

ANNALES DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

TOME ONZIÈME.



ANVERS,

CHEZ FROMENT, MARCHÉ-AUX-SOULIERS, 663.

1854.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

Président, M. le vicomte DE KERCKHOVE-VARENT.

Vice-Président, M. N. DE KEYSER.

Secrétaire-perpétuel, M. COLINS.

Trésorier, M. VAN DEN WYNGAERT.

Bibliothécaire-archiviste, M. BROECKX.

Trésorier-adjoint, M. JOSEPH DE CUYPER.

Conseillers :

MM.

COLINS;
GACHARD;
GOETHALS;
SCHAYES;
MERTENS;
VAN HASSELT;

MM.

Le chevalier DE LEBIDART;
POLAIN;
Le chanoine DE RAM;
Le baron JULES DE SAINT-GENOIS;
SMOLDEREN;
PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE.

Conseillers honoraires :

MM. DELPIERRE; l'abbé STROOBANT; VAN TIELEN; l'avocat F. J. DE SMET, d'Alost; JOSEPH DE CUYPER; GUILLAUME GEEFS.

Président honoraire :

M. HENRI DE BROUCKERE.

Comité de publication :

MM. BROECKX, COLINS, MERTENS, VAN HASSELT.

Membres effectifs de l'Académie.

MM.

- BROUCKERE (HENRI DE)**, ministre d'État, ministre des affaires étrangères, ancien ministre plenipotentiaire et envoyé extraordinaire du Roi près le Saint-Siège, ancien membre de la Chambre des Représentants et Gouverneur de la province d'Anvers, professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles, décoré des ordres de St-Maurice et de St-Lazare de Sardaigne; de Pie, de Rome; commandeur de l'ordre royal du Lion Belgique; officier des ordres de Léopold et de Saxe-Cobourg, grand-croix et chevalier de plusieurs autres ordres, etc.
- BROECKX (le docteur C.)**, membre des Académies royales de Médecine de Bruxelles, de Madrid et de Palma-Majorque; de l'Institut royal de Valence; de la Société historique et archéologique de Thuringe, séant à Jéna; de l'Académie britannique des Sciences et des Arts; de la Société des Antiquaires de la Morinie et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- COLINS (JOSEPH-HYACINTHE)**, ancien conseiller provincial, juge au tribunal de 1^e instance d'Anvers, etc.
- CUYPER (JOSEPH DE)**, sculpteur, membre correspondant de l'Académie britannique des Sciences et Arts; de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts; de la Société archéologique de Beziers; de la Société impériale des Sciences et Arts de Douai, etc.
- DELPierre (JOSEPH-OCTAVE)**, ancien conservateur des archives de la Flandre occidentale, consul de Belgique à Londres, membre de plusieurs Sociétés savantes, commandeur de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, chevalier de l'ordre de Saxe-Cobourg, etc.
- FAUCONVAL (C. DE BERNARD baron DE)**, propriétaire à Malines.
- GACHARD (LOUIS-PROSPER)**, archiviste-général et membre du conseil héraldique du royaume; de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Bruxelles, et de plusieurs autres Académies et Sociétés savantes, décoré des ordres royaux de Léopold; du Lion Belgique; de Charles III d'Espagne; de l'Aigle Rouge de Prusse; de la Légion d'Honneur et de l'ordre impérial de saint-Stanislas de Pologne, etc.
- GEEFS (G.)**, statuaire du roi, chevalier de l'ordre de Léopold et de plusieurs autres ordres, etc.
- GENS (EUGÈNE)**, professeur d'Histoire à l'Athénée royal d'Anvers, membre de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg; de l'Académie britannique des Sciences et Arts et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- GOETHALS (F.-V.)**, conservateur de l'ancienne bibliothèque communale de Bruxelles, etc.
- KERCHOVE (HENRI DE)**, docteur en Sciences et docteur en Droit, ancien commissaire royal de l'arrondissement de Louvain, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Louvain.

MM.

KERCKHOVE DIT VAN DER VARENT (le vicomte JOSEPH-ROMAIN-LOUIS DE), ancien médecin en chef aux armées, vice-président honoraire de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna, membre de presque toutes les académies et sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, ancien vice-président de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, décoré des ordres royaux du Lion Belgique; du mérite civil de la couronne de Bavière; de l'Étoile Polaire de Suède; de François I de Naples; du Christ de Portugal; de l'ordre grand-ducal de mérite de Philippe-le-Magnanime de Hesse; de la croix d'honneur et de mérite de Tessin, officier de l'ordre impérial de la Rose du Brésil, officier de l'ordre royal du Sauveur de Grèce, commandeur de l'ordre royal de Wasa de Suède, commandeur de l'ordre ducal de mérite d'Albert-l'Ours d'Anhalt, commandeur de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne, commandeur-grand-croix de l'ordre noble du Phénix de Hohelohe, grand-croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des Quatre Empereurs d'Allemagne, grand-croix et chevalier de plusieurs autres ordres, etc.

KERVYN DE VOLKAERSBEKE (PH.), membre de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand; de la Commission pour la conservation des monuments de la même ville; de la Société de littérature nationale de Leyde, etc.

KEYSER (NICAISE DE), peintre d'histoire, membre des Académies royales et Sociétés des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Bruxelles, Anvers, Gand, Liège, Hainaut, Jéna, Strasbourg, Toulon, Evreux; de l'Académie Impériale des Beaux-Arts de Vienne; des Académies royales de Dresde, Messine et de Marseille; de l'Académie nationale américaine de peinture, séant à New-York; des Académies d'Archéologie d'Espagne et de Grèce; de l'Académie britannique des Sciences et Arts; des Sociétés des Antiquaires de Picardie et de la Morinie et de plusieurs autres académies et sociétés savantes; chevalier des ordres royaux de Léopold; de l'Étoile polaire de Suède; du Lion Néerlandais; de la Couronne de Wurtemberg; de Saint-Michel de Bavière, etc.

LAMBRECHTS (le docteur P.-JOSEPH), président de la Commission médicale de la province d'Anvers, membre de la Société de Médecine d'Anvers, membre correspondant des Académies royales de Médecine de Madrid et de Cadix, etc., bourgmestre de Hoboken, chevalier de l'ordre de Léopold.

LEBIDART DE THUMAIDE (le chevalier ALPHONSE-FERDINAND DE), docteur en droit, premier substitut-procureur du roi à Liège, conseiller provincial du Hainaut, président du Conseil de salubrité publique de la province de Liège, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, chevalier des ordres de Léopold; de la Légion d'honneur; du Lion de Zahringen, de Bade; de l'ordre chapitral d'ancienne Noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne, etc.

MERTENS (FRANÇOIS-HENRI), professeur à l'Athénée et conservateur de la bibliothèque publique d'Anvers, membre correspondant de l'Académie royale de Cadix et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

POLAIN (M.-L.), docteur en philosophie et lettres, conservateur des archives de la province de Liège, professeur de littérature française et d'histoire publique moderne à l'école de commerce de Liège, correspondant du Comité historique du ministère de l'instruction publique de France,

MM.

membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles et de plusieurs autres compagnies savantes, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion-d'Honneur, etc.

RAM (G.-F.-X. DE), recteur magnifique de l'Université Catholique de Louvain, chanoine honoraire de la Métropole de Malines, docteur en théologie et en droit canon, professeur ordinaire à la faculté de théologie, membre de la Commission royale d'Histoire du Royaume; de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles; de l'Académie pontificale d'Archéologie de Rome et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, commandeur de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne, chevalier des ordres de Léopold et de l'Aigle rouge de Prusse, etc.

SAINT-GENOIS (le baron JULES DE), professeur et directeur de la bibliothèque de l'Université de Gand, membre des Académies royales des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles et de Munich, membre honoraire de la Société grand-ducale de Jéna, membre de la Société de littérature nationale de Leyde et correspondant de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

SCHAYES (A.-G.-R.), conservateur du Musée d'Armures et d'Antiquités du royaume, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles; de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne; de la Société historique et archéologique de Thuringe, séant à Jéna; de la Société d'Archéologie de Lorraine et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.

SMET (F.-J. DE), membre de plusieurs sociétés savantes, avocat à Alost.

SMOLDEREN (JEAN-G.), ancien professeur de mathématiques, membre de la députation du Conseil Provincial d'Anvers, et de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

STROOBANT (l'abbé G.), ancien professeur au Séminaire d'Hoogstraeten, vicaire à Lembeek-lez-Halle, membre correspondant de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne; de l'Académie Britannique des Sciences et Arts; de l'Institut historique d'Utrecht; de la Société impériale académique de Cherbourg et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

VAN DEN STEEN DE JEHAY (le comte XAVIER), membre de la Société de Numismatique Belge; des Sociétés des Antiquaires de Zurich et de la Morinie, chevalier de l'ordre chapitral d'ancienne Noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne, etc., à Liège.

VAN DEN WYNGAERT (F.-J.), membre du Conseil de Régence d'Anvers, membre correspondant de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne; de la Société impériale Académique de Cherbourg, etc.

VAN HASSELT (ANDRÉ-HENRI-CONSTANT), docteur en droit, inspecteur des écoles normales et primaires supérieures, membre des Académies royales des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, Rouen, Nancy; de la Société des Antiquaires de la Morinie et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, à Bruxelles.

MM.

- VAN PRAET-LUNDEN (le chevalier AUGUSTE), propriétaire à Anvers.
- VAN THIELEN (JACQUES-CORNEILLE), docteur en droit, juge au tribunal de première instance à Bruxelles, membre correspondant de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liège; de la Société des Sciences, Lettres et Arts du Hainaut; de la Société grand-ducale de Jéna et de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.
- VINCART (l'abbé), curé à Marilles lez-Jodoigne, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- VISSCHERS (P.), curé de la paroisse de St-André à Anvers, ancien professeur au Séminaire de Malines, membre des Sociétés de littérature flamande d'Anvers, de Bruges, Gand et Bruxelles; de la Société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre, séant à Bruges; de la Société impériale Académique de Cherbourg, etc.
- VISSER (l'avocat DE), ancien échevin de la ville d'Anvers, chevalier de l'ordre royal du Lion Belgique, etc.
- WITTE (le baron J. DE), membre de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique; de l'Institut de France (Académie des inscriptions et Belles Lettres); de l'Académie pontificale d'Archéologie; de l'Académie royale des Sciences de Berlin; de l'Académie d'Herculanum; de l'Institut Archéologique de Rome; de l'Académie Archéologique d'Athènes; de l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne; de l'Académie d'Arrezzo; etc., chevalier de l'ordre royal du Sauveur de Grèce.

Membres correspondants ¹.

MM.

- ALLEURS (le comte DES), docteur en médecine, ancien président de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, médecin de l'Hôtel-Dieu de la même ville, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.
- ALTMAYER (JEAN-JACQUES), docteur en droit et en lettres, professeur de politique moderne à l'Université libre de Bruxelles, etc.
- ARBELLOT (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire-général de la Société archéologique et historique du Limousin, etc.
- ARDANT (MAURICE), conservateur des monuments historiques de la Haute-Vienne et du Musée de Limoges, archiviste de la même ville, membre de la Société des Antiquaires de France et de plusieurs autres compagnies savantes.
- ARENDDT (G.-A.), docteur en philosophie et lettres, professeur d'antiquités Romaines et d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, etc.

¹ L'Académie ne reconnaît d'autres membres que ceux qui sont portés dans son tableau.

MM.

- AUBER (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Poitiers, historiographe du Diocèse, membre de la commission archéologique diocésaine, et de plusieurs compagnies savantes.
- AVOINE (le docteur d'), président de la Société des Sciences médicales et naturelles de Malines, etc.
- AYMARD (AUGUSTE), archiviste du département de la Haute-Loire, secrétaire de la Société des Sciences, Agriculture, Arts et Commerce du Puy, membre de plusieurs autres sociétés savantes.
- AZAIS, (J.), président de la Société Archéologique de Bésiers, etc.
- BAECKER (L. DE), inspecteur des monuments historiques, membre du Comité historique de France et de plusieurs compagnies savantes, chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne de Luxembourg.
- BLANDEVILLE (le chanoine), aumônier du Lycée de Reims, et secrétaire général de l'Académie impériale de cette ville, etc.
- BARD (JOSEPH), correspondant historique du ministre de l'Instruction publique et des cultes, inspecteur des monuments historiques du Rhône et de l'Isère, membre de l'Académie pontificale d'Archéologie de Rome; des Académies de Dijon, de Ronen, etc., chevalier de plusieurs ordres, à Chorey, près de Beaune.
- BARNSTEDT (DE), conseiller aulique de S. A. R. le grand-duc d'Oldenbourg, grand-bailli d'Oberstein, etc.
- BARTHELEMY (EDOUARD DE), correspondant des comités historiques de France, inspecteur des monuments de la Meuse, membre de plusieurs sociétés savantes.
- BELHOMME (GUILLAUME), archiviste du département de la Haute-Garonne et de la Société Archéologique du Midi de la France, membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, etc.
- BERTHOUD (HENRI), homme de lettres, chevalier des ordres royaux de Léopold de Belgique, de la Couronne de Chêne de Hollande, de François I de Naples, de la Légion d'Honneur, etc., à Paris.
- BERTRAND (RAYMOND DE), secrétaire-archiviste de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Dunkerque, etc.
- BERTRAND de Doue, ancien président de la Société Académique du Puy, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.
- BEUGNY d'HAGERUE DE LOZINGHEM (le chevalier AMÉDÉE DE), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., au château de Lozingshem, près de Lillers (Pas-de-Calais).
- BLUNTSCHLI (le docteur J.-G.), conseiller d'État, professeur à l'Université de Zurich, etc.
- BOILLEAU, conservateur-trésorier de la Société Archéologique de Touraine, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.
- BOISTEL (AMÉDÉE), secrétaire de l'Académie d'Arras, juge suppléant du tribunal civil de cette ville, membre de plusieurs sociétés savantes.
- BORDEAUX (R.), docteur en droit, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, à Evreux.
- BOREL D'AUTERIVE, archiviste paléographe, avocat à la cour royale de Paris, directeur de la *Revue Historique de la noblesse*, etc.

MM.

- BORELY**, professeur d'histoire, secrétaire de la Société Havraise d'études diverses, membre de plusieurs académies, etc., au Havre.
- BORGNET (JULES)**, secrétaire de la Société Archéologique de Namur, archiviste à Jambes, etc.
- BOUDART**, secrétaire-général de la Société Archéologique de Béziers, etc.
- BOUTHORS**, greffier en chef de la cour d'Amiens, membre de la Société des Antiquaires de Picardie; de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.
- BOVER (don JIAQUIN-MARIA)**, membre de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne et de plusieurs autres académies, etc.
- BRIGGS (JOHN)**, général au service d'Angleterre, membre de la Société royale asiatique de Bombay, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc. à Bombay.
- BUNSEN (le chevalier DE)**, ambassadeur du roi de Prusse près la Reine d'Angleterre, secrétaire-général de l'Institut Archéologique de Rome pour la section de Londres, etc.
- BUSSCHER (EDMOND BE)**, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- BYZANTIOS (SCARLATOS DE)**, membre de l'Académie d'Archéologie de Grèce, etc., à Athènes.
- CAHIER (AUGUSTE-LOUIS-JEAN)** conseiller à la cour impériale de Douai, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- CALEMARD DE LAFAYETTE (CHARLES)**, directeur du Musée du Puy, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.
- CANNEDO (don NICOLAS-CASTOR DE)**, membre de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Madrid.
- CAPITAINE (ULYSSE)**, secrétaire de l'Institut Archéologique de Liège, membre de la Société d'Emulation de la même ville, de la Société Historique et Littéraire de Tournai, etc.
- CARTER (HENRI)**, secrétaire-général de la Société royale asiatique de Bombay, membre de plusieurs autres compagnies savantes, etc.
- CASTEL**, secrétaire-général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.
- CASTELLANOS (le commandeur don BASILIO-SEBASTIAN DE)**, secrétaire de S. M. la reine d'Espagne, directeur de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc.
- CAUMONT (DE)**, président de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Institut de France et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc., à Caen.
- CAUX (LOUIS-JOSEPH)**, secrétaire de la Société Dunkerquoise des Sciences, Lettres et Arts, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., bibliothécaire-adjoint de la ville de Dunkerque.
- CELS (JOSSE)**, littérateur à Bruxelles.

MM.

- CHAPMAN (JOSEPH-GADSBY), secrétaire-général de l'Académie nationale de peinture à New-York, etc.
- CHARLÉ DE TYBERCAMPS, ci-devant avocat à la cour d'appel de Bruxelles, membre de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainant, etc., à son château de Tyberchamps, près de Nivelles.
- CHARMA, professeur des Belles-Lettres à l'Académie de Caen, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.
- CHON, professeur d'histoire, membre de la Société royale des Sciences, Lettres et arts de Lille, etc., à Lille.
- COCHET (l'abbé), aumônier du collège royal de Rouen, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville; de la Société des Antiquaires de Normandie, etc.
- CONTENCIN (DE), ancien secrétaire-général de la préfecture du département du Nord, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.
- COOMANS (JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-EMILE), docteur en droit, membre de la Chambre des Représentants et de plusieurs sociétés savantes, etc., à Bruxelles.
- COUPPEY, juge au tribunal de Cherbourg, membre de la Société impériale Académique de la même ville, et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.
- COUSIN (LOUIS), président du Comité de la Société des Antiquaires de la Morinie à Dunkerque, membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts de la même ville, ancien procureur du Roi, etc.
- CUYPER (LÉONARD DE), statuaire à Anvers, membre correspondant de l'Académie Britannique des Sciences et Arts; de la Société Archéologique du Midi de la France; de la Société d'Archéologie de Lorraine; de la Société des Antiquaires de la Côte d'or; de la Société des Sciences et Arts du Puy, etc.
- DAVAINE, ingénieur des ponts et chaussées, ancien président de la Société impériale des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts de Lille, membre de plusieurs autres compagnies savantes, etc.
- DAVOUD-OGHLOU (G.-A.), conseiller d'ambassade de S. M. l'empereur de Turquie, membre de l'Académie royale des Sciences de Berlin, etc.
- DAVREUX (le docteur CHARLES), professeur de chimie et de minéralogie à l'école industrielle de Liège, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.
- DELGRAS (le docteur), secrétaire de la Junte suprême de santé du royaume d'Espagne, ancien député de Guadaloxara, membre de l'Académie royale de Médecine de Madrid et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Madrid.
- DEMANET (A.), lieutenant-colonel, directeur-commandant du Génie à Bruxelles, professeur d'architecture et de construction à l'école militaire de la même ville, etc.
- DENIS (ÉLOY-MICHEL), secrétaire-général de la Société d'Histoire naturelle et d'Archéologie du département de la Manche, membre de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Saint-Lo.

MM.

- DIDRON** (ADOLPE-NAPOLÉON), secrétaire du Comité Historique des Arts et Monuments de France, membre de la Société royale des Beaux-Arts d'Atbènes, etc., à Paris.
- DONALDSON** (THOMAS-LEVERTON), professeur d'architecture au collège universitaire de Londres, membre correspondant de l'Institut de France; des Académies de Vienne, Rome, Napels, Florence, Venise, Milan, Parme, Vicence, Belgique, etc., membre du Comité Historique des Arts et Monuments, à Londres.
- DU BOIS** (ALBERT), historien, membre de l'Académie Delphinale, etc., à Grenoble.
- DUBOSC** (NICOLAS), archiviste paléographe du département de la Manche, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Saint-Lo.
- DU BUS** (Levicomte BERNARD), ancien membre de la Chambre des Représentants; de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Bruxelles, et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Bruxelles.
- DUCOIN** (PIERRE-AMÉDÉE), secrétaire-perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien bibliothécaire de la ville de Grenoble, etc.
- DUMONT** (JOSEPH-JONES), architecte-dessinateur de la Commission royale des Monuments, membre de l'Académie fédérale des ingénieurs et architectes Suisses, etc., à Bruxelles.
- DURAND**, curé de St.-Nazaire à Béziers, membre de la Société Archéologique de la même ville, etc.
- DURLET** (F.), architecte, à Anvers.
- EICHWALD** (le docteur D'), conseiller d'État de l'empereur de Russie, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de Médecine de Saint-Petersbourg, décoré de plusieurs ordres, etc.
- ENGLING**, professeur de philosophie, membre de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg, membre correspondant de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- ERSKINE** (le chevalier GUILLAUME), membre de la Société royale asiatique de Bombay et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Bombay.
- ESCALADA** (le docteur don GREGORIO DE), président de l'Académie royale de Médecine de Madrid, professeur à l'hôpital général de la même ville, membre des Académies royales de Médecine de Barcelonne, Cadix, Galice et Asturies, Palma-Majorque et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres, etc.
- ESCALLIER** (le docteur, ENÉE-AIMÉ), membre de plusieurs sociétés savantes, décoré de la Légion d'honneur, etc., à Douai.
- ESCOLAR** (le docteur don SERAPIO), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Médecine et membre de l'Académie royale des Sciences naturelles de Madrid; des Académies royales de Médecine de Barcelonne, Cadix, Galice et Asturies, Palma-Majorque, Valence, Saragosse et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc.
- ETTINGSHAUSEN** (D'), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Sciences de Vienne, etc.

MM.

- ETTMULLER (le docteur L.), professeur de littérature allemande à l'Université de Zurich, etc.
- FANTONETTI (le baron), docteur en Médecine, vice-président de l'Académie impériale Physico-Médicale de Milan, secrétaire-perpétuel de l'Institut impérial des Sciences, Lettres et Arts du royaume Lombardo-Vénitien, professeur de physique et de médecine, etc., à Milan.
- FARINA (GIUSSEPPE LA), membre de l'Académie royale des Sciences et Lettres de Messine et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.
- FARINA (CARMELO LA), professeur et doyen de la faculté Physico-Mathématique de l'Université de Messine, secrétaire-général de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de la même ville, etc.
- FARINA (SILVESTRO LA), professeur et secrétaire de la classe des lettres de l'Académie royale de Messine, etc.
- FAUCHE-PRUNELLE (ALEXANDRE), conseiller à la cour d'appel de Grenoble, membre de l'Académie Delphinale, etc.
- FAVEROT, principal au collège de Saint-Omer, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- FEË (le docteur), professeur à l'Université de Strasbourg, membre de l'Académie impériale de Médecine de France et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, commandeur de l'ordre de la Légion d'Honneur, etc.
- FIERLANT (baron de), conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.
- FOISSET, conseiller à la cour impériale de Dijon, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.
- FORMEVILLE (DE), secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de plusieurs académies, etc., à Caen.
- FOUCART, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers; professeur et doyen de la faculté de droit de Poitiers, membre de plusieurs compagnies savantes.
- FOURQUET (le docteur), premier professeur agrégé et chef des travaux anatomiques de la faculté de médecine de Madrid, membre de l'Académie royale de médecine de la même ville, et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.
- FRANTIN, membre de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, et d'un grand nombre d'autres compagnies savantes, etc., à Dijon.
- FUSS (JEAN-DOMINIQUE), professeur d'antiquités à l'Université de Liège, etc.
- GAILLARD (VICTOR), secrétaire de la commission des monuments à Gand, membre de la Société Numismatique belge; de la Société royale de Littérature et des Beaux-Arts de Gand, etc.
- GALESLOOT (LOUIS), archiviste de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances du royaume, etc., à Laken près de Bruxelles.
- GARNIER (le professeur), secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Amiens, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

MM.

- GARRIDO (le docteur don FRANCISCO DE), secrétaire de la correspondance étrangère de l'Académie royale de Médecine de Galice et d'Asturies, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à la Corogne.
- GAUTIER (Aug.), président de l'Académie Delphinale, doyen de la faculté de droit de Grenoble, etc.
- GEEL (J.), professeur honoraire et bibliothécaire en chef de l'Université de Leyde, etc.
- GEERTS (CHARLES), professeur de sculpture à l'Académie des Beaux-Arts de Louvain, chevalier des ordres royaux de Léopold et du Lion Néerlandais, etc.
- GÉNY (ALEXANDRE), vice-président de la Société d'Archéologie Lorraine, etc., à Nancy.
- GERVAIS, ancien secrétaire-général de la Société des antiquaires de Normandie, membre de plusieurs académies, etc., avocat, à Caen.
- GERHARD (le chevalier E.), professeur d'archéologie et archéologue au Musée royal de Berlin, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.
- GOURNAY (DE), ancien membre de la commission de l'expédition scientifique de Morée, membre de l'Académie Delphinale, etc., à Grenoble.
- GRAND (Ed. LE), contrôleur des finances, ancien professeur d'économie politique, membre correspondant de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liège; de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut; de la Société royale de Littérature et des Beaux-Arts de Gand; de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Lille; de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., à Gisteltes (Flandre-Occid).
- GRIFI (le chevalier L.), conseiller, secrétaire-général de la Commission des Antiquités et des Beaux-Arts de Rome, etc.
- GUÉRARD (le professeur), vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.
- GUILLAUME (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale à Nancy; secrétaire de la Société d'Archéologie Lorraine, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France; des Académies de Nancy, Metz, Dijon, Verdun, etc.
- HARDOUIN, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de Picardie; de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres compagnies savantes, avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.
- HARCOURT (le comte JEAN D'), des ducs d'Harcourt, capitaine de corvette de la marine de France, membre de la Société impériale académique de Cherbourg, etc.
- HART, graveur en médailles, membre de plusieurs sociétés des beaux-arts, décoré de l'ordre impérial du Sultan en brillants, chevalier de l'ordre royal de Wasa et décoré de la grande médaille d'or de mérite de Suède, à Bruxelles.
- HENNEBERT (FRÉD.), conservateur des archives de la ville de Tournai, secrétaire de la Société historique et littéraire de la même ville, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

MM.

- HENSEN (le docteur GUILLAUME), secrétaire-général de l'Institut archéologique de Rome, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à Rome.
- HERBERGER (le docteur ÉDOUARD), conseiller de Cour, professeur ordinaire à l'Université de Wurzburg, directeur de la Société royale des Sciences technologiques du Palatinat, chevalier de l'ordre royal du Mérite civil de la couronne de Bavière; de l'ordre royal du Sauveur de Grèce, etc.
- HÉRICOURT (le comte ACHMET ■), membre de l'Académie d'Arras et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, etc.
- HERMAND (ALEXANDRE), archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc., à Saint-Omer.
- HERMANS (C.-B.), docteur en philosophie et lettres, archiviste de la ville de Bois-le-Duc et de la Société des Arts et Sciences du Brabant septentrional, membre de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- HESSE (le docteur), conseiller de Cour, bibliothécaire et archiviste de la Société historique et archéologique de Thuringe, etc., à Rudolstadt.
- HORNER (JACQUES), conservateur de la bibliothèque publique de Zurich, etc.
- HOUBEN (PHILIPPE), antiquaire à Xanten en Prusse, membre des Académies et Sociétés Archéologiques de Rome, Bonn, Trèves, Minden, Wetzlar, etc., chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse.
- HUBAUD, homme de lettres, trésorier de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, etc.
- HULST (FÉLIX VAN), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Liège.
- JAEGER (le docteur), conseiller aulique, professeur d'histoire, président de la Société des historiens du Palatinat, etc., à Spire.
- JANER Y GRAELLS (don FLORENCIO), auteur du recueil intitulé : *Musée royal d'Espagne*, etc., à Madrid.
- JANSSEN (le docteur J.), conservateur du Musée d'antiquités de Leyde, etc.
- JAQUES (le docteur J.), président du Comité médical de l'arrondissement d'Anvers, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne, à Anvers.
- JOLY (Ed.), docteur en droit, membre de plusieurs compagnies savantes, à Renaix.
- JONG (le chevalier B. DE), docteur et professeur en médecine, président de l'Académie des Sciences et de la Commission médicale de Zélande, membre de l'ordre équestre et des états de la même province, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre royal du Lion néerlandais, etc.
- JUILLAC (le comte. G. DE), secrétaire de la Société Archéologique du Midi de la France, membre de plusieurs sociétés savantes, à Toulouse.
- KASTNER (le docteur), conseiller aulique, professeur, membre de l'Académie royale des Sciences de Bavière, etc., à Erlangen.

MM.

- KERCKHOVE DIT VAN DER VARENT** (ANTOINE-JOSEPH-FRANÇOIS-ALEXANDRE-EUGÈNE vicomte DE), docteur en droit, conseiller d'ambassade, chargé d'affaires de S. M. l'empereur de Turquie près le gouvernement belge, ancien premier secrétaire de Légation de S. M. le roi des Belges, et chargé d'affaires de Belgique à Constantinople en 1848 et 1849, membre des Académies et Sociétés d'Archéologie d'Espagne, de Grèce, de Touraine, de Toulouse, du Limousin, de Lorraine, de Béziers; des Académies royales des Sciences et Belles-Lettres d'Erfurt, de Messine, Reims, Nîmes, Marseille, Grenoble, Arras; de la Société historique et archéologique de Thuringe, séant à Jéna; des Sociétés des Antiquaires de Zurich, de Picardie, de Dijon, de Poitiers et de la Morinie; de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liège; des Sociétés des Sciences, Lettres et Arts de Lille, Douai, Dunkerque, Cherbourg, du Puy, du Var et du Brabant Septentrional, membre honoraire de la Société royale asiatique de Bombay; de l'Académie royale de Médecine de Madrid et de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna, décoré de l'ordre impérial du Sultan en brillants; décoré de l'ordre impérial de la Rose du Brésil; chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre chaptal d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, etc.
- KERCKHOVEN** (PIERRE-FRANÇOIS VAN), secrétaire de la Société de Littérature Flamande d'Anvers, membre de la Société de Littérature nationale de Leyde et des Sociétés de Littérature Flamande de Bruxelles, Gand, Bruges, etc., chevalier de l'ordre de Léopold.
- KETELE** (JULES), archiviste honoraire d'Audenarde, vice-président du Conseil d'administration de la bibliothèque publique de la même ville, etc.
- LABOUREUR** (le chevalier), membre de l'Académie et du Conseil des Beaux-Arts de Rome, etc.
- LACHAPELLE** (ÉDOUARD DE), docteur-ès-lettres, secrétaire-général de la Société impériale Académique de Cherbourg, etc.
- LACORDAIRE** (T.), professeur à l'Université de Liège, etc.
- LAFARELLE** (FÉLIX DE), ancien député, membre correspondant de l'Institut de France, et de plusieurs autres académies, etc.
- LA GARDE** (MARCELLIN), professeur de littérature française à l'Athénée royal de Hasselt, membre de la Société royale grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg, etc.
- LAIMANT** (AMÉDÉE), contrôleur de la marine au port de Cherbourg, officier de la Légion d'Honneur, membre de la Société impériale académique de Cherbourg, etc.
- LAMBERT**, conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Bayeux, membre de plusieurs académies, etc.
- LÄNDERER** (le docteur DE), professeur de chimie à l'Université d'Athènes, membre de l'Académie d'Archéologie de Grèce et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.
- LANSAC** (DE), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Paris.
- LAPLANE** (HENRI DE), secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, inspecteur des monuments historiques, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

MM.

- LAUTARD** (le chevalier J. B.), docteur en médecine, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, membre correspondant de l'Institut de France; des Académies royales de Turin, Stockholm, etc.
- LE CHANTEUR DE PONTAUMONT**, officier au corps de contrôle de la marine de France, trésorier-archiviste de la Société impériale académique de Cherbourg, etc.
- LEEMANS** (le docteur **CONRAD**), directeur du musée de Leyde, membre de la Société royale des Antiquaires et de la Société Numismatique de Londres; de la Société royale des Antiquaires du Nord; de l'Institut archéologique de Rome; de la Société archéologique de Halle; de la Société des Sciences et Arts de Batavia, et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc.
- LEGLAY** (le docteur), conservateur des archives de Flandre, membre de l'Institut de France; des Académies royales de Bruxelles, Turin, etc., chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'Honneur, à Lille.
- LEGRAND** (P.), président de la Société impériale des Sciences, Lettres et Arts de Lille, etc.
- LEGRAND** (ALBERT), trésorier de Saint-Omer, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, etc.
- LEJOLIS**, botaniste et archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cherbourg.
- LEPAGE** (HENRI), président de la Société d'Archéologie de Lorraine, archiviste du département de la Meurthe, correspondant du ministère de l'instruction publique, membre de la Société des Antiquaires de France et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Nancy.
- LERBERGHE** (VAN), archiviste d'Audenarde, etc.
- LE ROY** (le docteur), doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, membre de l'Académie Delphinale, etc.
- LEYS** (HENRI), peintre, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles et de plusieurs autres compagnies savantes, décoré des ordres de Léopold et de la Légion d'Honneur, etc., à Anvers.
- LONGPÉRIER** (ADRIEN DE), employé au cabinet de médailles à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- LORENTE** (le docteur don), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Madrid, etc.
- LORICHS** (GUSTAVE-DANIEL DE), chambellan et ministre de S. M. le roi de Suède à Madrid, membre de plusieurs académies, etc.
- LOUIS** (l'abbé), secrétaire-général de la Société Numismatique belge, directeur du collège de Tirlémont, etc.
- LUYNES** (le duc DE), secrétaire de la section française de l'Institut archéologique de Rome, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à Paris.
- MAGLIARI** (le chevalier P.), docteur en médecine et en chirurgie, secrétaire des Académies royales pontaniane et de médecine de Naples, chirurgien en chef de l'armée Napolitaine, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, décoré de l'ordre royal de François I et de plusieurs autres ordres, etc.

MM.

- MAIRE** (le docteur), ancien médecin de la marine française, membre de la Société Havraise d'études diverses et de plusieurs autres compagnies savantes, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur, etc.
- MANAVIT** (AUGUSTIN), docteur en sciences, membre de la Société archéologique du Midi de la France et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Toulouse.
- MANDET** (FRANCIQUE), conseiller à la cour d'appel de Riom, membre de plusieurs académies, etc.
- MANTELIER**, conseiller à la cour impériale d'Orléans, secrétaire de la Société archéologique de l'Orléanais, etc.
- MAQUARDT**, secrétaire du Comité archéologique du département de la Marne, etc.
- MARINUS** (le docteur J.-B.), membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Bruxelles.
- MATHIEU** (ADOLPHE-CHARLES-GHISLAIN), secrétaire-perpétuel de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Mons.
- MATHON** (ALEXIS), membre de la Société archéologique de Béziers et de plusieurs autres compagnies savantes, à Béziers.
- MAUGIN** (le docteur AUGUSTE-ERNEST), membre de plusieurs sociétés savantes, décoré de l'ordre de la Légion d'Honneur, etc., à Douai.
- MAURY** (ALFRED), secrétaire-perpétuel de la Société impériale des Antiquaires de France, bibliothécaire-adjoint de l'Institut, etc.
- MÈGE** (le chevalier ALEXANDRE-LOUIS-CHARLES-ANDRÉ DU), ancien chef de bataillon du génie, membre des académies de Toulouse, Londres, Athènes, Copenhague, Barcelonne, etc., chevalier des ordres de Malte; de la Légion d'Honneur, etc.
- MÉLANO** (le comte ANTOINE-LAURENT DE), membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à Londres.
- MENANT**, juge au tribunal civil de Cherbourg, membre de la Société impériale académique de la même ville, etc.
- MÉNARD**, secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- MENSING** (le docteur), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences d'Erfurt, professeur au Gymnase royal de cette ville, etc.
- MÉRI** (LOUIS), vice-président de l'Académie impériale de Marseille, bibliothécaire-adjoint de la même ville, etc.
- MEYER** (le docteur DE), président de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bruges et de la Commission médicale de la Flandre Occidentale, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, chevalier des ordres de Léopold; de la Légion d'Honneur; de l'ordre Pontifical de St-Grégoire; etc.
- MEYER DE KNONAU** (GÉROLE DE), inspecteur des Archives de l'État, à Zurich, etc.
- MEYER-OCHSNER** (le docteur), numismate, auteur de l'histoire monétaire de Zurich, etc.
- MICHELSEN** (le docteur), conseiller intime de Justice, professeur de droit public à l'Université de Jéna, vice-président de la Société historique et archéologique de Thuringe, chevalier de l'ordre du Faucon blanc, etc.
- MICHIELS** (ALFRED), homme de lettres, à Paris.
- MICHOT** (l'abbé N.-L.), directeur du Musée d'histoire naturelle de Mons, membre de la Société des Sciences, Arts et Lettres, du Hainaut, etc.

MM.

- MIGNARD, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de plusieurs sociétés savantes, à Dijon.
- MINEUR (PIERRE-DÉSIRÉ), conseiller à la cour impériale de Douai, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- MONCEL (le vicomte THÉODOSE DU), membre des Comités historiques de France, etc., au château de Martinvast, près de Cherbourg.
- MOQUIN-TANDON (HORACE-BÉNÉDICT-ALFRED), docteur en sciences et en médecine, professeur à la faculté des sciences, directeur du jardin des plantes de Toulouse, correspondant de l'Institut de France, membre de la Société archéologique du Midi de la France et de la Légion d'Honneur, etc.
- MORREN (le docteur CHARLES-FRANÇOIS-ANTOINE), professeur de Botanique à l'Université de Liège, membre de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des Curieux de la nature d'Allemagne; de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles; de l'Académie royale des Sciences Naturelles de Madrid, et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, chevalier des ordres royaux de Léopold, de l'Étoile Polaire de Suède et de la Couronne de Chêne de Hollande, etc.
- MORSE (SAMUEL), président de l'Académie nationale de peinture des États-Unis, séant à New-York, etc.
- NAMUR (A.), professeur et bibliothécaire de l'Athénée et conservateur-secrétaire de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg, membre effectif de la Société d'Histoire Naturelle du même duché, membre correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France; de l'Académie impériale de Metz; de la Société impériale des Sciences et Arts de Douai; de la Société française pour la conservation des monuments historiques; de la Société pour la conservation des monuments historiques et de des objets d'arts de la province de Luxembourg, séant à Arlon; de la Société pour les recherches utiles de Trèves; de la Société des Antiquaires du Rhin à Bonn; de la Société académique du Puy; de la Société archéologique de Béziers, etc.
- NEYEN (le docteur AUGUSTE), membre de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg, et d'un grand nombre d'autres compagnies savantes; décoré de l'ordre de la Couronne de Chêne, etc., à Wiltz.
- NICOT, recteur honoraire de l'Académie de Nîmes, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale du Gard, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, officier de l'ordre de la Légion d'Honneur et de l'Université de France, etc.
- NOËL (NICOLAS-JACQUES), directeur de la Société impériale académique de Cherbourg, sous-préfet de l'arrondissement, etc.
- NOUGUES-SECALL (don MARIANO), secrétaire de S. M. la reine d'Espagne, membre des Académies nationales et royales d'Archéologie de Madrid et de Saragosse, etc.
- OLFERS (d'), directeur-général des Musées royaux de Prusse, etc., à Berlin.
- OLMO (don JUAN DELL), membre de plusieurs Académies, etc., à Madrid.
- OUIN, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., propriétaire à Saint-Omer.
- PAGART (CHARLES), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., propriétaire à Saint-Omer.

MM.

- PANOFKA (le chevalier TH.), professeur d'archéologie à l'Université de Berlin, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.
- PAN Y BECALDE (le docteur don), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Médecine de la Corogne, membre de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc.
- PAPE (J.-D.-W.), docteur en philosophie et lettres, secrétaire de la Société des Sciences et Arts du Brabant septentrional, etc., procureur du Roi à Bois-le-Duc, chevalier de l'ordre royal du Lion néerlandais, etc.
- PARENTY (l'abbé), chanoine, membre de l'Académie d'Arras; de la commission des monuments historiques du Département du Pas-de-Calais, et de plusieurs sociétés savantes.
- PASQUIER (VICTOR), pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Liège, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.
- PELET (A.^{te}), archéologue, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, auteur de plusieurs ouvrages sur les antiquités du Midi de la France, etc.
- PERREAU (A.), agent du trésor à Tongres, membre de l'Académie nationale et royale d'archéologie d'Espagne; de l'Académie britannique des Sciences et Arts, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- PETIT DE ROSEN (JULES), membre de l'Institut d'Archéologie de Liège et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Dilsen, près de Maseyck.
- PINEYRO (don SANTIAGO DE), commandant en chef de l'artillerie espagnole, premier conseiller de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies, etc.
- PLUNKETT DE RATHMORE (le baron G.-C.-P.), docteur en droit et en philosophie, etc, propriétaire à Bruxelles.
- PORTALON (LOUIS DE), membre de la Société archéologique de Béziers et de plusieurs autres compagnies savantes, etc., à Béziers.
- QUENSON, président du tribunal de Saint-Omer, conseiller honoraire de la Cour de Douai, membre de la Société des antiquaires de la Morinie, etc.
- QUINTO (le comte don JAVIER DE), membre des Académies royales d'histoire et des Beaux-Arts de Madrid, sénateur du royaume, membre du Conseil d'État et de celui de l'instruction publique de S. M. la reine d'Espagne, doyen de la commission centrale des monuments historiques et artistiques, grand'croix de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, commandeur de l'ordre royal de Charles III, etc.
- RADNITZKY (CHARLES), graveur de la Monnaie impériale, etc., à Vienne.
- RAOUL ROCHETTE, secrétaire-perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut impérial de France, etc.
- RAPPARD (le chevalier A.-G.-A. DE), conseiller d'État, directeur du cabinet du roi des Pays-Bas, etc.
- REBOUL, membre de la Société archéologique de Béziers et d'autres compagnies savantes, chevalier de plusieurs ordres, à Béziers.
- REDET, bibliothécaire et trésorier de la Société des antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste du département de la Vienne, membre de plusieurs sociétés savantes.
- REDIG (H.-A.), architecte de la ville de Lierre, professeur d'architecture l'Académie de la même ville, membre de l'Académie britannique des Sciences et Arts, etc.

MM.

- REICHENSBERGER** (Auguste), président du tribunal de Cologne, ancien député à Franfort, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.
- REINSCH** (le docteur Hugo), professeur à Deux-Ponts (Bavière), membre de plusieurs académies, etc.
- REMI** (le chevalier DE), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Vienne, etc.
- RIGOLLOT** (le docteur), président de la Société des antiquaires de Picardie, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Amiens, membre de l'Académie de la même ville; de la Société numismatique de Londres et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc.
- RIZO-RANGABÉ** (A.), professeur d'archéologie à l'Université d'Athènes, secrétaire-perpétuel de l'Académie d'archéologie de Grèce, membre de l'Académie royale de Munich; de l'Académie de Boston, etc., chevalier de l'ordre royal du Sauveur.
- RODE** (V. DE), officier de l'Université de France, ancien secrétaire-général de la Société impériale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille, président de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Dunkerque, etc.
- ROESE** (le docteur), conservateur des Archives grand-ducales de Saxe-Weimar-Eisenach, etc., à Weimar.
- ROISIN** (le baron F. DE), docteur en droit et en philosophie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique de France, etc., à Bonn.
- ROSSIGNOL DE VOLENAY**, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, archiviste du département de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne, membre de la Commission archéologique du même département, et d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.
- ROTONDO** (le comte DOMINIQUE), docteur en médecine et en philosophie, membre de l'Académie impériale des géorgophiles de Florence; des Académies de Tibère et des Lincei de Rome, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Malte, etc., à Naples
- ROULEZ** (JOSEPH-EMMANUEL-GHISLAIN), docteur en droit et en philosophie, professeur d'Archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, etc., chevalier de l'ordre de Léopold.
- ROUX** (le docteur PIERRE-MARTIN), secrétaire perpétuel de la Société de Statistique de Marseille, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, décoré de la Légion d'Honneur, etc.
- SABAU Y LARROYA** (don PEDRO), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale d'histoire d'Espagne, etc., à Madrid.
- SALAZAR** (le docteur don), membre de plusieurs académies, à Madrid.
- SALVI** (le comte G.), président de l'Académie tibérienne des Sciences et Belles-Lettres de Rome, membre et professeur du collège philosophique de la Sapience, décoré de plusieurs ordres, etc.
- SANCHEZ-NUMEZ** (le docteur don LORENTE), vice-président de l'Académie royale de Gallice et d'Asturies, etc., à la Corogne.
- SAUZET** (l'abbé), chanoine de la cathédrale du Puy, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.

MM.

- SCHADOW DE GODENHAUS (FRÉDÉRIC-GUILAUME DE), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Dusseldorf, docteur en philosophie, membre correspondant des Académies de France, Berlin, Copenhague, Dresde et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres.
- SCHAEPKENS (ALEXANDRE), peintre de paysage, ancien professeur de dessin à l'Athénée royal de Maestricht, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Grèce; de l'Académie Delphinale de Grenoble; de la Société historique et archéologique de Thuringe, séant à Jéna; de la Société des Sciences et Arts du Puy; de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Dunkerque; de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand; de la Société libre d'émulation de Liège; de la Société impériale académique de Cherbourg; de la Société archéologique du Midi de la France, séant à Toulouse; des Académies impériales du Gard et d'Arras; de la Société des Antiquaires de Poitiers et de Picardie, membre honoraire de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg; des Sociétés archéologiques et littéraires d'Arton, de Maestricht et de Tongres, etc.
- SCHAEPKENS (ARNAUT), graveur et archéologue, membre correspondant de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne; de la Société des Antiquaires de Normandie; de la Société archéologique de Touraine et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- SHELLER (AUGUSTE), docteur en philosophie, bibliothécaire du roi, etc.
- SEEBECK (le docteur), conseiller d'état, curateur de l'Université de Jéna, président de la Société historique et archéologique de Thuringe, commandeur de l'ordre Ernestine de Saxe-Cohourg-Gotha, etc.
- SEANE (le docteur don), président de l'Académie royale des Sciences de Madrid, etc.
- SERRURE (CONSTANT-PIERRE), docteur en droit, professeur d'histoire à l'Université de Gaud, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles; de la Société impériale Numismatique de St-Petersbourg et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- SICHEL (le docteur), membre de plusieurs sociétés savantes, commandeur de l'ordre royal du Christ de Portugal, chevalier des ordres royaux de Léopold de Belgique et de la Légion d'Honneur, etc., à Paris.
- SIMONI (le vicomte DE), docteur en médecine, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de Médecine du Brésil, décoré de l'ordre impérial du Christ, etc.
- SIRET (ADOLPHE), docteur en droit, membre de la Société archéologique de Namur et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.
- SOCORRO (le marquis DELL), vice-président de l'Académie royale des sciences de Madrid, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- SOTOMAYOR (don FRANCISCO BERMEDES DE), vice-directeur de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies, etc.
- STARK (le docteur C. B.), professeur d'histoire à l'Université de Jéna, vice-directeur du Musée archéologique de la même ville, etc.
- STEIN D'ALTENSTEIN (le baron CHARLES-JULIEN-ISIDORE DE), chef du bureau des ordres et de la noblesse au ministère des affaires étrangères, ancien membre

MM.

- de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, correspondant de la Société impériale Académique de Cherbourg, chevalier de l'ordre royal de Charles III d'Espagne; de l'ordre royal du christ de Portugal, et de l'ordre grand-ducal de Louis de Hesse, etc.
- SYKES (GUILLAUME-HENRI), lieutenant-colonel au service d'Angleterre, membre de la Société royale asiatique de Bombay et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.
- TAILLIAR (EUGÈNE-FRANÇOIS-JOSEPH), conseiller à la cour impériale de Douai, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- TEXIER (l'abbé), membre de la Société archéologique et historique du Limousin et de plusieurs autres compagnies savantes: correspondant du ministère de l'instruction publique, supérieur du séminaire du Dorat à Limoges.
- THORELLE, peintre, secrétaire-adjoint de la Société d'Archéologie Lorraine, etc.
- TRAVERS (JULIEN), professeur de littérature latine à la faculté des lettres, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des sciences, Arts et Belles-Lettres à Caen, etc.
- T'SERCLAES DE WOMMERSON (le baron OSCAR DE), docteur en droit, ancien chef de division au ministère des affaires étrangères, chevalier des ordres de la Légion-d'Honneur et de l'Aigle rouge de Prusse, etc.
- TOPAIDOS (GEORGE K.), vice-président de l'Académie d'Archéologie de Grèce, etc., à Athènes.
- TOURNEUR (le chanoine), professeur de théologie et d'archéologie au séminaire de Rheims, membre de plusieurs académies, etc.
- VAN CAMP (le docteur FÉLIX-LÉONARD), membre de l'Académie royale de médecine de Madrid, de la Société de Médecine d'Anvers et de plusieurs autres Sociétés savantes, etc., à Anvers.
- VAN DEN BROECK (le docteur VICTOR), professeur de chimie à l'école des mines du Hainaut, membre correspondant de l'Académie tibérienne des Sciences et Belles-Lettres de Rome; de la Société grand-ducale de minéralogie et de géognosie de Jéna, et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.
- VAN DEN NEST (l'abbé CH. J.), membre de l'Académie Pontificale des Arcades de Rome, chevalier de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne et de l'ordre du Saint-Sépulcre, etc., à Anvers.
- VAN DER CHYS (P. O.), professeur de numismatique à l'Université de Leyde, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- VAN HOOREBEKE (GUSTAVE), membre de la société archéologique de Béziers, généalogiste, à Gand.
- VAN DER MALEN (PHILIPPE-MARIE-GUILAUME), fondateur de l'Établissement géographique de Bruxelles, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.
- VAN DER MEERSCH (P. C.), docteur en droit, conservateur des archives de la Flandre-Orientale, membre de la Société impériale des Antiquaires de France, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Gand.
- VAN DER STRAETEN (EDMOND), archéologue à Audenarde, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- VAN MEERBEECK (le docteur PH.-J.), membre de plusieurs sociétés savantes, à Anvers.

MM.

- VAN ROOY (JEAN-BAPTISTE), peintre d'histoire, membre de la Société royale d'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers et de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liège, à Anvers.
- VAN SWYGENHOVEN (le docteur CH.), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.
- VAN WELEVELD, généalogiste, employé au Conseil suprême de Noblesse des Pays-Bas à La Haye.
- VELANDIA (don THOMAS DE), secrétaire-général de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies; etc.
- VERUSMOR, homme de lettres, membre de la Société impériale académique de Cherbourg, etc.
- VOGELIN (SALOMON), professeur de la littérature grecque, bibliothécaire de la Société des Antiquaires de Zurich, etc.
- WAL (J. DE), docteur en droit, avocat-général de la Haute-Cour militaire des Pays-Bas, ancien substitut du Procureur du roi à Leyde, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Utrecht.
- WALLMARK (DE), conseiller de la chancellerie royale et premier bibliothécaire de S. M. le roi de Suède, membre de l'Académie royale des Belles-Lettres et Antiquités de Stockholm, et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre royal de l'Étoile polaire, etc.
- WARSINCK (J.), architecte, secrétaire de la classe des Beaux-Arts de l'Institut royal des Pays-Bas, etc., à Amsterdam.
- WEGELE (le docteur FR.), professeur d'histoire à l'Université de Jéna, secrétaire de la Société historique et archéologique de Thuringe, etc.
- WELCKER (le chevalier), professeur et directeur de la bibliothèque de l'Université de Bonn, secrétaire de la section allemande de l'Institut archéologique de Rome, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres, etc.
- WEYDEN (le professeur), secrétaire-général de la Société des Beaux-Arts de Cologne, etc.
- WIND (SAMUEL DE), docteur en droit, vice-président de l'Académie des Sciences de Zélande et de la Cour de Justice de la même province, membre de l'Institut royal des Pays-Bas et de plusieurs autres sociétés savantes, chevalier de l'ordre royal du Lion Néerlandais, etc., à Middelbourg.

Membres honoraires.

MM.

- AALI-PACHA, ancien ministre des affaires étrangères de S. M. l'empereur de Turquie, grand'croix de plusieurs ordres, etc.
- ABREU (le ministre ANTONIO-Paulino-LIMPO DE), grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.
- ALDÉGUIER (le comte AUGUSTE D'), conseiller à la Cour d'appel de Toulouse, président de la Société archéologique du Midi de la France, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

MM.

- ALLUAUD, président de la Société archéologique et historique du Limousin, ancien maire de Limoges, etc.
- ARENBERG (S. A. S. le duc PROSPER-LOUIS D'), grand'croix de plusieurs ordres, etc.
- ARRAZOLA (don LORENZO D'), ancien ministre de la justice en Espagne, membre de l'Académie nationale et royale d'archéologie de Madrid et de plusieurs autres compagnies savantes, grand'croix des ordres royaux de Charles III, d'Isabelle-la-Catholique, etc.
- AZEGLIO (le chevalier MASSIMO-TAPARELLI D'), ancien président du conseil des ministres en Sardaigne, membre de plusieurs académies, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Turin.
- BACHMANN (le docteur CHARLES-FRÉDÉRIC), conseiller intime de cour, directeur de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna, professeur à l'Université de la même ville, grand'croix de l'ordre du Faucon blanc de Saxe-Weimar, etc.
- BAUDOT (HENRI), président de la société des Antiquaires de la Côte d'Or et des Amis des arts de Dijon, membre de plusieurs académies, etc.
- BAVAY (L.-CH.-V. DE), procureur-général près la cour d'appel de Bruxelles, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, etc.
- BEAUFFORT (le comte AMÉDÉE DE), inspecteur-général des Sciences et Arts au ministère de l'intérieur, directeur du Musée des Armes, armures et antiquités de Bruxelles, membre de la Commission héraldique du royaume, décoré de plusieurs ordres, etc.
- BEHR (le baron D. DE), ancien ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. le roi des Belges près S. M. I. l'empereur de Turquie, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.
- BETS (le comte DE), ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, vice-président de la Société des Arts du département de la Somme, etc., à Amiens.
- BÉTHUNE (le prince DE), ancien colonel de la garde royale de France, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne et de plusieurs autres ordres, etc.
- BLUME (le docteur), professeur de botanique à l'Université de Leyde, directeur de la Société royale d'Horticulture des Pays-Bas, membre de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des Curieux de la nature d'Allemagne; de l'Institut royal des Pays-Bas; de la Société des Sciences et Arts de Batavia, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes; décoré de l'ordre royal du Lion Néerlandais, etc.
- BOGAERDE DE TER-BRUGGE (le baron A.-J.-L. VAN DEN), ministre d'état, grand-officier de la couronne et grand-échanton du roi des Pays-Bas, ancien gouverneur du Brabant Septentrional, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, commandeur de l'ordre royal du Lion Néerlandais, etc., à La Haye.
- BOSCH-SPENCER (H.), chargé d'affaires de Belgique près le gouvernement des États-Unis, etc., à Washington.
- BRIVE (ALBERT DE), président de la Société des Sciences, Agriculture, Arts et Commerce du Puy, membre du conseil général de la Haute-Loire et de plusieurs compagnies savantes, etc.

MM.

- CASTRO** (JOLÉ-J.-GOMES DE), ministre de la reine de Portugal, membre de plusieurs académies, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Lisbonne.
- CHIMAY** (le prince DE), ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, membre de la Chambre des Représentants, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.
- CIBRARIO**, ministre de l'instruction publique de S. M. le Roi de Sardaigne, etc.
- CRASSIER** (le baron DE), docteur en droit, secrétaire-général du ministère de la justice, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.
- DAVID** (le chanoine J.-B.), président du collège du pape Adrien VI, professeur d'histoire nationale et de littérature flamande à l'Université Catholique, etc., à Louvain.
- DES AMORIE VAN DER HOEVEN** (A.), docteur en philosophie et en théologie, secrétaire-perpétuel de la 2^e classe de l'Institut royal des Pays-Bas, président du Congrès scientifique Néerlandais, membre de l'Académie d'archéologie de Grèce; de la Société historique de Leipsick; des Académies et Sociétés des Sciences et Arts de Batavia, de Zélande, de Leyde, d'Utrecht, de Gand, etc., commandeur de l'ordre royal du Lion Néerlandais, à Amsterdam.
- DEVROYE** (T.-J.), chanoine de la cathédrale Liège, etc.
- DIETRICHSTEIN** (le comte MAURICE DE), ancien grand-maître de la cour de S. M. l'impératrice d'Autriche, préfet de la bibliothèque impériale, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, grand'croix de plusieurs autres ordres, etc.
- DUBOIS D'AMIENS** (le docteur), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de médecine de France, etc., à Paris.
- DU MORTIER** (B.-C.), membre de la Chambre des Représentants; de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, décoré de l'ordre de Léopold, etc., à Tournai.
- DU PUIS** (FÉLIX), président de la Société des antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers; substitut du procureur général près la cour d'appel de Poitiers, membre de la commission archéologique diocésaine et de plusieurs compagnies savantes.
- ESCLIGNAC** (le duc D'), duc de Fimarson, grand d'Espagne de la première classe, ancien pair de France, grand'croix des ordres de St-Étienne de Toscane; de St-Maurice et de St-Lazare de Sardaigne; de l'ordre capitulaire d'ancienne noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne; de celui de mérite du Lion de Holstein-Limbourg; décoré des ordres de St-Louis, de Malte, de St-Ferdinand d'Espagne et de plusieurs autres ordres, etc.
- FERREIRA FRANCA** (ERNESTO), ministre de S. M. l'Empereur du Brésil, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.
- FISCHER DE WALDHEIM** (le chevalier G. DE), docteur en médecine, conseiller d'état actuel de l'Empereur de Russie, directeur des Musées et professeur de l'Université de Moscow, vice-président de l'Académie impériale de médecine et directeur de la Société impériale des Sciences naturelles de la même ville, membre de la plupart des académies et sociétés savantes de l'Europe, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

MM.

- FLOURENS** (le docteur). ancien pair de France, secrétaire-perpétuel de l'Institut, professeur d'histoire naturelle, membre de l'Académie française; de l'Académie impériale de médecine de Paris, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc.
- FORTOUL**, ministre de l'instruction publique et des cultes en France, etc.
- FURSTENBERG-STAMENHEIM** (le comte FRANÇOIS-EGON DE), président de la Société d'Histoire Naturelle de Prusse-Rhénane, chambellan du Roi de Prusse, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., au château de Stamenheim.
- FUSS** (le docteur DE), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Sciences de Russie, conseiller d'état actuel, membre de la plupart des académies et sociétés savantes de l'Europe, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à St-Petersbourg.
- GANSER** (LÉONARD), procureur-général près la Cour d'appel de Gand, etc.
- GERLACHE** (le baron E.-C. DE), premier président de la Cour de cassation de Belgique, président de la commission royale d'histoire, ancien président de la Chambre des Représentants, l'un des directeurs de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, membre d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, membre du conseil héraldique du royaume, décoré de plusieurs ordres, etc.
- GIVENCHY** (LOUIS DE), ancien secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs autres académies et sociétés savantes, membre du Comité historique du ministère de l'Instruction publique, etc., à Saint-Omer.
- GLARAKIS** (G.), ancien ministre de la maison royale et des affaires étrangères de Grèce, président de l'Académie d'Archéologie d'Athènes, etc.
- GUIZOT**, ancien ministre des affaires étrangères en France, membre de la plupart des académies de l'Europe et de l'Amérique, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, grand'croix de plusieurs autres ordres, etc.
- GOUSSET** (THOMAS), cardinal, archevêque de Reims, président de l'Académie de la même ville, etc.
- HAMMER** (le baron DE), président de l'Académie impériale des Sciences de Vienne, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.
- HARBAVILLE**, président de l'académie d'Arras et de la Commission des monuments historiques du département du Pas-de-Calais, ancien doyen du Conseil de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes et de la Légion-d'Honneur.
- HAUREGARD** (le chanoine LAMBERT-FRANÇOIS-JOSEPH DE), protonotaire apostolique, archidiacre de la cathédrale de Namur, doyen actuel du chapitre, chevalier des ordres royaux du Lion Belgique et de Léopold, etc.
- HODY-WARFUSÉ** (le baron ALEXIS-GUILLAUME-CHARLES-PROSPER DE), ancien administrateur des prisons et de la sûreté publique du Royaume; décoré des ordres de Léopold; de la Légion d'Honneur; commandeur de l'ordre royal de l'Aigle rouge de Prusse; commandeur de l'ordre royal d'Isabelle la-Catholique d'Espagne; de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe; chevalier de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche; de l'ordre royal des guelfes de Hanovre; commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, commandeur de l'ordre d'Albert-le-Valeureux de Saxe, etc.

MM.

- HUMBOLDT** (le baron **ALEXANDRE DE**), ministre d'état du roi de Prusse, membre de presque toutes les académies et sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.
- KELLER** (**FERDINANT**), président de la Société des Antiquaires de Zurich, etc.
- KIRCKHOFF** (**JEAN-JÉRÔME DE**), lieutenant-général des armées danoises, ancien premier député du Conseil du Commissariat Général de Danemarck, grand'croix de l'ordre de Danebrog et de plusieurs autres ordres, etc., à Copenhague.
- LAPLANE** (**ÉDOUARD DE**), membre de l'Institut de France; de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.
- LE GRELLE** (le comte **GÉRARD**), ancien bourgmestre d'Anvers et ancien membre membre de la chambre des Représentants, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.
- LEKENS** (**AUG.**), ancien membre de la députation permanente du duché de Limbourg, etc., à Maestricht.
- LIGNE** (**S. A. le prince EUGÈNE-LAMORAL DE**), prince d'Ambise et d'Épinoay, grand d'Espagne de la première classe, ambassadeur du Roi, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, grand croix des ordres royaux de Léopold; de St-Hubert de Bavière; de la Légion d'Honneur, et de plusieurs autres ordres, etc.
- LONGOBARDI** (le chevalier **RAEFFAELE**), ministre secrétaire d'État de grâce et de justice pour le royaume de Naples, membre de plusieurs académies, grand'croix de l'ordre royal de François I^r, etc.
- MACEDO** (**DE**), conseiller de la reine de Portugal, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, commandeur et officier de plusieurs ordres, etc.
- MALOU** (**JULES**), ancien ministre des finances, ancien gouverneur de la province d'Anvers, membre de la Chambre des Représentants, etc.
- MANARA**, chambellan de l'empereur d'Autriche, podestat de Vérone, conservateur du Musée de cette ville, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.
- MARTINI DE GEFFEN** (le chevalier **A.**) président de la Société des Sciences et Arts du Brabant septentrional, membre de l'ordre équestre et des États de la même province, et de plusieurs sociétés savantes, etc., à Bois-le-Duc.
- MERCY-ARGENTEAU** (le comte **DE**), ancien chambellan et ministre plénipotentiaire de l'empereur Napoléon, ci-devant grand-chambellan du roi des Pays-Bas, président de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liège, commandeur de l'ordre royal du Lion Belgique, etc.
- MÉRODE** (le comte **FÉLIX DE**), ministre d'État, membre de la Chambre des Représentants, ancien ministre des affaires étrangères, grand'croix de l'ordre royal du Christ de Portugal, et décoré de plusieurs autres ordres, etc.
- METTERNICH** (le prince **DE**), ancien chancelier de l'empire d'Autriche, chevalier de la Toison d'Or, et grand'croix de la plupart des autres ordres, etc.
- MIRAFLORES** (le marquis **DE**), grand d'Espagne, ancien ministre des affaires étrangères, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris et à Londres, grand'croix de plusieurs ordres, etc., à Madrid.

MM.

- MONTALEMBERT** (le comte DE), ancien pair de France, etc.
- NEES D'ESENBECK** (le chevalier CHRÉTIEN-GODEFROID DE), docteur en médecine et en philosophie, président de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des Curieux de la nature d'Allemagne, professeur à l'Université de Breslau, membre de la plupart des académies et sociétés savantes de l'Europe, décoré des ordres de l'Aigle rouge de Prusse, du Lion de Bade, du Faucon blanc de Saxe-Weimar, etc.
- NICOLAS** (le docteur), membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur, etc., à Paris.
- OBERT DE THIEUSIES** (le vicomte E.), ancien auditeur au Conseil d'état sous l'empereur Napoléon, chambellan du roi des Pays Bas, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne et de l'ordre de mérite du Lion du Holstein-Limbourg, commandeur de l'ordre noble de St-Hubert de Lorraine, etc., à Bruxelles.
- ODESCALCHI** (le prince), des ducs de Bracciano, de Cérie et de Syrmie, président de l'Académie pontificale d'Archéologie de Rome, grand'croix de plusieurs ordres, etc.
- OMALIUS DE HALLOY** (le baron JEAN-BAPTISTE-JULIEN D'), ancien gouverneur de la province de Namur, membre de la plupart des académies et sociétés savantes de l'Europe, décoré des ordres royaux du Lion Belgique et de Léopold, etc.
- OTREPPE DE BOUVETTE** (ALB., D'), conseiller honoraire de la cour de Liège, président de l'Institut d'Archéologie de la même ville, etc.
- PETIT** (PIERRE-FÉLICISSIME-VICTOR-ALPHONSE), président de chambre à la cour impériale de Douai, président de la Société impériale d'agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord, etc.
- PIDAL** (le marquis P.-J. DE), membre des Académies royales d'Histoire et de St-Ferdinand de Madrid, ancien ministre des affaires étrangères d'Espagne, grand'croix de plusieurs ordres, etc.
- PRÉAULX** (le marquis DE), ancien membre du Conseil général du département de Maine-et-Loire, commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, et décoré de plusieurs autres ordres, etc., à Paris.
- QUETELET** (LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES), directeur de l'Observatoire de Belgique, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, président de la Commission de Statistique du royaume, membre de l'Institution royale et de la Société royale de Londres; de la Société royale astronomique et de la Société de Statistique de la même ville; des Académies impériales et royales des Sciences de Vienne, St-Petersbourg, Naples, Lisbonne, Berlin, Turin, Madrid; des Instituts de France et des Pays-Bas; de l'Académie impériale de Médecine de France; de l'Académie impériale de Médecine du Brésil; de la Société de Physique de Genève; de la Société philomatique de Paris; des Sociétés des Sciences naturelles de Heidelberg et de Wurzburg; des Sociétés académiques de Nancy, Cambrai, Lille et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique; chevalier des ordres de Léopold; de la Légion d'Honneur; de Danebrog de Danemarck; du Christ de Portugal et de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, etc.

MM.

- RAFN** (CHARLES-CHRÉTIEN), conseiller d'état du roi de Danemarck, secrétaire-perpétuel de la Société royale des Antiquaires du Nord, etc., à Copenhague.
- RÉCHID-PACHA** ancien grand-visir de l'empire ottoman, ancien ambassadeur de S. M. I. le Sultan près S. M. le roi des Français, ministre des affaires étrangères en Turquie, grand'croix de plusieurs ordres, etc.
- RHEINA-WOLBECK** (le prince DE), comte de Lannoy de Clervaux, etc., à Liège.
- ROCHE-AYMON** (le marquis DE LA), lieutenant-général de cavalerie, ancien pair de France, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Paris.
- ROQUEFEUIL**, (le comte DE), ancien colonel à la garde royale de France, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, et décoré de plusieurs autres ordres, etc., au château de Tauxigny, près de Tours.
- SALVANDY** (le comte DE), ancien ministre de l'instruction publique en France, etc.
- SCHELING** (le docteur DE), ancien président de l'Académie royale des Sciences de Munich, conseiller d'état, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Berlin.
- SCHWEITZER** (le docteur DE), conseiller privé actuel, ministre d'état, chargé du département des Sciences, Lettres et Arts de Saxe-Weimar, président de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna, grand'croix de plusieurs ordres, etc.
- SIEBOLD** (le baron PH.-FR. DE), docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Leyde, membre de l'Académie impériale Léopoldino-Caroline des Curieux de la nature d'Allemagne; de l'Institut des Pays-Bas; de la Société des Sciences et Arts de Batavia, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, décoré de plusieurs ordres, etc.
- SOURDEVAL** (le comte DE), président de la Société archéologique de Touraine, etc., à Tours.
- SOUZA-FRANCO** (BERNARDO DE), ancien ministre de S. M. l'empereur du Brésil, à Rio-Janeiro, etc.
- SOUZA** (PAULINO-JOSÉ-SOARES DE), ministre des affaires étrangères de S. M. l'empereur du Brésil, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.
- STASSART** (le baron DE), ministre plénipotentiaire du Roi, ancien président du sénat, l'un des directeurs de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bruxelles, membre de l'Institut de France; des Académies royales des Sciences de Turin, Rouen, Marseille, Nancy, Lyon, Vaucluse et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, décoré des ordres royaux de Léopold; du Mérite civil de la couronne de Bavière; de l'Étoile polaire de Suède; de l'ordre noble et équestre de Tyrol, grand-officier de l'ordre de la Légion d'Honneur, grand'croix de l'ordre impérial de St-Stanislas de Pologne, etc., à Bruxelles.
- THEUX DE MEYLANDT** (le comte DE), ministre d'état, ancien ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des Représentants, décoré des ordres royaux de Léopold; du Christ de Portugal; de Charles III d'Espagne; de St-Maurice et de St-Lazare de Sardaigne, grand'croix et chevalier de plusieurs autres ordres, etc.

MM.

- THIENNES DE LEINBOURG ET DE RUMBECKE** (le comte DE), membre du ci-devant ordre équestre de la Flandre orientale, ancien chambellan du Roi des Pays-Bas, membre honoraire de la Société grand-ducale de Minéralogie et de Géognosie de Jéna ; de la Société des Antiquaires de la Morinie et de la Société royale des Sciences technologiques du Palatinat, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, chevalier de l'ordre royal du Lion Belgique, etc., à Gand.
- T'SERCLAES DE WOMMERSOM** (le baron ÉMILE DE), ministre plénipotentiaire du Roi, ancien secrétaire-général du ministère des affaires étrangères, membre de la Chambre des Représentants, décoré des ordres royaux de Léopold ; de l'Étoile polaire de Suède ; de Charles III d'Espagne ; de St-Michel de Bavière ; de l'Aigle rouge de Prusse ; du Sauveur de Grèce ; de l'ordre de St-Grégoire de Rome, et chevalier de plusieurs autres ordres, etc.
- URSEL** (le duc D'), sénateur, ancien ministre d'état des Pays-Bas, grand'croix de l'ordre royal du Lion Belgique, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à Bruxelles.
- VILLADICANI** (le cardinal D.-FRANÇOIS DE PAUL), archevêque de Messine, président-perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Lettres de la même ville, etc.
- VILLEMAIN**, ancien pair de France et ministre de l'instruction publique, membre de l'Académie française, etc.
- VIRON** (le baron DE), ancien gouverneur de la province de Brabant, etc., à Bruxelles.
- WURTEMBERG** (le comte GUILLAUME DE), président de l'Académie wurtembergeoise des Antiquaires, général en chef de l'armée de Wurtemberg, grand'croix de plusieurs ordres, etc.
- WURTH-PAQUET**, président de la Société royale et grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg, etc.
-

ANALECTES

ARCHÉOLOGIQUES, HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES, ETC.;

PAR

M. A. G. B. SCHAYES, *Conseiller de l'Académie.*

(Suite, voir page 277, 9^e volume).

XXIII.

Charte de l'an 1100, qui sert à constater l'état d'anarchie et de désordre qui régnait alors en Belgique.

Pour une époque comme celle du xi^e siècle, où les documents historiques et statistiques sont d'une grande rareté, la pièce suivante n'est pas sans intérêt pour la connaissance de l'état social de la Belgique au premier âge de la féodalité, régime né de l'anarchie dans laquelle les invasions incessantes des Normands avaient plongé une grande partie de l'Europe. On voit par cette charte qu'au xi^e siècle les possessions des églises n'étaient, malgré les terribles menaces de l'excommunication, pas plus respectés que celles des laïcs.

La chronique de l'abbaye de Saint Trond, écrite au xii^e siècle, par l'abbé Rodolphe, et publiée dans le *Spicilegium* de d'Achery (tom. II), renferme un passage fort curieux qui atteste encore mieux tout le désordre qui régnait alors dans le pays, et la misérable condition des habitants des campagnes. C'est l'itinéraire que l'auteur de la chronique trace de son voyage de Saint Trond à Mets, pour exposer à l'empereur et à l'évêque de cette ville, l'état déplorable où était réduit son monastère par suite d'un violent incendie. Rodolphe n'osa entreprendre seul ce voyage, par la crainte des bandits qui infestaient toute la contrée qu'il avait à traverser; il fit la route en compagnie de 4,000 hommes de troupes que l'évêque de Liège, le comte de Louvain et le comte

de Lomme envoyaient à l'empereur, leur suzerain. Le chroniqueur fait le tableau le plus patétique des affreuses dévastations que cette soldatesque indisciplinée commettait partout dans sa marche, pillant et brûlant les villages, et cela non pas en pays enuemi, mais sur les propres terres de ses princes. Cette peinture rappelle d'une manière frappante la marche des armées Turques et Tartares au xvi^e et au xvii^e siècle, telle que nous la décrivent les voyageurs de cette époque.

In nomine sancte et individue trinitatis. Folcardus, sancte leodiensis ecclesie dei gratia prelatus et cenobii abbas, omnibus christi fidelibus utriusque vite felicitatem. Notum sit omnibus Christi fidelibus non parvam temporibus nostris ab insidiis inimicorum dei ecclesiis illatam esse violentiam, quam nequaquam absque sanctorum presagio evangelistarum accidisse quisque existimet, quo dicitur : Surget gens contra gentem et filii adversus patres eorum ; sanctam etiam ecclesiam, instigante demoniorum vesania, innumerabiles qui christianorum censentur nomine crudeliter invaserunt suaque stimulati insipientia vastaverunt. Hec itaque abhominatio tamdiu à regibus et dominis et servis exercitata est, quod pene omnibus populis in usum versa est, unde loca à principibus et regibus et fidelibus christianis quondam habundanter domino sanctisque suis statuta, eguerunt et esurierunt ; quedam vero omnino heu pessumdata sunt. Hujus igitur timoris immoderantia undique coangustatus, cum victus ac vestitus fratribus nostris deo jugiter famulantibus non sufficerent necessaria, non tantum consilio fratrum nostrorum, sed etiam potentium nostre provintie virorum dispensatione, quidquid predii habuimus in vico Moringhem, sive in agris sive in silvis, sive in pratis, propter loci remotionem et propter principum terre dicordiam nobis inutile, Benzoni de Herines et uxori sue Ode cum filiis filiabusque suis vendicare ac libere componere decrevi. Insuper hoc scripto stabilivi, subjectorum

etiam testium astipulatione ne ullo modo à posteris violetur, confirmavi. Signum mei ipsius Folcardi. Signum Gualteri propositi, Signum Remuardi decani. Signum Balduini comitis. Signum Gillardi advocati et filii ejus Ingeberti. Signum Sigeri. Signum Alardi judicis. Signum Godescalci de Torincorth. Signum Heldemini de Jachse. Signum Raineri et Amelrici de Galmerage. Hoc autem factum est Lobis, anno incarnationis dominice m^o c^o, indictione et tempore Henrici imperatoris, quo à papa Paschali discordante, episcopus Camaraco defuit. Si quis igitur omnium agnoscentium nostri constitutionem scripti temere violare presumpserit, excommunicatum se auctoritate patris et filii et spiritus sancti non dubitet, usque dum male acta digne penitentia defleverit.

*(Extrait du cartulaire de l'abbaye de Forêt,
conservé aux archives du royaume).*

XXIV.

L'ancien château des comtes de Louvain et des ducs de Brabant, à Louvain ¹.

A l'extrémité du beau bassin qui termine le canal de Louvain à Malines, s'élève une colline assez haute, abrupte, couverte de jardins et formant naguère encore (avant la construction récente de l'entrepôt) par son aspect agreste, un contraste des plus pittoresques avec les élégants édifices qui bordent les larges quais du bassin. C'est au sommet de cette hauteur, isolée sur trois de ses faces et tenant par la quatrième aux anciens remparts de la ville, qu'était bâti l'antique château des comtes de Louvain et la résidence des premiers ducs de Brabant.

On ignore l'époque précise de l'origine du château de Louvain. La tradition populaire et le récit de quelques chroniqueurs,

¹ Cette notice a déjà paru dans la *Belgique Communale* 1847, mais comme ce journal n'a pas été continué et est devenu rare à trouver, nous avons jugé à propos de la publier de nouveau, avec plusieurs modifications.

ignorants et amis du merveilleux, la font remonter sans aucun fondement jusqu'à la conquête de la Belgique par les Romains. Outre que rien ne décélait dans la bâtisse un édifice de construction romaine ¹, nul doute que les auteurs du ix^e siècle qui mentionnent si fréquemment Louvain, ne se fussent pas borné à désigner ce dernier sous le nom insignifiant de *locus Loven*, si le château avait déjà existé alors. Quant à la dénomination vulgaire de Château de César qu'il porte à Louvain, nous ne la croyons pas antérieure au xvi^e siècle, au moins n'en avons-nous trouvé aucune trace dans les écrits d'une date plus ancienne; ce nom paraît avoir tiré son origine du séjour que l'empereur Charles-Quint fit au château de Louvain pendant son enfance.

Vers l'an 884, une horde nombreuse de Normands, qui depuis plusieurs années dévastait la Belgique, vint camper sur l'emplacement de la ville actuelle de Louvain. Ces barbares y séjournèrent jusqu'en 887; puis après avoir ravagé le nord de la France et assiégé Paris, ils revinrent se fixer de nouveau sur les bords de la Dyle, où ils se tinrent retranchés pendant cinq ans entiers² et ne cessèrent de se livrer aux plus horribles déprédations dans toutes les contrées voisines. Enfin, ils y furent attaqués et complètement défaits par l'empereur Arnould, en 895. Les auteurs contemporains portent à plus de cent mille le nombre des Normands qui périrent dans cette bataille, soit par le fer ennemi, soit, en fuyant, dans la Dyle et les marais qui couvraient alors toutes les plaines riveraines ².

Gramaye rapporte, sur la foi d'une vieille chronique, qu'après cette éclatante victoire, l'empereur fit construire le château de Louvain pour servir de point de défense en cas de nouvelles invasions des pirates danois. Ce fait n'est nullement invraisemblable, car les historiens du temps nous apprennent qu'il s'éleva

¹ HEYLEN, *Dissert. de Antiquis Romanorum monumentis in Austriaco Belgio superstīt.* (Ancien Mém. de l'Acad. de Brux., t. 4); PIOT, *Histoire de Louvain*, p. 54.

² DEWEZ, *Histoire de Belgique*, tome II, p. 80 et suiv.

une foule de châteaux et de places fortes, tant en Allemagne qu'en France et en Belgique, pour mettre les habitants en sûreté contre les incursions des Normands; cette concentration de la population donna naissance à un grand nombre de villes considérables ¹.

Juste Lipse prétend au contraire, que le château de Louvain doit sa fondation aux premiers comtes de Louvain, auxquels il servit de résidence dès le x^e siècle.

Quoiqu'il en soit, ce n'est qu'à l'année 1012 que ce château est mentionné pour la première fois dans des documents historiques d'une authenticité irrécusable. Sigebert de Gembloux, qui écrivait au siècle suivant, raconte que l'empereur Henri II, ayant revendiqué, comme un fief de l'empire, le comté de Louvain, possédé par le comte Lambert I, en donna l'investiture à Godefroid d'Ardenne, duc de Lothier, et que Lambert s'opposant de vive force à l'exécution de ce décret, se renferma dans le château de Louvain (*castrum Lovanium*), où Godefroid vint l'assiéger, mais sans succès, en 1012 ².

Quelques années après, le même comte tint prisonnier au château de Louvain, Luitgarde, veuve d'Arnould, comte de Hesbaye, et l'obligea à souscrire aux volontés de son époux qui, avant de mourir, avait légué toutes ses possessions à Baldéric, évêque de Liège ³.

En 1038, Henri I, dit le Vieux, comte de Louvain, fut assassiné dans ce château par Herman, seigneur lorrain, et, suivant l'historien Haræus, marquis d'Anvers, que Henri avait fait prisonnier dans la bataille, livrée près de Bar-le-Duc, en 1037, par Gothelon, duc de la Haute-Lotharingie, à Eudes, comte de Champagne.

Des travaux importants de reconstruction ou de restauration

¹ Voir *Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, tome II, appendice.

² SIGEBERT, *Chronogr. ad.*, ann. 1012.

³ PIOT, *Hist. de Louvain*, p. 52.

auraient été exécutés au château en 1177, si l'inscription *castrum Lovanii de novo restauratur* qu'on dit y avoir existé, pouvait être prise pour un chronogramme; mais ceux qui ont été de cet avis n'ont pas réfléchi que l'usage des chronogrammes est beaucoup plus moderne. Il est bien plus probable que cette inscription se rapportait à la réédification du château en 1375.

Thierry, comte de Hollande, pris par Henri I, duc de Brabant, à la bataille d'Houdaine, en 1203, fut détenu au château de Louvain pendant trois mois, jusqu'à la conclusion de la paix entre les deux princes.

La première charte ou titre connu, relatif à cette résidence souveraine, est un diplôme de l'an 1225, émané du duc Henri I. Par cet acte le duc confirma à treize habitants du village de Berthem, près de Louvain, possesseurs chacun d'une manse, la franchise du tonlieu de la ville, à condition qu'ils lui payeraient individuellement chaque année, à la saint Jean, un cens de six deniers, monnaie de Louvain, pour l'entretien des serrures du château ¹.

Lorsqu'en 1338 Edouard III, roi d'Angleterre, passa sur le continent et se rendit en Belgique, pour appuyer par la force des armes ses prétentions à la couronne de France, il séjourna pendant tout un hiver au château de Louvain avec la reine, son épouse.

Les ducs de Brabant ayant fixé leur résidence permanente à

¹ *Henricus, Dei Gratia, dux Lotharingie, omnibus ad quos hoc scriptum pervenerit, scire veritatem. Notum facimus, tam posteris quam modernis, quod tredecim homines de Berthem, occasione tredecim mansorum terre ibidem siturum, veteres residentias obtinentes adhuc, onere teltonii nostri lovaniensis, quem ad modum oppidani nostri ejusdem loci, liberi sunt et immunes à predecessoribus suis qui ibidem residerunt, sub hac forma et absolute, ut ipsorum quilibet annuatim in festo Sancti Johannis Baptiste nobis debeat de quolibet manso, ad reficiendas seras nostri castris lovaniensis, sex denarios lovanienses. Actum anno gratie mcccxxv in kalendas Octobris, apud Lovanium.* (Archives de Louvain et Registres Noirs de l'ancienne Chambre des comptes en Brabant, aux archives du royaume.)

Bruxelles au commencement du **xiv^e** siècle, la ville de Louvain dut éprouver de l'absence d'une cour où régnaient le luxe et les plaisirs, une perte assez notable pour qu'elle s'engageât, en 1375, à reconstruire à ses frais le château ducal, à condition que le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne vissent y séjourner pendant six ans seulement; ce que ces derniers acceptèrent. Les frais des travaux montèrent à 1,000 livres de gros et 1,000 moutons, somme considérable pour ce temps où l'argent était rare. Les successeurs de Wenceslas continuèrent à préférer le séjour de Bruxelles et de Tervueren à celui de Louvain, sans doute par suite des séditions qui au **xiv^e** siècle avaient désolé à diverses reprises cette dernière ville, alors si riche et si populeuse ¹; ils pourvurent néanmoins à l'entretien du château, berceau de leurs ancêtres, et y firent même exécuter plusieurs travaux d'embellissement, tant aux bâtiments qu'aux jardins ². Philippe I, duc de Bourgogne et Philippe-le-Bon y vinrent fréquemment avec toute leur cour et y donnèrent des fêtes splendides ³.

Il existe au dépôt des archives du royaume un inventaire du mobilier du château de Louvain, dressé vers l'an 1436. Nous publierons comme annexe, à la fin de cette notice, ce document intéressant qui donne une idée peu brillante de l'intérieur de cette habitation princière, au commencement du **xv^e** siècle. On aurait tort, cependant, de le prendre pour type de l'ameublement

¹ Nous publierons dans ce recueil des documents inédits et forts importants sur ces événements.

² Comptes des domaines de Louvain, ann. 1405, 1406, 1429 et suivantes, au dépôt des archives du royaume.

³ Comptes de la recette et de la dépense de l'hôtel du duc de Bourgogne, ann. 1427 et 1428 (aux Archives du royaume).

On lit, entr'autres, dans le compte du mois d'avril 1428 : « Jeudi, **xxv^e** jour d'avril mccccxxvij, Monseigneur le duc de Brabant et sou estat tout le jour à Louvain, et josta ce jour, et donna le banquet aux dames, chevaliers et escuiers qui estoient en son chasteau du dit Louvain..... somme du dit banquet et parties extraordinaires comptés par Thierry de Menigerswert, maistre d'ostel de Monseigneur, cxlvij livres xiiij sols ij deniers. »

des autres palais ducaux ; le château de Louvain ne servant plus alors que de séjour temporaire aux princes souverains du pays, il est fort probable que les ducs de Bourgogne, si amis du luxe, y faisaient transporter une partie de leur mobilier des palais de Bruxelles ou de Tervueren, chaque fois qu'ils venaient y séjourner pour un temps très-limité ; on sait que cet usage subsiste encore en Portugal.

Au xv^e siècle, le château de Louvain servit aussi plus d'une fois à la tenue des États du pays ¹, et ce fut là et au château ducal de Genappe que les enfants du prince avaient coutume de passer leurs premiers années. Charles-Quint et ses sœurs furent élevés au château de Louvain, sous la direction de leur précepteur, Adrien Florens, professeur de théologie à l'Université, et depuis souverain pontife sous le nom d'Adrien VI.

Au commencement du xvi^e siècle, le château brûla en partie, mais le dommage fut promptement réparé, en 1505 ².

A cette époque il y existait une ménagerie, composée de trois civettes, de trois vaches et d'un taureau sauvages, de quatre chameaux, de deux marmottes et d'un blereau ³. Au moyen âge

¹ On lit dans les comptes de l'hôtel du duc de Bourgogne, année 1428 :

« Le lundi xxiiij^e jour de may mccccxxviiij, monseigneur le duc de Brabant et son estat partist cest apres diner de sa ville de Bruxelles et fust au souper et giste en son chastel de Louvain, ou estoit une journée des dits deux estats du pais de Brabant, et firent delivrer les xliij povres, en la manière accoustumée, xx bons pour livre — somme du jour sans gaiges et garnisons, comté par Thierry, etc., xxviiij livres xvij sols. »

Le duc demeura les trois jours suivants au château. Le 27 il y dina avec Charles de Bourbon.

² Comptes des domaines de Louvain, en 1505.

³ « Rogier de Bouillon, verwaerder van den wilden beesten, den welchen ons heeren die coninck gecommiteert heeft by zyne genadige opene brieven, t'onderhouden drie chievetten, drie wilde coyen ende eenen wilden verre, vier kemelen, twee ratten van den geberchten ende eenen das ; elcke chivette van drie stovers daegs, elcken coye ofte ver eenen stover een quart daegs, elcken kemel van zeven stnvers een quart daegs, elcke ratte ofte das een plec 's daegs ; ende voir die gagien van den zelve Rogier iiij stovers 's daegs. » (Même comptes de 1505).

une ménagerie était en quelque sorte un ornement obligé de toute habitation princière, aussi bien que les nains et les foux en titre d'office; c'est en conformité de cette coutume que l'on entretient encore de nos jours des animaux sauvages à la tour de Londres et au sérail du Grand-Seigneur.

Pendant le reste du xvi^e siècle il ne se passa rien de remarquable au château de Louvain, qui dès lors n'était plus considéré que comme un simple poste militaire, d'assez faible importance, parce que depuis l'introduction de l'artillerie, il se trouvait entièrement commandé par les hauteurs voisines de la ville. Les princes souverains et les gouverneurs généraux n'en faisaient même plus leur pied-à-terre lorsqu'ils se rendaient à Louvain; ils préféraient loger à l'abbaye de Sainte-Gertrude ou au collège Vandale, bâti en 1559, et qui passait à cette époque pour le plus beau des nombreux collèges de l'Université ¹.

Au commencement du siècle suivant, le célèbre Erycius Puteanus, successeur de Juste Lipse dans la chaire de littérature latine à l'Université, fut pourvu, à sa demande, de la charge de gouverneur du château ², commandement assez semblable à celui

¹ Depuis la reconstruction, au siècle dernier, de la plupart des collèges, en style plus ou moins monumental, cet édifice est bien déchu de sa réputation; il sert aujourd'hui d'atelier de charité.

² Le plus ancien châtelain ou gouverneur du château de Louvain, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est un certain Odulphus, en 1180. Le dernier fut Pierre-Ghisbert de Grez, en 1720. C'était toujours des personnes de la première noblesse qui étaient pourvues de cette charge. Les gouverneurs du château ne recevaient que le traitement modique de cent florins par an, mais ils étaient exempts de toutes charges et impôts. Les personnes auxquelles ils louaient des habitations dans l'enceinte du château, jouissaient des mêmes franchises. Depuis le procès que le châtelain Joseph de Montenaken soutint, en 1520, contre la ville, qui refusait de reconnaître ces privilèges — déni duquel elle fut obligée de se désister — les châtelains affirmèrent le droit de vendre au château de la bière et du vin. Un nouveau débat s'éleva à ce sujet pendant que Puteanus était gouverneur, mais par lettres patentes du 3 février 1625, l'infante Isabelle débouta la ville de ses prétensions.

du fort de Notre-Dame de la Garde à Marseille, décrit par Chapelle et Bachaumont :

Gouvernement commode et beau
A qui suffit pour toute garde
D'un suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

Tandis que notre savant en *us* remplissait ces douces et paisibles fonctions, qui, de son propre aveu, lui laissaient tout loisir de se consacrer entièrement au culte des muses ¹, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, vinrent visiter leur château de Louvain au mois de décembre de l'année 1617. Puteanus a consacré à la relation de cette visite un de ses nombreux opuscules, qui a pour titre : *Arx lovaniensis à principibus lustrata*. Lov. 1619, in-18. — L'auteur aura sans doute considéré cette œuvre de galanterie littéraire, dont les exemplaires sont devenus très-rares, comme un titre, pour solliciter quelque nouvelle faveur auprès de ses puissants Mécènes; car on sait qu'il ne laissait échapper aucune occasion de se recommander à la *haute bienveillance* des distributeurs de grâces de son temps et que, sous ce rapport, il ne le cédait guère en activité et en dévouement à ses confrères de nos jours.

Albert et Isabelle arrivèrent au château, accompagnés du comte de Danovere, leur premier chambellan, préfet du palais et grand écuyer, de Pierre de Tolède, leur aumônier, et d'autres personnes de la cour. Puteanus et ses fils firent les honneurs de la réception à l'archiduc; l'infante fut complimentée par madame la gouvernante et ses demoiselles. Les illustres visiteurs entrèrent d'abord à l'église de Saint-Jean, pour y adresser leurs prières à la Vierge. Puteanus leur apprit que Charles-Quint, pendant qu'il était élevé dans le château, assistait journallement au service divin dans

¹ *Ipsæ et tranquillius colo musas, cum musis sapientiam, quæ velut à sublimi sapientia Pallas est, arcium præses. . . . Et ego magis magisque Paladem colere cæpi, postquam antiquitate loci et simul amœnitate captus, præfecturam à serenissimis principibus petiit et obtinui.*

cette église, dont la reconstruction datait, suivant lui, du règne de cet empereur (ce qui était une erreur), et que Jeanne, duchesse de Brabant et veuve du duc Wenceslas, avait richement doté cet édifice sacré. Les archiducs furent ensuite conduits à la bibliothèque du savant gouverneur, placée dans une des tours du château. Ils s'amusèrent à feuilleter ses livres et ses manuscrits, parmi lesquels sa volumineuse correspondance avec la plupart des savants de l'Europe, attira particulièrement leur attention ¹. Ils se montrèrent aussi fort curieux de connaître l'origine et l'histoire du château; ce en quoi Puteanus les servit de son mieux : pour autant que le comportait le défaut de saine critique qui caractérise généralement les recherches historiques de ce temps, lorsqu'elles concernent l'antiquité ou les premiers siècles du moyen âge.

De la bibliothèque, le prince et la princesse passèrent aux appartements occupés jadis par Charles-Quint et ses sœurs. Ils étaient situés dans la partie méridionale du château. La vue magnifique, dont on y jouissait sur la ville et sur ses environs, plantés de vignes, charma l'archiduc et sa noble compagne. Puteanus indiqua à Albert les principaux édifices religieux et profanes de Louvain; ces explications étant donnée en latin, l'archiduc les traduisait en espagnol à son épouse, peu familiarisée avec la langue de Cicéron.

Les visiteurs descendirent ensuite dans des appartements inférieurs, où Puteanus avait établi son cabinet de tableaux. Il leur fit remarquer le portrait de Georges d'Autriche, gouverneur de Louvain et chancelier de l'Université; celui de Charles-Quint, donné au propriétaire par saint Charles Borromée; celui de l'archiduc lui-même et celui de notre savant, peint par Théodore Van Loon.

¹ A la mort de Puteanus, cette correspondance se composait de plus de 16,000 lettres. (DE REIFFENBERG, *Notices et extraits de la Bibliothèque de Bourgogne*, page 40).

Cette inspection terminée, les archiducs quittèrent le château, après avoir accepté la collation que leur avait préparé le gouverneur, et goûté du vin de leur vignoble, planté de temps immémorial sur les dépendances de la résidence ducale.

Puteanus avait érigé au château de Louvain une espèce d'académie ou société littéraire, dont les membres se réunissaient chaque semaine pour lire une dissertation ou une pièce de vers de leur composition. On prétend qu'il avait imaginé un moyen assez commode de payer ses imprimeurs sans bourse délier : celui de les honorer du titre de membre de son académie.

Le docte gouverneur paraît avoir veillé avec soin à l'entretien des bâtiments du château; on lit même qu'il y fit placer en 1617, un vitrail peint aux armes d'Albert et d'Isabelle, qui coûta soixante sept florins. Ce fut sans doute en souvenir de la visite de ces princes.

A en juger par les anciennes gravures et dessins qui représentent le château de Louvain, cet intéressant édifice historique était dans un état de conservation assez satisfaisant vers le milieu du xviii^e siècle, et il aurait pu subsister longtemps encore, s'il n'avait été enveloppé dans la proscription dont l'empereur Joseph II, philanthrope moderne par excellence, et comme tel fort peu sensible au charme des arts et des monuments de l'histoire, frappa la plupart des anciennes résidences princières de la Belgique, tels que le château de Tervueren et les palais des comtes de Flandre à Gand et à Bruges ¹. Les matériaux du château et de ses dépendances furent vendus, en 1783, pour la somme modique de 2,220 florins de Brabant et son emplacement même pour 4,848 fl. 11 sols.

Le château de Louvain était plus remarquable par les souvenirs qui s'y rattachaient, que par son étendue et son architec-

¹ Lorsqu'il visita la ville de Bruxelles, en 1781, Joseph II blâma hautement la construction du magnifique quartier du Parc et trouva que le magistrat aurait mieux fait de consacrer à la bâtisse d'une caserne, les sommes dépensées à ces superbes embellissements, si dignes d'une grande capitale.

ture †. Bâti en forme de triangle, il n'occupait qu'environ la moitié du sommet de la colline qui lui servait d'assiette. Un pont de pierre, défendu par deux tours rondes, conduisaient à la porte d'entrée, s'ouvrant entre deux autres tours réunies par une courtine. Elle donnait accès à une cour assez vaste, bordée de droite et de gauche d'un mur d'enceinte, flanquée de quelques tours. Au fond de la cour s'élevaient les bâtiments d'habitation, composés d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, percés chacun de sept ouvertures ogivales. Le toit était formé d'un nombre pareil de gables ou pignons dont les côtés étaient ornés de crochets. Derrière ces bâtiments se dressait le donjon, grosse tour carrée d'une faible élévation, et à gauche se trouvait la chapelle, d'une construction fort simple, et dont les seuls ornements paraissent avoir été un autel en bois sculpté et une statue de marbre, mentionnés dans l'inventaire de 1436. Nous ne connaissons des distributions intérieures des bâtiments que ce que nous en apprend cet inventaire, et nous ignorons complètement quelle était leur ornementation.

La plus grande curiosité du château, et même la seule, suivant Juste Lipse, était un puits de 130 pieds de profondeur et qui avait un triple écho. Ce puits existe encore.

L'espace entre le château et les remparts de la ville était occupé par une place circulaire, entourée de fossés et plantée de chênes. Elle servait anciennement de lice pour les tournois et les combats judiciaires. Puteanus en fit abattre les arbres et la réduisit en culture, en 1620.

Il y avait en outre sur la colline du château un convent

† Voir les gravures qui représentent ce château dans la première édition des *Antiquitates Brabantiae* de GRAMAYE, le *Lovanium* de JUSTE LIPSE, le *Théâtre profane de Brabant*, par LEROY, les *Délices du Brabant*, par CANTILLON, les *Délices des Pays-Bas* et les *Trophées du Brabant*, par BUTKENS; ainsi que les plans conservés aux archives du royaume.

de templiers, fondé en 1140 ¹. Après la suppression de cet ordre célèbre, les bâtiments furent donnés à l'ordre de Malte qui y établit un prieuré, dépendant de la commanderie de Chantreine. Ce prieuré subsista jusqu'en 1797, lorsqu'il subit le sort de tous les établissements monastiques de la Belgique. Son église, — celle de St-Jean dont nous avons déjà dit un mot — avait été rebâtie en 1457. Elle était d'une étendue médiocre et n'avait qu'une seule nef de l'architecture la plus simple. On y voyait un tombeau du xiv^e siècle, surmonté de la statue couchée du défunt armé de pied en cop. Sur ce tombeau se lisait l'inscription suivante :

*Hier leet begrave Jan Enmecove in syn leve
M^r van Santecrin en Mont de Billoen die verscheit
van deser wereldt in't jaer ons heere doe
men screef mccccxlvij xxj dage in
Augusto, en wert in dese tombe begraven ².*

Cette église était un lieu de pèlerinage où les femmes venaient faire dire des prières sur leurs enfants souffrant de la coqueluche. Ce pèlerinage se faisait particulièrement à la fête de saint Grégoire, lorsqu'il se tenait une espèce de foire aux abords de l'église.

L'église de St-Jean, vendue comme bien prétendu national, en 1799, fut démolie immédiatement après. La tour qui subsista jusqu'en 1801, offrait par sa position un point de vue agréable aux voyageurs qui se rendaient de Malines à Louvain. Elle était

¹ Il n'est fait mention nulle part de ce couvent, si ce n'est dans un acte du chartrier de St-Pierre que nous avons publié à la suite de notre *Notice sur l'ancienne culture de la vigne en Belgique*. (*Messenger des sciences historiques de Belgique*, année 1844).

² Lorsqu'on démolit l'église, ce tombeau fut profané et les ossements qu'il renfermait furent jetés dans un coin de la sacristie. Les gens du peuple venaient en foule pour en enlever des parcelles, dans la croyance que c'étaient les reliques d'un saint.

construite en ligne parallèle avec la tour de l'église de St-Rombaut et faisait face comme cette dernière à la magnifique chaussée tirée au cordeau d'une ville à l'autre.

Les bâtiments du prieuré ont été convertis en ferme et ne présentent rien de remarquable. Une porte en ogive doit dater de la fin du xv^e siècle; le reste de la bâtisse paraît d'une époque plus récente.

Au bas de la colline se trouve l'entrée d'un conduit souterrain dont l'intérieur est aujourd'hui obstrué par des éboulements. D'après une tradition populaire, ce souterrain se serait étendu, d'un côté jusqu'à l'église de St-Pierre et à la grande place de la ville, et de l'autre jusqu'au château de Kesselsteen, ancienne propriété des Templiers et plus tard le chénil des ducs de Brabant, sur la hauteur dite Kesselberg, à un quart de lieue de Louvain. Suivant un autre conte populaire, ce souterrain servait de retraite à des nains qui, d'un naturel malicieux, ainsi que les dépeignent l'Edda et les Sagas du nord, vexaient beaucoup les habitants de Louvain. Ceux-ci, pour se débarrasser de ces hôtes incommodes, s'avisèrent de les étouffer par la fumée en allumant un grand feu de paille à l'entrée de leur tanière. Il est probable que cette galerie avait été construite uniquement pour servir de sortie à la garnison du château.

Ce souterrain, le puits décrit plus haut ¹ et quelques débris de murs et de substructions sont aujourd'hui les seuls vestiges qui subsistent encore du château, dont l'emplacement est occupé par des maisons et des jardins.

Dès le xiii^e siècle, et peut-être longtemps auparavant, le penchant de la colline du château de Louvain, de même que les hauteurs voisines de la ville, était planté en vignes. Un de ces vignobles appartenait aux Templiers ², un autre de

¹ Montanus parle avec admiration du puits et du souterrain dans ses notes sur l'édition hollandaise de Guicciardin de 1612.

² *Messenger des sciences historiques*, loc. cit.

l'étendue de quinze journaux, était la propriété de ducs de Brabant. Comme les frais de l'entretien de ce dernier dépassaient de beaucoup, la valeur de son produit, il fut, en suite d'une proposition de la chambre des comptes, donné à ferme, en 1467, au prix annuel de 52 florins de Rhin; on en excepta toutefois la partie désignée sous le nom de vignoble des malades (*sieken wyngaert*), qui continua à être cultivée aux frais de l'état jusqu'au commencement du xvii^e siècle; le vin qui en provenait était réservé pour la cour ou donné aux pauvres de Louvain, atteints d'un flux de sang ou d'autres maladies¹.

Bien que Divæus assure que de son temps on commençait déjà à abandonner la culture de la vigne à Louvain, nous avons trouvé, au dépôt des archives du royaume, trois pétitions, datant toutes trois de la seconde moitié du xvi^e siècle, par lesquelles des vigneron demandaient encore la concession de plusieurs terrains vagues au pied et sur la pente de la colline du château pour les changer en vignobles². On n'abandonna complètement cette branche de culture que vers la fin du xvii^e siècle.

Den inventaris op te borch, den lesten dach van julio xiiij^e xxv, die geleverd zyn joncheere Jacob van Sombrecht, castelein te Loeven, van Mathyse van Valkenborch, dienende onder joncheer Janne Van Steenvorst, borchgreve, etc.

Inventaire (des meubles) du château (de Louvain), (dressé) le dernier jour de juillet 1436, et transmis à messire Jacques de Sombrecht, châtelain, par Mathieu de Valkenbourg, au service de messire Jean de Steenvorst, châtelain, etc.

CAPELLE.

LA CHAPELLE.

Ierst eenen kelck met een patenen, beide vergult. Item 1 groo-

Premièrement un calice avec une patène, tous deux dorés. Item

¹ *Messenger des sciences historiques*, loc. cit.

² Nous avons publié ces documents dans notre notice précitée sur les vignobles de la Belgique.

ten mesboeck, Item 1 cleyn mes-
buecsken met een silveren slot.
Item 1 witten autair-staen in
eenen eycken hout gemaikt. Item
1 albene met 1 casufelen ende
andere hoeren toebehoirten. Item
2 altaer lakenen. Item 1 siden
cleet voere den altaer hangende.
Item 1 witten cleet voer den al-
taer. Item 2 tenen kandelere
met dobblen pipene. Item 1 co-
poraele. Item 1 peesche van
yvoire. Item 1 cleyn tenen wyn-
watervat. Item 2 anpullen. Item
2 syde struepte rycleederen be-
siden den altaer. Item 1 allabas-
tre marmere beelde met 1 taber-
naelen. Item 1 houtengescilderden
peesche kandelere. Item een vonte
van houte gemaikt, bynen geloet.
Item 1 lessenere. 2 cleyn bancs-
kens van weken houte. It. 1 grote
banck. Item 1 scelle lants die
capelle hangende.

OP MYNS HEEREN CAMERE OP TEN
BLANCKENE.

Ierst een bedde van 3 ellen
breet met 1 hoet poluweende met
een cartsen met carden. It. een
voudzydele niet eenen voete. It.
1 houten candeeler. Item 1 scem-
bret. Item 2 brantroeden. Item
1 tritsoir van scrienhoute.

un grand missel. Item un petit
missel à fermoir d'argent. Item
un blanc dans un en-
cadrement de bois de chêne. It.
une aube avec une chasuble et
autres objects y relatifs. Item
deux draps d'autel. Item un an-
tependium ou devant d'autel en
soie. Item un drap blanc d'autel.
Item deux chandeliers en étain à
doubles branches Item un corpo-
ral. Item un reliquaire (paix) en
ivoire. Item un petit bénitier en
étain. Item deux burettes. Item
deux . . . de soie rayée aux deux
côtés de l'autel. Item une statue
d'albâtre avec un tabernacle. Item
un chandelier de bois peint en
violet. Item des fonts baptismaux
en bois, plombés intérieurement.
Item un pupitre et deux banquet-
tes de bois blanc. Item un grand
banc. Item une sonnette attachée
le long (du mur) de la chapelle.

DANS L'APPARTEMENT DE MONSEI-
GNEUR SUR LE

Premièrement un matelas de
trois aunes de longueur, avec un
traversin et une couverture . . .
Item un canapé (ou un pliant)
avec un pied. Item un chandelier
de bois. Item un garde-feu. Item
deux chênets. Item un dressoir
en bois de chêne.

OP TE CAMERE BOVEN DIE VOIRSCH.
CAMERE.

Ierst een coetse met 1 coetsen onder vut te trecken. It. 1 lanc scrinen om gescud in te leggene Item 1 grote scrine.

OP TE WAERREBBLE DAER NEVEN.

Ierst een bedde van $3 \frac{1}{2}$ elle metter coetsen met 2 bancken. Item 2 coetsen elc van twee ellen. It. 1 bedde van $2 \frac{1}{2}$ ellen. It. 1 gedrayde sidele.

OP TE SALE BOVEN DIE RAETCAMERE.

Ierst 1 voudzydele van harden houte met 1 voetbanxken. Item 1 tafele. Item 1 par eykene scragen. Item 1 tritsoir. Item noch 4 tafelen ende 4 bancken gepickelt.

DES MEDECYNS CAMERE.

Ierst een bedde van 2 ellen met een coetsen. Item noch een coetse van $2 \frac{1}{2}$ ellen. It. 1 tritsoir. Item een banc gepickelt.

VALCKENIERS CAMERE.

Ierst een quaet bedde van 2 ellen. Item 3 coetsen elc van 2 el-

DANS LA CHAMBRE AU-DESSUS DE
LA PRÉCÉDENTE.

Premièrement un bois de lit ayant au-dessous un autre bois de lit que l'on peut en retirer. Item un long coffre à mettre des armes de trait. Item une grande armoire.

DANS LA GARDE-ROBE A COTÉ.

Premièrement un matelas de trois aunes et demie de longueur avec un bois de lit à deux bancs. Item deux bois de lits, chacun long de deux aunes. Item un matelas de deux aunes de longueur. Item un fauteuil fait au tour.

DANS LA SALLE AU-DESSUS DE LA
CHAMBRE DU CONSEIL.

Premièrement un pliant de bois de chêne avec un marche-pied. Item une table. Item deux tréteaux. Item un dressoir. Item encore quatre tables et quatre bancs posant sur des pieds.

LA CHAMBRE DU MÉDECIN.

Premièrement un matelas de deux aunes de longueur avec un bois de lit. Item un second bois de lit de deux aunes et demie. Item un dressoir. Item un banc supporté par des pieds.

LA CHAMBRE DU FAUCONNIER.

Premièrement un mauvais matelas de deux aunes de longueur.

len. Item een tafelken met 1 paer quade scragen. Item 1 bedde van 2 ellen.

OPT SOUTHUYS.

1 tafele, 1 vreløke.

OP TE CLEYN ZALE.

1 voudzydele voer de schonwe, 1 bancsken daer voer. Item 5 tafelen ende 2 tafelen met haren siltene aen een gemaict. Item 1 tritsoir. Item 1 par scragen. Item een oude zedele.

IN DE FRUYTERYE.

1 bedde van 3 ellen met 1 paluwe, 1 coetse, 1 tafele, 2 bancke voer die fruytere, 1 staet.

OP 'S HOEFMEESTERS CAMERE.

1 coetse van 2 1/2 ellen, 1 coetse daer onder van 1 1/2 ellen. Item 1 bedde. Item 1 voudzsedele van scrinhoute. Item 1 tafele. Item 2 bancke.

IN DE PENTERIE.

1 scaprede met 4 sloeten, 1 tafellen.

Item trois bois de lit chacun de deux aunes de longueur. Item une petite table avec une paire de mauvais tréteaux. Item un matelas de deux aunes de longueur.

AU MAGASIN DE SEL.

Une table. Une armoire.

DANS LA PETITE SALLE.

Un pliant devant la cheminée avec un marche-pied. Item cinq tables et deux tables avec leurs bancs y adhérents. Item un dres-soir. Item deux tréteaux. Item un vieux fauteuil.

DANS LA FRUITERIE.

Un matelas de trois aunes de longueur avec un traversin, un bois de lit, une table, deux bancs pour les fruitiers, un étal.

DANS LA CHAMBRE DU MAÎTRE D'HOTEL.

Un bois de lit de deux aunes et demie de longueur, placé sur un autre bois de lit long d'une aune et demie. Item un matelas. Item un pliant en bois de chêne. Item une table. Item deux bancs.

DANS LA PANNERIE.

Une armoire à quatre serrures, une table.

CAMERE VAN NASAUWE.

1 voudzydele, 1 sargie, 2 tafelen, 2 eyken scragen.

HARNASCH CAMERE.

2 coetsen van 2 ellen. Item 1 coetse van 1 $\frac{1}{2}$ ellen, 1 buesken, 1 cleyn tafelle.

DER KINDER CAMERE VAN BRABANT.

Erst 3 coetsen, 1 bancsken.

DE CAMERE VAN ROETSELAIR.

1 voudzydele, 1 tafele, 1 eycken banc, 1 nederzedellen.

OP DE WAERREBLE DAER NAEST.

1 coetse van 2 ellen, 1 cleyn tafelle.

CANCELIRE.

2 bancke, 1 tafele.

GELRE.

1 coetse van twee ellen met 1 bedde ende een clede van myns heeren wapenen, 1 buesken. It. de tafele van der telderren.

LA CHAMBRE DE NASSAU.

Un pliant, une serge, deux tables, deux tréteaux en bois de chêne.

LA CHAMBRE AUX HARNAIS.

Deux bois de lits de deux aunes de longueur. Item un bois de lit d'une aune et demie, un coffret, une petite table.

LA CHAMBRE DES ENFANTS DE BRABANT.

Premièrement trois bois de lits, une escabelle ou banquette.

LA CHAMBRE DE ROTSELAER ¹.

Un pliant ou fauteuil, une table, un banc en bois de chêne, une sellette.

DANS LA GARDE ROBE A COTÉ.

Un bois de lit de deux aunes de longueur, une petite table.

LA CHANCELLERIE.

Deux bancs, une table.

(CHAMBRE DE) GUELDRÉ.

Un bois de lit de deux aunes de longueur avec matelas et une couverture aux armes de monseigneur (le duc), un petit livre. Item la table pour les compteurs.

¹ C'est-à-dire l'appartement des barons de Rotselaer, sénéchaux héréditaires de Brabant.

DE CAMERE 'S RINTMEESTERE GENE-
RALS.

1 coetse van 2 ellen, 1 coetse van 1 1/2 ellen, 1 tafelle, 1 paer scragen.

S'CASTELEINS CAMERE.

1 mettelene hoeren, 1 wassenkerse die den paus Mertin sant den hertoge ende gewydt heeft, 1 tenen scotelen, 1 grootescrine, 1 gedrayde zydele, 1 quade gebroken scrine.

DE GROOTE CAMERE BOVEN DIE
PORTE.

1 coetsen met carden van 4 ellen, 1 roide chargie daer op van myns heeren wapenen boven ende besyden met blauwen sidene lakenen met vrien en van myns heeren wapenen gestoffert. Item 1 wluen cleet met vriene achter d'bedde, 2 grote brantroeden, 1 coetse met 1 hoitpeluwe. Item een blau cleet daer op met vrien en. Item 1 blau dobel syden cleet met vrien en. Item 1 blau inkel syden cleet met vrien en. Item een bancleet van

LA CHAMBRE DU TRÉSORIER-
GÉNÉRAL.

Un bois de lit de deux aunes de longueur, un autre bois de lit de deux aunes et demie, une table, une paire de tréteaux.

LA CHAMBRE DU CHATELAIN.

Un cor en métal, un flambeau de cire envoyé par le pape Martin ¹ au duc et bénite par ce pontife, un plat d'étain, un grand coffre ou armoire, un fauteuil fait au tour, une mauvaise armoire brisée.

LA GRANDE SALLE AU-DESSUS DE
LA PORTE.

Un bois de lit avec des . . . de quatre aunes de longueur, une couverture de lit rouge décorée des armes de monseigneur (le duc) et bordé de soie bleue et de franges aux couleurs du duc. Item un drap de velours bordé de franges derrière le lit, deux grands chenets, un bois de lit avec un traversin, recouvert d'un drap bleu bordé de franges. Item un double drap bleu de soie à franges. Item un drap bleu simple de soie bordé de franges. Item

¹ Martin V, qui occupa la chaire de St-Pierre depuis 1417 jusqu'en 1431.

den selven met vrienen, 2 tafelen, 1 scermbet, 2 scrogen.

OP TE WAERREBLE DAER NAEST.

1 bedde van 2 ellen metter coetsen, 1 blau cleet met vrienen, 1 setel met 1 gate.

OP TE CLEYN CAMERE DAER NEVEN.

1 coetse ende bedde van 1 $\frac{1}{2}$ ellen, 1 hoetpolu.

OP TE CAMERE VOER DE VOIRSCH.
GROETE CAMERE.

1 voudzydelevan harten houtte, 2 groete brantroeden. Item 4 tafelen. Item 1 gedrayde zydele. Item 1 oude zydele. Item 1 lange banck. Item 1 corte banc.

CAMERE VAN DYEST.

1 coetse van twee $\frac{1}{2}$ ellen, 1 bedde met een hoetpolu van 2 ellen. Item 1 coetse van twee ellen.

GESCUD CAMER.

3 cleyn bussen, 1 morsel met-telen gruyt in de potene, 1 tonne pecx, vele mande ende tonnen met pylen, 1 guerve.

un tapis de banc de la même étoffe et à franges, deux tables, un garde-feu et deux tréteaux.

DANS LA GARDE ROBE A COTÉ.

Un matelas de deux aunes de longueur avec le bois de lit, une couverture bleuebordée de franges, une chaise-percée.

DANS LA PETITE CHAMBRE A COTÉ.

Un bois de lit et un matelas d'une aune et demie de longueur, un traversin.

DANS LA CHAMBRE DEVANT LA
GRANDE SALLE SUSDITE.

Un pliant en bois de chêne, deux grandschênets. Item quatre tables. Item un fauteuil fait au tour. Item un vieux fauteuil, Item un canapé. Item une banquette.

CHAMBRE DE DIEST.

Un bois de lit de deux aunes et demie, un matelas avec un traversin de deux aunes. Item un bois de lit de deux aunes.

ARSENAL (DEPOT DE L'ARTILLERIE.)

Trois petits canons, un mortier à contenir des boulets, un baril de poix, un grand nombre de papiers et de barils remplis de flèches, un. . . .

OP TE TORRE VAN MECHELEN.

1 coetse van 2 1/2 ellen.

DE HAINKIERS CAMERE.

2 quae de banke ende 1 scrage.

COEKENE.

1 cleyneren pot , 1 grote erenpot. Item daer was noch 1 erenpot daer hertoge wilen Philips ingewede mede gedragen was ter Vueren ende daer gegraven. Item 1 ketel met 2 heysene , 1 quade ysere panne, twee grote dicke vierysere, 1 tange, 2 steyne grote morsels, 1 hulpeysere. It. een ysere panne gegaet, 1 tafelle met hoeren sittene aen eene scriene, 1 oeven ysere, 3 richtbanke.

GARDEMENGÉE.

2 grote hangende corite met lakene overtegen spise in te setten. Item 2 tafelen. Item 2 paer scragen.

SAUCERIEN.

1 morsel dobbel, 1 hout gemaict dat hy , 1 charge van 2 ellen.

DANS LA TOUR (DITE) DE MALINES.

Un bois de lit de deux aunes et demie.

LA CHAMBRE DU BOURREAU.

Deux mauvais bancs et un tréteau.

LA CUISINE.

Un petit pot de cuivre, un grand vase de cuivre. Item, il y avait encore un vase de cuivre qui avait servi à transporter les entrailles de feu le duc Philippe à Tervueren, lieu de sa sépulture. Item, un chaudron à deux anses, un mauvais poêle de fer, deux grands et gros chênets, une pincette, deux grands mortiers de pierre, un Item un poêle de fer troué, un table avec son banc attaché à un coffre, un fer à four, trois.

GARDE-MANGER.

Deux grands garde-mangers suspendus convertis en toile. Item deux tables. Item deux paires de tréteaux.

LA SAUCERIE.

Un double mortier, un , une couverture de lit de deux aunes de longueur.

IN'T BACHUS.

1 budelkist, 1 moelge, 1 lange tafele, 1 ysere.

IN DE GROTE SALE.

1 grote zedele met tafelen ende 4 scragen, 1 tritsoir. Item 2 grote berden van de bueken in provance liggende tafelen af te makene als men wilt. Item 3 censen met 4 yseren pipen elc hangende met kempene zeelen. It. 4 lederen oudt cleyn ende grote. Item 2 paer scragen. Item an den putte hangt een koperen lavoir met 4 ratten.

(Extrait d'un registre de l'ancienne chambre des comptes de Brabant intitulé : *Registre de lettres produites sur quelques comptes du scel de Brabant, fol. 251 v^o*).

DANS LA BOULANGERIE.

Un blutoir, un pétrin, une longue table, un fer.

DANS LA GRANDE SALLE.

Un grand fauteuil avec une table et quatre tréteaux, un dres-soir. Item deux grandes planches de bois de hêtre, à faire des tables. Item trois avec quatre branches de fer attachées chacune par une corde de chanvre. Item quatre mesures de bois court et long. Item deux paires de tréteaux. Item au puits est attachés un séau de cuivre à quatre roulettes.

XXV.

Deux chartes du XIII^e siècle, concernant l'église ci-devant collégiale de saint Pierre, à Louvain.

Après l'acte par lequel Godefroid le Barbu, duc de Lothier et comte de Louvain, augmenta le chapitre de l'église de St-Pierre d'une huitième prébende, en 1140 ¹, les plus anciennes

¹ Cette charte a été publiée par MIRÆUS, *Don. belg.* 1, 62, et par VAN GESTEL *Hist. archiepiscop. Mechtin* p. 151.

chartes connues qui concernent cette église, sont les deux suivantes. Le diplôme de Godefroid n'existant ou au moins ne se trouvant plus dans les archives du chapitre, elles sont en même temps les deux titres originaux les plus anciens que possèdent aujourd'hui ces archives, naguère notre propriété et actuellement celle de la ville de Louvain ¹. La première de ces chartes, datée de l'an 1164, concerne la fondation et la dotation d'une neuvième prébende par Simon Grendel et son épouse; la seconde, portant la date de 1187, est l'acte de fondation de la chapellenie du saint Esprit par Godefroid, *Villicus* de Louvain et par sa femme Ida.

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Incipit hujus carte pertitulatio et veri testimonii demonstratio quam rationabiliter dominus Symon Grendel et uxor sua domina Geyla unam prebendam in ecclesia Sancti Petri constituerunt et pro anima Willelmi unici filii eorum super sacrum altare devotissima oblatione sacrificaverunt. Ut autem post cognitum fiat, tam futuris Kanonicis quam presentibus et modernis, omnia beneficia ejusdem prebende et omne jus ipsius Kanonici semper illam prebendam de uno ad alium possidentis, in hac carta litteris est preordinatum et sigillo ecclesie Sancti Petri et sigillo ducis Godefridi, ad conservandum verum testimonium sigillatum. Anno mclxmj ab incarnatione domini, sub duce nostro juvene Godefrido, quidam civis lovaniensis oppidi nomine Symon Grendel, pro salute anime unici dilectissimi filii sui nomine Willelmi, in templo Sancti Petri ad pedes imaginis crucifixi domini, consensu nostri ducis et totius cleri ac civium, in honore Sancti Johannis evangeliste et Sancti Nicholai altare construxit, et ut ibidem singulis diebus specialiter pro anima filii sui et pro cunctis fidelibus defunctis missa celebretur, summa diligentia instituit, sic autem ordinata dispen-

¹ De nos mains ce chartier qui se compose encore d'environ 900 pièces originales, a passé dans celles de feu M. le baron d'Udegghem, bourgmestre de Louvain, qui en a fait don à la ville de Louvain.

satione, ut supradictam prebendam et fraternitatem Kanonicorum nunc primum quidam Godefridus Alvezo, per electionem ejusdem Symonis et Franconis propositi et etiam patrum Kanonicorum, possideat, et eam, ad honorem Sancti Petri et Sancti Johannis Evangeliste et Sancti Nicholai missam celebrando super idem altare, humiliter deserviat. Post cujus decessum, si supervixerit supradictus Symon, facta congregatione Kanonicorum, ipsorum consensu sacerdotem eligit, quandoquidem nullus eam potest habere, nisi primitus sit sacerdos qui eam deserviendo Kanonice possideat. Post obitum autem ejusdem Symonis et uxoris sue ecclesie Sancti Petri libera electio conceditur, ut item sacerdos post sacerdotem Kanonica electione in eadem prebenda intituletur. Itaque nunc substantiam hujus prebende scripto manifestamus, scilicet; mansum domini Symonis in *Tyeldunc* ¹, cum omnibus suis appenditiis et quandam terram in *Wilzeleh* ², unde ipse sacerdos Kanonicus debet singulis noctibus instruere lampadam ante ipsum novum altare oleo ardentem. Quicumque igitur et nunc et in futuro hanc eandem prebendam possederit, juvente Symone et uxore sua, oblatione utrorumque, concessu Kanonicorum, tamen sempor salvo jure parochiani, specialiter sibi obtinebit, sed omnes ceteras oblationes, sive festis sive diebus præfestis, sine ulla contradictione in jura septem fratrum, excepto uno nummo de missa hec descriptio prenotavit. Auctoritate autem Patris et Filii et Spiritus Sancti et Sancte Marie Virginis et omnium sanctorum domini, sunt omnes excommunicati quicumque hanc ordinationem hujus prebende aliquominus violaverint. Et hii sunt testes, scilicet : Kanonici de ecclesia Sancti Petri Franco prepositus, Gosuinus, Tegenboldus, Riketo de Holthem, Arnolfus Grendel, Heynricus Giselbertus, Reymarus,

¹ Le village de Tieldonk à une lieue de Louvain, sur le canal de cette ville à Malines.

² Le village de Wilzele, à peu de distance de Louvain, sur la gauche du canal.

Lanthbertus de Hisca, magister Godefridus, Lanthbertus parochianus, de familia ducis, Arnolfus dapifer, Godefridus pater suus, Gosuinus de Haverleh, Heynricus de Baltershem et fratres sui, Walterus de Holthem, Walterus de Bevichem et multi cives lovanienses, Balduinus Villicus, Johannes de Sancta Gerthrude, Reynerus, Heynricus Curzebolt pater suus, Franco Cocus et ceteri quamphures quos est fastidium enumerare.

Igitur si ad hec supradicta ego Symon Grendel ad meliorandam istam prebendam iij bunaria terre sive dimidium mansum causa salutis anime me apposuero, similiter per consensum domini ducis et per ejus voluntatem ex toto conceditur. Ut tamen sit notum tam posteris quam presentibus ego dedi ad istam prebendam dimidietatem piscarie domus juxta atrium et etiam terram cum omni jure meo supra quam edificata est. Sed et dominus Godefridus Alphezo, hujus prebende primus Kanonicus, pro salute anime sue suam elemosinam apposuit, scilicet septem solidos et sex denarios et octo capones in censu, quem censum ipse emit cum omni jure quinque marcis et firtone. Ex his omnibus supradictis facta est manifesta excommunicatio, ut quicumque aliquam injuriam aut aliquam violentiam in his intulerit, auctoritate Sancti Petri et omnium sanctorum domini excommunicatus sit.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Notum sit presentibus et posteris quod Godefridus villicus et uxor sua Ida in ecclesia sancti Petri in Lovanio altare in honore sancti Spiritus construi sumptibus suis et dedicari fecerunt, et de redditibus suis luminari perpetuo ejusdem altaris et sacerdoti ibidem cotidie missam pro fidelibus defunctis celebranti L solidos assignaverunt, de mansionibus superscriptis accipiendos: à mansionem Danielis iij solidos, à mansionem Meisonis filii Stephani de Brochus x solidos, à duabus proximis que sunt Stephani et patris sui Meisonis prefati xx solidos, à mansionem Geldolfi Lutir x solidos, à mansionem Johannis Bloeman et Heineman Kartgois vij solidos. Hoc autem

altare licentia propositi et vij canonicorum tali preordinatione est fundatum, quod sacerdos ibi divina celebrans septem predictis canonicis v solidos annue pensionis persolvat et beneficia ubi provenientia obtinebit. Si autem census predictarum mansionum minueretur ex combustione ipsarum mansionum vel alio quolibet infortunio, nichil ex eis villico vel heredibus suis liceret accipere antequam sacerdos predictus suos v solidos accepisset. Preterea ipse villicus pro aniversario suo et filii sui Godefridi, canonici, communi prebende canonicorum assignavit vx solidos à mansione Franconis Struvs accipiendos et à molendino suo de Bruca ¹ sextarium farine de purissimo frumento, ex qua oblata fiant ad usum eucharistie in omnibus ecclesiis que sunt in Lovanio conficienda. Hec autem donatio facta est licentia et concessione ducis Henrici et uxoris sue Mathildis, ad quarum allodium spectant redditus prebende preordinate, et hac conditione precedente, quod si ipsam prebendam vacare contingeret, capitulum sancti Petri alium sacerdotem instituendo eam donaret. Archiepiscopus vero coloniensis bone memorie Philippus dum altare supra nominatum consecraret, anathematis vinculo innodavit quicumque amplius in elemosinam istam violentas manus injicerent.

Ut hec itaque donatio firma et inconcussa permaneat, sigilli ducis et ecclesie munimine presens pagina est confirmata, ne calumpniosa in posterum locum habeat objectio.

Actum anno Dominice incarnationis mclxxxviij, indictione v altari prefato ad festum beati luce consecrato.

XXVI.

Reconstruction de l'église de Saint-Pierre à Louvain, au XV^e siècle.

Extrait des comptes de l'église des années 1433 et 1434.

Aucun des anciens annalistes et topographes de Louvain ne parle de la reconstruction totale, au xv^e siècle, de ce

¹ Aujourd'hui *het broeck*, prairies et jadis marais, près de Louvain.

magnifique temple, fondé au xi^e, pas même Divaeus, secrétaire de la ville et qui écrivait ses annales de Louvain, à peine un siècle après cette réédification. Aujourd'hui que, grâce aux progrès admirables que l'étude de l'archéologie monumentale a faits depuis les vingt-cinq dernières années, la simple inspection d'un édifice suffit presque toujours pour reconnaître la date approximative de sa construction ou réfection, soit totale soit partielle, aucun vrai archéologue ne se trompera sur l'époque de l'érection de l'église actuelle, sans contredit une des plus belles de la Belgique ¹. Nous avons été assez heureux pour découvrir au dépôt des archives générales du royaume un document authentique qui prouve que l'église était en pleine construction dans le second quart du xv^e siècle; c'est le compte des travaux de l'église de Saint-Pierre en 1433 et 1434, que nous publions en entier. Quant aux prétendus tours de cette église dont on a fait des descriptions si pompeuses, nous aimons à croire que personne n'ajoutera plus foi à leur existence après tant de preuves péremptoires que nous avons produites du contraire ².

1433-1434.

Item, ghegeven Jan Gruwel van xx voeten van den groeten boghe, van elken voete xc placken valent — xlv grooten.

Item, ghegeven Jan Lauereys Van Hubringhen van xi voeten van den pyleer van den cruys-werke, van elken voet vij 3 gr. valent — lxxxvij 3 gr.

Item, ghegeven Henric Van Goetsenhawe van ij sittenen onder de clocken ende noch 1 aen den vonte — xvj pl.

¹ Nous pensons avoir fait connaître le véritable architecte de ce temple, qui ne serait autre que celui de l'admirable hôtel-de-ville de Louvain, Mathieu de Layens. (*Histoire de l'architecture en Belgique*, édition en 2 vol., tome II, page 682.)

² Dans le journal *l'Union*, 17 avril 1837, le *Messager des sciences et des arts*, 2^e série, tome IV, et dans notre mémoire couronné sur l'architecture ogivale en Belgique. Voir aussi Pior, *Histoire de Louvain*, page 43.

Item, ghegeven Art den Raet van den crusse te vergulden xvij peteren — valent xxviiij gr. xiiij pl. gr.

Item, ghegeven Lauereys den Smedt van den groeten crusse te maken dat op ten coer staet, van elken ponde xxvij gr. ende het woech clxv lib.; ende voert ghelofden wy enen peteren in den hoep. Valent tsamen lxxxvj gr. peteren xviiij pl. ij gr.

Item; ghegeven den voerlieden van Pellenberch die de stel-houte brachten van Libbeke van dat sy verteerden — xiiij pl.

Item, ghegeven Henric Van Achter van hun horden ¹ te maken op Merdal ² — iij gr. peteren xxiiij pl.

Item, ghegeven van ener ghelten ryms wyns ende aen coeken die gheschint was den goeden man die om de scalien reet — xv. pl.

Item, ghegeven Jan de Cuper van xj 3 winterdaghen van den ghevel te breken aen't capittel elx viij pl. val. ij gr. peteren xij pl.

Item, ghegeven Jan Lauereys van Meyleem van xlv voeten van den groeten boghe die over die kerke gaet onder den ghevel, coste elken voet ij gr. peteren val. xc gr. peteren.

Item, ghegeven ij saghers van 1 daghe wat myn van houte dat sy sneden toten groeten fermele — xv pl.

Item, ghegeven den ghesellen doen sy den groeten boghe sloten te dringhelde xij pl.

Item, ghegeven Vranken van Hockzele, Jan timmers knape, van dat hy de vinster macte in den ghevel van enen daghe ix pl. ende noch den zelve Vranken van enen daghe dat hy sinen mester help den keper op ten ghevel doen — ix pl.

Item, ghegeven ij zaghers dat sy x collumenen saghen die in den vont-wech gheorbert waren — vj pl.

Item, ghegeven Henric Wauters ende Willem Mosyen van xiiij^m steens die aen den ghevel vervracht waren boven den groeten boghe, van elke dusent lxx pl. valent xxij gr. peteren ende xxx pl.

Item, ghegeven Jacop Mersant van iij 3 daghe dat hy aen

¹ *Horden*, planken.

² *Merdal*, Meerdaelbosch.

enen groeten slotsteen macte die aen den eersten koer staen sal een capittel, 's dachs ix pl. val. xxxj 3 pl.

Item, ghegeven xvij in junio dat de heer Gielys de Roede, Wouter Soete en Gerht de Pape ter voeren trocken om 't hout te tekene dat ghegeven was den groeten coer op te welvene l pl.

Item, ghegeven Gort Gorys van scryn houtte dat tot den orghelen ginc doen mense vermacte — xlv pl.

Item, ghegeven Stas den beltsnider van iiij slotstenen daer de iiij evangelisten in staen onder 'tgroet welfsel, van elken stucke x stuvers, valent tsamen — iij grooten.

Item, ghegeven van dat verteert was te Gort Roelants xx in october anno xxxviij doen men d'ordenancye maekte van der kerke lakenen ende d'ordenancye van den ghestoelte ende van den huyskennen die aen de cappelle staen souden ende van meer andere saken byder stat te brenghen — viij pl.

Item, ghegeven Uelen van 13 last haffelegghems steens, etc. xxxvij groeten xxx pl.

Item, ghegeven Rombout van Bruecele van desen voerghe-noemden steenen te bringhen van Haffelegghem tot Loeven xvij clinckaerts val. xvij gr. xxxvj pl.

Item, ghegeven Michiels Kinderen van Brezyp van desen steenen van vrachte van op te vismerct tot op ten Kerchhof — xvij pl.

Item, ghegeven van de steenen uut te doen uutten scepe — liiij pl.

Item, ghegeven Jan Van Moelebeke van den iersten ij slotstenen van den groeten coer, van den tweeën t'samen xij peters val. tsamen xvj gr. viij pl.

Item, ghegeveu Hinric Gisels van den ordune te maken totten Kerchhof muere van ousen ouden steenen, van vj daghen. xxxix pl.

Item, ghegeven van enen stuc steens van loets doe't tot ons van Antwerpen quam toten iij slotstenen daer de iiij evangelysten af gemact waren, dat mat viij voeten. val. tsamen iij gr. xxiiij pl.

Item, ghegeven Willem Moessen van den steene van loets te

bringhen van Antwerpen daer de iijj evanzelissen af gemact waren — lx pl.

Item, ghegeven van den lesten ouden ij boghen van den ouden coere metten ij ouden pyleren af te brekene ende al uut te rumene, tsamen quam't in winter daghen op — xx gr. xvijj 3 pl.

XXVII.

Lettres par lesquelles Godefroid III, duc de Lothier et comte de Louvain accorde les droits de ville au village de Frasne, en 1160.

Frasne est un grand village, à deux lieues trois quarts de Charleroi, sur la chaussée de cette ville à Bruxelles. Il est fort ancien et avait jadis deux seigneurs, le seigneur de Perwez et l'abbaye d'Aflighem. Cette dernière avait acquis cette propriété dès l'année 1099 de la dame du lieu, nommé Eremburg. Celle-ci céda alors à Fulgeuce, premier abbé d'Aflighem, le monastère de Frasne, fondé par ses ancêtres et tombé en ruines, dans l'idée que les moines d'Aflighem rétabliraient ce dernier ¹; mais cette restauration n'eut pas lieu.

Litteræ Godefridi ducis III de libertate nove ville in Fraxina.
Act. mclx.

In nomine sancte et individue trinitatis. Ego Godefridus dux et marchio Lotharingie et comes Lovanii, tam presentium quam futurorum volo notitie commendari, qualiter villam Fraxinam libertate donaverim atque ex ea oppidum condiderim, quibus vel legibus eam subdiderim. Cum enim ad fraxinense cenobium allodium penè totius ville pertinerit et ipsius cenobii curam abbas Haffligemensis antiquitus susceperit, tale pactum ego et dominus Godescalcus, haffligemensium abbas, inivimus, quod censum

¹ Cet acte de donation a été publié par Sandérus dans le *Théâtre sacré du Brabant*.

domistratorum vel mansorum antiquitus institutum solus suscipiet; quicquid vero ex profectu novi oppidi in censu vel thelonio aliisque justiciis aut negotiis secundum leges Lovaniensium accreverit, ex eo abbas hafligemensis ejusque successores unam medietatem suscipient, alteram autem medietatem ego ad meam ac successorum meorum utilitatem respectu juste advocacionis ac pie defensionis ipsius novi oppidi ab abbate in censu unius nummi singulis annis suscepi.

Ut autem hoc ratum et firmum permaneat, testamento firmari sigilli mei et ecclesie hafligemensis impressione signari, testium quoque adstipulatione feci roborari: testes Leonius et filius ejus Walterus, Reinerus de Jace, Walterus de Marbais, Willelmus de Loppun, Guerardus et filius ejus Walterus et Balduinus de Roania, Gerardus de Melanc, Alstanus Gir, Gerardus de Hildeberga, Henricus pedagogus, Hugo de Halla et Mauricius frater ejus, Riezo de Balleir, Arnulfus Coninc, Nicholaus Balleir.

Actum est hoc anno incarnati verbi millesimo centesimo lx indictione octava.

(*Extrait des registres Noirs, tome I, p. 866.*)

XXVIII.

Sentence arbitrale sur les obligations des abbayes et couvents d'Aywiers, de Florival, de Valduc, de Lerines et de la Ramée, à l'égard des enfants nouveau-nés exposés aux portes de ces monastères. 1263.

Universis presens scriptum visuris G. investitus de Cornbais beginarum salutem et cognoscere veritatem. Noverint universi quod cum nobis ex parte monallium de Rameia, ex parte una, et magistri Symonis de Jacelete clerico, ex parte ejusdem ville ex altera, commissum esset conquirere qualis esset usus et consuetudo sustentandi parvulos expositos et inventos ad portas quinque abbatiarum, videlicet Aquira, Vallis Floride, Vallis Ducis, Lentris

et Rameie , nos et prefatus G. collega noster ad dicta monasteria personaliter accedentes, et insimul tanquam vir unus inquisitionem facientes super premissis, instrumentum in quo istius..... advocata sive scripta, et dictus G. accedens personaliter ad abbaciam de Aquira cum meo collega dicto Symone, vocatis coram nobis abbatissa, celeraria et multis aliis tam monialibus quam conversis, et didici ab eis quod nunquam aliquem puerum expositum fecerunt nutriri, sed si qui remanerent qui non reportarentur ad eos qui tenebantur ad nutrituram, mittebantur ad plebanum ville et ad parocianos parocie et illi faciebant eos nutriri, sed domina abbatissa non prohibebat janitorem quin conferret eis de bonis janue. Et hec inquisitio facta est in Aquiria. Item, ego idem G. accedens personaliter cum meo collega ad abbaciam de Valle Florida, didici ibi ab abbatissa et veteri abbatissa et multis aliis, quod quondam quidam parvulus ibi expositus fuit ante portam, sed quam cito hoc perceperunt, fecerunt parvulum reportari ab eo qui eum exposuerat ibi et dicunt quod si forte talis easdem.⁴ nunquam se intromitterent de nutritura tali parvuli, sed facerent eum reportare ad parociam. Item, ego idem G. accedens ad Vallem Ducis inveni ibi quod nunquam ante portam aliquis parvulus expositus fuit et de nutritura dicunt idem quam abbatissa de Valle Florida. Item, ego idem G. accedens ad abbaciam de Lentres cum meo collega inveni ibi ab abbatissa domina. de Lentres, domina Elizabet de Wavere et multis aliis quod de nutritura parvulorum expositorum ante portam ipsarum nunquam ut inde ad id tenerentur aliquid fecerunt. . . si janitor ipsarum vellet facere elemosinam suam in tali nutritura, non prohibebant, sed non volebant dicere etiam quod si aliqui modum exponerentur, facerent portare ad parociam. Item, ego idem G. accedens ad abbaciam de Ramea cum meo collega didici ibi ab abbatissa et omni conventu quod nunquam nutrierunt

⁴ Tous les mots laissés en blanc sont illisibles dans le titre original, déposé aux archives du royaume.

(*parvulum*) expositum ante portam ipsarum, sed quando quidam fuit expositus in terminis ipsarum et hoc in parocia de Bomalia, quem parociani de Bomalia fecerunt nutriri. Et nos prefatus G. secundum inquisitionem suprafactam pronunciamus abbaciam de Rameia non teneri ad sustentationem parvuli super cujus nutritionem controversia erat; item, abbaciam de Rameia ex parte una et villam de Jacelete ex altera condemnamus autem. ex arbitraria potestate nobis attributa, quantum in vobis est, ipsos homines parociae de Jacelete ad sustentandum invicem. parvulum memoratum, salva tamen questione expensarum factarum in nutritura parvuli supradicti ipsi monasterio de Rameia homines de Jacelete. In cujus rei testimonium presens scriptum emisimus nostri sigilli munimine roboratum, et nostram inquisitionem publicamus et sententiam tulimus apud Rameiam, in presentia viri discreti magistri Henrici de Foul, decani Geldoniensis, qui ad preces nostras in signum et testimonium prefatarum publicationis et lationis presentibus etiam suum sigillum duxit appendendum. Item, fuerunt ante prefatis publicationi et. lationi Johannes villicus domini de Jacea et conventus monallium de Rameia et nominatus Symon collega noster et universitas ville de Jacelete. Actum et datum anno Domini mclx tercio feria v^{ta} post nativitatem beati Johannis Bapstiste.

XXVIII.

Documents inédits concernant la construction de l'église de St-Michel et Ste-Gudule et la chapelle de l'hospice du St. Esprit, à Bruxelles.

Le reproche que nous avons adressé plus haut aux anciens historiens et topographes de Louvain, de n'avoir donné que des renseignements incomplets ou faux sur la date de la construction de cette église, peut être fait également aux anciens historiens et topographes de Bruxelles, au sujet de l'église primaire et ci-devant collégiale de St-Michel et Ste-Gudule. Et par anciens historiens et topogra-

phes j'entends tous ceux qui ont écrit avant l'apparition de l'excellente histoire de Bruxelles de MM. Henne et Wauters (1845), dans laquelle on trouve les premières données exactes et aussi complètes que possibles sur l'histoire et l'archéologie de ce magnifique temple ¹. L'église de Ste-Gudule passait pour avoir été construite tout entière au XIII^e siècle (de 1220 à 1276); nous avons déjà refuté cette erreur dans notre *Essai sur l'architecture ogivale en Belgique* (Bruxelles, 1840, p. 79). Il est bien certain maintenant que ce monument commencé vers 1220, n'a été terminé que vers la fin du XV^e siècle, c'est-à-dire au bout de trois siècles seulement. L'érection de plusieurs autres de nos grandes basiliques du moyen-âge, telles que les cathédrales de Tournai et de Malines, les églises de Notre-Dame à Tongres et à Anvers, a exigé un laps de temps non moins considérable. Il n'y a rien d'étonnant à cela : on jetait les fondements d'une vaste église, sans avoir réuni les fonds nécessaires à son entière construction, s'en rapportant à cet égard à la générosité future de riches donateurs, et lorsque cette dernière ne suffisait pas encore, on demandait au pape des lettres d'indulgences pour tous les fidèles qui contribueraient à l'achèvement de l'édifice; c'est de ce moyen qu'on se servit, entr'autres pour élever la tour de St-Rombaut à Malines et continuer la construction de l'église de Ste-Gudule. En inventoriant la partie des archives de cette dernière église, qui est aujourd'hui déposée aux archives du royaume, nous avons encore trouvé sept de ces lettres d'indulgences, datées des années 1287, 1301, 1303, 1307, 1308, 1333 et 1342. Nous reproduisons ici le texte du premier et du dernier de ces actes. Nous y ajoutons un autre acte de l'an 1398 qui prouve qu'alors on n'avait pas encore terminé le bas-côté méridional de la grande nef.

La dernière pièce est un acte de donation en faveur de la chapelle de l'hospice de Ste-Gertrude, placée en face de l'église de Ste-Gudule et dont la charte de fondation, datée de 1138, se trouve

¹ Voir aussi notre *Histoire de l'architecture en Belgique*, T. II, p. 51 et 142.

aux archives du royaume. Elle apprend que cette chapelle, qui vient d'être démolie pour agrandir les parvis de l'église, avait été construite dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

Universis christi fidelibus presentis litteras inspecturis Maurus, Dei gratia Ameliensis, Romanus Grohensis, Leo Chalamonensis, Egididius Curciburensis, Waldebrunus Arvellonensis, Thomas Acceraranus, Perronus Larinensis, Bartholomeus Grossetanus, Leotherius Verulanus, Nicholaus Aquilensis, Aymericus Gobrienensis et Gerardus Angrunius episcopi, salutem in domino sempiternam. Circa pietatis opera intendimus diligentes et ad ea omnes christi fideles salubriter invitamus. Cupientes ergo ut ecclesia sancte Gudile Virginis Bruxellensis, cameracensis dyocesis, congruis honoribus frequentetur, omnibus vere penitentibus et confessis qui ad ipsam ecclesiam causa devotionis accesserint ut ad structuram ejusdem ecclesie, opere sumptuoso inchoatam, manus porrexerint adjutrices, aut in extremis laborantes quid quid facultatum suarum ad fabricam dicte ecclesie legaverint, sive pro animabus Willelmi dicti Blomart, Ingelberti dicti Pape de Zelleke et Henrici dicti Colle fratrum Aleidis Uxoris Willelmi predicti atque Jute sororis ejusdem, quorum corpora in cimeterio ecclesie prefate sunt humata, et pro animabus omnium fidelium defunctorum orationem dominicam cum salutatione beate Virginis Marie pia merite dixerint, Nos de Dei omnipotentis misericordia et beatorum apostolorum Petri et Pauli patrocinio confidentes, dum modo hanc nostram indulgentiam loci dyocesanus ratam habere vel confirmare decreverit, singulis singulos quadraginta dies de injuncta sibi penitentia misericorditer in domino relaxamus. In cujus rei testimonium sigilla nostra huic presenti pagine duximus apponenda. Datum Rome apud sanctum Petrum, anno domini m^occ^olxxx^o septimo, xiii^o kal marcii, pontificatus domini Honorii pape quarti anno secundo, indictione xv^a.

Universis sancte matris ecclesie filiis presentes litteras inspecturis, Ambaldus, miseratione divina episcopus tusculanensis,

sancte romane ecclesie cardinalis, apostolice sedis nuncius, salutem in domino sempiternam. Sedis apostolice immensa benignitas illis januam regni celestis aperit qui per opem pietatis mundana in celestia et transitoria in eterna cum devotione satagantur felici comertio commutare, ea seminantes in terris per que in celis eternis gaudiis perfrui mereantur. Cum igitur ecclesia beate Gudile bruxellensis, cameracensis diocesis, ad laudem et honorem omnipotentis Dei et gloriosissime Marie virginis, matris ejus, ac ejusdem beate Gudile, sub cujus vocabulo ipsa ecclesia est fundata, de sumptuoso opere fabricetur, et ipsum opus inceptum adimpleri nequeat nisi piis Christi fidelium elemosinis adjuvetur; Nos attendentes quod Christi fideles ad consumationem celerem ipsius operis debent tanto promptius animari, quanto spiritualium munerum sibi potiora dona pervenire prospiciunt, omnibus et singulis verè penitentibus et confessis qui ad consumationem ipsius operis de bonis sibi à Deo collatis manus pervexerint adjutrices, centum dies de injunctis sibi penitentiis auctoritate, apostolica nobis in hac parte concessa, presentium tenore misericorditer relaxamus, presentibus, negotiorum pro quibus ad Francie et Anglie regna mittimur prosecutione finita, minime valituris. In ejus rei testimonium presentes litteras fieri fecimus et sigilli nostri appensione muniri. Datum Bruxellis, cameracensis diocesis, viij idus septembris, anno Domini mcccxlj, indictione x, pontificatus sanctissimi patris et domini nostri domini Clementis pape vj anno primo.

Wy Gilys de Bruyne, prochiaen der kerken van sente Goedelen in Bruessele, Jan Fraybart ende Jacob Caye, kercmeesters der selver kerken, doin cont allen luden dat wy ontfæen hebben ter kerken behoef voirschreve van Louise van Boechout, natuerlec sone wilen heren Jans here van Bouchout, twyntech cheins guldene goet ende gave oft de wæerde dair vore in anderen orbre ende profite der voirsch. kerken, overmieds welken wy kercmeesters der voirsch. kerken gheloven voir ons ende onse nacomelinghen ten

tide synde in toecomende tide, so wanneer de voirschreve kerke also verre ghemaect es inde suyden side aen den muer alrenaest Sente **Barhelen** outaer ten torre waert, te makene eenen outaer met eenen outersteen ghemetst met oyrdwynen ende met eenen amarys wale ghesloeten ende gebonden dair inne ghemaect ende gheset. Ende omme dat dit vaste ende ghestede sal bliven, so hebben wy kerkneesters der voirsch. kerken der kerkenseghel voirsch. aen deze etteren doen hanghen. Gegheven int jare Ons Heren dusent drie hondert acht ende neghentech, sestien daghe in Decembri.

Notum sit universis quod Johannes de Cariloe, filius quondam Walteri de Cariloe, et Johannes dictus Meerte, filius quondam Willelmi dicti Meerte, contulerunt cum debita renunciacione domicelle Aeleydi dicte Swisseleene, relicte quondam Walteri filii quondam Inghelberti Uten Steenweghe, dicti Van der Noet, recipientis et acceptantis nomine et ad opus capellanie supra capellam hospitalis beate Gudile bruxellensis de novo constructe, pro salute anime dicti quondam Walteri, septem Jornalialia cum tertia parte unius jornalialis terre arabilis, parum plus vel minus, prout sita sunt in una pecia foris portam opidi bruxellensis, dictam de Coelschepoerte, supra locum dictum op de Steenpoel, vel aliter op de Hoghe Gracht, inter bona domus leprosorum de Obbruxella ex una parte, et bona Johannis de Jette parte ex altera, venientia cum inferiori fine ad bona Domicellarum Albarum commorantium extra portam beate Katarine in Bruxella, et cum alia fine ad bona Johannis, filii quondam Willelmi dicti Tser-toghen et Amelrici Smarscalx, dicti Vreederman, et ad opus predictae capellanie ibidem sufficienter assignata pro allodio, promittens ei ad opus predictum inde Warandiam et semper satisfacere si quidque inde deficeret. Testes sunt Johannes Vanden Hane, dictus Vileyn, et Amelricus, dictus Was, scabini bruxellenses, quorum sigilla presentibus sunt appensa. Datum anno domini mccc septuagesimo septimo, die decima mensis Junii.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LES

VICOMTES DE ZÉLANDE,

PAR

l'abbé C. STROOBANT,

CONSEILLER HONORAIRE ET MEMBRE EFFECTIF DE L'ACADÉMIE.

(Suite, voir la 4^e livraison, 10^e volume).



IX. THIERRY DE VALKENBURG, seigneur de Valkenburg, Monjoie, Voorn, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Le comte de Hollande, Guillaume IV, donna, le 30 septembre 1337, la seigneurie de Voorn et la vicomté de Zélande, à lui dévolues comme fief masculin par la mort de Gérard de Voorn dernier héritier mâle du nom, à sa fille Mathilde de Voorn, épouse de Thierry, seigneur de Valkenburg et de Monjoie, et il promit que, si ces deux époux viendraient à mourir sans enfants, la terre de Voorn et la vicomté de Zélande passeraient à Jeanne de Voorn, fille d'Albert.

Willhem, grave van Heynnegouwe, van Hollant ende van Zeelant, heere van Vrieslant, maken cond allen luden, want die heerscepie van Voirne ende die burchgravescip van Zeelant, ende voirt alle dat goet dair here Gherard, here van Voirne, burchgrave van Zeelant, dair God die ziele of hebben moet, uytstarf, uytghenomen alsulc eyghen goed als hi in synen lesten live vry hilt ende syn eyghen was, vry ende los ane ons gecomen is, onsen vryen wille mede te doene, daer onse nichten vrouwe Machtild, vrouwe van Monyou ende van Valkenburg, heren Gherards dochter, here van Voirne voorzeyt, ons omme vervolghet hevet arenstelike ende-gebeden dat wi hoir ende hoeren nacomelinghen gratie ende ghenaden dair af doen willen. Soe hebben wi, met goeder voirsienichede ende bi onsen vryen wille, onser nichten voirzeit alsulcke gratie gedaen, dat wi willen, dat si alle dat goed ende heerschippie, die onse neve die heere van Voirne, hoir vader, van ons hilt in sinen lesten live, soe waert gheleghen es, van ons ende van onse nacomeelinghen houde ten rechte liene, na den rechten ende ghewoonte van onsen lande, dair dit goed ende heerschippie es gheleghen, uytghenomen dair of twee hondert pont suarter tournois tsjaers, den groten tournois voir seshien penninghen gherekent, die here Jan van Valkenburg, des heren van Monyou ende van Valkenburg voorzeyt broeder, jairlix hebben sal ende houden van ons te liene te sinen live, daer hi onsen man of wesen sal, die wi willen dat hem die here ende die vrouwe van Monyou ende van Valkenburg voorzeyt van onsen weggen bewisen an dien selven goede, ende ane alsulcken goede, alsoe wesenliken es, ende ons redeliken danken sal, of den ghenen dat wi dair toe setten sullen van onsen weggen. Ende na heren Jans live voorseyt sullen die twee hondert pond suarter tournois tsjaers weder ane ons of ane onse nacomelinghen comen. Voirt, soe hebben wi meerre gratie ghedaen, wair dat zake dat onse nichte voirzeyt sterve sonder wittachtigen sone te hebben ende te latene van heren Diederic, here van Monyou ende van Valkenburg, soe willen wi dat die here Diederic, here van Monyou ende van Valkenburg, dit voirnoemde goed houde te sinen live. Ende waert oic sake dat onse nichte voirseyt enen soene na hueren live liete van den heere van Monyou ende van Valkenburg voirzeyt, soe soude die here van Monyou ende van Valkenburg voirnoemt dit selve voirzeit goed na syns soens doot hebben ende behouden toit sinen live alsoe alsoe voirscreven es: ende na siner live soe salt ghehelick ende al vry weder ane ons comen off ane onsen nacomelinghen. Ende alsoe langhe als onse nichte ende die here van Valkenburg voirseyt, of deene van hem beyden of hoere nacomelinghen here van Voirne, dit goed ende heerschippie houden sullen ende besitten, soe en sullen si noch hoere ghene niet doen moirdiken enighen goede, dat si van

ons houden, het en si bi onsen oirlove. Voert, soe willen wi, dat die vrouwen ende die joncvrouwe die heure duarie np dit voirseyt goed met rechte hebben, ende niet op zeker hewyst en syn, dat die vrouwe ende die here van Monyou ende van Valkenburch voirnoemt hem op sekeren goede alsulke duarie bewisen sonder vertrec als si houdende syn, ende dat bi ons of bi den ghenen die wi dair toe setten sullen van onsen wegghen. Ende ware dat sake dat deze voorseyde heerscippie ende dit goed, ane ons verstorven alse voirscreven es, ende onse nichte joncvrouwe Jehane, heren Alebrechts dochter van Voirne, up die tyt levede, omme liefte die wi hadden tot heren Gherrede, here van Voirne ende here Aelbrecht, sinen sone, ende omme dat here Alebrecht met ons opghevoet was, soe wilden wi joncvrouwe Jehanne, onser nichten, van dien voirseyden goede also doen, dat hoere vrienden sculdich wairen ons dair af te bedancken. Ende want wi willen dat dit vaste ende ghestade blive, alse voirscreven es, voir ons ende voir onsen naomelinghen, zoe hebben wi hem desen brief open bezegelt met onsen zeghele, ende hebben ghebeden onsen lieven oem Janne van Heynnegouwe, here van Byaumont, dat hi dit met ons bezeghelt, alse onse man ende getughe. Ende wi, Jan van Heynnegouwe, here van Byaumont, omme bede ons lieves heeren ende neven voirseyt, hebben wi desen jeghenwoirdighen brief met hem bezeghelt met onsen zeghele. Dit was ghedaen in onser vierścaren in der abedyen van Middelburch, dairover waren alse man here Jan van Valkenburg here van Born, here Arnoud here van Steyne, here Symon die bastaert here van Bruele, here Jan van Valkenburch des heven broeder van Valkenburch, here Florens van Borssele, here Hughevan van Zevenberghen, here Wolfart van Borssele, here Dieric van Brederode, here Florens van Haemsteden, here Jan van Polanen, here Hendrick van der Lecke, here Raes van Cruninghen, here Daniel van der Merwede, here Jan van Meghen, here Muel van Buytsvelt, here Nicolaes Kervinc van Reymerswale, here William van Outsboirne, ende here Symon van Benthem, ridderen; Raes van Liedekerc, Arnoud van Haemsteden, Clays van Borssele, Gerard van der Maelsteden, Jan van Cruninghen, Florens van Borssele, Jan van Reynesse, Tielman die Moelnair, Hollander van Reymerswale, Boudyn van Baersdorp, Willam Jans sone uyt Duveland, ende Bollaird Bollairds sone, knapen; meester Clays Stunc, meester Clays Merre, ende Gerard Alewyns sone, onse clerken, Ghegheven in Middelburch, des dincendaghes op sinte Baven avonde, int jair ons Heren m.ccc. zeven ende dertich.

Le même jour, Thierry de Valkenburg, et sa femme Matilde de Voorn, reconurent recevoir en fief du comte la

seigneurie de Voorn et la vicomté de Zélande, et promirent de le servir avec cent cinquante chevaliers et écuyers :

Wi, Diederic, here van Monyou ende van Valkenburch, ende Machtild van Vorne, vrouwe van Monyou ende van Valkenburch, maken cond allen Inden, dat wi, by onsen vryen wille, onbedwonghen ende ghesamender hand, eenen hoghen edelen man onsen lieven here here Willhem, grave van Heynegouwe, van Holland, van Zeeland ende heere van Vriesland, upgedraghen verteghen ende quite gesconden hebben voir ons ende voir alle onse nacomelinghe, diere tote enighen tyde yet ane eyschen mochten, toit ons liefs heren behoef des graven voirseyt ende siere nacomelinghen, die de graefschip van Holland ende van Zeeland hebben sullen, alle recht dat wi hadden of hebben mochten, tonen of betoghen mochten bi brieven of bi mannen of anders in wat manieren dat wi of onse nacomelinghen betoeghen mochten in allen den goede, heerschippien ende manschuppen, dair onse lieve heer ende vader, here Gherard, here van Voirne, burchgrave van Zeeland, dair God die ziele of hebben moete, uytgestorven es, soe waert gheleghen si, uytghenomen alsulck eyghen goed als hi in sinen lesten live vry hilt ende syn eyghen was, ende houden voir ons ende voir onse nacomelinghen alle letteren, handvesten ende brieven, soe wie se ghegheven hevet, zi die coninc Willhem die grave te Holland was, zi sine voirvorderen of sine nacomelingen graven van Holland ende van Zeeland, die ons of onse nacomelinghen enich recht von den voirseyden goede of heerschippien inbringhen mochten, te niete ende sonder macht, eweliken, ende gheloeven voir ons ende voir onse nacomelinghen hier tyeghen nemmer meer te ghenen daghen, noch in ghienre wyse te doen of te gane, ende syn van allen goede ende heerschippien voirscreven voor ons ende voir onsen nacomelinghen in ons liefs heren des graven voirseyt ghenaden ghegaen ende in sinen wille. Ende want onse lieve here die grave voornoemt ons dair of alsulke gratie ende ghenade gedaen hevet, dat wys ons sonderlinghe beloeven ende met rede beloeven moeten, zoe bebben wi, Diederic, here van Monyou ende van Valkenburch voirnoemt, gheloeft onsen lieven here den grave voirseyt ende sinen nacomelinghen te dienen, alsoe langhe als wi leven, tote huere vermanen, up hueren cost, alsoe hem redeliken dinken sal, met hondert ende vyftich ridderen ende knapen, oft meer, die uyt onsen lande syn hutten der graveschip van Holland ende van Zeeland, jehghens elken man, uytgheuomen onsen heren den hertoghe van Brabant ende den grave van Ghelre, die wi helper moghen, hoiren

land te verwaren mit onsen luden die buten der graveschip van Holland ende van Zeelant gezeten syn. Ende voirt, soe beloven wi voir onse nacomingben, die heren van Valkenburch ende van Voirne wesen sullen, waer dat ons gebrake, ende sie die heerscippe van Valkenburch ende van Voirne besaten, dat si in der zelve manieren, als wi gbeloest hebben, te dienen onsen lieven bere den grave voirseyt, ende sinen nacomingbe dienen sullen, also langbe als si leven, toit onsen liefs beren voirseyt of synre nacomingben vermanen, also als voirscreven es. Ende omme die gratie ende ghenade, die ons onse lieve here die grave voirseyt ghedaen hevet, zoe hebben wi hem gbehult ende gelooft bi onser zekerheden, also sine trouwe manne. Ende alle dinghen voirseyt sonder enigherbande arghen list. Hierover waren also manne ons liefs beren den graven voirnoemt, een edel man here Jan van Heynau bere van Byaumont, here Jan van Valkenburch onsen broeder, bere Jan van Meghen, here Symon die bastairt van Heynne-gouwe, bere Hugbeman van Zevenbergben, here Florens van Haemsteden, bere Daniel van der Merwede, here Nyclaes Kervinck van Reymermale, here Raes van Cruiningben, ende bere Gberolf van Cats, ridderen; Tielman die Moelnare, Claes van Steeland, Gillys Peters sone, en de Bollaird Bollairds sone, knapen. Ende omme alle de sestucken voirscreven wel te houdene, ende omme dat si vast ende ghestade bliven sullen, als voirscreven es, soe hebben wi, Diederic ende Machtilt voirnoemt, desen jegbenwoirdigen brief bezeghelt met onsen beyden zeghelen uyt-hangende, in kennisse der waerheyden. Dit was ghedaen in Middelburg, op sinte Baven avonde, int jaer ons Heren m.ccc. zeven ende dortich.

Le 4 octobre de la même année, le vicomte et la vicomtesse de Zélande promirent au comte de ne point consentir au mariage de leur nièce Jeanne de Voorn, sans son autorisation. Le 23 avril 1340, Thierry de Valkenburg et son frère Jean de Valkenburg écrivirent au connétable et aux maréchaux français, logés à Tournay, pour les engager à aider le roi d'Angleterre dans la guerre qu'il fit au roi de France. Le 10 mars 1343, Thierry et Mathilde accordèrent des privilèges à la ville de Briel, qui furent confirmées par Guillaume, comte de Hollande, et par Jean de Valkenburg et son épouse Jeanne de Voorn, seigneur et dame de Bergen-op-Zoom. Thierry de Valkenburg fut tué, en 1346, dans la guerre qu'Engelbert de la Marck, prince-évêque

de Liège, dut soutenir contre ses sujets révoltés. L'impératrice Marguerite, comtesse de Hollande, promit, le 18 avril 1346, à son fils Othon de Bavière, la vicomté de Zélande et la seigneurie de Voorn, après le décès de Mathilde de Voorn, veuve de Thierry de Valkenburg :

Margriete, by den genade Goets, keyserinne van Roomen, gravinne van Heynegouwen, van Hollant, van Zeelant, ende vrouwe van Vrieslant, maken cond allen luden, dat wy, voir ons ende voir onse nacommelinghe, bewyst hebben ende bewisen, gegeven hebben ende geven, onsen lieven zoen hertoghe Otte van Beyeren, palensgrave by der Ryne, omme sonderlinghe jonste ende liefde die wy tot hem hebben, die burchgraefseep van Zeelant ende die heerscepe van Voerne, geheel ende al met allen heuren toebehoiren, hoghe ende laghe heerscepien, manscepen, gerechte, lantlude, poirten, husen, vesten, burghen, verval, besterften, boeten, lien ende eyghen, renten, erve, pacht, tienden, moelen, viskerien, veren, haernissen, moerwildernissen, moerdiken, gers ende byelande, bedycte ende onbedycte, te lande ende te water, besocht ende onbesocht, hoe sy geleghen of gheheeten syn, hem ende sinen nacommelinghen, van ons ende van onsen nacommelinghen, graven van Hollant ende van Zeelant, te houden tot éenen rechten liene rechtvoirt, na onser liever nichten doot, vrouwe Machteilden, die nu vrouwe te Voerne is ende burchgravinne van Zeelant, in allen manieren als syt van ons hout, ende als syt ende heure voirvoirderen van onsen voirvoirderen gehouden hebben ende plaghen te houden binnen heuren levende live.... Ende omme dat wy wille dat hertoghe Otten voirscreven, ende sine nacommelinghen, van ons, ende van onsen nacommelinghen, alle dese voirgenoemde bewysinghe ende giften vaste ende gestade ghehouden worden ende blieven tot ewelicken daghen sonder eenich wederseggen van ons, of van onse nacommelinghen, om eenighe brieve die wy of sy daerof gheven mochten, soe hebben wy desen brief open bezeghelt met onsen groten keyserlicken segel ende met onsen anderen segel dair wy nu gemeenelicken mede zegelen in Henegouwen, in Hollant, in Zeelant, ende anderswair in onsen landen. Enne omme die meerer sekerbede hebben wy overgegeven ende gheven over alle recht, brieve ende privilegien van geestelicken recht ende van waerlicken die hertoghe Otten onsen lieven zoen voerseyt, of synen nacommelinghen, jegens dese voirnoemde bewysinghe ende giften te deren commen mochten, ende ons of anders onsen nacommelingen te helpen. In oirconde desen brief

besegelt met onsen seghelen. Gegeven in onsen poirte van Middelburgh, des dinxendaghes nae paesdach, int jaer ons Heeren M.CCC. ses ende viertich.

L'impératrice renouvela cette promesse le 5 janvier 1549 (v. s. 1548) :

Margriete, by der genaden Goids, keyserinne van Romen, gravinne van Heynegouwen, van Hollant, van Zeelant, ende vrouwe van Vrieslant, maken cond allen luden, dat wy, voir ons ende voir onse nacommelinghen, bewyst hebben ende bewysen, gegheven hebben ende geven onsen lieven zoene hertoghe Otten van Beyeren, palensgrave op den Ryn, omme sonderlinghe jonste ende liefde die wy tot hem hebben, die burggraefscap van Zeelant ende die beerscapie van Voerne, geheel ende al met allen hueren toebehoiren, hoghe ende leghe heerscapien, manscapen, gerechte, landlude, poirten, huysen, burghe, vesten, verval, besterfte, boeten, lyen ende eyghen, renten, erve, pachten, tiende, molen, vischerien, veren, harnesse, moerwildernesse, moerdiken, gors ende uytlande, bedyct ende onbedyct, te lande ende te water, besocht ende onbesocht, hoe zy gelegen of gebeten zyn, hem ende syne nacommelinghen van ons ende van onsen nacommelinghen graven van Hollant ende van Zeelant, te houden tot eenen rechter lyene rechtevoirt, nae vrouwe Machtelde, onser nichten, doet, die nu vrouwe te Voirene es ende burggravinne van Zeelant, in allen manieren als syt van ons hout, ende als syt ende heure voirvoirder van onzen voirvoideren ghehouden hebben ende helden binnen hueren levende lyve... Ende omme dat wy willen dat hertoghe Otten, onzen lieven zoen voerseyt, en zyne nacommelinghen, alle dese voirgenomde bewysingen ende ghifte vaste ende ghestaden gehouden worden ende blyven tot ewelicken daghen, soe hebben wy dezen brief open besegelt met onzen grooten keyserlicken zeghel ende met onsen anderen segel, daer wy gewoonlicken mede plaghen te zegelen in onsen lande van Heynegouwen, van Hollant ende van Zeelant. Ende geven over alle recht, brieve en privilegien van gheestelicken rechte ende van werlicken die hertoghe Otten, onsen lieven zoen, ende syne nacommelinghen, jegens dese voirgenomde bewysinghe ende giften te deren commen mochten, ende ons of anders onse nacommelinghen te helpen. Ende alle dinghe sonder argelist. In oirconde desen brief besegelt met onzen zeghelen. Ghegheven te Moniken in Beyeren, op den vyfsten dach van january int jaer ons Heren duysent drie hondert acht ende viertich.

Thierry de Valkenburg avait épousé comme il est dit, Mathilde de Voorn, une des plus célèbres femmes de cette époque. Lorsque les factions des Hoekschen et des Kabeljauwschen surgirent en Hollande, l'an 1350, Mathilde se ligua avec ces derniers et soutint fortement Guillaume de Bavière dans la guerre que lui suscita sa mère l'impératrice Marguerite. Le 24 juin 1351, le comte Guillaume promit à Mathilde de de la secourir en tout temps contre tous ses ennemis. Le 1 juillet, les frères Thierry et Jean de Heenvliet promirent du secours à l'impératrice Marguerite à condition de rester l'amie de la vicomtesse de Zélande. Mathilde se fit surtout remarquer par sa profonde piété : en 1353 elle donna cinquante écus pour aider les princes chrétiens à reconquérir la terre sainte. Le 25 janvier 1358 (v. s. 1357), le comte Guillaume de Bavière se trouva obligé de faire un accord avec ses frères Louis, marquis de Brandebourg, et Othon de Bavière pour la paisible possession des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et de la seigneurie de Frise. Dans cet accord Guillaume promit à Louis et à Othon de leur faire posséder la seigneurie de Voorn et la vicomté de Zélande, après le décès de la vicomtesse Mathilde, dame de Voorn.

Noverint universi, tenorem presentium inspecturi. quod nos, Wilhelmus, Dei gratia, comes palatinus Reni et Bavarie dux, necnon Hannonie, Hollandie, Zeelandie comes, et dominus Frisie, propter bonum pacis, et fraternalem dilectionem cum illustri principe domino Ludovico Romano, marchione Brandenburgensi et Lusatie, Sacri Romani Imperii archicamerario, comite palatino Reni et duce Bavarie, fratre nostro charrissimo, compositionem et ordinationem fecimus, et faciemus per presentes, in causa, que jam diu inter nos et ipsum vertebatur, super juribus ipsius, ratione primogeniture ad ipsum pertinentibus terrarum Hannonie, Hollandie, Zelandie et Frisie, et eorum appenditiis et pertinentiis, modis et conditionibus infrascriptis. Quod dictus frater Ludovicus, et frater noster Otto, et eorum heredes legitimi, post obitum nobilis matrone, domine Machtildis, domine de Vorne, terras, civitates,

dominia et castra, que nunc possidet eadem matrona, scilicet terram Vorne et castellaniam Zelandie, et alias terras, civitates et castra cum eorum pertinentiis et iuribus singulis et universis, tenere, habere et possidere debeant dicti fratris nostri, et eorum heredis legitimi, cum omnibus iuribus, redditibus, proventibus, honoribus, commodis et pertinentiis universis, ad easdem terras Vorne, civitates, castra, dominia et castellaniam spectantibus, et alias terras, civitates et castra, sicut eas nunc tenet et possidet matrona eadem, et sicut etiam antiquitus vel iure pertinere noscuntur. Eisdem terras, civitates, castra et dominia, alias terras et castellaniam protegere et tueri debebimus, et tenebimur per omnem modum et viam, sicut terras nostras, ad ipsorum fratrum nostrorum et ipsorum heredum utilitatem commodum et profectum. Et post obitum dicte matrone statim sine mora, et quod illa mora non duret nisi ad quartale anni, infra quod missio ipsa infrascripta fieri debet, omnino ipsos conjunctim vel divisim, vel eorum procuratores mittere debebimus, aut nostri heredes, in possessionem dicte terre, civitatum, castrorum et dominiorum, aliarum terrarum et castellanie pacifice corporalem, et ordinabimus et procurabimus, quod tunc incole terrarum, civitatum, castrorum, dominiarum et castellanie et aliarum terrarum predictarum eisdem fratribus nostris, et eorum legitimis heredibus futuris, fidelitatis et homagii faciant debita iuramenta. Heredes vero legitimi dictorum fratrum nostrorum eandem terram et dominia, castra et civitates, castellaniam Zelandie et alias terras, si voluerint, a nobis vel nostris heredibus legitimis in feudum recipere et tenere debebunt. Et nos, vel nostri heredes legitimi, eandem terram, castra, civitates et castellaniam et alias terras conferre volumus et debemus eis in verum pheidum, et eos et eorum heredes in pheidare, consuetudinibus dicte patrie Zelandie observatis. Quod, si, ut premititur, dicti heredes eorum a nobis in pheidari noluerint de predictis, ex tunc nos vel nostri heredes predictis eorum heredibus persolvere et pagare debebimus in Dordrecht, trajectensis diocesis, infra tres annos proximos post tempus denegationis, quod a nobis vel nostris heredibus accipere noluerint in pheidum, quadraginta millia scutatorum honorum aureorum antiquorum, et terras ac dominia predicta, persolutione facta dictorum scutatorum, personaliter retinere. Promittentes ex certa scientia pro nobis et nostris heredibus predicta omnia et singula eisdem fratribus nostris et eorum heredibus legitimis, bona fide et inviolabiliter observare. In cujus rei evidentiam sigillum nostrum presentibus est appensum. Datum et actum apud Quercetum, anno Domini m.ccc.lviij in crastino conversionis beati Pauli.

La vicomtesse Mathilde fut profondément affligée lorsqu'elle apprit que le comte Guillaume était tombé en démence et renfermé dans une tour au Quesnoy pour le reste de ses jours. Albert de Bavière, frère de Guillaume, devenu protecteur ou ruwaard du comté de Hollande, renouvela, le 24 juin, l'accord du 25 janvier fait entre ses trois frères :

Nos, Ludovicus. Romanus, Dei gracia, Brandenburgensis et Lusatie marchio, Sacri Romani Imperii archicamerarius, comes palatinus Reni et Bavarie dux, recognoscimus publice et notum facimus presentium inspectoribus universis, quod nos super omnibus juribus, requisitionibus, impetitionibus et questionibus quibuscumque, que vel quas super dominiis et terris Hannonie, Hollandie, Zelandie et Frisie cum eorum pertinentiis, ratione primogeniture nostre de illustri principe Margareta, quorundam comitissa Hannonie, Hollandie, Zelandie comitatum, et dominiis Frisie, matre nostra charissima, bone memorie, procreatus, usque in bodiarnam diem requirere, petere et monere habuimus, vel requirere, petere et monere possemus quomodolibet, instituturus cum illustri principe Alberto, comite palatino Reni et Bavarie duce, fratre nostro carissimo, sponte et cum bona deliberatione. necnon amicorum et consulum nostrorum maturo consilio mediante, facti sumus unanimes et amicabiliter concordati in hunc modum. Si vel quando illustrem principem Wilhelmum, predictorum comitatum et dominiis comitem, fratrem nostrum dilectum, sine heredibus de proprio suo corpore descendentibus, decedere contingeret, quod Deus avertat, quod tunc prefatus dux Albertus, frater noster, sui que heredes successores in comitatibus et dominiis Hannonie, Hollandie, Zelandie et Frisie, cum ipsorum pertinentiis, sicut veri heredes et domini eorundem succedere debebunt, impedimento quolibet non obstante; nos vero renunciavimus, et presentibus renunciamus, pro nobis nostrisque heredibus et successoribus, universis super dominiis et comitatibus predictis cum eorum pertinentiis, necnon super omnibus juribus, requisitionibus, impetitionibus seu questionibus quibuscumque, vel quas usque in presentem diem habere, requirere vel monere potuimus in eisdem, vel requirere aut monere possemus quomodolibet in futurum. Sic quoque nos, nostri que heredes vel successores, super comitatibus et dominiis prelibatis contra ducem Albertum, fratrem nostrum predictum, nunquam jus aliquod vel questionem in antea perpetue requirere debebimus quovismodo; exceptis dominio Voirne et castellano Zelandie cum aliis pertinentiis eorundem, in quos nos et illustris dux Otto, frater noster

dilectus, nobili matrona de Voirne decedente, succedere debemus secundum continenciam litterarum, quas a Willielmo, fratre nostro prenominato, specialiter desuper nos habemus; salvis etiam nobis quatuor millibus scudatorum annuorum reddituum, nobis cum litteris ejusdem Wilhelmi, fratris nostri, in thelonio Dordrecht prius deputatorum. Insuper si prefatum Albertum, fratrem nostrum, absque heredibus de proprio suo corpore descendentibus, decedere contingeret, tunc predicti comitatus et dominium, Hannonia, Hollandia, Zelandia et Frizia, iterum permanere et stare debebunt secundum ordinationem per dominum Ludovicum, Romanorum imperatorem, progenitorem nostrum, pie recordationis, factam et conscriptam suoque et nostro sigillo auctentice roboratam. In quorum premissorum omnium evidens testimonium et roboris firmitatem presentem conscribi nostroque sigillo jussimus communi. Datum et actum in castro Botershem prope civitatem Macheliniam, anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo octavo, in die beate Johannis Baptiste.

Mathilde fonda, en 1360, un chapitre de huit prébendes, à Oostvoorn. Le 31 mars 1366, Othon de Bavière, devenu héritier de son frère Louis, céda pour une somme de 19,000 moutons de Brabant, à Albert son frère, non-seulement tous ses droits sur le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise, mais aussi tous ceux qu'il avait sur la vicomté de Zélande et sur la seigneurie de Voorn :

Otto, by Gods genade, markgrave van Brandenburgh ende van Lusich, des Heilighen Roomschen Ryks overste cameraer, palensgrave by den Ryn ende hertoge in Beyeren, doen kont allen luyden, dat wy, uit sonderlinge liefde ende minne die wy dragen ende billik hebben sullen tot den hooggeboorne vorst, onse lieve broeder, Aelbregt, by Gods genade, hertoghe in Beyeren, ruwaert van Henegouw, van Hollant, van Zeelant ende van Vrieslant, der booggeboorne vorstinne vrouwe Margriete in Beyeren, syne gezellinne ende getrouwe beddegenote, ende den kinderen, die onse lieve broeder voorseit nu hevet of namaels gekrygen zal, witachtigh van zynen lye komende, ende om sonderlinger hulpen ende vordernissen, die onse lieve broeder voorzeyt gedaen beeft met een somme gelts van negentien duisent mottoenen van Brabant, die by ons

gelevert ende wel voldaan heeft, ende wy in onser sonderlinge nodruft, nutschap ende oirhaer gekeert hebben, onsen lieven broeder voorzeit, vrouwe Margriete synre gesellinne, synen witachtighe kinderen, levende na synre doot, of dat van dien kinderen komen sal, overgegeven hebben ende quytegescholden, overgeven ende quyte schelden, alle aentaele ende alle recht, dat ons of onsen nakomelingen, in der tegenwoordiger tyt of tot eeniger tyt die toekomende is, toebehoort, toebehooren sal of toebehooren magh, het sy van eigen, leene, thyns, goede, pagt, of anders, in soo wat manieren dat bet genoemt ofte geheten is, of gelegen in den landen van Henegow, van Hollant, van Zeelant, van Vrieslant, ende van allen dat daer toebehoort of toebehooreu magh, nu of ook in toekomende tyden; ende sonderlinghe alle recht dat wy hebben of ghekrygen mogen totte graeffelykheden van Henegow, van Hollant, van Zeelant, ende der heerlykheit van Vrieslant, ende alle heure toebehooren.... Voort geven wy hun over ende schelden quyte, als voorzeit is, alle dat recht ende verbeidinge, die wy hebben, hebben sullen of verkrygen mogen naer de doot onser liever nichten der vrouwe van Vorne, aen den landen, luiden en goeden van Vorne, der burggraefscip van Zeelant, ende alle hare toebehooren, in gerechte, hooge ende lage, leenen ende eigen, hoe dattet aen ons komen mogte of gekomen zoude hebben na rechte, erffenisse, privilegien, of eenige andere sake die wy daeraen hebben gehadt, nogh hebben of gbekrygen mogen; ende gaen af ende schelden quyte, met onsen vryen wille, alle dat ons dair of toebehoort of toebehooren magh, nu of in der tyt toekomende, tot ons liefs broeders behouf, vrouwe Margriete synre gesellinne, ende syne kinderen voorzeit of der kinderen wettige nakomelingen.... Gegeven tot Hasselt, des dinsdaegs na palmen paessen, int jaer ons Heeren m.ccc. lxxvj.

Othon renouvela cette cession le 8 septembre 1367 :

Otto, Dei gratia, Brandenburgensis et Lusitanie marchio, Sacri Romani Imperii archicamerarius, notum facimus, tenore presentium, universis, quod ob specialem amorem et intimam charitatem, quem et quam habemus et ex debito habere debemus, ad illustrem principem fratrem nostrum carissimum Albertum, Dei gratia, ducem Bavarie, tutorem Hannonie, Hollandie, Zelandie, et Frisie, ac illustrem principem dominam Margaretam, consortem et uxorem suam legitimam, necnon heredes ejusdem fratris nostri de suo corpore legitime descendentes, quos habet ad presens vel

in futurum habebit, ac etiam ob singulares promotiones atque subsidia, que nobis idem frater noster per dationem et solutionem omnimodam decem et novem millium florenorum mutinensium de Brabantia, que pecuniarum summa nobis integraliter persoluta et in usus nostros necessarios et utiles est conversa, gratanter impendit, dicto fratri nostro carissimo, domine Margarete uxori sue legitime, et ejusdem fratris nostri legitimis sui corporis heredibus, necnon legitime descendentibus ab eisdem, resignavimus ipsosque quictos fecimus, resignamus ipsi et eos quictos facimus, in, de et super omnibus pertinentiis et omni jure, que nobis vel nostris successoribus, in presente tempore vel etiam in futurum, competunt, competere debent seu poterunt, in proprietatibus, feudis, bonis, censibus vel pertinentiis quibuscumque qualitercumque nominatis vel nominandis, et ubicumque sitis in dominiis seu terris Hannonie, Hollandie, Zelandie et Frisie, ac eorum pertinentiis universis, presentibus et futuris. Et specialiter ipsis resignamus omne jus, quod habemus vel acquirere poterimus, in comitatibus Hannonie, Hollandie, Zelandie et dominio Frisie. . . . Insuper damus ipsis et resignamus libere, sicut premititur, omnia jura, actiones et impetitiones, que et quas habemus, habere deberemus et habituri sumus post mortem amite nostre dilecte domine de Voren, in, de et super dominiis, terris, hominibus et bonis de Voren, burggraviatu Zelandie et omnibus pertinentiis eorumdem, judiciis supremis et infimis, feudis et proprietatibus, quomodocumque ad nos pervenientibus, vel ex hereditaria successione pervenire valeutibus in futurum. . . . Datum Verlyn, die nativitatibus beate Virginis, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo septimo.

L'empereur, Charles IV, confirma et approuva cette cession, le 21 septembre suivant.

Mathilde de Voorn mourut en 1372, et fut la dernière de son nom. La seigneurie de Voorn, comme fief masculin, retourna au comte de Hollande, Albert de Bavière, qui la donna le 23 mars 1394 (v. s. 1393), à son fils, Jean de Bavière, élu prince-évêque de Liège. La vicomté de Zélande cessa alors d'être héréditaire, et les comtes de Hollande semblent y avoir nommé successivement les seigneurs suivants :

X. FLORENT DE BORSSELEN, seigneur de Zuilen, Sint-Martens-Dijck, **VICOMTE DE ZÉLANDE**, etc.

Il était fils aîné de François de Borsselen, seigneur de Sint-Martens-Dijck, etc., et de Marie, dame de Zuilen. Florent de Borsselen obtint l'administration de la vicomté de Zélande vers 1375.

Il épousa Ode de Boutersem, fille de Henri de Boutersem, seigneur de Bergen-op-Zoom, etc., et de Béatrix de Polanen.

De ce mariage :

1. Francon de Borsselen, comte d'Ostrevant, seigneur de Zuilen, Sint-Martensdijck, Voorn, Hoogstraten, etc., décédé sans enfants légitimes en 1470, qui épousa la fameuse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande.

2. Éléonore de Borsselen, héritière de son frère, qui épousa Jean de Buren.

XI. FLORENT DE HAAMSTEDÉ, seigneur de Haamstede, Montigny, etc., **VICOMTE DE ZÉLANDE**, etc.

Il était fils aîné de Florent de Haamstede, seigneur de Haamstede, Montigny, etc., et de Catherine de Borsselen. Le comte Albert de Bavière lui donna l'administration de la vicomté en 1400, et le comte Guillaume VI le reconnut en cette qualité, par ses lettres du 2 janvier 1405 (v. s. 1404).

Willem, grave van Henegouwe, Hollant ende Zeelant, heere van Vrieslant, doen cond allen luyden, dat wy bevolen hebben, ende bevelen, mit desen, onsen bemynden den heren van Heemsteden, burchgrave te wezen van onzen lande van Zeelant, ende onse scoten aldair te beriden gelikerwys ende in alre manieren als hi dat in bevele hadde van onsen lieven here ende vader, dien God genadich si. Ende ontbieden, als wy ernstelixte mogen, allen onsen mannen van onsen landen van Zeelant, ende elken bizonder, dat si tot vermaninge ons burchgraven voirscreven bi him comen ende recht ende vonnisse wisen van onsen scote voirscreven tot sinen vermanen, na costume van onsen lande van Zeelant, op dat wy dat scot te het ynnen ende gecrigen mogen. Ende waert yemant die onsen burchgrave dair in overhoirich of wederstandich wair, dat wilden wy aen dien houden ende verhalen als aen den die ons van onser heerlichede verminderen woude, sonder verdrach. . . . Gegeven in den Hage, up ten anderen dach in januario int jair ons Heren m.cccc. ende vier.

Il épousa Elisabeth de Kruiningen, fille de Jean de Kruiningen, chevalier, seigneur de Kruiningen, et d'Elisabeth, dame héritière de Heenvliet.

De ce mariage :

1. Constantin de Haamstede, tué au combat naval de Brouwershaven, le 19 novembre 1426.

2. Arnould de Haamstede, chevalier, seigneur de Haamstede, Moermont, etc., qui épousa Marguerite de Waelwijk.

3. Rason de Haamstede, chevalier, tué avec son frère Constantin, à Brouwershaven, qui épousa Agnès van den Oostende.

4. Elisabeth de Haamstede, qui épousa Jean de Hodenpijl, chevalier, tué avec ses beaux-frères, à Brouwershaven, fils de Thierry de Hodenpijl.

XII. WOLFARD DE MAALSTEDE, seigneur d'Everingen, Ellewoutsdijk, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Il était fils de Wolfard de Maalstede, chevalier, seigneur d'Everingen, et de Théodora de Ter Does, précités VII, 4. 1.) (2, et ainsi arrière petit-fils d'Elisabeth de Voorn. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, devenu ruward de Hollande en 1423, lui octroya l'administration de la vicomté de Zélande, et le nomma son cher cousin.

Il épousa Marie de Berchem.

De ce mariage :

1. Théodora de Maalstede, dame héritière d'Everingen, Ellewoutsdijk, etc., qui épousa Frédéric de Renesse, seigneur de Zeist, etc., fils de Jean de Renesse, seigneur de Zeist, etc. et d'Elisabeth de Baar. (Voyez mon *Histoire de la seigneurie de Tyberchamps*, p. 228) : ils suivent XIII.

XIII. FRÉDÉRIC DE RENESSE, seigneur de Zeist, Everingen, Ellewoutsdijk, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Il eut l'administration de la vicomté jusqu'en 1448, et mourut vers 1478 ; il fut enterré avec sa femme à Everingen.

Il épousa , cõmme il est dit , Théodora de Maalstede.

De ce mariage :

1. Jean de Renesse, décédé sans enfants.
2. Vincent de Renesse, seigneur d'Everingen, Ellewoutsdijk, etc., qui épousa Marguerite de Renesse de Burgt, de ce mariage :

- 1.) Jean de Renesse , mort jeune.
- 2.) Olivier de Renesse, mort sans enfants.
- 3.) Elisabeth de Renesse, qui épousa Frédéric de Wulven.
3. Elisabeth de Renesse, qui épousa Jean de Duivenvoorde, seigneur de Noordwijkerhout, etc., décédé en 1536.
4. Marie de Renesse, qui épousa Thierry de Zuilen, seigneur de Harmelen.
5. N. de Renesse , religieuse à l'abbaye noble d'Oudwijk-lez-Utrecht.
6. N. De Renesse, religieuse à l'abbaye noble de Rijnsburg-lez-Leyde.
7. N. de Renesse, religieuse à la même abbaye.
8. N. de Renesse, religieuse au couvent de Renkom-lez-Wageningen.

XIV. ADRIEN DE BORSSELEN, chevalier, seigneur de Cleverskerke, van der Hooge, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Il était fils de Jacques de Borssele, seigneur de Cleverskerke et de Jeanne Ruichrok van de Werve. Il obtint la vicomté de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, vers 1448 et la conserva jusqu'en 1467 : il mourut en 1496.

Il épousa Adrienne de Hoogerdeure, dame de Spreeuwenstein, décédée en 1502, fille de Martin de Hoogerdeure.

Du premier mariage :

1. Josse de Borssele, seigneur van der Hooge, Cleverskerke, Spreeuwenstein, décédé en 1505, qui épousa Adrienne de Wissenkerke, fille de Henri de Wissenkerke, et d'Agathe de Domburg ; de ce mariage :

1.) Adrien de Borselen, seigneur van der Hooge, Cleverskerke, etc., décédé en 1548, qui épousa Claire d'Egmont de Nijenburg, fils de Jean d'Egmont, et de Judith Heerman d'Oostgeest.

2.) Jacques de Borselen, mort jeune.

3.) Martine de Borselen, dame de Spreeuwensten, qui épousa Wolfard de Borselen, fils de Wolfard b. de Borselen, bourgmestre d'Axel, et de Jacqueline van der Capelle : ils suivent XX.

2. Corneille de Borselen, décédé sans enfants.

3. Cornélie de Borselen, qui épousa Antoine van den Abeele, chevalier, 1409 ; de ce mariage :

1.) Josse van den Abeele, qui épousa Marie Tols ; de ce mariage :

(1. Thomas van den Abeele, qui suit XVI.

(2. Corneille van den Abeele, seigneur d'Oosterstein, qui épousa Madelaine de Serooskerken.

XV. ADRIEN DE KRUININGEN, chevalier, seigneur de Kruiningen, Heenvliet, Woonsdrecht, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc. lieutenant-général et conseiller de Hollande.

Il était fils de Jean, seigneur de Kruiningen, etc. et de Marie de Blois de Trélon. Il fut nommé vicomte de Zélande par la duchesse Marie de Bourgogne, en 1468. Sa mort arriva vers 1473.

Il épousa 1° Elisabeth de Glymes, fille de Jean de Glymes, drossard de Brabant, et de Jeanne de Boutersem, dame héritière de Bergen-op-Zoom, Walhain, Grimbergen, Brecht, etc. ; 2° en 1440, Marguerite Vilain, fille de Jean Vilain, seigneur de Pamele, Ledeberg, etc. et de Gudule de Raes ; 3° N... de Grutuuse, prince de Steenhuyse, stadhouder de Hollande, Zélande et Frise, chevalier de la Toison-d'or, etc.

Du premier mariage :

1. Josse de Kruiningen, mort sans enfants.

Du second mariage :

2. Jean de Kruiningen, qui suit XVII.

Du troisième mariage :

3. Jacques de Kruiningen, qui épousa Marguerite d'Ongnyes.

XVI. THOMAS VAN DEN ABEELE, seigneur van den Abeele, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Il était fils de Josse van den Abeele, et de Marie Tols, précités XIV. 3. 1. Après la mort d'Adrien de Kruiningen, la duchesse Marie lui donna l'administration de la vicomté, que son bisaïeul Adrien de Borssele avait possédée de 1448 à 1467. De son temps les vicomtes commencèrent à perdre beaucoup de leur autorité et puissance. La duchesse Marie, par son grand privilège, donné à Gand le 14 mars 1476, art. 48, accorda aux villes de la Zélande de pouvoir rendre justice de tous les crimes, sans devoir s'en référer à la cour vicomtale :

Maria, by der gra tien Gods, hertoginne van Bourgongien, van Lothrycke, van Brabant, van Lemborgh, van Lutsenborgh ende van Gelre; gravinne van Vlaenderen, van Artoys, van Bourgongien, palatyn, van Henegouwen, van Hollant, van Zeelant, van Namen ende van Zutphen; marckgravinne des Heyligen Rycks; vrouwe van Vrieslant, van Salins ende van Mechelen. Doen te weten, allen den genen die nu zyn ende namaels wesen sullen.

Item. Om te beletten alle quade feyten van dootslagen, vredebraecke, kraft van goede, strasseneringe, ende anders, die dagelycks vele in den lande ende sommigen steden van Zeelant ghebeuren, mits dien dat men van dootslagen, vredebraeck, kraft van goede, strasseneringe, ende anders, niet en plechte te berechten dan ter hooger vierschare van Zeelant, die dicke zeer lange vertoeft eer die gehouden wert, daeromme die dootslagers, vredebraeckers, kraftdoenders, ende andere te bouwelycker misdoen, op hope, alwaert dat sy ghevangen worden, dat sy by uytbreecken van ghevangnisse, by verborgen, of anders uytkomen mochten; soo sullen voortaan alle goede steden, namelyck Remmerswale, Tholen, Goes, Cortkene, Vlissingen, Brouwershaven, ende andere die t begeeren ende van noode zyn, binnen hare vryheyte mogen recht ende justitie doen van dootslagen, vredebraecken, kraft van goede ende strasseneringe, ghelyck sy van allen anderen quaeden feyten ghewoonelyck zyn van doen. Ende of gelycke feyten opt platte lande oft in de dorpen van Zeelant geschieden, soo sullen die rent-

meesters van Bewesterschelt ende van Beoosterschelt, hare stedehouders ofte hare dienaers, elcx in synen bedryve, gehouden syn die voorzeyde misdadige te vangen ende te brengen in den steen, te weten die gevangen worden Bewesterschelt in Middelburgh, ende die gevangen worden Beoosterschelt te Zierickzee, omme die aldaer gerecht te werden by den burghgrave van Zeelandt, van hare misdaet als voorzeyt is, by wysdomme ende vonnis van gheswooren mannen van den voorzeyden lande als voorzeyd is... Gegeven in onsen stede van Gent, op den 14 dach in maerte, in t jaer ons Heeren duysent vierhondert ses en tseventich.

Thomas van den Abeele épousa 1° Marie Bisschops; 2° Anne de Borssele, fille de Paul b. de Borssele, seigneur de Schellach et Laterdale, bailli de Terveere, etc. et d'Aleide de Haarlem. Il mourut sans enfans vers 1490.

XVII. JEAN DE KRUININGEN, seigneur de Kruiningen, Heenvliet, Pamele, Ledeborg, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc., chevalier de la Toison-d'or, trésorier-général de Zélande, conseiller et chambellan de l'empereur Maximilien, bailli de Gand, etc.

Il fut armé chevalier par le duc Charles de Bourgogne à la bataille de Saint-Trond, livrée le 27 octobre 1467. Il occupa la place de vicomte jusqu'en 1498, et la céda en faveur de son petit-fils, Hector de Kruiningen. Il mourut le 8 juillet 1513, et fut enterré à Heenvliet.

Il épousa Agnès de Roover, décédée le 28 mai 1494, à l'âge de 23 ans, fille de Jean de Roover, seigneur de Hazewoude, et de Marguerite de Ghoor.

De ce mariage :

1. Josse de Kruiningen, seigneur de Kruiningen, Heenvliet, Hazewoude, Pamele, Ledeborg, etc., décédé le 7 avril 1543, enterré à Heenvliet, avec sa seconde femme, qui épousa 1° Madelaine de Bourgogne, fille de Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren, Tournehem, etc., chevalier de la Toison-d'or, conseiller et chambellan de l'empereur, amiral de la mer, gouverneur d'Artois et de Flandre, etc., etc., et d'Anne de Bors-

selen, dame de Terveere, Flessingue, Brouwershaven, etc.
2° Catherine de Wassenaar, décédée le 19 novembre 1538, fille de Jean de Wassenaar, seigneur de Wassenaar, Valkenburg, Voorschoten, Oestgeest, les deux Katwijk, Barendrecht, vicomte de Leyde, etc. et de Jeanne de Halluin, sa seconde femme. (Voyez ma *Notice sur les vicomtes de Leyde*, p. 17.) Du premier mariage :

- 1.) Hector de Kruiningen, qui suit XVIII.
- 2.) Jeanne de Kruiningen, morte jeune.
- 3.) Josse de Kruiningen, mort jeune.

Du second mariage :

- 4.) Josse de Kruiningen, qui suit XXI.
- 5.) Jean de Kruiningen, seigneur de Kruiningen, Heenvliet, Hazewoude, etc. décédée à Terveere, le 24 avril 1559, et y enterré, qui épousa Jacqueline de Bourgogne, veuve de Jean van Praet, seigneur de Woestynen, et fille d'Adolphe de Bourgogne, marquis de Terveere, seigneur de Beveren, Flessingue, amiral de la mer, chevalier de la Toison-d'or, etc. et d'Anne de Berghes ; de ce mariage :

(1. Maximilien de Kruiningen, qui suit XXIV.

(2. Anne de Kruiningen, qui épousa Paul, baron de Noyelles.

(3. Louise de Kruiningen, qui épousa Georges de Montmorency, baron de Croisilles, gouverneur de Bruges.

6.) Jeanne de Kruiningen, qui épousa Othon d'Assendelft, seigneur de 'S Lands-kijfhoek, Goudriaan, etc., châtelain de Gouda.

2. Marguerite de Kruiningen, qui épousa le comte de Valkenstein.

3. Jean de Kruiningen, décédé sans alliance.

XVIII. HECTOR DE KRUININGEN, seigneur de Heenvliet, etc., VICOMTE DE ZÉLANDE.

Il mourut vers 1500 sans laisser de postérité.

XIX. JACQUES DE DOMBURG, chevalier, seigneur de Domburg, Sint-Agatha-kerke, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Il était fils d'Adrien de Domburg, et de Gertrude de Borssele. Il eut l'administration de la vicomté jusqu'en 1519.

Il épousa 1° Dorothee de Schengen ; 2° Marie de Schenck de Nijdeck ; 3° Agnès Ruichrok van de Werve.

Du troisième mariage :

1. Marie, dame de Domburg, Sint-Agatha-kerke, décédée en 1561, qui épousa Jean d'Eyl, seigneur de Geisteren.

XX. WOLFARD DE BORSSELEN, seigneur de Spreeuwenstein, VICOMTE DE ZÉLANDE, bailli héréditaire de Brouwershaven, etc.

Il obtint la vicomté vers 1519.

Il épousa 1° Madeleine b. de Kruiningen ; 2° Martine de Borssele, précitée XIV. 1. 3.

Du premier mariage :

1. Anne de Borssele, qui épousa Ange de Lesanen, conseiller à la cour de Hollande, fils de Thierry de Lesanen.

Du second mariage :

2. Wolfard de Borssele, bailli de Tergoes, qui épousa 1° Marie de Hondigem ; 2° Marie van de Werve ; 3° Marie de Lier.

3. Adolphe de Borssele, seigneur de Spreeuwenstein, bailli de Brouwershaven, etc., qui épousa Livine de Tuijl-Serooskerken, ci-dessous XXII. 4 ; de ce mariage :

1.) Jacques de Borssele, qui épousa Catherine de Haamstede, fille d'Adolphe de Haamstede, et d'Anne de Almeras.

2.) Wolfard de Borssele, seigneur de Duvendijke, écoute héréditaire de la cour de Zélande, qui épousa 1° Cathérine de Ayala ; 2° Louise van der Laen.

3.) Eléonore de Borssele, qui épousa 1° Jacques de Bernuy ; 2° le 23 juillet 1583, à Terveere, Roland de Haveskercke, chevalier, seigneur de Zedelghem, échévin du franc 1582-1584, décédé en 1604, et enterré à Jabbeke, fils de

Jean de Haveskercke, chevalier, seigneur de Zedelghem, etc. et de Jeanne de Heule; 3° Gérard della Faille; 4° Simon van de Werve; du second mariage :

(1. Adrien de Haveskercke, seigneur de Zedelghem, mort sans alliance.

(2. Jean de Haveskercke, chevalier, baron de Wyngene, seigneur de Zedelghem, bourgmestre du franc de Bruges, décédé le 28 septembre 1638, enterré à Wyngene, qui épousa en 1607, Louise de Mesdach, dame de Wyngene, Wulfsberghe, Gramez, etc. fille de Louis de Mesdach, seigneur de Wyngene, et de Jacqueline de Gramez; de ce mariage :

(1) Roland de Haveskercke, capitaine au service de S. M. Cath., mort de la peste à Gand, sans laisser de postérité.

(2) Louis de Haveskercke, chevalier, baron de Wyngene, seigneur de Zedelghem, Wulfsberge, Ovarsnest, Gramez, bourgmestre du franc de Bruges, député aux états de Flandre, décédé en 1663, qui épousa sa cousine germaine Livine, dame de Haveskercke, décédée le 6 octobre 1651, fille de Jacques de Haveskercke, et d'Adrienne Luyckx, ci-dessous 4.) ; de ce mariage.

a.) Jacques de Haveskercke, baron de Wyngene, seigneur de Zedelghem, décédé en 1693, enterré à Jabbeke, qui épousa à Bruxelles Marie-Constance-Philippine Simple, fille de François Simple, et de Charlotte du Quesnoy.

b.) François de Haveskercke, qui suit XXIX.

c.) Marie de Haveskercke, morte sans alliance.

d.) Anne-Charlotte de Haveskercke, décédée sans alliance, le 15 octobre 1714, enterré à Nieuw-Capelle.

e.) Eléonore de Haveskercke, décédée sans alliance.

(3) Everard de Haveskercke, né en 1609, tué en 1648, qui épousa Anne-Marie Schenck.

(4) Philippe de Haveskercke, mort sans alliance en 1605.

(5) Jean François de Haveskercke, religieux de l'ordre de Saint-Augustin.

(6) Jacqueline de Haveskercke, morte sans alliance.

(7) Ghislaine de Haveskercke, morte sans alliance.

(3. Adolphe de Haveskercke, tué à Jabbeke, le 4 octobre 1606, sans laisser de postérité.

(4. Jacques de Haveskercke, chevalier, seigneur de Walpré, bourgmestre du franc 1623-1644, député aux états de Flandre 1641, 1642 et 1645, décédé le 8 septembre 1648, et enterré à Swevezele, qui épousa Adrienne Luykx, fille d'Adrien Luykx, seigneur de Swevezele, et de Marie Lampsins.

(5. François de Haveskercke, chevalier, baron de Lichtervelde, vicomte de Watervliet, etc., capitaine de cavalerie, grand-bailli de Bruges, né en 1588, décédé le 1 juillet 1650, et enterré à Notre-Dame de Bruges, qui épousa 1° le 27 février 1620, Jeanne de Maulde, baronne de Lichtervelde, vicomtesse de Watervliet, etc., fille de Guillaume de Maulde, et de Judith de Haveskercke; 2° le 13 octobre 1637, Hélène Maes, fille d'Engelbert Maes, et de Pauline Scoyte.

XXI. JOSSE DE KRUININGEN, seigneur de Kruiningen, Heenvliet, Hazewoude, Pamele, Ledebeg, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

En 1546, il alla assiéger la ville de Brême, par ordre de l'empereur Charles-Quint, y fut blessé et mourut au château de Ferden, sur la fin de février 1547.

XXII. JÉRÔME DE TUIJL, chevalier, seigneur de Serooskerken, Moermont, Wellant, Stavenisse, Sint-Annaland, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc., conseiller du roi de Castille, lieutenant-amiral de la mer, gouverneur de Bergen-op-Zoom, etc.

Il était fils de Jacques de Tuijl, seigneur de Serooskerken, Moermont, Wellant, etc., bailli de Middelbourg et de Ziericzee, etc. et de Jacqueline van den Eynde. Il obtint l'administration de la vicomté de Zélande, par lettres patentes de l'empereur Charles-Quint, données à Bruges, le 20 avril 1547 :

Kaerle, by der gratie Godts, roomsch keyser altyt vermeerder s rycx, coninck van Germanien, van Castillien, van Leon, van Grenade, van Arragon, van Navarre, van Napels, van Sicilie, van Maillorcque, van Sardaine, van den eylanden van Indien, ende vaster eerden der zee Oceane; ertzheroge van Oostenryck; heroge van Bourgoingnen, van Lothrick, van Brabant, van Lemburch, van Luxemburch, ende van Ghelre; grave Vlaenderen, van Artois, van Bourgoignen, palsgrave, ende van Henegouwe, van Hollandt, van Zeelandt, Ferettes, van Hagnenault, van Namen, ende van Zulphen; prince van Zware; marckgrave des heylick rycx; heere van Vrieslandt, van Salins, van Mechelen, van der stadt steden ende landen van Utrecht, Overyssele ende Groenynge; ende dominateur in Asie ende in Africque. Allen den genen die dese jegenwoordige zien sullen, saluit. Also by den overlyden van wylen den heere van Cruningen, in syn levende burchgrave van onsen lande ende graefflycheit van Zeelandt, tselfde burchgraeffschap jegenwoordelycken vaceert, ende tot 't bedienen van den selven staete van noode zy jemant by provisie te commiteren; doen te wetene, dat om de goede relatie ons gedaen van den persooone van onsen lieven ende getrouwen ridder, raedt ende rentmeester van Zeelandt Beoosterschelt, heeren Jeronimus van Serooskercke, ende van zynder wysheyt, rechtveerdicheit ende experientie, wy den selven, volcommelyck betrouwende zynder getrouwicheit ende goede ernsticheit, hebben, by advyse ende deliberatie van onser seer lieve ende beminde zustere die coninginne douaigiere van Hongryen, van Bohemen, etc., voor ons regente ende gouvernante in onsen lande van herwaertsovere, onthouden geordineert gestelt ende gecommitteert, onthouden ordineren stellen ende committeren by desen, in den voorseyden staet ende officie van burchgrave van Zeelandt, hem gevende volkomen macht, autoriteyt ende sunderlinge bevel tselfde burchgraeffschap voortaan te houden, exerceren ende bedienen, onse rechten, hoicheit, heerlicheit ende justicie te bewaren, recht ende justicie te doene ende laeten geschien allen den genen die taen hem versuecken sullen, in zaken tzynder kennisse behoirende, ende daeromme onze leenmannen ende andere rechteren

dient behooren sal te manen, verlyen van leene te ontfangen, beryt te doen, ende voorts generallyck alle tgene dat een goet ende getrouwe burchgrave voorschreven schuldich es ende behoort te doene, ende soo de voornoemde wylen heere van Cruningen te doen vermochte. Totten eeren, rechten, vryheden, profyten ende vervallen daertoe staende. Ende dit al by maniere van provisie ende ter tyd toe by ons anders hierinne geordineert sy. Waerop de voornoemde heere Jeronimus van Serooskercke gehouden wordt den behoorlycken eedt te doene in handen van onsen lieven ende getrouwen die luyden van onzen rekeningen in Hollandt, die wy daertoe committeren, ende hen bevelen dat, den voorseyden eedt ontfangen hebbende van den voornoemden heere Jeronimus van Serooskercke, sy hem stellen ende institueren van onsen wegen in de possessie ende gebruyckenisse van den voorseyden staet van burchgrave, ende van dien, mitsgaders van den eeren, rechten, vryheden, profyten ende vervallen voorschreven, zy ende alle onse rechteren officieren ende ondersaten, dien dit aengaen sal, hem doen, laten ende gedoogen rustelyck ende vredelyck genieten ende gebruycken, sonder hem te doen, noch te laeten geschien eenich hinder, letsel oft moeyenisse ter contrarien. Want ons alsoo gelieft. Des toirconden soo hebben wy onsen zegel hieraen doen hangen. Gegeven in onser stadt van Brugge, den xx dach van april int jaer ons Heeren duysent vyfhondert ende sevenenveertich nae paesschen, van onsen keyserrycke t xxviiij, ende van onsen rycken van Castillien t xxxj^e.

By den keyser.

Ferreyken.

Il fit le serment à La Haye, le 2 mai 1547, et résigna la vicomté en faveur de son fils, à Bruxelles, le 1 septembre 1562. Jérôme de Tuijl mourut, à Bergen-op-Zoom, le 30 mai 1571, et y fut enterré à l'église de sainte Gertrude.

Il épousa, le 30 mai 1532, Eléonore Micault, décédée en 1549, fille de Jean Micault, chevalier, seigneur d'Oosterstein, conseiller et receveur-général des finances aux Pays-Bas, trésorier de l'ordre de la Toison-d'or, etc., et de Livine de Welle-Cats.

De ce mariage :

1. Philibert de Tuijl, qui suit XXIII.

2. Jacques de Tuijl-Serooskerken, seigneur de Welland, décédé sans enfants, qui épousa Pétronille Dernedo.

3. Jean de Tuijl-Serooskerken, seigneur de Welland, Westkerke, qui épousa 1^o Louise Zegers, fille de Ghislain Zegers, seigneur de Wassenhoven, Bergambacht, etc. 2^o N... Triest, à Gand.

4. Livine de Tuijl-Serooskerken, qui épousa Adolphe de Borsselen, précité XX. 3.

5. Gertrude de Tuijl-Serooskerken, qui épousa Josse van de Werve, seigneur de Gijssenoudekerke, bailli de Voorn.

6. Claire de Tuijl-Serooskerken, qui épousa 1^o Ghislain de Soete, seigneur de Notax; 2^o Jean de Brimeu, seigneur de Poederle.

7. Marie de Tuijl-Serooskerken, décédée en 1603, qui épousa Brunin Oem-van-Wijngaarden, conseiller et receveur-général de Zélande, etc., décédé en 1605.

XXIII. PHILIBERT DE TUIJL, seigneur de Serooskerken, Mocrmont, Stavenisse, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc., conseiller et receveur-général de Zélande, gouverneur de Bergen-op-Zoom, etc.

Il obtint la vicomté de Zélande, du roi Philippe II, par lettres-patentes données à Bruxelles, le 1 septembre 1562 :

Philips, by der gratie Godts, coninck van Castilien, van Leon, van Arragon, van Navarre, van Napels, van Sicillien, van Mailloque, van Sardeynen, van den eylanden Indien ende vasten lande der zee Oceane; ertshertoge van Oostenryck; hertoge van Bourgoignen, van Lotrik, van Brabant, van Limborch, van Luxenborch, van Gelre ende van Melaenen; grave van Habsborch, van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoingnen, palsgrave, ende van Henegouwe, van Hollandt, van Zeelandt, van Namen ende van Zutphen; prince van Zwave; marckgrave des Heylich Ryck; heere van Vrieslant, van Salins, van Mechelen, van der stadt steden ende landen van Vuytrecht, Overyssele ende Groeningen ende dominateur in Asie ende in Aÿrike. Allen dengenegen die dese tegenwoordige zullen zien, saluyt. Alsoo op

huyden eersten dach van septembri xv^o tweeentzestich onsen lieven ende getrouwen ridder, raidt ende rendtmeester generael van Zeelandt Beoosterschelt, ende burchgrave van onsen lande ende graeflicheyt van Zeelandt heeren Jeronimus van Serooskercke den selven staet ende officie van burghgrave geresigneert ende overgegeven heeft in handen van onsen seer lieven ende getrouwen ridder hooft ende president van onsen secreten rade heeren Viglius van Zwichen, als in den onsen, tot behouff ende proffyte van onsen welbeminden Philibert van Serooskercke, zoone des voornoempden heeren Jeronimus van Serooskercke, soo verre ons dat belieft. Doen te weten dat, hebbende de voors. resignatie voor aengenaem, ende om 't goet aenbrengen ons gedaen van den persoon van den voornoempden Philibert van Serooskercke, ende van zynder wysheyt, rechtveerdicheyt ende experientie, wy denselven volcommelick betrouwende zynder getrouwicheyt en de goede nersticheyt, gehadt hierop 't advys eerst van onsen lieven ende getrouwen die luyden van onsen rekeningen in Hollandt, daernae van den leenmannen van onser gravelickheyt van Zeelandt ende voorts van den hoofden, tesorier generael ende gecommiteerden van onse domeynen ende finantien, hebben by deliberatie van onse seer lieve ende seer beminde zusters die hertoginue van Parma ende van Plaisance, voor ons regente en gouvernante in onse landen van herrewaertsovere, onthouden geordonneert ende gecommiteert, onthouden ordonneren ende committeren by dese in den voorn. staet ende officie van burgrave van onsen voors. lande ende graeffelickheyt van Zeelandt, ende dat in plaetse van den voornoempden heere Jeronimus van Serooskercke, zynen vader, den welcken wy 't synen ernstiger bede ende begeerte met synen goedduncke ende wille, ende overmits de voors. resignatie daarvan ontlast ende verdragen hebben, ontlasten ende verdragen by desen. Gevende by denselven den voornoempden Philibert van Serooskercke volcommen macht autoriteyt ende sunderlinge bevel 't selve burghgraefsschap voortaan te houden exerceren ende bedienen, onsen rechten, hoocheyt ende heerlickheyt ende justicie te bewaren, recht ende justicie te doen ende te laten geschieden allen dengenen diet aen hem versoecken sullen in zaken 't synder kennisse behoorende, ende daeromme onse leenmannen ende andere rechteren dient behooren sal te maenen, verlyen van leenen te ontvangen, beryt te doene ende voorts generalick te doen al 't gene dat een goet ende getrouwe burghgrave voorschreven schuldich is ende behoort te doene. Tot zulcken rechten, eeren, proffycen, vryheden, emolumenten ende vervallen als daertoe staen ende behooren, ende den voornoempden heere Jeronimus van Serooskercke den voorschreven staet jegenwoordelick bedienende is. Waerop de voornoempde Philibert van Serooskercke gehouden wert den behoorlicken eedt te doene

in handen van onsen lieven ende getrouwen die luyden van onsen rekeningen in Hollandt die wy daertoe committeren, ende hen bevelen dat, den voors. eedt ontfangen hebbende van den voornoempden Philibert van Serooskercke, sy hem stellen ende institueren van onsen wegen in possessie ende gebruyckenisse van den voors. staet van burchgrave ende van dien, midsgaders van den eeren, rechten, vryheden, proffytten ende vervallen voorschreven, sy ende alle andere onse rechteren, justicieren, officieren ende ondersaten dien dit aengaen sal, hem doen laten ende gedooogen rustelick vredelick genyeten ende gebruycken, sonder hem te doen nochte laten geschien, eenich hinder letsel oft moeyenisse ter contrarien. Want ons alsoo gelieft. Des 't oirconden hebben wy onsen segel hieraen doen hangen. Gegeven in onsen stadt van Brussele den voors. eersten dach van septembri in 't jaer onsses Heeren duysent vyfhondert twee en 't zestich, van onsen rycken te weten van Spaignyen, Sicilien, etc. 't vijfde ende van Napels 't ix^e.

By den coninck,

D'Overloep.

Il fit le serment à La Haye, le 18 août 1563, et mourut à Anvers en 1579.

Il épousa 1^o Marie de Hoogland, décédée en 1561; 2^o Catherine Sandelyn, décédée à Delft en 1616, fille de Jérôme Sandelyn de Herenthout, et de Catherine van de Werve.

Du second mariage :

1. Jérôme de Tuijl, seigneur de Serooskerken, décédé en 1605, qui épousa 1^o Henriette Oem-van-Wijngaarden, président à la cour de Hollande; 2^o Marie Cats, fille de Guillaume Cats, seigneur de Kapelle.

2. Henri de Tuijl-Serooskerken, seigneur de Stavenisse, conseiller d'état dans les Provinces-Unies, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, etc. qui épousa Jacqueline Oem-van-Wijngaarden, sœur de Henriette ci-dessus.

3. Renaud de Tuijl-Serooskerken, colonel d'un régiment d'infanterie, décédé sans alliance, à Ostende en 1606.

4. Philibert de Tuijl-Serooskerken, seigneur de Tienhoven, Maalstede, Kapelle, bailli de Tertholen, conseiller de l'ami-

rauté en Zélande, décédé en 1649, qui épousa Anne de Heerjansdam.

5. Charlotte de Tuijl-Serooskerken, qui épousa Abel Cats, bailli de Terveere.

Après l'union des sept Provinces, faite à Utrecht, le 13 janvier 1579, et signée au mois de mai suivant, par le prince d'Orange, les états de Zélande résolurent, le 12 mai, de disposer de la vicomté; mais ce ne fut que le 12/13 janvier 1580, qu'ils érigèrent la cour féodale de la vicomté, et qu'ils en donnèrent la direction à Maximilien de Kruiningen, précité XVII. 1. 5.) (1.

XXIV. MAXIMILIEN DE KRUININGEN, seigneur de Kruiningen, Heenvliet, Haamstede, Hazewoude, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Le 7 juillet 1580, le sieur Manmaker, à Anvers, écrivit au secrétaire de son excellence le prince d'Orange de ne point dépêcher la commission de la vicomté de Zélande sans avoir reçu un nouvel avis des Etats de Zélande. Cette commission fut encore retenue le 15 octobre, comme devant être dressée d'une nouvelle manière. Le 10 mai 1582, les Etats de Zélande autorisèrent les conseillers commissaires de prendre connaissance de toutes les affaires qui se traitaient autrefois devant la cour vicomtale de Zélande. Le 3 août, cette cour fut abolie, et les villes qui avaient voix aux Etats furent demandées d'envoyer les noms des féodaux de leur quartier, afin que les Etats y pussent choisir quatre ou cinq députés pour chaque quartier. Le 30 juin 1586, les Etats résolurent de demander à son excellence de pouvoir juger les affaires de la vicomté en première instance devant les conseillers-commissaires, et en seconde instance devant les Etats : ils écrivirent à la cour provinciale pour obtenir la même autorisation. C'est ainsi que la commission de vicomte ne fut plus dépêchée par les Etats. La famille de Kruiningen continua cependant de porter le titre de vicomte, sans droit et sans autorité.

Maximilien de Kruiningen, né le 29 juillet 1555, mourut en 1612.

Il épousa, en 1596, Eve de Inhausen, décédée en 1615, fille d'Ico de Inhausen et Kniphausen, seigneur de Terelten Vogelsanck, etc. et d'Oriane, dame de Terelten.

De ce mariage :

1. César de Kruiningen, seigneur de Kruiningen, Haamstede, Heenvliet, Hazewoude, etc., capitaine d'une compagnie d'infanterie, commandeur à Terneuzen, bailli de Biervliet, etc., qui épousa Sibille de Liere, fille d'Aimery de Liere, gouverneur de Willemstadt, etc., et de Marie Smits; de ce mariage :

1.) Aimery de Kruiningen, seigneur de Kruiningen, Haamstede, Heenvliet, Hazewoude, etc., décédé sans postérité.

2. Oriane-Jacqueline de Kruiningen, décédée à Rijswijk en 1613, enterré à La Haye.

3. Marie Sabine de Kruiningen, religieuse à Bruges.

4. Louise de Kruiningen, qui épousa Philippe de Recourt, marquis de Licques, baron de Boninghe, etc., fils de Gabriel de Recourt, baron de Licques, seigneur de Boninghe, etc, gouverneur de Charlemont, colonel d'un régiment d'infanterie, etc., et de Hélène de Merode; ils suivent XXV.

5. Anne-Catherine de Kruiningen.

6. Charlotte de Kruiningen.

XXV. PHILIPPE DE RECOURT, marquis de Licques, baron de Boninghe et Kruiningen, seigneur d'Audenthun, Escotte, Rudelinghen, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc., conseiller de guerre de S. M. Cath., gouverneur de Bourbourg, capitaine d'une compagnie libre d'infanterie, gentilhomme de bouche de l'Archiduc Albert, grand-bailli des bois de Hainaut et de la forêt de Mormal, etc.

Il mourut le 28 mai 1657, et fut enterré aux minimes à Anderlecht.

Il épousa 1^o en 1614, Susanne de Langlée, sa cousine ger-

maine, fille de Jacques de Langlée, chevalier, baron de Heyne et de Pecq, grand-bailli de Gand, beer et souverain-bailli de Flandre, etc. et de Jacqueline de Recourt; 2^o le 13 juin 1630, Louise de Kruiningen, précitée.

Du premier mariage :

1. Jacqueline-Susanne de Recourt, qui épousa son cousin Nicolas de Recourt, seigneur de la Verre, capitaine du château de Rupelmonde, et d'une compagnie de chevaux-carabiniers, etc., fils de Philippe de Recourt, baron de Wissenkercke, et de Marguerite de Steelant, dame héritière de Wissenkercke.

Du second mariage :

2. Philippe-Charles-Bartholomé de Recourt, qui suit XXVI.

XXVI. PHILIPPE-CHARLES-BARTHOLOMÉ DE RECOURT, marquis de Licques, baron de Boninghe et Kruiningen, seigneur d'Audenthun, Escotte, Rudelinghen, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc., grand-bailli des bois de Hainaut, capitaine d'une compagnie franche de chevaux-légers, d'une compagnie de cent chevaux-cuirassiers, et gentilhomme du prince-électeur de Cologne. etc.

Il épousa, le 23 janvier 1659, Marguerite-Charlotte-Gertrude de Berlo, chanoinesse de Moustier, fille de Paul de Berlo, chevalier, seigneur de Brus, etc. et de Marie de la Fontaine, dame de Francdouaire, sa première femme.

De ce mariage :

XXVII. FERDINAND-ROCH-JEAN DE RECOURT, marquis de Licques, baron de Boninghe et Kruiningen, seigneur d'Audenthun, Escotte, Rudelinghen, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Il fut reçu page du roi de France dans sa grande écurie le 5 août 1684, et servit ensuite dans les dragons, en qualité de capitaine. Il mourut en 1705.

Il épousa le 23 janvier 1700, Anne-Michelle-Alexandrine le Sart.

De ce mariage :

XXVIII. FERDINAND-GILLION DE RECOURT, marquis de Licques, baron de Boninghe et Kruiningen, seigneur d'Audenthun, Escotte, Rudelinghen, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Il épousa Elisabeth de l'Espinay-de-Marteville, fille de Jacques de l'Espinay-de-Marteville, maréchal de camp au service de France, etc., et de Catherine d'Abancourt,

De ce mariage :

1. Catherine-Elisabeth-Henriette de Recourt, qui épousa le 1 octobre 1748, Louis-Eugène-Marie, comte de Beauafort, député noble des états d'Artois.

2. Louise-Alexandrine-Aimée de Recourt, qui épousa le 18 août 1768, Charles-François-Joseph, comte de Ghistelles, seigneur de Cerny, capitaine d'infanterie au régiment de la vieille-marine, etc., né le 2 avril 1709, fils de Charles-François de Ghistelles, seigneur de Cerny, Acquembronne, etc., et d'Isabelle Claire-Eugénie-Antoinette de Houchin-de-Longastre.

3. Marie-Gabrielle-Victoire-Nymphe de Recourt.

Ce Ferdinand-Gillion de Recourt céda tous ses droits sur la vicomté de Zélande à François de Haveskercke, qui suit XXIX.

XXIX. FRANÇOIS I DE HAVESKERCKE, seigneur de Wulfsberghe, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Il était fils puiné de Louis de Haveskercke, chevalier, baron de Wyngene, seigneur de Zedelghem, Wulfsberghe, Ovarsneste, Gramez, etc. et de Livine de Haveskercke précités, XX. 3. 3. (2. 2.) b).

Il épousa Marie van der Meulen.

De ce mariage :

1. Jacques de Haveskercke, qui suit XXX.

2. Alexandre de Haveskercke, capitaine au service de S. M., mort à marier en 1750, enterré à Wyngene.

3. Jean-Baptiste de Haveskercke, religieux-récollet, dit père Bonaventure, mort à Audenarde.

4. François de Haveskercke, qui suit XXXI.

XXX. JACQUES DE HAVESKERCKE, seigneur d'Ovarsneste, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc., colonel au service de S. M. Cath.

Il mourut sans postérité.

Il épousa à Gand, le 8 septembre 1721, Isabelle 'T Serwouters, fille de Charles-Robert 'T Serwouters, écuyer, seigneur de Tollenaer, Leyberghe, etc., haut-échevin du pays de Waes, etc., et d'Anne-Humbeliue Sersanders.

XXXI. FRANÇOIS II DE HAVESKERCKE, seigneur de Terbrouck, Mediep, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.

Il épousa Thérèse Claysonne, fille de Gilles Claysonne, écuyer, et d'Eléonore Gilson.

De ce mariage :

1. Marie-Angélique de Haveskercke, décédée sans alliance.
2. Joseph-Adolphe de Haveskercke, qui suit XXXII.
3. Adricenne-Thérèse de Haveskercke, décédée le 1 juin 1730, enterrée à Campenhout, qui épousa Jean-Joseph-Maximilien Bosschaert, écuyer, seigneur d'Opstal.

XXXII. JOSEPH-ADOLPHE, BARON DE HAVESKERCKE, seigneur de Mediep, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc., licencié-es-lois, conseiller-pensionnaire de la ville et du port d'Ostende, etc.

A la mort de son cousin, Charles-François, baron de Haveskercke, tué à la bataille de Villa-Viciosa en 1710, il devint le chef du nom et des armes de l'ancienne et illustre famille des barons de Haveskercke. Il mourut le 4 juillet 1739, et fut enterré à Jabbeke.

Il épousa à Louvain, Hélène Bosschaert, fille de Denis-Jacques Bosschaert, écuyer, licencié-es-lois, et de Catherine-Pétronille Peeters.

De ce mariage :

1. Thérèse de Haveskercke, décédée à Louvain le 20 novembre 1784, enterrée à Campenhout, qui épousa Jean-Louis Rapedius de Berg, conseiller et maître de la chambre des comptes de Brabant,

filz de George-Pierre Rapedius, conseiller-aulique du prince de Bade, ministre-plénipotentiaire à Vienne, etc. et d'Elisabeth de Lassaulx, dame de Berg.

2. Denis-Joseph de Haveskercke, décédé sans alliance.

3. Louis-Joseph de Haveskercke, qui suit XXXIII.

XXXIII. LOUIS-JOSEPH, BARON DE HAVESKERCKE, seigneur de Mediep, VICOMTE DE ZÉLANDE, etc., licencié-es-lois, conseiller de Flandre, etc.

Né à Ostende le 13 novembre 1736, il fut nommé en 1761 échevin du chef-collège du Franc de Bruges, conseiller du conseil provincial de Flandre par lettres-patentes de S. M. I. du 3 février 1773, ensuite procureur-général du dit conseil, et avocat-fiscal par lettres-patentes du 10 octobre 1783.

Il épousa à Gand, le 5 avril 1761, Marie-Thérèse-Jeanne van der Varent, née le 27 juin 1737, décédée à Gand, le 15 novembre 1773, et enterrée à Jabbeke, fille de Pierre-Louis, vicomte van der Varent, échevin de la Keure de Gand, et de Marie-Thérèse van Loo, sa première femme.

De ce mariage :

1. Pierre-Louis-Joseph de Haveskercke, qui suit XXXIV.

2. Jean-Baptiste-Philippe-Marie-Joseph de Haveskercke, né le 25 mars 1764.

3. Isabelle-Louise-Marie-Jeanne de Haveskercke, née le 30 mai 1765.

4. Marie-Jeanne-Charlotte-Joseph de Haveskercke, née le 21 octobre 1767.

5. Thérèse-Marie-Louise de Haveskercke, née le 28 décembre 1769, qui épousa Gustave-Alexandre, baron de Saint-Genois, membre de l'ordre équestre du Hainaut, etc., fils de Bernard-Joseph-Amand, baron de Saint-Genois et du S. E. R., etc. et de Marie-Thérèse Everaerts.

6. Anne-Charlotte-Marie-Colette de Haveskercke, née le 12 décembre 1770.

**XXXIV. PIERRE-LOUIS-JOSEPH, BARON DE HAVESKERCKE,
VICOMTE DE ZÉLANDE, etc.**

Il naquit le 31 janvier 1762, et fut échevin de Gand depuis le 25 juin 1785 jusqu'au 27 mars 1788.

Il épousa à Gand, le 30 avril 1787, Philippine-Thérèse van Hoobrouck, née le 24 juillet 1732, veuve de Jérôme-Joseph d'Hane, seigneur de Tervarent, et fille de Charles-Léon van Hoobrouck, et de Marie-Anne-Philippine de Coninck.

Ces époux n'ont pas laissé de postérité.



EXTRAIT DE LA SÉANCE GÉNÉRALE

du 19 Décembre 1853.

PRÉSIDENT : M. LE VICOMTE DE KERCKHOVE-VARENT.

SECRÉTAIRE : M. COLINS.

M. le président ouvre la séance par un discours sur les rapports qui existent entre la littérature et la civilisation ou plutôt ce qu'on est convenu d'appeler *progrès*. Dans ce discours M. de Kerckhove fait ressortir les avantages de l'archéologie, de l'étude du passé, dans lequel la littérature, aussi bien que les beaux-arts, trouve les plus beaux modèles. L'assemblée vote des remerciements à M. le président et l'engage à faire imprimer son discours dans la présente livraison des annales de l'Académie ; mais M. de Kerckhove, se proposant de le développer davantage et d'en faire le sujet d'un travail spécial, exprime le désir d'en retarder l'impression.

Rapport de M. Colins sur les travaux de l'Académie depuis la dernière Séance Générale.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'être aujourd'hui l'organe de votre Conseil d'administration, et de vous faire le rapport annuel de la XI^e année de l'existence de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Cette tâche me sera d'autant plus facile que nos annales ont déjà fait connaître à nos membres tout ce qui peut les intéresser sous le rapport de l'administration intérieure de notre Académie, et que dans des rapports précédents, des bouches plus éloquentes que la mienne vous ont déjà si bien développé le but et la haute utilité des études archéologiques qu'on ne saurait presque plus rien y ajouter.

Je puis donc me borner à vous dire en quelques lignes avec un sentiment de fierté que vous partagerez sans doute que depuis notre dernière séance générale, nos publications continuent à recevoir dans le monde savant l'accueil le plus flatteur. Partout on apprécie de plus en plus vos efforts consciencieux, pour faire progresser, sans aucun subside ni encouragement de la part des autorités, et sans autre appui que le zèle et le dévouement de nos Membres, les études de l'archéologie, qui a des rapports si intimes non moins avec l'histoire qu'avec les progrès successifs qu'ont faits dans tous les pays, depuis les siècles les plus reculés, les sciences, les lettres et les arts.

En effet, Messieurs, n'est-ce pas cette science, l'archéologie qui nous fait retrouver dans la vénérable antiquité tant de monuments intéressants dont on ne soupçonnait plus même l'existence, tant de richesses artistiques qui commandent l'admiration des vrais connaisseurs, tant d'hommes distingués dont les travaux scientifiques ou littéraires ont des droits incontestables à l'estime et à la reconnaissance de nos contemporains, chargés de payer sous ce rapport à leur égard la dette de nos aïeux; car, Messieurs, par une de ces bizarreries inhérentes à la faiblesse humaine, et qu'on ne saurait bien expliquer que par l'envie ou l'ingratitude, qui ne sont que trop souvent le partage du mérite, ou bien encore par cet étroit esprit de parti qui, ayant existé dans tous les temps, s'oppose toujours à un jugement impartial, nos devanciers n'ont pas toujours rendu non plus la justice qui était due

à des hommes très-remarquables par leurs talents, par leur profonde érudition ou par leurs services rendus à l'humanité et à la chose publique.

Et, ne peut-on pas dire sans exagération que cette science peut contribuer infiniment à rehausser dans l'opinion, tant de nos concitoyens que des étrangers, le nom de notre chère patrie, quand ses annales publient la description de ces superbes temples que nous devons à la solide piété de nos ancêtres, quand elles appellent l'attention sur ces vastes et antiques châteaux de la féodalité, d'un style aussi grandiose que sévère et auxquels s'attachent souvent les souvenirs historiques les plus glorieux et du plus haut intérêt ; sur ces magnifiques monuments du moyen-âge, témoignages irrécusables de la prospérité et de la puissance de nos fières communes.

Si déjà sous ces rapports, l'on ne saurait qu'applaudir aux résultats des études archéologiques, combien ne doit-on pas non plus d'éloges à ceux de nos membres qui ont l'admirable patience d'aller rechercher dans les archives publiques, dans les titres, papiers et mémoires ignorés des particuliers la généalogie de nos premières familles du pays, et nous font connaître plus particulièrement la filiation des grands hommes qui ont illustré leur patrie, soit par les armes, soit par les lettres, les sciences ou les arts.

N'en doutons pas, Messieurs, c'est par l'archéologie qu'on parviendra encore à réhabiliter la mémoire de tant de savants méconnus de leurs jours, c'est par l'étude des siècles passés qu'on peut espérer d'arracher à un indigne oubli des hommes du plus grand mérite et de provoquer l'attention et l'admiration sur une foule de trésors artistiques, littéraires et scientifiques encore cachés, que nos archéologues ont la belle mission de rechercher et de découvrir, non moins que de sauver par une juste appréciation de leur valeur, de la destruction, dont ils sont menacés par le moderne vandalisme, fruit de l'indifférence, du défaut de goût, ou de l'ignorance de la part

de beaucoup de nos magistrats et administrateurs et de nos plus riches propriétaires. Aussi notre belle cité d'Anvers peut-elle s'enorgueillir de ce que, il y a onze ans, elle a vu s'établir dans son sein la première Académie d'archéologie. Et quand partout on a acquis la conviction, que par ses travaux elle a déjà amassé, dans une courte période, des matériaux bien précieux pour notre histoire nationale, et pour la glorification de notre royaume, peu important si l'on veut, par son étendue, mais grand par ses glorieux souvenirs historiques, par les hommes célèbres dans toutes les branches des connaissances humaines qui y ont reçu le jour, non moins que par le haut degré de splendeur, auquel déjà, il y a plus de deux siècles, les arts y étaient parvenus. Qu'y a-t-il d'étonnant alors qu'un grand nombre d'autres cités, tant en Belgique qu'à l'étranger, appréciant la haute importance des travaux de notre Académie, aient aussi, à l'exemple d'Anvers, établi de pareilles compagnies savantes, dans lesquelles on compte déjà les plus célèbres archéologues de l'Europe, et dont les membres, déployant le plus beau zèle, se distinguent par des productions très-remarquables, comme vous avez pu vous en convaincre par les annales qu'ils nous ont envoyées, afin de nous prouver sans doute qu'ils se sont empressés d'associer sincèrement leurs efforts aux nôtres.

Ces relations si agréables et d'autant plus flatteuses pour notre Académie qu'on a demandé à les établir avec elle, nous ont valu l'admission comme membres effectifs, honoraires ou correspondants des plus savants archéologues des deux mondes. De pareilles relations nous promettent, Messieurs, pour l'avenir les plus heureux résultats, ne pouvant manquer de continuer à enrichir notre bibliothèque d'ouvrages et de mémoires, de médailles set autres objets très-intéressants.

Une pareille perspective ne saurait cependant nous suffire pour nous consoler des pertes sensibles que l'inexorable mort fait éprouver chaque année dans les rangs de nos membres. Dans

nos livraisons qui en contiennent les noms et une courte notice nous nous sommes fait un devoir de payer un juste tribut de regrets et d'hommage à la mémoire de confrères qui nous étaient chers à plus d'un titre. Pendant l'année qui vient de s'écouler, notre Académie a encore perdu deux de ses membres: l'un, M. Ernest Buschmann, membre effectif, l'un des fondateurs de l'Académie, professeur d'histoire, d'antiquités et de littérature française à l'Académie Royale des Beaux-Arts d'Anvers, membre de plusieurs autres compagnies savantes, décoré de la médaille d'or de mérite de Suède, auteur de plusieurs ouvrages littéraires; l'autre, M. Kestener, décédé à Rome le 6 mars 1853, ministre du Roi de Hanovre près le saint Siège et la cour de Naples, commandeur et chevalier de plusieurs ordres. Il était regardé comme un des savants les plus érudits de l'Allemagne, et jouissait d'une réputation européenne, qu'il devait à ses excellents et nombreux travaux littéraires. Il était vice-président de l'Institut de correspondance archéologique de Rome et membre des Académies de Naples, de Stockholm, de Göttingue et de plusieurs autres académies et sociétés scientifiques. C'était un homme franc, loyal et plein de sentiments généreux, véritable type de la bonne foi germanique. Sa mort est une perte bien grande pour l'Archéologie. Puisse l'année qui commence nous épargner de pareils chagrins!

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'ajouter encore avec une vive satisfaction que vous pouvez trouver les plus sûrs garants de la solidité des bases sur lesquelles repose notre Académie, d'abord dans les nombreuses et fructueuses relations, dont je viens de parler, qu'elle a établies avec les autres associations archéologiques, dans le zèle toujours soutenu et qui, depuis sa fondation, il y a déjà onze ans, ne s'est jamais ralenti, de son digne Président, M. le vicomte de Kerckhove, ainsi que dans les productions de mérite dont plusieurs de nos membres ont enrichi nos annales et qui, comme nous aimons à le croire, persévéreront dans leurs savantes recherches.

Une si active collaboration de leur part m'impose la tâche bien douce de leur donner ici, au nom du Conseil, un témoignage bien mérité de satisfaction et de reconnaissance.

Ces assurances de solidité et de stabilité de votre Académie, peuvent s'appuyer encore sur ce que son état financier, l'écueil de tant d'associations, est satisfaisant, et que votre Conseil se propose de donner une nouvelle impulsion à vos travaux, afin de justifier les honorables suffrages qu'elle ne cesse d'obtenir partout. C'est là le but que nous ne manquerons pas d'atteindre en imprimant à nos efforts une activité, une énergie plus grande que celle qui les a signalés cette année-ci. Cette activité est d'autant plus désirable qui, quelque riche que soit la mine où l'Archéologie puisse puiser, il n'en faudra pas moins les efforts soutenus de nos membres pour pouvoir continuer à publier des annales dignes de notre Académie et de l'accueil flatteur qui leur a été accordé jusqu'ici.

— L'Académie a reçu, depuis la publication du volume précédent de ses annales, les envois suivants :

De l'Académie royale d'histoire d'Espagne :

1. *Memorias de la Academia*. Tomo VIII.
2. *Opúsculos legales del Rey D. Alonso el Sabio*. Dos tomos.
3. *Coleccion de Córtes antiguas*. 38 cuadernos.
4. *Espana Sagrada*. Tomo XLVII de la obra.
5. *Viage literario à las iglesias de Espana*, por D. Jaime Villanueva. Tomos XI al XXII de la obra.
6. *Disertacion sobre la historia de la Náutica*. Por D. Martin Fernandez de Navarrette.
7. *Diccionario geográfico-histórico de la Rioja*. Por D. Angel Casimiro de Govantes.
8. *Memoria histórico-critica sobre el gran Disco de Teodosio*, descubierto el año de 1847. Por D. Antonio Delgado.
9. *Elogio del Sr. D. Antonio de Escano*, teniente general de Marina y Regente que fué del Reino. Por D. Francisco de Paula Quadrado.

10. *Historia general y natural de las Indias*. Por el capitán Gonzalo Fernandez de Oviedo. Tomos I y II de la obra.

11. *Memorial histórico espanol*. Tomos I, II, III y IV de la obra.

12. De don Florencio Janer y Graells, auteur du *Musée royal d'Espagne*, plusieurs nouvelles livraisons de son intéressant *Recueil*.

13. De la Société d'Archéologie et du Comité du musée Lorrain, plusieurs nouveaux numéros de son *Journal*.

14. De la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles, plusieurs nouveaux numéros de son *Journal*.

15. D'un anonyme, une brochure intitulée ; *Essai poétique à l'occasion du mariage de S. A. R. le Duc de Brabant*, etc. in-8°. 1853, Bruges, imprimerie de Van de Castele-Werbrouck.

16. De M. Mathieu, membre correspondant de l'Académie, une pièce de théâtre sous le titre d'*Aubigné*.

17. De M. Henri Raepsaet, avocat à Audenarde, sa notice intitulée : *Une Loterie en faveur des églises de Renaix*. In-8°, 1855, Audenarde, imprimerie de Charles de Vos.

18. De la Société royale de Mélomanes de Gand, la *cantate patriotique* composée à l'occasion du séjour de la famille royale à Gand, au mois d'août 1853.

19. De la Société archéologique et historique du Limousin, la 3^e livraison du tome IV de son *Bulletin*.

20. De l'Académie royale de Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique, le n° 8 du tome XX de son *Bulletin*.

21. De M. d'Otreppe de Bouvette, membre honoraire de l'Académie, la 7^e et 9^e livraison de ses *Tablettes Liégeoises*.

22. De la Société impériale d'Archéologie de Saint-Pétersbourg, les numéros 1, 2 et 3 du volume VI de ses *Mémoires*, publiés sous la direction de M. le baron de Koenne ; accompagnés de planches.

23. De la Société de Statistique de Marseille, la collection du

Répertoire de ses travaux, se composant de quinze gros volumes in-8°, avec planches et tableaux.

24. De la même, plusieurs *Rapports* sur la statistique qui lui ont été soumis, et publiés sous ses auspices.

25. De M. Kervyn de Volkaersbeke, conseiller de l'Académie, son charmant volume intitulé : *Le Songe d'un antiquaire*. In-8°, 1853, Gand, imprimerie de Van Doosselaere.

26. De la Société archéologique de Namur, la 1^{re} livraison du 3^e volume de ses *Annales*.

27. De la Société archéologique de l'Orléanais, plusieurs numéros de son *Bulletin*.

28. De M. le baron de Witte, membre effectif de l'Académie, son intéressante publication intitulée : *Du christianisme de quelques impératrices romaines avant Constantin*.

29. De M. le baron Alexandre Michiels de Kessenich, un volume intitulé : *Cahiers de Droit criminel*. In-8°, 1853, Ruremonde, imprimerie de Bomen.

30. De la Société des antiquaires de Picardie, les numéros 2 et 3 de son *Bulletin*.

31. De la Société des antiquaires de l'Ouest, la livraison du 3^e trimestre de 1853 de ses *Bulletins*.

32. De M. Edmond Van der Straeten, membre correspondant, un extrait de la Revue numismatique, intitulé : *Jeton inédit des armes d'Audenaerde*.

33. De M. Van der Heyden, auteur du Nobiliaire de Belgique, plusieurs exemplaires d'une brochure intitulée : *Extrait du Nobiliaire de Belgique*, dans laquelle M. Van der Heyden rapporte la biographie de M. le président de notre Académie, qu'il a copiée, dit-il, dans les ouvrages suivants : *Encyclopédie biographique du XIX^e siècle — Illustrations Nobiliaires — Biographie des hommes du jour*, par Sarrut et Saint-Edme, etc. In-8°, 1853, Anvers, imprimerie de J.-H. Connart, Kipdorp.

34. De M. Hart, membre correspondant, les deux magnifiques médailles qu'il a frappées à l'occasion du mariage de S. A. R. le duc de Brabant.

35. De M. Raymond de Bertrand, membre correspondant, sa *Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame des Dunes de Dunkerque*. In-8°, 1853, Dunkerque, imprimerie de Drouillard.

36. De M. Van Kerckhoven, membre correspondant, plusieurs nouvelles livraisons de son Recueil intitulé : *De Vlaemsche Rederyker*.

37. De M. Eugène Bastin, son *Essai poétique* intitulé : *A vingt ans*. In-8°, 1853, Bruxelles, imprimerie de Stienon.

38. De la Société de médecine d'Anvers, plusieurs nouvelles livraisons de ses *Annales*.

39. De la Société de pharmacie d'Anvers, les dernières livraisons de son *Journal*.

40. De l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, le volume de ses *Mémoires* de 1853.

41. De M. Louis Cousin, président de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Dunkerque, membre correspondant, sa brochure intitulée : *Emplacement de Quentovic*.

42. De M. Auguste Pelet, membre correspondant à Nîmes, sa brochure intitulée : *Colonnes itinéraires* existant encore sur l'antique *voie Domitia* entre *Ugernum* et *Substantion* (Beaucaire à Castelnaud). In-8°, 1853, Nîmes, imprimerie de C. Durand-Belle.

43. De M. l'abbé Stroobant, conseiller de l'Académie, son *Histoire de la commune de Virginal*. 1 vol. in-8°, 1853, Bruxelles, imprimerie de J. H. Dehou.

44. De M. le ministre de la justice, la première partie (1751-1780) de la *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens de 1751 à 1794*. 1 vol. in-8°, 1853, Bruxelles, imprimerie d'Em. Devroye.

— S. M. le Roi des Belges et plusieurs souverains étrangers

remercient l'Académie, par des lettres très-flatteuses, de l'hommage qu'elle leur a fait de ses dernières publications.

L'Académie reçoit également d'un grand nombre de compagnies savantes et de célébrités archéologiques des lettres qui prouvent que ses travaux inspirent partout un grand intérêt.

— L'Académie arrête d'établir des relations avec la Société archéologique de Béziers, ainsi qu'avec la Société de Statistique de Marseille, qui lui fait cadeau de la riche et intéressante collection du Répertoire de ses travaux, dont notre savant et honorable confrère le docteur Roux, secrétaire-perpétuel de cette compagnie savante, est à la fois l'éditeur et le directeur.

— Sur la proposition de M. le vicomte de Kerckhove, membre honoraire de la Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du Département du Nord, séant à Douai, l'Académie décide qu'il y aura un échange mutuel des travaux entre les deux compagnies.

RAPPORT

sur les échanges des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, présenté
à la Séance Générale du 19 Décembre 1853,

PAR M. C. BROECKX, BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE.

MESSIEURS,

Depuis notre dernière réunion générale, les relations de notre Compagnie n'ont fait que s'étendre. Aux soixante-treize publications, que les sociétés consacrées à l'étude de l'archéologie nous faisaient parvenir l'année passée en échange de nos Annales, j'ai la satisfaction de vous annoncer que plusieurs académies

nous ont fait l'honneur de demander de nouer des relations scientifiques. A l'appui de cette demande, la plupart nous ont envoyé leurs publications en échange des nôtres. Cette distinction est des plus flatteuses pour nous. Elle prouve suffisamment que nos travaux sont reçus partout avec faveur et que notre association remplit dignement la mission tracée par ses statuts.

Voici les titres des nouveaux échanges :

1° *Mémoires de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.* — Bruxelles, Hayez, 1850-1851; 2 vol. in-4°.

Cette Académie publie un *Bulletin*. Nous avons reçu les années 1851, 1852 et 1853, 7 vol. in-8°. — Elle fait paraître aussi un *Annuaire* in-12°; les années 1850, 1851, 1852 et 1853 nous sont parvenues.

M. Quetelet est l'infatigable secrétaire-perpétuel de cette compagnie.

2° *Annales de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.* — 1853; in-8°.

3° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.* 1853; in-8°.

4° *Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.* — 1853; 1 vol. in-8°.

5° *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* — Poitiers, 1853; 2 vol. in-8°.

Cette Société publie un *Bulletin*. Elle nous a fait parvenir ceux du 3° et 4° trimestre 1852, et le premier de 1853.

6° *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.* — Orléans, 1852; 1 vol. in-8°.

Cette Compagnie nous a envoyé aussi toute la collection de ses *Bulletins* depuis sa fondation jusqu'à ce jour.

7° *Archives de l'art français.* — 1^{re} livraison.

8° *Astrea par le docteur Wap.* — In-4°.

9° *Museo regio espanol.* — Madrid, 1853; in-4°.

- 10° *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.* — Dijon, 1853; in-4°.
- 11° *Annales de la Société historique et archéologique de Maestricht.* Maestricht, 1853; in-8°.
- 12° *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille.*
- 13° *Mémoires de la Société impériale d'Archéologie de St-Pétersbourg.* — St-Pétersbourg, 1852; in-8°.
- 14° *Memorias della real Academia dela historia.* — Madrid, 1852, in-8°.

Si l'on ajoute ces quatorze échanges aux soixante-treize de l'année passée, nous comptons quatre-vingt-sept compagnies savantes qui nous envoient régulièrement leurs publications. Ce résultat, obtenu en si peu de temps, doit faire bien augurer de l'avenir de notre Académie. Anssi, Messieurs, si nous restons animés de la même ardeur pour le travail, l'histoire de l'Académie d'Archéologie de Belgique formera une belle page de l'histoire Artistique du pays. Serait-ce au moment où notre association a surmonté tous les obstacles, qui entourent une institution naissante, au moment où tous les amis de l'antiquité applaudissent à ses efforts et lui font parvenir des témoignages non équivoques de sympathie et d'admiration, que nous laisserions tomber cette institution? Non, Messieurs, mille fois non, notre passé répond pour l'avenir. Nous continuerons à marcher à la tête des sociétés qui, dans notre pays, se vouent à l'étude et au culte de l'antiquité. Nous continuerons à prouver, par nos publications sur tout ce que notre pays renferme de remarquable et d'intéressant aux investigations de l'ami du passé, que notre compagnie a d'incontestables droits à porter le nom d'*Académie d'Archéologie de Belgique.*

RECTIFICATION : Notre honorable collègue, M. l'abbé Vanden Nest, porté dans le tableau parmi les membres correspondants, appartient aux membres effectifs de l'Académie.

LE PREMIER OUVRAGE

DE

J.-B. VAN HELMONT,

SEIGNEUR DE MÉRODE, ROTENBORCH, OIRSCHOT, PELLINES, ETC.

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS.

PAR

C. BROECKX,

CONSEILLER DE L'ACADÉMIE.

(Suite et fin, voir tome X, 4^e livraison, page 392).

Au commencement de ce mémoire, nous avons vu que van Helmont intitulait modestement son travail : *Eisagoge in artem medicam a Paracelso restitutam*. Ceci nous avait engagé à rechercher les passages de Paracelse que van Helmont s'était attaché à commenter. Mais quel ne fut pas notre étonnement, lorsqu'après avoir parcouru les œuvres complètes du médecin suisse, nous nous sommes convaincu que l'ouvrage de notre compatriote était presque aussi original que celui de Paracelse. En effet, nous n'avons rencontré aucun chapitre dans ce dernier auteur, dont le commentaire se trouve dans l'ouvrage de van Helmont ; nous avons pu tout au plus y remarquer une certaine communauté d'idées. Nous ne nous sommes pas seulement fié à nos propres forces pour éclairer ce point : nous avons eu recours aux historiens de Paracelse, tels que :

LEJOYANT, *Précis du siècle de Paracelse*. Paris, 1787, in-8°.

BREMER, *De vita et opinionibus Paracelsi*. Hafniæ, 1836, in-8°.

PREU, *Das System der Medicin des Theophrastus Paracelsus aus dessen Schriften ausgezogen und dargestellt*. Berlin, 1838, in-8°.

LESSING, *Paracelsus, sein Leben und Denken*. Berlin, 1839, in-8°.
DE MARCUS, *Progr. de vita et meritis Paracelsi*. Wurzburg, 1838, in-4°.

STOERZEL, *Dissertatio de Paracelsi vita atque doctrina*. Halle, 1840, in-8°.

La lecture attentive de ces divers écrits nous a confirmé dans notre manière de voir : van Helmont a lu et étudié les ouvrages du médecin suisse, il s'est tellement identifié avec son auteur, qu'il est impossible de considérer le présent travail comme un simple commentaire. La comparaison des ouvrages des deux auteurs nous porte même à admettre que la plupart des idées contenues dans le livre de van Helmont lui appartiennent et qu'il n'a eu recours au nom de Paracelse que pour faire admettre ses opinions sous l'égide d'un médecin dont le nom retentissait alors d'un bout à l'autre de l'Europe. C'est ainsi que nous voyons, de nos jours, un grand nombre de médecins-praticiens s'intituler *médecins-hippocratistes*, et nous-même, nous nous faisons gloire de nous ranger dans cette classe. Est-ce à dire, comme on pourrait le croire, que nous n'ayons d'autres idées que celles de ce grand homme et que nous veuillions faire rétrograder la science jusqu'au temps du père de la médecine ? Non, sans doute, et aucun homme de bonne foi ne saurait s'y méprendre ; mais en nous plaçant au point de vue philosophique de ce grand génie, nous nous faisons honneur d'inscrire son nom sur notre bannière, sans prétendre pour cela que les progrès de la science doivent s'arrêter au vieillard de Cos, et voilà tout.

Avant de continuer, nous nous permettrons encore une remarque, qui sera, sans doute, déjà faite par les lecteurs. Van Helmont nous a paru ressembler à Montaigne en ce sens que ses chapitres sont un peu comme ceux de ce célèbre philosophe, qui ne traite pas toujours du sujet qu'il annonce. Toutefois, on n'a guère à s'en repentir, tant on est entraîné par ce continuel inattendu où l'esprit et l'imagination répandent, tant de saillies et de vives couleurs.

CAPUT OCTAVUM.

Actionum integritatem ex iisdem fontibus, scientiis, donis, radicibus, spiritibus mechanicis, vitalique balsamo deducit ut patheticen melius intelligamus.

Naturæ scientiam et providentiam per omnia diffusam magis admirabimur, si progressionem seminum finitâ fœtuque omnibus numeris jam absoluto, actionum administrationes scrutari. consilium ferat. Etenim scientias animæ, seu potestates quæ corporum societate perficiuntur, explicari oportet.

In lege cautum est, entia in uno non posse sistere gradum, nunc tanto numerorum proportionumque fecunditate gravida : Sed corporum lenociniis nimis auscultantia, oportuit digestis temporibus ad metam progredi, et corporeas affectiones omnes subire, conjugii et divortii legibus varie implicari. Quæ quia tantum differunt secundum analogiam corporum et conjugii, pro mensura societatis visibilium ac invisibilium; idcirco hanc contemplationem alio relegavimus ubi vitam *Jesahah* exposuimus. Favore itaque ac patrocinio unitatis, in naturæ academia paulatim e fontibus egressura semina destituuntur, et quia proprietates sive rerum unitarum officia confundi non decuit, discerpta idcirco mox in multitudinem, sine confusione tamen, suas sibi proprietates custodiunt semina, donec ruinam minatura, divortii seu mortis intronmittatur vigil occasio. Ingens naturæ et cabalæ mysterium hoc cardine declarantes : videlicet quæ unitati ac radici propinquiora sunt, diversissimarum partium ab unitate descendendum prædestinationibus, facile sufficere. At vero spiritibus, mixtione continua, ac principiorum contagio, indies crascescentibus magis, distantiae divisiones, donorum separationes plane imitantur. Tandem accedunt alimenta crassiora, imputis morbosorum seminum impuritatibus cognata, et nobis nil nisi tribulos ac spinas hactenus ex maledictione seriatim preferentia. In integritate, potestate et simplicitate primi spiritus vitalium principiorum stabant, quoad nempe in iis vitam, scientiam, potestatem, unitatem vigere diximus : verum mox dilabentes ab hisce radicibus, et a pristina puritate deficient, simulatque officia paragent corporibus finitima, et tam vicino corporum conjugio maritantur, quod corporeas affectiones induere cogantur, locaque postulare in quibus fructuum thesauros deponant.

Proprietatum ergo, actionumque causas non caliditati, non humiditati ascribimus; imo, quod amplius est, nec partium temperamentum ex mixtione calidi, frigidi, humidi et sicci, integrari admittimus: Sed ex mixtura principiorum cum scientiis mechanicis. Hoc temperamentum ipsa est natura, indolesque partium, ex spirituum vitalium scientiis, et principiorum signaturis conflata. Sic autem ventriculo concoctionem attribuimus: quia videlicet spiritus mæchanicos obtinet, proprietatibus ac scientiis talis sulfuris salis ac mercurii vigentes; qui alimenta ingesta resolvere, digerere, maturare, separare, et signaturis consentaneis vestire possunt: signaturis tamen in potestate alimentorum antea latentibus. Cor etiam constat tali sale sulfure et mercurio quibus scientiæ ac predestinationes vitalium ac circularium motuum competunt. Imaginem enim celerum mæchanicus cordis ille Archæus æmulatur: qui perennis motus interturbatur peregrinis astris exaltatis. Nitrosa enim et sulfurea, ubi exaltantur, astris interioribus excitatis, motus suæ scientiæ peregrine similes, sed momentaneos (quia radicem non habent continuam) adverso ordine rythmo ac metro suscitant. Hinc enim pulsuum fundamenta peti debent: non autem ad caloris, frigoris, humiditatis aut siccitatis surdam classem abeundum est. Spirituum enim munia sunt illa quæcumque vitæ famulantur, non autem partium multoque minus qualitatum exoticarum: quæ potius morborum sunt et mutationum signaturæ posteriores, quam causæ aut prioritatis rationem aliquam possideant. Pro toto hoc famulatu crassescunt mæchanici juxta scientiarum et officiorum exigentiam seu predestinationem. Imo generis obliti a seipsis dissimiles fiunt, ob signaturarum et officiorum novam aliquam impressionem. Quapropter neque id verum est eundem spiritum motionis et sensus authorem esse, actiones vero differre tantum instrumentorum multiplicitate; Parcite cadaverum non spirituum inquisitores Anatomici. Quoniam seminum et scientiarum distincto, partium necessitatem attulit tanquam aliquid posterius. Idcirco classes spirituum non alias distinguuntur quam donis, scientiis, prædestinationibus et signaturis: quas proprietates sequuntur subtilitas, crassities, velocitas, puritas ac simplicitas eorundem spirituum. Motionis vero et sensus, quis (nisi multum hebes) non videt aliam longe esse signaturam. Porro imaginationes et memorias in spiritualibus corporibus sed subtilissimis potentissimis ac maxime vitalibus versari, testantur insomnia, morbi aliquot, corporum et imaginationum obsequia, et multe simplicium

facultates, quæ certas suscitant imaginationes sæpe in vitas sæpe admirandas. Item fascini fysici et ligaturæ organa hinc instruuntur. His actionibus veluti centrum constitutum est cerebrum. Ideoque ex tali sale sulfure ac mercurio est, in quibus scientiæ, dona, ac officia talium spirituum contineri possunt, et per universam eorundem anatomiam perenni defluxu continuari. Neque etenim in sola pectoris cavitate tota completur anatomia spirituum cordis. Sic neque in dextro hypochondrio solum clauditur æconomia femoris; neque uterus aut testes suis in locis segregati jacent. Sed per universum corpus consimili et admirabili continuitate disperguntur singula. Hæc fuit earum partium necessitas quæ continuitatis hujus vincula censentur: arteriarum dico venarum, nervorum, carniū, ossium, membranarum, sanguinis, seminis, synoniæ. Et in summa. Corpus humanum unicum esse oportuit: quam unitatem, sub tanta partium separatione diversitate, distantia et proprietate spirituum vitalium conspiratione ac confluxu molita est natura. In prima enim seminis adumbratione, corporum principiis etiamnum spiritualibus, solo spirituum ministerio continuitas illa custodiebatur. Ast vero spritualibus tincturis in corpora jactatis, vincula quoque corporea adjuncta sunt ut tanquam per orbis et fibras mæchanici continuo omnia visitantes peregrinari commodius possent. Admiraberis fortasse nos sanguinem in partium numero recensere. Quid mirum? Elementum aquæ partem mundi dicere? Ipsæ quoque sanguinis signaturæ diversis locis diversæ sensibus representantur, astris mineraliumque differentibus tincturis ornata. Et unumquodque enim in proprio loco felicius retinetur. Consentanea a consentaneis trahuntur, neque seorsum aut sursum indifferenter cæco vel inordinato feruntur impetu. Sanguini idcirco et sua lex a natura præscripta erit, locus designatus, et scientia attributa, cujus ductu, officia destinata in suis diversoriis absolvet. In corpore suos et vitales habet paroxismos, astra definitis spatiis exorientia, occidentia, radices et mineras. In vitali autem spiritu suos exerit fructus, id est, in aere et firmamento minoris mundi. In carnibus etiam martis anatomix subjectis fructus ferreos et martiales producit: in Veneris reipub. subnoxiis partibus, venereas fodinas magna ulcerum explicatione progignit. De ceteris membris consimiliter dicendum est. Etiam si lubet hic melissam ibi verbenam ac plantaginem alibi proferre comperimus. Quamvis elementorum diversa notione, in microcosmica harmonia signaturas, figuras et nomina transmutent. Quia

tamen omnes majoris mundi specierum omnium proprietates ac potestates in nobis vigent : eductum ideo minorem mundum ex universis macrocosmi essentiis extractum vocavit PARACELSUS sub *limbi* nomine nomen occultans. Hoc ipsum etiam occultiorum theologorum *olum hapiroud* designat : quasi mundum ex separatione nos voce univoca appellans. In nobis vero nihil elementi aquæ semina profert, præter communem illum vegetabilitatis succum sanguinem, qui caracteribus superioris et inferioris globi dives, heres est. Longe igitur supra partium dignitatem sanguinem velut elementum collocabimus, et in societatem humanæ reipubl. illum volenter advocabimus. Adipem quidem in serie partium quia durior esset duri admiserunt : minori tamen dispendio hujus, quam sanguinis jacturam feremus. Nunc porro coctionum distributiones obiter annotabimus. Alimento jam in ventriculum delapso virtute mæchanicorum resolvitur et miscetur. Est etenim in omni cibo balsamus ille animalium mercurialis, quem spiritus cognationis similitudine ubique attrahunt in singulis coctionum administrationibus. Impurum sulfur, cacædonicum ens, per intestinorum gyros eadem opera paulatim depellitur. Secum (ubi recte corporis respubl. geritur) mucilaginosam et tartaream fecem (quæ et ipsa omnibus alimentis adest velut superflua ac velut tribuli et spinæ) conferens, alioqui permansuram, et morbos alias multiformes patraturam. Utpote cum nulla inest virtus expulsiva, sed potius scyptica et astringens. Balsamus vero animalis (quem mutuato nomine, semen, quatenus nutrit vocatur) ad hepatis stomachum deductus mox in sanguineam substantiam et ens sapfyricum juxta scientiam Archei hepatis coagulatur. In quo labore tantisper ac mæchanicus ille versatur, separatio, maturatio et distributio pari passu ambulant. Excrementum inde resultans, analogon exhibet : urinam scilicet; salis gemmei saburram lapidosam. Sanguinem in splene contentum, aut fellis naturam, in excrementorum prosapia collocare non licet. Frustra enim tam numerosa vitalium arteriarum cohors lienem accederet. Horum astrorum alia certe necessitas fuit, si salium condimenta coquis vicina sint, suppletque idcirco splen jecinoris succenturiatum. Quanquam enim unicus ren, multis, toti sero evacuando satisfit : solers tamen ac providus lliaster, duos renes, duo jecinora constituit, ut unum alteri esset sublevamini. At dices, obstructo emunctorio fellis aut lienis, oboriri mox perniciosam cladem : quare

eorumdem contentum, esse mera excrementa: etenim et aliæ partes omnes impeditæ peregrinam symptomatum calamitatem advehunt, succorumque varias transplantationis series exhibent, antea sub excrementorum catalogum a nemine relata.

CAPUT NONUM.

Exequia quatuor humorum, basim perniciosam medicinæ constituentium celebrat, ex veritate prima principia proprietatibus ornata, humorum loco substituit.

Operæ pretium est horum occasione, de quatuor illis famosis humoribus sanguine nempe, bile utraque et pituita, eorumque generatione in hepate, depositis affectibus scrutari. Musti et cruoris extravenati exempla pro nutu adferunt ad generationem quatuor humorum in hepate stabiliendam. Pape! Sententiam eorum quam funditus evertit illud ipsum! non enim humorum procreationem; sed excrementorum separationem e vino, clare ostendit. Nec etiam cruor, post balsami vitalis insensile et momentaneum effluvium, vitalium humorum delectum ullum præbet, verum potius corruptionis indicatricem separationem satagit: qua mediante, singula suam, unde hausta sunt, regionem repetunt, quinimo vigore horum exemplorum triumphum agit PARACELSVS contra eos qui tartarea excrementa, eorumque separationes morbos et symptomata pueriliter derident. Alias enim in sanguine nedum quatuor indoles, verum innumeræ pene sortes potestate latent: adeoque in sanguine velut elemento semina superiorum et inferiorum proprietatibus trium principiorum ornata, vigent. Querendum insuper an ratione materiæ vel efficientis, contingat quadruplex humorum diversitas? Utriusque, dicetis opinor: mutuas namque operas tradunt. Attamen nutrimur carnibus, piscibus, herbis, leguminibus, cerealibus etc. atque ex horum individuis singulis, omnia et singula nutriuntur hominum membra. Uti omnia in omnibus vere sunt, et singula ideo Bonitatis et universi vultum præ se ferunt. Nec enim ex ossibus ossa tantum, vel ex carnibus carnes, ex sanguine sanguinem solum nutriri dicunt, sed universæ hominum particulæ vitale nutrimentum hauriunt, ex carne, similiter ex pauca, e vino, piscibus, fructibus.

Nunc porro si ex iisdem nutriemur unde constamus (constabimus namque et nutriemur ex quatuor vulgatis humoribus) quid quæso in his omnibus et singulis alimentis materiale esse potest, quod quatuor humores conjunctos ubique ex omnibus et singulis indifferenter constituat? certe durabilior et superior affinitas corporum querenda est; quæ destructis individuorum proprietatibus (uti sunt momentaneæ, adeoque omnibus impressionibus subjectæ) etiamnum valida virium potestate superstitæ, consonantem naturæ similitudinem tueri possit. Talis in balsamo, mumia animali, vegetabili, et radice alimentorum omnium reperitur: qua quæ destituuntur, nutrire non possunt. Miranda est rerum conspiratio in natura. Vegetabilia enim mineralium et vegetabilium balsamo nutriuntur, videnturque mineralia, animalia et vegetabilia, ingrato homini balsamum illum vitalem preparare, unde ejus constituta universa membra, assiduo refocillantur. Quamobrem si salis sulfuris et mercurii exercitus, repetitum venerit proprietates, furtivis nominum coloribus nudati humores, cachinnum cum admiratione movebunt posteritati. Multas enim salium sulfurum et mercuriorum distinctas prædestinationes, artis subsidio, in humano corpore, ostendere valemus: pituitæ vero et utriusque bilis anatomiam hactenus utiliter nescimus. Species namque aut proprietates in natura non habent. Sanguis putrescens de termino a quo, versus terminum ad quem, millenas subire cogitur forte mutationes: similiter bilis et pituita putrescentia non unico ubique vultu representarentur: quare tunc saltem essent anonymi et incogniti humores quando videlicet potissimum medicæ speculationi inservirent, nec amplius intra terminos suæ latitudinis contenti negotium bumeris naturæ, facerent. Flocci est argumentum, quod epoto cholagogo, flavus quidam liquor abscedat bilis nomine insignitus: similiter quod colocynthis mucosam pituitam elicere videatur. Nam contagio fomentabiles diarrhææ ac fluxus pestilenciales, ad extremam usque sanguinis amurcam frequenter nihil nisi ejusmodi excretam bilem ostendunt: non utique quod totus homo bilis sit, aut tanta et tam inequalis sit portio cholæræ in eo qui sano corpore repente contagioni auscultavit (quod tamen author libri de vita humana cum totali multorum ægrorum enectione serio expertum se gloriatur. Hippocrati ascriptus, fœtus suppositivus tanto patri) sed quod natura in tali morbo per defectum admittit, confermentata sibi nempe scammeæ tinctura: id

ipsum ejusmodi venenosa pharmaca artificiosis medicorum persuasionibus in nobis patrant. Si quis subinde tamen effectus assumpto purgativo tali, bonus consecutus est : is per accidens, et dubio conjecturæ line, nec non cum quadam vitæ decertatione compensabilis processit. Quamobrem diuturnioris vitæ, beati, ac sospites illi ventres reperiuntur, qui ejusmodi dissolventia ac colliquantia pharmaca nunquam deglutiverunt. Sub morborum autem dissolutorum numerum revocamus, quæcumque cathartico impetu sanos non aliter ac ægros subducunt, diarrhææ imaginem imitantes. Non enim etsi sinapismus vesicas excitet, ideo consequenter hanc e sanguine aquam duci credemus : verum potius instar ignis sanguinem in succum dissolvi scimus in ultimam videlicet salivam materiam, atque hactenus ampullas concremari concedimus. Sic namque ethna microcosmica hydropem concitat et sanguinem in aquam dissolvit : cujus ethnæ granum si quis consumere ac extinguere valuerit hydropem radicitus facile curaverit humoristis illis incurabilem. Si etenim cholera meram bilem tantum evacuet, cur quæso tam confestim jugulat ? melius quippe erat, ejusmodi bilem excrementum exuperante ejici quam deineri, et facile natura fert si expellantur ea, quæ oportet. Itaque qui isthæc facile curamus, scimus : non bilem aliquam esse hujus ægritudinis fontem, sed sulfur quoddam antimoniale parti affixum quod fermentali multiplicatione totam sanguinis massam actione equivoca infectam reddit : natura vero quod novissime contaminatum est, usque ad extremum anhelitum (at frustra) ejicere enititur donec miseranda symptomatum sevitia sub onere fatiscat. Herbæ imprimis suum habent succum simplicem quo nutriuntur, et purum non bilis, non pituitæ signaturis distinctum : separabilem tamen in tria principia, in suas proprietates ac arcanorum domicilia. Nomina itaque humorum fantastica sunt, inania, inventitia, fraudulenta ostentatione principiorum (contra quæ, nemini disputare licet) insigniis superba, calamitosam medicinæ cladem adferentia.

Nec idem est dicere, sulfur nitrosum accensum esse febrem : atque hanc definire calorem ex bile putrefacta ortum. Hic namque bilem in mundo nusquam inveniens, multa caloris ope nitetur, ut febrilium symptomatum causas interpretari possit : at frustra sane, quia imaginarias inveniet. Verum qui ex nitroso sulfure accenso febrem pullulare dixerit, is symptomata omnia, in proprietatibus similium specierum mundi, velut in speculo depicta, prius animadvertet. Is horrores, frigora, calores, sitim, vomitiones, sudores, somnos narcoticos, dolores

capitis, deliria, et stas repetitionum accessiones (quæ apud Galenitas occultum est miraculum) magna facilitate interpretabitur : non digestiones, incrassationes, refrigerationes et purgationes nescio quibus syrupis, pillulis, aut decoctionibus magistralibus molietur : sed solum de consumptione et resolutione nitrosi sulfuris meditabitur : qua absoluta, remedium securitate munita, naturæ, loca et vias faciles evacuationis tuto committet. Galenici vomitu rejectam æruginosam bilem et quandoque porraceam (sic vocatas) animadverterunt : æruginis tamen et porri proprietates in microcosmo pertinaciter nesciunt : interim ad nauseam et mutuam usque contumeliam rixantes, an etiam in ventriculo ejusmodi bilis generari possit. Profecto si seminum signaturas in humana republ. olfecissent dulcedine veritatis allecti, nulla bilis et pituitæ inanitate a tam secunda filosofia absterriti stetissent hactenus. Tum vero non solum in ventriculo et hepate ; sed etiam in synonia (vocabulum est quod chirurgi, superata medicorum diligentia, merito introduxerunt) ligamentis ossibus medullis visceribus, pelle, et in universis humani corporis partibus æruginosum, vitriolatum, tartareum, nitrosum, aluminosum, gemmeum, porraceum, urticosum atque piperinum generari posse sancta fide jurarent, et nudis humorum nomenclaturis repudiatis, proprietates, salium, sulfurum, et mercuriorum avide in externis addiscerent priusquam occultas microcosmi mineras explicare infaustis præsumtionibus attentarent. Alium præterea conspexerunt humorem terram in bullas fermentare, et similitudinem secum vini ostendere. Hanc atram dixerunt bilem et exitialem liquorem. Si enim tartaream dixissent, neque naturam offendissent, nec ejus causam, et exitii curationem ignorassent. Per vomitum tandem plures humorum species, indice linguâ rejiciuntur tam claris salium proprietatibus insignitæ, quod ob id Galenica turba, relictis prioribus nominibus, catalogum augere coacti fuerint ; famosas et infames, vel majoris ac minoris famæ biles proponentes, pallidam, vitellinam, adustam etc. : eadem prorsus licentia salsam pituitam, acidam, styplicam, dulcem inviti hi mineralium exploratores in microcosmo statuere debuerunt : tam ignaris attamen principiis, quod ad solem cæcutientes, malint nomina fantastica humorum colere, quam perceptibili qualitatibus gustu, corporum, quorum sapor lucescit, presentiam admirari saltem, si non agnoscere, multo minus investigare. Non hoc ita subaudias, quasi figurarum externas illas majoris mundi signaturas

in homine demonstrent hujusmodi chæronia corpora (transplantatione siquidem in microcosmum externa vestimenta vitæ mediæ amiserunt, interiores interim ac essentielles proprietates retinuerunt) ¹ sed ita, quod proprietates similes in spiritualibus propemodum corporibus humanæ anatomix domesticis, producant. Semina enim rerum in novas colonias transplantata, figuras quidem externas et instabiles amittunt dumtaxat servatis internis. Ea est namque differentia generationum nostri corporis, et elementorum : quod in nobis procreationes sint spirituales in forma liquoris, custodita interna dyname saporum colorum ac proprietatum. Elementorum vero fructus ad formas et signaturas corporeas procedunt. Ita etiam breviores habemus periodos : proportionatas tamen easque continuas. Quanquam subinde sint quædam, quæ longiore somni quietisque intervallo dormiant, priusquam ad maturitatis punctum perveniant. Qua classe continentur hereditariorum morborum transvecta fomenta, quæ in sero nepote quandoque prius elucescunt. De quibus per curationem præstat scholam nostram honorare, quam immeritis viam sternere ad tincturarum et excellentium arcanorum vires palpabili documento cognoscendum, easque furiis morbosorum seminum hereditariis, et posthumis viudicibus opponendum. Hoc solum pro parergo sit : Morborum velocia esse plenilunia, qui fomites sive mineras in cavitatibus habent. In synonia vero ligamentis ossibus membranis et medullis spiritus vigere mæchanicos dudum memores, sicuti et semina astrorum, diuturnos circuitus, per intermedia temporum spatia, custodientia. Analogiam hanc confirmant supradicti avorum morbi ultores.

PATHOLOGIA.

CAPUT DECIMUM.

Prevaricationes peregrinorum seminum, inimicam naturis transplantationem anticipantium, ex prescripto maledictionis, prosequitur.

Nostris temporibus graviores morbi incubuerunt, quam qui Hippocrates ætate consueti erant : quorum idcirco et generatio et cognitio laboriosior est et intricatior : curatio vero silentibus medicorum explorationibus et pro-

¹ En marge se trouve : hæc probantur cap. de ortu metallorum ubi de ovi excubati dispositionibus disseritur.

missionibus plane desperata est habita. Quibus nempe nec venæ iterata apertio, neque pillulæ satisfacerent. Necessitate igitur multâ adactus PARACELsus medicinæ theoremata ampliavit, morborum seminaet generationes exquisitius rimatus, curationes præstantiores atque remedia altiora adjunxit, talia, quæ etiam tuerentur homines ab externorum et internorum anniversariis menstruis et diurnis impressionibus. Quem ducem et nos secuti, lubet interpretari hoc loco, quantum eisagoges breves syrma permittit. Morborum explicatio, quia non sensuum arbitriis, non syllogismorum superbis decretis subjecta staret, filosoforum censuras hæctenus repudiavit, et intricata mansit. Peripatetici privationum familiæ morbos velut defectus et errores naturæ ascripserunt: quia nempe eorum neque formam neque essentiam reperirent. Platonici (ne malis idæas ullas crederent) veriti ne longius ab entium pulcritudine declinarent, morborum contemplationem sterilem et vacuum reliquerunt, eamque infinitati cum ceteris particularibus concedere maluerunt. Alii deinde morborum essentiam velut impervestigabilem inter transcendentia reliquerunt: ideoque ex quibus causis antecedentibus, quales sequerentur ægritudines, studiose notarunt: ac tandem immensum causarum oceanum ad certos ordines deducentes, artificiosas inde conjecturas morborum predictionum et curationum derivarunt. Quo parente nata conjectatrix ars illa medicina. Posteriores mox alii in morbis manifestioribus relicta subtilitate, sensuum plebeio auxilio, illud deprehenderunt; a quo proxime viderentur actiones lædi: cui morbi appellationem confestim contulerunt. Hi enim posita mucilage in hepate, liene, mesenterio, calculo in ore vesices, proxime ac nullius interventu, actiones lædi asseverabant. Ast horum triumphus non diu stetit. Quia surrexerunt nominales illi nominum et predicamentorum decoctores, multum conquerentes rerum priinordia plane inverti, ac qualitatem in substantia sacrilego ausu collocari. Nec non causam fore effectum sui ipsius, si nempe causa continens fiat morbus. Quamobrem quia inter causas continentes seu proximas et læsas actiones, in reipsa nihil fuit inventum quod intercederet, et enjus interventu, morbi a causis rectè distinguerentur, ideo nomina solum quædam interposuerunt subtilitatibus confestim comitata. Inter mucaginem enim ante pupillam sitam, ac functionem videndi impeditam, nulla causa propinquior effectui intervenire videbatur. Maxime si indicationes curativæ a morbis ipsis sumuntur (ablatis enim istius materiei, principatum in curando obti-

nebat) idcirco obstructionis nomen interposuerunt scilicet, ut ipsa obstructio sit morbus sive obscura Galeno diathesis : obstruens autem tantum sit causa continens. Adeoque hac inventione læti, morbos fere omnes, instrumentarios esse et morbos in numero insinuarunt. Heu nominales, quam male accincti agendorum rationes interpretamini. Obstructio siquidem hactenus morbus erit, quod corporea et indebita mole humorum transitum impediret. Paralysis proinde, pleuritis, caco-chymia, oftalmia, cataracta, et in summa quicumque morbi sunt materiales; obstructionis, id est, essentialis morbi patrocini coinciderent : nisi forte juxta membrorum differentiam morborum essentialiam distinguere placeat magis. Quod idem erit dicere, ac negare obstructionem esse morbum. Morbum quoque non inter veras qualitates, sed inter respectum habentia, et fantastice relativa collocabant. Per quod enim aliquid est, per illud ipsum etiam tale est, et ab omni alio distinguitur. Nec different magis inflammatio oculi a pleuritide, quam inflammatio cruris ab inflammatione humeri. Alias enim si obstructio morbus esset, febres omnes putridæ tantum symptomaticæ essent. Alii tandem surrexerunt, qui non sprete interim obstructionum familia morbum motum esse alterativum ad corruptionem, descripserunt. Adacti et hi ad multam necessitatem tandem obstupescunt. Siquidem motus esse nequit sine motore presente, quem causam continentem vocant, a morbo velut ab effectu suo discriminatam. Cui difficultati conantes obvenire, in aliam impingunt. Aiunt enim. Quicquid movetur, partim esse in termino motus a quo, partimque in termino ad quem : non hujus, sed illius termini respectu causam continentem, morborum esse perpetuum comitem sicque motoris realis, imaginariam absentiam et presentiam commentantur. Morbum coguntur dicere, habere essentialiam in fieri, et esse dicetur quando fit; cum morbus motus sit : adeoque etiam quod de morbo esset genitum, id periisset. Denique morbus totus in relatione successione et temporis consisteret. Necessè erit denique morbum per intervalla repetentem, extra paroxysmum negare morbum. Quinetiam illum qui epilepsiam secum gerit, extra accessus nominare cogeretur perfecte sanum. Quia causa continens paroxysmi et proxima nempe, non movetur; sed quiete dormit : per quod etenim aliquid est, per illud etiam agit. Parcite manes PARACELSI. Contra hos namque nominales, nominalibus argumentis contendere necessè fuit. At nostri arbitrii sententia, sic habet. Sanitas et læsio functionum, quia sub eodem genere

sunt, proxime vite inhabitare necesse est : non vero humoribus, non obstructioni non itidem qualitibus. Ex vitali siquidem scientia, vitalium actionum integritatem dimetitur : lesionum vero anatomiam, ex scientiâ seminum morbosorum in respectu patientis vitæ assequimur. Morbus etenim quum aliquid agit, in causarum numero procul dubio recipietur, sive relationis sive qualitatis labyrintho claudatur. Ratione quorum omnino dicimus nos prædicamenta in morbis collocare neutiquam morbos in prædicamentis : quia nomina rebus accommodare assuevimus, non autem res nominibus. Difficiliora (fateor) insuetis tyronibus videbuntur nostræ scholæ dogmata. Non ob id tamen licet ex rerum facilitate veritatem defodere quam in profundo, naturæ parens occultavit : alias namque empirici Dogmaticis, et methodici Rationalibus pretensam dudum palmam eripuissent. Præstat igitur, et sane præstat, in curando certitudinem, quam disputando, et morbis adulando presumptionis inanem confidentiam præ se ferre. Nec tamen magna rationum deductione opus est, si experientia fidem meretur. Hereditarii morbi imprimis rata propagationum constantia, seminis, et scientiæ presentem, silentem tamen vigorem demonstrant. In talibus enim tincturæ validæ conservantur, quæ etsi specierum radicibus non adhereant individuorum tamen quorundam balsamum efficaci mixtione transplantarunt. Hoc pacto multa in parentum semine continentur digesta exaltationis tempora quieto tantisper silentio expectantia, donec in natorum astronomia inexpectata symptomatum clade explicentur magna medicorum admiratione. Sic etiam e parentibus non podagricis vel non leprosis, podagrici aut leprosi gignuntur. Rursus mutata rerum vice interdum podagrici non podagricos generant. Vel quia semina horum morborum cum tinctura radices humanæ nondum prædestinationum conjugia contraxerunt : vel quia seminum efflorescentiis nativitatumque momentis paroxysmorum silentia et sopitas habuerunt radices predicti morbi posthumi : vel quia egregia uterini balsami potestate peregrina morborum rudimenta superantur : vel tandem quia ad terminum semina pervenerunt. Individuis namque tantum coherent radicibus, ac proinde etatum discrimina experiuntur quæ in avorum et nepotum longa serie discere licet. Quicumque enim morbi in tribus individuis adolescunt : in tribus etiam vel quatuor subsequentibus, evanescentis et languidæ tincturæ declinationem experiuntur. Hæc sunt testimonia de morborum hereditariorum semine et propagatione. Contagiosi insuper morbi, trans-

plantationis realia fomenta ponunt. Denique qui morbi temporum ætatum, regionum proprii sunt, radices reales in natura contineri durabili autoritate confirmant. Morbi autem qui passim affligunt diversi, et sua nacti sunt semina : tincturis tamen præditi sunt invalidioribus : sive quia exiguo tempore et raro confluant : sive quia consonantiam in humana radice non invenient : sive quia virtute reluctantis balsami in humana anatomia non recipiantur : saltem semina habent, quæ progressum eorum prædestinationi conformem faciunt. Postremo per magnetismum mumialem fieri complurium morborum curationem prout facile reipsa comprobatur : sicque separatas esse morborum anatomias seminumque morbosorum potestates ab humana anatomia prorsus alienam, indubie exinde adeptis nobis constat. *His projecto testimoniis fidem fecimus morbos in natura sua habere semina, generationum insuper ac transplantationum circuitus custodire, nec non predestinationes digestas temporum scientias, et signaturas scientiis oportunas possidere*⁴. Impuritatam tincturæ plurimum differunt; membrorum etenim locorum temporum alimentorum certi sunt affectus : nec enim hydropes dysentericæ signaturas referunt. Igitur seminibus non destituentur morbi sed scientias mechanicas in naturæ officina habent. Morbus itaque quia semen et radicem in natura habet, quæ ante natum morbum generationum ac transplantationum fluxus moderatur, tum quia scientiam habet, predestinationem accepit, essentiam quoque substantiam potestatem et durationem obtinuit : idcirco predicamentorum omnium in se rationes complectitur, tanquam instrumenta maledictioni opportuna : semina hæc morborum puris rerum et illibatis seminibus supervenientia, sunt illi tribuli et spinæ, quæ terra ex maledictionis mandato nobis jngi repetitione profert : separabilia tamen in sudore vultus nostri. Magno itaque errore, morbi in predicamenti qualitatis angustiis clauduntur : quum in suis thesauris ipsimet, predicamentorum fontes custodiunt. Semina siquidem et rerum initia, in quibus prædestinationes scientiæ et dona continentur, fundamenta sunt corporum, quantitatum, qualitatum ac relationum. Quia in suis scientiis insitas habent rationes vivas efficaces et potestate plenas. Etenim ubi in mundi scenam prodeunt rerum semina, actutum principia corporum consentanea vestiunt, ex invisibilibus et incorporeis, corpora visilia constituunt : et mox finita germinatione,

⁴ Le procureur de Malines a incriminé ce passage.

coagulationum consilia ineunt, proportionum ubique legibus sine confusione custoditis, ut signaturis interea adjunctis scientiæ consanguineis. Tandem de generationis et multiplicationis sollicitudine curant, quam vim mutuarunt virtute verbi illius cujus nutui obtemperant omnia. Hæc fuit virgo rerum facies sine corruptione et morte. At vero post prevaricationem novæ et adulteræ supervenerunt tincturæ, quarum mixtione in calamitosam sortem transplantata est totius creaturæ pulcritudo. Puris itaque seminibus in Iliado sive Abyssis quatuor elementorum, sunt adjuncta impuritatū infelicia vestimenta, spinæ et tribuli prevaricationum nostrarum individui comites. Acceperunt itidem in abyssis hæc tristia calamitatum semina, ab eadem vocis divine potestate suas radices, temporum digesta spatia, suam denique multiplicationis et transplantationis essentiam. Cujus necessitatis ergo filosofia, astrologia, fysica et alchymia prodiverunt. Amice imponunt seminibus puris permixta impura (ideo nempe domestica impura, domesticis puris tantum sese associant: non autem promiscue omnia omnibus). Propter quam affinitatem obtemperant radicibus rerum in generationum exordiis, et fallaci servitutis imagine hospitantur oportuna nequitiae atque prodicionis tempora patienter expectant. Humana radix, quia tam vegetabilium mineralium, quam animalium favore utitur: universis quoque horum impuritatibus, misere inquinata est, morborum etiam ac mortis infinitas occasiones invenit. Peregrinæ adventant hujusmodi mala: nec tamen satis fuerunt, alia insuper in individuorum radice idcirco velut propria herent: quibus varie commistis, infandæ clades, et miseriarum incompleti catalogi distenduntur. Nec ulla est creatura tot calamitatibus obnoxia, ac merito. Fornicatione enim conjugia malorum multiplicantur. Et violentis transplantationum legibus, novas furiarum legiones exsuscitant, continuâ suorum individuorum suffectione in ævum duraturas, in multiformem metamorfosim discerptas, junctimque conspirantes in ruinam exitum ataxiam ac multitudinem. Avorum delicta luimus posteri, ac longum nefas nostrum, ibit in seros nepotes. Hinc leges naturæ alioqui inviolabiles, quotidie in deterius ruunt. Difficile intellectu esset, quo pacto in vitæ republ. mortis anatomia hospitium invenerit, nisi voluntas Ejus, cui nihil est difficile nos ab hac dubitatione liberasset. Mortis itaque et morborum parentes semina, in tincturis impuritatū tam internis quam externis arsenicatis, mercurialibus æruginosis, napel-

losis, cicutosi opiatii etc. consistunt, ad corruptionem inimice festinantibus. Est tanta nempe utrobique impuritas commixtio, ut etiam melissæ, valerianæ, betonicæ, gemmæ et aurum ipsum morborum mortisque nostræ radices adjunctas habeant, utcumque proprietatum familiaritate humanæ naturæ consentire omnino videantur. Quanquam tamen aurum et gemmæ subinde virtute et explicatione balsami innati, ab impuris admixtis ita liberentur, et individua perfecta evadant, non morti, sed soli termino subjecta. Ita etiam a venenosis omnibus, mortem artis usura auferre potest puta relicta natura balsami, humanis corporibus salutaris. Etenim, impuritates in quibus semina morborum clauduntur, priusquam radices in corporibus firmare possint ea omnia adesse oportet quæ ad generationem quamvis aliam confluere diximus. Scilicet ut tincturas habeant in quibus signaturarum morbidarum prædestinationes, periodi, et scientiæ mechanicæ conservari possent: Dein ut agrum sive matricem inveniant opportunam: oportunitas vero vel ex debilitate balsami innati, vel ex proprietate spirituum mechanicorum consanguineâ cum seminibus morborum, spectatur. Morbum itaque ejusmodi impuritatibus constare asseveramus veluti causa materiali et internâ; uequaquam autem quod causa externe efficientis et continentis proxime (ut aiunt) nomenclaturam suscipiat. Ratione vero, vel seminum scientiâ napellosa, arseuicali, vel saltem nostri destructiva constare dicimus velut causa formali: Demum spiritu hujus mechanicæ scientiæ executore tanquam causa efficiente constitui perhibemus. Alibi scriptum est unumquodque a simili in specie fieri⁴: quare et causa continens sic dicta ejusdem speciei erit cum morbo. Quod certe gratis dictum esset, si ejusmodi vicinam causam sub nomine substantiæ et morbum sub qualitate redigere licuisset. Quamobrem certe morbum ens creatum totum prædicamentorum ambitum includens vocamus. Mediante enim qualitatum syndrome nos quales facit, nutu substantiæ suæ est hoc aliquid: nomine quantitatis, regiones in corpore suas circumscribit: ideoque situm positionem relationem actionem et passionem assumit quatenus vitalis balsami radicibus morbus annectitur, cujus est inimicum deleterium. In quo parergo morbum neque actionis lesionem, neque meram actionem lesam, quiuimo neque actionem lesam, aut alterationem ledentem functiones concedimus. Primam

⁴ En marge se trouve 7 metaphys.

quidem rejicimus, quia de privationum classe est; secundam vero quia morbi effectus est: Ultimam autem quia morbus est quid reale; non autem nuda relatio inter agens et patiens. Scimus non paucas tyronibus relictas esse dubitationes. Quid mirum? nomen et essentiam morbi hactenus ignorantes et multa nescientes, de multis dubitare necesse est quousque introductorum brevitate copiosiori vena veritatis comperisset alius, satis est mihi non pertinacibus, non dolosis et nequaquam spiritibus, viam qua ambulent ostendisse alius mox parcergon addet.

CAPUT UNDECIMUM.

Impuritates morborum aethrices, differentias eorumdem fructuum, repudiatis intemperierum classibus, denique et scientias predestinationes ac signaturas morborum, scientiis aliis Archæi consentaneas edisserit.

Hactenus ostendimus morborum semina in natura contineri, neque seorsim tamen in certis individuis consistere; sed permista esse fructibus virginis naturæ. Quam naturam imitantes, licet exinde morborum seriem desumere. Celestes itaque erunt aerei, aquei, et terrei. Rursus morbi utriusque globi ratione trium principiorum, ac inde deductarum proprietatum vel saturnini sunt, vel joviales, vel martiales, de quibus multus ubique est PARACELSUS. Ita enim hydrops zedonicus est de natura saturni; epilepsia, apoplexia, paralysis, mercuriales sunt, de natura stellæ nitalæ. Tusses, tabes, pulmonia, asthma, joviales sunt de natura femahand. Pleuritides denique, pestes, primellæ, febres, martiales sunt de familia caniculæ. Dysentericæ, preterea gonorrhoeæ, venereæ lues sunt. Morbi dissoluti tandem defluxiones omnes, et hystericæ excretiones, lunares sunt. Adhuc in singulis ordinibus est latitudo quædam insignis, quæ tamen speciei ambitum non excurrat. Tales non sunt otiosæ distinctiones. Monent namque astrologiæ necessitatem, et trium principiorum inquisitionem juxta analogiam superam et inferam: denique totius universi conspirationem, in mortem et vitam humanam pulcre proponunt. Morbi inferioris globi, suas habent materiales radices in tincturis sordidis ciborum et potuum: quæ nisi rite expellantur coagulationum mox documenta ponunt, et hospites exceptæ hostilem in nobis ferociam statis mo-

mentis detegunt : aspernantur leges humanæ anatomix , ac propriam tyrannidem ultro exercere student. Impuritates victuum , quadruplici , eaque generali differentia disparatæ sunt. Vel enim boli ac luti faciem mentiuntur : vel sub mucilaginis viscositate unà cum liquoribus nutritivis intro repentes , cum partibus infelix contrahunt matrimonium : Vel mox lapidescentem succum continent , qui in arenulas et aut squamas concreseat : Vel tandem veri lapidis initia complectuntur tartarea , quibus satis gemmei spiritus accedens omnia lapidum genera effingendo , misere in nobis ludit. Horum omnium genus tartarus est : Id est impurum coagulabile superfluum naturale , et vitali reipubl. exoticum excrementum , extractum ex coagulatis juxta concordantiam eorum sperma dotatum terreæ indolis commistum rebus fere omnibus. Quod juxta possibilis materiei , difformitatem et rerum diversitatem (ad quarum analogiam ut talis microcosmus omniformes prebet tincturas) innumerum facile furiarum catalogum implet. Quot enim mineralium sunt exteræ proprietates , totidem etiam tartarorum differentix in nobis potestate exurgunt. Infelix ventriculorum sors , qui tartarum separare a puro ente sappirico ignorant , vel saltem illum in prima materia id est in esse resolutum , injectis habenis tantisper continere nequeunt , donec preoccupata vel neglecta coagulationum metâ (ea est ultima tartari materia) expellantur fatuitates eorum hic repetere licet , qui ex quatuor humoribus elementorum vicariis , nos constare credentes , ex iisdem omnium fere morborum causam pro nutu mendicant. Morbos etenim causam materialem imitari oportet : quæ quia vitali reipubl. plane advena peregrina est et toto genere præter naturam ; utique intra humorum limites (quos alias nutrimento nuncupatos asserunt) tartarum , morborum plurimorum fontem contineri impossibile est. Tartarus enim extra nos in cibis contentus ante suam coagulationem aut alterativam corruptionem nostræ naturæ juratus inimicus est. Humores vero nominant de genere eorum quæ naturales dicuntur. Non enim tartarus sane a ventriculo essentiam suam acquisivit. Sed in cibis ab initio proditor latuit , ac silenter sub similitudinis cognatione intrat , mox tandem ad suam tyrannidem coagulationem festinat , ceu terminum ad quem. At humores (si qui essent) digestionem tales fiunt , atque abinde suam mutuam essentiam (mel namque juvenibus totum in bilem vertitur , senibus vero sanguis fit apud Galenum) et mox illius naturæ , cui refocillandæ destinabantur ,

exitium minuantur! Heu quam miserandum, et philosophiæ adversum commentum! Tartarus seu rerum naturalium impuritates non putrescibiles ex se tantum coagulabiles sunt, neque digestionem inserviunt, nec vitæ anatomici consentiunt. Verum excrementa humana, putrescibilia sunt, et mechanicis animalis balsami subijciuntur. Imo sæpe in radice et balsamo animali reperiuntur: ne nempe in ullo, homo desinat esse microcosmus: idcirco namque habet et suum peculiarem tartarum cruoris, nequaquam ex assumptis collectum. Non omnibus in locis, nascuntur omnia: nec enim thymus in aquis, aut nymphea in editis crescit: Ita quoque sunt propria loca tam sanitatis quam egritudinis. In agro enim ventriculi et intestinorum alia certe impuritas colligitur, quam in hepate liene, renibus, vesica, sanguine, carne, membranis, synonia, cerebro corde, pulmone, etc. Quæ impuritatum semina, subtilitate, crassitie, penetratione, potestate, facili vel difficili resolutione alteratione, acuitate, aliisque signaturis vehementer inter se differunt, et innumeram proinde morborum sobolem excitant. Tanta cum sit utilitas in explicatione confluentie locorum et morborum seminum exempla quædam didactico stilo adjungere libet. Impura, aut miscentur, aut seorsim consistunt. Ubicumque enim sincera, nec aliis benignioribus permixta occurrunt, naturarum insociabilem proprietatem suam subito declarant. Ejusmodi sunt apostemata, colica lithiasis, orexis et longa denique calamitatum progenies. At vero ubi impuritates morbosæ, dissentanea quidem qualitate latenter tamen cum ceteris mansuetioribus permixtæ fuerint, mox degenerem intus corruptionem moliantur, ac etiam manifestam boui in malum, conversionem specifica fermentationis prodicione, machinantur. Ita morbi intus generantur vitæ sulfurci, putridi, fetidi. Habent enim radicem et semina, in quibus sulfuri impuro fetido et resolutum, permiscetur mucilagines ac spiritus salium nitrosi. Ejusmodi radicis anatomiam in ventriculo facile reperies, si bilem vitellinam aut eruginosam (sic vocatum sulfur resolutum nitroso sale amaro perfusum) spagirice examines, atque exinde intro sulfurum symptomata, quæ febribus ventriculi supervenerunt, manifesta facilitate invenies.

Dum enim germinare incipit minera nitrosi sulfuris, frigus inducit horrores, rigores ingenerat. Quis enim nescit vinum mangonum per sal nitri instar gelu mediis estatis furoribus infrigidari? At quia multæ sunt species nitrosi sulfuris proprietatum robore sinceritate et exaltatione

differentes : varia ob id elucescunt symptomata. Neque etiam mirum eodem tempore adeo diversa suscitari accidentia. Satis est vitalis balsami domicilia nitrosorum spirituum acuta ac valida subtilitate inquinata esse. Ita namque cordis anatomia occupata, pulsus mutantur : spirituum motui destinatum et musculorum provincia labefactata, iuvata rigoris ministeria peraguntur. In cerebri republ. hospites admissi, peregrinum inducunt somnium labore et vigilia permixtum. Surda est illa theoria (ignoscite PARACELSO manes Galeni !) quæ ex acrimonia bilis in habitum corporis effusæ, carnes pungente in iuvis febrium, rigores accidere cõmentatur. Etenim confluum humanæ anatomix negligit, medelam ignorat. His superficiebus nitrosis, acetosis, ponticis, mercurialibus exhaustis, exhalationes sequuntur inflammabiles, referentes magis naturam sulfuris salium comitatione transplantati. Hinc calor, sitis, capitis dolor, delirium pulsuu celebritas, inquietudo, anxietas, et multa undecumque irrepit angustia : donec resolutis atque consumtis spirituum inimicis tincturis, et vomitu, dejectione, sudore aut insensili transpiratu evacuatis, desideratam quietem naturæ concedant, recidivarum indubitate metu suspectam : tunc nempe adfuturam, quando radices, et astra nitrosi sulfuris in nobis exoriuntur, exaltanturque. Morbum hunc Græci ignem vocant ⁴ ; nostri autem a frigore denominant : sed latini febrim dicunt a febro sive Plutone ; februs deus divitiarum et inferni, ideo videlicet quod forte medicis divitias, egris autem frequenter tumulum adferat. Aliæ res universæ quæ ex seminibus elementorum nascuntur, ubi mundum ingrediuntur, locis temporibusque confestim obligantur : ita morbi quoque ex invisibilibus potissimum seminibus prodeuntes, in nostris corporibus loca consentanea adipiscuntur, tempora quoque continua vel interrupta, velocia vel tarda in fructuum resolutionibus et officiorum dispensationibus ostendunt. Nec hisce solum scientiis jam oruata morborum semina quiescunt : sed magnitudinum quoque figurarum saporum, colorum, caliditatum, coagulationum, resolutionum et similium signaturarum facultates vitales, efficacesque possident ; quibus tanquam vestimentis suos fetus ornent. Itaque quot sunt ventriculi in corpore humano, quot matrices et cavitates : totidem loca morborum, constituimus. Nec etiam propterea sanguinem nec synoniam excipimus, neque cordis et arteriarum spiritus sed in omnibus hisce, uti sanitatis, ita morborum,

⁴ En marche ou lit : Kaltenwehe.

quoque matrices esse, et semina quoque contineri posse asserimus. A veritate idcirco alienum est tertianas omnes in hepate, quotidianas in ventriculo, quartanas verò fomitem in liene habere (audacter hoc asserunt et ludicrum dicunt, qui tam impune cum corio humano luserunt hactenus) sed febres sane omnes sive intermitentes, sive continuæ, erraticæ, hecticæ quoque in ventriculo intestinis mesenterio, hepate, liene, renibus, fomitem et matricem habere possunt. Ardores erosiones stomachi, anxietates, compressiones thoracis, nausæ, vomitus, cibi fastidium, ructus, inflationes prigritiæ iudicant radices morbidas sub ventriculi republica coerceri. Tertianæ, quæ in ventriculo radices posuerat, vidi per vomitum rejectam, in forma viridis mucilaginis, nitrosa et sulfurea amaritudine egrotum fatigantis: quæ posteaquam rejecta esset, etiamnum vitalia motus vestigia fibrili horrore aliquantisper demonstravit, magna astantium admiratione: quam auxit eger, inexpectata hilaritate sancte affirmans se febrim rejecisse, idque subita virium restitutione et symptomatum propulsatione testabatur. Nos stulte tunc veritatem irrisimus Galenicis adhuc decretis imbuti. Apud quem didiceramus febrim esse calorem in corde accensum (tunc nondum satis constabat nobis, calorem accendere et non accendi), intemperiem calidam et siccam, quæ vomitu ejici, nullo modo potest. Alios quoque vidimus quibus seminaria in ventriculo altius radices egerant: Quia ad crassiores coagulationes desinerent, ideoque iteratâ vomitione rejici non poterant, nisi resolutis primum coagulationum fermentis. In his perpetua testimonia fomitis vel minere fundate in ventriculo aderant. At quartanæ febris radices in renum republ. legitimis indiciis sæpe deprehenduntur: præcipue ubi partes vicinæ ab impuritatibus immuniores fuerint. In hisce uamque genuum dissolutiones lumborum, colli, capitis, spinæ dolores artuum contractiones, nec non urinæ tenuissimæ. In quibus tamen progressu temporis, manifesta febrilium impuritatum rudimenta conspiciuntur: præsertim si eadem spagyrico examine inspexeris. Sic namque nitro sulfurea salia demonstrant, quæ nec in ventriculi, nec lienis, nec hepatis anatomia, radices fundasse poterant. Certiores erimus, si horum viscerum symptomata non adfuerint durabilia: si paroxysmorum silentiis, renum lumborum ac spine dolores, genuum dissolutiones, urine difficultates permanserint. At vero quæ in hepate radices posuerunt, discolorationes, ictericas et cachexias comites ostendunt, obtusiores sunt: quia spirituum salinorum acri-

monia destituuntur, siticulosæ tamen, atque compressionibus vel obstructionibus dextri hypochondri conspicui: urinæ insuper testimonia confluunt. In febribus lienis similis est ratio. Quanquam raro contingat partes in eandem molitionem conspirantes, communemque impuritatum sentinam separantes, non compati. Etenim ubi una radices et hospites receperit, destructa actionum consonantia, reliquæ quoque fornicarie evadunt. Partim debilitatam sive vitiatam temperiem incusant abscessuum causas adferre creditum est: quod certe contra eorum axiomata est: debilitate nempe pollutata temperiem non magis quam mortem restaurari posse: Abscessus autem post longas febres abortos, sæpe inculpata valetudo excipit. Quocirca heterogeneam principiorum nitrosulfureorum mixturam accusabimus potius: in qua siquidem nitrosulfuræ impuritatis ad consumptionem deductæ fuerint, cum febrium completa expiratione: superstitem nihilominus relinquunt mucilaginem abscessuum inflationum, palliditatum et difficilis convalescentiæ genitricem. Haec de impuritatibus illis, quas permixtas diximus. Alia insuper impuritatum consideratio occurrit. Vel enim seminibus constat, quorum finis est coagulatio: vel quorum prædestinatio, fructum in fluidam resolutionem vergit. Utrarumque impuritatum tincturæ tam coagulatae quam resolutæ, ubi conjugium stabile cum mæchanicis spiritibus ventriculorum nonnunquam contraxerint mixtione, infecundam transplantationem relicta gubernatione innati balsami, et propriis officiis neglectis, morbidos transplantationis fructus assiduo proferent: non ulla naturæ, non balsami innati industria tales affectus extirpari possunt; nisi artis ministerio externus balsamus, interno opem ferat. Etenim validiores necessario sunt spiritus transplantationum authores, quam innati. Ita nempe ex morbis transeuntibus fiunt permanentes, ex affectu rei, fit affectus naturæ, ex affectu in diathesi evadit affectus in habitu. Hoc casu misere plorat Galenica turba, naturæ impossibilitatem potius quam propriam arguentes ignorantiam. Intemperiem equalem, veterem, in naturam versam, et incurabilem inclinationem vocant, quodcumque iteratis corporis diminutionibus non parucrit. Ipsi enim curando de vitali balsamo demnt suis evacuationibus: nos vero versa, addere studemus. Ex impuritatibus resolubilibus, fluunt diarrhææ, hienteriæ, coeliacæ et dissoluti morbi omnes: ac in summa, quicumque constant impuritatibus crudis mercurialibus, vel ultimis salium resolutionibus e corpore.

In fructibus horariis pene omnibus, in vino turbido et crudo, in cerevisia simili ejusmodi sylvestres impuritates mercuriales habitant. Ex coagulabilibus, oriuntur erosiones stomachi compressiones ac tartarei morbi omnes, quibus impreguata vitali spiritu anatomia, fructus diuturni prodeunt seminibus domestici. Exemplo clarius id fiet. Colica ex mucilagine tartarea, stypticis et acetosis spiritibus permixta producit. Primum namque spiritus mechanici ventriculi et intestinorum, principiorum proprietatem habent confluentem cum spiritibus dietæ mucilaginis. Radicibus hisce priuum positis, continuitatem deinde et retentionem molientibus spiritibus tam rei quam naturæ (id est tam eorum qui pontici in excremento mucilaginoso habitant, quam qui in anatomia intestinorum naturali vigent) quamquam errores non tam manifeste in dieta obveniant, continua nutritione incrementa sument, donec digestis temporibus ebullitiones et colicos paroxismos generationum comites ostendant. Vaporosa hæc aciditas potens, acuta est, ac subito penetrat, non tamen ob id universum corpus inficit: sed eas solum partes in quibus principiorum confluentiam invenit. Centrum namque habet, radices et mineras, ex quibus circumferentias id est spirituosos vapores tanquam circulos ad certam distantiam, profert, secundum valorem et robur radicum. Nam ubi peruitiosos et acutissimos vapores fortes minera ejaculatur: confestim etiam febris, contractura, cordis palpitationes, syncopæ, catalepsis consequenter emergunt. Ad ventriculi porro anatomiam pontagia dolorosa pertingunt, et syncopem minantur femora; mitiora vero vomitum et nauseam proritant. Durabant autem symptomata, donec exhausti sint fructus, quos hac revolutione ad generationem destinarunt radices, et recidiva repetitione stat tempore debitum naturæ absolvant. Insurgit Galenus Archigenem increpans, quod saporum nomina doloribus accommodaverit, hac persuasione: quod sapor lingua, dolores vero tactu indicentur. Næ subtili lingua præditus fuit ille si sapor sine tactu deprehenderit! Tactum enim omnibus sensibus communem commendant philosophi: neque actionem ullam aut passionem sine tactu fieri, asserunt Peripatetici: confirmant Platonici. Nec utar alio exemplo, quam quod ex usu acidorum, dentes et gingivæ doloris concepti speciem nomine insignant ex saporis proprietate desumpto, facilius intelligitur dolores colicos ex pontagiosis acutissimis tincturis oriri, quam si ex frigidityte vel siccitate (quæ in vivente tanta esse nequit ut tam immanes dolores ciere possit, et mox corpus perfecte sanum relinquere).

Species igitur colicæ, ex differentia acetositatis spirituum ponticorum demumentur. Prout enim sapore potestate, acuitate, mobilitate et penetratione hi spiritus differunt ita gradus et perniciæ colicæ alia atque alia est. Acetum ipsum suam puerperis degustatum colicam movet: quippe quibus uterus est in ascendente et corpus valde tum est perspirabile, conspirabile, intestina quoque impura visciditate obsepta sunt. Similes propemodum sunt mucilagines bolares tenaces quidem; attamen in quibus nulla insignis spirituum acrimonia delitescit. Mineris autem paulatim introductis, adolescunt, ac symptomata proferunt rusticis nominibus a Galeno intitulata, et imbecillitas; bradypepsia, vitiata concoctio, cruditas, pica etc. quarum omnium matrem intemperiem, genuit avia fantastica. Nobis vero vocantur morbi mucilaginum tartarearum cachymialium, bolarium, bituminosarum cretacearum etc. Si etenim peregrinis tincturis mucilagines bolares hæ insignitiæ fuerint, ructus nidorosos assidue produceret, inflationes, pigritias, post cibum somnolentias, digestionem nempe excitatis vaporibus sulfureis narcoticis. Inediæ præterea intolerantiam patiuntur, quia assumpto cibo ebullitio tincturarum mitigatur. Porro si salium crassiores etiam tincturæ adfuerint vomitivas vel nauseosas proprietates exercebunt. Sic aronis flammulæ piperum persicariæ adurentæ spiritus nonnunquam concurrunt. Interdum quoque nulla insigni qualitate pollent: itaque tunc compressionis aut gravitatis sensum potius producant. Hac lege qui plurimorum spirituum proprietates spagyricè didicerit minerarum fructus ac symptomata protinus explicabit. At qui Galenum ducem sequenter fantastici elementis et nudis qualitatibus actionum causas ascripserunt: accusant idcirco immeritam intemperiam simplicem vel cum affluxu humorum. Certe quæcumque in tota mundana tragedia fiunt, singula suum principem efficientem sortita sunt, in quo præexistens finium et prædestinationum cognitio viget. Scena igitur sanitatis et morborum principia radices et astra occupavit, quæ juxta genialis ac intimæ scientiæ prescriptum, actionum limites gubernent, intendantque eosdem rerum agendarum fines per geminam cognitionem mediorum. Neutiquam vero quod ex imaginaria qualitatuum syndromæ quæpiam aut humorum fantasticorum atomica et propemodum casuali fluxione contingant. Quod si enim simplicitate sanitatis decepti Galenici, principiorum naturam ab elementis ac matricibus discernere non potuerint: in morbis tamen, ubi omnia ad extremitatem et exaltationem ducuntur, et sincera saporum salium ac

proprietatum discrimina tam manifeste representantur inexcusabiles sunt. Quatuor tantum humores adferunt in quorum temperiebus omnium tam preteritorum quam noviter quotidie nascentium morborum causas, se rimatos esse securiter presumunt. Ipsi inquam qui proximas actionum causas ubique inquirere jubent. Ipsi, qui descensum a generibus ad individua, sine differentiarum oblivione, gloriosa ostentatione prædicant. Qua igitur pigritia, in intemperiebus substiterunt, unde cursu primum opus fuit? Illa enim transcendentia sunt, quamvis mere imaginaria, in reali morborum coordinatione. Ad radices, semina, seminum proprietates et spirituum mæchanicas liturgias in generationum morbidarum progressu descendere oportuit. Sed prius defecerunt carones ac mensuræ quas ex geometricis collegiis mutuarunt, et ad medicam contemplationem invitas detorserunt. Dimensionibus enim ac mortuis signaturis corporum solum conveniunt. Nequaquam adaptari possunt spiritualibus aut vitalibus potentiis actionum principiis. Jam antea in limine ignorantiae, Galenice documenta posuimus, nescire eos elementa mixtiones et temperamenta (de quibus tamen titillantes sibi, multa gloria presumunt) non intelligere. Elementa non corpora, sed locorum vitalium rationem subire, diximus: quæ continua spiritibus trium principiorum sufficiunt semina: In spiritibus autem dona et scientiæ explicantur, horum ope actiones omnes administrantur, mixtiones absolvuntur denique et temperamenta ceu naturæ individuae proprietates, juxta scientiam internam seminum, et trium principiorum peculiarem naturam constituuntur. Ex his proficiscuntur, sapor, colores et famose illæ qualitates caliditates, frigiditates, humiditates et siccitates. Continent namque semina in suis scientiis et prædestinationibus principia vitalia colorum saporum, caloris frigoris humiditatis siccitatis, duritiei, molliitiei, tenuitatis, crassitiei, asperitatis lenitatis, viscositatis fluxibilitatis et similium omnium signaturarum quas in suo ad generationum fluxu ordinate ostendunt: idque in spiritualibus primum quasi superficiebus tendentium tandem ad corporeas coagulationes; diversimode tamen. Durities enim mollities asperitas, lenitas viscositas, ex spirituali signatura qua principio præditæ erant, plane corporeas admittunt coagulationes. Colores et sapor, ad tam extremas coagulationes, non descendunt. Caliditas autem et frigiditas in spiritualibus solum corporibus prædestinationum terminos acceperunt: humiditas et siccitas medio se habent modo. In scientia seminum ergo et trium principiorum obedientia deli-

tescunt caliditates frigiditates humiditates et siccitates non secus ac colores, saporis odores et reliquæ signaturæ. Omnes etenim ab iisdem fontibus proficiscuntur, a quibus actionum cause procedunt. Nam seminibus mutatis et ob peregrinam tincturam transplantatis; continuo quoque transplantantur et variantur signaturæ colores saporis caliditates etc. Quo privilegio igitur primæ qualitates morbi erunt, discolorationes verò, saporum commutationes, et aliarum signaturarum sorores prevaricationes tantum nuda symptomata erunt? Dicetis ex occursu frigidorum generari intemperiem, ex intemperie autem actiones ledi. Dicam ego ex occursu et esu acidorum, acrium, amarorum generari aciditatem, acredinem, amaritudinem: ex aciditate acredine et amarore sine vel cum frigore actiones consequenter ledi. Imo alte notabis, nisi in frigidorum ac calidorum occursu aut usu adruerit cherionium, vel dynamis quædam seminali tinctura prædita, morbum nullo modo relinqui in corpore. Quam attonite stant vobiscum medice potestates! quam muta est vestra theoria! quæ generationum et mixtionum doctrinam sine seminum scientia, sed fortuite quasi per nudas qualitates absolvi docet! Neglectis enim principiorum proprietatibus, ac seminum scientiis, intemperies vicarias adduxit vestra fantasia, cum materia et siue materia. Consultius utique factum fuisset si prepostero nominum ordiue materias semiuales quasdam proposuissetis cum intemperie et sine intemperie. Hoc miror tantopere vos omnes in spiritualibus morbis, in quibus impuritates non adsunt, aut in iis, qui spirituum tincturas non ita potentes monstrant, deceptos fuisse: sed in Bulimo ac caninâ fame intemperiem solum accusasse, hoc omnem meam admirationem superat. Quæ queso erit illa frigiditas quæ tantam ciborum ingluviem digerere potest: frigidum namque ad omnes actiones ineptum fuit: si abolitarum aut debilitarum actionum concedamus esse causam, saltem depravatarum facultatum nullo modo esse poterit: quapropter de caliditatis insaturabili fame et violenta consumptione inconstanter sæpe apud eosdem legimus. Nos autem aciditati famelicæ, et spiritibus famelicis (quales in vitriolo veneris contineri certa experientia edocti scimus) ejusmodi affectus ascribimus, causam et curationem uno vocabulo indicamus. Libet etiam inflammationum navitatem hoc loco estimare. Est nempe radix inflammationum, impuritas quædam, quæ nec bolum nec viscum nec areuam, nec calculum, nec dissolutos plane, neque coagulatos morbos constituit. Hæc eadem radix spirituum arseuicalium auri pigmen-

talium, ogertinorum, antimonialium, sulfureorum, aluminosorum, piperinorum, etc. proprietates continet. Seminales radices horum morborum forma vaporosa et spirituali, jactis enim hisce radicibus, spirituum ebullitio erumpit, quæ omnem vicinum sanguinem advocat, contaminat, coagulat, et vita communi privat, matricem vero supra quam catharro cadenti aut sponte vel per anarrhupon incumbenti humori, possibile sit, distendit coagulatum hocce corpus fabricatur principiorum et spirituum scientiis vernaculum; purulentum nempe, mucosum, sanguineum ichoropum, virulentum rujentum, atheioma steatoma, coagulatum, resolutum, graveolens, rubicundum, tabefaciens, putridum, vermiculosum, album nigrum flavum varium erodens asperum mortificans, contaminans, aut aliis signaturis insignitum. Spiritibus deinde revolutione obsoleta evanescentibus, corpora hæc sola incinerata, ac demortua reliquuntur vinculis et continuitate vitali destituta, balsami tamen humani proscriptionibus subnoxia. Emergentibus primum hisce spiritibus vapores nitrosulfureos et putidos emittunt, febrium signaturis comitatos. Galenus apostematum originem multo secus consideravit. Quia enim nihil ad inflammationum generationem, sanguine aptius inveniret, ideo ex ejus sola abundantia et calore metitur tam variorum apostematum fontem. Pleuritis a pulmonia hæcque a phrenitide ac ceteræ inflammationes, non alias apud eum differunt, quam solo loco. Vult enim venas et arterias majores ubi immoderata sanguinis copia distenduntur gravatas, in minores onus desarcinare, has deinceps in minimas, unde in musculorum et membranarum spatia incumbere posuit: prohibita insuper transpiratione, et putrescente sanguine febrem consequi commentatus est. Hanc deinde confluentiam ex partium debilitate, vicinitate, situ prono, ac viarum amplitudine ponderat. Quam sententiam in limine examinare oportet.

Imbecillitas enim aut nomen est, aut opus. Nec sufficit rusticos adducere de imbecillitate conquiritantes. Ineptum est eorum opem implorare, in morborum demonstratione, et causarum declaratione unde actiones debilitantur, ad quarum noticiam acquirendam tot medicorum caterue hactenus inutiliter disputarunt. Si etenim ad debilitatem, intemperiem adjungunt, faciam ignorantie anchoram. Idem quod prius relinquitur dubium, et sane principium aliquid postulabimus reale, quod viribus et potestate pollet, scientiam, essentiam, proprietates et prædestinationes habeat, quarum beneficio,

fluxus generationum moderari posset. Caloris frigoris humiditatis et siccitatis intensiones ac remissiones frustra adducunt. Sunt enim tantum umbræ rerum veluti colores, nec radices habent, sed a radicibus et reliquæ signaturæ omnes profluunt. Denique quod de situs pronitate adferunt : ii vel limen philosophiæ nondum intrarunt. Nec est eum quicquam naturæ sursum vel seorsum, circularis cum sit. Seminum proinde naturas et trium principiorum vernaculas proprietates adducere necesse est, si conspirationum causas veras interpretari velimus. Sic enim in corpore nostro semina omnia ejusdem reipl. cives, domesticas tribus subito ac facile inveniunt, sive vicinas, sive remotas, regias sive abstrusas vias obtinuerint. Radices hæ in florem emergunt qui pernitiosam scientiam seminibus et principiis familiarem contineat, signaturarum dolorosarum indicem. Ex quibus calamitatibus non nunquam exesis aut apertis venis, fieri potest, ut sanguis profluat sincerus, et vicinas cavitates impleat. Qua permissione freti Galenistæ, et ægre ferentes tantam scientiam seminum in actione qualibet naturali, causarumq̄ evidentium autoritate adjuti, obstinate contendunt, non ex seminibus spiritibus, tincturis, scientia mæchanica rerum agendarum ad finem peditis : sed ex casuali propemodum sanguinis decubitu, adeoque ex sanguine putrescente inflammationes omnes produci. At certe inflammationes spurix sunt, nisi in sanguine semina pleuritis prunellæ aut consimilium antea deliteant : quemadmodum ubi vulneribus ulcerum symptomata superveniunt : ibidem enim in sanguine, carnibus, aut synonia antea siluisse semina cancri lupi esthiomeni dicimus. Quapropter causarum externarum violentias aut indebitam per medicamina tartaram ante digesta tempora prorumpunt. Sanguinem extra venas decumbentem, collectum vel contusum, corrumpi quidem concedimus : symptomata vero hisce passionibus supercidentia, toto genere ab iis discrepant, quæ pleuritidi, prunelle, aut similibus omnibus flegmones generibus assistunt. Quod ex alto devoluti suis symptomatibus satis attestantur. Vereor certe ne cantus, hilaritas, risus, saltus, cursus, percussio, vociferatio pesti, pleuritidi, primellæ immeritam ferant culpam : neve, vinum, aer, alimenta, somnus injuste sæpe a medicis accusentur, et ne corvorum censuris columbæ vexentur. Semina arsenicalia antimonialia ogertina, etc. in sanguine latitantia ac maturitati vicina, levi occasione vix reparabile damnum inferunt, evidentium causarum errori non attribuendum. Inflammationes, morbos compositos

Galenus vocat. Magna namque morborum apud illum est fertilitas, et facilis adlubitum obedientia imo et societas. Ubique enim concurrunt intemperies, obstructions, tumores et continui solutiones si etiam addidissent discolorationes, fetores, saporum confusiones; multitudinis majore miraculo facilius plebeios animos fascinassent. Juvat et hoc loco addere naturalium facultatum lithurgiam vitiatam, juxta salium in corpore germinantem anatomiam. Ubicumque enim tartarearum mucilaginum sunt receptacula: ibidem salium corrosivorum proprietates vigere dicimus: quanquam in visceribus, et internis partibus raro id accidat propter trium principiorum ex quibus viscera constant, bolarem obtusam et consolidativam salium substantiam. Verum in sanguine carnibus et synonia trium agunt salium fornicationes. Hæ etiam quamvis dulces sint consolidativæ, ac unitatis custodes: quia tamen nutriuntur ex vaporosis spirituum tincturis, in quibus salium vitales ac potentes proprietates, impuritatibus analogis permixtæ delitescunt: ideo facilius non separantur impuritates salsæ, a saffyrica alimentorum puritate. Prevaricationes ejusmodi separationis puri ab impuro, sive innata balsami infirmitate, sive ob vite errores in mumia sanguinis carniū synoniæ sive expulsionis et consumptionis penuria contingant: relinquuntur saltem impuritas salium corrosivorum scientiis ac prædestinationibus insignita quæ digestis temporibus fructus producat radicibus conformes. Sic cancri ferruginæ radices, et fructus tantum in facie, labris, mammis, pectore utero emergunt. Nitrosæ scrofulæ circa collum et vicinas glandulas extenduntur. Eruginis proles herpes est hiomeni lupi in carnibus musculosis artuum, et pectore sedes quærunt. Hydropica ulcera aluminosa, crurum propria sunt. Pruritus et scabies vitriolatis tincturæ proprietatibus constant, in quibus spirituum fortium aquarum prædestinationes continentur, cuti perniciem allaturæ. Salia omnia quæ frustrata separatione expulsionem, atque longa digestionem corporum conjugia lenta ac tenacia contraxerint, fermentumque veneni contagione impresserint: fructus stabiles immittunt, nulla innati balsami mumia resolubiles: sed continua augmentatione, et vicinarum partium erosionem longa exoptatæ mortis tempora expectant. Generatio podagræ arthritidis cefalæ, hemicranæ, dissolutionis articulorum, constat impuritatibus colicis quibus tincturæ salium acerbæ, pontagiosæ, acetosæ, tartareæ, vitriolatæ, acatiatæ berberizatæ, nitrosæ, aluminosæ præficiuntur: nec nisi longa circulatione

(hoc discrimine ab impuritatibus colicis) et peregrinorum spirituum admixtione ad ulcerationes tardæ, festinant. Etsi enim nefriticorum, colicorum podagricorum tormenta, omnes omnium ulcerum dolores longe superent: nihilominus arsenicale illud salium virus septicum carnibus perniciosum ulceribus confederatum, in seminibus predictorum morborum desideratur: quia acetosa carnibus membranis ossibus, nudis pelle partibus hostilia quidem sunt: non tamen propterea ulcerum producendorum proprietates habent: copiosa namque ac humida resolutione synoniæ, carniū sanguinis impediuntur.

CAPUT DUODECIMUM.

Vix compar mundo sexual decus; cum non a labe nostrâ sit immune celum ultor: ideo quas deorsum dirradiat furias exagesi introductoria complectitur.

Hactenus in contemplatione, subinde comites habuimus sensuum explorationes: at quia celestium aereorumque seminum resolutiones et fructus, magna necessitate continenter expetimus: ideo ad occultas et perniciosas illas astrorum resolutiones in morborum interpretationibus etiam atque etiam confugiendum est. Nec solum enim ex fructibus elementorum inferioris globi nutrimur: sed alimenta invisibilia, quæque saporum ac odorum signaturas nesciunt, inevitabili necessitate in desinenter attrahimus. Atque uti alimentorum ita morborum semina nobis quoque ex iisdem hauriemus. Tanta nempe fuit peccati pollutio quod naturæ vultus sursum juxta ac deorsum admixtis impuritatibus conspurcatus sit. Effectibus solum deprehenduntur: uti venenorum plurimorum deleteriæ facultates, quæ nullis manifestis qualitatibus specificas potestates depromunt. Quorum vicinitate dicimus in celo nedum preparationum occasionem remotam præexistere pro tota hac infima monarchia sed preparationum etiam scientias juxta et inferiorum semina, supremâ tamen ratione. Sic mutuata nominum metamorfosi, sunt papavera terrea aquea, aerea et celestia. Si igitur pleyades, hyades, piscium constellationes et similes stellæ, alimentum spirituum in nobis, suis signaturis immutaverint; ideoque pigritias, somnolentias dissolutiones addixerint: proprietates utique trium principiorum narcoticas, et scientiam opii, mandragoræ solani, sulfuris vitriolati obtinebunt. Similiter si Bootes,

Ursa, aquarii stellæ, tusses, dysuria, horrores artuum dolores alteratis spiritibus quos inspirando allicimus, prodixerint : quis queso intrositas abditas proprietates magis auferat, quam subtilitatis ac penetrationum? Quinetiam scorpionis, cancri, et martiæ stellæ, ubi morbidis fructuum resolutionibus aerem inquinaverint : si febres anthiaces prunellas pleuritides progenuerint, arsenicalium, auripigmentalium et similium spirituum proprietates, occupabunt non minus, quam scientiam aconitorum, tithymallorum, vel lathyrides. Quæ ut ad classem reducantur : advertes quasdam esse stellæ, frequentiores benigniores et ad animalium custodiam profectas, quæ ciborum ac potuum proprietates referrent : aliæ vero nonnullæ sunt, quæ admixtas habent tincturas medicamentosas leves tamen, celebres hæ sunt singulis anni temporibus : lactucarum, mannæ, cassiæ agrestæ scientiam referentes. Unde horrores tusses ac leviora temporum symptomata ordiuntur. De his multus in Epidemicis sermo in quibus temporum precedens constitutio declaratur. Sunt deinceps quædam, quarum resolutiones sapiunt opium cicutam scammonem, agaricum thapsiam flammulam morbosque tempestatum comites pariunt. Postremo sunt resolutiones syderum plane deleterie redolentes arsenici, aconiti, napelli, testimonia. Indè nempe epidemiæ illæ quæ non nisi egregiis conjunctionibus et eclipsibus contra innatas temporum leges suscitantur. Et quia supernæ radices ut plurimum validæ subtiles, ac penetrativæ sunt, continuo etiam introspirantur, nec non spirituum familiaritatem inveniunt : ideo citius ac potentius omnia perficiuntur ab ejusmodi impressionibus. Non audiendi sunt, qui delicatis rationibus nulla superne morborum semina defluere contendunt, nisi eatenus, qua primarum qualitatum vicissitudines se mutuo excipientes humanum corporis dominium interturbant. Nam si papaver somniferum sit ex vitali sua potestate et narcotico quodam sulfure, nequaquam ex frigore; prodeantque etiam e sublimi sopores passim pigritiæ stupores : necesse utique erit in celis habitare papaverinum aliquod, et narcotici sulfuris quandam potestatem; omnia esse in nobis, adeoque in corpore nostro aliud quoddam papaver erit; ut omnia scilicet hospitalem utrobique confluentiam inveniunt. Celum proinde semina morborum continet et scientias papaverinas, mercuriales et similes potestates in nos demittit. Calores vero siccitates ac humiditates tanquam proprietatum sive tincturarum comites assistunt ac velut umbræ. Sic etenim in thaso sub Pleiades aquas assiduas austriacas : hyemen austrinam verisimilem, ver austrinum

pluviis conspicuum : æstatem nubilam cum aquarum inopia supervenisse, ætesias parum, modice, ac sparsim spirasse, totamque anni constitutionem austrinam fuisse scribit Hippocrates. Ex quibus temporum signaturis apertis et sensu notis de proprietatibus, et tincturis seminum interioribus ratiocinandum esse indicat. Steriles namque erunt humiditates et austri tepores, nisi interiores dynamis adfuerint. Austrinæ radices proprietates formales continent mercuriales, tithymallosas, febriculosas, catharrhosas tabidas, subinde etiam pleuriticæ, paroticæ, anginosas. Pro tam occulto hoste unum illud solatium obtigit quod quæcumque ex superioribus resolutionibus medicamentosis non plane venenatis ægritudines incumbunt, rite solvantur ac mansuetæ sint : quia crassas corporum coagulationes nesciunt, nec admittunt; ejusmodi namque parotides pleuritides, tabes, sine vehementibus doloribus, sine febribus malignis, prius occulte evanescent, quam ad suppurationem deveniant, nisi forte semina inferiorum elementorum cum cælestibus tam intus quam extra conspiraverint. Etenim et tunc propter congruentiam utriusque globi tumultuarie ægrum afficient. Et quanquam cælestia terrestribus pernitate et agendi subtilitate potiora sint : durabiliora tamen hæc, duplicatiora et crassiora sunt cælestibus : si nempe analogæ analogis, et paria paribus conferri debeant. Interim terrestria non tam late serpunt, neque tam universales fructus gignunt. In inferiori globo sua habitant astra universalia geomantica vel hydromantica : occulta quidem ; sed quæ tamen mundanas habeant prædestinationes, digesta tempora, exaltationes, et fructuum resolutiones. Unde spuria morborum generationes ac transplantationes Indies contingunt, et in quibus siluerunt avorum observationes, ac vani steterunt Galenicorum analogismi per infaustas ægrotorum obedientias falsitate convicti. Horum astrorum nonnulla perpetuo cum mortalibus negotiantur, unde endemii morbi consueti et perpetui dependent, ex quibus regionum ac climatum individua proprietates, et seminum particularium inclinationes proficiscuntur. Hujusmodi resolutiones quia universales sunt aquarum ac alimentorum radices silenti prodicione inquinant. Quod si deinceps superioris globi resolutiones concordantes cum his conspirent, multiplicabuntur, accelerabuntur, deteriores reddentur, transplantabunturque endemii in epidemicos. Ita enim nonnullis locis ver vel autumnus familiares habet morbos provinciales. Sunt adhuc alia astra bis longe occultiora, quæ tanquam inferioris globi cometæ, mundana conjugia perpetua aspernantur

scientiæ tamen vitæ potestatis, termini durationis obedientiæ insignia invisibilia (utpote fontibus quasi connexa) visibilibus procul dubio eripient. Adventantibus digestis temporibus, fructuum efficaci validaque resolutione, invisam rebus novitatem inducunt. Sic namque morborum mortisque anatomiae novae in mundi scenam singulis seculorum revolutionibus introducuntur: interdum evanide momentaneæ et sine tinctura permanente: quales sunt pestis insuetæ species, et avorum descriptionibus plane paradoxæ. Subinde quoque sæcundas et stabiles anatomias introducunt. Uti sunt peregrini hospites morbi, aliis morborum radicibus se immiscentes ex præpollenti tamen tinctura nominum opprobria invenerunt attributa integris nationibus multorum unjuria, ob paucorum delicta. Sic morbum gallicum, hispanicum, neapolitanicum, sudorem anglicum, prunellam ungaricam, catarrbum pedemontanum appellant ac noviter exorta glandis et præputii cristallina lues gallica, nefandi delicti vindex proles. Omnia tamen hæc etiam obediunt temporum digestionibus et termino, locorumque transplantationibus, et multifariæ degenerationi paulatim parebunt: quia non speciei sed individuis duntaxat adhærent radicibus. Tales inauspicatæ resolutiones in hoc differunt a cæteris creaturis, quod non sortitæ sint propria impuritatum individua: sed in aliorum individuorum radicibus advenæ recipiuntur. Idcirco enim quo tempore exaltantur, quæcumque regiones ætates et individuæ balsami naturæ, majorem confluentiam attulerint, in iis hospitia quærunt. Sic in diuturnis castris insuetæ endemiæ germinant, propter copiosam trucidatorum mumiam, et nectrum astrogeomantico supra saturitatem redditum. In novis morbis frustra solis ecclipses, martis conjunctiones, veneris exaltationes sæpe accusamus (etiamsi alioqui signa sint invisibilium astrorum occultas temporum præfigurationes signantia) cum consuetorum causæ et signa duntaxat sint ex quibus sæculorum mutationes, et morborum innovationes non ita dependent.

Postremo est chaos terræ ex astris geomanticis, suus fructus in morbum germinascens a PARACELSO primum cum cetera morborum novorum turba explanatus. Quem quia speciosis libris de morbis metallicorum fossorum ex professo prosequitur: ideo supersedemus ulterius explicare: dicere nunc sufficit, proficisci hos morbos ex resolutione chaos in radicibus mineralium unde necessario alimentum spirituale in corpore humano fornicarium ex inquinamento evadit.

CAPUT TERTIUM DECIMUM.

Elementa sive matrices primas seminum morbosorum et fluxum horum ad maturitatem, inquiri : eorundem embryonem morbum a radice definit, et symptomatum signaturis ex origine debitis, vestit.

Longe secus de loci natura et proprietatibus sentimus ac plerique peripatetici : qui descriptiones mathematicas rebus naturalibus adaptare conantur. Statuarius exterius quidem figuram. Hominis affabre mentitur. Interiora tamen viscera, ac multiplices vasorum ductus nescit imitari, multoque minus, corporis principium vitalem spiritum emulari potest. Apud nos igitur loca rerum non sunt otiosa : sed quæ vitam exhibent suis locatis, id est seminibus. Hoc est naturalis consideratio, non autem fantastica superficiei circumductionis contemplatio. Itaque pro locorum diversitate et conjunctione differentiam ponimus in loco essendi. Aliter namque in terra est truncus marcidus cariosus; quam arbor etiamnum e terra nutrimentum hauriens etiam aliter latet virtute vocis divinæ in terra, semen androgynum promiscuum quorumcunque vegetabilium ens primum. In mineralium familia aliter jacet aurum coagulatione sua jam conclusum perfectum, et supra quod naturæ vigilia non operatur amplius, et a quo astrum solis aufugit. Aliter vero ubi saxea quædam sulfuris et mercurii pinguedo procans, et matrimonium utriusque amicabile tandem concilians, excoquitur a tinctura propria, igne naturali et multiplici, astro interno, et vita minerali. Multo denique aliter spiritus mineralis in abyssis aquæ, deinde terræ habitat, tempus digestum fideliter expectans, quo persistente etsi fodina quæpiam exhausta sit, tandem rursus de novo impletur, tota fœcunda. Microcosmo locorum leges et curationum postulata prudentius decernimus, si parili diversitate loca distinxerimus. Lapis etenim aliter in vesica vel renibus coagulatus, tartaro jam videlicet ad ultimam materiam deducto, hæret : aliter mucilago lapidosa, vitalibus tincturis concrescientiæ lapidescentis prodita : imo et longe aliter spiritus tartarei insunt loco, coagulationum authores. Similiter totus podagricus aliter inexistit, quam mucilago fluida in qua tincturæ salium acetosorum vigent : atque aliter inhabitat radix prima quæ in abyssis sanguinis vel synoniæ fundata, in parentum semine longis lustrorum silentiis ad posteros sæpius deferri solet. In ulceribus omnino caro jam demortua aliter est contigua suo loco, aliter certe sal rodens existit,

suis signaturis vitæ præsentiam dolorifice ostentans : atque longe secus hujus radix in sanguine carnibus vel synonia delitescens inest. Eodem pacto spiritus arsenicales, antimoniales, ogertini, vel tincturæ pestis pleuritudis aliter in sanguine foventur : aliter etiam in locis suspectis pectore collo adenibus, spirituum vitalium præsentia foventur : aliter denique corporeæ purulentæ coagulationes post spirituum consumptiones in membris relictæ. Hæc postrema corpora spirituum favore destituta, cariosa, ac velut incinerata facile a locis suis separantur, idque nonnumquam exhalatione insensili, aut levi purgatione, mundificatione, saltem vel manuum carnificinâ. Quæ loca ægroti magna dolorum anxietate ostendunt. De his tantum Galenistæ solliciti (sicut et quilibet rusticus jure posset) stentores gloriantur ; nos vero non hunc locum ultimum inquirimus, sed fomitem fontem principium sive radicem : nec sane fructuum diversoria sed seminum hospitia ; neque secundarum radicum agros, sed primarum investigamus. Ratione primarii loci, in quo radices velut in aquastro hospitantur, apoplexiam tam a corde, hepate, quam a cerebro denominamus. Similiter icterum pulmone, cerebro cordi, genitalibus renibus, lieni, imo partibus externis non minus communem facimus ; quam hepatis aut felli. Etenim in hydrope, podagra, cancro, hepate fistula, paralysi quis, nisi amens, manifestum et ultimum locum non agnoscit ? Quam loci rusticam cognitionem tanquam nullius usus in curando scite relinquimus, iis qui gloriose multa scire præsumunt quando podagræ locum, invenisse pedem, nomine et digito designasse contenti sunt. Sed media loca, atque locata in quibus spirituum vitalia conjugia etiamnum celebrantur, difficiliter ab invicem sequestrantur. Longe difficillime autem evelluntur semina, sive spiritus abyssis, vitali vitalibusque initiis etiamnum commixti : altiore scilicet, potentiorique renovationis manum implorantes. Neutra hæc loca explorant Galenistæ. Haec quidem, quia nesciunt, non attingunt quippe et radicalem balsamum ignorant, quo mediante adversæ omnes in suis radicibus enecantur aut emendantur. Illa vero loca præpostere agnoscunt : sed propter ignorantiam ejusdem balsami vicarias ac sæpe frustraneas vena pertusiones purgationes, mitigantia emplastica ac similia adulatoria remedia undecumque solliciti tanquam si frugi essent exscribunt ; et ne omnino nibili judicentur, magno nostrorum cacbinno applicant. Verumtamen per omnes morborum ordines, locorum tum manifesta

collegia non reperiuntur. Epilepsia siquidem, melancholia, mania, apoplexia, et in quibus fructuum resolutiones corpora manifesta post se non relinquunt, sed astrales sunt, primarum radicum matrices ægerrime ostendunt. Nec sufficiunt canones Galeni, quibus utitur in locorum affectorum disquisitionibus. Etenim in epilepsia nec dolores, nec situs, nec excrementa, neque tumores apparent unde primarii loci affecti indicia depromantur. Itaque solum ex animalis actionis læsione cerebrum primario pati, et cor (nescio qua animadversione) secundario semper affici asseruit Galenus. Quod etiam de ultimo et vulgari loco intelligatur, multus dubito an perpetuum sit. Nam ubi ventriculi, uteri, vel artuum iniquam communicationem accusare non licet : sed universæ facultates præter omnem ægri expectationem repente miseranda symptomatum clade obruuntur : in his, cordis palpitationes et pulsuum depravationes confestim ab initio, non autem secundario, apparent. Sæpe etiam ob cordis unicam anxietatem, imaginatione non læsa convulsiones manuum pedum colli et diafragmatis excitantur, timido silentio dubios eventus expectante medico. Spasmi insuper elleboræ deglutito aborti, cordis palpitationem et suffocationem comitantur, sine cerebri aut sensuum interceptione. Quin etiam ubi a nostris epilepsia curatur, morbi jam decrescente vehementia, primum imaginationis offitia custodiuntur, et vertigine demum evanescente, palpitationes et cordis anxietates ad extremam conjunctionem tincturarum perseverant. Testantur saltem fomitem non in capite delituisse. Vigores febriles, etsi voluntarii motus organis officiant, cerebrum tamen propterea non esse affectum voluit Galenus, confirmant sequaces : sed cor invisum februm hospitium quasi per vim collocant. Perperam igitur ex animali actione læsa, cerebrum locum affectum in epilepsia dictavit Galenus. Non nego equidem morborum quorundam semina anatomias consentaneas membrorum delegisse; sic enim varicosæ resolutiones, tibias, podagricæ articulos amant : pariter etiam concedimus vertiginosas, papaverinas, cicutas epilepticas ad cerebrum pergere. At locum primum primarium quem querimus, non ob id invenimus. Adhuc exordia in epilepsia latebunt, radicum mineræ occultæ, et tota curationis progressio, occulta erunt : termini quidem apparent, et fructuum impressiones percipiuntur : at languido curationis usu. Nos autem fontes quærimus unde veniant impressiones; non enim quo vadant, vel ubi sensibus se patefaciant. Galenus duplicem epilepsiam introduxit (ne-

tram curabilem putavit) per se scilicet, et per consensum. At certe unus idemque est morbus ab eodem semine et radicis progressionem fluens: Agri vero seminum, symptomatum vehementia, celeritas et duratio nequaquam morbi speciem variant. Sive enim in pedum mumia, sive in utero, menstruo, sanguine, synonia, sive in carnibus, ventriculo, intestinis, corde vel cerebro consistant; idem utrobique est morbus. Frustra læsarum actionum testimonia adducuntur: nam spirituales tincturæ non ita locis inhærent velut corpora: neque sensibilibus analogis diversoria radicum ita palam docere volunt. Relicta igitur rustica locorum investigatione in his morbis, matrices elementales inquirere oportet: in quibus semina et spirituales ac mechanicæ tincturæ spirituali modo latent: quemadmodum spiritus minerales in abyssu elementi aquæ, parturientes in visceribus terræ. Ut autem has abyssi latebras investigare possis, nota in macrocosmo spiritus, iisdem proprietatibus insignitos: semina item et astra quæ communes locorum et temporum potestates habent. Oculis horum et certis radiorum applicationibus nihil occultum esse potest. In quem finem surrexit ars signata, anatomiam essatam per omnia similem in utriusque mundi æconomia demonstrans. Occultas has morborum fodinas non quilibet nuntius accedit: sed ille tantum qui locis mineræ, amicus est, vias novit, itineri accinctus est, innoxius redditus, vinculis solutus, et impedimentis expeditus est. Qui hanc laborum provinciam labore pertæsus recusat: frustra primaria morborum loca inquirat, periculose curationem tentat, morborum generationes ignorat, et filosofia destitutus, sensuum mancipium evadit: morborum tantum notiones sensibiles ac plebeias subjectis corporeis inhærentes proponit, ac rustice intemperiem obstructions humores, tumores ulcera incusat. Quicumque namque non aliter in locorum investigatione laborant, causas antecedentes et propinquas ex intemperiebus et humoribus imaginariis deducunt, et frustra curationem tentabunt. Profecto nec per se vel per consensum affici, inquisitionis facilitatem excusare potest. Etenim si per se affici dicuntur partes in quibus fomites morborum stabulantur: quid quæso nudis subtilitatibus partes conspiratione mutua condolentes investigatis? neque enim ob id aliarum partium suspectas libertates morborum servitute obligare potestis. Sterilibus itaque prioritatis est distinctio, et vani analogismi qui partes in quibus radices fundantur, non attingunt. Siquidem (quod alias docuimus) radicum et seminum impuritates, sunt ipsimet morbi, et præ-

dicamentorum omnium ornatum in se complectuntur. Sic namque radicibus adhuc silentibus, et occulte in corpore latitantibus, etiam paroxysmorum intermissionibus, morborum insignia concedemus. Sic enim epilepticus apud jurisconsultos recte appellatur, qui epilepsiam circumfert, etsi longa habeat paroxysmorum silentia. Manet enim in corpore morbus sive chaos vitrioli mercurialis, in quo scientiæ progressionum et fluxuum habitant, sicut etiam symptomatum epilepticorum signaturæ vitali potestate et scientia mæchanica repletæ continentur. Quam futile et illud commentum! morbus indicat sui curationem, causa vero sui ablationem. Quid enim est curatio, præter radicum ablationem? Seipsos non intelligunt: ita nempe subtilitatibus omnia pro nutu regere autumantes in latebras incurrunt. Dubitavit Galenus quando vocanda esset dysenteria, an incipiente exulceratione intestinorum an vero postea, ubi virium manifesta jactura sentitur. Dubitatio plane ridicula est. Progressiones namque in natura continuæ sunt, nec a sensibus suam recipiunt essentiam, neque soriticas dubitationes agnoscunt. Domus quidem inter ædificandum nominum insignia variat. At morborum progressio, quia naturalis, nomina radicum retinet. Quæ etsi interdum hominem affligant; interdum vero sopitæ decreta silentia ad digesta tempora custodiant: non propter id morbus a sua radice essentialiter alius est, nisi continuitate, naturæ, nominales nominum violenta interpositione turbare malint. Quæcumque autem symptomata in radicum fluxu de novo apparent: quia tantum signaturæ sunt, et viæ quibus morbus ad finem sibi notum tendit, nihil propterea de natura variant aut tollunt. Infans tum tam homo est, quam vir, licet incredibili signaturarum inconstantia variant. Videt nunc Galenica turba, nos morborum et causarum discrimina negligere. Dicunt enim nos constare ex continentibus contentis et impetum facientibus. Præterea, aiunt, vitia humorum causas esse; solidarum partium errores, morbos, atque in spiritibus symptomatum impetus apparere. Sed qua fronte tam adulterinam aforismi interpretationem tolerabit Hippocrates, qui etymologiam (impetum faciens) idcirco invenit et tam causarum et morborum, quam symptomatum proprium carpentum designaret? Qui libello de flatibus morbos universaliter omnes a spiritibus et vitalibus principiis oriri magna observationum ac rationum mole notavit? Nec febrium ibidem hydropis, epilepsiæ fluxionum exempla ideo neglexit. Audite Galenistæ! Veram differentiam rerum in causis et morbis. Causæ internæ et morbi apud nos

essentia non differunt, neque specificis proprietatibus : sed potestate et actu solum : quemadmodum medicus dormiens a vigilante, sal resolutum a non resoluto, non matura poma a maturis. Itaque sive radices causas nomines, sive morbos utrumque libet : nam iisdem radicibus (nunc causis) progredientibus, et ad maturitatem, pervenientibus, non mutatâ essentia, tunc saltem morborum appellationem merebuntur. Symptomata autem omnia, et actiones, proprietates sunt radicum ad maturitatem tendentium.

CAPUT QUARTUM DECIMUM.

Tempora tam digestionum quam resolutionum ex scientiis seminum destinationes accepisse docet, esseque in familia signaturarum quæ radici morborum, non individuis cohærent.

Morbos, seminibus maledictione satos, et in impuritatibus rerum annexis, natos, jam sæpe diximus. Unicuilibet etiam semini inhabitare donum, leges, rationes, scientiam (angusta adhuc nominum supellex tantæ majestati) saporum, colorum, odorum, caliditatis, duritiei, coagulationis, resolutionis, figurarum, quantitatis, digestorum temporum, silentii, ortus, maturitatis, senii, durationis, omniumque accidentium quæ morborum scenam comitantur. Entia enim simulatque mundum ingrediuntur ex Iliado, confestim locis inclusa, temporibus et mille discriminibus (non secus ac ceteræ res naturales) obligantur, quæ mox vel continua, interrupta, velocia vel tarda ostendunt juxta offitiorum prædestinationem. Tempus morborum nihil aliud est, quam duratio progressionis fluxuum ex Iliado in rempub. jovis, et refluxuum a jove in orcum. Duplicia ergo tempora observare libet. Digestionum nempe et resolutionum, id est tempora fluxus et refluxus seminum. Digestionum enim temporibus, de sobolis fœcunditate viribus et fructuum numero pensitant semina : resolutionum vero, repetitiones et durationes decernunt, et futuræ progressionis consilia ineunt. Ita namque semel prædestinatione accepta, mirabili desiderio, per custodita proportionum offitia ad terminum festinant. Desiderium videlicet totius creaturæ præ se ferentes ; celeritate gaudentes, ut mumiis mundanis absolutis beatiora receptacula repetere liceat, perpetua quiete ornata. Tempora tam digestionum quam resolutionum ope medica transplantantur non

secus atque inter ceteras res naturales valent artificum solertiæ. Quæ namque septimo vel decimo anno ex semine, fructuum germinatione, sobolem pollicebantur, consentaneam insitionum hospitalitatem nacta, prædestinationes accelerant, festinata mercede humanam diligentiam compensantia. Eodem pacto, morbi ex impuritatibus alimentorum utriusque globi fluentes, insitionum leges imitantur et digesta tempora velocius multo absolvunt. Non sic autem, quæ sunt nobiscum connatæ plagæ vindices patrum morbi, seram enim ac memorem omnes potius vindictam in nos exercent, et tarda complent periodorum tempora. In febribus tempora digestionum et resolutionum apertissima sunt. Consideratione igitur dignum est, qua ratione, regionum ætatum sexuum alimentorum et consuetudinum neglecto discrimine, quartani, tertiani et quotidiani circuitus perpetui et constantes in tanta agrorum ac seminum diversitate custodiri possint. Excusari nempe vellem a Pythagoreorum numerorum injustis usuris, a melancholiæ et humorum fantasticis commixtionibus; a mensis medicinalis etiam laboriosa et inani computatione, a lunari syzygia meretricia, et imaginario periodi climatericæ calculo, denique et ab excrementorum geometricis fluxionibus ac tandem etiam ab expultricis facultatis desidiosa patientia. Sine sensu hostem intro recipimus; nam sulfureæ intrositates, et mille impuritatum colluvies in singulis elementis copiosissimæ inveniuntur: quæ in horas separari debent ab alimentorum puritate. Qua separatione frustrata ob balsami debilitatem ob errores et delicta vivendi frequentissima, radix relinquitur in sentinis consentaneis, repetita impressionum assiduitate digestionem et fermentationem absolvens. In alimentis, corporibus, et actionibus naturalibus ratione locorum ætatum sexuum consuetudinum mutantur quidem externæ mobiles et individua naturarum circumstantiæ: verum internæ signaturæ specierum et principiorum radicibus coherentes permanent; nec externis transplantantur impressionibus, nisi potentiorum tincturæ conspirent. Tum namque generationes, equivocae admittunt. Tales sunt radices febrium interpolatarum, quæ sæpius hermafroditicæ sunt. Sic enim degenerant tertianæ in quotidianas et erraticas; quartanæ in tertianas et erraticas; erraticæ vero in quartanas vicissim, quintanas sextanas intermittentes in continuas, et vicissim. Hoc modo spurix febres etiam duplicatæ contingunt ob facilem reciprocaionem. Quanquam enim ex nitrosulfure causentur omnes, temporum tamen varia momenta custodiunt: quia dispar ac

heterogenea nitri et sulfuris contingit mixtura : quæ tam in specie, quam in gradibus, nunc coagulatione, exaltatione, circulatione, maturitate, resolutione accensione, acuitate, et tincturarum nonnunquam deleteriarum exotica potentia variantur. Ideo enim circuituum æqualitatem ex radicum et seminum impurorum æqualitate dimetitur. Ex proprietatibus namque specificis tincturarum, in quibus cognitio finium habitat, temporum signaturæ fluunt. Sola enim maturitate contingit, quod hodie maturæ partes efflorescant, cras, perendie, vel tertio die deinde rursus illæ, quibus fœcunde maturitatis sortes obtigerunt : atque ita continenter ad consumptionem omnium resolutionum, in revolutione radicis definitarum. Tunc enim exhaustis fructibus, et exantlata germinandi virtute abeunt. Felix idcirco tantum est medicus ille, qui longa morbosarum repetitionum tediæ, non expectata in morbis imaginaria coctione, radicum consumptionem quamprimum attingit. Secus namque auxilio destituta natura, sola ipsa certaminis discrimen sustinet. Si labascit victa, cristato decreto deplorata pronuntiatur : Sin victoriæ signa profert, infidi auxiliatores caudas verrunt, se eventuum felicitatem prævidisse impune gloriantur, et opportuna pillularum tempora se expectasse jactitant. Utut evenerit, citius saltem ægroto, quam, crimenæ injuriam evenisse eligunt. Quamobrem frustranea erit criticorum observatio; cui nempe sola occasionem præbuit medendi ignorantia : quæ totum negotium humeris naturæ bajulandum credidit sine auxilii salutaris propinquiore cogitatione. Crises enim in iis morbis tunc tantum consequuntur, in quibus radices, postquam ad definitam maturitatis et separationis gradum tincturas resolvendas perduxerint, subita effervescentia, et naturæ velitatione universam sobolem cum tota radice resolvere confestim aut expellere possunt. Crisis vocabulum non a judiciis, sed separationibus potestatum vel spirituum a continuitate incineratæ jam mineræ desumptus est. Multoties enim febrium dura et longa decreta paucis horis consumpta radice, tuto sustulimus : quæ alioqui suos circuitus custodivissent in radicum aut ægrorum extinctionem crisim forte non attigissent, vel evanide labefactatis ægrotantium viribus, eam non habuissent propter duram præsentiam tam inimici hospitis. Rursus considerare oportet, qua ratione non raro sub initium febrilium paroxysmorum amari sulfuris vomitio tam copiosa tam iterata tam maligna tamque attamen irrita succedat ? Quoniam si nitrosulfur radix sit febrium, certe eo evacuato

et diminuto, saltem oporteret febrim vicinam feritate deposita ad futuram mitiorem minusque truculentam. Quod tamen perpetuum non est Nihili præterea erit subterfugium, dicere multam et consimilem. superesse adhuc in corpore ejusdem nitrosulfuris saburram cum dies quietis proximus nullum sensum tam potentis ac locupletis hostis secum ferat. Galenus ideo ad quantitatem excrementi respexit securius, dicitque sat melancholiæ tribus diebus intermediis et bilis sat generari et coacervari ut suam inde statutam alternis diebus febrim patrare possint. Qua hypothesi febres ab initio ad finem usque crudas æque dicere licebit, et in ævum durabiles perennes ac constantes fingere: denique dies quartanam precedens immediate, necessario ac semper ponderosior esset, secunda die a morbo quod fere aliter perpetuo evenit. Nos itaque ad propositum dubium respondentes, radices februm in suis mineris collocamus conclusas et stabiles, donec fructuum resolutionibus tandem exhaustæ cessent. Illud vero nitrosulfur quod sine februm proscriptioe aut diminutione frequenter ejicitur, nec radix, nec pars sed fructus ejus est. Etenim exiguæ admodum soepe impuritates in mineris animadvertuntur; quæ tincturas habent, copiosa vaporum suppellectile fœcundas, et quæ, quia chirionium habent admixtum, non solum sua confermentandi propagatione, excrementa viscerum, sanguinis, synoniæ et carniæ inquinare possunt: sed etiam vitalia elementa repl. humanæ. Quinimo accenso nitrosulfure in mineris morborum, propter spiritus quos continet famelicos, trahendi ideo et resolvendi validam facultatem possidet. Spiritus namque sitire sentire ac esurire, neququam corpora, diximus. Exempla trahendi ac resolvendi, ad instar morborum ostendunt purgativa illa, quibus thecæ seplasiarum refertæ sunt. Hoc enim vel in optime sano corpore, ubi nulla, saltem exigua est impuritas, tyrannidem trahentis ac dissolventis veneni exercere non cessant, etiam ad interneccionem usque, si nempe plusculum deglutitum sit, quod, et autor libelli de natura humana se expertum gloriatur. Fætus suppositivus per Galenum immerito Hippocrati. Quapropter e pituitoso, sano et complexionato (ut aiunt) corpore bilem expectandam magni haruspices Galenistæ prædicunt epota scammonæ et tanto majores artifices sunt, quod educant copiosam bilem inde, in quo non erat: igitur scammonæam velut arboris radicem, fructum suum febrim intus de novo fabricasse necesse est, ex aliquo corporis sani liquore. Hoc est dicere.

Scammonæa suo vapore colliquefacit et putrefacit, quicquid contaminat. Carnes bonas repetita purgatione confestim emaciatas vidimus, non æcus atque hausta pestilentiali diarrhæa : cujus radix est epidemica scammonæa aut colocynthis. Itaque quod natura jam superata invite et per defectum admittit : id ipsum artificio suo introductum Galenista jactitat : atque adeo dimidiam ferme paginam artis medendi in bujusmodi tincturam administratione digne collocat. Mineris itaque febrium stabilibus, fluidæ dissolutiones superveniunt, quas ex facili et difficili ægrorum tolerantiâ, primitiva et rudis adhuc medicina determinabat. Emplastra gloriantur Galenici cogitasse insuper adeo venefica, quod exterius abdomini supra umbilicum admota vomitum, et secessus proritarent si inferius affixa essent quandiu emplastrum hæreret. Morbos potius et morborum mineras in feritate studentes imitari, quam curare. Qua observatione severas canit leges aforismus, qui helleborum sanas carnes habentibus exitiale asserit, pro hisce secessuum imperatoribus. Medicorum fatuitatibus, et facilibus ægrotorum credulitatibus inservient illusiones, qua medici fallaci veritatis fasmate imponunt ægrotis ostendentes dejectionem ceruleam flavam nigram viridem albam, fœtidam, inodoram. Indecora profecto offitia subeunt : fœtores scilicet turpes atque non necessarias inspectiones admittunt citius, quam quod argillæ fastidia aut carbonum nigredinem sustinerent. Ut aliquo miraculo inscitæ ac avaritiæ infames exprobrationes devitent. Quam facile enim cognitis remedium proprietatibus ab excrementorum inspectione, tintinatione et olfactione exciperentur. Hactenus de morbis in quibus excrementorum impia saburra suspicionem circuituum aliis dedit. Silent autem naturæ prioris ministeria, et hospitem potentiorum satellitibus provinciam concedentes, incognitas molitiones et novas progressiones, anxie admirantur. Ubi videlicet morbi, circuituum rythmos observant ordinatos, in quibus tamen nullum excrementorum de novo coacervatorum est subsidium. Quales sunt melancholia, mania, epilepsia. Quam enim pro bis adferent repetitionis causam? Certe non nisi obmutescent. Non quidem est talis aliqua facultas in posterioribus utribus cerebri, alimentorum impuritates, quoad tonum servat animal, expellens, quæ tantas convulsiones membrorum moliat. Validiores utique adsunt vires quarum efficaciam universum animantis robur obtemperat, et quarum hostili ac dolosa apprehensione, gloriosa illa statura tam superbi animalis subito pros-

ternitur. Horrenda etiam agitatione, aliud quiddam humanis viribus superius adesse testatur. Frustra frigiditates, humiditates crassities vel tenuitates excrementorum adducuntur. Sunt namque umbræ posteriores proprietatum earum, quæ temporum ratas periodes gubernant non alibi tempora destinata rerum omnium perpetuo delitescunt (ut sæpe ac pertinaciter dictum), quam in spiritualibus tincturis radici vicinioribus.

CAPUT QUINTUM DECIMUM.

Censuram remediorum ex curandi methodo luce naturæ depromptam decernit.

Demonstratum est morborum catalogum circumscribi impuritatibus analogis, quæ manifestius apparebunt si veritatem invisibilis theoriæ, per sensibiles actiones explicemus. Quare præcipuum consilium fuerit impuritatum collegia auferre: sive eæ culpa parentum inoleverint, sive proprio vivendi errore accersitæ, vel etiam externarum impressionum injuria in humanam anatomiam introductæ sint impuritates. Quocumque enim modo semel intraverint, omnes tamen medicinam in natura habent: quippe cum non speciei inseparabiliter sed individuis tantum cohæreant. Separari possunt, resolvi, aboleri constante radice prima specifica naturæ humanæ: proinde nec podagræ hydropes lepræ insanabiles quanquam hereditariæ vel alimentariæ sint. Nec minus curabiles sunt confirmatæ quam incipientes: nisi occulta forsitan et mortalibus incomprehensa fati providentia, quæ supra naturam est, incurabiles evadant, aut eo tempore medicus manum attulerit, cum paulo post natura habenas deseritura, tumulo viam stravit. Quicquid enim mixtione in alienam messem falcem misit, id plane separationi obnoxium est, et separatorem habet in natura. Ideo morbus omnis in aliquibus impuritatibus radicans, sanatione extirpari potest. Fracturas, incisiones ustiones et sectiones hoc loco negligimus quod artificiales sint, externæ, ac consuetudine potius quam energia naturæ absolvuntur. Morbos hic tantum prosequimur qui semini ortum debent, ac mixtiones sive insitiones impuritatum sequuntur. Obscuras sanationes habent profecto, cum quia analogismis quæ e sensuum analogismis ducuntur, vana ad curandum duntaxat sint nomina tum quia nativitates illorum difficulter intelliguntur: tum etiam potissimum quia justa remedia et naturæ præparationes difficillime investigantur. Sanatio perfecta nihil aliud est quam ablatio impuritatū morbidarum mixtione non necessaria in humana anatomia insitarum, quæ naturali remediorum balsamo perficitur resolvente, separante, consumente, et

dissipante impuritatū tincturas : corroborante vero consolidante et custodiēte innatū microcosmi balsamū. Virtus medendi in quocumque ejusmodi apparuit ibi omnes morbi, fere ejusdem pretii sunt, qui vero incurabilem aliquem indicat omnes animos ex suo æstimat : non putat enim fieri posse quicquid facere non potest. Ex infirmitate sua de virtute fert sententiā. Magno certe animo de rebus difficilibus et insuetis judicandum, nec censendum earum esse vitium quod meum est. Virtus medendi a deo procedit numeris cunctis instructa, absoluta ac plena, a nullo morbo minui potest; stat recta sub quolibet pondere, hac virtute instructūsi emineris, quæ ceteris videntur insanabilia mansuescent et in bonum abibunt apicem. Horum me obsidem statuo, cum jam effectu testimonia perspexerim et individuorum classes longe lateque jamdudum in omnium ægrorum solamen sparserim. Ast imperfecta sanatio, priori succenturiata est, in qua non quidem seminales radices morborum tolluntur, sed duntaxat fructus, symptomata aut paroxysmi suspenduntur, mitigantur, ad exaltationem pervenire non permittuntur, excrementorum evacuationes instituuntur, ac tandem ex morbo natura paulatim vires resumat sive convalescit. Nostra schola perfectam tantum sanationem intendit : verumtamen paucis adhuc discipulis concessum fuit tonum utrobique adipisci, nec non balsamū illum tam amicum naturæ attingere in majestate naturæ apicem continens, dispensationibus mundanis non subjectum, in quo indicationum pluralitates, particularitates, ordines locum non habent : sed resolutiones consumptiones separationes et renovationes pari passu ambulant. Quam certe unitatem in primis rerum entibus custoditam, ridebunt ignorantēs, de mellis dulcedine amaram velut censuram ferentes. Oportet itaque ad subalternas et individuas remediorum classes confugere, quibus negata est suprema balsami humani cognitio. Sæpe enim talia remedia naturæ consensum aperuerunt, non nisi effectibus investigabilem et agendi proprietatibus docuerunt nonnullas, verbi gratia, esse impuritates in mumia ventriculi radicata, quæ nullis purgationibus auscultarent, et non aliter cederent quam per insensilem transpirationem. Rursus in sanguine synonia et visceribus inversa vice alias contineri frequenter sordes quæ naturalem evacuationis viam per alvum aut vomitum obtinent. Saltem quam possumus viciniore via, ad universalem viam semper collimandum est : ut ablatis symptomatum cruciatibus amica naturæ quies quam citissime reddatur, et sub quietā hac transplantatione corroboratione denique ac mitigatione, balsami hostiles superent impu-

ritates. Sæpe alioqui fructus morborum ipsis radicibus perniciosiores sunt. Fugienda vero sunt omnia quæ symptomatum feritatem, virium dejectionem ac similes calamitates inducunt. Curationes autem quæ corroboratione, sedatione ac mitigatione instituuntur, tutiores sunt, præstantiores, nec non altiores, similibus similia versus procedentes, utpote ad innati balsami proprietates propius accedentes. Ridiculi sæpe fuimus in adulando podagricos dolores cum unguento rosaceo et pinguedinibus variis. Ad mitigandas autem vigilias (pudet fateri) multoties oxyrhodino cum unguento populeonis frustra usi sumus. Ino sitim ac calores febricitantium detentione crystalli in ore, aceto granatorum, syrupo acetositatis cedri, ac epithemate cordiali lenire invanum conati sumus. At stolidas nostras credulitates tum prius salutari pœnitentia irrisimus, postquam purum ab impuro separare didicimus. In primis namque febriles purgationes, resolutiones, febrilia diuretica ac diaforetica studiose indigavimus: ac tum voti compotes facti sumus, ubi consonantiam proprietatum nitrosarum per vegetabilium animalium ac mineralium ordines investigavimus. Similiter resolventia colica, nefritica, podagrica, hemicramica cum suis anodynis multa vigilia inquisivimus. Sic etiam apostematum sedativa diaforetica: ulcerum denique mundificativa mitigativa consolidativa. Epilepsiæ resolutiva consumptiva sedativa, cohibitiva. Postremo hydropum, icteritiæ, cachexiæ sua peculiaris et specifica resolutiva, corroborativa, constrictiva sine tedio perlustravimus. Extractions hellebori, centaureæ, chelidoniæ ac cyclaminis primum arripui. Tunc cepi ab erroribus antiquorum multa cum pœnitentia deflectere: inde ad remedia digniora accessi, epileptica hydropica, ac tandem leprosa. Proposui mihi perfectam et universalem curationem pro ursa, relicta sensim particularitate et tædiosa singularitate. Sunt namque specifica appropriata quædam remedia hydropica, calculosa, etc., quæ etiam universalem medicinam suo in genere emulantur: quia exaltata sunt et ad generum amplitudinem deducta. In hydropo enim mineralibus et propriis purgationibus usi sumus, mox confortationem constrictionem et tandem balsami genialis restaurationem adduximus. Horum remediorum copiosam suppellectilem primis messibus collegimus. Ac tum prius vidi, quantum mutatus ab illo essem qui antea fueram. Tunc sane cuncta opiata et electuaria de succo rosarum de psyllio infusum agarici, diacarthamum, diaturbith diaphenicon diacatholicon ex præ febrilibus purgationibus intra officinæ pyxides situ obducta propter capros reliquimus. In podagra namque

et malis severioribus, non contenti desperatis curandi negationibus altiori principiorum autoritate petita remedia exhibuimus : quia ad censuras incurabilium passionum non videbantur nobiscum admittenda deplorata impossibilitatis theoremata multoque minus ad curationem. Frustra et anxii ægrotorum suspiriis elaterium, megereon, ac similia ultima necis medicamina Galenica institui agnovimus. Neque tamen ob id recipimus eorum temeritates ignaras, qui suis vitrificationibus sublimationibus ac nescio quibus præcipitationibus utentes, periculosas purgationes administrant, nec non nisi septica ac venenosarum proprietatum testimonia pro balsamis adferunt. Sane etiam a turbith minerali, imo et a floribus sulfuris aut a mercurio, quos fixasse creduliter putasti. Ridet natura avaras spes. Venenosa aquarum fortium impuritas, non tam facile aufertur : mercurius vero ubique mirabilis, et impurus est quoad arte revificari potest. Proinde morbi omnes qui symptomatum truculentia infames sunt, sedationem spirituum effervescentium constrictionem et mitigationem expetunt, priusquam de resolutione, consumptione, aut ablatione sit cogitandum. Quanquam sæpenumero hae indicationes mixtæ, uno eodemque remedio absolvi possint. Ita videlicet omnibus ægrotorum querelis fideli celeritate occurrimus. Hoc loco sub curandi canonibus, etiam illud Hippocratis oraculum, sitit expositionem, dicentis, contraria contrariorum esse remedia. Scio autem Galenum hoc elogio calefactum contrarias frigiditates induxisse, illudque totum intemperiebus accommodatum fluxisse. Hinc posterum vulgus intemperies cum Galeno morbos credit. Nos utique ut huic axiomati debitum exolvamus, hac gemina interpretatione illustravimus. Morbus omnis prout impuritatibus originem ascribit : ita ablationem earum medelam esse perhibet : sic laborem quiete, quietem labore, refectionem nimiam abstinence, et inanitionem vicissim refectione curari voluit Hippocrates. Ponamus famem (Exemplo res clarior fiet) esse morbum, cujus symptoma sit sensus inanitionis, causa vero spiritus famelicus. Unum fœdus contrarium est quod famem et inanitionis sensum prorsum tollit, cujusmodi esset venenum aspidis aut viperæ tale contrarium non intelligit Hippocrates : non enim filio esurienti pater viperam dabit : sed panem. Panis ergo erit remedium contrarium, non quidem destructivum, aut cujus contrarietas consistat in nudis atque primis qualitibus : sed quia in se continet nutrimentum resarciens inanitionem quam Archeus sentit, et panis replendo curat. Quamobrem contrario contrarium consanguineum obponimus. Hoc idem est quod nostra schola dicit. Simile

curari per simile, actione opitulativa, medica et auxiliari, qua interiorum balsamum confortandum suadet Galeno longe antiquior Hippocrates, ubi morborum naturas vocat medicatrices. Non enim sitientibus acetum felle inquinatum offerimus : sed liquorem similem et consentaneum exhibemus, unde desideratam naturæ quietem, confestim etiam restituumus. Similiter sitim febricitantium alienis parentibus genitam, non ptisana, non cerevisia tenuis sedat : spiritus namque sitientes, nunc per morbum graduati, liquorem etiam similem, altiore et eidem familiæ cognatum exposcunt. Talium liquorum si guttas aliquot obtuleris, mox sitim febricitantium levabis, spirituumque sitientium peregrinas et siccas coagulationes, simili prorsus et consentanea humectatione in momento resolves. Ita quoque dolores et vigilie curantur, quæ ex spiritibus consentaneos liquores expectantibus profluunt. Similia proinde dicuntur remedia quia ex eadem anatomia naturæ ducuntur, quia radices et signaturas similes continent. Contraria vero dicuntur quia amica saturitate impetum facientes spiritus, nec non morborum impuritates deliniunt, resolvunt, consumunt, et præsertim quia tacitas ablationes machinantur. Qua distinctione Galenus excluditur, qui nominum egestate deceptus, hæc ad suas frigiditas hypotheses retorsit. Cui, quæso Galenicæ medicinæ facilitas erroris suspicionem non induxit? Vix unum legitimum medicamentum monstrabit, ab empiricis non mutuatum utcumque complexionum et graduum facilitate, in compositionibus medicamentorum secundum genera et loca triumphet. Laborant certe et angustiantur theoremata ultimo de sanitate : Galeni, intemperieæquali, quam alibi non nisi similibus curandam, adeoque, suarum hypothesium parum memor ferme incurabilem præsentat. Ignorata morborum substantia hactenus ita est, confusa multa perætie clades emersit. Si enim contraria solis contrariis curantur; frustrato eventu male præcepti memores passim medici Rhubarbarum et buic sirnillima in cholericis (ut aiunt) calidisque defectibus dabunt. Imbecilliter nimium eos excusat Fernelius, contraria causam, non ipsum morbum respicere dictitans. Nam bilem, sive uti causam seu ut morbum spectes calidam et siccam, male sane, calidis siccisque curabis. Et si amara est tanquam morbi causa, non amaris cholagogis sed contrariis austeris aut acerbis, ut perennis stet hypothesium veritas secundas qualitates primarum indices esse et filias, in quibus etiam sua desideratur contrarietas, si solis primis qualitibus totam curandi facultatem aggredi non libet. Denique si contrarium respiciat causam non autem diathesin : necesse est

causam solam ægrotare et curari, hominem vero mimine; vel morbus sane et causa continens idem erunt: ut causa non sit causati, sed suisius, hoc pacto contrarium ad causatum curationem retorquentes. Necesse erit fateri omnem causam juxta et remedium esse merum accidens (secus namque contraria non erunt sub eodem genere) et inviti omnem morbum esse substantiam (alioqui enim si de genere accidentium esset sua optaret etiam contraria) ut sola inter remedium et causam sit velitatio; morbus vero sine motu sine crisi sine actione et denique sine contrario ferietur. Innumera est scopulorum caterva qua impingunt ad veritatem reduci nolentes. Falsum est sub iis nil esse contrarium, nam omne quale dependet a quadam radice cujus ratione tale est, huic debetur hoc ipsum quo tale est radices ergo substantiales primo contrariantur, qualitates vero vel nudæ rerum signaturæ sunt vel dispositiones actionis. Et si forte contrariæ sunt id tantum secundarie: qui hoc nescit, ineptus est ad inquirendos fontes activitatum omnium imo et a tota philosophia exulet necesse est qui spiritus actionum enormiticos autores negligit, et ab actionum fontibus descissens ad signaturas confugiunt et in iis obdormiunt. Qui enim sic medentur ut qualitatibus seu diathesibus contrariis contrarias qualitates opponendas putant, ii morbum, ejusque remedium nesciunt. Quam enim frivole putare est dispositionem aliquam imaginariam inter calculum et vesicam esse morbum, et non ipsum calculum quo tamen ablato cessant omnia. Nec hoc ob ablationem causæ fieri putandum, cum causa in occultiori chao sit, quæ recidivum non raro calculum in inexpectatam medicorum confusionem gignit, ea certe aliis remediis quam sectione propensio venit amputanda. Stupuerunt profecto ægroti, stupuerunt ipsi hypothesium doctores, tam duri certaminis medici eventu donec prohemiorem ostentationes faciles, effectibus ruinosæ atque frustranæ evaserunt. Nec mirum ignorata morborum essentia remediorum classes stetisse jejunas et steriles. Non enim quippiam in natura reperitur, quod per se et sine thæroniæ potestatis admixtione calidum sit vel frigidum quod ad faciendam medicinam conducat. Dicamus aliquem penetrabili frigore obriguisse: hunc si ad ignem duxeris, confestim extremas partes emori videbis (nos remediis leprosum curamus congelationis mortificationes) quamobrem vel crudus calor non erit frigoris remedium; vel non liceret aliquem ægrotum repente sanari. Prius quemadmodum verum est; ita posterius nullo modo potest. Mutatio namque ad bonum si celeris est, nihil nisi celeriter optatum bonum adferre potest. Nos

febrim repente rejectam et sanatam vidisse supra recitavimus. Longe aliud est auferre morbosas impuritates, et furientis symptomatis lenire desideria : quam hostili ac destructiva contrarietate symptomata, symptomatibus superaddere. Calefactiones, refrigerationes humectationes exsiccationes in proprietatum medicinalium numero non recipiuntur, neque indicationes curativas constituunt quia non habent scientias sive prædestinationes proprias, in natura, sed aliis proprietatibus ministrant velut colores. Calefactiones etenim et frigefactiones qualitates sunt momentanæ relollacæ ac ultimæ. Ideo enim in præparationibus et separationibus virtutum quamprimum a corporibus evanescere comperimus. Sæpe succus crudus corrodit. Exigua digestionem dulcescit. Nota etiam gariofyllorum et imnaniona esse anodyna. Nec est quod empyreuma sive adustionem incusent ignorantes in remediis spagyricis. Saltem quæ calida erant ac forte calorem præparando amittunt, frigidaque fiunt : empyreumate id evenisse dicendum non est. Cbelidonia namque in præparando mirabiles saporum et odorum differentias sæpe contrarias ostendit. E calce vitrioli narcoticum sulfur excludimus Aronis et flammulæ radices ac folia, mirum ! quantam calorum potestatem promittunt ! leni vero digestionem adhibita, caloris inditia tolluntur, quia qualitates sunt relollacæ. Sal armoniacus, et perit in aquam tepentem injecta, quandiu solvuntur glaciale induunt frigiditatem mox a solutione abituram, calx vero frigidæ humectatione accenditur cujus temperies mox abeunte calore destituitur. Poteris et natura metamorfosim externarum signaturarum tolerare, virtutum servata integritate. Sulfuris astringens sapor, digestivam ac diaforeticam virtutem exercet, non autem repercussivam. Quamobrem (quod in limine libri probavimus) non ex primis qualitatibus parentibus saporum differentia resurgunt. Linguæ proinde externorum sensibilium ac sensuum inanes censuras iis relinquimus, qui linguæ sapientia quam cerebri potiores esse malunt. Nos autem stabiles proprietatum radices indagamus ex quarum certis signaturis proprietatum origines invenimus. Sulfurum quædam sunt trahentia, ut resinosa, repellentia, sistentia, mitigantia uti narcotica, coquentia septica etc. Salium nonnulla sunt resolutiva, purgativa, ablutiva, mundificativa, diuretica, diaforetica, coagulativa, escharotica. Mercurios confortantes vidimus, mitigantes, consolidantes, clarificantes, consumentes, regenerantes. Faber ignis vulcanicus, separationem hanc absolvit. Hanc filosofiam addiscere cui titullat mens, carbones

et vitra emat, vigilet et coquat sine tædio : ita nempe perveniet ad proprietatum coguitionem et non alias. Impii essemus, nisi venena a balsamis separando, strenuam navemus operam ut putis rerum balsamis curationes faciles ac tutas instituamus. In illis vero remediis ubi venena non sunt aperta, saltem tollamus impuritates vel cruditates vel proprietates violentas quarum impressiones natura nostra sine gravi clade ferre nequit. Hanc separationem non minus exposcunt perfectissimorum corporum desideratæ proprietates : quippe tam duris vinciuntur ergastulis, ut benevolentiam quam humanæ naturæ debent impediuntur exercere. Dolent se frustra in mundum venisse, et quod tantarum virtutum ignari mortales, in infames usus tantam rerum majestatem commutaverint ! Inventi sunt postea medici (heu miseratione digni !) qui auri folia et ramenta cum capone aut vetere gallo pro deploratis coxerunt : consummatum, ideo vocarunt. Non sine cachinno hæ lineæ de calamo cadunt. Electuariis aurum immiscuerunt : pulveres item gemmarum ad confortationem viscerum pudenda sane simplicitate. Decoctiones plantarum in vino, aqua, hydromelite præscribunt, in quibus præstantissimarum virtutum dispendia fiunt : interim nec impura a puris segregantur sed ingratae impressiones relinquuntur, quasi frustra albumine ovorum saccharo, et aromate palliare conantur medici non amplius, sed jam brodiorum ac jurium decoctores. Præparationum pia assiduitate, compendiosiore viam invenimus in qua servatis rerum viribus saporum odorum ac corporum ingratitude sublata, superstes manet exigui liquoris quantitas, in qua geminæ simplicium vires ad exaltationem deductæ sunt. Syruporum necessitates futes intelligemus tum prius, ubi salia olea ac mercurios plantarum separare noverimus. Non vulgari quapiam distillatione, ustione, viriumque destructione sed alia plane artificiosa, viribus, principiisque cujusque plantæ vernaculâ. Arabes parciores syropus instituissent, si spiritum mellis acutissimum, et venosum in ardentibus febre stomachis eductibilem, et sacchari abhominabiles fœculentias vidissent. Electuaria cuncta multis erroribus accusabuntur : quod crudis ac duris simplicibus ventriculum fatigent : quod impuritates ventriculo incumbant separandæ : quod dissentanearum rerum quandoque mille mixturæ confusiones contineant. Quorum si ita confuse congestorum tantillum sumatur, incerta relinquetur eventum et causarum conjectura, arti conjecturali debita. Natura helleborum protulit in patria nostra cujus correctionem ex

India peti non percunctatur. Ligna nobis genuit, herbas alcalizadas et silices, unde carbones et vitra fiant. Denique quis pillulas unquam laudare potest! quippe colocynthida, helleborum, elaterium, thymoleam, esulam, scommioneam, tithymallum, euforbium, thapsiam, venefica tam manifesta, cruda et impura continent, dissentaneis adhuc rebus mille admixtis. Pillularum exhibitiones jamdudum ab ægrotis repudiatae absolevisent, nisi quantitatis exiguitate mundum hactenus fefellissent. Confectiones exhilarantes demum risimus: quod intentionibus nominum satisfacere nequeant. Exhilarat vinum propter spiritus quos continet: est namque spirituum vitalium munus. Igitur corporibus auri et gemmarum tam solidis, tam integris tamque non solubilibus ab humana natura, tam subtilia ministeria nequaquam attribuenda erant. Avari auro delectantur ac exhilarantur (avari alicujus medici inventum tulit ramenta auri potu exhibere deploratis) interni hominum et vitales spiritus ab avaritiæ crimine liberi sunt corpora itaque spiritualia reddi debent, si spirituum actiones et languorum sanationes expectamus. Stomachus noster ex singulis ingestis ens nutrimenti nititur quidem enucleare: sed ens essentiæ separare non satagit; imo ne quidem intendit. Fatemur officinarum remediis morbos alimentarios aliquando sanari, qui nempe faciles admittant resolutiones et spontaneas quandoque consumptiones (morbi idcirco quicumque sponte non silent incurabiles vocantur) verum in gravioribus morbis in quibus fixæ sunt radices exaltatæ et ad extremum ductæ usum horum remediorum plus obesse quam prodesse ægris experientia teste sub axioma vulgato optimam medicinam medicina non uti asseveramus. Postremo et illud axioma quod cocta non cruda moveri jubet nisi materia turgeat; sæculi antiqui ignorantia excusabimus, iis enim temporibus nondum enotuerant purgationes, quas artis spagyricæ industria pandidit. Alioqui enim spirituum morbosorum nondum resolutis fervoribus, impuritates morbosæ non obtemperant crudis facultatibus purgantium medicamentorum vulgarium: quæ quia crudis spiritibus agunt morbosorum spirituum effervescentias magis exasperant. Nos certe tartarum et universim cuncta, vitæ hostilia corpora, coqui negamus. Nec enim aliam morborum maturitatem admittimus, quam quod impuritates sensim ex vitæ gubernatione separantur, vel jam cessato spirituum furore, aut vinculis effervescentibus destituta materia (crisis causa) nihil nisi expulsionem machinetur, cui si accedat purgationis calcar facile impuritates

exturbantur, et libenter natura oppressa huic appellationi auscultes. Frustra coctionis signa expectaveris in acutissimis febribus, stultiusque in epilepsia (actio namque naturæ univoca sibi similis erit per omnia) podagra, colica, cancro quartana. Sæcula proficiunt certe, et nefas esset dato THEOFRASTO nunc primævos antiquos imitari. Feliciori sæculo vixerunt : in quo multæ morborum centuriæ, transplantationis multiplicatæ exercitum, in humanam naturam nondum duxerant. Nepotibus Hippocrates aliorum remedium inquisitiones sine invidia reliquit. Prudentiores tamen sumus quam quod præparationes potentiorum arcanorum palam enuntiemus. Ea manebunt sine contradictione semper apud nos. Interpretationes si quidem faciles spernantur, difficiles vero non intelliguntur. Hanc sofiam Dei manibus retribuimus, dabit eam is cui vult qui ejus solus dispensator zelotes manere voluit. Iniquum est naturæ thesauros prostituere. Exemplum actionis absterret. Qui potest capere, capiat : ea enim lege accepimus. Et jam nox humida cælo præcipitat, suadentque cadentia sydera somnos.

FINIS.

*Hæc sofiae vera est, et quæ solidissima perstat cognitione sui sapientia,
pressa tot umbris tot nugis stolidi, vesana per omnia vulgi. Discite
nunc sapere, ac meliori assuescere vero.*

EPILOGUS DIDACTICUS.

Omnis contentiosa disputatio, ac pertinax votum jam finem habet vindictæ ejusdam specimen aut jactantem aviditatem : hanc extra filosofiam : illum vero extra pro... proscribimus. Raræ tantum et sublimes animæ, proprium errorem emendare, non tutari possunt. Sapientiæ idem semper munus fuit mentem veritati adaptare et... arma reddere seu in propriis sive in inimicorum manibus conspiciatur : veritas namque tam cominus quam eminus benigne salutanda est, nec enim ipsa menti nostræ serva advenit, quippe libera, nec fucum nec adulationem admittit. Felices ideo, qui contradicendi fervore remisso, ac credulitate deposita, liberam mentem a captivitate conservarunt. Nihil etenim viro ingenuo magis præstandum est, quam ne pecorum ritu

sequatur antecedentium gregem, pergentium non quia sic eundum, sed quia sic itur. Quum nulla res majoribus nos implicat malis quam quod ad rumorem ac consuetudinem componimur : optima semper rati ea quæ longo assensu recepta sunt. Profecto nocet applicari antecedentibus dum unusquisque mavult credere, quam investigare, tum enim ad similitudinem tantum vivitur, non ad rationem : versatque nos, ac præcipitat traditus per manus error, alienisque male perimms exemplis. Sanabimur si modo separemur a vulgo. Quæramus quid optimum et non quid usitatissimum ; et quid nos in possessione felicitis ac vitæ sanæ constituat ; non autem quid cætui (veritatis pessimo interpreti) probatum sit. Omnem idcirco operam dedi ut me multitudini incertæ eriperem usus iudicii muneribus, non serviturus, quærensque aliquid non in speciem veri : sed verum solidum, bonum æquabile, et a secretiore parte formosius. Id proposui mihi, id erui. Vides autem quam demissam et noxiam servitutem serviturus sit, qui nequidem arbitrandi libertatem habet, et quem opiniones ex nuda consuetudine, et conjecturæ ex insolidis hypothesebus — (incertissimæ ac imperiosissimæ dominæ) totum possident ! Ergo exeundum ad libertatem est. Tum nempe oriatur inestimabile bonum, quies et sublimitas mentis in tuto collocatæ, expulsisque expugnantium terroribus, ex cognitione gaudium grande et immotum, comitasque animi, sanitasque corporis, comitabuntur. Quibus denique delectabitur, non quia bonis, neque cen bonis : sed velut ex bono suo patrat. Relicta igitur turpi assentiendi consuetudine (qua alienum quodvis citra iudicium, et arbitrandi libertatem, colimus : propria interim neglecta libertate) attendendum quis usus quæve necessitas nos pellat.

Medicinam ejusque dispensatorem medicum de terra creavit Altissimus. Neutiquam sane quod circumacta opinionum strues, aut hypotheseum congeries parent medicum : sed electum, adeoque elegio peculiari ipsi, ab *Altissimo creatum* majori caractere legimus : ideoque non mancum, aut luridum, non pecuniæ, non pigritiæ vel otiosæ lecturæ deditum medicastrum. Verum accepto talento viam sternens multis se sudoribus ac operosis laboribus exercitio accingit ; commiseratione insuper erga proximum munitus, innumeram poene morborum propaginem incurabilem pone non relinquit : sed omnes universim languores virtute creata recreat. Ingenti argumento se ab Altissimo

destinatum, et non ab opinionum farragine doctum non hominum votis, non utique principum privilegiis constitutum esse. Non enim illi apoplexia, non epilepsia, non podagra, nec lepra, aut his vicina quæpiam tyrannis inulta manet negatione curabilitatis tantum intacta. Nec enim deceret medicum tam defectuosum putare, quem tam clare videntes oculi elegerint, creassent, promovissent: imo qui vice speculi Bonitatis, fungi debebat apud proximum, extra Bonitatis infinitæ limites, neminem, spe miserum insolenti decreto despondere par erat. Comperio certe jam effectibus plenus et dives redditus, non alium quam fecisse, recte factorum fructum esse; nec ullum virtutum præmium dignum illis, extra illas esse. Juvat iterum circuire scopos tam hermeticæ scholæ, quam deinceps natæ Græcorum Academiæ. Opposimus nos quidem jamdudum contradicentium telis, eo clypeo faciliores: quod omnis indignatio in tormentum suum proficiat; et imperia graviora ideo sentiat, quo contumacius patitur. Cum plurimis tamen rursus gratiam inivimus, qui nempe effectuum amicam consuetudinem, evanidis antiquitatis pollicitationibus proponerent.

Entium realium realia quoque principia consonant: non autem exhibitia veri imaginem ex assertorum nuda reverentia. Jejunium hoc erit Aristoteli. Nec enim appetitus meretricius materiæ ad novam formam nobis mortem adfert, in æterna et imaginaria nonentis potentia cælatus. Is namque primus est et universalis omnium nisus, ut contra nonesse se tueantur quam possunt diutissime, et propriam speciem sine invidia ditioris ac incognitæ naturæ amplexentur, maximo autopathiæ vinculo coercita. Appetitus materiæ primæ alias formas ignorat præter suam. Cum igitur appetitus non feratur in incognitum, ejusmodi materialem appetitum jure de medio tollimus. Privationem insuper principium reale et principians, non admittimus. Morbos demum non esse de privationum familia, vel ex eo conjicimus, quod nonentium neque sint genera ulla, nec species, et multo minus individua. Morborum vero tam difformes anatomes, et dissimiles species quis non experitur? Nec integer locus est quem toties de temperamento inquinato allegarunt. Nam per sanctiones contra complexionem qualitatum primarum, a nobis hoc contextu productas, ejusmodi latebrosam suspiciouem plene semovimus. Temperamentum sive complexio, vel erit plurium qualitatum per mixturam retusio; vel unica aliqua qualitas in miscendo resultans. Si posterius mavis: intestiua nulla causa nobis erit morbi aut obitus

quippe cum unicum, contrarium nullum habeat, nisi forte externum. Quapropter si temperamentum vitiatum sit origo morbi vel mortis; erit utique causa suipsius interna, cum contrarium ei nullum sit internum vel necesse esset omnem distemperantiæ notam externe iniuri nobis: etsi nulla quassati extrinsecus fuerimus iniuria, tamen sponte in rudera natura ruit. Sin autem temperiem qualitatum contrariorum misturam sive coalitum dixeris: Eæ sane, prout cognato amore confluerunt: ita vel eodem nunc vinculo coercebuntur, aut amoris disrupta harmonia! inimicam transplantationem aggredietur natura quorum neutrum per se fieri potest. Quippe amor nunquam ex se in interitum labascit, nisi ab aliquo tertio, dissimilitudinis et inimicitiae authore, id succedat. Hoc inquam, fuerit causa morbi, huic totis hypothesibus succurrere ac accurrere debuissent, si nempe curationem per causarum ablationem ratum teneant. In quo labore non temperie dilapsæ subveniendum est; sed illi causæ quæ temperamentum in præceps ruit. Essetque hoc pacto velint nolint temperies vitata, de numero symptomatum. Mirum sane quod temperamentorum textores hunc locum integrum reliquerunt! necesse aliquem ex ipsis, qui causæ internæ temperamentum vitianti, medelam ex contrario opposuerit; verum ad unum omnes temperamento decidenti (tanquam si non effectus locum subiret, sed causæ suipsius vicem gereret) totos nervos intenderint, deploranda certe cæcitate, sed deploranda magis ac infausta mortalium clade, ac ægrotorum credulitate quia vero non omnes, imo quam paucas morborum externas et immediatas causas agnoscimus: idcirco etiam tertium illud, unicum videlicet ametriæ principium, internum æstimare debebant: cumque contrariis proprium sit, esse sub eodem genere: morbus vero et sanitas non sint de genere privative oppositorum; (morbum namque alioqui nunquam sanitatis habitus sequeretur) sed mera ut aiunt contraria: necessarium erit, si morbus non sit in temperamento maculato; neque sanitatem esse in eodem apte disposito. Quapropter temperamenti speculationem nobis inutilem, aliis in anatomicen libenter concedimus. Relictis itaque Galeni intemperantiæ decretis posthabitis etiam cognitione ac curatione morborum per vanam pollicitationem, et inanem metum incurabilitatis utrinque agitatæ multo tutius ad nostram sofiam nos recipimus, ubi morborum causa, essentia, et scaturigo manu sese contrectanda offerunt. Hoc vero in gratiam seduci paratorum tyronum scholasticæ rixando, depingere placuit. Sed sat luctatum cum

inquinatis, ne cum iis polluamur. Hermetica schola, quam THEOPHRASTUS PARACELSUS unus amplissime ditissimis scriptis exaravit, ac una opere confirmavit, aliam longe ponit morborum mortisque originem. Quemadmodum enim omnem conjunctionem rerum diversarum, sequitur dissolutio : sic vitæ, quæ conjuncta est corpori fisico, comes est dissolutio : id est mors. Vita non moritur; corpus ex se non vivit. Nec vita est corporis, aut corpori propria. Corpus voco, tria principia rerum affecta et organizata, ad quæ eadem reductibiliter, entia corporea per interitum tendunt. Vita profecto ab aliquo æterno manat, quod etiam repetit, per mortem a corpore distincta. Non hic de vita beatorum spirituum in cœlio sive mentis filio, loquimur : multoque minus de vita mentis Archetypæ juxta Pymandrum Hermetis : Considerationem medicam, potius proponimus. Vivunt elementata cuncta, virtute quadam creata ex Deo et Ejus verbo. Adeo quicquid factum est, in ipso vita erat. Quapropter est omnis omnium unica vita in omnibus juxta subjectum nihilominus in quod influit, varie gliscens. Rerum virtutes neque figuram visibilem neque tangibilem habent, temporum etiam ac locorum aspernantur imperia. Ubi etenim conjungebantur in seminis dono, ac velut in radice unitæ fuerant, fortiores ac vegetiores erant, nec diversæ a semetipsis. At ubi mundi jam indigenæ factæ : præportionum tunc et offitiorum discriminibus implicantur. Quanquam enim eadem, degeneres tamen ex principiorum associatione factæ, nobis videntur. Introspectas metalli fodinam in cujus abyssu invisibilis, dives tamen spiritus mineralis latet, qui paulatim alas exerens, rerumque principia umbratili sub fasmate assumens, astrale ac potentissimum metallum profert : quod non prins a mortalibus vivere putatur, nisi cum vincla compedibus virtute clausum ac corpus semimortuum, a communicatione virtutum sic vocandum, destituat, humanis tunc præsertim commerciis utile, quando vinculis seratum, virtutibus orbem exhibet quasi cadaver. Cum igitur vita sit essentiæ Ratio, ac virtus potissima : triplicem vitam per omnia conformiter locat nostra Schola, quæ universa, etiam sub angustis limitibus sui creatoris præsentiam attestantia, univoca proportione considerat. In elementorum abyssu est nempe quædam vita, quæ evadit mox seminalis propter seminis consortium : ac tandem vivit actu quodvis semen quatenus mæchanicæ scientiæ particeps proxime fluxurum est. Cujusmodi vitæ fluxum sive processum varie gliscentem non est propterea distinguere radicaliter; quamvis principiorum justa ex Ratione moles

assumta, senescentem prioris indolis entelechiam præ se ferat. Oportuit namque semina per fluxum ad generationem, in mundum intrare; et rursum per fluxus contiguitatem juxta mæchanicam ordinationem, ad corruptionem pergantia, sua abyssorum receptacula repetere. Vita nempe est res visui similis : nescimus enim proprie quid visum efficiat. Id enim qualecumque est, non nascitur ex semine, sed ipsi inest per scientiam mæchanicam, ex semine vero oritur spiritualiter, juxta destinationem doni ibidem latitantis et non nisi per ejus fluxum apparentis, tuncque nobis prius esse videtur. Oritur vero naturali omnino origine. Quam sententiam ad vitam humanam exaggerare licet; non autem ad animam. Hoc nempe vetat mentis majestas, quæ semini nullatenus includitur. *Quam mentis ac vitæ diversitatem arguunt homunculi, qui ex arte fiunt. Hæ sane alreonæ ab humana mente ac prosapia, longius excluduntur : potiri tamen vita humana, et seminis conformitate, ex arcano materiæ primæ clamat lumen naturæ*⁴. De his supersedemus. Animæ enim quantulumcumque potestas, in semine elucescens propter vitæ præsentiam, non aliter expanditur : quam sicut de chalybo et silice ignis oritur : qui revera in neutro inesse videtur. Eodem pacto videlicet, ex ente Aquastrico hominis, et liquore vitæ in unum confriticatis, vita instantaliter oritur : quam tenebræ Iliadi, noctis, abyssorum, non ita comprehendebant. Ideo Hippocrates, 1^o de Diæta, juxta Persarum oromasin et oromagdam lumen Jovi, et tenebras Plutoni, ac vicissim, tribuit. Vita igitur in semine citra animam latet, simulatque nempe semen a doni fœcunditate characterem assumit. Regem cui omnia vivunt venite adoremus vivunt itaque multa sine animæ commercio; nec licuit naturam nostris speculationibus alligari; has nempe, naturæ adaptare debemus magis. Est etenim triplex vita. Una quidem supercœlestis primitiva et immortalis (quia ab immortalis, velut lumen a luce immediate procedit) formarum individua comes a formis tamen per earum extinctionem separabilis. Hanc vitam animæ comitem perpetuam æstimare licet nec non vitam longam, ac demum vitam Iliasticam appellare consuevimus : hancque a sapientiæ thesauris in elementorum matricibus collocatam virtute verbi ac spiritus qui super abyssos aquarum ferebatur, nec defuturam in ævum diximus. Astra elementorum quia inferiorum præfœtelam susceperunt tam præpotenti vita impregnata sunt : quod in omnia vitæ susceptæ characteres pro-

⁴ Passage incriminé par l'Official de Malines.

ferre valeant, ubi nempe spiritum vitalem induta spiritui vitali velut prioris vitæ esca inseruntur mundanæ æconomix tunc velut clientes ac indigenæ cujus vitæ exemplum discas vivunt nempe herbæ quandiu terræ inhærent vita media astrorum terræ influxibus subnoxix : at in ipso avulsionis momento nascuntur sub alia vita et transplantantur sub peregrinum firmamenti dominium. Hujus ergo nativitatis herbarum magnum penderi debet momentum in tota fysica; quippe cum Anatomia essata sit hujus Astrologix duntaxat velut pedissequa. Vivunt postremo elementorum fructus in se. Quæ vita in nobis et corporis fysici ac alias vita brevis dicitur propter alioqui facilem compaginum dissolutionem : quam mors continuo in rebus subsequitur. Alia namque reperitur vita in vivo animali, alia vita deinceps, in jugulato, quæ est vita mummix balsamica atque alia denique vita potentialis vermium apparet. Nam et hæc vita quædam est cum non passim omnia ex omnibus proveniant sed quæcumque fieri dicuntur, ea ex seminis necessitate prodire necesse est : animalium vivorum non aliam originem proinde considerantes quam quod in putredine virtus seminalis (sic non e quavis putredine quodvis procedit : sed determinata ex determinatis) delitescens, ope vitalis scientix mechanicæ ad digesta spatia intentum (nequaquam casuale) animal excludat. Hæc in trunco filosofix Paracelsicæ de Mysterio Magno, diserte explicata sunt, juxta intensionem et extensionem ab uno infinito, per multiplex fere infinitum, radorum internorum, ad intersectionem centralis vitæ concurrentium. Similiter corporis seriem, tanquam cujusque vitæ proprium habitaculum licet distinguere. Unum videlicet æternum Jesahab vocatum quod quidem eatenus vocatur corpus (quum spiritus lucis perpetuæ, mundique intelligibilis lux, dici magis deberet) quatenus corporibus amicitur procuraturque. In hoc corpore habitat imaginatio, Donum, Rationes, scientix seminum architectæ, instinctus naturales, estque in summa subjectum cabales. Ares ejusmodi ex generibus species producit, imo et impressiones tincturam juxta naturam fermenti : quin etiam in dissito corpore peregrinas injectat signaturas, tandem ex nonvisibili, corpus visibile provocat. Sic nempe seminum abditæ molitiones in spiritu depictæ, tandem corporibus vestitæ locis ac temporibus obligantur, signaturasque corporales edunt. Hoc aliquousque etiam designat, per vitam longam, sub spirituali ac imaginario fomite, in embryonem delatus character peregrinus aliquis transplantationis signaturarum author. Is

namque nedum pomorum, aut aliarum rerum nudum colorem : sed accrementa earum ac decrementa, juxta sysygiam macrocosmi, egregie imitatur : Talis est nempe proprietas hujusmodi corporis, ut ex nihilo constituat imaginationem mox corporalem, ita mox quidem visibilem in primis rerum entibus, quod impollutis naturæ virginis pollicitationibus felici intra se vita fruatur, spagyris communicabili, in longam recreationem inferioris ordinis labentis balsami. Prima namque rerum entia, doni influxu gravida, et corporum injustis dispendiis nondum infausta, mentis Archetypæ analogas imaginationes imitatione quadam nobis depingunt. Quod ex imaginationibus est generatum, generationibus naturalibus conscribitur, quanquam in magnalis magni abyssis collocatæ vitæ longe proprium ac primitivum sit : rerum imaginationes namque cujusque rei primam determinationem, idæam seminalem, donum, scientiam, et Ares in se gerunt quod solum omnia fœcundat rerum semina. Rerum occultarum ac Cabales imperiti, finxerunt ejus generationis naturam, quosdam manes, alii fatum alii incantationes, superstitiones alii ex quibus multas artes partim incertas partimque vanas derivarunt. Quæcumque de hoc supernaturali fluere diximus, ea ad se sollicite quidem trahit satanæ impostura, per latrariam, servitutem vel spontaneam in ipsum translationem : ipse tamen neque primitiva vita uti potest, neque imaginationibus aut seminum Donis præesse potest constitutis quidem rationibus intra seminum ambitus uti vel abuti tantum potest : nequaquam seminum fœcunditatem parere. Facilius namque cælum rueret quam quod mille artifex semen fœcundum animale extra animal aut naturalem locum producendo sit. Furari quidem at gignere semen nequit : Parcite nominales philosophi; quod seminibus imaginationem inesse, traditum sit, hancque insuper ex abyssis elementorum Donotenus transfundi in spiritum. Quam clare enim hoc ex libidinis speculatione deductum Ares seminale in animalibus confirmat, analogâ proportione toti huic mundanæ reipublicæ consanguineum ! Corpus vitæ mediæ, astrale plane est cum astris loquitur et consimiles radios in totam minoris mundi æconomiam dispergit. In hoc corpore habitant præsagiorum fundamenta, Evestra, Tharames durdaliū ac quicquid est necrolicæ artis. Tertium vero corpus ergastulum est utriusque præcedentis, luto trium principiorum compactum facile in ataxiam, et hoc quod nihil est ruiturum nisi superioris coestus harmonia cohibeatur. Longa igitur vita, sospes semper agilis, immortalis et dissoluta a corporum

inquinamentis non alio quam ad suum principium Abyssos redit, ibidem feriatura, donec eam reapellet inde vox illa, cui parent omnia. Est namque vita hæc, longa quam Deus vivifico suo anhelitu longe lateque inspiravit in quo inspiratu sibi complacuit. Vita longa propter spiritum summæ vitæ præter id quod naturæ erat, retenta fuit ex scientia, quam PARACELSUS primus ad umbilicum delineavit. Vita media est balsamus astralis, conservans mortale corpus a vermibus, ab estphara cum impressa liquoris salium commistura. Supremus itaque balsamus vitæ mediæ per influxum generat balsamum liquoris salium : ut videlicet per hanc conjunctionem vita resultet longior aut brevior juxta influentem dispositionem cum naturalium tum supernaturalium a vita longa et immortalis : utpote lucis idealis unione, cum cælo terraque pariter idealibus. Hæc vita longa si cum defuturo corpore fysico fuerit connexa sub bono ascendente vitam mediam cogit esse diurnam quia spiritus lucis perpetuus cum naturæ lumine junctus conjunctionem inde resultantem non sinit esse labilem, iis præsertim qui horum notitiam habent. Mors itaque nihil aliud quam lucis separatio, balsami extinctio, et mummie interitus, saliumque ultima materia : quibus a mortalibus, separatis immortalibus membrorum integralium, transiturum inducit regressum. Hæc est digesta separatio longæ vitæ et mediæ, quas hora natalis copulaverat in unum. Quum igitur corpus fysicum per se immobile sit, vitam longam a se fugientem retinere non possit : meliori studio imbuti, corpus a medicamentis secludimus, retento nempe solo balsamo vitæ mediæ quo delectetur illa suprema lux vitæ longæ, et velut aquaster fruitur suaviter et retinetur ne fugiat a cagastro. Illius namque gratia omnium unica est vita. Vetus itaque illa medicina, quæ ex lumine naturæ surrexit in hoc tota incubuit ut in hoc trium principiorum fulcro corporeo vita maneat longa cum media, quæ etiam sana existit. Perstitit hic unicus ac simplex scopus eorum qui se scholæ Hermeticæ dederunt : cavere nempe ne vita longa fugiat a brevi (quæ corporis est fysici nec non salium ejus) deficiente scilicet fomite hujus continuæ flammæ in nobis. Sunt enim duæ vitæ illæ invicem inimicissimæ : neque alio glutino hærent aptius, quam si balsamo vitæ mediæ rerum naturalium ab externis petito, pacifice connectantur. Sic namque internus balsamus refocillatur quo sustentet melius igniculum vitæ longæ in nobis : sine quo fomite, recedit a corpore non secus atque a lycbno flamma. A nobis

longe est scopus alius qui corpus fysicum ejusque humores imaginarie ac otiose inventos spectat. Nos etenim non cadavera non quicquam horum attendimus : sed vitam ipsam contemplamur et longam cum media concordare proponimus; in quarum connexu vita sana proprie subsistit. Morborum medicatrices naturas ipsas cum Hippocrate dicimus, nec non motus omnes tam ad sanitatem quam ad morbum a vitali quadam potestate proficisci constanter scimus; cujus gratia etiam ab Hippocrate vitales internuntii spiritus, *των ενορμων* nomine vocantur. Cum enim vita non sit corpori propria, de corpore non aliter quam de hospitio in ordine ad vitam considerandum censemus : cadaverum vero medicis amplam pœnitentiæ semitam patefecisse gloriati calamum cum vitæ sermone seponimus.

Veritas odium parit : quam qui non capit, non sapit.

Quæ sapit ipsa parens Natura, indagine in ipsam
Inquiras. Valeant nugæ, et quod inutile vulgus
Eructat sofizæ squalentibus ora labunis
Dum rigat, et præsens trahit ad præcordia virus.

Hæc sunt quæ super arte pia tibi forte recludit
Mentibus illapsus nostris vigor ille Paterno
Munere, qui nitidâ se fœcundissimus aurâ
Insinuat nostrùmque animis instillat opis vim.
Accipe et in tantos vitæ memor illa reponas
Naturæque usus; tali et super arte moveri
Torpore, ingeniique situ, dedisce fugatis
Quæ sapit ipsa parent Natura, etc.

Quære, pulsa, ora.

Mutilam plane adhuc ac mancam reliquimus capitalem illam medicinæ partem quæ tam completum medendi finem pollicetur nisi divitem illam ac speciosam ingressi metallorum supellectilem, in qua divinus ille conditor spiritus tam opulenter flavit, largiori syrmate explicemus. Quotquot enim nostræ scholæ limen nondum subintrarunt fluctuantem et discordem opinionum congeriem circa metallorum nativitates evanida causarum indagine investigant. Quippe nec mirum, si semina gene-

rationum quarumlibet principia nesciverint, si fortuitos metallorum et ortus ac inanimes naturæ abortus putent, quandoquidem de rebus naturalibus non nisi inutilem et casualem conjecturam demum reportant. Metalla etiam sine semine et vita esse stupida assertione contenti se apicem rei attigisse rentur: nec crescere sed oriri per oppositionem ex corporeorum elementorum commistione justa sed accidentali proportione inverecundi asserunt. Tædio nauseæ si plura referre bis similia supersedemus, mistorem elementorum qui justam proportionem noverit addidisse debuissent, atque idcirco mistoris Archæi scientiam certam atque infallibilem quia amiserunt omiserunt: quasi vero festinato impetu ac spontaneo motu elementa in unum confluerent atque ita certis matricibus ac temporibus congregarentur, debitis quidem tamen indeliberatis ponderibus. Natura attamen ob finem agere (incognitum) statuunt: exiguum nempe principiorum aliquando odorem e nostris hauserunt. Hanc nos naturam a sapientiæ thesauris deducimus ad promptuaria elementorum ubi in rationes sive idæas seminales abire diximus scientiis seminalibus fœtas et Archæo tanquam vitali principio comitatas sive deductas. Ceterum hæc invisibilia semina se vestiunt corporeo amictu e tribus principiis petito, ac paulatim oculis illam creaturam mundo exhibent, quæ prius in seminibus latebat occulta, et ad quam propagandam semina indesinenti fluunt motu. Hæc qui principia ignorat rei naturam velut cæcus colores percipit. Quod ut clarius videas, ecce discordem quæso consonantiam in proposito metallorum ortu. Quidam enim putant primam metallorum materiam esse terram; alii cortice tenuis venas inspicientes opinantur esse lapidum aliquot genus ex aqua pingui et cinere conflatum: alii denique quatuor elementa confuse principia statuunt; Aristoteles vero exhalationum liberalis dispensator, effluvionum quarumdam miscellanæ ortum metallorum dicat. At omnes hi præter ignorantiam causæ, ignorant modum et veram materiam, inutiles itaque opiniones quæ, non nisi meram ignorantiam venturo ævo ridiculam exhibent, et multa dicentes nihil dicunt, præter propriæ ignorantie confessionem. Sunt et insuper alii qui de propinquiore materia et causis loqui eligentes primas illas trinitales qualitates velut causas adferunt posthabito materiæ alicuius delectu. Hic nempe a frigore congelari juxta etymon metalli in terræ cavitatibus autumat, quia calore nempe liquantur: ast alter a calore coagulata ait et argentum vivum caloris præ penuria tremulum perman-

sisse indubius asserit. At quicumque cominus ipsam materiam magis tractant, ex comixtione argenti vivi et sulfuris metallorum progeniem adesse oculariter probare nituntur. Alii hos impugnant, negantes hæc in una mīvera uspiam junctim reperiri. Sulfur nempe et mercurium fructus a natura intentos ideoque perfectos in suo genere aiunt : ac quibus adeptis naturam quiescere velut in termino, neutiquam vero quod ulterius deflectat ad producenda metalla satagunt. Idcirco nec esse vera principia metallorum cum illa hæc non præcedant in generationis ordine : quod sane deberent si principii rationem haberent. Plerique putant metalla esse halitus incognitos ab infimis terræ meatibus virtute alicujus ignis centralis surgentes qui una cum sulfure proprio isthuc pertingunt velut a solo frigore coagulabiles. Alii putant hos vapores infernos ubi ad certa loca difflaverint ibidem reperire halitus compares pinguedinosos quibus mediantibus coagulationis prædestinationibus parere cogantur, voluntaria coctione ab alveis requisitis instituta. At osores omnes prout metallicæ artis peritos non intelligunt ita immerito carpunt nihilque adferunt præter opinionem frustraneam evanidam ad nihil utilem. Nequaquam enim metallorum chymistæ intendunt metallum ex sulfure vulgato et argento vivo antecedentibus, gigni : quasi ambo in una aliquapia fodina maritarentur principia-tura generationem metalli prædestinati et proprietatem unamquamque fodinam nimirum continere argentum vivum et sulfur non vulgaria quidem sed analogica facie iis similia , pruisquam in tenaciorem alicujus metalli propaginem concludantur mox sequenti tempore expectata digestionem hinc fieri. Sed hoc volunt metallum nempe qualecumque habere in se argentum vivum et sulfur analyticè exinde resolubilia eademque synthetice in . . . metallum reductibilia. Haecque in radicem hermaphroditicam et communem metallorum materiam adserunt oculari testimonio probatam. Non quidem subaudientes sulfur aut mercurium vulgaria sed mercurium analogum illi similem qui in adepta sofia non inter metalla adnumeratur omnibus metallis inexistentem : et sulfur juxta seminis diversitatem aliter atque aliter excoctum, mariti vicem in metallico connubio gerens. Sic nempe considerant materiam metalli propinquam. Remotior alteram attendunt suocum nempe metallescens nondum concretum suæ digestionis tempora patienter expectantem. Remotissimam vero considerant quatenus semen metallieum ditissimo aquarum repository in lucem progrediens ex aqua vestes trium principiorum mu-

tuans in terræ matrices spargitur tanquam spiritus in chao residens donis foetus proportiones idcirco noscens et fines rerum agendarum propter quos Archæo instructus est et calore vitali præditus quo ipsi ad conformationem satis sit. Hæc nostris ita constant ex adepta filosofia manum ministerio et oculorum fide probata. Certo nobis constat aquam et terram qualibet cunque proportione mista illis sæculis fieri metalla. Semine minerali opus habent tanquam primo initio, a quo omnes directiones alterationum dependent, et cui proprium est desponsare sibi materiam ex mole trium principiorum haustam, quam formaliter ad nutum mutet ac fluxu suo dirigat donec ad materiam propinquam jam metallescentem deventum, progressionis suæ justa dispendia docuerit. Denique constat nobis ex halitibus et coecis aporrhœis sursum elatis, nequaquam metalla constitui : certiori etenim indigent initio seminis foecunditate directo : nec enim casuali exhalationum congerie esse contenta prohibet decreta et ordinata metallorum compositio et resolutio. Si enim exhalationibus concretis quippiam constare dicimus, id sane abortivum foetum cito dissolubilem et ignium feritate difflabilem partum ostendet potius, quam quod astrorum hypogeorum imitatione metallum proferat. Nam quod putent in aere ferrum genitum per fulgura nonnumquam prodigiose cecidisse ibidem ex coagulatis aporrhœis videlicet conflatum atque etiam non secus de subterraneis esse judicant. Hi certe velamen deponunt et se non nisi larvatos filosofastros aperiunt. Suum illorum Aristotelem in metafysicis imprimis non rite intelligunt qui nihil idem specifica identitate esse docet cui non eadem materia idemque agens contigerit. Natura enim metallum non nisi longo sæculorum tædio, in propriis uteris et alveis destinatis nec non agente proportionato interno, videlicet sulfure et Archæo seminali, producit. Explicare itaque debuissent miraculosum hoc compendium quod natura ignorat : quomodo videlicet extra locum debitum (materiam prætereo) agente comburente, aut frigore congelante (quæ agentia potius destruunt quam quod initum conceptum prosperent) sive semine, sive intentione naturæ naturanti sine proportione nisi sulfuris et mercurii metallum in nictu oculi undequaque absolutis numeris generetur. Hæc quia ignorant muto silentio transeunt inopinam opinionem possuisse sine basi et veritate desistunt. Etenim ferrum e meteorica repub. cecidisse uti prodigiosum est : ita nullam involvit consequentis necessitatem. Quid si vitulum superne cecidisse teste Avicenna contigerit, an ideo boves in aere exhalationibus genitos, et nostrates

vitulos effluviolorum conglomeratione casu ortos dicemus? Non igitur corpora tam fixa metallorum fortuita exhalationum mixtione concreta sunt. Rerum generationem verbi substantifici virtute, ordinato progressu seminum, non casuali et sterili congerie perpetuari necesse est : suus ubique adest Archæus actionum dispensator qui non omnia passim ex omnibus, nec indecenti agente comitatus seminum fluxus moderatur : verum progressionem suas facit certos per stata ac digesta temporum spatia juxta idæam seminis (hæc namque est causa prototectonica generationis, forma vero generati effectus est) materiam varie disponens et affectans, mediante spiritu vitali (si hunc ab Archæo distinguas) velut actionum instrumento. Inane itaque commentum est meteororum ventorum, mineralium, metallorum, lapidum imo et salsedinis materiam in mari, solis exhalationibus ascribere. Præsertim si mare æternum credat ejus et æternæ salsedinis causam temporaneam statuere quis non videt esse absurdissimum? Nescio sane unde tot tantasque exhalationes depromat, quæ tam multiplici soboli generando satis sint. In nugis non licet diutius hærare sed ad nos revertimur. Virtute verbi sparsa est perennis generatio per omnia creaturæ membra : diverso tamen tenore ac vultu, rerum disparatarum generationes elucescunt. Metalla quidem concrecione stabili ab hoc generandi munere impediuntur, spiritum tamen continent generationis peculiosæ, opificem. Nec enim decebat esse ens aliquod quod non vita, opificis præsentiam attestetur. Mors nempe non a creatore irrepsit, sed a prævaricatione inceptit. Communem itaque vitæ sortem nancisci metalla, superius declaravimus. Quam vitæ seminumque analogiam hoc exemplo ratam esse, ostendere sufficit, si elementa fructus parturire in aliena matrice generali epidexi conspexerimus. Terræ virtus germinandi collata est, quam non nisi in superficie aeri contigua exercet, fœtusque suos non nisi in aerem extrudit jam vitales. Ex proprio (quæ alii elementa discordi ferri impetu, nos uno amoris nexu invicem luxuriare dicimus) scilicet semine (nullius visibilis seminis indiga) induta veste corporea trium principiorum, vegetabilia profert. Pariter in aqua semen est, quod trium principiorum corporeo fulcro stabilitum in matricem alienam terræ fructus suos disponit : atque ibidem, aquæ delatus embryo, concrecit in speciem idææ seminali conformem. Adeoque salia, mineralia, metalla et lapides, fructus aquæ dicimus, proinde etiam celerem præbent in aquam reducendi obedientiam. Sunt itaque liquores varii seminibus instructi pergentes suo fluxu quo destinationum consilia

eos vocarunt. Quidem enim succi lapidum principiis insigniti et cujuspiam determinati lapidis semine, fœcundi, lapidescunt, vel in gemmam certam, vel in silicis proprium genus, vel iu determinatum alium lapidem abeunt juxta ordinatum seminis præscriptum et principiorum clientelam. Eodem pacto et alii succi in mineralia cuncta propagantur. Ita quoque sunt alii qui vi seminis metallici, condensantur tandem in vera metalla. Sal omnium horum medium est. Et quidem metallorum initiatur propaginem sal quoddam quod sulfuris proprietates etiam in se gerat, eritque sal vitriolatum quoddam. Ejusmodi enim ex venere, sole luna aliisque planetis elicitur, cum in materiam nempe remotam separantur. Constat nobis, ex aqua silices fieri, ex silicibus iterum par pondus salis cujusdam vitriolati elici. Sal itaque cum omnium communem præbeat materiam androgynam, mirum non est metalla lapidibus innucleari. Omnia nempe mineralia silicibus concresecunt velut proprio sub cortice tuta. Quæcumque enim de principiis magis inclinant ut succus iste coaguletur in lapidem mox lapidescunt et velut in siliquis abeunt seminum vicinitate. Nucleus vero cum pinguior sit, malleabilitatem assumit. Nec mirum quippe cum metalla etiam cuncta in lapidem verum iterum redigi posse nostra doceat tecmarsis. Interim metallum per medios gradus et jam in vicinitate metallescendi constitutum a sale degenerat et lapidescit ob præsentiam genialis sulfuris. Atque ubi futurum metallum a succositate descivit et in media alterationis via sistit, metallum est quoddam astrale sulfuris contiguitate obvelatum. Hæc olim felices vidimus, et si quis plura appetat adeat naturæ cameram ubi velut in speculari lapide reperiet depictam hieroglyficam cabalani quam nostri inter suos reservabunt in ævum. Semen itaque rerum omnium fluit ad esse per varias mutationes non autem quod semen ullatenus corrumpi dum nova forma larvas assumit varias dicatur, sed potius perfici, dum nempe ex semine fit hoc aliquid. Etenim seminis fluxus linearis est, nec uspiam quiescit donec finis rei generatæ simul adsit. Seminibus namque inclusit Deus spiritum, cui indita est promissio quædam ab initio ut per cursum integrum possint venire ad totius creaturæ ornatum, et tandem requiem reportare plenariam pro mercede; gaudent igitur suo fine. Errant itaque qui generationis limites per seminis generantis corruptionem describunt. Accidentium tantum crudi inspectores sunt nou formarum nec substantiarum exploratores. Dispositiones etenim materiales sibi mutuo

succedentes, corrumpuntur quidem nova oborta accidentali syndrome. At substantiæ indesinenter ac continuo ad terminum properant destinatum nec ante subsistunt. Sic enim ovi dispositiones accidentales quidem corrumpuntur dum ad pullum fluit semen: illæsa interiori et formali causa. Nequaquam enim corrumpitura id ea seminis, sed fluxu suo ad perfectionem, tandem et ad senium natura comite tendit. Qua etiam subsistente corruptionem nullam nec mortem adventare dicimus hæc ulterius tranare ad librum de diætâ Hippocratis differimus. Axioma ergo quo unius generatio alterius corruptionem consequi dicitur, integrum maneat apud eos qui interiorem seminis energiam nunquam olfecerunt, sed accidentium solas dispositiones et varias alternationes admirantes velut loto pasci, gloriæ quiescunt. In quo parergo advertendum censemur semina mineralium lapidum et metallorum tam prope consita esse, ut non raro connasei videantur, imo et metalla mixtim concresecunt ob radicem hermaphroditicam et convertibilem clientelam. Natura namque seminibus undequaque tam gravida est quod multa promiscue in singulis locis conserverit benignitatem et divitias primi satoris attestantia. Hoc nempe fuit ejus imaginatio et velle in elementis in quo sibi complacent. Nam vel si dixerimus immediate a deo semina condita esse, sive a natura mediatrice, perinde est, et nominalis tantum controversia, cum unicis tantum sit fluxus a Deo in Deum. Sufficit namque quod ex divina voluntate ceu causa primordiali et imaginatione magnalis magni velut causa dependenti, rerum semina orta sint. Ad proximioram naturam metallorum redeuntis corollarii vice una cum sapientibus dicimus metalla universa consistere ex mercurio et sulfure. Non tamen id sic accipias quod mista hæc extrinsecus et digesta metallum ordinario generationis motu procreant: at certe metalla nihil sunt aliud præter succos qui ad terminum producti constant mercurio et sulfure velut proxima metallorum materia, quorum combinatione varia, diversa itidem metalla constitui necesse est, adeoque totam compleant metallorum materiam et specificam differentiam: non quidem prout sulfur et mercurius sunt fructus naturæ in essentia propria sed prout ex consimilibus snccis unde mercurius et sulfur vulgaria oriuntur, ad suarum prædestinationum fines per seminum ratos ac custoditos fluxus constituta sunt: ita amborum naturam et materiam in se continere probat reductio ad ulteriorem tamen metallescendi finem destinata. Hæc sunt metallorum realia principia unde summam in medendo opem ac spem expectemus oportet cum planetarum

influxus et sysygias in se opulenter receperint, et nescio quid divinum spirent. Ceterorum vero controversiæ qui de principiis disceptant figmento suum ortum debent, pertinaciæ vero et opinioni educationem, quippe effectu nunquam ditari valent. Porro cum tam pauca metalla natura prodiderit (plura enim quam septem nostra nondum ætas novit) et ad tam destinatum limitem deducat sequacem principiorum materiam, consequens est eam dirigi a certa quadam intelligentia nonerrante quæ seminibus rerum inest non autem ab exhalationum chao quodam confuso. Ob finem etenim a solerti natura intenduntur et radiorum centralium intersectionem cum supernis astris manifesto produunt. Hæc est ratio cur tam pauca sint metalla usui nostro nempe hæc satis erant. Nec aliam demonstrationem dare possumus quod septem tantum planetas produxerit. Iisdem nempe legibus gubernantur, iisdem quoque regulis constant pyromantia et geomantia : cum utrobique tam in terris quam in cœlis sua sint astra. Suus quoque est napellus sua melissa et vetica in cœlis quemadmodum suos fomahand pegasus, orion et sua est cassiope in terris. Hanc qui cathenulam totius universi non olfecerit, is ex hac mea manu-ductione nullum fructum reportabit.

Quia habet album durum metallum instar cupri, naturale, quod nunquam igne atrescit, nec nisi candens valde liquatur, nec rebus acribus eruginescit exanimi tamen saturni cedit nisi mentiantur illi authores quorum ex ore vix unquam nisi obliquo filo effluxit veritas.

L'Eisagoge in artem medicam Paracelsi fait partie du dossier du procès que l'official de la cour ecclésiastique de Malines a intenté à van Helmont. Dans la *Notice sur le manuscrit intitulé : causa J. B. Helmontii medici* que nous avons publié en 1852, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, il se trouve mentionné sous le n° XLII. Nous avons eu soin de faire imprimer en caractères italiques les passages incriminés. Nous faisons suivre ici les observations qu'ils ont suggérées à l'official de l'archevêché afin de donner une idée de l'esprit qui régnait alors presque généralement en Belgique :

« Pagina 14 eisagoge in artem medicalem Paracelsi sive res-

tituta habet hæc. *Quapropter necesse est terram semina et rationes excorrodas similitudinis alicubi conclusa latuisse. Qui seminibus fœcundus et dives locus primum est elementum persistens immutabile in annum ignis.*

Rogandus an locus ille, quem dicit fuisse ante visibilem terram elementum sit creatus a Deo an increatus. Si dicat quod creatus a Deo tum non consonat scripturis quod dicit omnem locum fuisse ante visibilem terram. Nam quod dicitur in gen. 1 cap. In principio creavit Deus cœlum et terram, actum est de terra eadem quam nunc videmus esse intelligendum. Si dicat quod locus ille non sit creatus a Deo sequetur locum illum esse Deum nam nulla res est increata præter Deum. Atque ita erit doctrina vel blasphema vel falsa et contra scripturam.

Pagina 21 versa dicit : *quod spiritus illi quibus corpora sustentantur, dicuntur architecti et mechanici quod scientia innata decorati et artificiosa mechanica instructi proportionem et primarum qualitatum infallibilem notitiam possideant.* Atqui omne id quod habet scientiam aut infallibilem notitiam vel Deus est vel animal vel angelus bonus vel dæmon, atque cum illi spiritus etiam ex sententia Auctoris neque sint Deus, neque animal, neque angelus bonus necessario sequitur quod sint cacodæmones. Minor admittitur ab omnibus hactenus probatis philosophis medicis atque Theologis qui omnes pro dolis vel mago haberent eum qui in rebus inanibus diceret esse spiritus instructos scientiâ et infallibili notitiâ et eorum spirituum operâ uteretur.

Pagina 24 dicit *quod animalia nullum in se semen habent neque ex sese neque ex natura sed quod Deus illorum semen in imaginationem ingessit originaliter et materialiter secundum omnes suas conditiones.* Et ibi in margine notat veræ magiæ fundamentum : ubi indicat vi solius imaginationis produci semen simul ac tacite innuit quod ex Agrippâ annotat de Magia vere per imaginationem absque ope dæmonis aut miraculo Dei posse alios effectus extraneos effici, verbi causâ impediri ne glans plumbea sclopo emissa non lædere possit. Quod quantumvis auctor fortasse

negaret, procul dubio tamen diabolica magia est ex sententiâ omnium hactenus et theologorum et medicorum qui ipsi de magia diabolica non fuere suspecti.

Similiter paginâ 28 versa dicit : *Ipsa quoque vegetabilium semina, quia spiritus sunt, qui sitiunt, sentiunt et colloquuntur etc.* quæ hactenus inaudita sunt apud sanos physicos, nam nullæ res loquuntur nisi vel Deus vel angelus vel homo vel animalia quædam homines imitantia, ergo cum spiritus illi neque Deus sint neque animal neque homo neque angelus bonus restat ut sit cacodæmon.

Pagina 31 versa dicit : *Porro imaginationes et memorias in spiritualibus corporibus sed subtilissimis et potentissimis et maxime vitalibus versari, testantur insomnia, morbi aliquot corporum et imaginationum obsequia et item fascini physici et ligaturæ organa hinc instituuntur.*

Ubi quæ dicit de fascinis et ligaturis vel ligaturæ organis, magiam diabolicam redolere videntur nisi explicet quæ sint illa fascina, quæ ligaturæ et quæ earum vis naturalis quam agnoscant medici qui de magia suspecti non sint.

Pagina 38 dicit *morbos in natura sua habere digestas temporum scientias* quæ verba nisi improprie explicentur phanaticam insaniam continent. Cum certum sit, habere scientiam soli Deo, Angelis et hominibus convenire cum hi soli ratione utantur quod necessario requiritur ut quis scientiam aliquam habeat.

Pagina 68 in epilogo didactico habet hæc verba : *quam mentis et vitæ diversitatem, arguunt homunculi qui ex arte fiunt. Hi sane ab humana mente et prosapia longius excluduntur, potiri tamen vita humana et seminis conformitate ex arcano materiæ primus, clamat lumen naturæ.* Ubi jubendus est explicare, qui sint isti homunculi qui ex arte fiunt, et qui potiantur vita humana, et tamen ab humana mente et progenie longius excludantur. Nam videtur illos intelligere qui vulgo vocantur *Kabautermannekens*, quales ego vel nullos vel cacodæmonculos esse pro certo habeo. Velim jubeatur exhibere aliquem talem

homunculum ex arte factum, qui vitam humanam habeat, et tamen humanam mentem non habeat si absque arte dæmoniacā id fieri potest. Auctor in libro manuscripto contra P. Roberti valde contendit Paracelsum non fuisse magum, et tamen nihil respondet ad ea quibus P. Roberti in Goclenio, Heautonti morumeno sect. 12 probat Paracelsum fuisse magum ex scriptis et axiomatibus Paracelsi; rogandus est ergo quid de doctrina Paracelsi a P. Roberti loco citato notata sentiat. Si eam probat, procul dubio probat magiam diabolicam, etsi iste fortasse id nesciat; si improbat, damnet et deserat in istis deinceps Paracelsum.

Rogandus etiam quis ille sit, quem in somnio Euestrum theophrasti Paracelsi vocat quia auctori alas suas mutuo dederit quique ei dixerit. Jovem oportet prius cursum totum metiri arcum tunc et signa sequentur prodigia. Rogandus ergo quando et quænam signa et prodigia sint secuta.

In eodem somnio in fine dicit: *cum fato sic dictante, scripta Paracelsi, tanti in medendo sint momenti, ideo communem toti orbi facere, hanc suæ philosophiæ veritatem plenam humanitatis et charitatis censui; hæc Evestro debeo, fortassis etiam ex pactis mecum conditionibus.*

Rogandus: quæ sint illæ conditiones quas cum Evestro pactus est etc.? et examinandum an non sint magiæ cum dæmone pactæ. In eodem somnio in fine dicit *quicumque hunc libellum (eisagogen scilicet in Paracelsi artem medicam ab Helmontio scriptam) non capiet, vel putet mera tantum me scripsisse somnia, vel suo se malo somniare coram veritate, vel cæcutire seu tenebrionem ad solem expositum autumet. Unde sub propria contabescat ignorantia sibi et orbi ponderi. Valete.*

Ubi valde superbe cæcos præ se et tenebriones indicat omnes medicos, qui in academiis docent aut medicinam faciunt in urbibus, dicit tamen eos cæcutire et jubet eos sub propria ignorantia contabescere sibi et orbi ponderi. »

RECHERCHES

SUR LES

TEMPLIERS BELGES,

PAR

M. A. FERREAU,

Membre correspondant de l'Académie, etc.

La prise de Jérusalem par les croisés en 1099, eut un grand retentissement en Europe : toute la chrétienté se réjouit de ce succès qui affranchissait le saint sépulcre du joug des Musulmans et exemptait pour l'avenir les pèlerins des avanies qu'on leur faisait essuyer en Palestine. La ferveur religieuse augmenta et bientôt toutes les routes furent couvertes de fidèles qui allaient prier au pied du Calvaire et s'y purifier de leurs péchés.

Malgré l'établissement des croisés à Jérusalem, les campagnes de la Palestine n'étaient pas encore entièrement purgées des coureurs mahométans, et beaucoup de pèlerins, débarqués en Terre-Sainte, y trouvèrent un trépas ignoré ou furent réduits en esclavage. Le danger qui menaçait sans cesse les pèlerins, engagea deux hommes courageux à tenter de les en affranchir et

à leur assurer un accueil hospitalier dans une contrée si éloignée de leur patrie.

Ces deux hommes étaient *Hugues de Payens* (*Hugo Paganis*) et *Godefroid de Saint-Omer* (*Godefridus Sancti Audomari*).

En 1118, ils s'associèrent sept compagnons et se vouèrent au service de Dieu, en prononçant les trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté entre les mains du patriarche de Jérusalem.

Baudouin II, roi de Jérusalem, vit avec satisfaction l'établissement de cette nouvelle milice et leur assigna pour demeure une maison située près de l'ancien temple de Salomon, d'où les nouveaux chevaliers prirent le nom de *Templiers* ou chevaliers de la milice du Temple.

Au commencement de leur institution, les Templiers ne vécurent que d'aumônes ; mais bientôt après, les libéralités du roi de Jérusalem, du Patriarche et des principaux seigneurs du royaume les mirent plus à l'aise et leur permirent de pratiquer une touchante hospitalité envers ceux dont ils avaient protégé le voyage.

Pendant neuf ans les Templiers n'admirent aucun nouveau compagnon de leurs dangers, et ce ne fut qu'en 1128 qu'ils songèrent à la nécessité de faire approuver leur institut par le pape et de lui demander une règle. Hugues de Payens s'embarqua avec cinq Templiers et se rendit à Troyes, en Champagne, où le pape Honorius II tenait un synode. Hugues de Payens exposa au pape, en présence de saint Bernard, les motifs qui avaient amené la fondation de la nouvelle milice et lui demanda une règle et sa protection. Le pape approuva l'institut et chargea saint Bernard de rédiger la règle ; le synode de Troyes détermina aussi la couleur des habits des nouveaux chevaliers : ils devaient être blancs, et en 1146 le pape Eugène III leur ordonna de porter une croix rouge sur leurs manteaux.

La reconnaissance de l'ordre des Templiers par le pape et le but chevaleresque de leur institution qui alors fut connu dans toute l'Europe, amena près de Hugues de Payens une foule de

jeunes gens avides de gloire qui demandèrent à partager leurs dangers et à se consacrer avec eux à la protection des pèlerins. Le nouvel ordre se répandit ainsi dans tous les royaumes chrétiens et bientôt les Templiers furent à même de prêter un appui efficace aux souverains chrétiens de la Palestine, dans leurs guerres contre les défenseurs de l'islamisme.

La conduite valeureuse des Templiers et les services éminents qu'ils rendirent à la cause chrétienne, leur valurent des donations sans nombre des princes et des seigneurs qui, dans leurs voyages en Orient, avaient pu se convaincre de leur courage et apprécier leurs vertus hospitalières. Aussi à la fin du XII^e siècle, des commanderies dotées de beaux revenus se trouvaient établies en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en France et en Italie.

La Belgique, dont les souverains et les populations prirent une part si glorieuse aux croisades, vit une des premières commanderies des Templiers s'ériger sur son sol. Godefroid de Saint-Omer, le compagnon primitif de Hugues de Payens et qui appartenait à la noble maison des châtelains de Saint-Omer, donna à l'ordre des Templiers une maison qu'il possédait dans la ville d'Ypres et fonda leur premier asyle aux Pays-Bas ¹.

Quelque temps après, les Templiers s'établirent en Brabant. En 1142 Godefroid II, comte de Louvain, leur concéda une partie des revenus qu'il retirait des reliefs des seigneuries et des inféodations ²; son successeur Godefroid III prit en 1160 l'ordre du Temple et ses possessions sous sa protection spéciale et les exempta de toutes impositions ou charges quelconques ³.

Philippe d'Alsace comte de Flandre par amitié pour Baudouin de Ledinghem, commandeur des Templiers en Flandre, (dont la résidence était à Bruges) donna à l'ordre les dîmes des

¹ SANDERUS, *Flandria illustrata*, Tome II, page 355.

² MIREUS, *Opéra diplomatica*, Tome II, page 1164.

³ *IBID.* *Ib.* Tome III, page 51.

nouvelles terres et des autels des paroisses de Slypen, Lefkingen, Steinen et de la Chapelle de Ste.-Marie près de Manneken Overvam. ¹ Cette donation fut l'origine de la commanderie de Slypen dont le titulaire néanmoins continua de résider à Bruges. La maison du Temple à Bruges était la plus importante de l'ordre en Belgique, parce que les relations fréquentes de cette ville avec l'Orient la rendaient le centre des affaires. En 1174, les biens des Templiers en Brabant reçurent un notable accroissement par la donation de tous ses biens qu'Arnold de Molembais fit aux frères du Temple qui vivaient alors en commun près de l'église de St.-Médard à Jodoigne ². En 1175, Gilles, comte de Duras, donna aux mêmes une partie de ses terres, le patronage de l'église de St.-Médard et les dîmes de Hupain ³; cette donation fut confirmée en 1177 par Raoul de Zeringen, évêque de Liège ⁴.

L'empereur Frédéric Barberousse se rangea en 1180 parmi les bienfaiteurs de l'ordre en prenant ses biens sous sa protection et en les exemptant de tous impôts ou taxes quelconques dans toute l'étendue de l'empire d'Allemagne ⁵. L'exemple de l'empereur fut suivi l'année suivante par Godefroid III, comte de Louvain, qui accorda aux Templiers, la même franchise dans ses états ⁶. En 1184 Gérard, sire de Duffel, donna à l'ordre toutes les terres composant son alleu, situé près de Turnhout ⁷. Le 7 décembre 1188, Godefroid III, comte de Louvain, et son fils Henri donnèrent aux Templiers quinze maisons avec terres et bois situés près des rives de

¹ MIREUS, *Opera diplomatica*, Tome II, page 1516.

² *IBID.* *Ib.* Tome II, page 1180.

³ *IBID.* *Ib.* Tome II, page 1181.

⁴ *IBID.* *Ib.* Tome II, page 1182.

⁵ *IBID.* *Ib.* Tome III, page 60.

⁶ *IBID.* *Ib.* Tome III, page 61.

⁷ *IBID.* *Ib.* Tome II, page 1352.

la Lahne ¹. Lorsque Henri de Louvain eut succédé à son père, il se déclara le protecteur de l'ordre dans ses états ². Et en 1209, il confirma, comme duc de Brabant, la donation de l'alleu de Valienpont, près de Ramillies, sous Nivelles, faite à l'ordre par Francon de Archenne et son épouse Agnès ³. Par suite de cette donation l'ordre du Temple établit une maison à Valienpont, dont les biens furent augmentés en 1220 par la générosité d'Othon, sire de Trasnignies, qui lui donna toutes les terres qu'il avait acquises et qui dépendaient du fief de Roignon. Othon de Trasnignies accorda aussi aux Templiers de Valienpont le droit de prendre du bois mort dans la Forêt de Nivelles et d'y laisser paturer leurs bestiaux ⁴.

Quelques années après Gérard, sire de Villers en Condros, entra dans l'ordre du Temple et lui donna tous ses biens ; l'ordre établit une commanderie dans le château de Villers, situé sur la pente d'un rocher. Gérard de Villers y résida et mourut en 1273 : il fut enterré dans la chapelle de la commanderie, où l'on voit encore son tombeau. Gérard de Villers est représenté sur la pierre sépulcrale en costume civil de Templier, avec la croix rouge sur le manteau et son chapelet à la main : autour de cette effigie on lit : *Chy gist frers Girard de Villers kij cest maison fonda, proié Dieu por s'âme, s'y trépassa l'an de l'incarnation de notre signor MCCLXXIII le dierin jor de febvriir* ⁵.

Gui, comte de Flandre et de Namur, donna le lendemain de la Trinité de 1282, à la demande de frère *Pieron dou Sac*, grand-commandeur de Flandre, à la maison du Temple à Bruges quatre bonniers de terre près d'Ardembourg, pour un cens annuel de neuf deniers par bonnier.

Au mois de février de l'année suivante, il vendit à la même

¹ MIREUS, *Opera diplomatica*, Tome II, page 1191.

² *IBID.* *Ib.* Tome III, page 71.

³ *IBID.* *Ib.* Tome II, page 1209.

⁴ *IBID.* *Ib.* Tome IV, page 719.

⁵ DELVAUX, *Dictionnaire Géographique de la province de Liège*, Tome I, p. 136.

maison quatre bonniers de terre aussi situés à Ardembourg, à 40 livres de Flandre par bonnier, et 2 bonniers, 2 mesures 5 verges au même lieu pour 50 livres par bonnier et moyennant le cens ordinaire de 9 deniers par an.

Au mois de mai 1289, le même comte vendit encore à la même maison 7 bonniers de terre à Assenede pour 60 livres de Flandre par bonnier et le cens indiqué ci-dessus ¹.

Jean II, duc de Brabant, prit en 1298 l'ordre sous sa protection et ordonna à ses officiers et magistrats d'empêcher que les Templiers ou leurs biens fussent molestés dans ses états ².

En 1310 il renouvela cette chartre de protection pour les biens que les Templiers possédaient à Walsberge, près de Tirlemont ³.

Ces donations et d'autres dont les chartes ne sont point parvenues jusqu'à nous, rendirent les Templiers belges riches et puissants; au commencement du XIV^e siècle leurs possessions étaient divisées en huit commanderies, savoir :

1^e CHANTEREINE, près de Jodoigne, dont dépendait la maison de Valienpont et les biens situés sous Tirlemont, Louvain Jodoigne et Duffel.

2^e BRAEKEL OU BREDAM dans la Mairie de Bois-le-Duc, les biens situés à Rixtel et Turnhout en dépendaient.

3^e Le PIÉTON en Hainaut, qui comprenait toutes les terres situées dans le comté.

4^e VILLERS LE TEMPLE en Condros, dont le titulaire percevait tous les revenus des biens de l'ordre dans la principauté de Liège.

5^e SLYPE qui comprenait la maison de Bruges et les terres de Slype, Lefkingen Steinen et Ardembourg.

6^e CASTRES en Flandre, on comptait parmi ses dépendances les biens situés sous Gand, Lille, Ypres et Cassel.

¹ MIREUS, *Opera diplomatica*, Tome IV, page 257 et 258.

² *IBID.* *Ib.* Tome III, page 148.

³ *IBID.* *Ib.* Tome III, page 156.

7° HAUT AVESNES, près d'Arras.

8° L'OISON aux environs de Hesdin. Ces deux dernières commanderies se partageaient les revenus des biens situés en Artois et dans le Cambresis.

Indépendamment de ces huit commanderies, les Templiers possédaient une maison ou refuge, situé à Bruxelles près de la chapelle de Ste.-Marie, et un prieuré à Visé qui dépendait de la commanderie de Villers-le-Temple; ce prieuré avait été fondé avec des biens donnés à l'ordre par Wathi Carot et sa femme Sophie, vers le milieu du XIII^e siècle ¹.

La tradition populaire plaçait autrefois dans presque toutes les villes de la Belgique des maisons de Templiers. Cette tradition qu'avait fait naître la réputation des richesses fabuleuses de l'ordre du Temple, n'a été confirmée par aucun document positif et même rien jusqu'à présent n'est venu prouver l'existence d'une maison de Templiers à Maestricht, quoiqu'on ait toujours soutenu la réalité de la fondation d'un pareil établissement dans cette localité.

Les Templiers en Belgique se rendirent dignes du reste de l'intérêt que leur témoignèrent les souverains de ce pays par le concours actif qu'ils prêtèrent en toutes circonstances à la défense de la patrie. C'est surtout lors de la guerre acharnée que le roi de France, Philippe-le-Bel, fit aux Flamands dans les premières années du XIV^e siècle, que leur patriotisme parut au grand jour. Les historiens de la Flandre n'ont pas oublié de signaler dans leurs écrits la brillante conduite du Templier *Guillaume de Bornem*, dont la co-opération fut si utile aux princes flamands et à Guillaume de Juliers pour organiser l'armée flamande et chasser de la Flandre les troupes françaises qui jusqu'alors n'avaient rencontré aucune résistance sérieuse.

Pendant que l'ordre du Temple se propageait en Belgique

¹ *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, Tome I, 2^e livraison page 340.

et que ses commanderies s'y organisaient, les Templiers en Orient partageaient les revers des autres chrétiens qui ne purent résister aux armes victorieuses de Saladin et de ses successeurs. La mauvaise fortune amena la désunion parmi les défenseurs de la croix, et chaque fraction de cette armée, où tant de nationalités se trouvaient mêlées, rejetait l'une sur l'autre la responsabilité du désastre commun ; quoique les Templiers eussent combattu au premier rang dans toutes les rencontres avec les infidèles, et que leur milice eut été presque entièrement anéantie dans les derniers combats, ils ne purent échapper au sort commun, et la calomnie vint poursuivre les débris de l'ordre qui s'étaient retirés dans l'île de Chypre. Les témoignages flatteurs que les Templiers reçurent des papes et des souverains qui les avaient vu combattre parmi l'armée chrétienne, ne purent empêcher ces rumeurs calomnieuses de pénétrer au commencement du XIV^e siècle en Europe et d'y être propagées par tous ceux qui enviaient leur réputation de vaillance et leurs richesses.

Une circonstance fortuite suscita contre eux un ennemi puissant et implacable et amena la suppression de l'ordre : Philippe-le-Bel, roi de France, dont les campagnes malheureuses contre la Flandre avaient épuisé les finances, recourut pour les rétablir à la honteuse ressource d'altérer les monnaies ; cette mesure inique qui jetait la perturbation dans le commerce et dans toutes les relations sociales, fit naître en France le plus vif mécontentement, et plusieurs émeutes successives signalèrent les sentiments hostiles du peuple de Paris contre la cour. Une révolte plus dangereuse que les autres força le roi à quitter son palais et à aller chercher un refuge dans la maison fortifiée que les Templiers possédaient à Paris. Les chevaliers du Temple, heureux de la marque de confiance que leur souverain leur accordait, reçurent splendidement le monarque fugitif et mirent tout en œuvre pour lui faire oublier sa disgrâce. La généreuse hospitalité des Tem-

pliers eut charmé tout autre que Philippe-le-Bel ; mais sur son âme jalouse elle produisit un effet tout contraire , la vue des richesses que l'ordre étalait pour lui faire honneur excita sa convoitise , et dès lors toutes ses pensées se fixèrent sur les moyens de s'approprier les trésors du Temple. Aucun scrupule ne pouvait arrêter le souverain , qui , à cette époque de naïves croyances , avait osé faire soustraire par ses troupes mercenaires le trésor du pape : aussi le premier prétexte qui se présenta pour spolier les Templiers fut saisi avec empressement par le roi. Deux chevaliers que leur indigne conduite avait fait chasser de l'ordre du Temple , furent les instruments que Philippe-le-Bel résolut d'employer pour parvenir à ses fins ; ces misérables poussés par leur haine contre l'ordre qui les avait répudiés , et enhardis par les promesses royales , accusèrent les Templiers de ne plus observer leurs vœux et d'enfreindre leur règle en se livrant aux débauches les plus honteuses et en reniant même leur culte quand leurs intérêts l'exigeaient et lors de leurs négociations avec les mahométans. Le roi et ses officiers s'empressèrent d'admettre ces accusations comme vraies et les communiquèrent au pape Clément V. La lecture de la dépêche du roi de France causa la plus grande surprise au pape qui venait de recevoir récemment de l'Orient des éloges flatteurs sur la conduite qu'y tenaient les Templiers. Il répondit le 24 août 1306 à Philippe-le-Bel et l'engagea à ne pas ajouter foi aux témoignages intéressés contre l'ordre , mais le roi avait résolu la perte des Templiers et engagea le pape à lui envoyer des commissaires avec qui il put conférer ; au mois de novembre le pape délégua deux cardinaux pour aller s'enquérir de cette affaire à Paris. Philippe-le-Bel ne tarda point à les rendre favorables à ses vues et le pape n'osa plus résister aux désirs du roi ; pourtant il essaya de soustraire à la rapacité royale les immenses biens du temple en stipulant qu'ils seraient exclusivement employés au recouvrement de la Terre-Sainte et à faire la guerre aux infidèles. Dès que l'autorisa-

tion papale parvint à Paris, Philippe fit arrêter tous les Templiers qui se trouvaient dans la capitale, et le 20 septembre 1307 il envoya une lettre circulaire à tous les prélats, barons et justiciers du royaume pour les faire appréhender au corps dans toute l'étendue de ses états. Le 22 du même mois frère Guillaume de Paris, confesseur du roi et inquisiteur général de la foi en France, donna commission aux inquisiteurs répandus dans les provinces, d'interroger et de juger les Templiers; alors commença une épouvantable persécution; les malheureux chevaliers troublés, par les interrogatoires fallacieux qu'on leur faisait subir, brisés par les tourments qu'on leur faisait endurer et éblouis par les promesses trompeuses d'amnistie, avouèrent en grand nombre les absurdes délits dont on les accusait, et ceux qui refusèrent l'aveu qu'on exigeait d'eux, subirent une mort affreuse sur les chevalets de la chambre de question.

Le roi ne se contenta pas de tenir dans ses donjons la plupart des Templiers français, car au printemps de l'année 1308 il força touses feudataires, y compris Robert, comte de Flandre, et son fils Louis, comte de Nevers et de Rhetel, à donner procuration pour poursuivre les chevaliers du Temple qui se trouvaient dans leurs états.

Le grand maître des Templiers Jacques de Molay et les principaux dignitaires français de l'ordre furent conduits après leur arrestation au château de Chinon, et deux cardinaux furent désignés pour assister à leur interrogatoire. D'après leur rapport, ces malheureux avouèrent les faits dont on les accusait et se recommandèrent à la clémence du roi. Ce rapport enhardit le pape qui craignait toujours pour l'issue de cette affaire où le roi l'avait entraîné, et l'engagea à continuer la persécution en faisant poursuivre aussi les Templiers de l'Allemagne et des Pays-Bas. Les archevêques et les évêques de ces contrées furent nommés commissaires et on leur adjoignit le Doyen du chapitre de saint-Servais à Maestricht. Au mois de novembre 1309, commença le procès contre les Templiers en France. Soixante quinze chevaliers s'offrirent pour présenter la défense de

l'ordre; parmi ces hommes courageux qui défiaient en quelque sorte le ressentiment du vindicatif Philippe, nous mentionnons avec orgueil deux chevaliers belges *Gossuin de Bruges* et *Gobert de Mâle*. Le 7 avril 1310, leurs commissaires comparurent devant les délégués du pape et produisirent leurs pièces de défense; parmi ces pièces se trouvait une déclaration hardie émanant d'un autre Belge qui voulut aussi contribuer à la défense de ses frères: il se nommait *Adam de Walincourt* et appartenait à la noble maison de ce nom en Hainaut. Toutes les tentatives mises en œuvre par les Templiers pour obtenir justice furent rendues vaines par l'influence du roi, et le concile de Sens, tenu au mois de mai de la même année, prononça la culpabilité des Templiers et en condamna un grand nombre à la peine de mort et à la détention perpétuelle. Les conseils provinciaux d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne se montrèrent plus éclairés et plus humains en proclamant l'innocence des chevaliers; le pape vit avec peine cette différence de décision, et craignant qu'elle ne fit naître une impression peu favorable chez le peuple, décréta la tenue d'un concile général qui devait se réunir le 1^{er} octobre 1311 à Vienne, en Provence. Ce concile auquel assista l'évêque de Liège, Thibaut de Bar, n'eut point le courage de prononcer l'acquittement des Templiers et le pape, à l'instigation du roi de France, déclara le 3 avril 1312 l'ordre des Templiers aboli. La bulle de suppression adjugea tous les biens des Templiers à l'ordre de St-Jean de Jérusalem, sauf ceux situés en Espagne et en Portugal dont le pape se réservait la disposition. Quant aux personnes des Templiers, le pape voulut disposer lui-même du sort de quelques-uns et décida que les autres seraient jugés par les conciles de chaque province. Ceux qui seraient trouvés innocents devaient être entretenus sur les biens de l'ordre selon leur condition; ceux qui confesseraient leurs fautes devaient être traités avec indulgence, les chevaliers qui avaient souffert la question sans faire d'aveux seraient jugés d'après les canons et ceux qui resteraient impénitents ainsi, que les rélaps, seraient voués à une punition rigoureuse.

L'abolition de l'ordre du Temple effectuée, on songea à terminer le procès du grand-maitre et de ses principaux officiers; ils furent condamnés à une prison perpétuelle, mais lorsqu'on voulut leur donner lecture de leur sentence en public, ils rétractèrent les aveux qu'on leur prêtait et protestèrent de leur innocence; cette scène inattendue impressionna vivement le peuple qui y assistait, et excita la colère du roi qui ordonna de les brûler vifs comme rélaps. Jacques de Molay et ses compagnons subirent ce supplice avec fermeté le 41 mars 1313; plusieurs autres chevaliers furent encore victimes de la haine du roi et subirent aussi la peine du feu.

En Allemagne et dans les Pays-Bas, l'abolition de l'ordre du Temple ne donna point lieu à des scènes si atroces, le concile provincial de Mayence reconnut leur innocence : on se contenta de les disperser dans différents monastères et de les y faire vivre d'après la règle moyennant une légère pension prise sur les biens de l'ordre, qui furent cédés sans contestation aux chevaliers de St-Jean de Jérusalem. Un seul prince belge imita la cruauté du roi de France contre les malheureux Templiers, ce fut Guillaume I, comte de Hollande et de Hainaut, l'allié dévoué de Philippe-le-Bel contre les Flamands. Ce prince envoya des lettres closes aux magistrats de Ziriczée en Zélande et leur ordonna de se défaire des Templiers, qui se trouveraient réunis dans la commanderie de cette ville. La régence de Ziriczée n'exécuta que trop bien les ordres du comte, car après avoir mis la bourgeoisie sous les armes, elle fit investir la maison du temple et enfoncer les portes : aucun chevalier n'échappa à la fureur de la populace déchainée par ses magistrats, et ces cannibales se plurent même à commettre les plus grands outrages sur les cadavres de leurs victimes ¹.

¹ BOXHORN, *Chronique de Zélande*.

LA
HAQUENÉE D'AISEAU¹,

COMMUNICATION

PAR

M. le Baron de STASSART,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE.

Le Sire d'Aiseau ou d'Aisal, comme on disait alors, avait accompagné Philippe-le-Bon dans ses expéditions militaires. Jacques, son filleul, s'était fait un devoir de le suivre et d'échanger ses fonctions de jardinier contre celles de varlet d'armes. Il avait, par son dévouement et sa présence d'esprit, dans une rencontre périlleuse, sauvé la vie à son seigneur qui, de retour dans ses foyers, ne songea qu'à trouver une occasion de prouver sa reconnaissance.

Jacques allait, presque chaque jour, à Tamines-sur-Sambre et l'objet de ses fréquentes visites était une jeune fille, citée comme un modèle de toutes les vertus. Le Sire d'Aisal vint lui-même la demander en mariage pour son protégé qu'il se proposait d'établir dans une de ses meilleures fermes. Les

¹ Je me sers de l'orthographe consacrée par l'Administration provinciale du Hainaut ; mais dans le pays même on écrit Aisaux.

noces devaient se célébrer au château, mais, le jour même, Jeannette (c'est le nom de la jeune fille) en voulant porter secours à sa mère, tombée dans un fossé, s'était foulé le pied. Le Sire d'Aisal s'empressa de lui envoyer sa plus belle haquenée, sur laquelle on la vit se mettre en route, escortée de tout le village de Tamines.

Après la bénédiction nuptiale, les danses commencèrent, comme de coutume; Jeannette ne put y prendre une part active, mais elle était heureuse, elle jouissait de la commune joie et des témoignages d'affection qu'on lui prodiguait de toutes parts. Jacques, d'ailleurs, la quittait le moins possible... Le bailliy fit remarquer au seigneur que, chose étrange, dans la terre d'Aisal, les jeunes garçons se trouvaient en beaucoup plus grand nombre que les filles; ce qui pouvait, à la longue, présenter de graves inconvénients et diminuer l'importance de la seigneurie. « Eh bien, bailli, répondit le Sire d'Aisal, pour obvier à ce danger, je veux que désormais et à perpétuité, tout homme de cette terre, qui prendra femme ailleurs, ait à sa disposition une haquenée des écuries seigneuriales pour ramener la mariée en triomphe. Ce privilège, qui s'est maintenu jusqu'à l'invasion française en 1794, fut concédé, par acte en belle et due forme dès le lendemain 16 de Mai 1439. Une copie authentique de la pièce existe encore dans les archives de la commune d'Aiseau.

LETTRE INÉDITE

DE

CHARLES D'ESPAGNE

DEPUIS

CHARLES-QUINT,

relative à un projet de mariage avec Renée de France;

PAR

M. G. HAGEMANS,

membre correspondant de l'Académie.



Charles-Quint! quel nom plein de prestige; combien nous en sommes fiers et combien nous avons le droit de l'être: c'est notre Empereur. La Belgique lui a donné la vie, il lui a rendu la gloire; né Belge, il resta Belge tout le cours de sa brillante carrière si diversement partagée. Empereur, monarque puissant des deux mondes, premier souverain de son siècle, il fut toujours fier du titre de Bourgeois de Gand, et tout ce qu'il a fait pour nous, prouve qu'il sut s'en rendre digne.

Aussi rien de ce qui touche cette grande gloire, qui nous appartient si intimement, ne doit-il être négligé. C'est ce qui nous engage à mettre au jour une lettre inédite, signée de ce grand nom de Charles, et qui, jointe à toutes celles de lui déjà publiées, servira à compléter un ensemble historique, où nous pourrons suivre, pas à pas, depuis sa jeunesse jusqu'à son déclin, et dans ses détails les plus intimes de pensées, de projets, de luttes et de victoires, de joies et de peines, la vie de Charles-Quint, écrite par lui-même. Et ce seraient là des mémoires, portant un cachet de la plus haute vérité, laissant mieux deviner les faiblesses

de l'homme à côté des grandes pensées de l'Empereur, que le *Mémorial de St.-Hélène*, écrit par cet autre Empereur, mourant lui aussi loin de la splendeur du trône : Napoléon écrivait ses mémoires pour les livrer au jugement du public ; en écrivant telle ou telle lettre Charles-Quint ne songeait pas que des feuilles éparses, un jour religieusement rassemblées, diraient mieux son histoire que ses historiographes. Et c'est précisément là le mérite des lettres autographes, qui, faisant, pour ainsi dire, partie intégrante de la personne qui les a écrites, nous la montrent à nu, sans entraves, sans réserve, peignant sa vie dans ce qu'elle peut avoir de plus caché, et laissant presque deviner son caractère à la forme des lettres plus ou moins molles et flexibles, plus ou moins âpres et anguleuses.

Si intéressante que soit la lettre que nous allons publier, elle ne touche cependant pas aux grandes guerres de l'Empereur ; elle ne regarde point sa profonde politique, c'est la lettre d'un jeune prince sous la tutelle. Il l'a écrite à 14 ans, mais déjà y remarque-t-on le cachet de cet esprit pénétrant, appliqué aux affaires, qui distingua sa jeunesse, de ce caractère prudent et réservé qui lui donna tant de supériorité sur les princes, ses contemporains, brusques, légers, inconséquents.

Cette lettre, véritable relique à nos yeux, se trouve aujourd'hui en notre possession après avoir fait partie des archives des comtes de Nassau. Intéressant non-seulement notre histoire Belge, mais aussi l'histoire de France, par conséquent l'histoire de l'Europe entière à cette époque, elle a le mérite, nous l'avons dit, d'être liée à celle d'un des plus grands princes qui illustrèrent la Belgique, elle nous rappelle une époque remarquable : le XVI^e siècle s'ouvrant pour une ère nouvelle ; elle date d'une année féconde en grands événements de toute nature : l'année 1514 ; et elle stipule les conditions d'une alliance, promesse de paix qui bientôt rompue, va se changer en guerre sanglante et interminable. Et n'eut-elle tous ces titres déjà pour stimuler notre intérêt, il lui suffirait presque d'être signée par

la main puissante qui tint si vigoureusement le sceptre de l'Empire parla la main de Charles d'Espagne, le futur Charles-Quint, celui qu'un Français contemporain, un ennemi par conséquent, le sire de Rabutin, appelle « le plus vaillant prince qui seroit, « qui a mis heureusement à fin des faits autant grands que « firent en leur règne les Césars. »

Avant de transcrire cette lettre, nous croyons devoir donner quelques détails sur les événements qui l'amènèrent. Ces détails ne pourront être qu'une compilation bien fastidieuse sans doute, de noms, de dates et de traités. Ce n'est pas en général ainsi que nous comprenons l'histoire, qui pour avoir plus d'empire moral gagne à briller aux yeux par plus de pittoresque, de couleur locale, de vie réelle; mais nous n'avions pas ici à consulter nos goûts: notre but, notre sujet c'est la lettre.

Nous lisons dans les commentaires, de Montluc, ce passage relatif à François I et à Charles-Quint. « Dieu fist naistre, « dit le soldat écrivain, ces deux grands princes ennemis jurés « et envieux de la grandeur l'un de l'autre; ce qui a couté, « ajoute-t-il, la vie à deux cent mille personnes et la ruyne « d'un million de familles: et enfin ni l'autre n'en ont rapporté « qu'un repentir d'estre cause de tant de misères. »

Il semble en effet qu'une force invincible, une force supérieure, dut s'opposer à tout rapprochement entre le Royaume et l'Empire. Dieu ne voulait pas que les princes qui les gouvernaient, puissent réunir leur puissance pour faire trembler la terre sous eux. Bien des tentatives d'alliances furent faites et refaites; bien des traités qui d'une longue guerre eussent fait une longue paix, furent signés et jurés: trois fois Charles de Luxembourg se vit fiancé aux filles de la maison de France, et il n'en épousa aucune.

Une première alliance fut traitée dès le berceau du prince de Luxembourg. Né à Gand le 24 Février 1500, l'année suivante déjà il était fiancé à Claude de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Et c'était là surtout l'œuvre de cette reine,

qui restée Bretonne sur le trône de France, ne désirait qu'une chose, voir l'indépendance de la Bretagne assurée. Cette indépendance, par un zèle inopportun, elle la voulait à tous prix : ce fut la pensée de toute sa vie, le but de toutes ses actions. Si d'une part elle oubliait les intérêts de la France, de l'autre elle ne calculait pas les dangers de cette indépendance si difficile à garder; elle ne prévoyait pas le sang qu'il faudrait verser, pour la conserver : digne femme de son pays elle ne voyait qu'une chose, la liberté : elle comptait sur ses Bretons pour la savoir défendre. Aussi voulait-elle leur assurer un duc particulier, suffisamment fort pour savoir sauvegarder ses droits : ce fut sur Charles de Luxembourg, l'héritier futur de Maximilien, l'héritier de Ferdinand et d'Isabelle, qu'elle jeta ses vues. Possédant un empire immense sur son mari, elle en sut profiter, et Louis XII, autant pour garder la paix chez lui qu'à l'extérieur, consentit à cette union, finit même par la désirer ; et stipulation dangereuse pour la France, sacrifiée aux idées de la reine, Charles en épousant Claude devait entrer en possession de la Bretagne, et l'un de ses fils porter le nom et les armes de duché.

Peu de temps après cet arrangement, lorsque Philippe-le-Beau, père du jeune prince, passa par la France pour aller prendre possession de son royaume de Castille, que la mort de Ferdinand et d'Isabelle, venait de lui laisser, Jeanne son épouse, depuis la malheureuse Jeanne-la-Folle, fit un cadeau de grande valeur à la fiancée de son fils ¹.

Les choses allaient donc à merveille, mais pour sceller mieux encore cette alliance, un second traité, puis un troisième furent résolus. Le dernier fut signé à Blois le 22 septembre 1504.

¹ FANCISCI HOEROEI, *Annales ducum seu principum Brabantiae totiusque Belgiae*, — V. 2. p. 506. Hic excepti a rege salutant reginam, deinde et Claudiam Francicam desponsatam Carolo Austriaco, cui adamantum auro inclusum estimatum mille quingentis aureis liliis Archidux Joanna dat dono.

Il y fut stipulé ¹, « que le roi des Romains donnerait l'investiture du duché de Milan à Louis XII et à ses enfants mâles et à leur défaut à Madame Claude et au duc de Luxembourg, leur enfants. » Louis XII s'obligeait de son côté, en cas où il mourrait sans enfants mâles, à faire remettre à Claude et à son mari le duché de Bourgogne, le comté d'Auxerre, le duché de Bretagne, le comté d'Ast et plusieurs villes importantes : de plus si le mariage manquait ou par sa faute ou par celle de la reine, il devait livrer Milan et la Bourgogne au duc de Luxembourg ². Le tout fut juré sur l'Évangile ; la reine ratifia ; mais il en fut de ce serment, ce que trop souvent il en est des serments des rois, qui doivent faire plier la sainteté de leur parole devant la nécessité, devant le bien de leur royaume. Ce fut ici le cas, que du reste le roi de Castille semblait avoir prévu, en traitant en même temps avec la France et les ennemis de la France, en arrangeant pour le même Charles d'Espagne, d'une part un mariage avec Claude de France, et de l'autre avec Marguerite, fille aînée du roi d'Angleterre.

Quant à Louis XII il n'avait pu rester sourd aux vœux que toute une nation exprimait hautement. « Le roi venu à Tours, nous dit Fleurange, dans ses mémoires, fist assembler tous ses Estats pour regarder à son royaume et comment il devait faire pour ce qu'il avait promis au roy de Castille lui donner sa fille, pour en faire le mariage d'elle et de Charles, fils aîné dudit roi de Castille, et auquel des deux princes, il la devait ou audict jeune Charles, archiduc d'Autriche, ou à Monsieur d'Angoulesme duc de Vallois, fust remonstré par tous les Estats que c'estoit mieux le prouffit de son royaume et de sa fille de la donner au dict sieur d'Angoulesme. »

¹ LOBINEAU, pag. 850, paragr. XXIII.

² id. id.

Louis céda *aux très instantes et humbles prières, supplications, requestes de la part des princes et seigneurs de son sang, et députés des principales villes*, comme il est dit dans le traité qui fut alors signé à Tours.

A cette nouvelle, Anne de Bretagne tomba malade de colère et de dépit. Ses espérances déçues, la Bretagne réduite à n'être qu'une simple province du royaume, le prince de son choix rejeté; le duc d'Angoulême, le fils de sa rivale, de sa plus grande ennemie, de Louise de Savoie, préféré! Elle le jura : cela ne serait pas, de son vivant du moins!

Elle était trop bretonne pour se laisser abattre longtemps, pour ne pas reprendre promptement courage et gagner par l'énergie ce que lui ferait perdre l'inactivité du désespoir. Si comme le dit le Jeune aventurier *elle, avait le cœur merveilleusement affectionné à la maison de Bourgogne*, elle ne l'avait pas moins, à son beau duché de Bretagne; la haine d'ailleurs venait la stimuler d'un nouvel aiguillon.

Le 25 octobre 1510, au château de Blois, elle avait mis au monde une seconde fille, Renée de France. A la naissance de cet enfant, furent arrêtés ses nouveaux projets.

Dans le contrat de son mariage avec Louis XII, il avait été stipulé que si l'aîné de ses *filz* devenait roi de France, le second serait duc de Bretagne. Cette clause elle prétendit l'étendre aux filles, et agissant sur le roi avec toute sa puissance de femme, et sa tenacité de Bretonne; malgré les intérêts opposés du royaume, elle réussit à lui faire adopter ses plans: Renée, la deuxième de ses filles, fut proposée en mariage, en 1512, à Charles d'Autriche, qualifié alors de prince d'Espagne. Cette fois encore, la Bretagne devenait la dote de l'époux ¹.

C'est de cette alliance qu'il s'agit dans la lettre que nous donnons

¹ LOBINEAU.

ici avec son ortographe du XVI^e siècle religieusement copiée, aux abréviations près :

A nos très chiers et féaulx les conte de Nassou et seigneur de Sempy ¹ nos cousins et autres nos ambassadeurs ordonnés vers le roy très chrestien

De par le Prince.

Très chiers et féaulx, depuis la despesche de Caulier, ² et les lettres que vous avons derrenièrement escriptes, nous avons reçu lettres de l'Empereur. mon seigneur et grant père, par lesquelles, il nous avertist, que en se départant des pons qu'il a parcedevant mis enavant pour traicter l'aliance de mariaige de Dame Renée de France et de nous, il veult et entend, que en procédant plus avant au fait dudit mariaige, l'on demande la délivrance de ladite dame, et qu'elle soit promptement rendue pardeça, pour la garder et norrir à nos despens.

Que pour son ³ dot, soit contenu a ce que le roy quicte son droit de Milan, et le nous donne et transporte en faveur et avancement dudit mariaige.

Qu'il renonce expressement au droit qu'il pourroit préteindre au royaume de Naples, et ce que en deppend, *ou du moins qu'il le nous donne et transporte en fæveur dudit mariaige que dessus ce que trouvons le plus que du est* ⁴.

Et qu'il promecte de non faire ayde ne assistance pour retirer et recouvrer le royaume de Navarre hors des mains du roy catholique, mon seigneur, ne de ses successeurs.

Quant aux deux premiers pons, vous y pourrez honnestement et licitement persister, tant par ce que de primeface y avez contenu et coutume, que par ce que vous en avons mandé, par ledit Caulier.

Et au regard des deux derreniers, combien que jusques ores riens n'en ait esté ouvert ne mis avant, toutesfois pour contenter mondit seigneur et père et affin qu'il n'ait cause de se douloir et nous noter de n'avoir ensuy son ordonnance et bon plaisir, de ce semble et semble à ceulx de notre conseil et à nous, que en pourrez faire ouverture par le meilleur moyen et le plus discrettement que pourrez, soubz umbre de ce que vons avons chargé, de comprendre en notre traicté, aussi bien les royaulmes pays et seigneu-

¹ C'est sans doute Michel de Croy, seigneur de St-Py.

² Jean Caulier, maître des requêtes, qui reparut plus tard dans d'autres négociations entre la France et l'Empire.

³ Sic.

⁴ Cette phrase en lettres italiques se trouve dans l'original d'une écriture différente ajoutée après coup; la place manquant sur la ligne pour les quatre derniers mots, ils ont été écrits très-petits et très-abréviés, de manière que nous n'oserions entièrement en assurer l'exactitude, ayant eu plutôt à deviner qu'à lire.

ries qui nous pourront succeder et escheoir ci-après, comme ceux qui desja nous appartiennent et sont succédez et escheux et autrement ainsi que saurez bien aviser, gardant le plus que pourrez, de donner au roy ou ses gens cause ou occassion de suspicion ou ymagination, que ayons quelque volonté de reculer ou charcer la rompture de ladite alliance, comme ne faisons.

Et pour résolution, vous ordonnons persister au fait de la délivrance de la dite Dame Renée, selon que derrenièrement le vous avons escript et mandé.

Quant au fait de Milan, que y contendez et persistez, pour l'emporter selon le désir de mondit seigneur s'il est possible. Et au regard des deux autres derreniers points vous y persistez aussi le plus que pourrez, sans toutesfois vous arrester si avant que par ce se pourroit ensuyr dangier et péril eminent de tumber en rompture.

Et pour encoires mieulx contenter mondit seigneur, nous semble que ferez bien de différer la conclusion dudit affaire, jusques à la venue du prévost de Louvain, qu'il a envoyé par de là, que lui ayez communiqué l'estat dudit affaire, et en ait averti icelui seigneur et sur ce entendu sa responce, s'il est aucunement possible, sans tumber es dangers dessusdit. Et vous ordonnons ainsi le faire. Très chiers et féaulx nostre soit seigneur garde de vous. Escrip en notre ville de Gand, le 5^{me} jour de Mars 1514 ⁴.

Contresigné (JANETON).

(*Signé*) CHARLES.

Nous laisserons aux lecteurs de cette lettre le soin de la commenter : ils s'en acquitteront mieux que nous. Qu'on nous permette cependant quelques dernières données historiques.

On a dit que Maximilien tenait peu à cette alliance entre son petit-fils et Renée de France, et que Charles lui-même n'y aurait pas tenu. On pourrait en effet douter qu'un jeune homme, non encore profond politique, eut fortement à cœur l'accomplissement d'un mariage avec une princesse qui âgée alors de quatre ans, boitait déjà, sans donner l'espoir qu'un jour, comme sa mère, elle rachèterait ce défaut par la distinction de ses traits.

Mais si jeune qu'il soit, Charles semble trop prince déjà pour ne

⁴ Dans un coin se trouve cette ligne écrite de la main de l'un des ambassadeurs. « Reçou à Paris le 7^e de Mars. »

pas faire céder les sentiments du cœur devant les besoins de la politique : sa lettre si pleine de recommandations, conseillant sans cesse la prudence à ses ambassadeurs, viendrait le prouver. Maximilien, de son côté, se serait-il départi si facilement de certains points précédemment émis, s'il avait peu tenu à cette union avec la France ?

Ces points furent probablement relatifs à la Bretagne, dont il n'est plus ici question, et qu'il avait sans doute soulevés à l'instigation de la reine Anne. Celle-ci paraît en effet avoir eu des relations secrètes avec l'empereur au sujet de ce mariage, et Varillas prétend même qu'elle avait tenté de conclure cette affaire sans la participation du roi. Si étrange, si contraire aux intérêts de la France, dont elle était reine, que pourrait paraître cette conduite, ses sentiments de Bretonne l'expliquent. Fleurange, du reste, semble prouver ce fait, contredit par quelques historiens, entre autres par Gaillard. « Elle manda, écrit-il, à Blois le jeune aventurieux (on sait que ce jeune aventurieux était Fleurange lui-même) pour quelque menée qu'elle voulait faire avec le roi de Castille et de toute sa maison d'Autriche. » Les choses sinon faites étaient du moins en état de projet. Mais elle mourut. Or, ce qui était le point essentiel pour la reine Anne, ne l'était pas également pour l'empereur, et l'on s'explique fort bien que celle-ci n'étant plus, il ait renoncé à certaines conditions n'émanant pas directement de lui. Cette lettre en effet date du 5 mars 1514, et la reine était morte depuis deux mois.

L'empereur demande qu'on lui livre la princesse sur-le-champ, pour être élevée chez lui, en attendant un mariage qui ne devra se faire que huit années après. Quoi de plus naturel, à son point de vue bien entendu ? Sans la princesse en personne qu'a-t-il ? Des traités ; on les rompt à peine signés. Des serments ? On en est si facilement relevé ! Il en a l'expérience. Mais Louis XII était père de ses enfants, avant que d'être père de son peuple ; il aimait sa fille, la fille de son Anne bien-aimée ; pouvait-il ainsi la livrer à un étranger, elle, pauvre enfant de quatre ans à

peine. La politique qui étouffe si souvent dans le cœur des princes tous sentiments généreux et naturels, venait heuseusement ici au secours de l'amour paternel : elle ordonnait ce qu'ordonnait la nature : livrer Madame Renée de France à l'empereur Maximilien, c'était jeter volontairement un précieux otage dans ses bras. C'est ce qui naturellement n'eut pas lieu.

Les conditions qui suivent, concernent le duché de Milan et le royaume de Naples, cet interminable sujet de querelles, de traités, et de guerres qui ensanglantèrent si longtemps cette pauvre Italie déchirée en lambeaux par une meute affamée de princes et de monarques.

En demandant le Milanais pour dot, Maximilien et Charles reconnaissent les droits de Louis XII, auxquels prétendent aussi les Sforce et la maison d'Arragon. Tous ces droits fort contestables, le même Maximilien les a reconnus tantôt à l'un tantôt à l'autre ; il donne l'investiture à Louis Sforce qui fonde les siens sur un mariage avec une descendante illégitime, ce qui ne l'empêche nullement d'accorder cette même investiture, Sforce vivant encore, à Louis XII. Mais, comme le remarque fort bien Gaillard dans son *Histoire de François I*, cette investiture était chose prostituée, affaire de fisc, objet de trafic et rien de plus. Au plus offrant ! Est-ce que deux ans plus tard Maximilien lui-même n'envahit pas le Milanais, se faisant reconnaître comme le seul et le véritable possesseur ?

Quant au royaume de Naples, Louis XII le possède parce qu'il l'a pris, et il l'a pris d'après certains droits chimériques. Aussi lisons-nous cette phrase dans la lettre : « les droits que le roy pourrait prétendre. » Un passage d'une autre écriture, comme nous l'avons observé en note, semble venir ensuite pour adoucir cette expression. Ne serait-elle pas de la main du prudent prince Charles ? Dans toute cette lettre ne voit-on pas l'empereur qui ordonne, le petit fils qui obéit, non passivement, mais en futur Charles-Quint : il y mêle sa prudence, il la pousse jusqu'à la minutie : il la pousse si

loin qu'il finit par rendre tout ce qu'il vient de dire presque inutile, en ajoutant finalement qu'on attende encore avant de rien faire, de peur de tomber en péril.

Cette espèce de réserve timide, nous prouve bien que la lettre émane directement du prince Charles, que c'est bien lui qui l'a dictée, qu'enfin on ne lui a pas donné simplement à apposer sa signature au bas d'un acte, sans qu'il ait eu autrement à s'en occuper. Cette timidité, sa jeunesse l'explique; et cette lettre toutefois nous annonce déjà ce caractère réfléchi qui distinguait Charles-Quint entre tous les monarques, ses contemporains, et vient à l'appui de ce passage de Robertson : « dans tous les plans qu'il concerta il porta toujours une prudence et une réserve qu'il tenait de la nature autant que de l'habitude. »

Le seigneur de Chièvres l'avait d'ailleurs très-jeune tenu au courant des affaires politiques, l'obligeant à s'en occuper lui-même, lui faisant lire tous les actes, murrissant enfin par tous les moyens un esprit naturellement réfléchi et sérieux.

Ce nouveau projet d'alliance eut, nous le savons, le sort des autres : de chef il tomba à néant.

Anne de Bretagne n'était plus là d'ailleurs pour stimuler les partis. Elle était morte le 9 janvier 1514. « Et qui en feust très aise, dit le jeune aventurier, ce feust Monsieur d'Angoulesme. » Son mariage avec madame Claude, auquel la reine avait mis tant d'obstacles, put enfin se conclure, le 10 mai de la même année. La même année vit encore un autre mariage, et elle devait, à quelques heures près, voir pleurer une mort nouvelle. « Le 9 octobre 1514 se firent les amoureuses nopces du roi Louis XII fort antique et debile et de Marie d'Angleterre. » Voilà les expressions de Louise de Savoie et des épithètes qui n'étonnent pas de la part de cette princesse. « Le 1^{er} jour de janvier 1515, ajoute-t-elle dans l'explosion de son ambitieuse joie maternelle, mon fils fut roi de France. » Louis XII

avait trépassé à 11 heures la nuit aux Tournelles, victime de ses *amoureuses nopces*.

A peine François I est-il sur le trône, que nous voyons « venir à Paris devers le roy le comte de Nassau, ambassadeur de la part de Charles d'Autriche, pour y faire les foij et hommages des comtez de Flandre et d'Artois et aultres terres tenues de la couronne de France, ce qu'il feit.¹ » Ceux qui accompagnaient le comte de Nassau, étaient encore Michel de Croy, seigneur de St-Py, chevalier de la Toison d'Or, Michel de Pavie, doyen de l'église de Cambrai, Gattinara depuis chancelier de l'empereur, Jean Caulier, déjà mentionné, Philippe Dales, son maistre d'hostel, et Gilles Vanderdamme son secrétaire. « Et quant et quant, ajoute du Bellay, pour plus grande seureté d'amitié entre les deux princes, feut pourparlé du mariage dudit Charles d'Autriche avec madame Renée. » Qu'on ne s'étonne pas de cette nouvelle démarche, après tant d'échecs, tant d'affronts. Charles n'avait encore le droit de se montrer ni fier ni blessé. — Il venait d'être émancipé et Maximilien d'Autriche lui avait remis le gouvernement des Pays-Bas. Or, dans ce bon vieux temps, qui ne méritait rien moins que cette épithète, les bonnes gens des Flandres ne la méritaient guère davantage. Turbulents, indociles, excités par les tribuns, ils ne laissaient pas trop le temps à la rouille de ronger leurs piques de fer et leurs lourds mousquets à mèche. Et, pauvres gens, ils n'avaient pas toujours tort ! Ils ne demandaient pas mieux que d'avoir pour prince un jeune homme né, élevé parmi eux, mais ce prince, de son côté, sentait bien qu'ils n'étaient pas gens à s'accomoder à son esprit, et que c'était à lui à s'accomoder au leur ². Or, il lui fallait pour cela temps, paix et repos : la paix, le commerce alors si prospère des Flandres l'exigeait, c'était à lui à la demander, s'il ne voulait voir ses braves sujets se jeter d'eux-mêmes dans les bras

¹ DU BELLAY. — Année 1545.

² RAYNAL.

de la France. Il fit le premier pas, et un nouveau traité fut signé en 1515. Il y fut stipulé qu'aussitôt que Madame Renée aurait atteint l'âge de huit ans, elle serait fiancée par *paroles de futur* avec le prince d'Espagne et l'épouserait quand elle aurait douze ans accomplis. Ce traité, accompagné d'un traité de paix et d'alliance entre les deux princes et leurs sujets, fut juré par le roi et la reine sur la vraie Croix, les Évangiles et le St.-Sacrément. Nonobstant cet acte si solennel, la reine Claude étant accouchée d'une fille au château d'Amboise, le 19 août, même année, on parla dès l'année suivante de donner cette princesse, nommée Louise, au prince d'Espagne ¹. Des projets tant et plus, mais qu'en devait-il résulter ? Rien, si non une chose fatale, pour l'avenir, à la Maison d'Autriche ; le mariage du comte de Nassau avec Claudine de Châllon, sœur du prince d'Orange ; mariage d'où devait naître le fameux Guillaume-le-Taciturne, qui enleva à Philippe II, fils de Charles-Quint, une partie de ses possessions aux Pays-Bas. C'est là du reste une remarque faite par la plupart des historiens.

D'ailleurs, de longtemps il ne devait plus être question d'alliance, car Charles et François I allaient se disputer l'Empire ; Charles l'emportait et François I ne devait jamais le lui pardonner. Loin d'une alliance, ce fut la guerre. Et comme le dit en quelques mots le seigneur de Tavannes : « jeunesse, ambition, jalousie, soupçon, prétention de Naples, de Bourgogne, de Navarre, de Milan, protection de Gueldres, origine de la guerre. »

Un autre résultat eut-il été plus heureux ? Je n'oserais vider cette question. Mais voici une observation de Robertson qui me paraît fort juste : « Ce fut pendant le règne de Charles, dit-il, et par suite des continuels efforts que son ambition audacieuse fit faire aux différents royaumes de l'Europe, qu'ils acquirent plus de vigueur dans leur constitution

¹ LOBINEAU.

intérieure, et qu'ils apprirent à connaître leurs ressources, à sentir leur force et à se rendre formidables aux autres. ¹ »

Quant à Renée, pendant même qu'il était encore question d'une union entre elle et Charles, on la fiançait le 26 mai 1529 avec le fils de Joachim, marquis de Brandebourg. Mais ce fut encore là un projet avorté, et la princesse qui devait devenir l'épouse du grand Charles-Quint, mourut la femme d'Hercule d'Est, duc de Ferrare.

¹ RICHARDSON, Livre XII, Tome 4, page 218. Traduction de SUARD.

EXTRAIT

DE LA

Correspondance de l'Académie.

— Plusieurs souverains et un grand nombre de célébrités littéraires et de compagnies savantes remercient l'Académie, dans les termes les plus flatteurs, de l'envoi qu'elle leur a fait de ses dernières publications.

— MM. Raepsaet, Hagemans, de Coussemaker et Le Maistre d'Anstaing adressent à l'Académie des lettres de remerciements pour leur nomination comme membres correspondants.

— Don Florencio Janer y Graells, auteur du *Musée royal d'Espagne*, membre correspondant de l'Académie à Madrid, l'informe qu'il lui fera parvenir des manuscrits et de nombreux documents authentiques concernant l'illustre maison de Peñaranda, dont une branche existe en Belgique, formée par Louis de Peñaranda, venu aux Pays-Bas en 1549, à la suite de Philippe II, étant attaché à ce prince comme gentilhomme (chambellan); maison dont l'illustration et la haute antiquité sont consacrées dans les annales d'Espagne, qui a contracté des alliances avec la plupart des premières familles espagnoles, et sur laquelle ce savant a fait beaucoup de recherches dans les archives et dans la bibliothèque privée de S. M. la reine Isabelle II; dans celles du duc d'Ossuna; dans les anciens manuscrits de la bibliothèque nationale de Madrid et de celle de l'Escurial; dans les archives mêmes de la maison de Peñaranda, réunies à celles des ducs de Frias, alliés aux Peñarandas, etc.

M. Janer offre à l'Académie les manuscrits suivants, restés inédits, de don Gaspard de Bracamonte comte de Peñaranda, conseiller d'état du roi Philippe IV, président des ordres de chevalerie, qui fut vice-roi de Naples, ambassadeur à la paix de Munster, et après la mort de Philippe IV, régent des royaumes d'Espagne :

1. *Lettres de don Gaspard de Bracamonte comte de Peñaranda, de l'an 1647, relatives à la paix de Munster;*

2. *Lettres originales qu'il écrivit de l'assemblée de Munster;*

3. *Recueil de ses services pendant sa présidence du conseil des Indes;*

4. *Négociations entre lui et les ministres plénipotentiaires sur la paix de Munster;*

5. *Offices au marquis de Villars, ambassadeur de France à la cour d'Espagne;*

6. *Relation historique de la paix de Munster;*

7. *Lettres adressées au roi Philippe IV et à don Louis de Haro, ministre d'état;*

8. *Lettre au comte-duc d'Olivares, premier ministre du roi Philippe IV, sur le décret qui le nommait membre du conseil des ordres.*

M. Janer adresse à l'Académie une Notice manuscrite contenant des détails topographiques et statistiques, très-curieux, sur le bourg de Peñaranda, situé dans la Vieille-Castille, et dont la maison de Peñaranda tire son nom. Cet honorable écrivain dit que, d'après ses recherches, ce bourg, fort ancien, ayant été dévasté par les guerres, fut repeuplé par Ramire II, vers l'an 940, et connu à cette époque sous le seul nom de *Penna*, provenant du latin barbare de ce temps-là¹; mais on lui donna plus tard le nom de *Peñaranda*. M. Janer rapporte que, dans la chronique de don Juan II, roi de Castille et de Léon, on trouve des renseignements curieux sur le premier seigneur de Peñaranda, qui est don *Alvare d'Avila*, maréchal des armées et grand-chambellan de don Ferdinand, roi d'Aragon, l'un des plus vaillants capitaines et chevaliers de son époque, qui, dit cette chronique, accompagna ce prince dans ses guerres, où il

¹ *Penna temperanda* est la devise de la famille de Peñaranda qui a été officiellement reconnue dans la noblesse belge. dans laquelle elle figure toujours dignement.

se montrait toujours aux postes les plus périlleux ; assista , parmi les plus notables chevaliers de Castille , au couronnement solennel de don Fernand à Saragosse , et figura , en 1420 , dans l'histoire pour avoir pris part à la pacification des dissensions entre les enfants de Castille , don Enrique et don Juan. Don Alvare d'Avila , qui a donné origine à la branche désignée sous le surnom de Peñaranda , avait épousé dona Jeanne de Bracamonte , qui paraît être la fille de Mosse Robin de Bracamonte , amiral de France , l'un des plus grands chevaliers de son temps , qui vint servir l'Espagne en 1367 sous Henri II , roi de Castille ; et nul doute que de cette Jeanne de Bracamonte , le surnom de cette dernière n'ait passé à la famille de Peñaranda ; surnom que l'on rencontre souvent dans l'histoire , depuis la fin du XV^e siècle , chez des membres de cette famille , comme étant joint à celui de Peñaranda.

— Madame la douairière de Jonge fait part de la mort de son mari , M. le chevalier de Jonge , docteur en médecine , président de l'Académie des Sciences et de la Commission médicale de Zélande , membre de l'ordre équestre et des États de la même province , chevalier de l'ordre royal du Lion Néerlandais , etc. , membre correspondant de l'Académie , décédé à Middelbourg. C'est une perte bien sensible pour l'Académie , pour l'art de guérir et pour l'humanité souffrante. Notre honorable confrère était un savant de grand mérite et un praticien très-habile , auquel le public accordait une grande et juste confiance. Il sera longtemps regretté de ses nombreux amis et surtout des pauvres , dont il était le bienfaiteur. M. de Jonge appartenait à l'une des plus anciennes familles nobles des Pays-Bas , qui jouit depuis plusieurs siècles de la plus haute considération en Hollande , où elle est encore aujourd'hui reconnue et représentée dignement dans la noblesse du royaume.

— M. le vicomte de Kerckhove , président de l'Académie , annonce la mort de M. le docteur d'Avoine , président de la Société des sciences médicales et naturelles de Malines , membre correspondant de l'Académie depuis plusieurs années. M. d'Avoine

était un médecin savant et très-consideré, connu par plusieurs écrits estimés, qui l'ont fait admettre à différentes compagnies scientifiques et littéraires. Il est décédé à Malines, le 20 mars 1854.

— M. le président annonce également la mort du célèbre de Fischer de Waldheim, docteur en médecine, conseiller d'état au service de Russie, vice-président de l'Académie impériale de médecine et directeur des Musées et de la Société impériale des curieux de la nature de Moscow, grand-croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., que l'Académie comptait depuis sa fondation parmi ses membres honoraires. M. de Fischer, condisciple et ami du baron Alexandre de Humbold, a publié un grand nombre d'excellents ouvrages sur les sciences naturelles, sur la typographie, sur la découverte de cet art, etc. Il était non-seulement un profond naturaliste, un médecin très-éclairé, mais aussi un archéologue savant et des plus distingués : il a fait d'intéressantes recherches dans le domaine de la bibliographie et particulièrement sur l'histoire de l'imprimerie et sur les anciennes éditions. Il découvrit le monument typographique le plus ancien et constata jusqu'à la dernière évidence la part qui revient à Guttenberg dans la découverte de l'imprimerie. Son travail sur cet objet, imprimé en six livres, à Nuremberg, 1801-1805, renferme plusieurs éclaircissements d'une haute importance.

— L'Académie a reçu, depuis la livraison précédente de ses Annales, les envois suivants :

1. De la Société archéologique de Namur, la 2^e livraison du tome troisième de ses *Annales*.

2. De la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, Lettres et Arts, le premier volume de ses *Mémoires*. In-8°, 1855, Dunkerque, imprimerie de Van Dalle.

3. De la même, la *Notice sur l'installation du bureau de la Compagnie*; le *Catalogue* de la dernière exposition de peinture, sculpture, architecture, etc., qui a lieu à Dunkerque, ainsi que le *Rapport* du secrétaire de la Commission de cette exposition,

4. De la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, plusieurs cahiers du 18^e volume de son *Journal*.

5. De la Société d'Archéologie de Lorraine, la première partie du tome IV de ses *Bulletins* et plusieurs nouveaux cahiers de son *Journal*.

6. De la direction du *Messenger des Sciences historiques*, etc., de Gand, la 4^e livraison de 1853 de son *Recueil*.

7. De M. Ul. Capitaine, membre correspondant de l'Académie, une brochure intitulé : *Quelques mots sur le théâtre Liégeois*.

8. Du même, son *Nécrologue Liégeois* pour 1853.

9. De M. van Kerckhoven, membre correspondant de l'Académie, plusieurs nouvelles livraisons de son recueil intitulé : *De Vlaemsche Rederyker*.

10. De M. le chanoine de Ram, conseiller de l'Académie, l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*.

11. De M. Janer y Graells, membre correspondant de l'Académie, les 10^e et 11^e livraisons de son recueil intitulé : *Museo Regio Espanol*.

12. De M. le docteur Broeckx, archiviste-bibliothécaire de l'Académie, sa *Notice sur le docteur Louis Overdatz*, médecin-praticien de Bruxelles, anobli par Charles II, le 20 juillet 1677, auteur d'un traité sur la *peste*, imprimé à Bruxelles, chez J. Mommaert, en 1668.

13. De la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, le volume de ses *publications* de l'année 1852. Ce volume, accompagné de planches, renferme, comme les précédents volumes de cette compagnie savante, plusieurs travaux archéologiques du plus haut intérêt, parmi lesquels on remarque surtout deux Notices de l'honorable M. A. Namur, qui, par ses productions antérieures, s'est déjà acquis tant de titres à l'estime publique : l'une de ces Notices traite *des tombes gallo-frankes du Grand-Duché de Luxembourg*, et l'autre concerne la *découverte d'un véritable lacrymatoire* dans le même Duché.

14. De M. Goethals, conseiller de l'Académie, son *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles*. 4 vol. in-4°, 1850-1852. Bruxelles, imprimerie de Polace-Duvivier.

15. Du même, la 1^{re} livraison de son ouvrage intitulé : *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique*, etc., in-4°.

16. Du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, la première livraison de son *Bulletin des sociétés savantes*, etc. In-8°, 1854, Paris, imprimerie de Paul Dupont.

17. De M. de Coussemaker, président de la Société Dunkerquoise pour les Sciences, Lettres et Arts, sa *Traduction du voyage historique de M. Bethmann*. Brochure in-8°, 1849, Paris, chez V. Didron, rue de Saint-André-des-Arts.

18. Du même, son *Discours d'installation comme président de la Société Dunkerquoise*. Broch. in-8°, 1854, Dunkerque, imprimerie de Vander Est.

19. De l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, le tome XXVII de ses *Mémoires*.

20. De la même, la première partie du tome VI de ses *Mémoires couronnés*, etc.

21. De la même, les nos 9, 10, 11 et 12 de son *Bulletin* du tome XX, et les nos 1, 2 et 4 de son tome XXI.

22. De la même, son *Programme des questions proposées pour le concours de 1854*.

23. De la même, son *Annuaire de 1854*.

24. De M. Le Maistre d'Anstaing, membre correspondant de l'Académie, son excellent et remarquable ouvrage intitulé : *Recherches sur l'architecture et l'histoire de la cathédrale de Tournai*. 2 vol. in-8°.

25. Du même, quelques *opuscules* qui se rattachent à l'étude de cet important monument, dont M. le Maistre dirige la restauration depuis environ quinze années.

26. De M. le baron de Stein d'Altenstein, membre correspondant de l'Académie, ses *Annuaire de la Noblesse de Belgique* pour les années 1853 et 1854.

27. De la Société des antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers, ses bulletins du 4^e trimestre de 1853.

28. De la Société Archéologique et Historique du Limousin, le tome IV de son *Bulletin*.

29. De la Société Havraise d'études diverses, son *Programme* des questions proposées pour le concours de 1854.

30. Du *Bibliophile belge*, les derniers cahiers de son *Bulletin*.

31. De M. De Lajonkaire, membre de la Société Havraise d'études diverses, le mémoire plein d'intérêt qu'il a publié sous le titre de *Recherches historiques sur les Douanes dans l'antiquité*. In-8°, 1854, Havre, imprimerie d'Alph. Lemale.

32. De M. Jakob Karsman, le Recueil de poésie qu'il a publié en langue nationale sous le titre de *Rymtuil*; recueil qui assure à M. Karsman un rang distingué parmi nos poètes flamands. 1 vol. in-8°, 1854, Anvers, imprimerie de Slaets.

33. De M. Van Lerberghe, membre correspondant de l'Académie, les 5^e et 6^e livraisons de la 5^e partie de son Recueil intitulé : *Audenaerdsche Mengelingen*.

34. De la Société des Antiquaires de Normandie, la première livraison du XX^e volume de la *Collection de ses Mémoires*.

35. De la Société archéologique du midi de la France, la 1^{re} livraison du tome VII^e de ses *Mémoires*.

36. De la Société historique et littéraire de Tournay, le tome 3 de ses *Bulletins*.

37. De la Société des Antiquaires de Picardie, le derniers n^{os} de son *Bulletin*.

38. De M. d'Otreppe de Bouvette, membre honoraire de l'Académie, son *Discours d'inauguration de la nouvelle salle de la Société libre d'émulation de Liège*, prononcé au mois de février 1854.

39. De la Société libre d'émulation de Liège, le *Procès-verbal de sa séance publique tenue le 12 mars 1854, pour l'inauguration de sa nouvelle salle*.

40. De M. Visschers, curé de la paroisse de St.-André à Auvers,

membre effectif de l'Académie, son ouvrage intitulé : *Naemrol van de cerw. heeren pastoors, onderpatoors, biechtvaders, etc. van St.-Andries parochie, sedert 1520 tot den huidige dag.* 1 vol. in-8° 1851, Anvers, imprimerie de P. J. Van Aarsen.

41. Du même, son recueil intitulé : *Verzameling van Graf-schriften in St.-Andries-kerk te Antwerpen.* 1 vol. in-8° ; 1852, Anvers, imprimerie de P. E. Janssens.

42. Du même, son ouvrage intitulé : *Iets over Jacob Jonghelinck, metaelgieter en penningsnyder ; Octavio Van Veen, schilder, in de XVI^e eeuw, en de gebroeders Collyns de Nole, beeldhouwers, in de XV^e, XVI^e en XVII^e eeuw.* 1 vol. in-8°, 1853, Anvers, imprimerie de P. E. Janssens. Il est vraiment à regretter que ces trois ouvrages si intéressants de notre digne collègue M. Visschers, soient publiés dans une langue trop peu connue.

43. De M. le baron Jules de Saint-Génois, conseiller de l'Académie, l'ouvrage si plein d'intérêt qu'il a publié en flamand sous le titre de *Historische Verhalen.* 1 vol. in-8°, 1854, Gand, imprimerie de Van Doosselaere.

44. De la Société archéologique de l'Orléanais, les dernières livraisons de son *Bulletin.*

45. De M. Le chanteur de Pontaumont, membre correspondant à Cherbourg, une notice intitulée : *vie de Thomas de Pontaumont de Carentan, conseiller du Roi au présidial du Cotentin, écrivain latin au XVII^e siècle, par A. Regnault, bibliothécaire au conseil d'état.* In-8°, 1854, Paris.

46. De M. Kervyn de Volkaersbeke, conseiller de l'Académie, les 8^e, 9^e, 10^e et 11^e livraisons de son magnifique ouvrage intitulé : *Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre.*

47. De la Société historique et archéologique de Maestricht, la seconde livraison de ses *Annales.*

48. De M. le baron Michiels de Kessenich, le tome 2 de ses *cahiers du cours de Droit criminel.*

49. De la direction du Journal belge de l'architecture, sa 6^e livraison de la 6^e année.

50. De la société scientifique et littéraire de Tongres, la 4^e livraison de son *Bulletin*.

51. De la Société des Sciences de Zélande, le *Programme* des prix qu'elle a mis au concours, lors de sa dernière assemblée générale du 5 avril 1854.

52. De M. le baron de Stassart, membre honoraire de l'Académie, le magnifique volume de ses œuvres diverses, qui prouve combien a été remplie la longue et brillante carrière littéraire de notre digne collègue, dont la Belgique peut s'enorgueillir à tant de titres.

53. De M. Du Mortier, membre honoraire de l'Académie, son savant *Discours sur l'établissement des Francs dans les Gaules*, prononcé au congrès scientifique d'Arras, le 29 août 1853. In-8°, Arras, imprimerie d'Alohonse Brissy.

54. De M. le docteur Vallez, son *Traité théorique et pratique de médecine oculaire*. 1 vol. in-8°, 1853, Bruxelles, imprimerie de Janssens-Delfosse. Bien que cet ouvrage soit étranger à l'archéologie, nous nous plaisons à le recommander comme étant une œuvre utile à l'humanité souffrante.

Le célèbre docteur Roux, secrétaire-perpétuel de la Société de Statistique de Marseille, adresse la lettre suivante à M. le vicomte de Kerckhove-Varent, président de l'Académie :

« MONSIEUR ET TRÈS-CHEP PRÉSIDENT,

» Peu de jours après mon retour à Marseille, j'ai reçu avec la lettre dont vous m'avez honoré le 5 octobre dernier, le diplôme de membre correspondant que l'Académie d'Archéologie, si dignement présidée par vous, a bien voulu me décerner le 3 du même mois en témoignage de son estime et pour reconnaître le don que, lors de mon premier passage à Anvers, j'ai eu le plaisir de lui faire, de quelques volumes de Statistique concernant Marseille, le département des bouches du Rhône, etc.

» Je ne me dissimule pas que je dois cette distinction flatteuse à votre bienveillante appréciation de mes efforts pour concourir au progrès de la science, et non à mon mérite dont la faiblesse rendrait bien stériles mes relations avec votre Académie, sans un zèle soutenu dans la communication,

principalement, des travaux importants de mes compatriotes sur l'archéologie et notre histoire locale. C'est vous dire que votre compagnie peut compter du moins sur ma bonne volonté et sur mon empressement à remplir, comme je le pourrai, les devoirs qu'elle m'a imposés, en m'admettant dans son sein.

» Veuillez, je vous prie, M. le Président, la remercier sensiblement du titre honorable qu'elle vient de m'accorder. Il m'est d'autant plus précieux qu'il me met de nouveau en rapport avec les hommes d'étude de votre cité, à la colloboration desquels je me glorifie d'avoir été associé, dès l'origine de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Anvers. C'est par vous, je crois, que fut fondée cette société, comme l'a été plus tard l'Académie que vous dirigez. Cette double circonstance et la réputation bien méritée dont vous jouissez dans le monde savant, m'auraient fait vivement désirer de vous connaître personnellement, si je n'avais eu ce bonheur en me rendant naguères en Belgique et dans les Pays-Ras.

» Vous n'avez pas oublié que le lendemain du jour où je vous ai serré la main la première fois, je me suis embarqué pour Rotterdam. Aussi, mes courses ont-elles été, quoique très-longues, faites avec agrément. J'y ai visité les divers établissements et particulièrement le nouvel hôpital qui m'a paru digne d'attention en ce sens surtout qu'il n'a pas de grandes salles, comme toutes les maisons de ce genre, mais offrant, dans sa construction, une division en 24 chambres, destinées, chacune, à recevoir 10 lits; ce qui donne un total de 240 lits et exige nécessairement plus d'infirmiers pour surveiller les malades ainsi séparés. Vous comprendrez, mon cher Président, que cette disposition ne rend que meilleurs et les soins et la surveillance.

» J'ai été frappé de la propreté de cet hôpital; j'ai considéré la bonne tenue des salles de bains, de celles de consultations et d'opérations. La table servant à celles-ci, est mise en mouvement par un mécanisme très-ingénieur qui permet de la diriger en sens divers pour faciliter l'opérateur. Un grand et beau jeune homme, l'un des inventeurs de ce mécanisme, m'en a fait la description. Je l'ai engagé à l'importer en France où j'ai pensé que son utilité serait appréciée au point qu'il serait bientôt adopté dans tous les grands hôpitaux.

» Je ne vous raconterai pas, très-honoré confrère, ce que j'ai noté de remarquable à Rotterdam, à La Haye, à Delft, à Amsterdam, à Utrecht, à Breda, etc., je ne saurais résister, cependant, au désir de parler de Leyde, ne fut-ce que pour vous remercier de m'avoir procuré l'occasion de faire la connaissance personnelle du digne professeur Leemans, qui, ayant eu à partir de Leyde, le jour même que j'y arrivai, et n'ayant pu conséquemment me conduire, ainsi qu'il l'aurait désiré, dans les établissements qui méritent d'être connus, m'a remis un plan tracé par lui des quartiers où se trouvent ces établissements et m'a fait admettre de suite dans un cercle littéraire dont il est membre; il a poussé la prévenance au point de faire précéder ma visite au cabinet d'antiquités qu'il dirige par un avertissement adressé à un suppléant, et, avec un tel guide, je me suis familiarisé avec la connaissance des antiquités chinoises, romaines, étrusques, égyptiennes dont onze appartements assez spacieux sont remplis.

» J'ai appris avec un noble orgueil que l'on devait à l'un de mes compatriotes la fondation du beau jardin botanique où, au milieu de plus de 6000 espèces de végétaux, il en est dont l'existence est plus que séculaire, tels que trois grenadiers bien conservés depuis 500 ans. — Non loin de là, j'ai jeté un rapide coup-d'œil sur le gigantesque herbier du cabinet botanique. — J'ai admiré dans la chambre des sénateurs, les portraits, au nombre de 108, des professeurs de de l'université depuis sa fondation en 1574. — J'ai examiné autant que me le permettait le peu de temps disponible, le cabinet anatomique formé de 6 collections particulières, notamment de celle de BRUGMANS. Un millier de sujets y

sont rangés dans un ordre parfait et cette collection s'accroît insensiblement. Le docteur Boogaerd, habile préparateur pour l'anatomie pathologique, a mis sous mes yeux une perche amphybie et s'est attaché à attirer mon attention sur ce qu'offre de plus curieux ce cabinet, qui a pour Directeur-professeur Halbertsma et qui date depuis 200 ans, mais qui n'est arrivé à un haut degré d'importance que depuis une cinquantaine d'années. — A ce cabinet est adossée la bibliothèque de l'université contenant 160,000 volumes, classés par ordre des sujets traités. Le bibliothécaire, M. Jacob Geel, à qui vous m'aviez adressé, se serait fait un plaisir de m'initier dans tout ce qui se rattache au précieux dépôt confié à ses soins, si déjà un sous-bibliothécaire n'avait eu cette attention. — Vous m'aviez recommandé de voir le docteur Siebold et son cabinet japonais; j'ai admiré les richesses de celui-ci, sans qu'il m'ait été donné de jouir de la conversation du docteur qui, malade, était retiré à sa campagne. — Je n'eusse pas manqué de rendre visite au docteur Blume, professeur d'histoire naturelle, également renommé parmi les hommes de science, s'il n'eut pas été absent. Mais j'ai parcouru le cabinet d'histoire naturelle plein d'objets contenus dans 15 vastes salles et où figure l'un des cabinets les plus complets d'anatomie comparée. — A l'église St.-Pierre, j'ai vu le modeste tombeau du grand Boerhave avec son buste et deux inscriptions bien connues, le tombeau et le buste du célèbre Pierre Camper né en 1722, mort en 1780, et dans un mur cette simple inscription : *Kempero grati discipuli*. — Enfin, j'ai contemplé un superbe mausolée sur lequel le défunt est représenté couché et portant votre nom, j'ai pensé qu'il était l'un de vos illustres ayeux.

» Mais je m'aperçois, mon cher confrère, que je vous raconte des choses que vous savez mieux que moi. Je m'arrête donc, quoique à regret, car il m'eut été agréable de dire un mot de la ville d'Utrecht où, comme à Leyde, on respire un suave parfum de science. Je me contenterai de nommer quelques savants qui, avec ceux désignés ci-dessus, ont été si bienveillants pour moi : à La Haye, M. Van Hal, ministre des affaires étrangères, et M. le Baron d'André, ministre de France; à Delft, le professeur Bleckrode qui m'a fait connaître dans tous ses détails l'académie royale de l'industrie de cette ville; à Utrecht, le professeur Van Hal, frère du ministre; M. Ackersdyck, professeur de l'école de droit; MM. Mulder, professeur de chimie, et Donders, professeur de physiologie; M. Boelen, ancien officier supérieur de la marine impériale française, aujourd'hui membre de l'amirauté en Hollande, sa patrie. Les égards qu'ont eu pour moi ces personnes et beaucoup d'autres m'ont sensiblement touché. L'accueil que j'ai reçu partout m'a donné une haute idée de l'hospitalité, des bontés, de la politesse, de l'amabilité des Hollandais. Je me trouve, du reste, étroitement lié à eux, depuis que la croix de commandeur de l'ordre de la Couronne de chène que je dois à la munificence de S. M. Guillaume III, qui a voulu ainsi reconnaître mon excursion scientifique et médicale dans les Pays-Bas, est venue me trouver quelques jours après ma rentrée ici.

» Les bornes de cette lettre, déjà bien longue, ne me permettent pas d'en dire davantage, malgré le plaisir que j'ai à m'entretenir avec vous et celui que j'aurais à étendre ma relation, comme je le pourrais. Je ne terminerai pas sans vous témoigner ma gratitude pour m'avoir mis en rapport avec des hommes d'élite qui ne pouvaient que rendre mon voyage aussi agréable que fructueux. En attendant que je revoie la Belgique et la Hollande, car les souvenirs que j'ai emportés de ces deux pays sont de nature à m'engager à y retourner un jour, je me réjouis de penser que vos relations avec notre Société de statistique et mes relations avec votre Académie seront très-fréquentes et que j'y gagnerai infiniment.

» Je vous prie, mon cher Président, d'agréer l'assurance de mes sentiments de haute considération et d'entier dévouement.

D.^r ROUX, »

ARTISTES BELGES

DU XV^e ET XVI^e SIÈCLES,

MENTIONNÉS DANS LES ARCHIVES DE L'HOPITAL NOTRE-DAME A AUDENARDE.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES ¹,

PAR

M. EDMOND VANDERSTRAETEN,

Membre correspondant de l'Académie.

Un second dépouillement des registres aux comptes, reposant aux archives de l'hôpital Notre-Dame à Audenarde, cette source inépuisable d'informations précieuses sur les arts, l'industrie et les mœurs de nos pères, nous permet d'ajouter quelques renseignements nouveaux à ceux que nous avons consignés dans la quatrième livraison du tome IX de nos *Annales*. La plupart de ces renseignements, relégués pêle-mêle dans des chapitres de paiement insignifiants, tels que ceux relatifs aux provisions alimentaires, échappèrent à notre attention lors d'un premier dépouillement. Comme ils se rapportent à deux époques remarquables par l'activité artistique qui se déploya alors à Audenarde, nous n'avons point hésité à en présenter ici une analyse sommaire. Peut-être y rencontrera-t-on de nouvelles indications qui, combinées avec celles fournies par les comptes communaux, aideront

¹ Voir les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. IX. pp. 368 à 391.

efficacement à déterminer la nature des influences qui entourèrent cette pleïade glorieuse d'artistes, appartenant à la ville d'Audenarde, et, au milieu de laquelle se détache, comme une auréole lumineuse, l'immortel sculpteur du portail de la chambre échevinale, Paul Vanderschelden.

1435-36. JACQUES, le menuisier, sculpte seize images et une statue de la Ste-Vierge, destinée à orner le fronton de la porte ¹.

1441-42. JACQUES HOEN, menuisier, vraisemblablement le même que le précédent, construit dans la chambre de la Prieure une voûte découpée en ogives pendantes. Il consacre, avec ses aides, environ cinq mois à ce travail ².

1442-43. JEAN DE WULF, menuisier, exécute un ouvrage semblable dans un autre appartement ³.

1457-58. GUILLAUME, le fondeur, de Tournay, s'engage à confectionner une couloire en métal pesant 82 livres et destinée au moulin de l'hôpital ⁴.

1461-62. JEAN VAERS, ecclésiastique, trace le canon de la messe dans un missel de la chapelle. C'était vraisemblablement un des copistes attachés au *scriptorium* du couvent de Sion à

¹ Betaelt Jakemaert den scrynmakere van xvj lievken te snidene up de vierelynskins; van iiij daghen, te iiij sch. s'daghs, compt. . . xvj sch. par.

Item besteed aen Jacop den scrynmakere een heelde van Onser Vrouwen, om boven int carteel van der poorten te stellene, cost te snidene. . xvj sch. par.

² Item betaelt sondaghs den xx^{sten} dach van meye, Jacop Hoen ende zyne gheselle scrynmakers, van myner vrouwen camerkinne boven up de vueste camere te beghinnen werken, om te verhemelne met hanghende ogiven, elken van vj daghen, te vj sch. s'daghs ende al hur costen toot vuldaen sal syn, heft. iiij lib. xij sch. par.

³ Item Jan de Wulf, scrynmakere, van ogiven te makene up tcamerkinne bachten, boven der waterporten, ende andersins. xl sch. par.

⁴ Item ghecoopmescapt te Doornicke jeghen Willemme den fondeur, eene metaline vlote naer onsen patroon die hem ghesonden was, dwelke vlote weecht iiij xx lib. xviiij lib. lx sch. iij par.

Andenarde ou du Prieuré d'Elseghem dont il sera fait mention plus loin ¹.

SIMON VANDERPORTEN, brode un *Agnus Dei* sur une chape en soie blanche confectionnée par Arnotd Braet, pas-sementier, et donnée en présent, par Cathérine Van Clesse-naere, religieuse de l'hôpital ².

1461-62. GUILLAUME VANDENBERGHE, fils de Jean, confectionne plusieurs croisées à ornements sur le modèle de celles façonnées par son père ³.

1462-63. JEAN VANDENBERGHE, de Bruxelles, est chargé de dresser le plan d'une tourelle à élever au-dessus de la chapelle, et s'engage à livrer plusieurs ouvrages découpés en ogives ⁴.

Observons ici que ce Jean Vandenberghe, mentionné également dans notre première notice, pour des travaux d'architecture et de sculpture, n'est autre que le célèbre constructeur de l'hôtel de ville de Bruxelles, plus connu sous le nom de *Van Ruysbroeck*.

¹ Item her Janne Vaers betaelt van dat hy in den misseel buten in de capelle, t canoen gescreven ende ooc de stoffe van dien ghelevert heeft.
xvj sch. par.

² Item Symoenen Vanderporten betaelt van den sticke werke dwelc hy ghemaect ende ghelevert heeft staende up de borst van den nieuwer blauwer cappen, te wetene een *Agnus Dei*, datter ghebrac toote spanghen an de selve cappe, gegheven der cappelle by suster Katheline Van Clesse-naere, welk sticxkin coste. iiij lib. xvj sch. par.

Item Arent Braet van de vors. cappen te maekene ende te voerne.
xxxvj sch. par.

³ Item Willem Vandenberghe, Jans zone, van Bruesele, van den cruusveinsters staende up de zaele naest de bottelryen, de welke hy 'tAude-naerde leverdde met allen de bauten, haecken, siegen ende passetten diere toebehoordden, van alzulcken fautchoene als zyn vadre dandre ghelevert hadde in zine taswerc; item van welkere vorseide veinstre den zelve Willem betaelt xxxij lib. par.

⁴ Item Clessenaere vorseid ghereden den xij^{sten} in ouste te Bruessele by meester Janne Vandenberghe, omme te wetene te wat tyde hy dwerc van den ogiven ende ooc den steeghere leveren zoude, metghaders ooc een bewerp van den torrekine maken; ende was ute iij daghen met tween paerden; verteerd xlvij sch. par.

GILLES DE PRINTERE, tailleur de pierres bruxellois, exécute divers ouvrages en dehors de ceux entrepris par Jean Vandenberghe, son maître ¹. Colin Baert et Eloi Willems, maîtres-maçons.

ROGER KA, menuisier, confectionne un portail en bois de chêne entaillé de sculptures.

1465-66. **PIERRE**, le peintre, décore deux bannières ².

1466-67. Des religieux du couvent d'Elseghem, près d'Audenarde, écrivent, enluminent et relient l'office de l'extrême-onction pour l'hôpital ³.

Le couvent d'Elseghem, appelé dans un registre aux actes et contrats de l'année 1441, reposant aux archives communales « den closter onser vrouwen in Gallilea, van Canonicken reguliers van der ordene van Sint Augustine » possédait un *scriptorium* qui surpassait en renommée celui établi dans le couvent de N. D. de Sion à Audenarde, dont il a été parlé précédemment.

1467-68. **JOSSE CORNEILLE TEMMERMAN**, maître constructeur de moulins, de Gand, renouvelle plusieurs roues dans le moulin de l'hôpital ⁴.

JEAN DE BOURSIER, maître tailleur de pierres à Tournay, dresse les plans de plusieurs colonnes en pierre blanche destinées à l'érection d'une nouvelle salle aux malades ⁵.

¹ Gilles De Printere, steenhouwer van Brussel, van diversche werke gewrocht boven de leveringhe van meester Janne Vandenberghe sinen meester. iiij lib. par.

² Betaelt Pietren de scildre van heide, de vanen up den doremte te stoffeerne xlvij sch. par.

³ Item den clooster van Elseghem betaelt van eenen boucke die zy geschreven ende verlicht hebben mids den bindene, daer men de ziecken ende andere mede olyt. viij lib. xiiij sch. vi den.

⁴ Joos Cornelis Temmerman, meulemeester van Ghent, van eene nieuwe wiele ende spille wiele dwelc hy gemaect heeft. xxxij lib. viij sch. par.

⁵ Item Jeanne de Boursier, steenhouwer (van Doornicke), van den betrocke omme de pilaren van den zyden van den nieuwen zieckhuys te maken x. lvij sch. par.

1468-69. SALIN DE SLOOVERE, peintre, exécute des travaux d'embellissement à l'intérieur de l'hôpital.

1469-70. JACQUES LAMPINS, sculpte le mystère de l'Annonciation de la Ste-Vierge, pour le nouveau portail de la salle aux malades ¹.

ROLAND VAN COPPINHOLE, façonne la balustrade et Mehus Ka exécute les moulures.

1473-74. MARTIN VRANKE, orfèvre, confectionne un calice d'argent et répare plusieurs objets d'argenterie ².

1477-78. BARTHOLEMÉE AELGOOT, sculpte deux bas-reliefs, et Nicolas le peintre exécute plusieurs travaux de peinture.

1506-07. LUUC ou LUUCX, le peintre, décore le chariot de la Prieure.

On rencontre encore à la même époque un *Henri*, le peintre, mentionné pour des travaux de même nature. Un registre des archives communales de l'année 1496, offre la réunion des deux noms *Henri Luucx*. Il n'est pas inutile de connaître intégralement les noms des peintres audenardais de cette époque : la plupart dessinaient les modèles de ces magnifiques tapisseries dont la renommée avait passé au-delà de mers.

1508-09. GEORGES LOTIN, sculpte une statue du Christ pour être placée dans le fronton de la nouvelle porte ³.

GUILLAUME DEDELINC, sculpte la pierre tumulaire de deux Prieures de l'hôpital, Élisabeth et Isabelle Van de Walle, décédées, l'une le 4 avril 1504 avant Pâques, l'autre le 31 novembre 1506.

¹ Item Jacop Lampins van den boodschap staende up tpoertael int ziechus vooren, mitsghaders Roeland van der vogen ende Meeus van der molueren al ant zelve; van al 't zamen. lvij sch. par.

² Hem betaelt Martin Vrancken van eenen keelict te maekene van nieus, mits den ouden kellyct ende ander zelve dat ic der toedede; van zelve betaelt ende van den fautsoene. xv. lib. xij sch. par.

³ Item betaelt Jooris Lotin van een beelde van IHS in den merckele van der nieuwer poorte vooren; ende den zelve merckele. iij. lib par.

1514-15. BAUDOUIN OGIERS, menuisier, sculpte une table en bois de chêne, ornée de six bas-reliefs ¹.

1519-20. PIERRE WAEBACK, tailleur de pierres, sculpte un tabernacle pour la chapelle ²; cet artiste figure parmi les principaux sculpteurs employés à la construction de l'hôtel de ville d'Audenarde.

ROLAND VAN DEN BOSTHELLE, fondeur de cloches, coule un chandelier en cuivre pesant 236 livres ³.

1524-25. GILLES SPIERINC, décore le réfectoire des religieuses ⁴.

1541-42. QUENTIN VAN DER SAREN, menuisier, confectionne des stalles en bois de chêne autour du chœur de la chapelle ⁵.

1550-51. GUILLAUME BAERT, maître maçon, modifie une partie de la façade latérale de l'établissement.

VICTOR NEELS, maître horloger, de Gand, livre deux horloges en fer.

1568-69. M^e FLORIS, confectionne le modèle d'un tabernacle sculpté par Martin Wittebroot, de Bruges ⁶. Voir notre première notice.

1569-70. FRANÇOIS LE PRINCE, architecte tournoisien, est

¹ Betaelt Bauwin Ogiers de scrynwerker van een der langhen spiersche tafele met zes liven beelden raffereelkens. xl sch. par.

² Item betaelt Pietre Waeyback, steenhouwer, van dat hy ghemaect ende ghesneden heeft een sacraments huus in de cappelle van dezen huuse, by coopmescepen, jehghens hem danof ghedaen. xiiij lib. par.

³ Roeland Van der Bosthelle, gheluyghietre, van eenen candeleeere by hem ghelevert in de cappelle, wegende ij^e xxxvj lib. metaels; te xxvj scilde elc hondert, heft. lxxiiij lib. viij sch.

⁴ Item Gilles Spierinc van de beetcamer te verschildene. xxx sch. par.

⁵ Item Quijntyn Van der Saren, scrinwerkere, van der siege van spiesschen haute by hem ghemaect ende ghelevert rondomme den choor van de capelle boven. lx. lib. par.

⁶ Item den XIX^{en} septembre LXIX, betaelt M^e Floris voor dbetrecken, meten ende bewerpen van den patroon van d'elich Sacraments huusekin. iij lib. iij sch.

consulté relativement à la reconstruction d'une partie des bâtiments de l'hôpital.

1570-71. JÉRÔME STAELPAERT, peintre, dessine un plan figuratif de quelques biens de l'hôpital Notre-Dame, situés aux environs du village d'Eyne ².

Ici s'arrêtent ces nouveaux renseignements. Quelques années plus tard, les registres aux comptes de l'hôpital Notre-Dame, à Audenarde, deviennent complètement insignifiants, par suite du laconisme en quelque sorte systématique, adopté par les scribes dans l'enregistrement de chaque article porté en compte.

Nous réunirons prochainement ces données aux précédentes, pour en former une brochure séparée.

² Item betaelt Jherom Staelpaert, schildre, van een veue du lieu te betrecken dienende ter proces jeghen de meerschen van Eyne.

vj lib. iij lib.

M. KESSELS.



SCÈNE DU DÉLUGE.

(Groupe en plâtre au Musée de Bruxelles.)

MATHIEU KESSELS,

STATUAIRE,

né à Maestricht en 1784, mort à Rome en 1836 ;

PAR

M. A. SCHAEPKENS,

Membre correspondant de l'Académie.

Tandis que Kessels travaillait dans le silence et l'oubli, au fond de son atelier, et réunissait par un travail long et pénible une suite d'œuvres remarquables, la France, l'Italie et l'Allemagne brillaient dans l'art statuaire par les productions des Pradier, des David, des Canova, des Thorwalsden, des Danecker, etc. La Belgique, si riche de la gloire de son école de peinture et de gravure du XVI^e et du XVII^e siècle, semblait se reposer sur les lauriers de ces deux branches des beaux-arts, — car les sculpteurs tels que les Quellins, les Duquesnoy, les Delvaux, malgré leur talent distingué, n'avaient su élever l'art du ciseau à la hauteur où Rubens, Van Dyck, De Crayer, etc., avaient porté la peinture, — lorsque Kessels vint, au XIX^e siècle, élever la sculpture à ce point culminant où ses illustres devanciers du XVII^e siècle avaient porté l'art du pinceau et celui du burin.

Né au milieu des tristes événements qui désolaient l'Europe à cette époque, Kessels eut, dès sa plus tendre jeunesse, à lutter contre le malheur et contre l'indifférence du public. L'accueil froid qu'on fit à ses premiers pas dans l'art ne pouvait cependant abattre en lui ce courage et ce feu divin qui enflammaient son âme d'artiste. Puisant dans la religion la force et la consolation qui le soutenaient dans ses revers, il trouvait encore en elle ses motifs et des inspirations pour ses immortels travaux. Il serait inutile de faire ressortir le degré de perfection de style et de grandeur que Kessels a fait acquérir à la sculpture au XIX^e siècle; ses travaux placés au musée de l'État accusent assez ses éminentes qualités. Nous avons dit que l'indifférence attendit Kessels au début de sa carrière. Quand il fut parvenu à ce haut degré de perfection dont ses travaux faits à Rome sont les preuves et où ils reçurent la sanction des nombreux artistes qui visitèrent la capitale des arts, même alors il eut la douleur de n'être pas appelé à prendre part aux nombreux travaux de sculpture confiés à des artistes belges. Kessels ne fut apprécié en Belgique que peu avant sa mort, et cet oubli ressort surtout des nombreux et importants travaux confiés à de jeunes artistes, à peine au début de leur carrière, œuvres monumentales qui devaient illustrer l'histoire politique de la Belgique, et attester le mérite de ses grands hommes.

A tous ces travaux Kessels ne prit aucune part, quoique sa longue et laborieuse carrière, la gloire acquise à la sculpture belge, par son talent apprécié à l'étranger lui assignassent de droit une grande part dans ces importantes commandes officielles. Mais si Kessels n'a pas joui pendant sa vie des honneurs dus à son talent distingué, si les commandes, les distinctions, les honneurs et la fortune n'ont pas couronné ses nombreux et savants travaux, ses progrès dans l'art n'ont pas été moins glorieux, et sa persévérante étude, unie à un religieux dévouement à l'art, ont fait de lui un de ces artistes comme il n'appartient pas à chaque siècle d'en produire. Sa vie modeste et

laboriense ne fut jamais troublée par l'ambition, et la réputation qu'il s'était acquise il la devait au mérite de ses travaux et à son génie; car son âme pure et profondément religieuse flétrissait les moyens indignes et les expédients auxquels beaucoup d'artistes doivent souvent leur renommée. Son talent a grandi dans le silence au milieu des chefs-d'œuvre de l'antiquité dont il s'inspirait, en gardant dans ses productions ce cachet d'originalité qui est un des mérites essentiels de ses compositions religieuses. Par la notice biographique que nous faisons suivre, et qui a été publiée en partie peu après la mort de Kessels, on apprendra plus particulièrement à connaître sa vie intérieure et ses travaux. Nous y ajoutons le croquis de deux de ses œuvres les plus remarquables, la *Scène du déluge* et le *Discobole lançant le disque*.

Mathieu Kessels naquit à Maestricht le 20 mai 1784, de Joachim Kessels et de Marguerite Caniels ¹. Il était le plus jeune de quatre frères; le premier, Guillaume, est devenu un habile architecte ²; le second frère, mort très-jeune, s'était distingué dans la sculpture en bois; le troisième, Henri, élève de Breguet, occupe un rang distingué dans la haute horlogerie astronomique et marine.

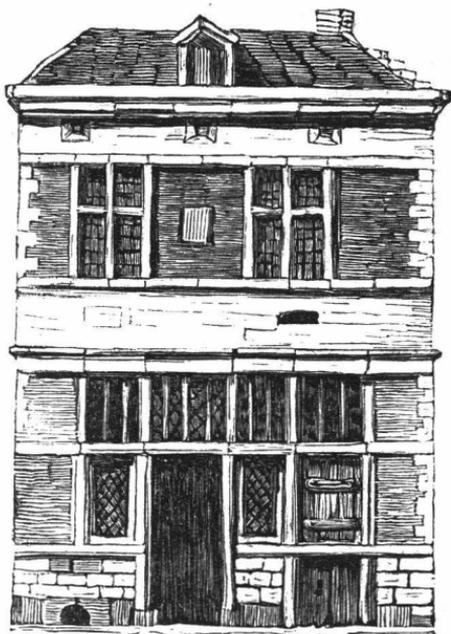
Ils étaient encore jeunes, et Mathieu, le dernier, avait à peine six ans lorsqu'ils eurent le malheur de perdre leur père ³. Après la mort de son époux, Marguerite Kessels se retira auprès de ses parents ⁴, et

¹ Mathieu Kessels fut baptisé le 20 mai 1784, à l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine à Maestricht, servant alors d'église paroissiale, d'après le registre de baptêmes de cette église, conservé au bureau de l'état civil à hôtel de ville de Maestricht. Il fut tenu sur les fonts par Mathieu Caniels et Hélène Pieters.

² Guillaume-Henri Kessels, architecte distingué, fut baptisé à la même église que son frère, le 3 janvier 1777; le second frère, nommé Conrad, qui mourut jeune, fut baptisé le 27 janvier 1779, et le troisième, Henri-Jean, le 15 mai 1781.

³ Le père de Mathieu Kessels exerçait à Maestricht l'état d'ébéniste.

⁴ A Blerick, dans le duché de Limbourg.



Maison où est né Mathieu Kessels à Maestricht. Démolie.

ses enfants l'y suivirent. Mathieu y demeura quelques années et fut témoin des désastres de la guerre qui firent une impression ineffaçable dans son esprit ; plus tard il fut envoyé à Venlo ¹ par un de ses oncles , pour apprendre l'orfèvrerie , et de là , pour faire plus de progrès dans cet art , il se rendit à Paris. C'est dans cette ville que Mathieu Kessels commença à apprendre le dessin et qu'il fréquenta l'école des Beaux-Arts. Cette étude des formes lui plut extrêmement , et il s'y livra avec tant d'ardeur que sa santé en fut altérée. Il partit alors de Paris , et se rendit à Hambourg auprès de son frère Guillaume. Il n'y resta que peu de temps , et se rendit à St.-Pétersbourg , où il demeura depuis 1806 jusqu'à 1814 ². Pendant ce séjour de huit ans dans cette ville , Kessels s'occupa principalement à modeler et à ciseler des statuettes de tout genre , en cire et en argent , et dans ses premiers ouvrages il fit déjà entrevoir l'aurore de son illustre avenir.

¹ C'est probablement son séjour à Venlo qui a fait prendre par un écrivain cette ville comme le lieu de naissance de Kessels. Le premier ouvrage par lequel il débuta comme sculpteur fut une figure de Christ en croix.

² Il y travailla chez le sculpteur Camberlain, architecte et sculpteur de l'empereur de Russie. *Le Messager des Sciences historiques de Belgique* cite Kessels parmi les élèves de Camberlain, voy. vol. 3, année 1823, p. 319.

Après la chute de Napoléon, Kessels voulut revoir sa patrie, où il montra, par des compositions et des portraits habilement exécutés, que son absence avait été remplie par le travail. Il ne resta pas longtemps à Maestricht ¹, et se rendit pour la seconde fois à Paris, où son frère Henri dirigeait alors une fabrique renommée de chronomètres. Pendant les quatre mois qu'il habita cette ville, il s'occupa beaucoup de ses études chéries et fut admis dans l'atelier et aux leçons du célèbre auteur d'Atala, le peintre Girodet.

Kessels avait alors trente ans, et depuis longtemps, comme toute âme passionnée pour les arts ou les lettres, il aspirait à voir l'Italie. Arrivé à Rome, il est profondément ému par tout ce qui s'offre à ses yeux, et il sent jaillir avec impétuosité dans son âme le désir ardent de travailler de toutes ses forces à produire un ouvrage de mérite. Il fut reçu dans l'atelier du célèbre Thorwalsden; il se montra docile, infatigable, et son maître lui confia l'exécution en marbre de deux bas-reliefs devenus très-populaires, et représentant *le Jour et la Nuit*.

En 1819 Canova avait établi un concours de sculpture à Rome. Kessels se mit au nombre des concurrents, et sa statue de Saint Sébastien percé par les flèches, fut couronnée par l'Académie de Saint-Luc, qui en loua surtout la belle et franche exécution ². C'est à l'occasion de ce succès que Kessels reçut du conseil de régence de la ville de Maestricht, sa ville natale, une lettre très-flatteuse, accompagnée d'une boîte en

¹ Il y exécuta des portraits en cire et modelait avec une grande facilité de belles statuettes. D'après Immerseel, il exécuta encore une composition allégorique en cire, qui symbolisait l'union entre le prince royal des Pays-bas, Guillaume II, et la grande-duchesse de Russie Anna Polowna.

² L'Académie de Saint-Luc a disposé de cette statue en faveur d'une église située à l'ancien Forum. Elle a été publiée par la lithographie en 1819, on en peut voir également une gravure au trait, dans l'ouvrage publié à Gand en 1824, intitulé : *Verzameling van de merkwaardigste voortbrengselen der hedendaegsche Ned. kunstschool*. In 8°, planche 39, et pag. 41

or avec cette inscription : *Trajectum ad Mosam M. Kessels sculptori ovanti Romæ anno 1819* ¹.

Encouragé par ces succès, Kessels entreprit plusieurs ouvrages. Il fit pour le duc d'Albe un petit Discobole couché, remarquable surtout comme étude de nature. Dans un autre Discobole, également couché, mais de grandeur naturelle, il y a, outre la vérité des formes et du mouvement, un style beaucoup plus élevé. Cette statue, admirée des connaisseurs, fut exécutée pour M. Labouchère, de Londres. Kessels fit ensuite pour le gouvernement des Pays-Bas un *Mars* ² au repos, statue

¹ Voici la réponse que Kessels adressa au conseil communal de Maestricht, pour le remercier de cet hommage :

Wel Edele gestrenghe Heeren,

Met de innigste gevoelens van hoogachting en erkenenis heb ik den brief gelezen, waarmede het Uw E. Gestr. beliefdede den 15 Maart dezes jaars mij te vereeren, en die mij onlangs door Z. E. den Heer Ridder van Reinhold bevolmagtigden Nederlandschen Minister bij den H. Stoel, op het aange-naamste ter hand gesteld is geworden, verwachtende met den eersten K. Kabinet's Kourier, die na Roomen komen zal, het geschenk dat mij zoo hartelijk en Gloorrijk aengekondigd werd.

Heeft Roomen U Ed. G^e Heeren, mij met eenen Lauwer-Krans versiert, Maestricht heeft denzelven met eene Burgerkroone, die eeuwen lang groen zal blyven, bedekt, ik heb ze met beete traanen van dankzegging aangenomen, ik leg op baar de hoogste waarde en zij voed in mij de hoop dat ik wel eens bet geluk erlangen zal een mijner kunstwerken in mijne geliefde vaderstad te kunnen plaatsen, in het vast betrouwen dat Uw E. G^e, de goedheid hebben zullen den inhoud dezes aan mijne waarde medeburgers en grootmoedige begunstigers bekend te maken bidde ik om den oorlof mij te durven onderteekenen.

Wel Ed. Gestr^e, Heeren.

Uw Ed. Gestr^e,

Gehoorzame Dienaar en dankbare medeburger.

M. KESSELS.

Roomen den 30 September 1820.

² C'est à tort qu'Immerseel dit, dans sa Biographie des Artistes néerlandais, que cette statue fut couronnée dans un concours et que le roi des Pays-Bas alloua, à cette occasion, une pension annuelle de 1200 fl. à son auteur.

colossale en marbre qui fut placée à Laeken, et qui lui valut la croix de l'ordre du Lion belge.

Rassuré désormais sur son avenir, Kessels pensa à se marier, et en 1820 il épousa une jeune personne de dix-huit ans, fille d'un ancien directeur dans l'administration de l'armée d'Italie. M. Gerardi, dans la biographie qu'il a publiée, en italien, de Kessels, nous montre l'artiste heureux dans sa vie intérieure.

Un des ouvrages les plus goûtés de Kessels est son Discobole debout lançant le disque. M. Gerardi, dans l'ouvrage

précité, dit que par cette œuvre, plus grande que nature, faite pour le duc de Devonshire, Kessels montra non-seulement qu'il connaissait l'art grec, mais qu'il savait en saisir les beautés les plus cachées, et les rendre siennes sans la moindre ombre d'imitation.

Pour le baron de Vinck, de Wustwezel, près d'Anvers, il fit une sculpture représentant une *femme pleurant sur une urne*, d'un caractère simple et touchant. Le même amateur acquit de lui un *Christ à la colonne*, figure qui respire une sereine humilité. Kessels fit ensuite pour M. Jenisch, sénateur de Hambourg, un *génie funèbre*, d'une tristesse pleine de vérité et de grâce.



Discobole lançant le disque, figure en plâtre au Musée de Bruxelles.

En 1828, M. le comte de Celles, ambassadeur des Pays-Bas près le saint-siège, eut la douleur de perdre sa jeune épouse qui était inconsolable de la mort de sa fille, arrivée quelque temps auparavant. Il chargea Kessels de faire un mausolée digne de sa perte, et l'artiste répondit pleinement à l'attente. Dans l'église Saint Julien-des-Belges à Rome, il a érigé pour la comtesse de Celles ce monument qu'on ne peut contempler sans être ému. Sur un sarcophage élevé, en marbre de Porto-Venere, on aperçoit une jeune femme étendue sur sa couche ; elle presse un crucifix sur son cœur, et, la tête se relevant un peu, elle contemple avec un sourire et un regard qui bientôt ne seront plus que célestes, sa fille bien-aimée qu'elle avait perdue, qui lui apparaît sous la forme d'un ange et lui montre le chemin du ciel, bientôt leur commune demeure. A cet appel, la mourante semble dire : Ma fille, je viens à vous ! Et telles avaient été les dernières paroles de la mère ¹.

A ce grand travail, que ceux-là seuls qui l'ont vu exécuté en marbre peuvent entièrement apprécier, à cette œuvre religieuse où se déploya autant de sensibilité que d'imagination succédèrent quelques ouvrages mythologiques que Kessels sut traiter également avec talent. *L'Amour aiguisant ses flèches* est plein de grâce et de finesse ; sa physionomie malicieuse semble dire : soyez tranquilles, les blessures n'en seront que légères. La Vénus qu'il exécuta est également une sculpture d'une grande finesse, aux formes pures et gracieuses. Le Cupidon est la propriété de M. Munter, d'Amsterdam, et la Vénus est celle du duc de Pembroke, pour lequel Kessels fit aussi un beau petit Discobole lançant le disque.

Par ces compositions Kessels a prouvé que son talent pou-

¹ Une gravure au trait de ce mausolée, avec son inscription, a été publiée dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, T, VI, p. 63, *Notice sur l'hospice et l'église de Saint-Julien-des-Belges à Rome*, par M. P. VISSCHERS, curé de Saint-André à Anvers.

vait se plier à divers genres : il a bien traité les sujets profanes et les sujets religieux ; cependant ce sont ces derniers qu'il aimait le plus ; il y travaillait avec un grand élan. Il exécuta pour le comte Potoski deux bustes de forme colossale, l'un représentant le Christ, l'autre la sainte Vierge ¹. Ce sont deux belles têtes pleines d'expression et empreintes d'un caractère noble et religieux ; les draperies en sont traitées avec beaucoup de talent. On regarde encore comme une de ses meilleures œuvres son bas-relief, *la face du Christ*.

Parmi les compositions en terre cuite *les quatre Évangélistes* méritent une attention spéciale, de même que le beau groupe représentant *le Christ mort*, sur lequel la Vierge gémit tandis qu'un ange saisit avec tendresse la main du divin martyr. Une autre piété en plâtre, où la Madone est représentée au moment où elle revoit pour la première fois le corps inanimé de son fils, est pleine d'une sainte expression. Mais l'œuvre capitale et malheureusement la dernière de Kessels, c'est la *Scène du Déluge* qu'il exécuta en marbre pour M. Jones, amateur distingué des arts. Ce groupe est composé de trois figures : un homme, gravissant au sommet du rocher son dernier refuge, soutient de toutes ses forces sa compagne, défaillante et ruisselante de l'eau terrible qui va les engloutir. La mère essaye de sauver son enfant qui s'attache à ses vêtements. On aperçoit sur le visage du père, dit l'auteur de la biographie de l'artiste, la douleur et le désespoir qui lui déchirent le cœur ; il tourne ses yeux vers son enfant, et en le voyant près de rouler dans l'abîme il voudrait le secourir, mais comment ? Il lui faudrait sacrifier son épouse. Les vagues battent le rocher et on voit que ce n'est plus qu'une lutte suprême et désespérée contre une mort certaine qui attend ces intorfunés à chaque instant.

¹ Kessels se proposait de faire cadeau de ce dernier buste à une église de Maestricht.

Kessels exécuta encore, à la fin de sa vie, une figure en terre cuite représentant l'Archange Saint-Michel terrassant sous ses pieds l'hydre du doute et de l'anarchie et tenant à la main le glaive flamboyant. Ce groupe, qu'on avait le projet de lui faire exécuter en marbre pour l'église Sainte Gudule, est d'une belle composition; l'archange triomphant est empreint d'un beau cachet religieux; il terrasse avec une sainte puissance le démon qui se trouve sous son pied. Pendant les derniers mois de sa vie, Kessels avait fait mettre au pied de son lit ce groupe. Dans les intervalles que lui laissaient ses souffrances, il l'étudiait, et un jour, à force de méditer, l'éclair divin de la beauté l'illumina tellement qu'il s'écria, en s'adressant à sa femme : « Ah ! » Fanny, si je pouvais vivre encore ! combien je sens que je » ferais mieux ! l'Archange, le Déluge et le reste ne sont rien ; » je sens là que je m'élèverais bien plus haut ! » Et Kessels est mort sur le seuil d'un champ peut-être inouï de gloire ! Il ne lui a pas été permis de manifester dans le monde son nouveau degré d'initiation !

C'est dès 1833 que Kessels avait commencé à souffrir d'une lente inflammation de poitrine. Les saignées furent ordonnées, mais l'une d'elles fut pratiquée maladroitement et produisit des accidents graves, suivis de grandes souffrances; et quels qu'aient été les soins et les traitements, jamais son bras ne put entièrement guérir. Toutefois l'artiste se consolait qu'au moins son bras droit eût été sauvé, et il espérait reprendre ses travaux lorsqu'il fut atteint d'une affection organique, suivie d'un commencement d'hydropisie de poitrine. Tous les remèdes furent inefficaces; son état alla continuellement en empirant, et dès le mois de février 1836 il se vit obligé à garder le lit d'où il ne devait plus se relever.

Pendant un mois il éprouva les souffrances les plus cruelles, auxquelles venaient se joindre les tourments moraux. Souvent il ne pouvait plus respirer que lorsque sa femme lui tenait fortement la tête entre les deux mains; et dans cette



Th. S. inv.

Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres.

(Imitation de Jésus-Christ).

agonie il voyait ses six enfants, il se sentait mourir et il savait qu'il les laissait sans fortune! Mais il avait foi en Dieu, et cela allégeait beaucoup ses douleurs. Sa maladie, qui s'aggravait toujours, le conduisait au tombeau. Après avoir reçu les consolations de la religion, le matin du 3 mars, l'illustre artiste, âgé de 51, passa de cette vie à une meilleure, et alla se reposer dans le sein du Seigneur. Le soir suivant, son corps fut transporté à l'église des SS. Vincent et Anastase où, le lendemain, furent célébrées les funérailles auxquelles assistèrent spontanément les académiciens de Saint Luc.

Après la cérémonie, ses dépouilles mortelles furent conduites à l'église Saint Julien-des-Belges, où elles gisent non loin d'un monument élevé par le génie de Kessels. Triste et trop soudain rapprochement de l'œuvre et de l'auteur.

Voici comment son biographe trace son portrait. La personne de Kessels était agréable; il était de taille moyenne, il avait les cheveux noirs et les yeux bruns et très-vifs ¹. Il fut bon époux, bon père de famille et excellent ami. Il se montrait charitable envers les pauvres et plein de compassion pour les malheureux. Il fut patient et assidu au travail. Il était très-religieux et *l'Imitation de Jésus-Christ* était une de ses lectures favorites ². Ennemi de l'adulation, il avait quelque chose de fier, mais sans doute parce qu'il se sentait capable de grandes choses. Cette fierté de cœur fut la cause qui l'empêcha d'avoir autant de tra-



Mathieu Kessels.

¹ Un artiste qui l'avait vu peu avant sa mort traçait ainsi son portrait : Kessels était un homme d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, au regard vif; il avait le nez aquilin, les lèvres fines, les cheveux plats, sa tête avait quelque ressemblance avec celle de l'aigle. Il avait les épaules assez larges. Il était naïf, religieux et chaud de cœur. L'art était pour lui une chose sainte, un culte, une fille du ciel.

² Nous joignons à la biographie de Kessels un dessin inspiré par la lecture favorite de l'artiste : *l'Imitation de Jésus-Christ*.

vaux qu'il aurait pu en obtenir, mais rien au monde ne l'aurait porté à solliciter des faveurs. Kessels n'avait que du savoir, il n'avait pas de savoir-faire, et il est difficile, en vérité, de lui faire un reproche de sa modestie. Elle ne l'empêcha pas toutefois d'être estimé par les artistes qui appréciaient son talent. L'Académie de Saint Luc de Rome l'avait nommé, en 1829, académicien de mérite résident; l'Institut des Pays-Bas, les Académies des Beaux-Arts d'Anvers et d'Amsterdam lui envoyèrent spontanément ses nominations accompagnées de lettres pleines d'expressions les plus flatteuses.

Aussi avait-il toujours eu un grand attachement pour son pays où il désirait vivement de retourner, et il avait accepté la fonction de professeur de sculpture à l'académie de Bruxelles, que le gouvernement belge lui avait offerte en y attachant des honoraires élevés, lorsque la mort est venue le surprendre pour ainsi dire au moment du départ. Sa veuve a cru agir selon les intentions de son époux en acceptant les conditions que le gouvernement belge lui a faites en acquérant les ouvrages composant le *studio* de Kessels; elle a cru aussi suivre ses intentions en s'établissant en Belgique, et en procurant ainsi à ses enfants une éducation convenable dans la patrie de leur illustre père ¹.

¹ Peu après la mort de l'artiste, le 28 mars 1836, le collège des bourgmestre et échevins de la ville de Maestricht reçut un mémoire adressé au Conseil de Régence, par lequel on offrit d'ériger un monument commémoratif à Kessels dans sa ville natale. M. Visschers, curé de Saint-André à Anvers, avait formé le projet d'ériger un monument à Kessels dans l'église Saint-Julien-des-Belges à Rome; ce projet ne reçut pas d'exécution par le départ de l'ambassadeur belge en 1840, M. le comte d'Oultremont. *Ann. de l'Académie d'Archéologie de Belgique*. T. V. p. 65.

**Liste des ouvrages de Sculpture composant le studio de Kessels
et acquis par le gouvernement belge.**

PLATRES-MODÈLES.

1. Figures du monument de la comtesse de Celles.
La comtesse de Celles, à sa dernière heure, voit apparaître sous la figure d'un ange sa jeune fille qui l'avait précédée au tombeau, et qui lui montre le chemin du ciel. Le monument en marbre de la comtesse de Celles se trouve à l'église Saint Julien-des-Flamands à Rome.
2. L'Amour aiguisant un dard.
3. Discobole lançant le disque. Plus grand que nature.
- 3^{bis}. Discobole lançant le disque. Dimension plus petite.
4. Figure de femme pleurant sur une urne.
5. Génie funèbre éteignant un flambeau.
6. Discobole assis. Grandeur naturelle.
7. Mars au repos, s'appuyant sur son bouclier. Le marbre de cette figure se trouve au palais de Laeken.
8. Un lion au repos, fait d'après nature.
- 9 et 10. Etudes de lion faites d'après nature.
11. La face du Christ.
12. Enfant portant un canard.
13. Vénus sortant du bain.
14. Buste colossal du Christ.
15. id. » de la Madone.
16. Le Christ à la colonne.
17. Bas-relief funéraire. Une mère mourante confie sa fille à sa sœur. Un génie veille auprès d'elle.
18. Mars. Dimension moins grande que nature.
19. Discobole assis. Première étude d'après nature, l'artiste l'a exécuté, après sur une plus grande échelle.
20. Buste du grand Discobole assis.
21. Vache debout, d'après nature.
22. id. couchée »
23. Un lion marchant.
24. Bas-relief sépulcral. Il représente la mort d'un militaire, sa femme est auprès de lui. Près du chevet du mourant se trouve un génie funèbre.
25. Groupe, scène du déluge.

SCULPTURES EN MARBRE.

26. La face du Christ.
27. Enfant portant un canard.
28. Vénus sortant du bain.
29. Buste du Christ. Ce buste a été exécuté en petit d'après le plâtre-mo-dèle après la mort de l'artiste, ainsi que le numéro suivant.

30. Buste de la Madone.
31. id. du grand Discobole assis.
32. id. d'Auguste ; copie d'après l'antique.
33. id. d'Isis. id. id.
34. id. de Cicéron, id. id.
35. id. de Marc-Aurèle, id.

ESQUISSES.

36. L'Archange Michel terrassant le Démon.
37. Projet de monument. Statue sur un piédestal orné de quatre bas-reliefs
38. Première idée du monument de la comtesse de Celles.
39. Ensemble du même monument. Le marbre diffère en quelques parties de ce projet.
40. Cupidon tirant une flèche de son carquois.
41. Discobole ramassant le disque.
42. Pietà. La Madone revoit le corps de son fils.
43. La Madone avec l'enfant Jésus.
- 44 à 49. 6 Esquisses représentant Saint Pierre, Saint Paul, et les quatre Évangélistes.
50. Cyparisse assis près du cerf.
51. Génie funèbre.
52. La Vierge et l'enfant.
53. Projet de groupe du déluge.
54. Autre projet.
55. Le génie des beaux-arts.
56. Un enfant.
57. Une Vénus.
58. Esquisse de la Vénus exécutée en marbre.
59. Un petit Mars.
60. Enfant avec un chien.
61. Enfant jouant avec un chien.
62. Un enfant.
63. Femme avec un enfant.
64. Berger mordu par un serpent.
65. Berger fuyant l'approche d'un serpent.
66. Une Madone debout.
67. Le Christ à la colonne.
68. Saint Georges défendant contre un monstre la fille du roi d'Angleterre.
69. Monument funèbre.
70. Une femme à genoux.
71. Pietà. Groupe de trois figures. La Vierge veille près du corps de Jésus. dont un ange contemple la main percée.
72. Génie pleurant près d'un tombeau.
73. Une Madone.

Kessels fit encore, pour son confesseur, un bas-relief en cire, représentant Saint Antoine accompagné d'un ange.

NÉCROLOGE

DE L'ANCIEN PRIEURÉ DE

GROENENDAEL,

FONDÉ EN 1304.

(BIBLIOTHÈQUE ROYALE. — Section des manuscrits, N° 557)

PUBLIÉ PAR

L'ABBÉ STROOBANT,

Conseiller honoraire de l'Académie.

• *Hodie mihi, cras tibi.*

Januarius.

1. Circumcisio Domini. *Duplex.*

Pytancia Rogeri Steelant.

2. Fratris Jacobi Van Dyck, laici familiaris, 2 jannarii 1723.

3. Obitus fratris Egidii filii Johannis familiaris. — Fratris Bernardi Van den Heetvelde, presbyteri. — Fratris Philippi Briquegni, presbyteri, anno 1643.

4. Obitus Henrici Slabbaert, decani Bruxellensis. — Item Margarete Fracys. — Et Franconis de Berlaer. — Elisabeth de Melcouwe, cum parentibus. — Item, Johannis Tappe et uxoris ejus. — Et Beatricis uxoris Bartholomei T Serarnds, senioris. — Item Wilhelmi dicti Crippyn et Joete ejus uxoris, cum Wilhelmo et Sibilia liberis eorum. — Domini Godefridi de Boete, presbyteri. — Fratris Cornelii Herdens familiaris. — Item fratris Johannis Custodis, de Lovanio, presbyteri. — Fratris Quintini de Wildere, de Lovanio, presbyteri.

Pytancia cum assatis ex parte Wilhelmi de Bergis, danda prima dominica post Circumcisionem Domini, tam in refectorio laycorum, quam clericorum. Vide pag. 19.

5. Obitus fratris Florentii de Vyanen, presbiteri. — Domini Reyneri, quondam prepositi hujus monasterii secundi. — Item parentum fratris Johannis Van den Doren. — Item parentum fratris Petri Clabots. — Item parentum fratris Jacobi de Middelborch. — Item fratris Johannis de Langhedonck, familiaris. — Item fratris Mathie Veerman, laici familiaris. — Fratris Egidii Breeckpot, rectoris monialium sanctæ Gertrudis Silvæducis, 3 januarii 1677.

6. *Epiphania Domini. Triplex.*

Parentum fratris Joannis Baptistæ Bayaerts, presbiteri. — Fratris Joannis Cleris, laici familiaris.

Pytancia ex parte domini Egidii de Bairlair. Vide pag. 8.

8. *Quintile, virginis. ix lectionum.*

Istud anniversarium sequens legetur semper feria tertia post Epiphaniam. Obitus Johannis Hermanni de Herentals, et Margarete ejus uxoris cum filiis et filiabus suis. Iste Johannes Hermanni inter ceteros unum filium habuit dictum Walterum Goes, qui huic monasterio reliquit in bonis hereditariis fere ducentos florenos annuatim levandos. Orate pro anima ejus.

Pytancie due Walteri Goes. Laici habent in hoc anniversario unam geltam vini et iiij capones, ex parte Rogeri Van Steelant, familiaris.

9. Obitus magistri Petri de Calstris, decani Lovaniensis. — Item magistri Egidii dicti Bruyn, plebaui Bruxellensis. — Item fratris Judoci Braxatoris, presbiteri.

10. Obitus Reyneri de Quaetham, et Elyzabeth ejus uxoris. — Widonis de Aa, et Yde Broylants. — Jordani de Hersele, et Katherine ejus uxoris. — Gosuini dicti Dux, cum uxore. — Gherardi de Cockelberghe, cum uxore.

11. Fratris Judoci de Paepe, pastoris in Hoolaert, 11 januarii 1686.

12. Obitus fratris Henrici dicti Coudecoel, presbiteri.

13. *Octava Epiphaniæ. Semiduplex.*

Item fratris Stephani de Lovanio, dyaconi — Parentum fratris Godefridi Bocholt. — Fratris Joannis Baptistæ Roelans vicerectoris Venlonæ, 13 januarii 1713.

15. Obitus domini Maximiliani, serenissimi ac invictissimi imperatoris Romanorum semper augusti. — Fratris Laurentii Clementis, presbiteri, quondam procuratoris hujus domus. — Item fratris Caroli Mommaerts, quondam supprioris hujus domus.

16. Obitus Katerine relicte quondam Franconis de Frigidomonte, cum filiis et filiabus suis. — Item Katerine Craenhals. — Item Amelrici de Alosto, cum uxore et liberis. — Item parentum fratris Johannis Bost. — Item magistri Godefridi Van Gompel. — Item fratris Petri Van Wincksele, familiaris. — Fratris Godefridi Hyacinthi Van Veen, presbiteri, 16 januarii 1706.

18. Obitus fratris Johannis de Furnis, presbiteri. — Obitus fratris Henrici de Koninck, laici familiaris.

20. *Sabiani et Sebastiani, martyrum. ix lectiones.*

Obitus generosi domini Johannis de Glimes, temporalis domini Bergensis. — Item Walteri Gerardi, presbiteri.

21. *Agnætis, virginis et martyris. ix lectiones.*

Obitus fratris Walteri Brievere de Bierbeke, presbiteri.

22. *Vincentii, martyris. ix lectiones.*

Obitus fratris Johannis Robyns, presbiteri de Haelteert. — Obitus fratris Johannis de Schoenhovia, presbiteri. — Fratris Vincentii van den Heetvelde, presbiteri.

23. Obitus fratris Cornelii de Platea, quondam prioris hujus domus. — Fratris Henrici Peeters, laici familiaris, 1709.

24. Fratris Dominici Schockaert, prioris hujus domus et capituli Windesemensis commissarii, 24 januarii 1708. — Obi-

tus parentum fratris domini Judoci Schockaert, prioris hujus domus ac commissarii capituli nostri Windezemensis.

25. Conversio sancti Pauli. ix lectiones.

Obitus fratris Egidii Ereons, familiaris. — Obitus fratris Johannis de Halmale, presbiteri.

26. Obitus fratris Walteri dicti Rademakere, conversi — Item Baldewini Van den Voorde.

Pytancia fratris Johannis de Berct.

27. Obitus Godefridi de Mons. — Et Henrici de Waelhem, militis. — Item Theodorici dicti Sterke de Breda, cum uxore, et Theodorico eorum filio. — Johannis dicti Cluetinc. — Item Wilhelmi de Wille, et Heylwigis sue conjugis et Chrispine eorum filie. — Item domini Egidii de Berlaer, presbiteri, canonici ecclesie sancti Gaugerici Cameracensis. ⁴ — Item domini Nycholai Rolin, militis, cancellarii Bourgundie. — Cornelii Peck, et Corneliæ Potters ejus uxoris. — Item Beatricis Grevignar. — Item parentum fratris Petri de Platea. — Item parentum fratris Theodrici Supramontem. — Item fratris Johannis Dordracensis presbiteri. — Fratris Joannis de Focant, presbyteri, jubilarii, 27 januarii 1689.

Pytancia ex parte domini Egidii de Berlaer.

⁴ Dominus Egidius de Barlair, canonicus ecclesie sancti Gaugerici Cameracensis, et curatus ecclesie parochialis de Ermbodegbem, dedit nobis et monasterio nostro xxxiiij florenos renenses, annue et hereditarie levandos ad et supra oppidum Mechliniense, desiderans et petens illa occasione, et exinde singulis annis fratribus in conventu tres dari pitantias de vino renensi vel alio bono vino, unam in festo Sancte Trinitatis, alteram in festo Dedicacionis ecclesie nostre, et terciam in die qua anniversarium ipsius in conventu celebrabitur, ac etiam per fratres professos dicti monasterii nostri in eodem monasterio singulis ebdomadis, perpetuis temporibus in futurum, tres legi missas ad beneplacitum easdem celebrantium, pro animabus predicti domini Egidii, parentum suorum, ac omnium eorum pro quibus ipse dominus Egidius desiderat et obligatur, in qualibet predictarum missarum addendo collectas In sancto loco seu Inclina, vel aliam equivalentem pro defunctis, et Omnipotens qui vivorum, ut bec clarius babentur in littera

seu instrumento donationis inter vivos, qua nobis dictos redditus sub oneribus predictis contulit et donavit. Postmodum autem idem dominus Egidius a priore et conventu pie peccit et instanter desideravit modietatem dictorum reddituum, defalcatis ab eadem prius tribus pytanciis premissis expendi singulis annis in quadragesima, perpetuis temporibus, pro vino renensi vel alio bono vino, sicut hoc priori pro tempore existenti ad utilitatem communem melius videbitur expedire, fratribus dicto tempore ad pytanciam distribuendo. Quod prior et conventus prout onera in prescripta littera donationis comprehensa et contenta, anno Domini m^o cccc^o liiij^o, mensis junij die xvj, capitulariter congregati amiserunt sibi ad petitionem suam gratiose fieri debere, pariter et concesserunt.

Item preter predictum beneficium, plura et multa alia ab eodem domino Egidio diversis temporibus recepinus beneficia et dona in bonis hereditariis et aliis. Ex quorum quibusdam ordinavit eiam unam pytanciam circa festum Purificationis, fratribus conventualiter dandam. Que omnia et singula particulariter et distincte in libro sive cathalogo benefactorum nostrorum scripta sunt, et fideliter exarata.

Anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo septimo, dedit nobis predictus dominus Egidius de Berlair, in promptis pecuniis, centum et duodecim florenos renens ad comparandum hereditarios redditus pro quinque pytantiis in certis festis, annis singulis, in refectorio fratrum distribuendis. Videlicet : in Epyphania Domini, in Purificatione beate Marie Virginis, in Ascensione Domini, in die Venerabilis Sacramenti, et in Nativitate beati Johannis Baptiste.

Anno Domini m^o cccc^o lix^o, ipso die sante Agnetis, virginis et martyris, post completorium, prefatus dominus Egidius de Berlair, in lecto egritudinis sue jacens, unde et postea ultima die januarii mortuus est, sensuum suorum bene compos, et memoria vigens, ad informationem fratris Oliveri de Berct, presbiteri professi hujus domus, tunc etiam prioris licet indigni, ipsum visitantis et consolantis, finaliter tandem consensit quod etiam donati presbiteri hujus predictae domus, de quibus priori et conventui pro tempore videbitur, poterunt in perpetuum celebrare ipsas tres missas in ebdomada, sicut et fratres chorales, unde supra lit mentio. Non obstante quod in instrumento donationis inter vivos, per quod dictus dominus Egidius istam fundationem erexit, per expressum continetur et cavetur, quod iste misse in perpetuum celebrari debebunt per fratres chorales presbiteros professos. In testimonium premissorum, et pro omnibus scrupulis conscienciarum in futurum removendis, ego frater Oliverus prenominatus hanc clausulam seu notulam, propria manu hic inscripsi, anno Domini quo supra mensis martii die xvij sancte Gertrudis virginis, secundum cursum curie Cameracensis.

28. *Octava sancte Agnetis.*

Obitus generosi principis domini Philippi de Clevis, domini de Ravesteyn. — Obitus fratris Mathei de Calleberghe, presbiteri. — Fratris Martini Corluy, prioris hujus domus, jubilarii, et monasterii Jerichuntini commissarii, quondam rectoris in Sion Vilvordiæ, 28 januarii anno 1706.

29. Fratris Hermanni Habeth, laici familiaris, 29 jannarii anno 1670.

30. Obitus fratris Egidii de Thymo, presbiteri. — Item fratris Henrici Barendunck. — Fratris Joannis Miræi, presbyteri, 30 januarii 1662.

31. Obitus magistri Bartholomei de Meerbeke, et domicelle Yde Maes, sue conthoralis, parentum fratris Bartholomei de Meerbeke. — Item fratris Reyneri Jacobi.

Pytancia ex parte ipsorum, cum assatis.

Pytancia circa kalendas februarii in diebus Munitionum, ex parte domini Gerardi Zeelmakers, presbiteri, et Chrispine ejus ancille.

Februarius.

1. Obitus domine Margarete de Liedekerke. — Item Johannis de Esschenen, phisici, et Elyzabeth ejus sororis. — Item Heinrichi de Casterle, presbiteri. — Et Johannis Godefryns, et Clarissie ejus uxoris, cum filiis et filiabus suis. — Item Heinrichi de Rixisaert, cum parentibus, fratribus et sororibus ejus. — Item Andree de Atrio, cum uxore et liberis. — Item Theoderici Albi, presbiteri, cum parentibus suis. — Item Wilhelmi de Monte, et domicelle Katherine de Moreassart, sue uxoris, eorumque parentum. — Item Elyzabeth Van der Smessen, uxoris Johannis Van den Hecke. — Item domini Ghysberti Clencqmure, presbiteri et quondam curati in Huldebergio. — Item fratris Judoci Halen, diaconi.

Pytancia ex parte Elyzabeth Van der Smessen.

2. Purificatio sancte Marie. Duplex.

Obitus fratris Johannis dicti Momboer, donati. — Item fratris Danielis de Borssalia, donati. ¹ Fratris Joannis Cool, quondam procuratoris hujus domus, necnon collegii nostri Lovanii præsidis, 2 februarii 1707.

Pytancia cum assatis ex parte domini Egidii de Berlair ante Purificationis festum sive post, secundum presidentis dispositionem, in refectorio fratrum choralium annuatim et hereditarie danda. Vide pag. 8.

¹ Notandam quod anno Domini m cccc xcvi^o, xix mensis maij, prior et conventus noster capitulariter congregati, de voluntate et consensu fratris Danielis de Borsselen, presbiteri donati, irrevocabiliter ordinarunt, concluderunt et statuerunt, illam ordinationem prefati fratris Danielis, ante suam professionem factam, de salmone et anguillis salsis in quadragesima, vinoque competenti in aliis temporibus fratribus administrandis, in hunc modum mutari, et de cetero observari. Videlicet quod procurator pro tempore, singulis annis, xl renenses habebit exponere

pro vinis; ita quod **xxij** renenses, singulis annis, donec predictus frater Daniel vixerit in humanis, exponet pro vino cotidiano pictaviensi vel simili fratribus per annum ad nutum prioris vel conventus distribuendo et **xviii** renenses exponet pro vino renensi, quod singulis annis perpetue, partim a Nativitate Domini ad Quadragesimam, et partim ab Exultatione Sancte Crucis usque ad Adventum Domini, fratribus quantum suppetit rite distribuetur.

3. Fratris Jacobi Isabeels, presbiteri. — Fratris Petri Adams, prioris hujus domus, et antea rectoris in Jericho Bruxellis, 3 februarii 1697.

4. Obitus fratris Ewaldi Vinck, presbiteri, rectoris in Galilea Gandavi, et quondam prioris hujus domus, et parentum ejus. — Ac Elisabeth Johannis Roeloffen. — Et Margarete Scouten.

5. *Agathe, virginis et martyris. ix lectiones.*

Obitus fratris Johannis dicti de Leeu, conversi, mirabilis fervoris viri, hujus monasterii primi coci, vulgariter dicti boni coci. — Magistri Nycholai de Dynter, canonici ecclesie beate Marie Antverpiensis. — Item fratris Mathei de Cimiterio, presbiteri. — Parentum fratrum Jacobi et Judoci Van der Hammeyn.

Pytancia magistri Nycholai de Dynter.

6. Obitus Symonis Wevel, et Elyzabeth ejus uxoris. — Katerine de Leest, et Katerine ejus filie. — Franconis de Zedelere, et Machtildis uxoris ejus. — Item Johannis Craenhals et Machtildis ejus uxoris. — Item fratris Johannis de Bloye, presbiteri. — Magistri Theodrici Van den Hornicke. — Item magistri Johannis Bont, doctoris utriusque juris, thesaurarii ecclesie beate Marie Cameracensis. — Parentum fratris Joannis Lammans, prioris hujus domus. — Fratris Engelberti Dominici Borrekens, presbiteri, 6 februarii 1709.

8. Obitus fratris Gerardi Jacobi de Hagensteyn, presbiteri. — Item Mathie Pauli, donati. — Fratris Petri Otto, sacerdotis, quondam rectoris in Waelwyck, 8 februarii 1717.

9. Obitus fratris Jacobi Gheldre, diaconi.
10. Obitus Petri Hermanni, donati. — Parentum fratris Francisci Van Doorne.
11. Obitus fratris Johannis de Grymmerdinghen de Tongris, donati. — Fratris Martini Van den Walle, familiaris — Parentum fratrum Francisci et Martini Corluy.
12. Obitus fratris Gherardi Smans, presbiteri. — Item fratris Gherardi de Feytere, conversi.
13. Obitus Ludovici de Velthem, presbiteri. — Item fratris Johannis Delft. — Francisci Schemus, commensalis perpetui ex Eppeghem, 15 februarii 1742.
14. Obitus domini Wencelai T Serclaes, militis, et domine Elizabeth Van der Beken. — Fratris Petri Dandoy, pistoris, familiaris, 1720.
15. Obitus Elyzabeth Hollands. — Johannis Cognati cum uxoribus et liberis eorum. — Marie de Zelleke. — Anthonii Campsoris, cum uxore ejus. — Item Arnoldi T Serarnds. — Siberti de Meeghen.
16. Obitus domini Erardi a Marcha, cardinalis sancti Crisogoni, et episcopi Leodiensis. — Fratris Raphaelis Mastelyn, rectoris in Jericho Bruxellis, et antea rectoris in Waelwyck.
17. Obitus Elyzabeth Aurifabri. — Item domini Coenradi, quondam prepositi Montium Hannonie. — Item Katerine de Monte, cum parentibus. — Domicelle de Monte. — Katherine de Beke. — Margarete de Goere. — Item Wilhelmi Piet de Thenis. — Item fratris Philippi Van de Wouwere, procuratoris hujus domus.
19. Obitus fratris Henrici de Rivo, presbiteri.
20. Coenradi presbiteri professi in Emsteyn. — Obitus fratris Henrici Sceppery, presbiteri professi, quondam patris Divi Trudonis prope Brugas. — Parentum fratris Raphaelis Mastelyn, 1654.
21. Obitus Arnoldi de Heelbeke, militis, et Elyzabeth,

ejus uxoris. — Johannis Pape, presbiteri. — Et Ide de Mere. — Johannis Ekelman, presbiteri. — Walteri de Rillaer. — Egidii Lachman, cum uxore et filia. — Item Margarete Tscoteleren. — Jacobi dicti Van der Rosen. — Item Swegeri, domini de Gaesbeke, cum uxore sua. — Item Henrici Pistoris et Elyzabeth ejus uxoris, cum libris eorum. — Item fratris Ghysberti dicti Spronck, presbiteri. — Magistri Nycholai de Vlezenbeke, presbiteri. — Item Gherardi Tyelmans. — Fratris Francisci Corluy, rectoris in Pascuis Venlonæ, et antea rectoris in Bethania, vulgò Wymelenberg, Silvæducis, 21 februarii 1678. — Fratris Joannis Baptiste Bayaerts, rectoris in Galilæa, Gandæ, 21 februarii 1695.

22. Cathedra sancti Petri. Duplex.

Obitus fratris Ottonis de Yzeren, presbiteri. — Item Michaelis de Prince, et Johanne Zeewens, ejus uxoris.

23. Obitus fratris Reyneri Tyelmanni, presbiteri donati.

24. Mathie, apostoli. Duplex.

Obitus fratris Arnoldi Wint, conversi. — Parentum fratris Hermanni de Puteo. — Item fratris Thome Leysens de Bergis, laici familiaris.

25. Fratris Guilielmi Schockaert, rectoris in Valle beatæ Mariæ Disthemii, et quondam supprioris hujus domus, necnon collegii nostri Lovaniensis præsidis, qui et rector fuit in Waelwyck.

26. Obitus fratris Michaelis Parys, supprioris hujus domus, et quondam procuratoris ac rectoris monialium Gandavi, 1721.

27. Obitus fratris Michaelis de Olmen, presbiteri. — Parentum fratris Joannis Schenaerts, 27 februarii 1627.

28. Obitus fratris Johannis dicti Franthys, presbiteri in Viridi Valle.

Pitantia. Dominica in Quinquagesima danda est pytantia ex parte fratris Leonii de Zantberghe, presbiteri donati.

Martius.

2. Obitus fratris Henrici Van den Hecke, presbiteri.
3. Parentum fratris Hieronimi de Focant.
4. Obitus fratris Jacobi de Dynter, prioris hujus domus ¹. — Fratris Ægidii van Alcken, quondam supprioris et rectoris in Gallilea Gandavi, 4 martii 1655.

¹ Circa annum Domini m. ccccc. vj, venerabilis prior, frater Jacobus de Dynter, artificiose sculpi fecit in choro nostro, a latere summi altaris, mansiunculam seu repositorium, in quo Venerabile Sacramentum reconditur. Quapropter ad majorem ejusdem Sacramenti venerationem, idem prior, de consensu conventus, ordinavit singulis diebus, in perpetuum, ad summam missam, ad vespervas et matutinas, atque ad laudes Beate Virginis, que post finem completorii decantantur, cereum debere accendi et ardere ante Venerabile Sacramentum ibidem. Pro cujus cerei procuratione assignavit conventui singulis annis, perpetue, xvij florenos renenses, quos sibi ad hoc fratres sui venerabiles viri, magister Nicolaus de Dynter, et magister Ambrosius de Dynter, canonici Antwerpienses, post mortem suam pie delegaverant.

5. Venerabilis domini ac magistri Johannis Hannoton, prepositi Daventriensis.

7. Domini Inghelberti de Marka, militis, cum parentibus suis, ac domine Marie dicte van Sereyne, uxoris sue. — Johannis de Wouda. — Domicelle Elizabeth Baus. — Domine Cristhine de Franckenberge, abbatisse et domine Nyvellensis. — Domini Johannis Jacobi, abbatis monasterii de Dielghim. — Ade Stoeyfs. — Symonis Oebens. — Item Johannis Jacobi

et Johanne Cornelii, uxoris ejus. — Obitus fratris Gabrielis le Febure, presbiteri, anno 1642.

8. Sororis Mariæ Aelberts de Camp, professæ ad Sanctam Gertrudem Sylvæducis, necnon omnium sororum et dicti monasterii benefactorum, 8 martii 1691.

9. Parentum fratris Godefridi Van Groenendonck.

10. Obitus Rolandi de Bourievail, militis, et domine Margarete de Opprebays, filie ejus. — Johannis Righets, cum uxore. — Item Margarete eorum filie, cum marito. — Bartholomei dicti T Serarnts, et domicelle Elizabeth, ejus conjugis, cum liberis eorum. — Item Petri dicti de Palude, cum uxore sua. — Item domini Johannis de Ophem, militis. — Item magistri Johannis de Fura, cum parentibus et fratre suo domino Godefrido presbitero. — Item fratris Arnoldi de Binkem, carpentatoris, conversi. — Item magistri Wilhelmi Bloc, presbiteri, sacre pagine doctoris, et canonici Tornacensis. — Item domicelle Haywigis Smaechs, beghine Mechliniensis. — Item Petri Van Pyssote, et Elizabeth, sue uxoris. — Item Godefridi Gielys. — Item parentum fratris Wilhelmi de Piro.

Pytantia domini Johannis de Ophem, militis.

11. Fratris Gilberti Drinckaert, laici familiaris, 11 martii 1719.

12. *Gregorii, pape. Duplex.*

Obitus fratris Christiani Ysermael, presbiteri. — Generosi domini Anthonii de Glimes, patris fratris nostri Johannis de Glimes. — Fratris Auberti Van den Putte, rectoris in Gallilea Gandavi, 12 martii 1673. — Fratris Francisci Broeckmans, presbiteri, 12 martii 1724.

14. Obitus fratris Walteri dicti Neve, presbiteri. — Obitus fratris Quintini de Aet, presbiteri.

15. Fratris Petri de Plecker, laici familiaris.

16. Obitus fratris Johannis Pistoris de Holaer, quondam prioris hujus domus. — Magistri Johannis Monick.

17. Gertrudis, virginis. ix lectiones.

Obitus fratris Johannis de Gooren.

18. Obitus fratris Willibrordi de Balen, rectoris ad Sanctum Trudonem prope Brugis. — Obitus fratris Johannis Duyst, laici professi. — Fratris Henrici Nauts, presbiteri, 18 martii 1744.

19. Obitus fratris Hugonis Gorcum, presbiteri professi in Eemsteyn. — Item fratris Francisci Cocx, diaconi. — Fratris Johannis Beeckmans, procuratoris hujus domus, 19 martii 1682.

20. Obitus Arnoldi Fracys, presbiteri. — Item Margarete Van der Stappen. — Margarete Lietens. — Nicholai Cabel, curati Sherheykerke, et Elyzabeth, ejus ancille. — Item Johannis Verreman, Katerine ejus uxoris. — Johannis Rabode, presbiteri. — Heinrichi Mouwe. — Magistri Johannis Van der Meeren, presbiteri. — Ghiselberti de Woluwe, canonici beate Gudile Bruxellensis. — Item Johannis Opringberch, et Margarete, ejus uxoris, cum filia et parentibus eorum¹. — Item Johannis de Haren, cum uxore ac filiabus eorum, ac liberis filiarum cum consanguineis, ac omnibus amicis suis. — Item Johanne de Loembeke. — Item Wytmani Van der Beke. — Winaldi Baten.

¹ Johannes dictus Oprinberch dedit duo honaria terre, dimidium bonarium prati, hereditarie, et centum francos semel. Cui concessa est participatio trium missarum in hoc monasterio dicendarum, sub sigillo consueto.

21. Benedicti, abbatis. ix lectiones.

Obitus Elizabeth Faes. — Item fratris Quintini Diericx de Lovanio, prioris hujus domus. — Item Philippi Carez, commensalis perpetui, 21 martii 1741.

22. Obitus fratris Anthonii de Doerne.

24. Obitus fratris Henrici dicti Coninck, donati.

25. Annuntiatio dominica. Duplex.

Pytantia ex parte Henrici Pylyzers.

26. Obitus fratris Nycholay Carpentatoris, conversi. — Fratris Joannis Baptistæ Gheerems, diaconi, cum parentibus suis, 26 martii 1659. — Fratris Petri de Raet, presbiteri, 26 martii 1669.

27. Obitus fratris Augustini Juillet, laici familiaris 27 martii 1704.

28. Obitus Rogeri dicti Steelant, nati de Werwic, nostri familiaris. — Item domini Johannis de Pyssote, presbiteri. — Item Arnoldi de Winter, et domicelle Katherine Tsluyters, parentum fratris Arnoldi de Winter. — Fratris Ladislai Snoy, novitii, ac parentum ejus baronum Oppurts, 28 martii 1682.

— Obitus domine Marie, ducisse Burgundie, Brabantie, etc. ac domini Karoli, patris ejus, atque aliorum predecessorum suorum ducum et ducissarum ejusdem ducatus Brabantie.

Pytantie dande in Dominica Palmarum, in Cena Domini, et in Vigilia Pasche, ex parte Henrici Pylyzers.

29. Obitus Nycholai Coppyn, presbiteri. — Machtildis Reyneri. — Henrici de Score, cum uxore et filiis et filiabus suis. — Item domicelle Elyzabeth de Heetvelde. — Domini Johannis de Fura, presbiteri. — Item domini Arnoldi Cromphals, presbiteri. — Item domini Johannis de Gavere, domini et episcopi Cameracensis. — Item fratris Johannis de Curia, presbiteri. — Obitus fratris Johannis Van Schelle, familiaris.

31. Obitus fratris Walteri dicti Goes, conversi. — Item fratris Henrici Porters, familiaris. — Obitus fratris Anthonii Van Beerchim, quondam prioris hujus domus.



Aprilis.

1. Obitus fratris Arnoldi dicti Staes, conversi. — Item Wilhelmi Boc, et Aleydis Van den Assche, conjugis sue, cum parentibus eorum. — Parentum fratris Joannis Lemire, 1642.

Pytancia generalis pro clericis et laycis in vino et cibo, ex parte Wilhelmi Boc et Aleydis sue conjugis.

2. Fratris Jacobi Geerts, rectoris in Pascuis Venlonæ, 2 aprilis 1707.

3. Margarete Coels. — Petri de Zoene, presbiteri. — Magistri Everardi de Tudekem, phisici. — Arnoldi de Veltem, cum uxore et parentibus. — Item Gudile Couterwex. — Parentum fratris Jacobi de Buscho.

4. *Ambrosii, episcopi. Duplex.*

Fratris Jacobi de Middelborch, presbiteri.

5. Obitus Margarete Leeus. — Johannis de Parisio, cum uxore. — Et Margarete de Weltbroec. — Johannis Baerd, cum uxore et liberis. — Godefridi de Lorheem, presbiteri, cum parentibus. — Egidii de Diependale, ac Aleydis Gheryts, uxoris ejus. — Item domini Johannis de Clevis, presbiteri, cantoris et canonici ecclesie Anderlectensis. — Item Wilhelmi Meys de Bergis, conversi ¹. — Fratris Andree de Roovere, layci familiaris. — Item fratris Wilhelmi Gheershoven, presbiteri.

Pytancia ex parte domini Johannis de Clevis, presbiteri.

¹ Nota quod anno Domini m. cccc. lxxxij^o die xxj januarii, secundum stilum curie Cameracensis, prior et conventus, de consensu et voluntate fratris Wilhelmi Meys de Berghis, ordinarunt et concluderunt, quod pytancia ejusdem Wilhelmi daretur de cetero, singulis annis perpetue, prima dominica post Circumcisionem Domini; hoc modo scilicet, ut, post carnes recentes administratas, duobus fratribus in refectorio nostro

clericorum distribueretur capo dimidius, id est quatuor fratribus unus integer; vinum autem erit renense, vel equivalens. Ad mensam vero laycorum in refectorio eorum dabuntur in parapside quatuor capones integri cum aliis assaturis porcinis vel mutoninis.

6. Fratris Francisci Van Doorne, presbiteri, 1666. — Fratris Antonii de Witte, presbiteri, ex Alosto, 6 aprilis 1736.

Anniversarium omnium defunctorum qui promeruerunt gratiam apostolicam plene remissionis omnium peccatorum in articulo mortis, monasterio nostro occasione incendii a sanctissimo in Christo patre ac domino domino Eugenio pape quarto misericorditer concessam, conferendo de bonis suis pro reedificatione et reparatione monasterii nostri; necnon omnium illorum, quorum consilio et auxilio monasterium nostrum reedificatum et reparatum est. Nota quod anniversarium immediate precedens servabitur sollempniter singulis annis perpetuis temporibus in monasterio nostro in dominica secunda post festum Pasche, cum vigiliis, commendationibus et missa; duo in dalmaticis ministrant, et sub vigiliis ac missa locantur cerei ad gradum sanctuarii: in arbitrio tamen cantoris relinquitur predicti anniversarii translatio ad alium diem congruentem, si in predicta dominica vel in feria sequenti, fuerit festum vel alia causa rationabilis propter quam debeat transferri: nec isti anniversario debet adjungi aliud anniversarium, nec in eadem septimana debet omitti fieri aliud anniversarium si occurrit, vel omitti vigiliis ix lectionum consuetas dici, si non occurrit anniversarium.

Pytancia ordinata per conventum ex parte indulgentiarum.

Notum sit universis, presentibus et futuris, quod prior, totusque conventus monasterii nostri Beate Marie Viridis Vallis, conventualiter congregati, unanimiter concluderunt, ordinaverunt et statuerunt, anno Domini m. cccc. xxxvij, pro se et successoribus suis, singulis annis, perpetuis temporibus, sollempniter fieri anniversarium sive commemorationem, cum vigiliis, commendationibus et missa, scilicet omnium defunctorum, qui se participes fecerunt gratie apostolice plene remissionis

omnium peccatorum in articulo mortis, prescripto nostro monasterio collate sive concesse a sanctissimo in Christo patre ac domino domino Eugenio pape quarto, occasione incendii quod ortum fuit anno Domini m° cccc° xxxv ultima die aprilis, per quod ecclesia notabiliter ornata cum aliis domibus contiguis ignis incendio consumpta fuit; necnon omnium illorum, quorum elemosinis, consilio et auxilio predictum monasterium nostrum reedificatum ac reparatum est. Et istud anniversarium sive commemoratio servabitur in domiica secunda post festum pasche. In arbitrio tamen cantoris relinquatur predicti anniversarii translatio ad alium diem congruentem; si in predicta dominica vel in feria sequenti fuerit festum vel alia causa propter quam debeat transferri. Et ut istud firmiter observetur statuerunt, quod procurator pro tunc dabit conventui pitantiam sicut in anniversario domini Johannis de Leew, militis, fieri est consuetum.

9. Obitus Ide de Lenthout. — Et Ade de Hertsweghe, presbiteri. — Domini Arnoldi de Rincvelt, presbiteri. — Item fratris Anthonii Britonis, presbiteri. — Item Johannis de Muysere ac parentum.

10. Fratris Francisci Vosselaer, rectoris in Galilæa Gandavi, et quondam supprioris hujus domus, 10 aprilis 1719.

12. Obitus fratris Anthonii de Tylia, presbiteri.

13. Fratris Adami Fabri, prioris hujus domus. — Item fratris Joannis Baptistæ Bolstein, presbiteri, qui quondam Venlonæ in Pascuis fuit socius rectoris per 24 annos, 13 aprilis 1738.

14. Obitus fratris Jacobi dicti Croech, presbiteri. — Item fratris Johannis Pannemakere, presbiteri. — Item domini Johannis Braen, prochiani ecclesie sancti Nycholai Bruxellensis, presbiteri. — Item domini Wilhelmi Braen, fratris ejus, decani Bergensis supra Zomam. — Item Reyneri van den Hove, familiaris. — Item fratris Johannis Petri de Mechlinia, presbiteri.

16. Obitus fratris Zegeri Gorcum, presbiteri professi in Eemsteyn.

Pytantia fratris Jacobi de Buscho semper in die Pasche.

17. Obitus Reyneri de Valle, et Machildis ejus uxoris, cum filiis et filiabus eorum. — Item Reyneri Scoorwegghe. — Elyza-

beth Tspapeu, cum parentibus, patribus et sororibus ejus. — Item Johannis Spapen, cum uxore et liberis eorum. — Magistri Johannis Villici. — Item Heinrici Stekelinc cum uxore. — Ludovici dicti Ravens de Trajecto inferiori. — Item fratris Johannis dicti de Lutzenburch, conversi. — Item Nichasii Mooninx, et Marie Colyns sue conjugis. — Item Egidie Carpenteratoris, cum Margareta sua conjuge. — Item fratris Egidii de Palude, conversi. — Item Johannis Van Lairren de Beka. — Item domini Henrici dicti Magnus, militis, et domine Margarete de Zantberghe, ejus conthoralis. — Item fratris Johannis Van Aken de Turnout, familiaris.

Pytancia ex parte Nichasii Mooninx, et Egidii Carpenteratoris.

Pytancia ex parte domini Henrici Magnus, et domine Margarete, sue uxoris.

18. Fratris Petri Loetaert, laici familiaris. — Item fratris Judoci Fabri, quondam supprioris hujus domus. — Obitus fratris Adriani Van der Kelen, presbiteri, 18 aprilis 1658. — Fratris Josephi Wauters, laici familiaris, 18 aprilis 1746.

20. Obitus reverendi admodum patris Jacobi Lamoraldi de Cotereau, quondam par plures annos sanctimonialium Sanctæ Gertrudis Sylvæducis rectoris emeriti, quibus paulatim extinctis, suppressoque ob fidem catholicam monasterio, vixit superstes ad completum suæ ætatis annum 87, 20 aprilis 1723.

21. Obitus fratris Gerardi dicti Van der Kelde, donati. — Parentum fratris Laurentii Verbiest. — Fratris Jacobi Van Beveren, rectoris monialium in Pascuis Venlonæ, 21 aprilis 1721.

22. Obitus fratris Basilii dicti Berwouts, presbiteri. — Item fratris Dyonisii Van der Eeck, laici familiaris. — Item parentum fratris Andreæ Kerremans.

23. Obitus Johannis Pape, et Aleidis, ejus uxoris, Margarete Bleesbalch, ancille eorum. — Egidii de Sibbebe, presbiteri, cum parentibus et sorore. — Item magistri Johannis de Beke. — Fratris Joannis Boulin, presbiteri, 23 aprilis 1678.

24. Obitus Gerelini Hencaert. — Et Marie de Frigidomonte.

— Katherine de Rattendale. — Magistri Arnoldi de Os. — Nycholai de Liedekerke, presbiteri, et Elyzabeth, ejus sororis. — Item fratris Arnoldi dicti Speekaert, presbiteri. — Item fratris Johannis Vettekens de Fura, presbiteri. — Item fratris Petri de Plathea, presbiteri.

25. *Marci, ewangeliste. Duplex.*

26. Obitus parentum fratris Johannis de Ghooren. — Fratris Hermanni van den Berghe, laici familiaris, 26 aprilis 1678.

27. Obitus fratris Arnoldi de Cortenake, donati.

28. Obitus fratris Franconis dicti de Zadelere, presbiteri.

29. Obitus fratris Henrici de Lummene, conversi. — Obitus parentum fratris Caroli Gerbos.

*Pytancia danda est circa kalendas mayi in diebus munitio-
num ex parte domini Gerardi Zeelmakers.*



Manus.

1. *Philippi et Jacobi, apostolorum. Duplex.*

2. Obitus Michaelis de Idderghem, presbiteri, cum parentibus suis. — Henrici Ridder de Scavei, et Aleidis ejus uxoris, cum filiis et filiabus eorum. — Katerine de Diepenbroec. — Johannis Holland, cum uxore et liberis. — Item magistri Henrici Leenere, quondam decani Nivellensis. — Item domicelle Elyzabeth Galepyns. — Item Egidii dicti Coc. — Item Yde, filie Gerardi dicti Fyssiensoen, cum filio et filiabus ejusdem. — Item fratris Gerardi de Archa, conversi. — Item magistri Gerardi Hebscops, decani Turnhoutensis, et parentum suorum, cum avunculo suo, et omnibus benefactoribus suis. — Item parentum fratris Johannes de Furnis. — Item fratris Henrici Steenken, conversi. — Item fratris Francisci van Kruykenborch, presbiteri. — Fratris Johannis Doedelet, presbiteri. — Fratris Joannis Succant, prioris hujus domus, anno 1637. — Fratris Lodovici Goossens, presbiteri, anno 1638.

3. *Inventio sancte crucis. Duplex.*

Parentum fratrum Joannis et Francisci de Focant, cum cæteris filiis et filiabus, 1635.

Pytancia ex parte domini Henrici Marssant de Heembeke.

4. Fratris Gasparis Oliviers, laici familiaris.

6. *Joannis ante portam Latinam. Duplex.*

Obitus Arnoldi Regis, cum filiis et filiabus suis, et uxore sua. — Item Katerine Begs. — Magistri Johannis de Ghiseghem, presbiteri. — Item Katherine de Castro. — Item Elyzabeth Goorys. — Domicelle Katherine Suterex, et Margarete, ejus

sororis. — Item domicelle Elyzabeth de Weerde. — Domine Aleydis de Linths, militisse et domine de Zale.

8. Obitus Johannis de Aerscot. — Elyzabeth, ancille Margarete Tsherevercoys. — Wilhelmi de Fura, presbiteri. — Domicelle Katherine dicti Wyerinx, uxoris Wilhelmi Meeite senioris. — Katherine Gheryts de Winkenzele. — Elizabeth, relicte quondam Alardi dicti Tzedeleren. — Fratris Amati-Ignatii de Vigneron, diaconi, 8 maji 1731.

9. Fratris Francisci Sleypen, rectoris in Galilæa, Gandavi, 9 maji 1725.

10. Obiit in Marbacensi monasterio frater Cornelius Nispen, sacerdos professus in Viridi Valle.

12. Obitus Marie, uxoris Bartholomei T Serarnds junioris. — Item fratris Arnoldi dicti Bobnaghel, conversi. — Item Johannis Van den Hecke. — Item Katherine uter Lieminghen, cum parentibus et marito. — Item Johannis de Man, familiaris. — Item fratris Jacobi de Buscho, conversi. — Item fratris Johannis Wante, familiaris. — Item fratris Gherardi de Gorcum, presbiteri professi in Eemsteyn. — Liberti Van den Winckel, jubiliarii necnon rectoris in Jericho Bruxellis, quondam pastoris in Baertwyck, 12 maji 1710.

Pytancia ex parte Johannis Van den Hecke.

13. Obitus fratris Gerardi Lamberti, presbiteri, supprioris hujus domus. — Item fratris Johannis Scrivere, presbiteri. — Fratris Henrici Martinez, presbiteri, 13 maji 1731.

14. Obitus fratris Nycholai de Potisredditi, presbiteri. — Fratris Egidii Janssens, quondam supprioris hujus domus, et rectoris in Gallilea Gandavi, 14 maji 1652.

15. Fratris Simonis Harinc, laici familiaris, 1653.

16. Obitus fratris Gerardi de Os, conversi. — Fratris Lamberti Van der Kelen, laici familiaris, 16 maji 1731.

18. Obitus Johannis Gerelini, presbiteri, primi sepulti in hac ecclesia. — Rumoldi de Volensele, cum uxore sua. — Item obitus parentum domini Heinrichi de Rummele. — Et Katerine

Van der Straeten , cum maritis suis. — Item magistri Gerardi de Duffele, canonici Cameracensis. — Item fratris Danielis Petri de Bergis, prioris hujus domus.

20. Obitus fratris Teodrici de Monte, presbiteri. — Fratris Ægidii Baltens, jubilarii, quondam subprioris hujus domus, et rectoris in Galilea Gandavi.

21. Obitus fratris Henrici Pistoris, conversi. — Domini Rasonis de Lintere, militis, et domine Cecilie, ejus uxoris, cum parentibus. — Magistri Bernardi de Loen, curati ecclesie Beate Marie in Buscoducis. — Fratris Joannis Meys, quondam prioris hujus domus. — Fratris Nicolai Van der Borch, laici familiaris, 21 maj 1706.

22. Fratris Andreae Van Fraesen, laici familiaris 22 maj 1718.

23. Obitus Egidii Fracys, cum filiis et filiabus suis. — Item domicelle Heilwigis de Laken. — Henrici dicti Stoevere, cum uxore et liberis. — Item Wilhelmi de Drumpt, clerici et secretarii opidi Bruxellensis. — Item fratris Johannis Fabri de Leefeldale, familiaris. — Item domicelle Elyzabeth Coemans.

25. Obitus Reyneri dicti Smet de Eversberghe, cum uxore, et parentibus eorum. — Item Theodrici de Goerechem. — Item Katherine Taymans, et Elyzabeth, ejus cognate.

26. Obitus fratris Henrici Herst, familiaris.

27. Obitus fratris Johannis Van der Noot, presbiteri. — Fratris Caroli Van der Noot, presbiteri, 1638.

Pytancia ex parte Egidii de Bairlair in festo Ascensionis Domini. Vide pag. 257.

28. Obitus Johannis Blauwere, presbiteri, et Trude, ejus ancille. — Wilhelmi Grove, et Heilwigis, ejus filie. — Item Reyneri dicti Holland, receptoris Brabantie, cum uxore. — Item magistri Synonis de Calstris. — Item domini Henrici de Croonenborch, militis, et domine Katherine van der Leek, ejus uxoris. — Item Agnetis Noesen.

30. Obitus fratris Johannis Andree de Gorinchem, presbiteri. — Item parentum confratris nostri Quintini Dierix de Lovanio. — Fratris Joannis de Mars, presbiteri, 1670.

31. Obitus fratris Petri Pistoris, presbiteri. — Item Mychaelis Dascamps. — Item domicelle Katherine de Dynter alias Coels, matris fratris nostri Jacobi de Dynter, cum parentibus suis. — Fratris Nicolai Van der Borch, quondam supprioris hnjus domus. — Fratris Adriani Meynaerts, pastoris in Werckene, 1661.

Pytantia ex parte Katherine de Dyntere alias Coels, matris fratris Jacobi de Dynter.

Pytantia in die Penthecostes ex parte fratris Petri Hermans de Breda, donati.

Pytantia in die Sancte Trinitatis ex parte domini Egidii de Berlair. Vide pag. 257.



Junius.

2. Fratris Lamberti Leducq, laici familiaris, 1693, ætatis suæ anno 94.

Pytancia in die Venerabilis Sacramenti ex parte domini Egidii de Bairlair. Vide pag. 257.

5. Fratris Guilielmi Cool, quondam collegii nostri Lovanien-
sis præsidis, ac demum in Hanswyck Mechliniæ præpositi,
S.T.L., 5 junij 1676. — Fratris Joannis Baptistæ van Bel-
linghen, presbiteri, 5 junij 1737. — Obitus parentum fratris
Augustini Beeckman.

6. Parentum fratris Engelberti Borrekens.

8. Obitus fratris Johannis Wasselyn, professi de Sancto-
Audomaro. — Item fratris Quintini Myelis, sartoris, laici fami-
liaris. — Fratris Egidii Dillen.

9. Obitus Mechtildis, begine.

11. *Barnabe, apostoli. ix lectiones.*

12. Recordatio anniversarii Johannis, illustris ducis Bra-
bantie, et Marie, pie conjugis sue, cum liberis eorum. —
Item Godefridi de Melana, et Agnetis, ejus uxoris, cum
filiabus eorum. — Johannis de Mere. — Johannis Gallici. —
Johannis de Gulke, cum uxoribus et parentibus eorum. —
Wilhelmi de Rommelsem. — Beatricis de Hutendrecht — Wil-
helmi de Zelleke. — Reyneri Matheus. — Item Balduini
Piscatoris, et Johanne ejus uxoris, cum liberis eorum. —
Item Gerardi dicti van Steenwinckel et Yde van Pale, ejus
uxoris. — Item Heylwigis Claes, hospite nostre in Lovanio.
— Johannis Sannen, et Johanne Mommaerts, ejus uxoris,

cum liberis et propinquis eorum. — Magistri Jasperis Kynschot de Turnhout. — Anniversarium sororum ac benefactorum monasterii Sancte Margarete virginis in valle Josaphat, in civitate Bergensi supra Zomam siti. ⁴

Pytancia ex parte sororis Margarete Andries, in vino et assatis.

⁴ Anno Domini 1612, 21 octobris, soror Margareta Andries, monialis professa in monasterio Sanctæ Margaretæ virginis, dicto Vallis Josaphat, in civitate Bergensi supra Somam sito, mota quadam commiseratione ac pietate erga sorores suas defunctas, numeravit nobis ducentos septuaginta duos rhenenses semel, ad comparandum septemdecim rhenenses annuos, in pietantiam annualem in vino, pane triticeo et una portione extraordinaria in assatis aut piscibus, ipso die anniversarii fratribus choralibus et laicis tempore prandii distribuendam. Sub hac tamen obligatione, quod nos ac posteri nostri in perpetuum tenebuntur singulis annis commune, non privatim, celebrare anniversarium cum vigiliis novem lectionum cantandis, commendationibus et missa de Requiem, juxta communem nostrum usum, pro se, omnibusque sororibus ac benefactoribus dicti sui monasterii, nullis anniversariis, missis nec aliis consuetis precibus, quibus animæ defunctorum juvantur, perfruuntibus ob gravem hæreticorum et inimicorum crucis Christi tyrannidem. Quibus denariis, a dicta sorore Margareta receptis, dequitati sunt ante festum Omnium Sanctorum 1612 viginti rhenenses annui, quibus gravabatur una domorum nostrarum sita Bruxellæ juxta portam hospitii nostri.

Notum ergo sit universis, presentibus et futuris, prior quod totusque conventus monasterii Deiparis in Viridi Valle, conventualiter congregati, unanimiter consenserunt, pro se et successoribus suis, singulis annis, perpetuis temporibus, more predicto, solempniter fieri anniversarium; concedentes ulterius illis et ipsarum succetricibus universis et singulis omnium bonorum nostrorum spiritualium plenariam participationem.

In testimonium præmissorum, et pro omnibus scrupulis conscientiarum in futurum removendis, ego frater Antonius Van Beerghim, indignus prior hujus domus, hanc clausulam propria manu hic inscripsi. Anno 1613, postridie octavæ sanctæ Agnetis virginis et martyris. Litteræ obligatoriæ habentur in Memoriali fol. iij^c lxxvij verso. Et anniversarium singulis annis celebrabitur 12 mensis junij die.

13. Obitus fratris Walteri Van den Kerchove. — Fratris Antonii Kerremans, laici familiaris, 1643.

15. Obitus domini Johannis dicti Leeu, militis, parentumque ejus, ac omnium ammicorum et propinquorum ejus.¹ — Item Egidii Gallici Dsbontwerkers, et Margarete, ejus uxoris. — Petri Van der Eyken. — Parentum fratris Ottonis de Yseren. — Item domini Philippi, illustrissimi principis ac ducis Burgundie et Brabantie. — Item domini Karoli, filii ejus, principis et ducis eorundem ducatum. — Item domini Wilhelmi Hugoneti, militis, domini de Saillant, cancellarii Bourgundie. — Item parentum fratris Christiani Ysermale. — Item Jasparis Absoloens. — Item fratris Petri Claboth de Hoelaer, presbiteri.

Pyntantie due domini Johannis dicti Leeu, militis.

¹ Dominus Johannes dictus Leeu, miles, contulit monasterio nostro quedam bono allodialia, ad centum et quatuor florenos censuales annuatim taxata, ut duos fratres chorales in augmentum cultus divini reciperemus, qui nobiscum officium divinum, diurnum pariter et nocturnum, perficerent, qui specialiter in missis et divino officio pro anima predicti militis et animabus parentum, fratris, sororis, et omnium propinquorum et amicorum ejusdem domini exorabunt; et quandocumque aliquem dictorum duorum mori contingerit, quod tunc alius loco ipsius, quamcito commode fieri posset, substitueretur, omnibus dolo et fraude semotis pariter et exclusis. Statuit quoque, quod illi quatuor floreni, numerum centenarium excedentes, cederent annis singulis, perpetuis temporibus, fratribus tempore anniversarii sui ad pitanciam in communi refectorio distribuendam.

16. Obitus fratris Michaelis de Furno, conversi.

18. Obitus fratris Egidii Pyns de Casterle, presbiteri. — Parentum fratris Joannis Baptiste Roelans.

19. Obitus fratris Henrici de Malle, familiaris. — Fratris Theodrici Nycholai, presbiteri professi in Eymsteyn.

20. Obitus fratris Petri dicti Raes, conversi.

22. Obitus fratris Ludovici dicti Mommaert alias Cupere, dyaconi. — Fratris Joannis Francisci Mastelyn, pastoris in Huldenerch, et colegii nostri Lovaniensis presidis, S. T. L.,

22 Junij 1690. — Fratris Francisci Fariseau, presbiteri, procuratoris olim hujus domus, 22 Junij 1742. — Obitus fratris Clementis de Cock, ex Hoolaert, laici familiaris, 22 Junij 1744.

23. Obitus Elyzabeth, uxoris Gerelini Hencaers. — Petri filii Johannis, cum uxore et liberis suis. — Heilwigis Tyskens, cum marito suo, et patre, et matre, et sorore. — Johannis deElsen et Agnetis ejus uxoris, cum liberis eorum. — Item Johannis Van Olmen, quondam reddituarii Brabantie. — Parentum fratris Petri Mastelyn. — Fratris Petri Reynbouts, abbatis Cantipratani in Bellinghen, hujus domus professi, et parentum ejus, 23 Junij 1669.

24. Nativitas sancti Johannis Baptiste. *Triplex*

Fratris Augustini Quisthout, presbiteri, 24 Junij 1714. — Obitus fratris Guilielmi Van der Haegen, prioris hujus domus, et jubilarii, 24 Junij 1722.

Pytantia ex parte domini Egidii de Barlair. Vide pag. 257.

25. Obitus Walteri Van der Bulct, secretarii oppidi Bruxellensis, et Katherine Daneels, sue conjugis, ac domini et magistri Walteri Van der Bulct, presbiteri, eorum filii. — Item magistri Ambrosii de Dynter, canonici et scolastici beate Marie Antwerpiensis. — Parentum fratris Petri de Raet. — Obitus fratris Joannis Baptiste Culenbourgh, vicerectoris Venlonæ.

Pytantia ex parte magistri Walteri Van der Bulct.

Pytantia ex parte magistri Ambrosii de Dynter.

27. Obitus fratris Johannis de Yseren, conversi. — Obitus fratris Joannis Stephani, rectoris in Galilea Gandavi. — Fratrum Jacobi Beaustré, Petri Farchy, et Judoci Wynants, laicorum familiarium, ab Hollandis hic occisorum, 1635. — Fratris Gregorii Herreleys, laici familiaris, 27 junij 1711.

28. Obitus Walteri de Hanswyc, cum uxore sua, et Margarete, eorum filie. — Johannis de Hoedonc, presbiteri. — Johannis Hanse, cum uxore sua. — Item fratris Johannis dicti de Suprapontem, presbiteri. — Katherine Box. — Et Abelinckx.

Pytancia Katherine Pens alias Box.

Pytancia ex parte Abelinckx.

29. Passio sanctorum Petri et Pauli. Duplex.

Fratri Joannis Fabri, presbiteri, quondam supprioris hujus domus. — Victoris Succant, prioris hujus domus. — Fratri Andreæ Kerremans, rectoris in Nazareth Geldriæ, 29 junij 1678.

— Fratri Francisci Van Herzele, presbiteri, 29 junij 1738.

30. Commemoratio sancti Pauli. ix lectiones.

Obitus Egidii Coci, et Margarete Van den Berghe, sue conjugis, parentum fratris Egidii Coci.

Pytancia danda in diebus munitioum circa kalendas julij est, ex parte domini Gerardi Zeelmakers.

Julius.

1. *Octava sancti Johannis Baptiste. Duplex.*

Obitus fratris Johannis Coulon , presbiteri.

2. *Visitatio beate Marie virginis. Majus duplex.*

Obitus Johannis de Wilrette , et Marie , ejus uxoris. — Item Wilhelmi de Roode. — Item commemoratio omnium illorum qui interfecti fuerunt in guerra quam habuerunt Brabantini contra Ghelrenses , anno Domini m° ccc° nonagesimo octavo. — Item Henrici dicti Van den Assche alias de Mortenbeke , et Machtildis Van der Straten , sue uxoris , cum Aleyde Van den Assche , eorum filia , et aliis liberis suis. — Parentum fratris Augustini de Batenborch. — Item parentum fratris Johannis Scrivere.

Pytancia ex parte Aleydis Van den Assche.

3. Obitus parentum fratris Arnoldi Rampaert.

4. Obitus fratris Francisci de Keyser , presbiteri. — Fratris Joannis Waeffelaert , presbiteri.

5. Obitus fratris Nycholai Pannis , dyaconi , et parentum suorum.

6. *Octava apostolorum. ix lectiones.*

7. Obitus Wilhelmi de Frigidomonte , et Helwigis , ejus uxoris. — Nycholai Merte , presbiteri. — Henrici Waelweyns , presbiteri. — Item Elizabeth de Bost , beghine Mechliniensis , et Margarete , sue sororis , ac domini Arnoldi de Bost , presbiteri , fratris earum.

8. Item domicelle Katherine Van Pysstole.

9. Obitus Reyneri Suprapontem , et Elyzabeth , ejus filie. — Franconis Tolluus , cum uxore sua , et Margareta socru sua. — Johannis Voghel , presbiteri. — Johannis de Brande , presbiteri.

— Domicelle Margarete Brieders, eum parentibus suis. — Magistri Arnoldi de Aldenardo, doctoris decretorum, et officialis Cameracensis. — Fratris Gherardi de Thyimo de Baertwyck, presbiteri.

10. Obitus fratris Arnoldi Rapart, presbiteri.

11. Obitus domini Franconis de Frigidomonte, fundatoris, et primi prepositi nostri cenobii, et primi prioris, neenon et omnium fratrum qui ex eodem cenobio de hoc seculo migraverunt. — Item Bartholomei TSeraernts, senioris. — Item fratris Costin dicti Paeps de Herenthals, donati. Item parentum fratris Oliveri de Berct. — Item domini Gerardi de Zeelmakers, presbiteri, et Christine Pelgryms, ejus ancille. — Item parentum fratris Cornelii de Platea. — Item domini Nycholai Van den Heetvelde, militis, et domine Beatricis Van Musenen, sue conjugis. — Item domini Adriani de Borsellen, militis, domini de Brugdam. — Item Arnoldi Callenberch, et Katherine Van den Leemputte.

Pytancia ex parte domini Gerardi Zeelmakers, et Christine, ejus ancille.

Pytancia cum assatis ex parte Arnoldi Callenberch.

13. **Margarete, virginis et martyris. ix lectiones.**

Obitus fratris Gerardi Helmont. — Obitus fratris Nicolai Moonen, dispensatoris hujus domus, et rectoris monialium Venlonæ.

14. Obitus fratris Johannis de Balen, professi in Emsteyn, quondam ibidem prioris, et postea prioris superioris nostri ordinis. — Fratris Rumoldi Van den Eynde, presbiteri, quondam supprioris hujus domus, et jubilarii, 14 Julij 1684.

15. **Divisio apostolorum, ix lectiones.**

16. Fratris Godefridi Bockzholt, prioris quondam in Frensweghen, 1676.

17. Obitus fratris Gerardi Rosa, diaconi. — Amplissimi domini Joannis Baptiste Janssens, prioris hujus domus, et jubilarii, 17 Julij 1748.

18. Obitus fratris Nycholai Sybrandi de Enchuysen, presbiteri. — Obitus parentum fratris Danielis de Bergis.

19. Fratris Francisci van Wichel, laici familiaris.

20. Obitus fratris Philippi Cortenback.

21. Obitus Walteri Pipenpoy, et Margarete, ejus uxoris. — Item Henrici Van Nyeuwenhove, et Anne Bruelmans, sue conjugis. — Item Petri de Os, presbiteri. — Arnoldi de Lathouwere, presbiteri. — Item Arnoldi de Angulo, presbiteri, cum parentibus suis. — Walteri de Lovanio, cum uxore et liberis ejus, item Eustachio de Lovanio. — Item domicelle Aleydis de Angulo. — Item domini Johannis Volkard. — Elyzabeth de Liera, cum parentibus suis. — Heilwigis de Dongt. — Item fratris Arnoldi, filii Gerardi de Campis, conversi. — Item Wilhelmi Rape, et Heylwigis de Thymo, ejus uxoris. — Item magistri Wilhelmi Bont.

22. *Marie Magdalene. Duplex.*

Pytantia Margarete et Haywigis Smaegs.

25. *Jacobi, apostoli. Duplex.*

Obitus Arnoldi van Dalen, vinitoris, cum uxore. — Obitus fratris Joannis de Smet, donati. — Fratris Ernesti Michaelis, presbiteri, quondam supprioris.¹

26. Fratris Gasparis van Horick, laici familiaris, 1635. — Ægidii Lasagie, fabri lignarii, 1697.

28. Parentum fratris Judoci de Pape. — Alberti Collin familiaris, 28 julij 1733.

29. *Octava sancte Marie Magdalene.*

Obitus fratris Petri Pauwels, dispensatoris ac præsidis collegii nostri Lovanii, 1720.

30. Guilielmi Lions, rotificis, familiaris.

31. Obitus fratris Wilhelmi Berwout, presbiteri, de Waelwyck. — Item fratris Walteri Duys, de Balen, confessoris in Bergis supra Zomam.



Augustus.

1. *Ad vincula sancti Petri. ix lectiones.*

Obitus fratris Franconis de Rusbroeck, presbiteri. — Fratris Danielis Hol de Vlymen, presbiteri. — Obitus Arnoldi Van den Borre, cum uxora sua Gertrude. — Fratris Adriani de Gorcum presbiteri, professi in Eemsteyn.

2. Obitus Franconis Bake, cum filiabus suis. — Henrici de Beersele, et Margarete, ejus uxoris. — Nycholai, filii Henrici Oessoens, patris et matris, sororum et fratris ejus Henrici. — Danielis de Puteo. — Item Wolfardi de Remmerswale. — Item Johannis Box, et Katherine Straels, sue conjugis, cum liberis eorum. — Parentum fratris Gerardi de Bachrach. — Walteri Vettekens.

Pytantia ex parte Wilhelmi Bocs, et Aleydis, sue conjugis.

3. *Inventio Stephani, Samalielis et aliorum. ix lectiones.*
Fratris Francisci Leremans, presbiteri, 3 augusti 1743.

4. Fratris Gasparis Schockaert, presbiteri, 4 augusti 1666.

5. *Hic tenetur festum Sixti et aliorum.*

6. *Transfiguratio Domini. Duplex.*

Obitus fratris Johannis dicti de Roede, conversi. — Item parentum fratris Rolandi Crabbe.

7. Obitus fratris Stephani Van Sonne, presbiteri. — Fratris Davidis Schauvliegh, laici familiaris, 1653.

8. Fratris Francisci Le Febure, presbiteri, Venlonæ, 8 augusti 1652.

9. Obitus Gerelini Zuterex. — Henrici Pynnox, cum uxore ejus, et Johannis filii eorum. — Alaerdi de Everinghe, cum

Margareta, uxore sua, et liberis. — Item Coeman Diederics cum filia, et Beatricis, ancille eorum. — Willelmi Elsens. — Item Ghiselberti de Roekele cum uxore et liberis. — Gerardi Peelt, et Elyzabeth de Saffele, uxoris ejus, parentum, fratrum, sororumque eorumdem. — Henrici de Meeghen, presbiteri. — Machtildis Speymakers, cum parentibus, et fratre. — Item Mabilie de Calstris, uxoris Wilhelmi de Rode, militis. — Item Henrici van den Wychhuse, cum uxoribus, et liberis. — Johannis Reymbout de Aerschot. — Item fratris Johannis Breem de Zichems, donati. — Magistri Anselmi Fabri, decani Antwerpiensis. — Johannis Van Hoye. — Parentum fratris Walteri Brievere. — Item Agnetis, ancille hospicii nostri in Lovanio. — Domicelle Margarete Meuws. — Item parentum fratris Petri de Zierixee. — Item Elisabeth Van den Eynde. — Item fratris Cornelii Goudani, presbiteri professi in Emsteyn. — Parentum fratris Caroli Mommaers. — Odardi van Steen, laici familiaris.

Pytancia Henrici Pynnox.

10. **Laurentii, martyris. Duplex.**

11. **Gaugerici, episcopi et confessoris. ix lectiones.**

Fratris Zigeri de Calleberghe, laici familiaris, et parentum suorum.

14. **Obitus fratris Johannis Haren de Oheyn, presbiteri.**

15. **Assumptio sancte Marie. Triplex.**

Obitus fratris Laurentii Verbiest, presbiteri.

Pytancia cujusdam domine de Dordraco.

Pytancia ex parte fratris Henrici Poerters, familiaris, pro laicis tantum.

16. **Cujusdam domine de Dordraco.**

17. **Octava sancti Laurentii, martyris. ix lectiones.**

Obitus fratris Bartholomei Johannis, professi in Eemsteyn. — Fratris Caroli Gerbos, presbiteri, rectoris in Sion Vilvordiaë,

17 augusti 1667. — Fratris Judoci Parys, pastoris in Huldenbergh, 1693.

19. Obitus fratris Johannis Monachi de Buscoducis, presbiteri. — Item Jacobi de Rethi, familiaris.

20. Obitus fratris Nicolai Van der Heyden, layci familiaris.

21. Obitus fratris Gerardi Smans de Turnout, prioris hujus domus.

22. *Octava assumptionis beate Marie virginis. Duplex.*

23. Obitus fratris Bertrandi Kale, clerici. — Obitus fratris Michaelis de Witte, presbiteri.

24. *Bartholomei, apostoli. Duplex.*

Obitus fratris Antonii Hennens, laici familiaris. — Obitus fratris Theodorici Supramontem, quondam prioris hujus domus. — Fratris Huberti de Haeze, laici familiaris, 24 augusti 1693.

26. Fratris Antonii Willemot, presbiteri, 26 augusti 1675.

27. Obitus fratris Wydonis de Aa, clerici redditii. — Item Martini van Hagenberghe. — Item Cornelii Huyven. — Fratris Aegidii de Cafmyer, laici familiaris.

28. *Augustini, episcopi et confessoris. Triplex.*

Fratris Francisci Focant, quondam rectoris in Gallilæa Gandavi, et jubilarii.

Pytantia ex parte Martini van Hagenberghe, danda in festo Augustini.

29. *Decollatio sancti Johannis Baptiste. Duplex.*

Obitus fratris Johannis dicti Stekelinc, conversi. — Item fratris Wilhelmi de Pyro, quondam prioris hujus domus.

30. Obitus fratris Gerardi de Bachrach, quondam prioris hujus domus. — Item fratris Johannis Laurentii de Delft, presbiteri.

31. Obitus fratris Arnoldi Gheyloven de Rotterdam, presbiteri professi. — Item domine Katherine Absoloens. — Item domicelle Agnetis Pypelaers. — Et Petri de Halmale. — Fratris Dominici Huseweel, rectoris in Jericho, et jubilarii, 31 augusti 1750.

Pytantia domine Katherine Absoloens.

September.

1. *Egidii abbatis. ix lectiones.*

Obitus fratris Nycholai Duyck, donati. — Item Jasperi Anthonii, professi in Emsteyn, presbiteri. — Fratris Tousani de Ridder, laici familiaris, 1676.

Pytantia ex parte fratris Egidii de Palude, conversi.

2. Obitus Nycholai Bernere de Basilea, cum uxore ejus, et parentibus eorum; item Nycholai eorum filii, cum uxori- bus, et parentum earum; item Johannis Salomonis, filii eorum; item Agnetis, uxoris Johannis Bernere; item Johannis Bernere, et Elyzabeth, ejus uxoris, cum parentibus ejus. — Item Berneri dicti Bernere, cum uxore, et parentibus ejus. — Domine Aleydis de Voorde, et Marguerete Staenwale. — Reyneri Pelliciarrii. — Margarete de Busco, cum parentibus, fratre et amicis ejus. — Petri de Bornum. — Andree de Curte, cum uxore ejus. — Arnoldi de Curte. — Item Johannes dicti Prime, cum uxore sua. — Item Judoci Gallici, et domicelle Alicie de Frigidomonte, alias dicte Tserhuyghs, sue conjugis. — Johannis dicti Greve. — Item Johannis de Palude, et Clare van den Leemputte, sue conjugis. — Item Johannis dicti de Ruytere. — Item magistri Henrici de Calstris, canonici Cameracensis. — Nycholai Petri de Fura, et Elizabeth Mommaerts, sue conjugis. — Egidii Heyaerts de Ysca, et Katherine Stoefs, ejus uxoris. — Item fratris Nicolai Huwaert presbiteri. — Item fratris Francisci Van Nevele, quondam supprioris hujus domus, 1658.

Pytantia domine Aleydis de Voorde.

Pytancia cum assatis, ex parte Jacobi Keyaerts, et Katherine Petri, danda in anniversario isto parentum suorum.

4. Octava sancti Augustini. Duplex.

Fratris Francisci Kerremans, presbiteri, 1639.

5. Obitus Walrami de Monte, presbiteri. — Sigeri de Hanswyc, sororis ejus, cum parentibus eorum. — Johannis Fabri de Hoelaer, cum parentibus et uxoribus ejus. — Item Fissie Borghraven, cum parentibus ejus. — Henrici de Uden, et uxoris ejus. — Item Wilhelmi Coenoy, cum uxore sua. — Item domini Henrici dicti Koreman, presbiteri, Yde, quondam sue uxoris legitime, ac domini Johannis, eorum filii, presbiteri. — Item Johannis, dicti Custodis, Braxatoris de Lovanio, cum Margareta, ejus uxore. — Item Jacobi de Keleghem, et domicelle Katherine van den Pyssote, conjugis sue. — Item magistri Petri Pluyver, curati Sancte Mychaelis Gandensis. — Item parentum fratris Judoci Braxatoris. — Item fratris Henrici de Calstris, presbiteri, donati. — Item Leonii TServeranx, dicti de Tymo, et Barbare VERNYDEN, ejus conjugis, parentum fratris Egidii de Tymo. — Item parentum fratris Walteri Doys. — Item domini Philippi, serenissimi regis Castelle, archiducis Austrie, ac ducis Bourgundie et Brabantie, etc.

6. Obitus fratris Jasperi van der Gooten, layci donati. — Fratris Joannis de Cuyper, laici familiaris, 6 septembris 1666. — Fratris Guilielmi Mosselmans, laici familiaris.

7. Illustrissimi domini Ambrosii, marchionis de Spinola, qui fuit specialis hujus domus benefactor, 1630.

8. Nativitas sancte Marie. Duplex.

Pytancia domicelle Katherine de Pyssote.

9. Obitus fratris Ludovici de Byvoerde de Rode, presbiteri. — Obitus fratris Jordani Donck, presbiteri.

12. Obitus illustris domine Henrici de Nassow, temporalis domini de Diest et Breda.

13. **Obitus fratris Wernerii de Brakele, presbiteri.** — **Obitus fratris Francisci Philippi, presbiteri.**

14. **Exaltatio sancte Crucis. ix lectiones.**

Obitus fratris Lamberti dicti Wint de Waelwyck, familiaris.

15. **Octava sancte Mariæ virginis. Duplex.**

Obitus fratris Cornelii Huyven, quondam supprioris. — Fratris Henrici van Horick, presbiteri.

Feria 3 post octavam Nativitatis beatæ Mariæ, debet cantari summum sacrum de requiem, pro fundatore bursæ Lovanii, Raphaele domino Masselyn, et parentibus ejusdem, cum pitantia.

Pytantia danda est in diebus munitioum circa Exaltationem sancte Crucis, ex parte domini Gerardi Zeelmakers.

16. **Obitus domini Petri Andree, Venerabilis Cameracensis episcopi.** — **Walrami de Monte.** — **Item Elyzabeth Suprapontem.** — **Johannis Meylinc, et Margarete, ejus uxoris.** — **Raymondi de Werve, et Elyzabeth, ejus uxoris.** — **Goeswini Elleman, et Margarete, ejus uxoris.** — **Johannis de Borsbeke, et Margarete, ejus uxoris.** — **Johannis de Berlaer, curati beghinarum Mechliniensium, cum parentibus.** — **Item Johannis Kerman.** — **Amelrici de Scomme, et Christine, ejus uxoris.** — **Item magistri Johannis de Ponte, decani Andwerpiensis.** — **Item parentum fratris Egidii Pins.** — **Item magistri Johannis Monachi.** — **Item parentum fratris Wernerii de Brakele.** — **Ade dicte de Commere.** — **Item fratris Levini Van der Elst, quondam prioris Sancte Elyzabeth prope Ruremondam, deinde facti rectoris Bethaniensium Mechlinie.** — **Fratris Francisci de Pape, rectoris in Valle Mariæ Distemii.** — **Fratris Joannis Van den Braeck, braxatoris, laici familiaris, de Waelwyck, 16 septembris 1691.** — **Obitus fratris Jacobi Daneels, pastoris in Baerdewyck.**

17. **Camberti, episcopi et martyris. ix lectiones.**

Magistri Nycholai Clopp. — **Item parentum fratris Henrici**

de Stratis. — Obitus parentum reverendi patris Soly, prioris hujus domus.

19. Obitus Johannis Hinckaert. — Obitus fratris Martini Heris, presbiteri professi. — Fratris Iheronimi Van Heyst, donati professi.

20. Obitus fratris Johannis dicti Stoever, presbiteri. — Fratris Walteri Beeckmans, laici familiaris, 1638. — Obitus fratris Adriani Cock, presbiteri, de Baerdwyck, 20 septembris 1695.

21. *Mathei, apostoli et evangeliste. Duplex.*

Obitus fratris Johannis de Cureghem, dyaconi. — Item parentum fratris Gerardi Wilhelmi. — Fratris Augustini Beekmans, presbiteri, 21 septembris 1677.

22. *Mauritii et sociorum ejus, martyrum. ix lectiones.*

Obitus fratris Johannis Rotificis, familiaris.

23. Obitus fratris Johannis Waleyn, presbiteri. — Item fratris Johannis Van Hassel, laici familiaris.

24. Obitus parentum fratris Ewaldi Vynck. — Item fratris Egidii Coci, presbiteri. — Obitus fratris Jacobi Stampioin, prioris hujus domus.

25. Obitus fratris Walteri Petersels, quondam prioris hujus domus.

27. Fratris Petri Mastelyn, presbiteri, 27 septembris 1647,

28. Obitus Reyneri de Rozierbossche, ac domicelle Katerine, uxoris ejus, cum parentibus, liberis, fratribus et sororibus eorum. — Henrici Roec, et Margarete, uxoris ejus, cum parentibus eorum. — Aleidis Gherste, cum matre sua. — Item Willelmi dicti Van der Hillen, curati de Teneremonda. — Item Johanne Uter Haghen. — Item Florentii de Borchoven. — Item Gherardi Gieleens, et Elyzabeth, ejus uxoris, cum filiis et filiabus suis. — Johannis T Serarts, presbiteri. — Item parentum fratris Quintini de Lovanio. — Item parentum fratris Rumoldi Meys. — Item parentum fratris Ghysberti de Balen.

— Obitus fratris Lamberti Van Hacht, quondam supprioris hujus domus.

29. *Michaelis, archangeli. Duplex.*

Obitus parentum fratris Willibrordi Willekens. — Item fratris Johannis de Thenis, presbiteri.

Pytancia fratris Rumoldi de Bergis supra Zomam, et parentum ejus.

30. *Iheronimi, presbiteri. Duplex.*

Obitus fratris Johannis dicti Spiegel, presbiteri, cum parentibus suis. — Fratris Henrici dicti Boels de Turnout, presbiteri. — Item Petri Pannemakers, et Margarete T Sherhenrix, ejus uxoris, cum liberis suis, et parentibus. — Parentum fratris Henrici Poerters, familiaris. — Item parentum fratris Gerardi de Tymo. — Item parentum fratris Stephani de Lovanio. — Wilhelmi Bruninx, Marie et Mechtildis Bruninx, sororum, et matris eorundem dicte Bilie Van der Hoeven. — Item fratris Henrici Martini, presbiteri in Eemsteyn professi.

Pytancia fratris Johannis Pannemakers.

October.

1. Remigii, et aliorum. ix lectiones.

2. Obitus fratris Jacobi Schobs, laici familiaris, 1684.

3. Obitus fratris Arnoldi de Fine, laici familiaris. — Obitus fratris Gerardi Voschens, presbiteri. — Fratris Jacobi Peeters, sacerdotis et divæ Virginis Lauretanæ sacelli, fiti in nostro domo retro ecclesiam, prepositi, 1721.

4. Obitus fratris Joannis de Vinea, abbatis Livriacensis, prope Parisios, nostri monasterii professi. — Obitus parentum fratris Mychaelis de Olmen, ac fratris ejusdem domini Franconis de Olmen, presbiteri et decani Iprensis. — Item fratris Heriberti de Gravia, presbiteri. — Fratris Antonii Huysen, laici familiaris.

Pitancia ex parte parentum fratris Michaelis de Olmen.

5. Obitus Clarissie Crauwels. — Arnoldi de Piro, presbiteri. — Johannis Moers, presbiteri, et Elyzabeth Moers, cum matre. — Nycholai Bollaerd, presbiteri. — Et Elyzabeth de Busco. — Item Theoderici dicti Heylesone, et Ave, ejus uxoris, cum liberis eorum. — Item Sigiberti de Oorden. — Item Wilhelmi Loutaerts, et Marie, ejus uxoris, Elyzabeth Loutaerts, Katherine Loutaerts. — Sigeri de Nimeeghen, Juete, uxoris ejus, Gherardi de Nimeeghen. — Katherine Herinc et Elyzabeth Herinc. — Item Johannis Piscatoris dicti Cupere, cum parentibus suis. — Item Johannis dicti Booete, cum uxore, et liberis eorum. — Item Johannis de Alosto, et Katherine, ejus uxoris. — Item Henrici dicti Pylyser, cum uxore. — Domini Walteri Dierix, presbiteri de Egenhoven. — Item fratris Ludovici Maes, conversi. — Gooeswini van Borrem. — Item domini Jacobi Van Ghysym, presbiteri.

Pytania Henrici Pylyzers.

6. Obitus fratris Ghysberti de Balen. — Obitus fratris Walteri de Zichems, presbiteri de Mechlinia. — Item parentum fratris Petri de Kynschot de Turnhout, ac magistri Wilhelmi Divitis, sacre theologie doctoris, ordinis predicatorum, ejus avunculi, et Heylwigis Divitis, begine, martertere ejusdem. — Item fratris Caroli Charlier, laici familiaris, 1672. — Fratris Joannis Bouchy, laici familiaris, 6 octobris 1711. — Fratris Judoci Van der Hameyen, presbiteri, 6 octobris 1742.

Pytania parentum fratris Petri de Kynschot.

7. Obitus fratris Guilielmi de Bruyne, presbiteri, procuratoris. — Reverendi patris Joannis Schenaerts, sacerdotis, quondam dispensatoris hujus domus, 7 octobris 1716.

9. *Dyonisii, et aliorum martyrum. ix lectiones.*

Obitus Margarete van den Berge, matris fratris Egidii Coci.

10. Parentum fratris Cornelii de Nyspen.

Pytania ex parte horum semper danda altera die post festum Dedicacionis.

11. *Translatio sancti Augustini, episcopi. Duplex.*

Item fratris Henrici Boc, familiaris. — Item fratris Jacobi Bolle, laici familiaris. — Obitus fratris Martini de Mol, presbiteri professi, quondam prioris hujus domus, 1551. — Fratris Francisci Van den Winckele, presbiteri, 11 octobris 1665.

Dedicatio ecclesie nostre. Semper feria tertia post Dyonysii.

Eodem die pytania ex parte domini Egidii de Berlaer. Vide pag. 257.

12. Obitus parentum fratris Joannis Baptistæ de Boclestay, presbiteri professi, 1707. — Fratris Michaelis van der Borch, pastoris in Huldenbergh, quondam rectoris in Waelwyck, et in Sion Vilvordix, 12 octobris 1727.

14. Fratris Francisci Ysenbout, presbyteri, 1719.

15. Obitus fratris Petri dicti de Meyere, laici familiaris. — Item fratris Jacobi Huysman, presbiteri professi.

16. Obitus parentum fratris Hermann Abelynck. — Item domicelle Katherine Van Oppendorp. — Obitus fratris Nicolai de Ronghe, laici familiaris.

Pytania parentum fratris Hermann.

17. Obitus fratris Bartholomei Bosmans, presbiteri professi.

18. *Luce, ewangeliste. Duplex.*

Obitus fratris Oliveri de Berckt, quondam prioris hujus domus. Item fratris Johannis Van Dille, familiaris, de Viltvordia. — Item fratris Johannis Helwighe, subdiaconi. — Item fratris Theodorici Huesdem, presbiteri professi in Emsteyn. Fratris Guilliemi Gerrebos, quondam supprioris hujus domus, et rectoris in Gallilæa Gandavi.

19. Obitus Margarete Skeysers, noverce fratris Mathei de Callenberghe. — Obitus fratris Arnoldi Coci, presbiteri professi. — Fratris Maximiliani Defresne, professi clerici, 19 octobris 1651.

20. Obitus parentum fratris Johannis de Yseren, conversi, cum liberis eorum. — Christiani de Roesmolen, cum uxore. — Item Goswini de Erpe. — Margarete Smeets. — Arnoldi Blide. — Item Johannis de Dielbeke ¹. — Item Katherine de Duffele. — Domini Henrici dicti Myelys, presbiteri, cum parentibus ejus. — Item Johannis Wilhelmi de Amsterdam. — Item domini Walteri dicti Van den Borne. — Item domini Johannis Gherys de Winczel, presbiteri. — Item Marie Sbeckers de Turnhout. — Item parentum fratris Cornelii Craghe.

Pytania ex parte fratris Johannis de Yseren, conversi.

¹ Joannes de Dyelbeec legavit monasterio nostro xx florenos, hereditarie. Quos soror ejus, tamquam heres, assignavit ad bona de Musene. Et promiserunt predecessores nostri, sub sigillo consueto, celebrare qualibet ebdomada tres missas pro defunctis supra altare Beati Johannis Baptiste, ad honorem Dei et gloriose virginis Dei genetricis Marie, pro anima dicti Johannis et suorum et omnium fidelium defunctorum.

21. *Undecim millium Virginum. Duplex.*

22. Obitus Katherine van Masenzeele. — Domini Arnoldi Back,

presbiteri. — Item domini Regneri de Wyneghem. — Item Johannis Van der Berckt, et Elyzabeth Mommaerts. — Item fratris Henrici Van Vianen, presbiteri professi, quondam pastoris in Huldenberga.

Pytancia Katherine de Mazenzeel, et domini Reyneri de Wyneghem.

23. Fratris Nicolai Choquet, laici familiaris, 1632. — Fratris Petri de Bruyn, rectoris in Jericho, Bruxellis, 23 octobris 1742.

25. Obitus fratris Rumoldi Meys, presbiteri. — Fratris Guilielmi de Fren, presbiteri, 25 octobris 1662.

26. Obitus fratris Wilhelmi de Amsterdam, quondam prioris hujus domus. — Fratris Johannis Mavezyn, familiaris.

27. Obitus fratris Christiani Cafmeyer, laici familiaris. — Obitus fratris Petri Janssens, jubilarii, presbiteri, 27 octobris 1705.

28. Symonis et Jude, apostolorum. *Duplex.*

29. Obitus fratris Johannis dicti Bodewiin. — Item fratris Johannis dicti Neex, conversi. — Fratris Joannis Kempes, professi in Emsteyn.

31. Obitus fratris Johannis Van der Berct, presbiteri. — Fratris Gerardi Ram, presbiteri.

Pytancia ex parte fratris Johannis Van der Berct.

November.

1. *Festivitas omnium Sanctorum. Triplex.*

3. Obitus Leonii de Castro, militis, et Margarete, ejus uxoris. — Item Margarete Tsgroven, et Johannis, filii ejus. — Nycolai Mayous. — Johannis Pistoris, presbiteri, cum matre sua. — Gosuini de Porta, cum uxore, et liberis. — Egidii dicti Hantsutter. — Aleydis, uxoris Johannis Stekelinc. — Ludovici Goetgheboor. — Elyzabeth Leys. — Item Idenoye de Meldert. — Item domicelle Yde Platvorschs, uxoris Arnoldi TSerarnds. — Domini Petri dicti Braen, dyaconi, et canonici ecclesie Beate Gudile Bruxellensis ¹. — Sororis Machtildis de Pellanen, ordinis premonstratensis prope Bredam, cum parentibus suis. — Philippi Van den Heetvelde, et Katherine Stofs, sue prime conjugis, item Hugonis, filii ejus, patris patris nostri Vincentii Van den Heetvelde. — Item Johannis de Fine, dicti Gareelmakere, et Elizabeth Quanshuys, ejus conjugis. ². — Item fratris Jahannis de Platea, familiaris. — Item parentum fratris Johannis Coulon. — Obitus fratris Jacobi Martini Van der Hamye, supprioris hujus domus, 3 novembris 1729.

Pytantia ex parte Philippi Van Heetvelde.

Pytantia ex parte Johannis de Fine.

¹ Item. Dominus Petrus Bran, canonicus ecclesie beate Gudile Bruxellensis, contulit monasterio nostro xij saccos bladi annuatim levandos, qui pro se instanter orari postulavit. Cujus precibus annuentes, statuimus tres missas singulis hebdomadibus celebrare, tam pro se quam pro amicis et benefactoribus suis et nostris. Item petit, ut anniversarium suum singulis annis modo consueto fiat.

² Johannes de Fine, alias dictus Ghereelmakere, opidanus Bruxellensis,

ligavit ac contulit monasterio nostro tria jurnalia pratorum hereditarie, pro quibus desideravit annuatim et hereditarie, tempore, quo anniversarium ipsius celebrabitur, fratribus in refectorio dari unam pitantiam.

4. Obitus fratris Henrici Petri, prioris hujus domus. — Item fratris Petri de Rincvelt, conversi. — Item fratris Wilhelmi Diertyt, familiaris. — Item fratris Henrici de Stratis, prioris hujus domus. — Obytus fratris Eligii Foppens, pastoris in Huldenberg, 4 novembris 1701.

5. Obitus fratris Jacobi Vrancx. — Obitus fratris Mathie Cremers, presbiteri. — Obitus parentum fratrum Gasparis et Guilielmi Schockaert. — Hyeronimi de Focant, jubilarii, presbiteri, 5 novembris 1708.

6. Obitus fratris Anthonii de Witte, supprioris hujus domus, et jubilarii, 1721.

7. Obitus fratris Wilhelmi Pistoris, familiaris.

8. *Octava omnium Sanctorum. ix lectiones.*

11. *Martini, episcopi. Duplex.*

Obitus fratris Leonii de Zantberghe, presbiteri donati. ¹ — Item domini Walteri Van der Noot, militis, et Dympne Van der Assche, sue conthoralis, parentum fratris Johannis Van der Noot. — Item Johannis Van Lare, vitrici, fratris Danielis Petri. — Domini patris Henrici Roelants, prioris Septem Fontium.

¹ Dominus Leonius dictus Santberg, presbiter, voluit et desideravit, testamentaria ordinatione condidit et disposuit, quod cum certa pecuniarum summa, quam reposuit sub custodia procuratoris monasterii nostri, emantur, quantocius commode fieri poterit, quinque floreni renenses, hereditarie et perpetue, ad providendum singulis annis ante quadragesimam de uno vase medonis de Buscoducis, teutonice Boschmede, fratribus religiosis in refectorio dicti monasterii tempore prandii qualibet die quadragesime in competenti quantitate gratiose propinandi et distribuendi. Et ad hujusmodi redditus perpetuos emendos reliquit ipso monasterio prefato centum florenos renenses semel in

promptis denariis. Unde hec sub brevibus ex principali testamento ipsius sunt extracta, et quedam clausule ex predicto testamento fuerunt registrate, in quantum concernunt domum nostram, et habentur folio registri ccxcvj. Pariformiter et idem testator reliquit in promptis pecuniis quadraginta petros aureos semel, ut emanantur duo consimiles petri, hereditarie et perpetue, pro pitantia danda semper in die anniversarii sui. Ista pitantia est assignata dominice Quinquagesime.

12. Obitus Laurentii Sarteels, cum parentibus suis.

13. Obitus fratris Petri Kynschot de Turnout, presbiteri.

14. Obitus fratris Petri Nicolai Gelris, prioris in Emsteyn.

15. Obitus fratris Johannis Sheerclaes, presbiteri.

16. Obitus Gerardi de Langhelaer, militis. — Item fratris Inghelberti, de ordine predicatorum. — Machtildis, filie magistri Theoderici. — Katherine de Geest. — Marie de Bossuut. — Et Heinrici Ralet ¹. — Wilhelmi dicti Timmerman. — Item Margarete de Ysca, quondam ancille nostre in hospitio nostro Lovaniensi. — Item Johannis, filii Bartholomæi, et Agathæ dictæ Svos, uxoris suæ, de Oyekenskerke in Zelandia, ac domicellæ Margaretæ, filiæ eorum. — Item magistri Adæ, plebani de Filvordia. — Fratris Theodrici de Elten, presbiteri donati. — Parentum fratris Stephani Van Sonnen. — Item parentum fratris Johannis der Kinderen alias Petri. — Item Theobaldi Wolfaerts, et Katherinæ Colyns, suæ uxoris. — Item Petri Want, et Elizabeth Blanckpein, suæ conthoralis. — Item magistri Henrici Mersant.

Pyantia, ex parte magistri Ade, plebani Filvordiensis, cum pluribus aliis.

¹ Item. Henricus dictus Ralet, quedam bona situata in villa, que dicitur Molenbaes, monasterio nostro contulit; qui etiam tres missas pro se et amicis suis celebrari postulavit. Defalcatis oneribus, bona valent singulis annis xx modios tritici lovanienses.

17. Obitus fratris Johannis Keyaerts, quondam prioris hujus domus ¹. — Item fratris nostri fratris Judoci de Fossa, presbiteri. — Item fratris Joannis Crage, quondam pastoris in

Hoeldenberg, 1639. — Fratris Augustini Langhen, professi in Hamersleven, rectoris ad Sanctam Gertrudem Silvæducis, 1676.

¹ Anno Domini m.cccc. xciiij, ad majorem erga gloriosam Dei genetricem Mariam excitandam fidelium devotionem, ordinatum est a venerabili priore, tunc temporis fratre Johanne Keyaerts, assentiente in hoc nichilominus et conventu, ut deinceps ante laudes beate Virginis, que ex more singulis diebus post completorium decantantur, septenis tractibus campane tam hospites quam laici convocarentur. Deinde ut per totas laudes hujusmodi, cereus in altari ejusdem incenderetur. Quem sane cereum pia mater dicti prioris legatione quarumdam petiarum terre arabilis et nemoris cujusdam solita sua devotione in perpetuum instituit et providit.

Anno Domini m.ccccc.viiiij, ad majorem gloriose Dei genitricis virginis Marie, sueque dignissime matris sancte Anne venerationem et honorem, atque ad pias fidelium mentes in earumdem obsequium et devotionem amplius excitandas, ordinatum fuit et institutum a venerabili tunc temporis priore, fratre Johanne Keyaerts, de consensu et voluntate conventus, quod deinceps, perpetuis temporibus, singulis feriis tertiis, ad summam missam, ad vesperas et ad laudes beate Virginis, que post completorium decantantur, similiter et in omnibus festivitibus beate Marie virginis et sancte Anne, atque in singulis festis majoribus duplicibus et supra, ad utrasque vesperas, ad missam, atque ad laudes beate Virginis post completorium, tres cerei incenduntur et ardeant ante imaginem sancte Anne, que habetur in candelabro ereo stante supra gradum sanctuarii in choro, quod quidem candelabrum idem prior fieri fecit et procuravit. Atque pro hujusmodi cereis in promptu semper habendis viij florenos renenses perpetui census ad hoc ipsum assignavit, suffragantibus sibi ad hoc certis denariis ex parte parentum suorum procuratis ex relictis.

18. Octava sancti Martini. ix lectiones.

19. Elizabeth Hungariensis. Duplex.

Obitus fratris Johannis de Spina, presbiteri de Bruxella. — Item Costini Brielis, presbiteri professi in Emsteyn.

20. Obitus fratris Johannis Pauli Fabri, donati de Dordraco. — Fratris Johannis de Vuulbeke. — Item magistri Ambrosii de Dynter, cum parentibus suis, patris fratris nostri Jacobi de Dynter, magistri quondam camere computatorie domini Philippi ducis Burgundie et Brabantie. — Item fratris Bartho-

Iomei Meerbeke, presbiteri, et rectoris in Galilea Gandavi. — Fratris Engelberti Cooll, prioris hujus domus, et antea per 29 annos rectoris in Waelwyck, necnon parentum et amicorum ejus, S. T. L., 20 novembris 1690.

Pytancia magistri Ambrosii de Dynter.

Pitancia patris Engelberti Cooll.

21. Obitus Johannis cum Hasta. — Elyzabeth Fracys. — Franconis Swaefs, militis, et Heilwigis, ejus uxoris. — Everardi de Brandebrooc, et Elyzabeth, uxoris ejus, cum parentibus, et liberis eorum. — Item Willelmi Zivert, cum uxore, et filio. — Item Joannis de Westvelde. — Item Johannis dicti Leest, et Elyzabeth, ejus uxoris. — Heinrici dicti Leest, et Margarete, ejus uxoris. — Johannis Boudewyns, et Aleydis, ejus uxoris. — Petri de Lathouwere. — Godefridi de Hoesdeine. — Johannis dicti Paroen. — Domini Henrici de Molenberghe, presbiteri. ¹. — Item magistri Cornelii Proper, prepositi et canonici ecclesie beate Marie Cameracensis. — Item magistri Joannis de Hasselt, presbiteri, ac licentiati in legibus.

Pytancia ex parte magistri Cornelii Propers.

¹ Dominus Henricus de Molenberge, alias de Holar, legavit nobis xiiij florenos Bruccellenses, ad usum duarum missarum septimanatim dicendarum. Sed quia fratres parati non erant assumere onus plurium missarum, prior domino Henrico persuasit, ut potius peteret participationem omnium bonorum spiritualium in nostro monasterio fiendorum. Ad quod respondit quod cogitaret. Et sic decessit. Post mortem vero suam, executores testamenti sui nobis assignaverunt florenos predictos, hereditarie recipiendos, cum certitudine sufficienti asserentes, quod finalis intentio domini Henrici predicti erat, quod talis census monasterio nostro ex parte sui deveniret. Sed de missis postulatis conscienciis nostris reliquerunt. Insuper pro anniversario suo legavit nobis duos florenos heriditarii census.

22. *Cecilie, virginis. ix lectiones.*

Obitus fratris Brunonis Symonis, presbiteri, professi in Emsteyn. — Fratris Petri Walschei, quondam prioris hujus domus, ac rectoris in Galilea Gandavi, atque in Sancto Trudone Brugis.

23. Clementis, pape et martyris. ix lectiones.

Obitus fratris Wilhelmi dicti Jordaens, presbiteri. — Obitus fratris Johannis de Bost, presbiteri.

24. Obitus Jacobi Fabri, cum filia sua. — Item Katerine de Linteris, cum sorore sua, et parentibus. — Katerine Robyns, — Marie de Wickette, uxoris Danielis de Hamme. — Johannis de Campo, cum uxore et liberis. — Margarete de Wackelghem, cum parentibus. — Gherardi de Musenen, et Elyzabeth, uxoris ejus, cum parentibus eorum, et domine Margarete, abbatisse monasterii Vallis Rosarum, sororis ejus.

Domicelle Katerine Estoers. — Nicholai dicti Cleinman. — Magistri Livini, canonici Tornacensis, cum parentibus. — Johannis van Pale, hospitis hospitii nostri in Bruxella. — Parentum fratris Henrici Lybens. — Parentum fratris Johannis Van Aken, familiaris. — Parentum fratris Johannis Van Haren.

Pytancia ex parte fratris Johannis Van Aken, familiaris.

25. Katherine, virginis et martyris. Duplex.

Obitus fratris Everardi Audenake, presbiteri professi.

26. Obitus fratris Thome Van Pale, conversi. — Item fratris Hermanni de Puteo quondam supprioris. — Obitus fratris Anthonii Sarteels, presbiteri professi. — Obitus fratris Godefridi Groenendonck, presbiteri, 26 novembris 1703.

Pytancia ex parte Johannis de Pale.

27. Parentum fratrum Gabrielis et Francisci le Febure.

28. Fratris Hermanni Soly, quondam prioris hujus domus, jubilarii, et antea per 25 annos, rectoris in pascuis Venlonæ, 1686.

29. Parentum fratris Joannis de Vinea. — Obitus fratris Andreæ de Cromptvliet, presbiteri.

30. Andree, apostoli. Duplex.

Obitus fratris Henrici Kockendael, donati. — Sororis Josinæ Bosch, priorissæ ad sanctam Gertrudem Sylvæducis, necnon omnium sororum et dicti monasterii benefactorum, 30 novembris 1698.

*Pytancia danda est circa kalendas decembris in diebus munitio-
tionum, ex parte domini Gerardi Zeelmakers.*

December.

1. Eligii, episcopi.

2. Obitus fratris Johannis de Rusbroeck, presbiteri. — Item fratris Henrici Lyben, familiaris. — Item Wilhelmi Lamberti, cum utraque conjuge, et liberis suis. — Fratris Joannis Van Homborch, subdiaconi — Fratris Joannis Lamant, prioris hujus domus, jubilarii, 2 decembris 1674.

3. Obitus Egidii de Habbeke, presbiteri. — Egidii de Hoelaer. — Margarete Paeps. — Elyzabeth Van der Haghen, cum matre et fratribus. — Domini Mathei dicti Tsermatheus, presbiteri. — Item domini Johannis van Pyssote. — Fratris Henrici de Doesborch, presbiteri donati. — Fratris Petri Auberti Van den Eede, pastoris in Huldenberga, 3 decembris 1674.

Pytancia domini Mathei dicti Tser Matheus.

4. Barbare, virginis. ix lectiones.

Obitus fratris Thome Mooninx de Bruxella, prioris hujus domus. — Item fratris Ludowici Johannis Deelff, presbiteri professi in Eemsteyn. — Fratris Guilelmi Gallé, missionarii Deutecomienensis in comitatu Zutphanix, 4 decembris 1676.

5. Obitus Jacobi Keyaerts, et Katherine Petri, ejus uxoris, ac omnium propinquorum et benefactarum suorum¹. — Item Mechtildis Mommaerts, et Katherine Tsleeneren, ejus filie. — Item illustris domine domine Francisce de Luxemborch, domine de Angia et de Ravesteyn.

Pytancia cum assatis ex parte parentum fratris Johannis Keyaerts.

¹ Jacobus Keyaerts et Katherine Petri, uxor ejus, parentes fratris nostri

Johannis Keyaerts, relinquerunt nobis in hereditariis bonis circa valorem quinquaginta florenorum renensium, annuatim levandorum. Insuper exposuerunt in promptis denariis ad ornatum ecclesie nostre, videlicet ad altare sancti Johannis evangeliste, et ad altare sancte Anne, circiter trecentos quinquaginta florenos renenses. Calicem quoque deauratum cum suis pertinentiis, ponderis xxx unciarum, post mortem suam legaverunt nobis, de clenodiis suis argenteis fabricandum, prout alia mobilia bona. Pro quibus beneficiis desideraverunt, singulis annis, perpetualiter, in nostro monasterio, anniversarium ipsorum more nostro celebrari, et duos ardentes cereos collocari supra sarcophagum sepulchri sui ad missam et vigiliis, tam anniversarii ipsorum quam etiam in anniversario parentum suorum, videlicet Nycholai Petri cum uxore, et Egidii Keyaerts cum conjugue. Voluerunt etiam, ut de bonis predictis darentur, singulis annis, in perpetuum, fratribus nostris in refectorio due pytancie de vino renensi et cum assatis decenter et honeste post carnes recentes administrandis. Itemque constituerunt, quod in perpetuum, singulis diebus, in xl^a daretur fratribus in refectorio oleum olivarum quantum cuique sufficit. Et similiter, quod ter in ebdomada per totam quadragesimam, videlicet feriis secundis, quartis et sextis, distribuatur fratribus de illa confectione, quam vulgariter compost vocamus, de meliori. Que omnia et singula prescripta, prout ipsi desideraverunt, prior et fratres nostri, conventualiter propter hanc causam congregati, gracie sibi annuerunt, et sic ea servanda in perpetuum fideliter, promiserunt. Anno Domini m^o. cccc^o. lxxviii^o. die xxix mensis maij, prout bec folio registri ccc. l. patent. Item, una istarum pytanciarum dabitur in anniversario suo, altera vero in anniversario parentum suorum, scilicet Nycholai Petri cum uxore, et Egidii Keyaerts cum sua conjugue.

Notandum quod licet prefati, Jacobus et Katharina, tantum unum calicem xxx unciarum, ut prefertur, post mortem suam nobis legaverant de clenodiis suis argenteis fore fabricandum, filius tamen eorum, frater Johannes Keyaerts, presbiter, professus hujus domus, prior tunc temporis licet indignus, et executor testamenti ipsorum, duos calices cum suis pertinentiis rite deauratos fabricari fecit, qui quadraginta quatuor et dimidiam uncias habent in pondere. Eosdemque calices conventus noster tali conditione, pacto seu promisso, suscepit, quod numquam imposterum hujusmodi calices vendere seu alienare poterit vel debeat, etiam quocumque casu vel necessitate urgente. Et hoc quidem promissum idem conventus noster, anno Domini m. cccc. xcvi, xxiiij die mensis maij, que fuit 3 feria penthecostalis

ebdomade, ad requestam prefati prioris, juxta mentem et voluntatem parentum suorum idipsum desiderantium, capitulariter approbavit, confirmavit et acceptavit. Quod ne a posteris umquam ulla tollat oblivio, clausulam hanc seu notulam, ego frater Johannes Keyaerts prenominatus, hoc in loco inserui, et propria manu conscripsi, anno prenominato, mensis maij penultimo.

6. Nycholai, episcopi. *Duplex.*

Obitus Fratris Nycholai dicti Bol, conversi. — Item fratris Augustini Braea, dyaconi. — Item Gerardi Bodaert, et domicellæ Egidiaë, ejus uxoris, ac domini Lamberti, presbiteri, eorum filii, et amicorum suorum.

7. Octava sancte Andree. *ix lectiones.*

Obitus Johannis, illustris ducis Brabantie, et Marie, pie conjugis sue, cum liberis eorum. — Item domini Wenceslai, ducis ejusdem ducatus, et Lucenburgensis, ac ducisse Johanne¹, conthoralis sue. — Item Johannis Andree, presbiteri. — Et Yde de Senna. — Item Johannis Keyser, et Helwigis, ejus ancille. — Et Godefridi Gheerleecs. — Item Margarete de Waelhem. — Symonis Dierix, et uxoris ejus, de Eghenhoven. — Item parentum fratris Johannis de Berct, Katherine, sororis sue, ac omnium amicorum suorum. — Item parentum fratris Nycholai Vituli. — Item parentum fratris Nycholai de Eynckhuysen. — Item matris fratris Gherardi Smans. — Item Johannes Mooninx, et Katherine Carpentatoris, ejus uxoris, parentum prioris Thome Mooninx. — Item Laurentii Van Haer, de Helpa. — Item fratris Petri Sollebol de Beca, familiaris, — Item parentum fratris Walteri de Cimiterio.

¹ Noxerint universi fratres hujus monasterii, presentes et futuri, quod, quia caritatis jura exigunt ut curam salutis eorum specialiter geramus quorum elemosinis sustentamur, idcirco, quia domina ducissa Brabantie, Johanna, multa beneficia nobis impendit, et specialiter terminos nostros circa monasterium nostrum dilatavit, et ampliavit, memores beneficii accepti, decrevimus singulis ebdomadibus tres missas celebrare, tam pro anima sua quam pro animabus parentum, fratrum, sororum, et mariti ejus, necnon et omnium benefactorum nostrorum.

8. *Conceptio sancte Marie. Duplex.*

Obitus fratris Johannis de Turnout, donati. — Item magistri Martini de Zomeren, canonici ecclesie sancti Johannis in Buscoducis. — Item fratris Cornelii Craghe, presbiteri.

Pytantia ex parte fratris Nycholai Vituli.

9. Obitus fratris Augustini Liessinck de Batenborch, presbiteri.

10. Obitus fratris Theodorici Danckani, presbiteri professi in Emsteyn, ac prior ibidem. — Item fratris Reyneri Stevens, presbiteri. — Fratris Ægidii Jammaert, presbiteri. — Christiani de Schure, familiaris. — Fratris Petri Parys, prioris hujus domus, et capituli Windesemensis generalis, 10 decembris 1656.

Pytantia 18 florenorum ex parte Petri Parys.

11. Obitus fratris Henrici Van der Meere, familiaris. — Item fratris Johannis Wolfaerts, familiaris. — Fratris Petri Borchwalle, laici familiaris.

12. *Hic tenetur festum sancti Autberti. ix lectiones.*

Fratris Alexandri Millares, presbiteri, 12 decembris 1681.

13. *Lucie, virginis. ix lectiones.*

Obitus Arnoldi Callenberghe, et Katherine Van den Leemputte, sue conthoralis parentum fratris Mathei Van Callenberghe. ¹ — Fratris Anthonii Van den Hove, presbiteri, pastoris in Orthen, prope Sylvamducis, 13 decembris 1724.

Pytantia cum assatis in anniversario Callenberghe.

¹ Noverint universi fratres, presentes et futuri, quod Arnoldus de Callenberghe, et Katherina Van den Leemputte, ejus conthoralis, parentes confratris nostri Mathei de Callenberghe, hujus monasterii professi, preter exposita pro octo bonariis terre in Moorseloe, necnon et pro ornatu altaris sancti Dionisii seu Martyrum, reliquerunt nobis sedecim litteras scabinales, circa centum et sexaginta quinque florenos renenses hereditarii census simul continentes, et unas viginti octo florenorum ad vitam ipsius predicti fratris Mathei de Callenberghe. Insuper diversis temporibus dederunt nobis pro comparandis redditibus

hereditariis, sive pro nostri monasterii oneribus sublevandis, in promptis denariis, insimul recensitis, ad valore census hereditarii ducentorum viginti trium florenorum. Que omnia beneficia hereditarii census, si simul conferantur et conflentur, ex se faciunt summam trecentorum octaginta octo florenorum hereditariorum, et viginti octo florenorum vitalium pensionum. Et quum largiflua caritatis dona benivolorum amicorum nostrorum non expedit oblivionis nubilo subjacere, aut ingratitude vicio maculari, immo condecet pro magnis saltem modica benivole compensare : ideo predictis amicis nostris carissimis et cuilibet eorum, caritatis zelo accensi, plenariam concessimus omnium spiritualium honorum nostrorum, tam presentium quam futurorum, efficiendorum participationem, et nostre congregationis fraternitatem. Et quod, singulis annis, perpetue, in nostro monasterio, duo pro eis anniversaria more nostro celebrari, ac duo ardentis cerei supra sarcophagum sepulchri predicti Arnoldi de Callenberghe ad missam et ad vigiliis collocari debeant. Deinde quod de bonis per predictos nostros amicos nobis relictis, ut fratrum devotio ad orandum pro eis magis incitetur, dabuntur, prout ipsi desideraverunt, singulis annis, in perpetuum, in refectorio fratrum, due pyntie de vino renensi, quem alias ex ordinatione conventuali non habeant, cum assatis decenter et honeste post carne, recentes administrandis. Proinde quod per totum anni circulum, preter consuetam caseorum portionem, caseus ovinus seu equivalens, cum caseo viridi, teuthonice Herelanscase, in eadem scutella fratribus ad refectionem administratur. Postremo, quum capitulum ebdomadatum servabitur, eorum memoria inter ceteros nostros benefactores per presidentem fratribus denunciari debeat.

14. Uychasii, episcopi. ix lectiones.

Obitus fratris Godefridii dicti Wevel, presbiteri.

15. Obitus fratris Henrici Bock, presbiteri. — Item fratris Henrici de Mortenbeeck, quondam prioris hujus domus. — Item Marie Huyven.

16. Obitus parentum fratris Johannis de Curia.

17. Fratris Philippi Rynbouts, presbiteri, 17 decembris 1706.

19. Obitus parentum fratris Philippi Cortebach.

20. Obitus fratris Hermanni Abelinx, presbiteri.

21. Thome, apostoli. Duplex.

22. Obitus magistri Johannis Anthonii. — Jacobi Croech,

et Margarete, ejus uxoris. — Godefridi Ghilys, cum uxore sua. — Elyzabeth, filie Arnoldi Regis. — Egidii Tacke, et Margarete, ejus uxoris. — Johannis de Valke, et Marie, matris ejus. — Arnoldi de Busco, cum uxore, filiis et filiabus suis. — Johannis de Busco. — Item Johannis Wevel, cum fratre suo. — Domini Danielis de Boechhout, militis. — Item Henrici de Palude, cum uxore et liberis eorum. — Margarete de Zemse. — Elyzabeth Baex. — Wilhelmi de Clivis, et domicelle Margarete Fraeybaerts, conjugis sue. — Item Johannis de Valle, presbiteri. — Nycholai de Leest. — Item Walteri de Brueele, et Aleydis, ejus uxoris. — Boudewini van der Voirde. — Ade Bontridders, et uxoris ejus. — Henrici Gielys, cum uxore. — Parentum fratris Johannis Wassellii. — Item domini Henrici Mersant, presbiteri.

Pytancia ex parte Johannis Valke, alias Vastracts, et Margarete Brueders.

23. Obitus fratris Rolandi Crabbe, presbiteri.

24. Obitus fratris Marci Mastelini, prioris Septem Fontium, in Viridi Valle professi, 1652.

25. Nativitas domini nostri Ihesu Christi. *Triplex.*

Pytancia ex parte Johannis Van den Hecke, et Elyzabeth Van der Smessen, conjugum, parentum fratris nostri Henrici Van den Hecke.

26. Stephani, prothomartyris. *Duplex.*

Fratris Jacobi Mercx, quondam rectoris in Gallilæa Gandavi, ac supprioris hujus domus, 25 decembris 1710.

27. Johannis, apostoli et ewangeliste. *Duplex.*

Obitus fratris Henrici de Alckmaer, presbiteri in Eymsteyn professi. — Ibidem fratris Michaelis Fraier, presbiteri professi. — Fratris Leonardi Ruysveltz, presbiteri, 1647.

28. Sanctorum Innocentium, martyrum. Duplex.

Obitus fratris Petri Van der Ee, de Cierixzee, quondam prioris hujus domus. — Item fratris Vincentii Delft, presbiteri professi in Emsteyn.

30. Obitus fratris Davidis a Wyck, presbiteri professi in Eemsteyn. — Fratris Henrici Hoppen presbiteri professi in Viridi Valle. — Fratris Joannis Davids, laici familiaris, 30 decembris 1718.

31. Obitus fratris Cornelii Cafmeyer, presbiteri.

In eodem manuscripto reperiuntur sequentia.

A. Sequuntur anniversaria in quorum vigiliis et missis tenemur et obligati sumus ardentes cereos collocare supra sepulchra defunctorum, quorum anniversarium agitur. — Primo in anniversario parentum fratris Henrici Bock. — Item in anniversario magistri Walteri Van der Bulct. — Item in anniversario parentum fratris Thome Moeninckx. — Item in anniversario parentum fratris Johannis Keyaerts, videlicet Jacobi Keyaerts et Katherine Peeters, conjugum. — Item in anniversario parentum prefati Jacobi et Katherine, videlicet Nycholai Petri cum sua conjuge, et Egidii Keyaerts cum uxore sua. — Item in anniversario parentum fratris Johannis de Spina. — Item in anniversario Elisabeth Van der Smessen, matris fratris Henrici Van den Hecke. — Item in anniversario parentum fratris Arnoldi de Winter. — Item in utroque anniversario parentum fratris Mathei Callenberghe.

B. Filii Danielis Sarteel de Fura fuerunt obligati ad instituendam capellaniam occasione cujusdam homicidii per eos perpetrati. Sed quia bona temporalia eis non abundabant ad solempniter hoc agendum, et quia favebant nobis, reliquerunt et legaverunt nobis xl solidos Iovanienses ad opus unius altaris construendi pro missis faciendis.

C. Noverint universi fratres hujus monasterii, presentes et futuri, quod Johannes dictus Criekersteen, opidanus Gandensis, contulit nobis quedam bona feodalia situata in parochia de Erpse. Que prefatus Johannes emit et acquisivit erga Reynerum dictum de Woude. Et tempore donationis eorundem,

ad feudum tenebantur a Godefrido de Holaer. Et tunc valebant annuatim xxviiij modios siligiuis, octavam unius modii, mesure lovaniensis, xxxiiij capones, xviiij aucas, lvj grossos veteres, et xliij solidos monete currentis. Item duo prata, ad predicta bona pertinentia, que pro tunc valebant annuatim xiiij mutones. Que quidem bona donavit conventui ad pytantiam pro cotidiano vino, in quantum se extendere possit, singulis fratribus in refectorio cotidie distribuendo. Sub onere unius cotidiane misse pro animabus sui, et domicellarum Katherine, Marie et Margarete, ejus uxorum, necnon parentum, fratrum, sororum, omnium amicorum et benefactorum ejus, et pro animabus nostrorum confratrum, et omnium amicorum ac benefactorum nostrorum, et generaliter omnium pro quibus Deus velit suam exorari clementiam, singulis diebus supra altare sancte Marie virginis imperpetuum celebrande, quamdiu in nostro conventu fuerint duo presbiteri celebraturi. Exceptis diebus Natalis Domini, Pasche, Ascensionis, Penthecostes, Dedicacionis ecclesie nostre, Omnium Sanctorum, Epyphanie, Sacramenti, Palmarum, Cene dominice, Nativitatis sancti Johannis Baptiste, sancti Augustini, et quinque festivitatum Virginis gloriose. Hiis quidem diebus missa pro defunctis non celebrabitur; sed illi qui predictis diebus dictam missam pro defunctis essent celebraturi, legent post celebrationem misse eorum ea que legenda sunt in missa pro defunctis: Requiem eternam et cetera. Item, ut anniversarium prefati Johannis singulis annis fiat more solito. Hec donatio facta fuit anno Domini millesimo ccc^o lxxiiij^o antepenultima die decembris.

D. Notum sit omnibus fratribus, presentibus et futuris, quandam honestam et devotam matronam de Hischa Superiori, Amelbergam..... nomine, et ad divinum cultum plurimum affectatam, dedisse calicem unum deauratum, valoris septedecim florenorum. Ea conditioe ut ex illius calicis precio, lampas quedam enea in choro dependenda emeretur. Et insuper, ut super candelabra ejusdem lampadis circumstantia tres cerei certis temporibus ad divinum honorem perpetuo accenderentur, legavit unum florenum annue levandum. Sunt autem ista tempora, in quibus tres predicti cerei accendi debeant, scilicet in festo dulcissimi Nominis Ihesu, Anna, Amelberge, et omnium festivitatum beate Marie virginis, necnon in omnibus triplicibus, et supra, tam ad missam conventualem, quam ad laudes beate Marie virginis post completorium.

E. *Participatio nobis facta par Carthusienses.* Frater Wilhelmus, prior Carthucie, ceterique diffinitores capituli generalis, religiosi viri, preposito, priori, suppriori, ceterisque fratribus monasterii beate Marie Vallis Viridis, ordinis sancti Augustini, in Brabantia, salutem et pacem. Exigente hoc pie devotionis affectu, quem vos ad ordinem nostrum, et precipue ad fratres

quosdam domus Coloniensis, relatione prioros ejusdem, in Domino gerere didicimus, plenam vobis singulis omnium missarum, orationum, vigiliarum, jejuniorum, ceterumque exercitiorum piorum, que de cetero in toto ordine nostro, Domino favente, fient, concedimus participationem. Rogantes intime quatenus et Deum pro bono statu ordinis nostri suppliciter exoretis. Datum sub sigillo domus Carthusie. Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo. Sedente capitulo nostro generali.

F. Littere fraternitatis per fratres de Emsteyn nobis tradite. Nos, frater Henricus, totusque conventus domus sancti Salvatoris, in Emsteyn, per priorem solite gubernari, ordinis canonicorum regularium sancti Augustini, Trajectensis dyocesis, religiosus viris, patribus nostris predilectissimis, domino preposito ac fratribus monasterii beate Marie Viridis Vallis, in Zonia, per prepositum soliti gubernari, ordinis canonicorum regularium sancti Augustini, Cameracensis dyocesis, salutem, et per virtutum incrementa ac devotarum orationum suffragia, gratiam in presenti, vitamque et gloriam in futuro consequi sempiternam. Cum jure divo lex mutue caritatis nos omnibus, illis tamen quorum erga nos et nostram domum majorem devotionis caritatisque affectum manifeste exprimitur, reddit amplius obligatos, et efficit debitores: hinc est, quod nos vestris piis affectibus, quos ad nos nostramque domum predictam, cooperante individua, qua vincti estis, caritate, geritis et habetis, quantum in nobis est, vicem in spiritualibus rependere cupientes, vobis et vestris successoribus, universis et singulis, concessimus et presentium tenore concedimus plenam in spiritualibus domus nostre predictae fraternitatem. Ita quod cum nobis obitus aliquorum monasterii vestri pro tempore professorum nunciatus fuerit, tricenarium defunctorum pro ipsis et singulis eorum faciemus, sicut pro fratribus nostris defunctis fieri est consuetum. Insuper et quilibet de nostris et nostris successoribus sacerdos, celebrare potens, sex pro singularum animarum salute missas singulas celebrabit defunctorum. Clericus vero non sacerdos, vel sacerdos celebrare impotens, tribus vicibus agendam, loco sex missarum, solvet integram defunctorum. Layci vero fratres trecentis vicibus orationem dominicam, et totidem salutationem dicent angelicam, ad placandum beatissimam Trinitatem supra peccatis et negligentibus eorumdem, atque pro celeriter ipsis indulgentia impetranda omnium peccatorum. Concedentes insuper vobis et vestris successoribus, universis et singulis, in vita pariter et in morte, omnium bonorum spiritualium plenariam participationem, videlicet omnium benefactorum, missarum, orationum, horarum, psalmodiarum, vigiliarum, jejuniorum, abstinentiarum, elemosinarum, disciplinarum, ceterorumque spiritualium exercitiorum, que per nos aut nostros successores operari dignabitur clementia Salvatoris. Et

sane, quia religiosa vita devotaque conversatio virorum qui in presenciarum estis, nobis in Christo dulcissimorum, precipue nec solum, verum eciam quia nobis et nostris successoribus per prius omnia predicta per vestras patentes litteras, sigillo vestro unico sigillatas, quas cum magna gratiarum actione leti recepimus, graciose concessistis, nos ad premissa incitarunt, idcirco volumus et intentionis nostre est, quod si successu temporis posterius vestri vel eciam nostri, quod Deus avertat, a regulari conversatione sancti ordinis sui exorbitaverint, quod in tunc ad premissa seu aliquid ipsorum, alter alteri minime erimus obligati. In quorum omnium testimonium, sigillum domus nostre prefate presentibus litteris dignum duximus appendere. Datum anno Domini millesimo quadringentesimo decimo, mensis maij die secunda.

Item. Anno Domini 1438, circa Nativitatem beati Johannis Baptiste, prior noster Viridis Valli, frater Gerardus Smans, et prior de Emsteyn, concordaverunt in nostro cenobio Viridis Valli, quod poterimus amodo licite et libere legere alias sex missas quam Requiem, scilicet de tempore vel de sanctis, sicut placebit ipsis celebrantibus. Et hoc pariter de consensu amborum conventuum predictorum ordinatum et concordatum est.

G. Littere fraternitatis inter nos et fratres de Bethleem, juxta Lovanium.
Venerabilibus atque religiosis in Christo conservis et confratribus, priori, totique conventui monasterii beate Marie in Viridi Valle, canonicorum regularium sancti Augustini episcopi, sincera caritate colendis, prior et conventus monasterii beate Marie in Bethleem antedicti, gratiam in presenti, et gloriam in futuro. Venerabiles prior et fratres, in Christo sincere dilecti. Ex quo spiritualium dona carismatum fraterna participationis communione proficiuntur, eoque copiosius in subsidia proximorum derivatione quadam traducis caritatis acceduntur; hinc igitur est, quod nobis fraternitatis vestre federa inire capientibus, laudabili ducti pietatis affectu, favorabiliter annuistis; nos, quod jure reciproco nostre fraternitatis optatum vobis participium et nunc et semper tenore presentium impertimur. Ita videlicet ut in secretiori misse loco, ubi Patri mox Filius immolandus est, nostri invicem in genere saltem memoriam facientes, tres nichilominus missas, propter commune capitularis colligationis debitum, pro quolibet defuncto fratre clerico, speciali de gratia subjungamus: fratribus ad sacerdotium non promotis pro totidem missis totidem vigiliis exsolventibus. Sic enim dum nostra in alterutrum bona dividimus, in amorem Dei sub pacis vinculo mentes intimas adunamus; ut quod divinitus habeatur in singulis, hac unitate proficiat universis. Hinc enim per Sapientem dicitur: frater adjuvans fratrem fit civitas firma. Rursus beatus Jacobus nos admonens ait: orate pro invicem. Nec mirum. Si quidem beati Gregorii attestante eloquio, cum pro invicem oramus, quasi per lubricum

incedentes, manus invicem porrigimus ne cedamus. Itaque jam deinceps bujus votive communionis intuitu, ad Dei gratiam pariter promerendam, in divini operis ministerio studiosius vigilemus, plena manu in benedictionibus seminando quod plena tandem falce in eternis messionibus colliganmus. Sanitatem vestram, prior et fratres in Domino carissimi, integram illibatamque custodiat nostri clementia Salvatoris. Ex Bethleem, sub sigillo nostro conventuali. Anno Domini m.cccc.lxiiij, mensis octobris die xxix.

Ad submovendum a posteris omnis dubietatis scrupulum, anno m.cccc.xciiij, circa festum beate Marie Magdalene, prior noster Viridis Vallensis, frater Johannes Keyaerts, et prior de Bethleem, etiam de consensu et beneplacito utriusque conventus, declararunt, approbarunt et concluderunt, quod in illa colligatione fraternitatis, quam ad invicem contraximus anno 1464, de qua immediate supra, etiam subintelligantur, et includantur fratres donati presbiteri utriusque domus, qui tamen, juxta tenorem litterarum fraternitatis, missas legunt et alia faciunt pro nobis, sicuti fratres clerici. Ceteris non legentibus penitus exclusis.

H. Dominus Petrus de Aillyaco, episcopus Cameracensis, quum primo visitavit banc ecclesiam, concessit indulgentias, que sequuntur, perpetuo duraturas. — Primo, in omnibus festivitatibus beate Marie, in quolibet festo xl dies, et in x dies. — Item consimiliter in festo Dedicacionis ejusdem ecclesie; in festis beati Johannis Baptiste, patroni; ac beatorum apostolorum Petri et Pauli, ac Johannis evangeliste. — Item, idem episcopus desideravit et rogavit quod in omnibus capitulis nostris, et in missis, quibus commode fieri poterit, tam publicis quam privatis, dicatur sequens collecta post alias, et cuilibet eam dicenti, x dies indulgentiarum concessit: Omnipotens, sempiternus Deus, qui vivorum dominaris et mortuorum, omniumque quos tuos fide et opere futuros esse pregnoscis, te suppliciter exoramus ut pro famulo tuo pontifice, et pro quibus effundere, preces decrevimus, quos vel presens seculum adhuc in carne retinet, vel futurum jam exutos corpore suscepit, intercedentibus beata Maria virgine, beato Johanne Baptista, et beatis apostolis Petro et Paulo, ac omnibus sanctis, pietatis tue clementia delictorum suorum veniam et gaudia consequi mereantur eterna. — In testimonio premissorum manu propria se subscripsit, P. Dailly, episcopus Cameracensis.

ANALECTES

ARCHÉOLOGIQUES, HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES, ETC.;

PAR

M. A. G. B. SCHAYES, *Conseiller de l'Académie.*

(*Suite, voir page 71, 11^e volume.*)

XXX.

Acte de fondation de la chapelle de St-George ou de Nassau, à Bruxelles.

Cette chapelle, rebâtie vers 1515, et d'une construction assez remarquable, sert aujourd'hui de musée de sculpture ¹.

Notum sit universis quod dominus Willelmus de Duvendorde, miles, fundavit et ordinavit ad honorem dei quandam capellam sitam contigue mansioni sue desuper mansionem Godefridi de Mons, cum tribus parvis cameris annexis, dictis vulgariter *oratores*, prout se extendunt ab ante usque ad retro et cum via sita à porta dicte capelle usque ad januas cellarii ibidem, hoc salvo, quod introitus dicti cellarii non impediatur nec exitus ejusdem, sed

¹ Voir pour l'histoire de cet édifice et de l'hôtel de Nassau, auquel il était annexé, HENNE et WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, T. III, p. 362, et pour sa description, notre *Histoire de l'architecture en Belgique*, T. II, p. 330. (Édition en deux volumes, la seule complète).

semper remanebunt sine aliquo impedimento quocienscumque fuerit oportunum. Est etiam condictum quod sollarium situm ibidem super capellam predictam obtinebit et habebit suum ascensum et descensum quantuncumque indigerit, tali etiam conditione apposita quod dicta via dicte capelle non poterit occupari ab aliquo et quod nullus poterit manere super predictum sollarium, sed quod blada et alia necessaria potuerint poni super predictum sollarium si necesse fuerit; cupiens predictus dominus Willelmus quod hec bona perpetuo maneant ad honorem dei fundata et ordinata omni modo et forma superius declarata. Testes sunt Renerus Serclaes et Johannes Godyn scabini bruxellenses, quorum sigilla presentibus sunt appensa. Datum anno domini mccc quadragesimo quarto, vicesimo die mensis julii.

XXXI.

Documents inédits sur les travaux exécutés au château des ducs de Brabant et à son parc, à Bruxelles, pendant les XV^e et XVI^e siècles.

Après tout ce que MM. Hen et Wauters, dans leur *Histoire de Bruxelles* et M. de Smet, dans son intéressant opuscule intitulé : *le Parc de Bruxelles*, ont dit sur l'ancien château et parc ducal de Bruxelles, et ce que nous avons écrit nous même sur ce sujet ¹, il serait superflu de faire précéder les pièces suivantes d'une description historique de cette résidence souveraine et de ses dépendances.

Nous les publions, tant comme documents complémentaires à ces travaux que comme matériaux pour l'histoire de l'architecture, de la peinture (surtout de la peinture sur verre), et de la sculpture en Belgique, au XV^e et au XVI^e siècle.

¹ *Essai sur l'histoire de l'architecture ogivale en Belgique*, p. 147. *Histoire de l'archit. en Belgique*, tome II, p. 299 et 318.

1.

Travaux exécutés au palais vers 1431-1433.

Philippe, par la grace de Dieu Duc de Bourgoinge, de Lothier, de Brabant et de Lemborch, Conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, Palatin, et de Namur, Marquis du Saint Empire, Seigneur de Salins et de Malines, etc., nostre bien amé Jehan Cools, nostre receveur de Brouxelles, salut. Comme Nous ayons enchargé et ordonné à nostre amé et feal conseiller et premier maistre de noz comptes audit Brouxelles, maistre Barthelemy à la Truye, faire faire et edifier certain nouvel ouvraige et édifice, tant de machonnerye, comme de carpentage, joignant nostre chambre et nostre hostel sur Couderberge audit Brouxelles, et aussi une chambre de retret servant a nostre chambre des dits comptes illec, par l'advis et conseil des commis à la visitacion des ouvraiges de nostre dit pays de Brabant, le mieulx et plus convenablement que faire se pourra, et selon le jet que pour ce a esté fait, lequel avons veu, Nous volons et vous mandons que tous les deniers nécessaires pour iceulx ouvraiges, si avant que vostre recepte le pourra porter, vous payes, baillies et delivrez à ceulx qu'il appartendra, en prenant certificacion de ceulx commis et maistres de nosdiz ouvraiges et quittance des ouvriers, telle que mestier sera ¹, par lesquelles rapportant avec ces présentes, tout ce que pour raison d'iceulx ouvraiges aurés ainsi payé, vous sera alloué en voz comptes et rabatu de vostre recepte par noz amez et feaulx les gens de nosdiz comptes audit Brouxelles. Et pour che que volons et desirons en brief lesdiz ouvraiges estre acompliz, nous plaist et voulons que se par l'estat de vostre dicte recepte iceulx nosdictes gens de comptes treuvent que ne puissiez fuornir le payement des ouvraiges dessus diz, que par leur advis et ordonnance vous levez sur les aultres receveurs particuliers et officiers de nostre dit pays de Brabant par voz lettres de recepte, telle

¹ *Telle que métier sera*, comme il sera nécessaire.

somme ou sommes de deniers que mestier sera pour le parfurnissement d'iceulx ouvraiges, desquelz deniers ainsi par vous receus, vous serez tenus de faire recepte à nostre prouffit. Lesquelles vos dictes lettres, par vous ainsi levées et bailliées, voulons par iceulx nos dictes gens des comptes estre allouées en la despence des comptes de ceulx qui par la vertu d'icelles voz lettres auront delivré lesdiz deniers, auxquelz mandons qu'ainsi le facent sans aucune difficulté ou contredit; car ainsi le nous plaist et voulons estre fait, non-obstant ordonnances, mandemens ou deffence à ce contraires. Donné en nostre ville de Brouxelles, le iiij^e jour de juing, l'an mil quatre cens trente et ung. Ainsi seignet: par Monseigneur le Duc, vous messire Jehan de Horne, seigneur de Basseingnies, de Heese et de Leende, messires Jehan de Hertoge et Guillaume de Montenaken presens. (Signé) Droco.

(Extrait du Registre aux Chartes de Brabant de 1430 à 1432, aux archives du royaume).

On lit fol. 2 verso du même registre. — Vutgheven totten nuwen wercke dat men ter ordinancien en bevele myns genedigen heeren, Hertoghe van Bourgoingnien ende van Brabant, maect in synre herbergen ende hove op Coudenbergh te Bruessel, te wetene van alrehande huysingen van slaepcameren voir minen vorsch. genedigen heere, ende mynre vrouwe der hertoginne garderobben, retrayten, stoven, baeycameren, contore, windelsteyne ende alrehande andere toebehoirten, gelic dat het daer gelegen is, streckende van de oude staetcameren geheten de stove, dair men vut ziet in de Warande langx, voirt op den bergh van de bynen vesten ten regulieren wert ende beneden den berghe van der vesten lanx; oic van den groten nuwen muere ghemaickt van witten ordune, om vuten hove achter neder te perde ende te wagene te rydene; ende een wyde voye mit groten trappen op d'ander ynde te voet af te gane in de vorsch. Warande.

Suit l'état des dépenses en maçonnerie, charpenterie, coupe de pierres, etc., depuis le 14 mai 1431 jusqu'au 19 décembre 1433.

Le directeur des travaux portait le nom de Boucquet de Latre, maitre de toutes les œuvres du duc.

Werc van glaze gemaict ende gewrocht in der manieren dat hier volght.

In den iersten, Jan die Smet, gelasemaecker, die welke heeft gemaict ende geleverd die parceelen van gelasen hierna verclairt, dat's te wetene, in de grote camere van parement aen die cassys ¹ van der vensteren, twee dobbele pannelen, gewapent met myns heeren wapenen ende myner vrouwen ende hueren devise al omtrent die vorschrevene wapenen; aen die twee andere pannelen der voirschr. vensteren in die selver camere die wapene van Bourgoingnien ende van Brabant. Item, in myns heeren camere in twee dobbel pannelen gelikerwys gewapent mit myns heeren wapenen ende myner vrouwen ende hueren devise al omtrent. Item, in die camere achter volghende in iiij dobbelen pannelen gewapent met den wapenen van Bourgoingnen, Vlaenderen, Artois ende grefscap van Bourgoingnen. Ende voir allen dese panneelen zyn aen hem verdingt ende betaelt iiij l. iij s. iiij d. gr.

Bertelemeeus die schildere, jegen den welken was verdingt te makene die gallerie die es tusschen beyde die nuwe huysen met myns heeren devise ende myner vrouwen devise, alle die dackvensteren oic met myns heeren ende myner vrouwen devise, ende die heussen, pommelen ende banieren die zyn in vorsch. gallerie, om die somme van viij l. viij s. gr.

Gheert de Leuguenare, scilder, jeghen den welken was verdingt, te maken mit zwerten ende met grauwen alle die venstren van beyde huysen voer, en midden in't hoff, die venstren van myns heeren camere, zyn retrait ende comptoir voirs... xxij s. gr.

Alrehande stoffe van berdene ende hout van Danemarken ende werck gemaect van den selven houte als schutsel ende andere.

(Extrait d'un autre compte).

Janne van Puerse, glaesmaker, van x slechten vensteren

¹ *Cassys*, chassis.

houdende xlviiiij voete gelas , dair af de vier vensteren staen in de camere van den retraite, naist der cameran van den rekeningen, jegen de plaetse buten s' hoofs ende d'andere vj vensteren staen in't comptoir naest de vorsch. cameran van retraite, jegen de plaetse bynnen s' hoofs. Costen die voirsch. xlviiiij voete, den voet vij d. gr. maict xxvij s. iij d. gr.

Den selven van vier vensteren in de voirsch. camere van retraite, vutcomende jegen die voirsch. plaetse buten shoofs, boven die voirgh. vier slechte vensteren , mit myns genedigen heeren ende mynre genedige vrouwen wapene ende die wapenen van Bourgoingnen ende van Brabant , ende die selve vensteren omtrent die voirsch. wapenen al gevult miten tymmeren, divisien, letren ende anderen sonderlingen wercken dair toe dienende, houdende tsamen xvj voete, enz.

Den selven Janne van Puerse, om copren traillien, houdende lxviiij voete voer de voirgh. vier vensteren, mitten wapenen ende schilderien, ende voer die andere vier vensteren mitten ronden schiven dair onder. Dair toe waren xij lib. draets, dair 't pont af coste viij d. oud. gr. brab.

Den selven van viere glasen venstren in de camere dair die heere Van Croy in plach te liggene, ende nae die heere Van Teynant, alre naest die vorschrevene camere van retraite; houdende die vorsch. vensteren xiiij voet, den voet vij d. gr. val. — vij s. x d. v gros.

Claes de Bruyne, steenhouwer, die gesneden heeft ij beelden, die eene van sinte Philipse ende d'andere van sinte Lysbetten, vut steenen die hem geleverd waeren, om te settene aen't nuwe huys ter plaetse wart, betaelt, mids coepe jegen hem gedaen. xvi gr.

Bertelemeus, de scildere, jegen den welken men bestaed heeft die voirsch. stove ende badecameren te scildere met myns heeren ende myner voirsch. vrouwen devisen, by coepen jegen hem gedaen, betaelt iij l. vj s. viij d. gr.

2.

Agrandissement du Parc en 1430-1452.

Philips, bi der gracien Gods, hertoge van Bourgoingnen, van Brabant, enz., doen cond allen luden, also als wy ende onse lieve ende geminde geselline die hertoginne, in de maent van December, in 't jair xiiij^e ende xxx, lestleden, opgeset hadden bynen onser goeder stat van Bruessel, tusschen onse hof op Coudemberge, ten ouden waranden wert, ende der Coudenbergens poirten, aen d'een eynde streckende tot synte Goedelen, ende die loevenschen poirten wert an d'andere zyde eyndede, een warande ende paerck te doen maken, beluycken ende bemueren, ende mit alrehande bomen besetten, om alreande wil dair in te setten, te vueden ende te hoeden; ende die borgmeesteren, scepenen ende raide, by consente van den goeden ludeu gemeynliken onser voirschrevene stat van Bruessel, tot onser sunderlingen beden ende begerten, ons ende onser liever gesellynnen der hertoginnen ter eeren ende te helpen, op dat wy te meer gehouden ende geneyght souden syn onse residencie bynnen der selver onser stat te houden, ter voirsch. tyt toeseyden ende consenteerden die voirsch. warande ende park op hoeren cost t'onsen ende onsen nacomelingen behoef te metsene ende die erven ter sekeren termynen toe dien dies toebehoirden, hier onder gescreven, te vercrigen, op voirwairde ende condicie dat wy die muere ende erven by onse voirschrevene stad also gemaict ende vercregen, sonder consent van derselver stad niet en selen laten te nyente gaen, eweg geven, vercoepen noch veranderen; ende oft wy onse voirsch. nacomelingen in tyden comende die voirsch. warande ende parcke lieten te nienten gaen, of die erven die onse voirsch. stat also t'onsen behoef hadde vercregen, wouden ewech geven, vercopen, verchynsen ofte in eniger andere manieren veranderen, des, oft God wilt, nyet syn en sal, dat die selve onse stat dan sonder

onsen ondanck aen die voirsch. erve by haer vercrege, hoeren hande soude mogen slaen, ende die tot haerwaert nemen ende hoeren wille dair mede doen gelyc mit andere hoeren goeden. Ende want onse voirsch. goede stad van Bruessel ons ende onse voirsch. liever gesellynen t'eeren ende te liefde, gelyc voirschreven is, die voirsch. warande ende parck, die sy ons inder maten voirschreven hadde geconsenteert te metsene ende te bemuerne, synt der voirsch. maent van Decembre heeft doen beginnen te bemueren buten der bynnester Coudenberch poirten aen Henrick Claes huys ende also voort gelyc die muere gemaict is, tot enen straetkinne dat leeght tusschen die goede die Giellys Bone hielt der syde waert, dair onse voirsch. stat die erven vercregen heeft jegen die persoenen hier onder gescreven, mitter straten also voort streckende tot den hove toebehorende onsen lieven ende getruwen cancellier, meester Janne Bont, doctor in beyden rechten, dien wy tegen hem hebben vercregen, ende van den selven hove tot over die warande-straetken ende toten ouden wege in die warande jegen dat xvj^{ste} canteelgat van sinte Goedelen poirten, ter waranden waert, dair bynnen, onse voirschrevene stat die erven vercregen heeft t'onsen behoef tegen die persoenen hier navolgende, te weten: in den yersten, Henrick Claes, buten der Couderberscher poirten; item Gheert de Vos, tot twee malen gecregen; item de weduwe van wylen Gheerten van der Bremme, te twee malen gecregen; item die kinderen Schonaerts wylen Jacobz Tsiongen, tot twee malen gecregen; item Claes Moeghbien, tot twee malen gecregen; item Hüge Statte; item Yde van Mechelen, gelegen in twee parceelen verscheyden; item Peten Camps; item Giellys Clemmen, te twee parceelen ghecregen; item Jan van den Broeke, bastaert; item Jan Morts Geboirte; item Heyne Wambac; item Cornelys Willems, in twee parceelen verscheyden; item Cornelys van den Plast; item Katherine metten Soch; item Henrick van Grymbergen; item Jan Struelen; item Hansse de Sparmaker; item Heyne de Witte; item Giellys Bont; item Jan van der Vueren,

marschalt ; item Henrick de Wolf ; item Lysbeth uut den Gestt-
wyck ; item Johannis Bloc, in d'een syde, ende aen Claes Sleenslant,
twelc wy met meer anderen erven vercregen hebben, ende noch
vercregen selen, gelegen op d'ander syde van den straetkynne
voirschreven, in welken mueren jegen straetken die voirsch.
erven scheyden tusschen ons ende onser voirsch. stat, men
setten sal een cruce, ghemetst in den muer, van witten steenen,
ende also voort bemuert totten eynde voirschreven. Desgelycs sal
men oic bemueren d'oude warande jegen die voirsch. erven die
onse stat voirsch. t'onsen behouf heeft vercregen, die gelegen
syn bynnen den voirsch. nuwen muer, nu aldair gemaict. So
eist dat wy, die ons van den groten costen, goeden gonsten,
liefden, ende vrientscapen die onse voirsch. stat van Brussel
in de voirsch. warande te bemueren ende die erven te ver-
crigen, ons ende onse voirsch. liever gesellynnen gedaen heeft
ende bewesen, van der selver onser stat van goeder herten
beloenen ende bedancken, willende ons dair om hairwairt ge-
nedichliker bedencken in allen redeliken saken die zy an ons
te doen sal mogen hebben mit wael bedachten moede, voir
ons, onse erven ende nacomelingen, hertogen ende hertoginnen
van Brabant ende van Lymborch, enz., onser voirsch. stat
ende hoeren nacomelingen gelooft ende gelooven in goeder
trouwen mit desen brieve, dat wy die muere van der voirsch.
waranden ende parcke, ende die erven dair bynnen gelegen,
by onser voirsch. stat t'onsen behouf gemaict ende vercregen
in der maten voirsch. sonder consent derselver onser stat niet
en selen laten te nienten gaen, noch ewech geven, vercoopen,
verschynsen, noch veranderen in eeniger manieren ; ende oft
gevele in tyden toecomende. dat God verbiede, dat wy ofte
onse nacomelingen voirsch. die selve onse warande ende park
vut inadvertencien oft vut lichten ende slinken aenbringen lieten
te nienten gaen of die mueren ende erven t'onsen behouf ge-
maict ende vercregen, ewech gaven, vercochten, verchynsden
ofte in eniger andere manieren veranderden, ofte van ons ver-

vremden, so hebben wy voir ons, onse erven ende nacomelingen voirsch., der voirsch., onser stat ende nacomelingen georloft, gewillecoert ende geconsenteert, ende mit desen selven onsen brieven orloven, willekoeren ende consenteren, aen die voirsch. muere by hair gemaict ende die erven by hair vercregeu, hoere hande te moegen slaen ende die tot houwaert te nemen, ende hoeren oepen wille dair mede te doen, gelyc mit anderen hoeren goeden, sonder iudignacie, abolize, ondancck ende wangonst van ons ofte onse voirsch. nacomelingen dair om te hebben, ende sonder hynder ende letsel hair dair in van ons of van onsen wegen gedaen te hebben werden in einigeu manieren, behoudelic dat wy oft onse voirsch. nacomelingen dan met onsen ouden ende nuwen vercregenen erven onsen wille selen mogen doen, alle genaide ende argelist in allen ende yegelyken voirsch. punten vutgescheyden. Ende des t'orconden, hebben wy onsen segel aen desen brief doen hangen. Gegeven in onser stat van Bruessel xv dage in Augusto, in 't jair onser heeren miiiij^e xxxj.

*(Extrait du registre aux chartes de Brabant
de 1430 à 1452. fol. 56).*

Rekeninghe Jan Coels, rentmeester myns genedigen heeren tshertogen van Bourgoenien, van Lothryk, etc., etc., in sine rentmeesterscape van Bruessel, ende met sonderlingen bevele gesedt ende geordineert tot betalinge van den gronde van erve dien myn voirsch. heeren heeft doen coepen jegen die ingesetenen der goeder stad van Bruessel, boven die andere erven die dezelve stad geeischt ende gegeven heeft minen heeren voirsch., om syn perc of warande te Bruessel achter syn hof op Coudemberch te meerderen, comende metten eenen seide by sinte Goedelen poerte, ende metten anderen in de binder vesten ende lovensche porten, begrepen bynnen den ringmuere, dien de voirsch. stad van Bruessele heeft doen maken om die voirsch. erve ende warande te begrypen, daer voere die voirsch. rentmeestere met scepenen van Bruessel alle sine goede den

voirsch. ingesetenen t'onderpande gesedt ende verbonden hadde voir iiiij^m croenen , te betalen d'een helft van den erve , sonder jaerente , te belokene Paesschen , int jair xiiij^c xxxij , den penninc xvij , ende geestelec goed den penninc xx , ende d'ander helft van den erve t'Onser Vrouwen dage lichtmisse daer alder naest volgende , den penninc xix , metter geheelder jaerenten , ende geestelic goed den penninc xxj , metter gheelder jaerenten , ende altemale op myns genedich heeren cost ende last , van den goedingen van den brieven daer met dat die ingesetenen miner genedigen heeren goeden , ende van den gronthereen rechte ; van welken sommen gelts ende geloften myn voirsch. genedigen heeren den voirsch. Jan Coels , rentmeester , overgewyst ende in handen gesedt heeft iiiij^m ix^c xlvj croenen te voirene ende heffene aen de prelate ende prelatessen van Brabant , ten voirsch. terminen te betalen , in mindernissen ende in afslage van des zy daer schuldich soudent wesen van den vierden en de vyfsten paymenten van der bede 'shertogen Philips van Brabant , saliger gedachten , geconsenteert , ende oec in afslage van den gelde miner voirsch. genedigen heere van Bourgoenien tot hulpen van sinen voirsch. percke of waranden geconsenteert , gedraegende iiiij^c cronen , gedaen te Brussel.

Suit la copie de la lettre de commission du receveur , datée du 23 février 1451.

La somme totale dépensée pour indemniser les propriétaires montait à 444 liv. 14 s. 4 den. vieux gros.

3.

Extrait des comptes de la construction de la place du château , dite Cour des Baillies , en 1509 ¹.

Rekeninge van den steynen baillen die men begonst op te setten

¹ On sait que la cour des Baillies occupait l'emplacement de la Place Royale actuelle et précédait le palais qui se trouvait à l'entrée du Parc tel qu'il existe aujourd'hui.

voer 'thof myns genedig heeren in dese stadt van Bruessel, int jair xv^e ix, ende was volmaict a^o xv^e xxj.

La ville de Bruxelles s'engagea à contribuer dans les frais de construction pour la somme de 600 livres de 40 gros de Flandre à payer en quatre ans. Les frais de tous les travaux s'élevèrent à 9675 liv. 13 s. 8 den. Cet ouvrage fut exécuté par ordre de l'archiduc Maximilien et de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche.

1^{er} *Compte.* 1509-1515.

Reynere Van Thienen, gheelgieter, woenende in deser stadt van Bruessel, mitten welcken die heeren ende meesteren van den cameren van den rekeningen te Bruessel voirsch., navolgende den laste die sy hadden van onse genedige vrouwen der douagieren van Savoyen, regente ende gouvernante, enz., ende bevinde vut crachte van zekeren besloten brieven, by hueren genaden dair om aen hen geschreven, hier overgegeven nae dien zy in presencien van den meester wercklieden onser genedigen heeren diverse communicatien gehouden hadden mit eenigen gheelghieten op te bestedinge van den voirsch. metalen beelden oft figueren van den hertogen ende hertoginnen van Brabant, die men stellen soude op te pileren van den voirsch. baillien, die men begonst heeft, tot hueren genadigen ordinancien ende oic mondelinge bevele, te makene voer onser genadigen heeren hof, alhier te Bruessel, overcomen zun inder manieren hier naevolgende, te wetene: dat hy maken, leveren ende upsetten sal twee der voirsch. beelden oft figueren, wel ende loeffelyc gemaect, nae die gesneden houten patronen die men hem sonder zunen cost dair af leveren soude, mitten wapenrocken, seilden, rollen ende gescriften dair inne staende, verheven ende wel ende scerpelyc gesinuert, nae den heysch van den wercken van goeder stoffen geheeten *arka* ende nyet argere, gelyc die stoffe van der sepulturen myns heeren van Ravesteyn ten predickeeren in dese stadt ¹.

¹ Le mausolée d'Adolphe de Clèves, comte de la Marck, seigneur de Ravesteyn. Il fut brisé en 1381, par les Calvinistes. Ils en retirèrent 2000 livres de bronze qu'ils vendirent pour 150 florins de Rhin.

Item, dat elc beelde voirs. soude moegen wegen acht hondert ponden, dair voeren men hem geloeft heeft te betalen van elcken, hondert negenthien rinsguldens van xx st. stuck, in de stadt van xxj gelycke rinsguldens die hy van elcken hondert hebben woude, ende voer zyn innesetten zesse der selver rinsguldens eens, behoudelyc of eenich van den voirsch. helden wege een hondert ponden meer oft dair onder, tot viii^c excluys, soe soude men hem van den voirsch. meer wegende betalen alleenlic half werck, te wetene negen ende eenen halven rinsgulden van den hondert ende nae advenant van den gewichte; ende soe verre tselve gewichte van elcken beelde passeerde die voirsch. negen hondert ponden, soe was ondersproken dat men hem alleenlic betalen soude die stoffe, te weten voir elc hondert, zesse ende eenen halven rinsgulden, soe hy dieselve estimeerde, alles ter visitacien van meester wercliede alsoe hier vut crachte van den voirsch. appointementen ende comenscape mit oic quitancien dair op dienende voer die voirsch. twee figueren ende metalen hertogen by hem gemaect, geleverd ende geset op te voirsch. pileeren, wegende d'een personaige mitter hachen gewapent xj^e xlvij lib., ende d'andere vij^e l lib. t'saemen xvij^e xcvij lib. die voirsch. drie partyen beloopenen tsamen cccxxv. l. ij s. vj den.

Den selven Reyner Van Thienen die insgelics geleverd heeft ende welcken men sculdich is voer iiij figueren, te wetene ij vogelen ende ij beesten van metale, eerst eenen voegele heyn, eenen aer, eenen leuv- ende eenen eenhoren, die wegen t'samen, blyckende als voer, vij^e l lib. alsoe hier nae advenant van den anderen figueren hier voere betailt, van elcken hondert ponden, xvij lib. artois, beloopende ter sommen van cxxxv lib.

Ander uitgeven aen de beeldesnyderen die de patroonen gemaect hebben van den beelden ende beesten.

Meesteren Janne Borreman, beeldesnydere, woenende in deser stadt van Bruessel, mit den welcken men in der rekenkameren, in presencien ende by advyse van meesteren Anthoenise Kelderman

den oude ende jongen, beyde meester wercliede van metselryen van onsen genedigen heere, ende van meesteren Janne Van Roome, alias Van Bruessel, scildere, overcomen is ende heeft men aen hem bestaet te makene alle die houten beelden ende figueren van den hertoge ende hertoginnen van Brabant, dair op men die selve ghieten soude van metale, dienende totter voirsch. baillien ¹ op zekere condicien ende vorweerden hier nae volgende, te wetene : ierst, dat hy die voirsch. beelden oft figueren maken sal van v3 voeten lanck, wel ende loeffelyc, navolgende den patroonen dair af gemaect by den voirsch. meesteren Janne Van Bruessel, oft betere ende nyet argere. Item dat hy in't ghieten ende maken van der voirsch. metalen beelden den gheelgieter behulp, bustant ende gereetscap doen soude nae zyn vermoegen, ende die selve figueren gegoten wesende, die voirsch. houten beelden wederom vuegen, formeren ende reynlycken op maken, om die selve te moegen doen scilderen ende stofferen in sulcker wys dat die mochten gesedt worden in de groote sale ons genedich heeren oft elswair dair dat geordineert soude worden, soe dat hy van elc van den voirsch. beelden oft figueren die men hem soude doen maken, hebben soude die somme van xv l., ten pryse van xl groote vlaems 't pont, behoudelyc dat men hem daerenboven leveren soude t'hout dair toe dienende. Ende want die voirsch. meester Jan Borreman. navolgende den voirsch. comenscap, gemaect heeft drie der voirsch. houten beelden, dair af die twee volmaect zyn ende staen in den voirsch. rekenkameren, ende 't derde es ten huuse des voirsch. gheelgieters, om dair op ende nae te ghieten het metalen beelde, alsoe hier uut crachte van der voirsch. comenscap der ordnancien des keyzers ende mynre genedige vrouwe, als voire, mit quitancie dair op dienende, voer elck der voirsch. beelden, xv der voirsch. ponden valet. xlv. lib.

¹ De toutes ces statues on n'en coula et plaça que quatre, celles de Godefroid-le-Barbu, de Godefroid II, de l'empereur Maximilien et de Charles-Quint. Voir HENNE et WAUTERS, *Hist. de Brux.*, tome 3, p. 322.

Den voirsch. meesteren Janne Borreman, die insghelycs aengenomen heeft te maken ende die welcke men aen hem bestaet heeft, als voer die beesten die men totten cleyen pileeren van den voirsch. baillien om by den gheelgieteren dair nae te moegen ghieten van metale, te weten, dat hy van elcker beesten ende vogelen van houtte hebben soude drie ponden te xl groote vlaems 'tpont. Alsoe hier vut crachte van dien, mit quitancie dair op dienende, voer xj der voirsch. beesten die hy alsoe gemaect heeft ende den gheelgieteren geleverd, die somme van xxxij l.

Den selven betailt voer zyne gesellen te drincgelde, soe men van gelycken alsulcken wercluden doet, opdat zy souden hulpen berusten ende haesten dat die patroonen gemaect worden, aengesien oic dat hy veele andere zwaer werk hadde, ende dat hy die beste meester beeldsnyder es ¹, by appointementen van der cameren van der date van xxvij aprilis anno xij hier over gegeven, de somme van x s. (fol. vj-vij v°.)

Ultima octobris a° xj hebben Joes van den Rente, alias de Rese, Lensen Borreman ende Adriaen Jobis gewracht ende gegraven in deze zyde den Twee Linden ende in den Rattenpoel buyten der lovensche poerten, in de Heerstrate aldair, groote menichte van fondeersteen en ende scorren dienende totten fondementen van den baillien. (fol. xxij v°.)

2° *Compte*

Meesteren Willeme Zeghers, die welcke hadde gedebourseert aen die vrachten van bolen van eycken, lanck vj voeten elcken boel, die gebracht zyn van op't bosch van Zonien, van tusschen de Nepelaere ende 't Geleyde Cruys totten huysen van meesteren Janne Borreman, beeldesnyder, om by hem die hertogen, vogelen

¹ On voit par ce passage que Jean Borreman passait alors pour le meilleur sculpteur des Pays-Bas; cet artiste est néanmoins resté totalement inconnu.

ende beesten totten voirsch. baillien dienende dair af gemaect te wordene, dair voer v l.

Meesteren Anthoenise Kelderman den ouden ende meesteren Anthoenise den jongen, van dat zy die cleyne patroenen oft figueren van den baillien gemaect hebben, voer hune vacatien van iiij dagen, zyn t'samen viij dagen. Item, hebben noch gevaceert doen zy die papieren maicten om die houten berdenen dair nae te snyden ende die selve wederom hermaicten, mits der nuwer ordinancien van der baillien, elc xj dagen, syn xxij dagen. Item, noch als 't gesloten was hoeveel pileeren men maken soude aen dieselve baillie, elc vj dagen, val. xij dagen. Item, heeft meester Anthoenis de jonge noch gevaceert doen hy die cleyne baillie, gemaict op ten cleynen voet van Mechelen, in deser stadt brachte, iiij dagen; beloopende die voirschreve vacatien ter quantiteyt van lix dagen, tot x stuvers 'sdaigs, valet xxix l. x s. (*fol. xxxv v°.*)

Den selven (clerck des muntmeesters) die welcke xxij octobris a° xv° xv betailt heeft Jacop de Moldere, voerman, woenende by sint Jans, in Bruessel, van dat hy twee metalen hertogeu ende oic iiij soe voegelen soe beesten van metaele van den huysse des gheelgieters tot in de wage ende van in de wage tot in der rekenameren geleverd heeft, voer zynen aerbeyt xij stuvers.

Den voirsch. gecommiteerden, den welcken betailt heeft. in martio a° x, Wouteren van den Bossche, voerman, die welcke gebracht hadde met zynen wagene ende peerden van der Vuere tot Bruessel, ten huysse Jans Borremans, een eyck om twee personnagien ende oic beesten dair af te maken, xx s.

Meesteren Anthonise Kelderman voirsch. van dat hy tot drie verscheyden reysen gecomen es van Mechelen tot in dese stadt om die mate ende den grondt mitter lingden te nemen van den wercke om die voirsch. baillie voirts te hagen nae den heysch van den wercke ende het vallen van den berghe; betaelt zyne vacatien van xvij dagen, x septembris a° xx valet, ten gewoenlicken pryse viij l. x s. (*fol. xxxvij.*)

Meesteren Janne van Roome, alias van Bruessel, schilder, van te hebben gemaict gehad die afcompst van xj hertogen, die welcke gethoent waren onsen genedigen vrouwen der duagieren van Savoyen, enz., wesende alsdoen te Mechelen, ende oic onsen genedigen heere hertogen Kaerle, den welcken die selve personagien seer wel aenstonden, mits den welcken hy *thoyson d'or* mondelinge beveelde, dat men van stonden ane der gelycke van metale maken soude; blyckende by ordinancien van der voirsch. cameran ende quitancien daer op dienende, geschreven xvj january a° xv° x. Hier over gegeven die somme van xx l.

Den voirsch. gecommiteerden die welcke betaillt heeft diverschen werckluden consteneren, van te hebben elc van huere ambachte beworpen ende gemaict figuerlyc van loote die geheele baillie om mercklic te siene die forme der selver, daerom zy oic in 't ordineren der selver gevaceert hebben zese dagen, te wetene den voirsch. meesteren Janne van Bruessel iij l. xv s.; item Willem Offuys, goudsmet, xxxvj s.; item Paesschier Borremans, beeldsnyder, viij s. Ende noch die gesonden waeren tot *thoyson d'or* als die voirsch. meester Jan van Bruessel ende Jan Borreman mit hem concerteerden hoe men die figuren soude moegen maken, viij s. vj d.

Den voirsch. gecommiteerden die welcke noch betaillt heeft den voirsch. meesteren Janne, van dat hy ter begheerten van den heeren van der voirsch. cameran in 't cleyne gemaict heeft xvj personnaigien voir den beeldsnyder, boven die xj die hy te voeren gemaect hadde by ordinnancien van de voirsch. cameran dair op dienende, geschreven 1^{ten} novembris a° xv° x. Hier over gegeven die somme van v l.

Meesteren Jacoppe van Lathen, scildere myns genedigen heeren, van te hebben gemaict die patroonen van xij figuren van vogelen ende beesten voer die beeldsnyderen, iij l. iij s.

Reyniere van Thienen, geelgieter, woonende in deser stat van Bruessel, mitten welcken die heeren ende meesteren van den

reken Camere te Bruessel voirsch.
. overcomen zyn in der maniere hier nae
volghende, te wetene : dat hy maken, leveren ende opsetten
sal een beelde boven die twee beelden by hem gemaect ende
gelevert. navolgende den welcken ende vut crachte
van den appointement mitter commenscap mit hem gemaect
ende overgegeven op te voirsch. voirgaende rekeningen hier
die voirsch. gecommiteerde heyscht, in vutgeven voer 't voirsch.
belde dwelck hy gelevert ende gestelt heeft op te voirsch. baille,
staende op ten iersten pyleer der selver naist der kercken op't
Coudenberch, wegende, blyckende by certificaten van den
geswoeren wagemester in deser voirsch. stadt, hier oick mit
quittance dair op dienende overgegeven, x^c lxx lib. gewichts,
te wetene voer die viij der selver ponden, van elcken hondert
ponden, xix l., samen val. clij l. ten voirs. pryse, ende voer dat het
meer weeght ij^c lxx lib. gewichts, voer elc van der selver vj l. x s.,
samen val. xvij l. iiij s. vij d., dats samen clxix l. iiij s. vij d.

4.

*Extraits des comptes de la construction de la chapelle de la cour,
intitulées : Quayez, compte et déclaration de la recepte et mise
de la depence faites pour l'ouvrage de la nouvelle chapelle de
l'empereur, nostre sire, à Bruxelles etc.*

Charles, par la grace de Dieu empereur des Romains, etc. etc.,
à ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme il soit
que passé longtems ayons ordonné faire et édifier une chapelle
en notre maison et hostel à Bruxelles, en fournissant quant à
à ce l'entencion et accomplissement du testament de feu le roy
don Philippes, monseigneur et père, cui Dieu absaille, et ce
des deniers ordonnez pour l'execution d'icelluy testament; de l'en-
tremise et conduyte, desquelz deniers avons baillié la charge
et commission à nostre amé et féal conseiller d'estat et trésorier
de l'espargne, messire Jehan Hannart, chevalier, seigneur de
Lyedekercke et ung des exécuteurs d'icelluy testament, et partant

a esté besoing audit messire Jehan Hannart commectre et députer personnes à nous féales et agréables pour tenir le compte de la dépence des ouvraiges dicelle chapelle, et vacquier journallement au payement des ouvriers et estoffes qui y sont nécessaires, en nous suppliant par le dit messire Jehan Hannart sur ce faire despeches de nos lettres patentes de commission à nostre bien amé Mathieu van Heybosch, jadiz nostre varlet de chambre et fourier. Scavoir faisons, que nous, par advis des autres exécuteurs du dict testament, ayans pour agréable la dicte commission baillée par ledit Hannart audit Mathieu van Heybosch, et confians à plain de ses leaulté, prudhommie et bonne dilligence, avons icelluy Mathieu approuvé en ladicte commission et de nouveau commis et estably, commectons et établissons par ces présentes pour tenir le compte de toute la despence de l'ouvraige d'icelle chapelle et autres ouvraiges concernans et dépendans du dit testament, à commenchie depuis que ledict messire Jehan Hannart a eu l'entremise et conduyte des deniers du dit testament, et durant jusques à son rappel, en auctorisant par ces dictes présentes toutes les lettres de recepte que baillera icelluy Mathieu au dit Hannart pour le dit ouvraige, de luy valoir acquit, et pour telle estre passée et allouée en la despence des comptes d'icelluy Hannart sans difficulté. De laquelle recepte et despence employez pour iceulx ouvraiges, icelluy Mathieu nous sera tenu rendre bon et léal compte toutes les fois que ordonné lui sera, et pour vérification des payemens qu'il fera, rapporter quittance, certification et affirmation de noz maistres ouvriers ou contrerolleurs ordonnez sur les parties que besoing sera, et comme en tel cas est requis, aux gaiges de cent livres du pris de quarante groz de nostre monnoye de Flandres, la livre, que pour ce luy avons tauxé et ordonné par chacun an à en estre payé par ses mains et des deniers de sa dicte recepte. Sur quoy et de soy bien et léallement conduire audit compte d'iceulx ouvraiges, il sera tenu faire le serment pertinent ès mains de deux exécuteurs

du dit testament, que avons à ce commis et commectons par ces dictes présentes. Si donnons en mandement à tous noz justiciers, officiers, maistres, ouvriers et autres cui ce peult et polra touchier et regarder, qu'ilz le facent, seuffrent et laissent de ceste notre présente commission joyr et user plainement et paisiblement. Mandons en oultre à noz amez et feaulx président et gens de nos comptes à Lille ou autres nos commis à l'audicion des comptes du dit Mathieu, que ès dits comptes qu'il rendra chascun an par devant eulx, ilz lui passent et allouent lesdits gaiges de cent livres dudit pris par an, par rapportant copie autentique d'icelles pour la première fois tant seullement, sans difficulté. Car ainsi nous plaist il, nonobstant quelzconques ordonnances, restrictions, mandemens ou différences à ce contraires. En tesmoing de ce, nous avons fait mectre nostre scel à ces presentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le premier jour de janvier l'an de grace mil cinq cens et trente ung, de nostre empire le second et de nos regnes des Espaignes, des deux Cecilles et autres le xvj^o.

Compte de 1526 à 1535.

Audict commis (Mathieu van Heybroeck), la somme de onze cens quatrevingts sept livres onze solz quatre deniers maille, dicte monnoye, qu'il a payé à Pierre de Greve, Jan Bierman le josne et Anthelmus Speeckaert, maistres machons, lesquelz, selon certaines ordonnances et condicions sur ce faictes, le x^o de mars xv^c xxiiij, par advis de mess^{rs} et m^{es} de la chambre des comptes à Bruxelles, ont entrepris bien et loyallement et à visitation d'autres maistres ouvriers à ce eulx congnoissans, faire et machonner par la verge pour la main et fachon d'icelle seullement, selon la dicte ordonnance à eulx baillée par feu maistre Rombault Kelderman, en son vivant m^o des œuvres général de l'empereur en ses pays de pardeca, lesquelz entrepreneurs seront tenuz eulx bien et leallement acquicter ou dict ouvrage partout tant es fondemens, murailles, vaulsures, parre-

mens et aultres ouvraiges requises et nécessaires à icelle chapelle, sans y riens excepter ni réserver, et eulx entierement en ce employer, le tout selon le sentence de la dicte ordonnance; pour laquelle chapelle faire, leur seront livrés toutes les estoffes à ce nécessaires, si comme sable, chaulce, pierres blanches taillées, bricques et autres estoffes. Et auront les dits maistres machons pour chascune verge, mesure de Bruxelles, cinquante quatre solx dicte monnoye. Et icelluy ouvraige mesuré par maistre Machiel van den Veenen, mesureur juré de l'empereur nostre seigneur en ses pays de Brabant, a esté trouvé le nombre de huit cens quarante neuf et une demye verge d'ouvraige avecq deux tierchs d'un quart de verge, montant pour chascune mesure ausditz liij solx, à la somme de deux mil deux cens quatre-vingt-quatorze livres ung sol dix deniers maille, dicte monnoye.

A luy encoire la somme de douze livres, dicte monnoye, qu'il a payé au dit Laurent van Mansdale, alias Kelderman, pour ses vaccations d'etre venu de la ville d'Anvers jusques en la ville de Bruxelles, par commandement verbal de la royne, pour illecq baillier à chascun des ouvriers tailleurs de pierres d'icelle chapelle leurs formes et patrons.

Audit commis la somme de soixante livres, dicte monnoye, par luy payé comptant audit M^e Rombault van Mansdale, et ce pour un an de ses gages et pentions que nostre seigneur l'empereur luy a ordonné par ses lettres patentes par les mains de son dit tresorier, à cause de son dit office de maistre général des œuvres, échue au premier jour de decembre l'an xv^e xxvij, temps de ce compte.

A luy encoires la somme de vingt huit livres, monnoye que dessus, qu'il a payé audit Rombout Kelderman, pour avoir vacqué quatre-vingt-cinq jours ès affaires de la dicte chapelle.

A luy la somme de trente-six livres seize solx, dicte monnoye, qu'il a payé et desboursé a Laurent van Mansdale, alias Kel-

derman, pour ses vacations de xlvj jours entiers, puy le xiiij^e jour de juillet xv^e xxxviij, que à trois fois il a vacqué en l'affaire des patrons et asseilles, servans pour la dicte nouvelle chapelle.

Audict commis pour semblablement avoir payé audict maistre Henry van Pede, la somme de dix huyt livres dix sept sols six deniers, dicte monnoye, et ce pour avoir servy, vacqué et conduit à l'ouvrage de la dicte chapelle durant le mois d'aout, septembre, octobre, novembre des années xv^e xxxx.

Comte de 1555 à 1559.

Audit commis la somme de huyt cens livres, dicte monnoye, qu'il a encoires payé comptant à maistre Jehan Mone, dit de Metz, artiste d'icelluy seigneur empereur, et ce pour l'achat d'une bien riche retable d'autel garnye de dix tableaux esquelx sont taillées la passion de nostre Sauveur, les quatre evangelistes et tout plain d'autres figures, tant de petitx pilers comme autrement, bien fort engenieusement et de grandt science faictes et taillées, tant de pierres d'albastre comme de jaspes et autrement; icelle retable d'autel a en largeur de neuf à dix pietz et en haulteur quatorze pietz, laquelle a esté marchandée et achetée par messeigneurs les executeurs du testament de feu le roy don Philippe de Castille, cui Dieu absoille, pour la faire servir en la dicte nouvelle chapelle d'icelluy seigneur empereur en sa court audict Bruxelles, apparant plus à plain par leurs ordonnances signées de trois des dits executeurs, avec la certification de maistre Loys Van Buedeghem maistre des œuvres des machonneries du dict seigneur empereur en sa duchié de Brabandt, sur ce servant etc.

Au dit commis la somme de cinquante livres dicte monnoye qu'il a encoires payé par ordonnance de mesdits seigneurs des comptes audict Bruxelles à maistre Loys Van Buedeghem, maistre general ouvrier de la machonnerie de l'empereur, nostre dict sire, en sa duchie de Brabandt, et ce pour ses vacations et sallaire d'avoir fait et livré avec ses complices et assistens les pour-

traictures, patrons et ordonnance d'une grande partie d'ouvrage servant à l'edifice et erection de la dicte chapelle, dont les marchiez à faire lesdits ouvrages sont sur icelles parties de patrons et ordonnance faictes et passées à la chandelle ardante, estaincte par devant lesdits seigneurs des comptes, le xv^e jour de septembre au dict an xv^e et trentre cincq.

Au dict commis qu'il a encoires payé comptant audict maistre Loys Van Buedeghem, maistre ouvrier dudict ouvrage, soixante douze solz dicte monnoye, et ce pour autres ses vacations et salaire d'avoir este dudict Bruxelles en la ville de Malines à l'hostel et ouvroir de maistre Jehan Mone dit de Metz, artiste d'icelluy seigneur empereur et illecq amplement visité, extimé et évalué la dicte riche retable d'autel, marchandée et achetée par mes dits seigneurs les executeurs du testament de feu le roy don Philippe de Castelle, cui Dieu absoille, etc.

Audit maistre Jehan Monet, dit de Metz, artiste de sa dicte majesté, la somme de quatre cent livres dicte monnoye, à raison d'une convention et appointment que mes dits seigneurs les executeurs dudit testament ont derechief faitz avec ledit maistre Jehan d'une tres riche retable d'autel plus que celle cy devant en fol. lxxj, laquelle doit estre faicte et garnie toute de pierres precieues si comme de jaspes, marbres et autres fines pierres, laquelle à la perfection d'icelle doit estre prisée, extimée et évaluée par maistres ouvriers et gens de bien, eulx cognoissans telles et semblables besoingnes, par leur sermens et la justification et vraye valeur de la dicte tres riche retable d'autel. Et parceque mes dits seigneurs ont trouvé par effect que la premiere retable d'autel, rendue, faicte et livrée à mes dits seigneurs, non estre souffisante ne assez bonne ne riche, servant pour le grand autel de la dicte chappelle, luy ont pour ce accordé et appointée qu'il aura en prest et payement sur le dict marchiet fait, la dicte somme de iiij^e liv. de la dicte monnoye à en estre payé par les mains dudit commis; à condicion toutes voyes telles que la dicte premiere retable

d'autel, vendue, faicte et livrée par le dit maistre Jehan Monet, comme dit est, susdit jour et an, pour la somme de huyt cent livres, dicte monnoye, luy sera restitué en payement et diminucion dudit futur achat de la dicte tres riche retable d'autel, etc.

On voit par les extraits que nous venons de donner que quatre architectes célèbres dirigèrent la construction de la magnifique chapelle du palais ducal, Rombaut et Laurent Kelderman, Henri Van Pede (l'architecte de l'hôtel-de-ville d'Audenaerde) et Louis Van Bodeghem. Quant au superbe tabernacle que ces comptes nous apprennent avoir été exécuté par un artiste de Metz, du nom de Jean Mone ou Monet, nous ne possédons aucun autre renseignement sur cette œuvre d'art qui devait être des plus remarquables.

§.

Compte de Messire Wolf Haller de Hallerstein, chevalier et trésorier des finances de la reyne douaigiere de Hongrie, de la grande nouvelle gallerie construite et faicte en la court de l'empereur à Bruxelles, depuis l'an xv^e xxxiiij jusques en octobre de xxxvij qu'elle fut achevée.

Marie, par la grace de Dieu, royne douaigiere de Hongrie et Bohesme, archiduchesse d'Austrice, regente et gouvernante pour l'empereur monseigneur mon frère en ses pays et seignouries depardeca. Nostre conseiller et tresourier général de noz finances, Wolf Haller de Hallerstein, nous a en toute humilité remonstré comme depuis certaines années encha l'avons commis et ordonné de conduyre et faire faire et construire certaine nouvelle et grande gallerie en la court de mondit Seigneur et père, à Bruxelles, et d'en avoir l'administration, tant à la recepte des deniers ad ce ordonnez que en la despence, pour en tenir compte comme il appertiendroit, ce qu'il a fait, dont nous nous contentons, quant ad ce neanmoins, à cause que les dits ouvraiges ont monté à bonne et grosse somme de deniers lesquelz

il a employez à l'édification et perfection de la dicte gallerie, il en rendroit volentiers compte et reliqua à sa descharge pour le temps à venir et faire apparoir comment et en quoy les deniers ad ce ordonnez seroient ou feussent employez, et que pour ce faire et parvenir est besoing de y commectre aucuns eulx entendans en fait de compte; Nous eu regard ad ce que dit est et mesmement de la descharge de la dicte administration, avons, par l'advis de messieurs des finances de mon dit seigneur et frère, commis et ordonné pour oyr, veriffier et examiner le compte des ouvraiges de la dicte nouvelle gallerie et le cloire, ainsy qu'ilz trouveront en cas appartenir et que l'on est accoustumé de faire en semblables comptes, assavoir, Nicolas d'Arle, conseiller et maistre des comptes, et Nicolas Hofman, contre-rolleur de tous les ouvraiges de mon dit seigneur et frère en Brabant, et davantaige avons auctorizé et auctorizons tout ce qu'ilz auront fait et besoingné; ce que voulons avoir tenu pour vaillable envers tous, sans qu'il soit besoing d'en expedier autres lettres que ces présentes, car ainsy nous plaist-il. Fait soubz nostre nom cy mis, le xxiiij^e jour de septembre xv^c et trente sept.

Par la royne,
(Signé) LOETS.

Nous apprenons par l'extrait suivant, que les plans de cette galerie furent dressés par Guillaume Zegers et Louis van Beughem, architectes de l'empereur, et qu'ils reçurent pour ce travail la somme de 12 livres de gros et 16 sous.

« A maistre Willem Zegers et maistre Loys van Bughem, maistres ouvriers de l'empereur, qui ont visité le lieu ou que la dicte gallerie se devoit assoir et combien par estimacion pourroit couster, si bien de la massonerie que charpentaige, sur quoy ilz ont fait certains patrons, pour leurs peines et vacquacions, xij l. xvj s. (fol. 6 v^o.) »

(La suite à une prochaine livraison).

ANALECTES

ARCHÉOLOGIQUES, HISTORIQUES, GÉOGRAPHIQUES, ETC. ;

PAR

M. A. G. B. SCHAYES, *Conseiller de l'Académie.*

(*Suite, voir page 338, 11^e volume.*)

XXXII.

Maison du Roi ou Broodhuys (Halle au Pain), à la Grand'Place de Bruxelles ¹.

Extraits des comptes de la reconstruction de la Maison du Roi, intitulés : *Rekeningen van den wercken ende reparatien van den nyeuwen edificien van den Hertogenhuys op te merct te Brussel, begonst te erigeren ende op te maken a^o xv^e xiiij².*

Kaerle, byder gracies Goids Prince van Spaengnen, van beyde de Secillien, &&. onser lieven ende getrouwen die hooft-raden, gouverneurs ende tresorier van onsen domeynen ende finance, saluyt ende dilectie. Doen te weten dat ter oitmoediger bede ende begheerte van onsen beminden burgemeesteren, scepenen ende raedt onser Stadt van Bruessel, ende by consideracie van den grooten lasten, schulden ende t'achterheden dair inne die selve stadt gecomen ende gevallen es, soe ter causen

¹ Voir l'histoire et la description de ce bel édifice, de style ogival tertiaire, HENNE et WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, tome III et notre *Histoire de l'architecture en Belgique*, tome II.

² Aux archives du royaume.

van den oirlogen die geregneert hebben , als andersins ; wy hebben den selven burgermeesters , scepenen ende raet onser stadt van Bruessel voer ende in den name van den geheelen lichame van dien , om dese ende andere redenen dair toe porrende , ende hier up gehadt u advys , geremitteert ende quytgescholden , remitteren ende schelden quyt vuyt sonderlinge gracie , mits dese onse brieve , huere geheele part , portie ende andeel van der bede van hondert vyftich duysent ponden , van xl. grooten onser vlaemschen munte 'tpont , drie jaren lanck geduerende , die sy mitten anderen van de staten ons lants van Brabandt ons tegewoirdelyk tot desen onser huldinge ende blyde incompste aen de heerlicheyt van den selven landen geconsenteert hebben , mits dair voere vuytreyckende en betalende die somme van thien duysent derselver ponden elcs jaers alleenlick , in handen ons liefs ende getrouwen raets ende rentmeesters generaels van Brabant in 't quartier van Bruessel Jan van Nuwenhout oft anderen ons rentmeesters in der tyt wesende , die gehouden wordt rekeninge , bewys ende reliqua dair af te doen mitten anderen penningen van zynen ontfange. Gonnende ende octroyerende voorts den voirsch. suppl. dat zy vanderselvere somme van x^m l. ende in minderinge ende afcortinge van dien , jaerlicx inhouden sullen by acqyte van onsen voirsch. rentmeester van Brabant in't quartier van Bruessel jegenwoirdich ende toecomende , die somme van twee duysent derselver ponden , te weten , t'elcken termyne van derselver bede duysent ponden Artois om die te employeren ende besteden in de temmeringe ende opmaken van onsen broothuyse staende op die marct derselver stad , dat inden gront vervallen es , behoudelyc ende wel verstaende dat 'twerck van denselven huysse bestaedt ende gemaect sal worden by advyse van den luyden van onseu rekenameren te Bruessel , dair over geroepen Janne Braem , onsen wint fenincmeester , dien wy geordineert hebben ende ordonneren contrerolleur ende toesiender van den selven wercken ende om rekeninge dair af te houden. Ontbieden u daer om ende bevelen dat by doene die

voirn. van Bruessel, in den name als boven gennyten ende gebruycken van deser onse gracie quytshelding, octroye ende consente, ghy hem houdt ende by onsen voirsch. rentmeester van Brabant in't quartier van Bruessel jegenwoirdig ende toecomende ende allen anderen doet houden vry, quyt ende ontfast van huere part ende portie van den voirsch. cl.^m l. munte voirscreven, mits dairvoren betalende die voirsch. somme van thien duysend ponden elcx jaers, die voirs. drye jaren gedurende, ende van derselver somme van x^m l. hen doet ende laet geven ende vuytreycken die voirs. ij^m l. elcx jaers by onsen voirsch. rentmeester generael van Brabant in 't quartier van Bruessel jegenwoirdich ende toecomende, om t'employeren totter tymmeringe ende opmaken van den voirsch. broothuyse by advyse als boven; den welcken onsen rentmeester van Brabant in 't quartier van Bruessel jegenwoirdich ende toecomende, wyselve bevelen mits dese dat alsoe te doene ende mits overbringende mit desen onsen brieve duechdelick bewys van den voirsch. van Bruessel, by denwelcken blycke dat sy van dese onse gracie quytsheldinge ende assignacie gebruyct sullen hebben metter ordonnancie van 't onsen voirsch. rekenkamer, upt stuck van den voirsch. wercke ende 'tconterolle van den voirsch. Janne Braem hier op dienende als voirsch. es; alleenlick wy willen den voirsch. onsen rentmeester ende alle andere dair af oich ontfast gehouden hebben, ende dat alsulcke somme als die porcie ende aendeel van die van Bruessel meer gedragen sal in de bede voirscreven, dan die voirsch. x^m l. elcx jaers, oick mede die voirs. somme van twee duysend ponden, die hem gelaten of betaelt sullen wordden in afcortinge van denselven x^m l. om 'tmaken van den voirsch. broothuyse, geleden ende gepasseert worde in de rekeninge ende afgecort van den ontfange deszelfs onse rentmeesters oft anderen die't behoiren zal by den voirnoemde luyden van onser rekeningen te Bruessel, den welcken wy oick bevelen mits desen dat alsoe te doen, sonder eenige swarich oft wederseggen, want ons alsoe gelieft, nyet jegenstaende eenige ordonnancien, restrinctien,

geboden oft verboden ter contrarien. Gegeven in onse stad van Antwerpen, in't jaer ons heeren duysent vyf hondert ende vierthiene.

De weduwe wylen meesteren Anthonis Keldermans, meester werckman van metselryen ons heeren des coninx, voer diverse zyne vacacien by hem gedaen, soe uit maken van den patroonen van den berdenen dair nae men die metselrie van den voirschr. huuse heeft moeten maken, gegeven liij l. x st.

Meesteren Henrick van Pede, meester werckman der stad van Bruessel, die welcke in absencien des voirschr. meesteren Anthonys, 't voirschr. werck hadde hulpen besorgen ende dair om gevaceert xviiiij daghen binnen der voirschr. stad van Bruessel te v st. 's daegs. ft. — vj l. ende iiij dagen tot Antwerpen elcx daigs x s. ft. — xl st. tsamen viij l.

Meesteren Loyse van Bodeghem, meester werckman van metselrye ons heeren des koninx, van dat hy in den geselscape van meesteren Henrick van Peede ter ordinancien van den heeren van den cameren van den rekeningen te Bruessel greden was geweest in de stad van Antwerpen bij meesteren Rombouts Kelderman ende Dominicus de Wagemaker, meester wercklieden van metselrien van der stad van Antwerpen, om samen te communiceren ende te adviseren ende te makene die ordinancien van den nuwen ons heeren des coninx huuse, geheeten 't Broothuys; dair om hy vaceerde den tyt van zess dagen te x st. daigs — iij l.

Den voirschr. meesteren Hendricke van Pede die welcke ter causen ende in den geselscape des voirschr. meester Loys gevaceert heeft den tyt van zeven dagen ten pryse van x stuvers 's daigs, etc.

Den selven meesteren Henricke van Peede van xvj dagen by hem noch dair nae gevaceert in 't dirigeren van den voirschr. wercke te v stuvers 's daigs ft. — iiij l. Item, van het makenen van den berdenen en de patroonen van houte dair nae de levereers van den blauwen steenen moesten wercken. viij l.

Meesteren Dominico de Wagemaker, Romboute ende Matheuse Kelderman, meester-wercliede voirs. die welke in meye anno xv^c ende xvij ontboden waren te comen van uter stadt van Antwerpen ende Mechelen tot in dese stadt van Bruessel, om te hulpen adviseren ende ordineren hoe ende in wat manieren men 'tvoirsch. edificie, dwelck zeer groot ende lastich vallen soude, moigen aenleggen ten meesten proffyte, commoditeyt, ende hoe hooge men den gront van den selven edificie zoude maken; dair om elk van hem vaceerde, te weten die voirsch. meestere Dominicus ende Romboute elc vij dagen ende de voirsch. meester Matheus, vj dagen, te xxv sdaigs, maict xxv l., ende voer hueren sallier van die ordinancien ende geschrifte dair af te maken vj l.

Den voirsch. meesteren Dominico ende Romboute voer huer vacacien, te weten eerst den selven Romboute van dat hy in septembre anno xv^c xvij ten bescrivenen van de voirsch. cameran gecomen is in deser stadt van Bruessel om te visiteren zekere wercken die welcke men sonder zyn advis niet en woude laten maken, dair om hy vaceerde, comende letten ende wederom keerende, v dagen; ende den selven ende meesteren Dominico voirsch. van dat zy 'tsamen in de maent van octobri dair naistcomend n gecomen zyn geweest in der stadt van Bruessel ende aldair gevaceert in 't maken van den patroonen ende berdenen van allen den wercken van metselryen dair nae men bestaden soude te maken die blauwe en witte steenen, die men behoeven soude te verwercken voer het toecomende jair, dair om elc van hem vaceerde den tyt van xxvj daigen; beloopt 'tsamen, op eenen man gerekent, op lvij dagen, te xxv st. daigs, val. lxxj l. v. st.

Meesteren Henericke van Pede voirsch. van zyne vacacien by hem gevaceert in der stadt van Antwerpen in 't maken van anderen berdenen ende dair inne begrepen die vracht van den selven. ix l.

Den voirsch. meesteren Dominico ende Rombouten, met den welcken nae dien zy den heeren van den camereu van den rekeningen te kennen gegeven hadden hoe dat zij den tyt van omtrent iij jaren geleden tot huere versoeke ende begheerten geoccupeert waeren geweest in 't maken van der ordinancien van der edificien voirsch. van allen den berdenen ende patroonen dair toe behoevende ende de sorge ende last van den selven wercke gedragen hadden, ende ter causen van dien huere huysen ende neeringen moeten laten sonder eenige wedden oft sallair daer af te hebben gehadt, dan alleenlyc huer dachgelt, begheerende dair om dair af ende voer den toecomenden tyt hen te wordden geordineert eenen redelycken jairlychen sallarys, soe zyn de voirsch. heeren van den cameran by gebreken van den meester werckman van metselryen ons heeren des coninx, meester Lodewyck van Bodegem, den meestendeel van den jaire, besunder in den somer, buyten slants in Savoyen wesende, in dienst ons genedighe vrouwen van Savoyen, overcomen in presencien ende by advise van Janne van den Nuwenhove, rentmeester van Brabant in 't quartier van Bruessel ende Janne Breeme, conterolleur van den voirsch. wercken mit den voirsch. meesteren Dominico ende Rombouten als dat elc van hen voer de moyte, aerbyt ende onlede die zy gedaen ende gehadt hebben binnen den ij jairen overleden in 't maken van den ordonnancien, patroonen ende berdenen van den voirsch. edificien. elc van hen hebben sal die somme van xx Philippus guldenen eens, boven huere vacacien, ende dat van Bamisse xv^e xvij, voirtane alsoelange als men aen 't voirsch. edificie wercken soude ende zy die ordinance ende patroonen selen maken, elc van hen beyden jairlycx hebben sal voir syn sallaris die somme van xxx Philippus guldens, altyt te bamisse ende boven hoerevacacien als voer, behoudelyck dat zy sculdich sullen zyn t' allen tyden als behoeven sal patroonen, ordinancien of berdenen totten voirschreven edificien te maken, dair toe te verstante, ten versoeke ende beschryvenen van den voirschreven heeren van der

cameren, ende dat goets tyts voor elcken wynter als men die leveringinge van den steenen ende andre stoffen behoeven sal te bestaden, ende dat zy oick t'allen tyden als zy bescreven selen wordden als voere ter causen van den voirschreven wercken, alhier in deser stadt van Bruessel te comen, dat zy oft emmers d'een van hen sonder vertrek selen moeten comen op hueren gewoonlyck dachgelt van eenen Philippus guldenen voer elcken van hen 's daigs, als allet verclaert is in eenre acten van den voirschreven cameran dair af copie hier wordt overgegeen. Alsoe hier voer de voirschreven twee jairen finni te bamisse anno xvj ende xvij by quictancien op dienende hier overgegeven die somme van l liv.

Meester Henricke van Pede, meester werckman van metselryen der stadt van Bruessel, voer zyn dachgelt ende loon van xv dagen by hem gevaceert in 't besorgen ende derigeren van den wercken voirschreven, tot iij stuyvers 's daigs, gelyck hem by den heeren van der cameran van den rekeningen getaxeert is geweest, val. iij l.

Meesteren Dominico de Wagemakere ende Rombouts Kelderman, meesters werclieden van metselryen, diewelcke ten bescriven van den heeren van den cameran zyn gecomen uuter stadt van Antwerpen tot in der stadt van Bruessel, aldaer zy hebben gevaceert in 't ordineren ende oversien van den voirschrevenen wercken, 't samen, den tyt van xxxijj dagen tot xxv stuyvers 's daigs blyckende, etc. die somme van xlj l. v. st.

XXXIII.

Relation d'un voyage en Belgique, en 1628.

Nous avons déjà publié ailleurs ⁴ deux voyages fort intéressants, faits en Belgique, l'un en 1613, par Jean-Ernest duc de Saxe, l'autre par le colonel François Duplessis l'Écuyer, en 1649.

⁴ Dans la *Revue de Bruxelles* et le *Trésor National*.

Cette troisième relation est extraite d'un manuscrit de notre bibliothèque en 4 vol. in-4°. Le troisième volume est le seul qui porte un titre; il est ainsi conçu : *Description du voyage que Jean Fontaine et Louys Schonbub ont fait ensemble depuis le xx juillet de l'an xvj^exxix jusques au v^e avril xvj^exxxij*. On voit, au premier volume, que les voyageurs ont commencé leurs pérégrination dès l'année 1625. Ils parcoururent successivement la plus grande partie de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, de la Hollande et quelques contrées de l'Allemagne, voisines du Rhin. Le voyage en Belgique se fit pendant l'année 1628. Nous le reproduisons textuellement, sauf la description générale, historico-typographique, du pays et des provinces visitées par les voyageurs, que nous avons supprimée comme ne renfermant que des données générales et qui ne sont qu'une répétition de ce qu'on trouve à ce sujet dans Guiciardin et dans d'autres écrivains de l'époque. Quant aux auteurs de la relation, nous ne possédons absolument aucun renseignement sur leurs personnes. Le manuscrit est d'une belle écriture du temps; rien n'empêche de croire qu'il ne soit écrit de la main propre d'un des deux voyageurs.

Description de Cambray.

21 may 1628 à l'Espervier. 22, 23 may.

C'est une ville imperiale et a vers midy pour voisin la Picardie, vers couchant Artois, vers septentrion Hainaut, vers levant Hainaut et la Tirasse (Thierasche). Elle est assise sur l'Escaut. On y pourroit bien naviguer, mais ceux de Valenciennes ne le veulent permettre à cause du trafic, et fait quatre ou trois rivières dans la ville.

Cette ville est fort belle, pas si grande que Valenciennes; les rues larges, toutes nettes. Il y a force beaux bastimens, tant esclésiastics que profanes.

Notre Dame est une belle pièce avec une belle tour toute de pier-

res ¹. Il y a force beaux épitaphes tant d'évesques que d'autres. Le chœur est fort beau et le devant doré. L'horloge est artistement fait, monstrant le soleil, la lune, les signes célestes et la passion marchant au costé comme les rois de Cologne.

L'église de St. Gery est a présent en la ville, y transportée par Charles V, car elle souloit estre là ou la citadelle est à present ². Il y a encore plusieurs autres eglises, comme les paroisses et autres.

La maison de ville est fort belle ³, au Marché Bas, et gardée jour et nuit en haut par les bourgeois et en bas par les Espagnols et Anglois, y aiant de chascune nation une compagnie. L'horloge y est beau, deux hommes sonnans les heures entières. Les armoiries de Mayence, Treves et Cologne y sont depeintes, aussy un double aigle et les armoiries de l'Espagne.

L'évesché tout contre Notre Dame est richement basti ⁴ par l'évesque à présent gouvernant ⁵, une belle place quarrée par dedans.

Il y a aussy deux beaux et grands marchez, l'un près de l'autre et guere loing de l'Espervier prez Saint Martin. Le plus haut est le Marché au Bois, ou il y a l'hostellerie nommée Perroquet. Au plus haut bout et au milieu d'iceluy il y a une boucherie et contre la boucherie l'escole des pauvres avec cet escriteau : *pauperes evangelizantur*. C'est certes une belle maison. Au Bas Marché est la maison de ville et force boutiques qui ne sont guere magnifiques. Le Marché aux Poissons n'est guere loin de Notre Dame.

La citadelle est sur une colline, car la ville est en penchant,

¹ Cette église a été démolie par la bande noire en 1798. Sa tour, qui était restée seule debout, s'écroula en 1809.

² Cette église a été également renversée dans la révolution.

³ La façade a été reconstruite avec beaucoup de luxe au XVIII^e siècle.

⁴ Ce palais a été démoli pendant la révolution.

⁵ C'était François Vau der Burght, qui passa de l'évêché de Gand à l'archevêché de Cambrai en 1616 et mourut en 1644.

et peut tuer les chats qui sont sur les rues. Elle a 4 bastions, 2 aux champs et 2 contre la ville. Elle est imprenable et faicte par Charles V, et après elle a este refaicte, ainsi qu'il y a doubles bastions, et a présent on la refaict plus forte, ainsi qu'il y aura triples bastions. Sa porte est a présent au milieu entre les deux bastions contre la ville et soulait estre un peu à droite. En entrant et sur icelle il y a ceste inscription : *Philippo IV Hispaniæ rege, Isabella Belgii principe, Carolo Coloma gubernatore*. Elle est gardée par les Espagnols, qui entrent la nuit à toutes heures dans la ville, voire dans les maisons des bourgeois qui sont tenuz d'ouvrir les portes. Elle n'est point si grande que celle d'Anvers ny de Gand, mais aussy forte. L'église de S. Gery y fut auparavant et fut transportée dans la ville, mais à présent il y a une grande chapelle pour les soldats, belle maison pour le gouverneur, force maisons pour les soldats. Les Francois n'oseroient point entrer pourceque c'est une frontiere contre la France, et on ne veut point permettre que ceux entrent qui sont seulement habillez à la Francoise. Il y a une prison pour les soldats.

Entre la citadelle et la ville il y a une belle place avec deux rangs d'arbres sous lesquels on joue à la courte boule.

Il y a 5 portes, mais seulement 3 ouvertes, la neufve près la citadelle en venant de Saint Quentin, Notre Dame d'Arras, etc. Il y a aussi trois bastions bien forts à l'entour de la ville et doubles fossez plein d'eau, mais à l'entour de la citadelle il n'y a point d'eau. Les maisons sont de pierres couvertes d'ardoises et briques et pardevant aussy faictes d'ardoises ⁴. L'evesque n'a aujourd'huy que le spirituel et a sous luy Valenciennes, la moitié d'Arras, l'autre l'Espagnol qui y faict aujourd'huy le magistrat, à savoir un prevost perpétuel, 2 conseillers perpé-

⁴ Ces façades couvertes en ardoises, doivent être en petit nombre aujourd'hui à Cambrai; au moins ne nous souvenons-nous pas en avoir vue une seule dans cette jolie ville.

tuels , 10 ou 20 eschevins qui sont juges et changent tous les deux ans. L'évesque cependant prétend tousiours encore le temporel aussy. Les principaux marchands sont Nys , agent de Pergens , Michel Chauvin , qui a la sœur de Loot pour femme , et le plus grand trafficque est en linge , dont la toile de Cambray , qui se fait pourtant en grand nombre à Valenciennes , Gand , Saint Quentin et autres places.

De Cambray à Cuet , bourg	1 lieue.
De là à S. Marteau , bourg	1 l.
De là à Rigevardy , bourg	3 l.
De là à Arras , ville , à la fleure de Lys	3 l.
	<hr/>
	8 l.

Tout le chemin est beau.

Description d'Arras.

23 , 24 may 1628 , à la Fleur de
Lis , au grand marché.

Arras ou Atrebatum , ou Atrecht vulgairement , sis sur la Scarpe , est grande , bien pourvue de forteresses representant deux faëes de villes , l'une appellée la cité ¹ , sujette à l'évesque , l'autre la ville qui est au droit du prince , moindre , mais plaisante , avec un temple cathédral voué à Notre Dame ² . Là se garde ceremonieusement et avec grand apparat de pierres estrangeres certaine manne , que S^t Hierosme a cité en ses espistres avoir pleu du ciel en ce quartier et de son vivant . La plus grande ville est louée pour l'estendue de ses places publiques , des edifiées de pierres couverts d'ardoises et de briques et

¹ L'ancienne ville romaine *Civitas Atrebatum*.

² Démolie en 1799. Une église de style moderne a été bâtie récemment sur son emplacement. La superbe église de l'ancienne église de St. Vaast , reconstruite peu d'années avant la révolution et terminée seulement en 1855 , sert aujourd'hui de cathédrale.

pardevant quelques uns de briques aussy comme à Cambray, et de ses belles rues. Toutes les maisons s'appuient et soutiennent sur grandes voutes et arcades souterraines dressées contre la violence et malheur de quelque siège. Les deux villes sont en penchant et en bas une vallée, il y a deux beaux et grands marchez, l'un près de l'autre comme à Cambray et est dommage que le plus grand vient au bout de la ville, car c'est le plus grand marché de tout le Pais-Bas ¹, et il y a un day avec de trous ² ou il faut que les malfaiteurs mettent les cols en haut, car ils montent pour estre veu de tous.

Au petit marché est la maison de ville, très belle, avec une monstre ³ aux quatre costez desus une belle tour de pierres; dessus cette tour un lion aussy tout de pierre, comme la tour, et un girouette. Les pilliers en bas ne sont pas tous de marbre, ains maillez à cette heure de marbre noir après un morceau d'autre pierre ou après derechef de marbre et ainsy consécutivement ⁴.

Au milieu de ce petit marché il y a une boucherie et une chapelle vouée à Nostre Dame avec une haute et belle tour ⁵. C'est le Salamandre ou Nicolas et Francois de Layens, marchands, demeurent; M. de Lyons demeure en la cité. Brief la ville est belle, plus grande que Cambray, bien forte avec un grand faubourg devant la porte de Cambray ou il y a une très-belle et grande place entourée d'arbres; plus marchande, car il y a force belles boutiques principalement au petit marché; plus peuplé aussy que Cambray; point d'Espagnols, qui faict qu'elle est plus peuplée que Cambray, et bien fréquentée et bien fournie de marchands et divers artisans, desquels y a

¹ Cette place immense, la Grand'place et la rue qui communique de l'une à l'autre, sont bordées de maisons à pignons et à arcades. Leur aspect est aussi imposant qu'original.

² Le pilori.

³ Horloge.

⁴ C'est-à-dire à assises alternatives.

⁵ C'était la curieuse chapelle de la Sainte Chandelle, renversée en 1791.

plusieurs collèges ¹, la plupart desquels sont tisserans, sainiers, teinturiers qui ont belle commodité par la Scarpe. Il y a aussy une librairie bien fournie de tous livres notamment de manuscrits et de théologiens surtout françois. Balduin y vint au monde, jurisconsulte fameux, auquel Papir Masson, disciple et auditeur, a gravé aux Mathurins de Paris une courte épitaphe sur la sépulture, portant que la jurisprudence sera toute assopie de dueil pour son decez de son age de 54 ans, le 11 novembre 1565. Y nasquit aussy Charles Clusius, renommé pour ses doctes labeurs, lequel après plusieurs voïages en divers pais se repose à Leyden, mettant la dernière main à ses escrits de mémoire éternelle. Il y a un *mons pietatis*, très-belle maison.

Sa justice consiste aux conseillers, au provincial, etc. L'évesque est sur la cité comme j'ay dit et sur le clergé de la ville. N. B. Sa lampe qui ne se consume jamais et les vitelos qu'on mange avec de pain d'épice.

D'Anas à Vilain bourg.	1 l.
De là à Gavriel bourg.	1 l.
De là à Hautuban bourg	1 l.
De là à Douay ville, tout beau chemin. .	3 l.
	<hr/>
	6 l.

Description de Douai.

24 may disné au Verd Hostel,
près du grand marché.

Douay est une ville sise en plaine campagne, sur la rivière Scarpe, avec de belles murailles de briques, enrichie de belles fontaines, notamment au grand marché, dont n'est guere loin l'Hostel Verd en une rue, et à l'autre rue la belle maison de ville, aussy guere loing du marché. Il faut avoir une heure pour faire le tour, et par dedans l'enclos des murailles se voit le beau jardinage. Il y a 10 collèges dont le plus beau est celui des jésuites,

¹ Collèges, corporations.

rempli de 3000 escoliers et tout nouvellement fait. Il y a 7 portes, doubles fossez pleines d'eau et n'y a point de montagnes qui commandent à la ville. Le pestiféré¹ est hors la ville. Elle a académie depuis quelque temps, dressée par Philippe II, roi d'Espagne². C'est icy comme partout Artois, Flandre et Pais-Bas, ou un homme va à minuict sonner une clochette et heurter aux portes, criant : reveillez vous et priez Dieu pour les trespassez. On corne les heures la nuict partout. A Cambray sont les imports sur le vin à 3 ¹/₄ patars du pot, aux autres villes à 7 et à 8 patars, mais les bourgeois ne paient que trois patars à Arras, et dans les hostelleries ils n'oseraient rien donner que du vin, pain et fruit, la viande faut-il achepter chez les rottisseurs. Nicolas du Bois, brasseur, à la brasserie St-Jean; gros homme.

De Douay à Valenciennes, ville, on vient par Roelle, Ancon, bourg, tout beau chemin, 7 l.

Description de Valenciennes.

24 may jusques au 3 juin à St-Martin et chez M. Maubray.

Valenciennes, nommé de l'empereur Valentinien, à l'advise d'aucuns, dit Sigebert de Gemblours³, ou Val des Cignes, comme escrivent les autres, est sur l'Escaut, en belle plaine, et par ce tenue plus assurée, ou ceste rivière commence à estre navigable. Elle a de belles rues⁴, mais aussy force petites, belles maisons, beaux faubourgs, brief orné de beaux bastimens tant sacrés que profanes. Il y a 7 paroisses⁵, 7 portes, 7 villes

¹ La maison des pestiférés.

² L'Université, fondée en 1560.

³ Il est en effet assez probable que cette ville doit son origine à un camp construit sous l'empereur Valentinien.

⁴ Les belles rues ne sont pas nombreuses à Valenciennes.

⁵ Toutes les églises de Valenciennes ont été démolies dans la révolution, à l'exception de celle des Cordeliers, aujourd'hui de St-Géry, et celle de l'hôpital.

à l'entour, tousiours 7 lieues de Mons, Tournay, Douay, Cambray, Lille, etc. Notre Dame est d'ancienne structure, les colonnes y sont de marbre et de porphyre, en haut partout voultée, mesme aux galleries. Elle est ornée de beaucoup d'épithaphes : *Natalis le Boucq, sub Philippo II artium militarium à cura, 1567. Marguerita Viviana uxor 1587. Richardus le Boucq fil. eleemosinarius. Ursula Puchat uxor 1620, etc.*

St-Nicolas, tout contre les murailles, près le marché aux chevaux et guere loing du *mons pietatis*, entre la porte Montoise et la Potelne, est une paroisse, et c'est ici où se voit l'épithape en telles paroles :

Memoriæ

Nicolai Viviani Valentinian. i. v. d. com. pal. et huic urbi præfecti et Joannæ Desmaisieres, parent. optim. Nicolaus, Joannes, Petrus, Jacobus, Clara, Helena, Maria septem liberi superst. mæsti pos. xxvii maii a° MDCI. Placide quiescant.

L'église de St-Jean est un ouvrage de Pepin, père de Charlemagne ¹.

Plusieurs autres églises et monastères ; surtout le plus notable est celui des cordeliers auquel sont enterrez les comtes de Hainaut et seigneurs de Valenciennes à part.

La maison de ville ou palais est grand et beau, au grand marché, avec une célèbre horologe comme Cambray, faict par Guillaume le Bon, comte de Hainaut, Hollande et Zélande ².

La maison du prince ou la Salle du Comte, où se tient le prévot-comte, le comte de Tian ou baron de Herschy, est fort belle et grande ³, contre les murailles, pardevant avec une grande

¹ L'abbaye de St-Jean attribuit sa fondation à Pepin d'Herstal, mais l'église qui existait au XVII^e siècle, était d'une construction beaucoup plus récente.

² La belle façade de cet édifice n'a été terminée qu'au commencement de ce siècle.

³ Il n'en existe plus guère de vestiges aujourd'hui.

place verte et ses escuries. *Mons pietatis* est aussy une très-belle maison.

Il y a 7 portes : la Potelne, Montoise, St-Michel, de Douay. La plus belle et la plus forte est celle de Tornay.

Le pestiferé hors la ville et le lepreux au faubourg St-Michel.

Le plus grand et très-beau marché est devant la maison de ville, avec une tour ¹ montrant seulement l'heure avec un guet. Le marché aux poissons derrière le logis de M. Jean de La Crois, s^r de Maubray, et celuy aux chevaux et porceaux près St-Nicolas.

Le jeu aux arcs, aux alebrestes; dedans la ville est l'arquebuse devant la porte de Tornay.

Près les murailles des jardins où le rosmarin croist en grande quantité, et à l'autre costé il se meurt.

Il y a force bras de l'Escaut dans la ville et une fois deux l'un sur l'autre, près la porte de Douay; on peut la dicte rivière faire entrer en divers endroits et la peut on forclorre par des escluses artistement faictes.

Elle a son arcanal et armement bien garny pour la guerre.

La maison de vieilles gens, tant femmes que hommes, est près la porte de Tornay.

La citadelle a esté rasée par les bourgeois, en vingt-quatre heures, parceque les Allemans qui estoient dans la ville et les Espagnols qui estoient dans la citadelle, avoient conspirez de massacrer et de piller les habitans. Les Allemans tuéz et les Espagnols s'enfuierent et les bourgeois raserent la citadelle ². Tout près de ceste place est l'Escault avec un pont, où un esturgeon a esté pêché et a esté vendu 150 livres.

Brief, la ville est belle, avec de joieuses pourmenades, bien munie et forte de portes, de fossées pleines d'eau, excepté près St-Nicolas, où il y a une montagne qui y commande fort en venant de Douay.

¹ Le beffroi, écroulé en 1859.

² En 1576.

Ceste republicque est dressée avec tant de prudence et assurée de si bonnes loix, que ceux de Norenberg l'ont choisie entre toutes pour y former un modelle à l'establissement de la leur, et y envoyèrent personnages des plus advisez d'eux pour leur en rapporter la forme, ainsique firent les Romains au patron de celle d'Athènes ; par ce ne se faut esmerveiller si nombre de grands personnages en sont sortis, qui ont par leurs escrits et autres valeurs comme semé par le monde de leur vertu et de la police, de laquelle plusieurs ont été faconnés, les plus notables desquels sont Henri VII, empereur, duc de Lutzembourg, Marie, fille unique et héritiere universelle de Charles le Hardy, aieule de Charles V, empereur, Jehan Froissart, l'un des fameux historiens de son temps, comme il recognoist au commencement de son livre historien (*sic*).

Il y a un prévost, un lieutenant de même autorité, deux conseillers, treize eschevins ; on les change tous les ans, et les échevins sont juges ; s'il y a six à six, le septième donne la voix, comme le roy de Bohême en l'élection d'un empereur. Le comte du roy commande à la place du roy, bien qu'on tranche la teste au malfaiteur etc. ; mais les eschevins peuvent diminuer ou augmenter la peine. Tous en général payent sept patars du pot de vin et s'adonnent la pluspart à marchandises et font grand traficq d'ostades, lesquelles se font en ceste ville, et d'y llec sont envoiées ès pais tres loingtains, comme aussy la toile qui s'y fait.

Places voisines.

Beuveray-il, une demi-lieue de Valenciennes, est un chateau très beau, entouré d'eau, d'arbres et bien grand, mais imparfait, avec un tres beau jardin, pailmaille, jeu de paulme et avec de grands escuries et brasseries et belles grottes au jardin, digues de marez à l'entour etc., appartenant au duc d'Arscot, et n'est nullement entretenu, car les terres n'y sont point en grand nombre, et coute quasi plus d'entretenir que ne sont

point les rentes. Les cuisines et autres boutiques d'artisans devoient estre sous terre.

Boligny, village, ou est la seigneurie de Bonne-Volonté, trois lieues de Valenciennes. Guere loin de là est Quesnoy, villette ennoblie pour le trafic de ses marchandises, pour ses plaines d'eau et pour son chasteau aussy environné d'eau. Deux lieues de là est Landrecy, frontiere sur la Sambre, bien forte et fameuse par le long et opiniastre siège qui y mit Charles V, empereur, l'an 1543, qu'il fut neantmoins forcé de demordre. Deux lieues de Valenciennes est le village et seigneurie de Marquet et le village et Chasteau de Famars ⁴. Monsieur Restiau a aussy une maison guere loing de Beuverai-il.

De Valenciennes à Mons il y a sept grandes lieues.

Bossu, 3 juin 1628.

De Valenciennes à Bossu, bourg et chasteau 4 l. Le chasteau est tres beau, ample, avec de belles sales, courts, basti l'an 1539. Il y a de belles grottes, de beaux estangs; ses grottes en haut forme d'homme, en peintures, chevaux qu'on a presentés au comte, force armes antiques, scelles, estrivieres à l'escu. Tres bon pais partout. De là on passe force villages à Mons, ville et chasteau 3 l.

7 l.

Description de Mons.

3, 4, 5 juin au Seaulmont 1628.

Ceste ville est assise sur la riviere Truille, presque au milieu de Henaut, sur un mont, dont elle est appelée Mons. Sur ce mont est le chasteau ou palais ou on plaide et ou demeure le marquis de Havery, comme le gouverneur. Le reste de la ville

⁴ Le *Fanum Martis* des Romains. Voir notre *Hist. de l'Architect. en Belgique*, tome 1, p. 203.

est comme en plaine. La riviere y est portative, bien que petite, et vient de trois lieues; de là elle se jette dans la Haine, une lieu au bas de la ville. Elle est bien forte, plus forte que Valenciennes; toutefois au costé vers Bruxelles sont des montagnes qui la peuvent endommager, mais il y des marescages et tout à l'entour fossez, quelquefois doubles, ou marescages dedans l'enclos long des murailles; sur les remparts des arbres; hors la ville tout contre les fossez quarante maisonnettes pestiferées. Elle est toutefois si peuplée que Valenciennes, les advocats y estant en grand nombre et les marchands en moindre. Toutefois s'y faict il grande abondance de saiettes et s'y trouve-t-il beaucoup de marchands aux chevaux, qui y ont un beau marché guère loin du Heaume, où est uue belle fontaine et la maison de ville avec une tour bien estroicte; qui y est cause que la cloche, quand on l'y vouloit pendre estoit trop large, dont ceux de Valenciennes se mocquent, comme aussy des eschelles qui sous une voûte sont encore couvertes contre la pluie. Ce n'est pas seulement la maison de ville qui est belle, ains aussy le *mons pietatis*, tres beau.

Brief, ceste ville a de belles maisons faictes et couvertes de briques, force advocats comme Scovart, peu de marchands, comme Nicolas Hennerine, Sebastien de la Motte, l'hoste au Heaume, la femme duquel est borgne, et sa riviere dedans l'enclos long des murailles, force boutiques en trois ou quatre rues, qui sont en général belles et larges, et à la fin elle a six belles portes et autres choses remarquables, comme jardins, près ou le cocu ¹ chante, et de belles églises, entre autres celles de S^t Oudrui ² sur le mont ou il y a de damoiselles comme à S^t Mergen à Cologne; l'église et le couvent des Jésuites n'est pas le moindre bastiment, l'église sur le mont ³ et le college guere loing de la porte du Rivage.

¹ Coucou.

² S^{te} Waudru.

³ L'église de Notre-Dame, démolie en 1799.

N. B. Que le duc d'Espinoy, Francois de nation, est grand baillif de Hainaut et gouverneur de Valenciennes, et que l'ainé a préférence à Mons, mais le cadet à Valenciennes, où il choisit devant tout la meilleure partie et en après il a encore une autre partie comme les autres, ainsi qu'il a deux parties et encore le choix de la première de tous les biens. Notez aussi que le mari ne peut rien prendre à Valenciennes sans consentement de sa femme et réciproquement, et qu'on n'oseroit point aussi prendre personne à Valenciennes pour des dettes ni les habitans ni autres.

De Mons à Tornay.

De Mons à Bodou ¹ , bourg.	2 l.
De là au moulin du papier par le bois	¹ / ₂ l.
De là à Damburge, bourg.	1 l.
De là à Baseche, bourg.	1 l.
De là à Bury, tout près le beau chateau Balany, qui est une baronnie.	
De là à Bouy, bourg. Jusques icy beau chemin de sable	1 l.
De là à Altuscon, bourg marchand et mauvais chemin	1 l.
Encore une demie lieu, beau chemin, à Tornay. . .	¹ / ₂ l.
	9 l.

Description de Tornay.

5, 6 juin au Singe d'Or.

Tornay est assis sur l'Escaut qui le divise; l'une des parties est en Hainaut, l'autre la plus grande, est en Flandres, d'où vient qu'on appelle tantost à Mons, tantost à Gand. Le fort chateau gardé par des Wallons est en Hainaut, sur l'Escaut, ne commandant guère sur la ville. Le roy y a son lieutenant pour gouverneur, nommé le comte de Verdin. Il y a aussi une

¹ Baudour.

église avec une haute tour. Brief le chasteau a un grand circuit et est en bas et la ville sur Flandre sur une coline. Les fossez à l'entour de la ville sont dans ces rocs au costé de Flandre ; on y peut mettre de l'eau tout à l'entour encore que la plupart des fossez soient seiches et y a il de grands bastions.

Les Capucins ont leur église et couvent aussy au costé de Hainaut, et y a il autres beaux tableaux de Notre Seigneur, de Notre Dame, des Trois Rois et autres, faicts par Rubens. Felix, qui a esté berger et qui n'est point encore canonisé, y fait des miracles, comme montrent les bras, jambes, etc. faictes de cire et y pendues. Notre Dame est une tres belle église sur Flandre, avec 5 ou 6 tours ¹. Les pilliers par dedans sont de pierres de Namur et les chapelles tout à l'entour du chœur ornées de mesmes pierres, dans une desquelles il y a aussy une tres belle piece du susdit Rubens.

Le bourg ² est une tres belle maison au Grand Marché, bien quarré en haut et en bas avec des galleries, et se fit alors la foire en haut. Ce marché, plus grand que celluy de Valenciennes, est au costé de Flandre, et y a il de tres belles maisons, les plus belles de la ville, qui est plus grande que Valenciennes et plus petite et moins forte que Mons ³. Elles est pourtant bien forte, avec 99 tours aux murailles, dont une est tombée, où il y a à présent seulement murailles. Brief la ville est penchante sur deux colline. Les Jesuites y ont deux collèges, un des pères, l'autre de novitiaux.

La maison de ville, point au marché, est fort belle ⁴, et tout contre elle il y a une autre maison ou se voident les procez des marchands par les marchands mêmes.

¹ Voir sur cette magnifique basilique notre *Histoire de l'Architecture en Belgique*, tome 1, p. 505, tome 2, p. 169 à 680.

² La halle et la grande garde, *ibid.* tome 2, p. 670.

³ Tournai est au contraire plus grand que Mons.

⁴ Cet édifice, assez remarquable, a été démoli. L'ancienne abbatale de l'abbaye de St.-Martin sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville.

Brief la ville est belle , ornée de belles rues , de beau jardinage , de beaux remparts où sont les pestiferez , de belles maisons , pas tant comme à Mons et Valenciennes , basties de briques , par devant de bois ¹ et de pierres bleues , les murailles de pierres bleues aussy , et en haut de briques (je dis les murailles de la ville).

Le pere de Mons^r Passet y demeure et est fort riche , mais bien riche , aiant deux filles commes religieuses . L'hoste Bara .

De Tornay à Lille.

De Tornay à Ortie , bourg	4 l.
De là à Haisier , bourg	4 l.
De là à Pont d'Arle , bourg ,	2 l.
De là à Lille , ville , tout est beau chemin et plaisant.	2 l.
	<hr/>
	6 l.

Description de Lille.

6, 7, 8, 9 juin , au Lion d'Or ,
chez M^r La Croix .

Lille , située sur la riviere Duelle ² , est ainsi nommée pour son ancienne assiette , car elle estoit ceinte d'estangs et marescages . Aujourd'huy pour le nombre d'habitans , richesses , loix et status , fort ennoblie et qui tierce ³ Anvers et Amsterdam en pouvoir , car c'est icy qu'on faict force saies et ostades pour les tisserans qu'on y voit en grand nombre . Elle est plus longue que large et aujourd'huy emplifiée d'une nouvelle ville ⁴ ou il y a peu de jardins , dont la rue des Jardins , et en la

¹ Les maisons de bois ont disparu depuis longtemps à Tournai , aujourd'hui une des plus belles villes de la Belgique .

² La Deule .

³ Tierce , balance .

⁴ Considérablement agrandie et embellie sous Louis XIV , en 1669 .

vieille ville il n'y en a point du tout, car ce n'est point ainsi aux autres villes de Flandre. Elle est aussy forte, ayant de bons murs, faicts de briques, de bons remparts sans arbres et des fossez remplis d'eau et n'y a point une montagne qui commande à la ville. Le chasteau a esté abbatu depuis trois ans deça par les bourgeois mesmes ¹, et y a-t-il un haut bastion devant St-Pierre, qu'on démolit à présent aussy pour y faire un canal, qui y sont en grand nombre en la ville; mesme deja aussy devant St-Pierre. Les maisons de la vieille ville sont de briques et de bois ², mais celles de la nouvelle ville de briques seulement, qui sont magnifiques et en grand nombre. Entre les sacrés est la principale l'église de St-Étienne et la chapelle de Notre Dame de Torrette, toutes deux tout contre le marché. St-Pierre ³ n'est guere loin du marché aux poissons. Le tres beau bastiment des Jesuites est tout contre les remparts et toutes fois guere loing du marché, tout environné d'eau. Les bastimens profanes y sont aussy tres remarquables: le grand marché ressemble aux trois marchez à cause des maisons et force boutiques qui s'y trouvent. Il y a en ce marché une belle fontaine, la maison de ville, la Balance et l'escole dominicale ⁴. Il y a un autre marché, aux poissons, guere loing de St-Pierre, ou est l'hostellerie du Lion d'Or, et pas loing de là est le beau *Mont pietatis*, qui excelle quasi tous les autres du Pais-Bas. Marchands Philippes le Pipier, Giles le Boucq et Lannoy. Il y a un Lannoy qui est simple.

De Lille à Cortrai il y a 3 lieues. De Lille à Menin, villette tres jolie avec un beau marché, bien forte et toutesfois sans

¹ Le château actuel a été construit par ordre de Louis XIV, sur les plans de Vaubau.

² Il n'y a pas plus de maisons de bois aujourd'hui à Lille qu'à Tournai.

³ L'église de St-Étienne a été brûlée dans le bombardement de 1795, et celle de St-Pierre démolie quelques années après.

⁴ La Bourse, le plus bel ornement de cette place, n'a été construite qu'en 1664.

murs. C'est icy ou on commence à parler flammand et ou on fait de tres bonne bierre blanche, qu'on emmene en grande quantité à Lille, Courtray et aux autres places. De Lisle jusqu'a Melin tousiours pavé; aux costez de beaux et de grands arbres et derriere les arbres des prés ou terres labourables, ainsiqu'on a grand plaisir d'y voiajer. 3 l.

De là à Courtray chemin sablonneux et beau. 2 l.

5 l.

Description de Courtrai.

La ville de Courtrai en Flandre est située sur la riviere de Lis ou Laye et n'est guere grande, mais elle a de grands faubourgs avec d'eau (sic) et boulevards et deux ou trois belles rues seulement ⁴. Il n'y a point de montagnes qui commandent à la ville. Les quatre ou cinq grands faubourgs sont environnez d'eau, de bolevards ou de bois, mais les remparts de la ville sans arbres et petits, mais les murailles d'icelle sont bonnes et tout et mesme les fossés plains d'eau. Elle n'est point peuplée et a pour gouverneur Juste d'Amand. Brief elle est bien forte avec un chasteau et avec quatre grandes et deux petites portes. Il y a d'assez beaux bastimens; entre les sacrés est l'église tout contre le marché ou il y avait alors affiché le tresor des prieres avec plusieurs saintes meditations et expositions extraites de plusieurs decrets de l'église par maistre J. De Terrier, curé de St-Nicolas de Champs à Paris, 1618, à Rouen chez Claude le Villain, libraire et relieur du Roy, defendu par Maximilien, evesques de Tournay. Il y a aussi en ceste église l'épitaphe de Nicolas et Guillaume Moerman et devant l'église le Mont-d'Oliviers. Le marché est au milieu de la ville et est divisé quasi en quatre marchez. En l'une d'iceux est la

⁴ Aujourd'hui Courtrai est sans contredit une des plus jolies villes de la Belgique. La construction du chemin de fer de Gand à Lille, a donné lieu à celle d'un très-beau quartier neuf.

maison de ville, agrandie à présent et un puits, et au milieu une statue en bas de trois pilliers, en haut de trois petites pyramides, au milieu en bas un pillier et en haut au milieu une pyramide avec un crucifix au milieu, à l'entour escrit comme les rebelles ont esté pris ¹. Tout près la maison de ville sont logés les Jesuistes. A l'autre marché est aussy un puits et la grande maison Bruyloftshuys et Stuckhuys, où en bas à gauche se tiennent les nopces dans les salles et à droite des carosses et les canons de la ville entre les planches, et s'il y a de la garnison ou autre grand train à la ville, les hommes sont alors logés à gauche et les chevaux à droicte. En haut on mesure sur les quatre tables toutes les toiles de la ville, qui est son trafic, et les draps qui se vendent en la ville ou se font porter aux autres quartiers. Il y a une telle maison à Yperen, mais pas si belle selon qu'on nous a dit ². Au milieu de ces places il y a force maisonnettes de briques, comme sont toutes les maisons de la ville, où il y des boutiques et une horologe. Dedans l'hostellerie, qui est bien logeable, il y avait alors les tableaux : 1° *Carolus dux Burg. uxor filia ducis Bourbon. regn. ix annos.* (Cesluy cy est enterré à Nancy) *sepult. Nancey.* 2° *Post eum Philippus dux Burg. uxor Isabella filia regis Portugal. regn. 48 an. Sep. Divioni.* 3° *Johan. Philip. uxor Margarita filia Alberti comitis Hollandiæ et Hannoniæ, reg. xv annos, sepultus Divioni apud patrem.* 4° *Postea Philippus filius regis Galliæ, dux Burg. Uxor Margerita filia Ludovici malensis sepult. Aux chartreux hors Dijon (sic).* 5° *Maximilianus fil. imp. Frederici reg. an. v. uxor Maria filia ducis Caroli sepult. Viennæ. Hæc etiam reg. v. an.*

¹ Ce monument, qui a disparu vers le milieu du XVIII^e siècle, avait été élevé aux dépens des seigneurs d'Espiennes pour obtenir la révocation de la sentence de 1550, qui les banissait de Courtrai. Ils étaient obligés d'envoyer tous les ans un cavalier armé qui devait faire trois fois le tour de ces piliers.

² Nos voyageurs ont été évidemment induits en erreur, car la halle d'Ypres (l'hôtel-de-ville actuel) est sans contredit le plus bel édifice de ce genre qui existe, non seulement en Belgique, mais même dans l'Europe entière.

sepult. Brugis. A Notre Dame, Guillaume Burggrave. L'Homme de Perges.

De Courtray à Bruges il y a 8 lieues.

De Courtray à Ingelmunster bourg, chasteau et église. 2 l.
Ce chasteau est fort beau et bien fort ¹ et riche, tesmoing le siège que M. de la Noue y mit depuis dix ans deça sans rien effectuer. Il appartient à un gentilhomme allemand. Il y a encore 6 lieues à Bruges 6 l.

8 l.

Et trouve on force maisons et villages, en ces six lieues ça et là, qui font deux paroisses et encore une demi lieue de Bruges on trouve deux forts chasteaux, un à gauche, l'autre à droite et un pont sur le canal qui vient de Gand, avec un fort et garde contre ceux d'Escluse.

Description de Bruges.

10, 11, 12 juin au Petit Sauvage.

La ville de Bruges sans fauxbourgs et murs, en Flandres, est situé sur la rivière d'Yperlée et autres petits ruisseaux. Elle prend nom du nombre des ponts ou du pont de Brugstock près d'Oldenburg ou Ardenburg, de la ruine desquels le premier chasteau de Bruges fut basti l'an 800. Sise en lieu plein à 3 lieues de la mer, et en est le circuit du dedans ses murs 26600 pieds romains ou 4 milles et demi d'Italie; il faut bien 1 1/2 heure pour faire le tour d'icelle.

C'est la plus plaisante ville, non de la Flandre seulement, ains de tout le Pais Bas, et passe toutes les autres en belles rues et larges, en beaux édifices et en belles femmes, dont Jeanne, femme de Philippe le Bel, y arrivée l'an 1301, considérant les riches parures et ornements singuliers des filles

¹ Voir SANDERUS, *Flandria illustrata*.

et femmes de la ville, estonnée des premières, puis animée d'une jalouse passion féminine, vint à se plaindre de ce qu'elle n'était seule reine.

Elle n'a ni murailles ni faubourgs, comme j'ay dessus dit, mais elle a de bons remparts, sans arbres, avec doubles fossez, partout remplis d'eaux, et il n'y a point de montagnes qui luy commandent. Elle a 5 portes et mille soldats de garnison avec une compagnie à cheval, mais pas un espagnol. La première garde aux portes est de soldats et l'autre de bourgeois; aussy la nuit les soldats sont aux premiers fossez et les bourgeois aux seconds.

Elle a 60 temples, le principal et plus renommé desquels est celui de St-Donatien ¹, autrefois dédié à Notre Dame, basti par Liderick, premier comte de Flandres l'an 621 de Christ ².

Les Capucins ont leur couvent et église près le Marché aux Bestes. St-Ignace est fort belle, devant la maison de ville. C'est là ou Charles, comte de Flandre fut tué ³. Il y a des autres très-belles églises, etc.

Les batimens profanes sont en grand nombre. Il y a force canaux, rivières et ponts parmi la ville, Il y a 60 sortes d'artisans, et pourtant n'y a fleuve ny port ni fontaine. S'y voit un seul canal de main d'homme qu'ils appellent Raye, laquelle repartie par toute la ville, se va rendre à l'Escluse dedans la mer, et pour ce qu'elle ne suffisait à porter les moindres vaisseaux, ils en retranchèrent un beauconp plus grand et plus profond qu'ils séparent de la mer par cataractes et fortes escluses y observées. Au grand marché carré au milieu de la ville il y a les Waeterhaelen, logis bien grand, basti pour les Osterlings et dessous ce logis est la rivière qui court à l'Escluse ⁴. Au même marché

¹ St-Donat, démoli en 1799.

² Tradition fabuleuse. Voir sur cette église notre *Histoire de l'Architecture en Belgique*, tome 1, p. 291.

³ C'est dans l'église St-Donat qu'il fut assassiné.

⁴ Voir sur cette halle, démolie en 1787 et remplacée par de beaux bâtiments modernes, *Histoire de l'Architecture en Belgique*, tome 2, p. 254.

est aussy le grand logis communement appellé les Halen avec une tour de 400 degrés ¹. C'est ici ou la foire annuelle se tient et de ceste tour on voit l'Escluse avec son chasteau et église, trois lieues de Bruges; la vilotte invincible et clef de Brugges est seulement une bonne demi-lieue de Brugges et gardée par les Espagnols. On y voit aussy Bergen, Gand, Ostende; quatre lieues delà, Blanckenberg, Vlissingen en Zee-lande, etc. On y voit la ville toute ronde, les maisons faites et couvertes de briques, le pavé de petites pierres, comme par toute la Flandre et Pais-Bas. Passez de ces Halen une petite rue plaine de boutiques, vous trouverez le Steen, maison ou les prisonniers sont détenus, et la très-belle maison de ville appelée Borgh, avec une gande place quarrée par devant et avec l'église St-Ignace. Allez un peu plus oultre et vous trouverez la grande maison du baron de Male, sur laquelle il y a de l'eau et dans icelle des poissons ². Les principales rues sont : Flammenstraet, Ingelstraedt, Rivierstraet ou de l'Eau, et des Arbres, où demeure Jehan Cloribus. Waterhuys aux rempars a un moulin qui donne force eau à la ville et qui arrouse les assistans. *Mons pietatis* est aussy une très-belle maison où est remarquable l'histoire des chevaux. Le marché quarré nommé Granemarckt ou marché aux Bleds est près la rue Rivière, et entre iceluy et le grand marché est le Petit Sauvage, ou demeure M. Vandalen de Cortray. Le marché aux Bestes est devant les capucins. Princenhof est aussy un beau bâtiment. Il y a force et très belles boucheries. Brieff, la ville est en toute façon belle et bien peuplée. Elle a son jeu aux arcs, aux alebrestres, aux harquebuses, tous dans son enclos, avec des maisons et jardins propres à y faire bonne chère. Elle a pour gouverneur M. de Fontaine (M. de Puits de Middelborg

¹ Voir l'*Histoire de l'Architecture en Belgique*, tome II, p. 232.

² Une vue de cet hôtel du XV^e siècle se trouve dans la *Flandria illustrata* et dans notre *Histoire de l'Architecture en Belgique*.

estoit alors logé au Petit Sauvage et est encore à marier). On change tous les ans de burgmaistre, des eschevins et conseillers.

J'avoy (sic) oublié qu'en la maison de ville il y a force statues et entre autres celle de Charles V, où il est nommé vainqueur des Turcs, des Indiens, des Italiens, des François, des Saxons, etc. ¹.

Ils sont recommandez pour la guerre, pour le gouvernement civil et pour les lettres. Elle a un si grand pouvoir à l'occasion du trafic qui s'y faisoit, qu'on la pouvoit comparer à toute autre ville d'Europe, et a encore l'estape de toute la laine que l'on amène en ce pais, tant d'Espagne comme d'Angleterre. Ceux de Bruges ont les premiers decouvert les Açores en l'Ocean, qu'aucuns appellent Isles Cassiterides, lesquelles a ceste occasion on nomme encore Isles Flamandes ². Ils ont les premiers eu la bourse consacrée à Mercure, de laquelle puis après par changement de temps et d'affaires les lieux et places destinés au trafic des marchans ont pris le nom de Bourse, comme d'Anvers, Rouen, Londres et ailleurs. Beaux jardinages dans la ville.

De Bruges à Gand il y a huit lieues. En ce chemin on ne quitte point le nouveau canal, sur lequel il y a 28 forts pourvus de soldats du roy d'Espagne; à l'autre costé est la terre de contributions et aussy quelques forts, un fort ou trois ont des ponts, et enpechent ces forts le passage à ceux d'Escluse. Il y a pourtant plusieurs à ce costé mesme qui paient sécretement contribution à ceux d'Escluse pour estres libres, car ils y viennent très-souvent encore que les forts y soient, et ne trouve où point qu'un village en ce chemin et quelques maisons.

¹ Ces statues qui représentaient les comtes de Flandre et ornaient la façade, ont été détruites par les Français en 1792.

² Voir sur cette découverte une *Notice* de M. VOISIN, dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*.

Description de Gand.

12, 13, 14 juin à la Grande Étoile.

Gand, la capitale de toute la Flandre, n'est pas seulement la plus grande ville de tous les pais, ains elle est aussy contée entre l'une des plus grandes villes de toute la chrestienté, aiant de circuit environ trois lieues. Trois rivières navigables, assavoir : l'Escaut, la Lieve et Lis, s'assemblent dans ses murailles et la divisent en 26 isles, lesquelles sont rejointes et quasi comme liées ensemble par 98 ponts. Elle est à 4 lieues de la mer et a encore la quatriesme rivière de Moere des quatre offices qu'ils appellent *Ambachten*. Elle a outre ce un canal de main d'homme, navigable à grands vaisseaux, par lequel et autres fleuves qui se rendent en mer, à peine scauroit on croire la quantité des biens qu'elle y reçoit, car cet aqueduc ou retranchement se rend à *Het Sas* où il se descharge en l'Ocean par cataractes et hautes escluses. Elle est à dix lieues d'Anvers, autant de Bruxelles, de Malines et Middelbourg. Elle a quatre moulins à eau, infinis à bras et cent que le vent tourne; cinquante cinq temples, cinq abbaies, cinquante deux mestiers d'artifices et vingt-sept de tisserans ou teliers, premièrement établis par le comte Balduin, fils d'Arnolde le Grand, l'an 865.

Les habitans sont hautains par le nombre, réputation et richesse. Charles V, empereur y vint au monde. Pour gens de lettres elle a produit Judocus Badius, Jehan Cornare, Levin Brechtus, Levin Torrentin, Balduin Ronsée, Utenhove, etc. Il y a tous les jours, à midi, un bateau de Gand à Bruges et un autre de Bruges à Gand. Il y a de très-beaux bastimens, tant sacrés que profanes. Les sept paroisses sont de belle structure, 1^o principalement celle de St-Jehan, tout contre l'évesché, où il y a un beau tableau au chœur à main droicte de l'ordre du Toison d'Or, 2^o l'autre est St-Nicolas, au marché où la Grande Estoille est et la prison, dit le Marché au Bled.

3° La paroisse d'Ackeren ¹ ou de St-Martin est près les rempars, guère loin de la chapelle devant laquelle est le portrait d'Albert et de l'infante en gypse avec des écriteaux flamens et françois, et ou le chemin sacré commence de la passion de nostre Seigneur, car tout à l'entour des remparts il y a dressées des pierres à cette affaire, comme en plusieurs villes de Flandres, et faut il faire tantost 50, tantost 200 plus ou moins de pas, pour dire des autres prières devant les choses y dressées, 4° St-Michel. 5° St-Jacques. 6° St-Pierre, aux rempars. Entre ceste église et la citadelle sont les blanchisseries. 7° Les Jésuites ont une très-belle église et pour la bastir ils ont receu, un schiling de chasque tonneau de vin, quatre ans. Ils ont receu, disoit on, alors tant d'argent qu'ils en eussent bien basti dix églises. Les bastimens profanes, tant publics que privez, y sont en grand nombre et bien faicts, communement de briques et couverts d'icelles. Le Marché au Bled est grand et beau. C'est là où est la paroisse St-Nicolas, la prison; la Grande Estoille, ou souloit demeurer Balthasar N., et le Cerf. Le Marché aux Poissons est quasi au bout du Marché au Bled, et il y a aussy une très-belle boucherie. Le Marché aux Chevaux est grand, sans pavé, avec quelques arbres, contre les murailles du jardin du jeu aux arbalestres et tout contre le Marché au Volaille. Le grand marché ² est bien beau et plein de boutiques; aux quatre coins et au milieu la statue de Charles V, emp. avec quatre écriteaux aux quatre costez ³.

La maison de ville est bien belle et nouvellement faicte 1618 ⁴, toute neufve, car la vieille est encore. C'est là où se voit la

¹ Ackergbem.

² Le Marché au Vendredi.

³ L'auteur donne ici ces inscriptions que nous avons cru inutile de reproduire comme étant suffissamment connues.

Cette statue et la colonne sur laquelle elle était posée ont été renversées en 1792. Voir notre *Histoire de l'Architecture en Belgique*, tome II, p. 575.

⁴ Voir le même ouvrage, tome II, p. 475 et 685.

statue de Neptunus et de Cérès et le pourtraict d'Albert et Isabelle, archiducs, et de plusieurs autres, à main droite, et à droite se voit celui de Maximilien et de Rudolphe, empereurs. La Fortune y est aussy dépeinte avec tel escreteau : *Pro virgine virgo* : et la Constance avec telles paroles : *pro aris et focis* ; et après : *Virginis æternæ muros et templa tuemur. Innuba virgo armis, innuba virgo sacris*. Et encore : *Quam tu olim hanc urbem cernis, non altera tantum auspiciis, cælo tantum caput efferet alto*. Ces escreteaux s'y voient aussy en entrant des rues à gauche : 1 *Ardesio obsesso et clementi marte subacto*. 2 *Viso, icto, victo celeri virtute Caleto*. 3 *Hostibus erepto solido atque è fluctibus* . .

Vis à vis de ceste maison de ville est uue tour de 350 degrez, dont on voit toute la ville, avec une belle horloge. La citadelle est bien grande et forte avec 4 bastions. Dedans il y a beaucoup de maisons, une église et force arbres ; deux bastions vers la ville où il y a de l'eau, deux vers les champs où il y a un mont et des redoutes dessus avec quelques maisonnettes pour les soldats, et vers Marikkercke en allant à Anvers, il y a aussy une coline. On entre librement, mais point sur les bastions, et tous les canons de la ville sont là dedans, pas un dans la ville. Brief, elle est pourueue d'Espagnols.

La maison du prince, guère belle, mais environnée d'eau, est aux rempars. C'est là où Charles V fut né 1500, autres disent qu'il l'a faict bastir ¹. C'est aussy là où on nourrit tousiours des lyons, lesquels y font aucue fois des petits. Il y a encore une autre très-belle maison où le conseil de Flandre convient ². Il y a 150 advocats en ceste ville, burguemaistres, vorschepe et 12 schepe. Il y a encore 4 jardins, un au jeu aux arballestres, un aux harquebuses, un aux arcs et encore un autre.

¹ Voir sur cette résidence des ducs de Bourgogne, une intéressante notice de M. VAN LOKEREN, dans le *Messager des Sciences et des Arts*.

² C'est le château des comtes de Flandre appelé le Vicux-bourg, dont la façade de l'an 1180 existe encore. Voir DIERICKX, *Mémoires sur la ville de Gand*, tome II, p. 511 et l'*Histoire de l'Architecture en Belgique*, tome I, p. 387.

Brief, ceste ville est extrêmement belle, fort spacieuse, mais avec des terres labourables dans son enclos ¹, beau jardinage, sans faubourgs, sans murailles, en une plaine, mais des bons remparts, quelquefois des bolevards, tout à l'entour des fossez pleines d'eau, hors derrière St. Pierre, où il y a des redoutes pour ce qu'il n'y a point d'eau. Les plus belles rues sont celle des Apothecaires, remplie de boutiques, celle des Advocats, très-belle.

On tire le papeguay à la Pentecoste et les femmes donnent à boire aux maris en passant.

De Gand à Anvers il y a	10 lieues.
De Gand à Severen, bourg.	2 l.
De Severen au Pot, une maison seulement.	3 l.
De la à Rein, bourg	2 l.
De la à Borch, bourg.	2 l.
De là à Anvers, ville et chemin tout beau et plaisant, mais sablonneux	4 l.
	<hr/>
	10 l.

Description d'Anvers.

Pierre Apian croit qu'Anvers est ceste ville que Cesar et Ptolemée appellent Atuatium ² et qu'elle a pris son nom à l'advis d'aucuns d'une main jettée, car le géant Druo qui regentoit là devant Cesar, coupoit la main droite à tous passants s'ils ne luy paiaient le disme de leurs marchandises, et la jettoit dans la riviere. On amene en tesmoignage de ce les armoiries de la ville et quelques os de grandeur extraordinaire, curieusement gardés en la maison de ville, qu'on dit avoir esté appellé Antigonus; mais il est plus croiable que ce nom luy fut donné

¹ La plupart de ces espaces vides se sont remplies de bâtisses, surtout depuis les trente dernières années.

² Cette erreur n'a plus besoin d'être relevée aujourd'hui.

par les naturels pour le retranchement et jet de terre sur la rive de l'Escaut, car ils appellent cela Antwerpen, car par les torcies (?) et levées qu'ils dresserent contre son cours, le firent plus estroit et parconséquent approfondirent davantage le lict d'iceluy.

Elle est assise sur ce fleuve au plus bas endroit qui soit en degré de long. 26 min. 42 et de latit. 51 min. 58, esloignée 4000 pas de la mer, Malines autant, Lovain 8, Gand 10, Bruges 15, Bruxelles 8 et Londin 60, Cologne 29, Francfort 60.

Elle a esté trois fois ceinte de murailles. 1^o assez à l'estroit, l'an 1201; 2^o fut agrandie l'an 1314, et une année aussy notable pour la famine comme la suivante pour la pestilence; 3^o elle fut plus estendue vers le nort l'an 1543, si que le circuit par le dehors en est de 4812 pas. On y a tranché par dedans huit fossés ou canaux, esquels on a faict couler l'eau du fleuve pour y recevoir, porter et rapporter toutes sortes de vaisseaux et grands navires. Enfin on y a faict une citadelle invincible de quatre bastions; de deux vers la ville et de deux vers le champ loing de l'Escaut; de deux bastions au milieu, dedans beaucoup de bastimens, une église et force arbres: dedans l'église dansoient alors les Espagnols au Sacre ¹, parmi lesquels il y avait des diables. On y vend le vin à meilleur marché que non pas en ville, pourceque les soldats n'en paient rien. Entre cette ciladelle et la ville il y a une grande place vuide et la ville n'y a point de murailles.

Le traficq y souloit surmonter toute l'estime et appretiation qu'on en pourrait faire. Guicciardin le juge, par le calcul qu'il en a jetté, excéder par an 12 millions d'escus-d'or, mais il ne revient à la supputation qui en fut faicte lorsque le traficq y fleurissoit, qui fit dire poetiquement à Jule Scaliger que tout ce que chascune des autres villes d'Europe a de beau et rare en particulier, se trouvera en gros et masse en ceste cy. Brief

¹ Pendant l'élévation ?

c'est la plus belle ville de toute la christienté ¹. Il n'y a point de maisons de bois ², toutes de pierres taillées ou de briques. Elles sont toutes grandes et belles; pas une petite ou laide ³; les rues toutes larges et belles et a on defendu de faire des maisons de bois ⁴. Ses remparts sont les plus beaux de tout le Pais-Bas, ornés d'arbres, principalement cestluy là de St-George, tousiours de six arbres en ordre, la vue belle, les cinq portes vers les champs belles, les murailles belles de pierre taillées, les fossez belles et pleines (sic) d'eau, tout est beau. Les principales rues sont Meere, Huyvederstraet, Keyserstraet, Keudorperstraet ⁵, Langenieustraet, Courte Kleedstraet aen de Nieuwe Burs où Bile demeure. Ceste Nieuwe Burs ⁶ est une place quarrée formée d'arcades où les marchands s'assemblent et quelquefois op de Meere. Il y a encore un Engelse Burs avec des arbres, guere loing de Mons^r Charles de Tabistraet qui a espousé la sœur de Mons^r Toot. Il y a de tres beaux marchez : Aier ⁷ marckt, guere loing de Nostre Dame, ou est l'hostellerie Biekorf, Rosmarckt, tout contre une porte guere loing van 't Oude Refugien, où les chartiers sont logez qui viennent à Cologne, et autres. Osterlingshuys, quarrée et logeable, est bien remarquable ⁸. Het Engelshuys, Tuchthuys, Oudemanhuys, etc. Alors il y avait un pont de batteaux sur l'Escaut. Il y a semblablement la maison de ville nouvellement

¹ Étrange exagération, mais qui prouve bien qu'bors de l'Italie, que nos voyageurs n'avaient pas visité, les belles villes étaient bien rares en Europe au commencement du XVII^e siècle.

² Grande erreur, car il y a encore aujourd'hui à Anvers des maisons en bois, en très-petit nombre, il est vrai.

³ Autre exagération. Les belles maisons étaient certainement très-rares à Anvers, comme dans nos autres villes, lorsque cette relation fut écrite.

⁴ Voir sur cette défense notre *Hist. de l'Architect.*, II, p. 337.

⁵ Kipdorpsstraet.

⁶ La Bourse.

⁷ Eyer.

⁸ *Hist. de l'Architect. en Belgique*, II, p. 496.

bastie ¹, le parangon ², de laquelle je ne cuide pas qui soit en aucune autre ville, assavoir si somptueusement et magnifiquement et avec tel ornement eslevée selon l'architecture vitruvienne.

A l'église principale dedans ceste ville, dediée à Nostre Dame, y a une tour édifiée de pierres de taille blanche depuis l'entree jusques au sommet d'icelle, de telle hauteur et facon que j'ignore si en aucun autre lieu l'on en puisse veoir de plus haute ou de plus belle, combien que soient renommées la tour de Strasburgh, de Vienne, de Heilprun en Allemagne, de Londres en Angleterre, de Paris en France, de Cremona en Italie, de laquelle parle le proverbe que dit : *unus Petrus in Roma, unus portus in Ancona, una turre in Cremona*. Elle a 620 degrez et on en voit Lire, Malines, Lillo, Sanvliet, Hulst, etc. Il y a plusieurs autres belles églises, les Cordeliers, Capucins où St-François est tres bien fait au desert devant l'église. Mais concluons par la plus belle des Jesuistes nouvellement faite. Ses quatre murs sont de chausses (?) pilliers d'allabastre et marbre, force belles peintures aux costez et aussy en haut des galleries toutes pleines, les voutes dorées, belle chaire de bois, bel autel au droite, où il y a des peintures sur le marbre, beau portal de bois. Brief c'est la plus riche et la plus belle piece de toute l'Europe ³. Le collége la continue. Ils ont encore un autre college, car il y en a de deux sortes, les povres et les riches, etc.

D'Anvers à Malines il y a quatre lieues.

Description de Malines.

Au chaudron juin.

Malines est par aucuns attribuée à Brabant, mais elle en doit estre separée. C'est une tres belle et nette ville sur la Deele

¹ *Histoire de l'Architecture en Belgique*, page 474.

² *Le parangon*, l'égal.

³ On sait que cette magnifique église, comparable intérieurement en richesse de décoration à la célèbre église de l'Annonciade à Gènes, brûla en 1714. Voir notre *Hist. de l'Architect.*, t. II. p. 413.

ou Demer ¹, par laquelle les marez venant de l'Escaut montent jusques ici, notable pour son archevesché et siège du grand conseil ou parlement, auquel se relevent toutes les appellations du Pais Bas, y mis par Charles de Bourgogne l'an 1473. Icy y a l'église de St. Rombaut, à laquelle y a une tour de pierre blanche, laquelle est tres belle. L'église de Notre Dame est fort haute. Les jesuistes ont un grand bastiment vis à vis le nouveau palais près la Neckerpoele porte ². Le Beggynhof est bien grand et tout près la porte de S^{te} Catherine. Il y a encore force autres églises. Les bastimens profanes y sont en grand nombre. Les portes y sont fort belles; celle de S^{te} Catherine, de Neckerpoele porte, où il y a des arbres sur le rempart, car les autres n'en ont point, Lovesse ³ porte, Brusselse porte etc. Les autres rampars pourtant sont fort beaux, les murailles petites et de briques, les fossez tout à l'entour remplis d'eaux et s'y voit beaucoup de jardinage et grande quantité de cérisiers en la ville. Il n'y a aussi point de montagnes qui commandent à la ville. Les marchez y sont fort beaux et grand. Au Kornmarc est le chaudron et vis à vis S^t Jacques l'hostellerie. Un autre beau marché est devant St-Rombaut. Le grand marché aux chevaux n'est guere loing des jesuistes, vis à vis desquels est le beau nouveau palais. ⁴ Le vieil palais est au grand marché devant St-Rombaut et la maison de ville. Dernière ce vieil palais il y a une barricade de fers ⁵, et une autre barricade comme sales près du canal vers Anvers.

De Malines à Bruxelles il y a quatre lieues. De Malines à Vilverden ville et chasteau. La ville n'a point de murs, mais de bons rempars et fossez, remplis d'eaux. Elle n'est aussy guere bastie,

¹ L'auteur confond ici ces deux rivières.

² Leur belle église, aujourd'hui paroissiale, ne fut construite qu'en 1669.

³ Lovensche.

⁴ Résidence de Marguerite d'Autriche, tante de Charlequin et gouvernante des Pays-Bas. C'est aujourd'hui le palais de justice.

⁵ Appelée en flamand *de yzere leen* (la balustrade de fer).

et alors il y avoit une compagnie à cheval au chasteau qui est fort.
Nievevaert ¹.

Van Vilvorden tot Willebroeck. 3 lieues
Delà il y a encore une lieue à Bruxelles va on tousiours
long l'eau ou on trouve une belle fontaine et deux eaux
l'une sur l'autre. 1 lieue
4 lieues

Description de Bruzelles.

Bruxelles est belle et magnifique ville, cinte de double muraille, sise sur la rivière de Senne en un lieu fertile et abondant en toute chose. C'est icy ² la nouvelle ville, très belle et plaisaute, avec de belles rues et de beaux bastiments, en venant de Vilvorde; car elle est aujourd'huy double, vieille et nouvelle. C'est icy ou de toute ancienneté a esté et encores est la cour du ducq. Cest un plaisir que de voir tant de fontaines vives, saillantes deça et delà par les rues, tant et si grande multitude de seigneurs, grands potentats et gens nobles qui de leur présence et de leur carosses servent d'ornement à ceste ville. Les bastimens, tant sacrés que profanes, l'ornent aussy fort. S^{te} Gudele au plus haut de la ville, car la ville est montagneuse, est la cathedrale ³, de belle structure et de beaux épitaphes. St Nicolas est en bas du grand marché et a il tout à l'entour des boutiques et guere loing de là des canaux. Les Augustins et Begynenhoof sont guere loing l'un de l'autre. Il y a encore plusieurs autres églises. Les bastimens profanes y sont en grand nombre, le chasteau du duc est le principal, tout en haut au bout de la ville guere loing de S^{te} Gudele. En entrant au chasteau on trouve à main gauche une grande sale ou on vend des peintures, des nouvelles et autres choses et ou on se pourmene. En entrant en ceste sale on trouve à main droite une chapelle

¹ Le nouveau canal.

² C'est-à-dirre, au bassin du canal.

³ Dénomination impropre et qui n'appartient qu'à une église épiscopale.

très-riche. En descendant on vient sous une galerie couverte à main gauche où on trouve à droite la chambre des finances. Au bout de ceste allée couverte il y a une autre porte par laquelle on monte et trouve on au premier estage quatre sales. En la premiere gallerie sont les portraits de ceux d'Autriche. Delà on vient en une salette pleine de diverses peintures, comme chats, chiens, etc. Delà on vient dans nne autre salette ou il y a les pourtraicts du grand conseil de Burgogne et Charles le Hardy. Delà on entre dans une autre salette ou il y a depeint les ligues ¹ de Ste-Elisabeth, reine de Portugal, de laquelle sont issuz ceux de Florence, d'Autriche, de Savoie, de France, de Mantoue, de Bourg et Limbourg. A l'autre estage il y a quatre salles. Premièrement vient on dans une gallerie ou il y a force portraits des roys et roignes. Delà on vient en une grande salle où il y a des belles peintures et trois belles fenestres en bas comme aussy en la précédente, où il y a deux tables, une de marbre avecq des pierreries, estimée à 100000 livres, l'autre bien faite avec de nacque de perles. Delà on entre dans une salette où le pourtraict de feu l'archiduc en Cordelier, comme on l'a veu mort. Enfin on entre dans l'oratoire où on voit 1° un ciboire d'or fin, un crucifix de bois, petits coffrets, un crucifix d'or massif et trois bras d'argent sur un autel; 2° le bras de St-Luc, avec des pinceaux, les bras de St-Martin et St-Bartholomé avec des couteaux, reliques de Ste-Marguerite, de Simeon et mille autres; 3° un marbre où il y a des peintures naturelles ainsi creues; 4° un grand autel, une croix avec quatre grosses pierres diamans, rubins, etc. de l'empereur Maximilien; enfin on y voit une très-belle bergerie.

Du chasteau on va descendre au jardin en carosse si on veut, et trouve on en descendant à droite un miroir si artistement mis qu'on peut voir ce qu'il y a de l'autre costé ces grottes; devant icelles des parterres qui arrousent des volieres, des

¹ Lignées.

réserves aux poissons, force galleries, force fontaines saillantes, 300 dains. Près du logis où l'infante loge il y a une fontaine avec deux lions de bois avec telles paroles : *hanc vivi fontis muscosam amœnitatem seres archid. Alberti oblectationi destinatum, optimo principi mors invidit.* Une autre fontaine est aussy de bois dans le grand parc où est la source, un autre avec des rochers en bas, etc. L'eau monte sur les rochers. Brief on y est en ville et au bois. Il y a encores plusieurs autres choses remarquables en ceste ville, le palais du prince d'Orange ¹, des Jesuittes, du duc d'Arschot, guere loing du Burghstraet. Le Marché aux Poissons est près de St-Nicolas. Le beau Grand Marché est devant la magnifique maison de ville, ou les comtes d'Egmont et Horn ont esté exécutez, avec une très belle fontaine, comme le marché aux poissons. Aussy het Koornhuys est près l'Estoile où les chartiers sont logez qui viennent icy de Cologne. Les rues principales sont Bergstraet, ou sont le Chat, les Quatre Chaudrons, le Loup, le Tonneau, de Paradystraet estroit et droit, Nievestraet ², etc. A la maison de ville ³, il y a telles paroles : *A peste fume et bello libera nos Maria pacis. Hic votum pacis publice Elisabeth consecravi.* A l'autre costé, vis à vis la maison de ville, il y a encore un grand bastiment nommé N. ⁴.

Description de Lovain.

26, 27 juin 1628, au Soleil.

Il y a quatre lieues de Bruxelles à Lovain : on passe par

¹ Aujourd'hui le Musée de tableaux et celui d'histoire naturelle. Voir notre *Hist. de l'Architect. en Belgique*, t. II, p. 326.

² Nieustraet (rue Neuve).

³ A la façade de la Maison du Roi ou Broodhuys.

⁴ La mémoire du voyageur est ici en défaut. C'est évidemment la Maison du Roi qu'il vent désigner.

trois villages ¹ et tousiours par des vallées. Elle est située sur la Dele et est la plus ancienne de Brabant et principale demeure des étudiants, en laquelle le duc s'oblige par sement public et solennel, autrefois qualifiée du titre de comté. C'est uue plaisante ville qui s'est souvent accreue, et tient aujourd'hui le circuit entre ses murs 4000 pas. Elle est aussy assez renommée par l'université qu'il y a de tous arts et langages, erigée en ce lieu par le duc Jehan le 4^e l'an 1426. Elle a dedans l'enclos de ses murailles plusieurs pièces de terres labourables, prairies et montagnes, où y croist du vin ². C'est icy ou J. Lipsig a enseigné et auquel est succédé Ericys Puteanus, vivant à présent et demeurant au chasteau sur le mont, qui a esté basti par les Romains. Ses murailles ³ sont de briques et n'a il point d'eau dedans ses fossées qu'en aucuns eudroits seulement.

27 juin 1628.

De Lovain à Arschot, il y a trois lieues beau chemin, mais force eau. C'est une grande ville ⁴, mais mal bastie. En venant il y a à droite une haute montagne où il y a des murs, et au bas des ramparts, point de murs, mais de l'eau et un chasteau. Il y a des haies dedans la ville et de la garnison. Elle est située sur le Demer.

D'Arschot à Weert, au comté de Horn, il y a quatorze lieues.

D'Arschot à Heubloome, seulement quelques maisons, soupé
27 juin. 1 l.

De là à Beverloo liégeois, bourg, tousiours bruiers,
disné 28 juin 5 l.

¹ Audeghem, Tervueren et Berthem. La chaussée de Bruxelles à Louvain par Cortenberg n'a été construite qu'en 1715.

² Voir sur les vignobles de Louvain nos deux notices sur la *Culture de la vigne en Belgique*, dans le *Messenger des Sciences et des Arts*, 1835 et 1845.

³ Les murailles de la ville.

⁴ Grande bevue. Aerschot n'était alors comme aujourd'hui qu'une petite ville peu importante.

De là à Peer, villette liégeoise, soupé au Faulcon. Tou-
sious aussy sur des bruieries Mechlerheyde, sur une
riviere. 4 l.
De là à Weert, ville et chasteau 4 l.

14 l.

29, 30 juin, à l'Espée d'or 1628.

Cette villette et chasteau sont au comté de Horn, sur une
ruisseau, et il y a garnison du roy. Les murailles sont de briques,
les remparts guere bons, de l'eau dedans les fossez, comme
aussy tout à l'entour du chasteau. Il y a un grand marché,
auquel est l'Espée d'or, et l'église, la tour de laquelle est de
briques bien commencée, mais point finie, pourceque le comte
qui fut exécuté à Bruxelles, ne voulut qu'elle doit commander
au chasteau. La maison de ville est aussy au marché, guere
belle. Il y a cinq portes, gens à cheval et à pied, gouverneur
et capitaine.

De Weert à Cologne il y a 19 l.
De Weert à Roermond 5 l.

Roermond 2 juillet 1628.

Nous disnâmes là au nom Jésus. La ville est fort belle, ornée
de belles rues et larges, de belles maisons et portes de briques.
La Meuse est un peu esloignée de la ville et la passe on une demie
lieue de là en bateau. Le Roer qui vint de Juiller, se jette icy dans
la Meuse dont le nom de la ville (derive). Il ya un méchant passage
encores une petite lieue de la Meuse chez (*sic*) un village. C'est
un vray coupe gorge. $\frac{1}{2}$ l.

Soupé à Boure, trois ou quatre maisons seulement, et trouve
on entre Roermond et Borch une église de Nostre Dame ¹ qui
fait des miracles, comme monstrent les jambes et bras de
cire y penduz.

¹ A Kevelaer.

2 juillet.

Disné et soupé à Erckelens au Lion 5 1/2 l. C'est une bonne villette au pais de Gueldre et paie contribution. Elle a des murailles de briques, double fossé. On passe en ce chemin par des bruières et voit on à main droite le chasteau Dalemmond, le chasteau et village Mereck. On passe aussy par le village Berchle près de la ville et chasteau Wasseburgh; le chasteau et l'église sont sur une montagne et dedaus Berchle il y a une belle maison de quelque gentilhomme, et près de Wassenburg on passe un petit bois ou il y a à gauche une église, le chemin fort montagneux. On passe encores par un village N. et trouve on en ce chemin les frontieres du pays de Gueldres et de Juliers separez de haies et d'une barriere ou il y a des sentinelles. Il y a encores 9 heures de chemin à cheval à Cologne d'Erckelens. Soupé à Busdorp, bourg, 6 l.

17 l.

On vient par Castres, villette bruslée, au pais de Juliers, avec doubles fossez, mais à un costé il y a une montagne qui luy commande. Elle est située sur la riviere d'Erfeld, qui sort de Bevert, guere loing de Castres, bourg et chasteau, et a droite, un peu devant que venir à Busdorp, on laisse bien près à gauche le bourg et chasteau entre des arbres.

De Busdorp à Cologne, ville l. 2
l. 19



NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR L'ANCIEN

COUVENT DE BERLAYMONT,

A BRUXELLES;

PAR LE DOCTEUR **VALLEZ**,

membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes.

Dans ce temps où l'on porte la cognée sur tout ce qui nous rappelle les monuments et les hommes d'autrefois, nous sommes heureux de pouvoir dérober une heure aux affaires pour la passer délicieusement avec nos souvenirs. Qui n'aime point, après avoir été livré tout le jour aux choses réelles de la vie, à se retrancher un moment dans le monde des chimères, à laisser errer son imagination dans les régions de la rêverie : on tâche d'oublier qu'on est de ce temps pour se mêler sans scrupule aux ombres du passé.

De tous les souvenirs, ceux qui appartiennent à l'histoire et à l'archéologie m'ont toujours le plus agréablement émotionné : ô fantômes évanouis ! géants au front ceint du diadème ou de la tiare ! que j'aime à vous faire revivre avec toutes vos grandeurs et vos faiblesses !.... Et vous, monuments écroulés ; ruines majestueuses et éloquentes : temples gisant dans l'herbe ; monastères aux sombres galeries, ouvertes à tous les vents de la solitude ; quand je m'é gare sous les

débris de vos gothiques arceaux, je me plais à évoquer les ombres de vos pieux solitaires couchées sous vos grandes dalles : comme tout le présent s'efface alors de ma pensée ; comme tout intérêt matériel devient mesquin à mes yeux ; combien mon âme se sent élevée au-dessus des misères de la vie !

La Belgique n'est pas le pays des monuments archéologiques, quoiqu'elle en possède qui font l'orgueil de nos antiquaires, à juste titre.

Cependant, en fouillant dans les archives du passé à l'une de ces heures dont je parlais, et que de certaines gens nomment *heures perdues*, j'ai soulevé la poudre d'une ruine nationale qui m'a paru digne qu'on en exhumât le souvenir.

Je parle de l'ancien couvent de Berlaymont. Bien peu de personnes aujourd'hui, quand il leur arrive soit pour affaire, soit par tout autre motif, de parcourir les cours de l'hôtel des bains Saint-Sauveur, songent que ce sol qu'elles pressent du pied était jadis consacré par la solitude et le calme du monastère, et que peut-être, à cette heure encore si l'on soulevait le pavement moderne, l'œil avide et exercé de l'antiquaire découvrirait encore par dessous, dans la poudre séculaire, l'empreinte des pas de quelques-uns de ces êtres mystérieux qui peuplaient jadis ce saint lieu, moitié femme, moitié ange, touchant à la fois au seuil du monde et au senil de l'éternité, génies terrestres que nous jugeons toujours si mal parce que nous ne pouvons les comprendre et qui pour nos mépris ou pour nos compassions, n'ont qu'un sourire de pardon et d'indulgence.

Le couvent de Berlaymont, depuis son origine, longtemps avant le XI^m^e siècle, ne fut pas érigé seulement dans un dessein religieux : c'était encore un établissement d'instruction où les jeunes personnes venaient puiser les vrais principes de la vertu et de la science.

Les religieuses ne formaient d'abord qu'une simple congré-

gation de demoiselles pieuses vivant sous la règle de Saint Augustin. Cette dernière dénomination subsista longtemps : ce n'est qu'en 1624 qu'elle fut changée en celle de couvent.

Nous n'avons pu découvrir la date certaine de l'origine de cette congrégation ; cependant , il est certain qu'elle existait avant 1040, car dans le courant de cette année, Lambert Baldéric , comte de Louvain et de Bruxelles , fit remplacer le rempart de terre qui enceignait cette dernière ville par des murailles qu'il fit garnir de plusieurs tours et percer de sept portes.

Les fortifications traversèrent le territoire du couvent, de telle manière qu'il y en eut une partie *intra-muros*, et l'autre *extra-muros*.

Pour se faire une idée de la vastitude de cette maison, on n'a qu'à se rappeler que l'enceinte du couvent avait ses limites où est actuellement la rue de la Montagne aux herbes potagères , celle des Comédiens, de la Montagne Sainte-Elisabeth, la courte rue Neuve, celle du Bois sauvage et enfin la rue d'Assaut.

En 1556, Louis de Maele, comte de Flandre, s'étant rendu maître de Bruxelles, abandonna la ville à une soldatesque effrénée ; les couvents furent pillés et ruinés, et celui de Berlaymont ne fut pas épargné. Ces scènes de vandalisme ne cessèrent que par la victoire du valeureux et intrépide Evrard de T'Serclaes qui, avec quelques Brabançons, battit et chassa hontusement la garnison flamande le 24 Octobre de la même année, précisément à l'endroit où les remparts traversaient le domaine du couvent vers le bas de la rue nommée *rue d'Assaut*, depuis le mémorable fait d'armes du héros Brabançon.

Le couvent avait beaucoup souffert des violences et des excès des Flamands.

En 1624, la dame Marguerite de Lalaing, comtesse de Berlaymont, résolut de faire élever à ses frais un nouveau couvent sur les ruines de l'ancien. Le gouvernement fut favorable aux intentions de la comtesse, et une bulle du pape Urbain VIII, en date du 10 Août 1626, vint approuver la pieuse fondation.

Le 25 Mai de l'année suivante, la comtesse fut reconnue fondatrice et supérieure du nouveau couvent. Ce n'est qu'à partir de cette époque qu'il prit le nom de Berlaymont, nom qu'il n'a cessé de porter depuis.

Voici en substance cette bulle d'Urbain VIII :

A. Le nouveau couvent de chanoinesses régulières de Berlaymont doit être formé de deux classes de religieuses : la première sera composée exclusivement de dames nobles à quatre quartiers, par le père et par la mère; ces dames seules porteront le titre de chanoinesses, et auront droit aux charges et offices de la maison. Leur nombre ne pourra pas excéder le chiffre *trente*.

B. La deuxième classe sera composée de jeunes personnes nées de parents honnêtes et sans titre de noblesse. Elles ne porteront pas le nom de chanoinesses, ni n'auront aucun droit en commun avec les dames nobles : elles devront aider celles-ci dans leurs fonctions d'institutrices, en qualité de sous-maîtresses. Leur nombre ne dépassera pas le chiffre *seize*.

C. Ces classes de religieuses pourront s'adjoindre des sœurs converses, à les aider dans leurs travaux.

D. Les jeunes filles nées d'honnêtes bourgeois seront instruites dans le couvent, sur tout ce qui a rapport à la religion et à la morale, ainsi qu'aux ouvrages de mains indispensables à une bonne ménagère.

E. La comtesse de Berlaymont devra, d'après ses engagements, fournir aux religieuses un couvent avec chapelle, clocher, jardin, et avec tout le mobilier nécessaire. De plus, elle devra encore le doter d'une valeur immobilière de 50,000 patagons au moins, ancienne monnaie frappée au coin des rois d'Espagne, et représentant trois livres tournois, ce qui répond à environ trois francs de notre monnaie.

F. La comtesse de Berlaymont, supérieure, est autorisée à se réserver le droit d'établir gratuitement dans le couvent, *huit* religieuses; dont *quatre* de la première classe, et *quatre* de la seconde.

G. A la mort de la supérieure, ce droit d'établissement passera à deux de ses plus proches parents, pour le choix de deux religieuses par chacun d'eux.

Le mardi 25 Mai 1627, le même jour que la comtesse fut reconnue supérieure, les premières religieuses, au nombre de onze, reçurent le voile des mains de Monseigneur Jacques Boonen, Archevêque de Malines, en présence de l'illustre archiduchesse Isabelle. Elles furent quatre de la première classe, quatre de la seconde, et trois sœurs converses.

Les chanoinesses ou religieuses de la première classe devaient apporter en entrant au couvent une dot de 2,000 florins, et en sus de cette somme, une autre de 1,000 florins pour leur entretien personnel.

Les autres demoiselles nobles ou non, qui se destinaient à l'état religieux, n'étaient admises également que moyennant une rétribution de 2,000 florins de Brabant, et une autre somme de 1,000 florins pour leurs vêtements.

La première prévôte du couvent fut Marie de Duras, et la seconde Isabelle de Lalaing, nièce de la fondatrice.

En 1678, il arriva un petit événement qui mit en émoi la population du couvent : le Pape Innocent XI apporta des modifications essentielles à la constitution de la maison.

Le nombre des religieuses des deux classes étant considérablement diminué, le service devait nécessairement en souffrir. Informé de cet état de choses, le Pape, sur les sollicitations de Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, octroya une bulle, qui décrétait la fusion des deux classes de religieuses. Il en résultait que les religieuses avaient toutes le titre de chanoinesse, les mêmes droits au chœur, le même habillement et les mêmes charges dans la maison.

Alphonse de Berghes, Archevêque de Malines, fut chargé de l'exécution de la présente bulle.

Les autres parties de la constitution qui n'avaient point été modifiées, restèrent en pleine vigueur.

Cette mesure du Pape Innocent XI donna donc lieu à la fermentation de l'esprit monastique de ces dames : il y eut *intra-muros* une émeute féminine que la fermeté du prélat eut bientôt calmée. Cependant quatre d'entr'elles refusèrent obstinément de se soumettre, et obtinrent par l'intermédiaire de Madame de la Hamayde, la permission de se retirer à Cambray.

Les chanoinesses régulières n'avaient qu'une petite chapelle assez bien ornée dans laquelle on remarquait surtout quelques tableaux de Rombouts, de Janssens et de Vanderheyden.

Le 31 Mai 1797, les chanoinesses régulières de Berlaymont furent forcées d'abandonner leur convent.

En 1798, on en commença la démolition et on construisit successivement sur l'emplacement plusieurs maisons et entr'autres l'établissement des bains St-Sauveur. Il reste encore çà et là quelques vestiges de l'ancien convent.

La partie la mieux conservée est un vaste hôtel situé au milieu d'une cour carrée, et dont l'entrée principale est par la rue de la Montagne-aux-herbes-potagères. Ce bâtiment était autrefois habité par le prince de Berghes; plus tard, la société dite le Club, y a siégé pendant plusieurs années; et après elle, la Chambre des notaires y fut établie.

La construction de cette vaste habitation paraît remonter à une époque fort éloignée. Par suite de la vente qui en a été faite par lots, elle a déjà subi plusieurs démolitions et reconstructions. On doit un moment d'attention à l'angle droit situé vers le Nord. Les entablements des fenêtres, les filets et les corniches en pierres blanches dites de France, dont les carrières de Bruxelles étaient riches au XIII^{me} et XIV^{me} siècles, sont restés intacts.

Mais entrons dans les vastes salles de l'ancien convent, elles ne nous fourniront aucun indice d'armoiries ni d'ornements.

Le plafond est peint à fresques; on y voit des arabesques d'après Raphaël.

Les âtres, les cheminées et les corridors ne portent l'image

d'aucun attribut de la religion chrétienne. Singulière contradiction : dans cette ancienne maison consacrée à Jehovah , on aperçoit aujourd'hui pour tout souvenir de l'antiquité religieuse des peintures payennes : Jupiter tonnant et son Olympe !

L'hôtel est construit sans souterrains.

· Une partie du toit a un fronton genre moyen âge, percé d'une fenêtre.

Nous supposons que la chapelle du couvent était adossée à ce bâtiment et qu'elle fut démolie en 93 , car aujourd'hui nous trouvons encore un pilastre immédiatement attenant à cet hôtel , et dans son voisinage, des traces d'un congénère.

Nous supposons encore d'après l'inspection des lieux , que cette chapelle devait avoir deux entrées distinctes , une pour les religieuses et une autre pour les personnes étrangères au couvent , la porte-cochère encore existante dans la rue de la Montagne-aux-herbes-potagères aurait été l'entrée réservée au public.

Cette supposition entraîne celle, que le bâtiment de front avec la susdite rue devait appartenir à ce couvent , qui, comme l'on sait, était opulent ; ce qui fut même en grande partie la cause occasionnelle des fréquentes dévastations et des pillages qu'il eut à essayer pendant les époques de réactions politiques du moyen âge.

Sur le côté nord du bâtiment sus-indiqué, se trouve un autre bâtiment neuf, laissant un espace entre ces deux constructions, lequel espace est converti en hangar, et présente çà et là quelques vestiges d'anciennes constructions.

Près de là , on voit un caveau à la manière des casemates, dont l'entrée est de plein pied avec le sol. Il est construit en briques et sans pavement. Il a environ quinze pieds de profondeur, sur quatre et demi de largeur et un peu plus de hauteur.

A côté de cette grande pièce on trouve encore une autre vaste salle, basse, type parfait des anciennes cuisines monacales, carrelée de pierres blanches, seul reste intact de l'intérieur de cette noble maison.

A la suite des nombreuses métamorphoses que ces constructions

ont subies, il se pourrait que d'autres issues eussent été bouchées et que cette cave dont nous venons de parler, eut eu une communication avec d'autres placées dans son voisinage; ce que des fouilles seules pourraient faire découvrir.

La chapelle du couvent de Berlaymont dont il ne reste aucune trace, était la seule à Bruxelles où les religieuses chantassent au jubé, les dimanches et les jours de fête.

Après la suppression des couvents, les religieuses de Berlaymont n'en continuèrent pas moins de vivre en communauté, de tenir des pensionnaires, et d'instruire gratuitement les jeunes filles pauvres.

Aujourd'hui que les corporations religieuses sont revenues à une période de calme et de liberté individuelle, le couvent de Berlaymont s'est reformé : l'ancien monastère n'existe plus; la communauté a fait choix d'un autre quartier de la ville pour y faire sa résidence. Mais l'esprit qui animait autrefois ces nobles dames, et la règle de cette sainte maison ont traversé des siècles : ils sont immortels comme tout ce qui est né du souffle de la religion.

Les dames de Berlaymont poursuivent avec tout le zèle imaginable la mission sociale qu'elles se sont imposée il y a huit siècles : sans s'occuper des mesquineries positives du siècle et des inanités du monde, elles continuent leur œuvre de civilisation littéraire et morale, elles propagent la science et la religion, deux principes iuséparables d'ailleurs.

GÉNÉALOGIE
DE LA MAISON
DE LOCQUENGHEN,

PAR

L'ABBÉ C. STROOBANT,

Conseiller honoraire et membre effectif de l'Académie d'Archéologie de Belgique.



La très-noble, très-ancienne et illustre maison de Locquenghien issu d'un puiné de l'ancienne maison de Bretagne. Une ancienne charte de 1120 dit en termes exprès : *Baudouinus, dominus de Londefort et de Locquenghien, comitatus Bononiensis vexillifer ac par hereditarius, plurium Gallie magnatum affinis, necnon Alano Minoris Britannie comiti cognatus.*

Cette maison a de toute ancienneté possédé la terre de Londefort, qui était une des quatre pairies, et un des huit bailliages royaux du comté de Boulogne. Les seigneurs de cette baronnie étaient gonfaloniers héréditaires du même comté.

En 1045, la terre de Londefort appartenait à Hemfroid, et à sa femme Odgive, qui donnèrent le jour à sainte Godeliève, étranglée par ordre de son mari Bertou, gentilhomme flamand, au château de Ghistelles, le 6 juillet 1070. Londefort est aujourd'hui un hameau de la commune de Wyerre-le-Hemfroid, situé entre Calais et Bologne.

La seigneurie de Locquenghien, en flamand Locquenghem, qui donne son nom à la famille dont nous allons tracer la généalogie, était une pairie du comté de Saint-Pol. Elle est située dans la commune de Rety, près de Wyerre-le-Hemfroid.

1. GODEFROID, COMTE DE BRETAGNE.

Il mourut le 20 novembre 1008.

Il épousa Hadwige, fille aînée de Richard, duc de Normandie, décédée le 20 février 1034.

De ce mariage :

1. ALAIN, COMTE DE BRETAGNE, dit le Rebru, succéda à son père. Il fit bâtir l'abbaye de Saint-George à Rennes pour sa sœur Adelaïs. Depuis il fit la guerre à Robert, duc de Normandie, et mourut de poison le 1 octobre 1040. Il avait épousé Bertha, fille d'Eudes, comte de Blois, décédée en 1085.

2. EUDES DE BRETAGNE, qui suit II.

3. ADELAÏS DE BRETAGNE, abbesse de Saint-George de Rennes, décédée vers 1067.

II. EUDES DE BRETAGNE, vicomte de Porhoet.

Il gouverna la Bretagne après la mort de son frère aîné, et mourut en 1079.

Il épousa Euda, fille d'Alain Caignard.

De ce mariage :

1. GODEFROID DE BRETAGNE, vicomte de Porhoet.

2. ETIENNE DE BRETAGNE.

3. ADRIEN DE BRETAGNE.

4. ROBERT DE BRETAGNE.

3. ALAIN DE BRETAGNE, dit le Noir.

6. BRIAND DE BRETAGNE.

7. BAUDOIN DE BRETAGNE, qui suit III.

III. BAUDOIN, SEIGNEUR DE LONDEFORT ET DE LOCQUENGHIEU, gonfalonier et pair héréditaire du comté de Boulogne, etc.

Il brisa les armes de Bretagne qui sont d'hermines plein d'un lion de sinople armé et lampassé de gueules. Vers l'an 1109 il fut créé chevalier par Eustache, comte de Boulogne et de Lens, et mourut vers 1139.

Il épousa Béatrix de Guines, fille d'Eustache, comte de Guines, et de Susanne, fille de Siger de Grammene, chambellan de Flandre.

Guines. *Cet Eustache de Guines, mort vers 1052, était fils de Rodolphe, comte de Guines, et de Roselle, fille de Hugues, comte de Saint-Pol. Le dit Rodolphe était fils d'Adolphe, comte de Guines, vivant en 996, et de Mathilde, fille d'Arnould, comte de Boulogne. Et Adolphe était fils de Sifriède, chevalier normand, qui épousa Elstrude, fille d'Arnould, comte de Flandre, et d'Adèle de Vermandois, et reçut en fief le comté de Guines. De manière que Baudouin, seigneur de Londefort et de Locquenghien, se vit par sa femme allié aux comtes de Flandres, de Vermandois, de Boulogne, de Saint-Pol, et autres.*

De ce mariage :

1. RODOLPHE, SEIGNEUR DE LONDEFORT, qui suit IV.

2. BAUDOIN DE LONDEFORT, SEIGNEUR DE LOCQUENGHIEU, décédé sans enfants, qui épousa Élisabeth de Sémur, fille d'Almacius, seigneur de Sémur, et d'Aremburge de Dijon.

Sémur. *Elisabeth de Sémur était sœur : 1° de Godefroid, seigneur de Sémur, qui épousa Alix de Guines, cousine de Baudouin de Londefort, et fille de Baudouin, comte de Guines, et d'Adèle de Lorraine ; 2° de Hugues de Sémur, abbé de Cluny ; 3° de Renaud de Sémur, archevêque de Lyon ; 4° d'Almacius de Sémur, seigneur de Montaigny, père de Hugues de Sémur, évêque d'Auxerre, mort en 1151 ; 5° d'Ermengarde de Sémur, femme de Robert de France, duc de Bourgogne, troisième fils de Robert, roi de France, et de Constance de Provence, sa seconde femme.*

Dijon. *Aremburge de Dijon était fille de Gérard, comte de Dijon, et d'Elisabeth de Châlons-sur-Saone, fille de Lambert, comte de Châlons et d'Adelais fille de Robert, comte de Troyes. Gérard était fils de Manasses, comte de Dijon.*

IV. RODOLPHE, SEIGNEUR DE LONDEFORT, gonfalonier et pair héréditaire du comté de Boulogne.

Il mourut en 1145.

Il épousa Agnès de Herzelles, fille de Francon, seigneur de Herzeele, et d'Agnès d'Ardres. (Voyez mon *Histoire de la commune de Virginal*, p. 525).

Ardres. *Agnès d'Ardres était fille d'Arnould, seigneur d'Ardres, et de Gertrude d'Alost, fille de Baudouin, seigneur d'Alost, surnommé le Grand. Arnould d'Ardres était fils d'un autre Arnould, seigneur d'Ardres, avoué et sénéchal du Boulonois, et de Mathilde de Marquise, fille unique de Godefroid, seigneur de Marquise.*

De ce mariage :

1. BAUDOUIN DE LONDEFORT, qui suit V.
2. RODOLPHE DE LONDEFORT, religieux à l'abbaye d'Ardres.
3. FRANCON DE LONDEFORT.
4. AGNÈS DE LONDEFORT, qui épousa Godefroid de Créquy, second fils de Gérard, seigneur de Créquy, Fressin, et d'Iolenthe de Hainaut, fille de Baudouin, comte de Hainaut, et d'Iolenthe de Gueldre.

V. BAUDOUIN, SEIGNEUR DE LONDEFORT ET DE LOCQUENGHIEU, gonfalonier et pair héréditaire, du comté de Boulogne, etc.

Il fut seigneur de Locquenghien par la mort de son oncle Baudouin de Londefort, qui l'avait levé des fonts baptismaux. Il vivait encore en 1182, et fut inhumé après sa mort dans l'église de l'abbaye d'Ardres.

Il épousa Perrine d'Oisy, fille de Hugues, seigneur d'Oisy, châtelain de Cambrai, et d'Ada, nièce de Richilde, comtesse de Hainaut.

Oisy. *Perrine était sœur de : 1° Simon, seigneur d'Oisy, châtelain de Cambrai, époux d'Ada, comtesse de Meaux ; 2° Clémence d'Oisy, épouse de Guillaume, seigneur de Béthune, avoué d'Arras, mort en 1143. — Hugues, seigneur d'Oisy, comte de Meaux, châtelain de Cambrai, fils unique de Simon, épousa 1° Gertrude d'Alsace, veuve de Lambert de Montaiyu, et fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et de Sibille d'Anjou ; 2° Marguerite de Blois, fille de Thiebaud, comte de Blois et de Chartres, et d'Alix de France, fille du roi Louis le Jeune, et d'Eléonore de Guienne.*

De ce mariage :

1. HUGUES DE LONDEFORT, qui suit VI.
2. ARNOULD DE LONDEFORT, fit naufrage en passant en Angleterre avec Hugues de Boves, au secours du Roi Jean, en 1214.
3. GODEFROID DE LONDEFORT, noyé avec son frère.

VI. HUGUES, SEIGNEUR DE LONDEFORT ET DE LOCQUEN-GHIEN, chevalier, gonfalonier et pair héréditaire du comté de Boulogne, etc.

Il scellait à cheval, tenant de la main droite une épée, et de la gauche un écu d'hermines à un lion, le cheval bardé aux mêmes armes.

Il épousa Marguerite de Heilly, fille de Gautier, seigneur de Heilly.

Heilly. *Gautier avait un frère Robert de Heilly, général d'armée, et était fils d'un autre Gautier, seigneur de Heilly, chevalier, et d'Alix de Coucy. Ce dernier était fils d'Eustache, seigneur de Heilly, et de la fille de Baudouin, seigneur d'Ancre.*

De ce mariage :

1. GAUTIER, SEIGNEUR DE LONDEFORT, chevalier, gonfalonier et pair héréditaire du comté de Boulogne, etc., décédé en 1280, et enterré à l'abbaye d'Ardres : il épousa Isabeau d'Argies, fille de Simon, seigneur d'Argies, et d'Isabeau de Mello.

Argies. *Simon d'Argies était fils de Baudouin, seigneur d'Argies, et de Béatrix N....*

Mello. *Isabeau de Mello était fille de Renaud, seigneur de Mello, et parente de Dreux de Mello, connétable de France, de 1204 à 1218.*

De ce mariage :

1). GAUTIER, SEIGNEUR DE LONDEFORT, gonfalonier et pair héréditaire du comté de Boulogne, etc., qui épousa la fille du seigneur d'Ordre. Cette branche s'éteignit plus tard dans les maisons de Tintellier, de Halluin et de Belloy-Latron, et à cause de la terre de Londefort, gonfaloniers et pairs héréditaires du comté de Boulogne. Gautier a été enterré à Londefort.

2. SIGER DE LONDEFORT, qui prit le surnom de Locquenghien : il suit VII.

3. MARGUERITE DE LONDEFORT, qui épousa Siger, seigneur de Hardentun, pair du comté de Boulogne.

4. ISABEAU DE LONDEFORT, qui épousa le seigneur de Montcavrel.

VII. SIGER, SEIGNEUR DE LOCQUENGHEN, DIT DE LONDEFORT, seigneur de Wihoul, chevalier.

Il est le chef de la maison des barons de Locquenghien, et comme tel changea les émaux des armes de Londefort : il prit *un écu d'or semé d'hermines de sable, au lion de sinople armé et lampassé de gueules, le heaume couronné d'or, pour cimier une tête et cou de cerf au naturel corné d'or et lampassé de gueules, au milieu d'un vol d'or de trois rangs semé d'hermines de sable; pour tenants deux cerfs au naturel cornés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.* Cette maison crie Londefort.

Le seigneur de Locquenghien accompagna Robert de Béthune, comte de Flandre, lorsqu'il alla au secours de Charles, duc d'Anjou, pour la conquête du royaume de Naples, en 1265.

Il épousa Marguerite de Rely, fille de Guillaume, seigneur de Rely, chevalier banneret d'Arthois.

Rely. *Marguerite avait un frère qui épousa l'héritière de Caumont, et qui n'a laissé que des filles. La maison de Rely s'allia aux Mailly, aux Abbeville, aux Wavrin, aux Bousies, et à plusieurs autres.*

De ce mariage :

1. SIGER DE LOCQUENGHEN , qui suit VIII.
2. AGNÈS DE LOCQUENGHEN , dite de Londefort , qui épousa le seigneur de Mendeville.
3. CATHERINE DE LOCQUENGHEN , dite de Londefort.

VIII. SIGER, SEIGNEUR DE LOCQUENGHEN , DIT DE LONDEFORT, chevalier, seigneur de Wihoul, etc.

Il mourut en 1529.

Il épousa Catherine Bournel, fille de Jean Bournel, seigneur de Puisseux, et de Jeanne, dame de Thiembronne.

Bournel. *Catherine Bournel était sœur de Pierre Bournel, seigneur de Thiembronne, qui épousa Isabeau de Villiers, fille de Pierre, seigneur de Villiers-le-Bel, et de Jeanne d'Aunoy; dont il eut Hugues Bournel, seigneur de Thiembronne, châtelain de Rue, en 1395, qui épousa Alix de Beauchain, fille unique et héritière de Charles, seigneur de Beauchain, Lamercourt, Lambersart, Namps, etc.— Leur fils Louis Bournel, seigneur de Thiembronne, Beauchain, Lambersart, etc. épousa Marie de Croy, fille de Jean, seigneur de Croy, Araines, Renty, etc. grand-bouteillier de France, et de Marguerite de Craon; dont est issu Jean Bournel, seigneur de Thiembronne, etc. qui épousa Julienne de Monchy, fille unique de Pierre, seigneur de Monchy, gouverneur de Saint-Omer, etc. et de Jeanne de Ghisteltes. — Leur fils Louis Bournel épousa Guillemette de Melun, fille de Jean de Melun, seigneur d'Antoing, Espinoy, etc. et de Marie de Saarbrück.*

De ce mariage :

1. OGIER DE LOCQUENGHEN , qui suit IX.
2. GAUTIER DE LOCQUENGHEN , dit de Londefort.
3. FRANÇOISE DE LOCQUENGHEN , dite de Londefort , qui épousa le seigneur de Melles.

IX. OGIER, SEIGNEUR DE LOCQUENGHEN , DIT DE LONDEFORT, chevalier, seigneur de Wihoul, etc.

Il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, avec Jean , roi de France et seize cents autres chevaliers français, le 19 Septembre 1356. Il mourut en captivité en Angleterre.

Il épousa Catherine de Longvillers, fille du baron de Longvillers.

De ce mariage :

X. OGIER , SEIGNEUR DE LOCQUENGHEN , DIT DE LONDEFORT, chevalier, seigneur de Wihoul, etc.

Il mourut vers 1410, et fut enterré à Locquenghien.

Il épousa Éléonore de Saint-Maurice, fille de N... de Saint-Maurice, seigneur de Celles.

De ce mariage :

XI. CHARLES, SEIGNEUR DE LOCQUENGHEN, DIT DE LONDEFORT, chevalier, seigneur de Wihoul, etc.

Il fut enterré à Montrueil-les-Dames.

Il épousa Marie de Tintellier, fille d'Alain de Tintellier, seigneur de Willamines, et de Jeanne de Bainghetem.

Tintellier. *La maison de Tintellier porte d'argent à trois cornets de gueules.*

Une branche de cette famille possédait alors par alliance la terre de Londefort : au grand coutumier de France, procès-verbal des coutumes du comté de Boulogne, parmi les nobles y comparant se trouve mentionnée Godelive le Tintellier, dame d'Athin, pour sa terre de Londefort, gonfalonnière du Boulonois. On trouve au même coutumier, que Bainghetem est une des douze baronnies du Boulonois, et que Louis d'Ailly était baron du dit lieu.

De ce mariage :

1. CHARLES, SEIGNEUR DE LOCQUENGHEN, dit de Londefort, seigneur de Wihoul, général d'une armée navale, décédé sans alliance.

2. PIERRE DE LOCQUENGHEN, qui suit XII.

XII. PIERRE, SEIGNEUR DE LOCQUENGHEN, chevalier, maître d'hôtel du roi Philippe, et de l'empereur Charles-Quint.

Il quitta le surnom de Londefort, et fut le premier de sa famille qui s'allia en Belgique. Il portait pour ses quatre quartiers *Locquenghien*, *Saint-Maurice*, d'or à une quinte-feuille

percée de sable, *Tintellier* et *Bainghetem* parti d'or et d'argent en pal à une croix ancrée de gueules. Il mourut le 28 octobre 1539 et fut enterré à l'église de Saints Michel et Gudule à Bruxelles, devant l'autel de Sainte-Anne, sous une belle pierre avec cette inscription :

CY GIST MESSIRE PIERRE DE LOCQUENGIEN
LOCQUENGIEN. CHEVALIER, SEIGNEUR DU DIT LIEU, **NIEUWENHOVE.**
 EN SON VIVANT PREMIER ESCUYER TRANCHANT
 A L'EMPEREUR MAXIMILIEN,
SAINT-MAURICE. CONSEILLIER ET MAISTRE D'HOTEL **URSEL.**
 DU ROY DON PHILIPPE
 ET A L'EMPEREUR CHARLES V
TINTELLIER. OBITH xxxiiij OCTOB. ANNO xv^c xxxix **VANDERMEEREN.**
 ET DAME MARIE DE NIEUWENHOVE
 DAME DE COECKELBERGHE, SA FEMME.
 MORTE XV NOVEMB. xv^c xxv.
BAINGHETEM. PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES. **SWAEF.**

Il épousa le 31 mai 1513 Marie de Nieuwenhove, dame de Koekelberg, décédée le 15 novembre 1525, fille de Jean de Nieuwenhove, seigneur de Koekelberg.

Nieuwenhove. Cette maison de Nieuwenhove était bien noble à Bruxelles, et portait d'argent à une fasce de gueules; mais depuis que Jean de Nieuwenhove était parvenu à la seigneurie de Koekelberg par sa mère Marguerite Van der Meeren, il écartela Nieuwenhove avec Van der Meeren, qui portait d'azur au chef d'argent chargé de trois pals de gueules, et sur le tout il plaça l'écusson de Koekelberg, qui est de gueules au lion d'or couronné, lampassé et armé d'azur. Ce Jean de Nieuwenhove, qui fut enterré à l'église du Sablon à Bruxelles, eut pour grand-père Jean de Nieuwenhove, qui avait en mariage Isabeau Van den Broeck dite Ursel, fille de Gautier Van den Broeck dit Ursel, et d'Isabelle Pipenpoy, sœur de Gérard Pipenpoy, amman de Bruxelles, enterré au chœur de l'église du monastère de Grand-Bigard. — Jean de Nieuwenhove et Isabelle Van den Broeck eurent un fils unique

Philippe de Nieuwenhove, qui épousa Marguerite Van der Meeren, dame de Koekelberg, fille de Jean Van der Meeren, chevalier, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, et de Mathilde Swaef, dame de Koekelberg, fille de Nicolas Swaef, chevalier, et de Marie Van Heetvelde. — Ils procrèrent Henri de Nieuwenhove, conseiller au conseil de Brabant; Antoine de Nieuwenhove, abbé de Sainte Gertrude à Louvain, décédé le 24 décembre 1526; Jean de Nieuwenhove, seigneur de Koekelberg; et Jacques de Nieuwenhove. On voyait anciennement à l'église des Dominicains à Bruxelles un vitrail représentant Henri de Nieuwenhove avec ses huit quartiers.

Koekelberg. *On trouve que Gautier, seigneur de Koekelberg, échevin de Bruxelles en 1562, épousa Marie de Herdersem, et en eut deux filles : 1^o Marie, dame de Koekelberg, qui épousa Guillaume Van den Heetvelde, fils de Philippe Van den Heetvelde; et 2^o Elisabeth de Koekelberg, dame en Vertryck, qui épousa Jean Van den Heetvelde, chevalier, décédé le 11 mai 1596, fils de Roger Van den Heetvelde, et de Marguerite Frybaert, et en eut trois filles Marguerite, Jeanne, et Isabelle Van den Heetvelde : Jean avait anciennement son épitaphe aux Carmes de Bruxelles. — Guillaume Van den Heetvelde et Marie, dame de Koekelberg, eurent deux filles, la cadette Isabelle Van den Heetvelde épousa Jean de Gavre dit de Herimez, et l'aînée Marie Van den Heetvelde épousa 1^o Simon Sersanders, fils de Jourdain Sersanders, et 2^o Nicolas Swaef, chevalier, dont elle eut Mathilde Swaef, dame de Koekelberg, femme de Jean Van der Meeren, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, et mère de Marguerite Van der Meeren, qui épousa Philippe de Nieuwenhove.*

Van der Meeren. *La maison Van der Meeren était une des plus anciennes et nobles maisons de Bruxelles. Elle semble avoir pris son nom de la cour seigneuriale de Meeren, nommée communement het hof ter Meeren à Saventhem. — Jean Van der Meeren mourut le 1 mai 1515, comme on voit par sa sépulture à Sterrebeek devant l'autel de Notre Dame. Il épousa en 1510 Itte Van den Berghe, décédée le 25 mai 1548, fille de Henri Van den Berghe, chevalier; et laissa Jean Van der Meeren, chevalier, et Wautier Van der Meeren. Ce dernier eut Henri Van der Meeren, chevalier, qui acheta le 31 décembre 1581, les seigneuries de Saventhem et de Sterrebeek, de Jean de Kuik, seigneur de Hoogstraten; et qui mourut le 9 avril 1595, et fut enterré à l'église de Saventhem. Il épousa Marie Clutinx, fille de François Clutinx, et en eut Godefroid Van der Meeren, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, etc. qui épousa Catherine d'Erpe, dame de Meire, et en eut 1^o Jean Van der Meeren,*

chevalier, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, Meire, etc.; 2° Henri Van der Meeren, seigneur à Neeryssche, mort sans enfants de Marguerite Van Wesele, sa femme; 3° Marie Van der Meeren; 4° Ilte Van der Meeren, qui épousa Rason Onreden le 8 juin 1428, et en eut Catherine Onreden, dame d'Eversteyn, Noorthout, décédé en 1502, épouse de Jean de la Kethulle, seigneur de Haverie, Noort-Assche, décédé le 15 août 1456, fils de Jean de la Kethulle, seigneur de Haverie, Noort-Assche, conseiller du duc de Bourgogne, trésorier des chartes de Flandre, et d'Elisabeth Hebbins, enterrés au chœur des Dominicains à Gand avec cette inscription :

**Hier licht meester jan van der kethulle,
in zynen levene, raedt mynsheeren van bourgoignen,
van brabant ende van vlaenderen, ende bewaerer
van zynen chaertren ende andere briefven aengaende
den grafschepe van vlaenderen, die starf int
iaer **xiijc** ende **xxxij** den **xxvj** dach van ougst.
bidt over de ziele.**

**hier licht begraven Tysbette Hebbins,
meester jans wyf was, die starf int
jaer **xiiijc** ende **lxxj** den **xiiij** dach van november.**

5° Elisabeth Van der Meeren, femme de Pierre Pipenpoy, seigneur de Merchtem, bourgmestre de Bruxelles en 1464, condamné à la peine de mort avec Amelric Was, et exécuté le 15 mars 1477, pour avoir insurgé le peuple de Bruxelles; 6° Anne Van der Meeren, religieuse au couvent des riches-claires à Obbrussel. — L'aîné Jean Van der Meeren, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, Meire, chevalier, épousa en 1412 Mathilde Swaef, dame de Koekelberg, et en eut 1° Jean Van der Meeren, chevalier, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, Meire, Koekelberg, Ganshoren, etc. qui épousa Elisabeth de Herbais, dame de Morkhoven, fille de Simon de Herbais, 2° Henri Van der Meeren, chevalier, et après la mort de son frère, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, etc.; 3° Catherine Van der Meeren, mariée à Henri de Dongelberg-Longchamp, qui étant veuf se fit moine à Bois-Seigneur-Isaac; 4° Marguerite Van der Meeren, femme de Philippe de Nieuwenhove; 5° Elisabeth Van der Meeren, dame à Neeryssche et de Ganshoren, qui épousa Antoine Van der Noot, écuyer-tranchant du duc Philippe-le-Bon, fils de Wautier

Van der Noot, chevalier, seigneur de Risoir, bourgmestre de Bruxelles, etc. et d'Elisabeth Eggloy. — Quant au susdit Henri Van der Meeren, chevalier, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, etc. il eut trois femmes; la première fut Jeanne de Mol, fille de Thierry de Mol, et de Jeanne Pipenpoy; la seconde fut Jeanne de Kuik, fille de Gérard de Kuik, et de Marguerite de Muysse, la troisième fut Barbe van Coudenberghe dite Rolibuc, fille de Jean Van Coudenberghe, et de Marguerite Van Hessre : il mourut le 13 juin 1499, et fut enterré à l'église de Saints Michel et Gudule avec cette épitaphe :

Hier leet begraven
heer hendrick van der meeren
ridder, heer van savelthem ende
sterrebeek in synder tydt,
soene wplen heere jans van der meeren, ridder,
die starft int iaer ons heeren m iiii^c xcix
den xv dach in junio.
ende mynvrouw Barbele van couwenberghe,
syne huysvrouwe,
die starft den xx januarij xv^c xl.

Il laissa de sa seconde femme : Philippe Van der Meeren, chevalier, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, etc. qui de Maximilienne Van der Noot, décédée le 8 mars 1560, fille unique et héritière de Wautier Van der Noot, seigneur de Westwezel, et de Louise de Herbais, dame de Morckhoven, eut plusieurs enfants : 1^o Henri Van der Meeren, chevalier, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, etc.; 2^o Jean Van der Meeren, seigneur de Morkhoven; 3^o Philippe Van der Meeren, seigneur de Westwezel, et chanoine de Saint-Lambert à Liège; 4^o Charles Van der Meeren, chanoine du chapitre royal de Saint-Gommaire à Lierre; 5^o Louise Van der Meeren, épouse de Jean de Berlo; 6^o Claudine Van der Meeren, femme de Philippe Bernaige, seigneur de Perck, Elewyt, dont est venu Jean Bernaige, seigneur de Perck, Elewyt. — Henri Van der Meeren, fils aîné, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, etc. eut deux femmes, Catherine de Nassau, et Anne Van der Ee, il mourut en 1568; il laissa de sa première femme 1^o Philippe Van der Meeren, seigneur de Saventhem et de Sterrebeek; 2^o Henri Van der Meeren marié à Anne Van Hamme, veuve d'André

Vesale; 5° Paul Van der Meeren; 4° Adrienne Van der Meeren, chanoinesse à Maubeuge; 5° Louise Van der Meeren, femme de Jean de Hamal-Brialmont, seigneur de Fraiture, fils d'Oudard de Hamal-Brialmont, et d'Aldegonde de Berlaymont-Floyon.

De ce mariage :

1. MARGUERITE DE LOCQUENGHEN, née le 25 mars 1514, épousa Engelbert Van der Noot, chevalier, fils aîné de Jérôme Van der Noot, chancelier de Brabant, et de Marie de Nassau, enterrés aux Carmélites de Bruxelles, avec cette épitaphe :

D. O. M.

Clarissimo d. hieronimo van der Noot, viro,
cum generis splendore tum virtutum
omnium genere ornatissimo, equiti aurato,
annis xvij brabantiae, carolo v imperante,
cancellario.

ac mariae a nassau,
parentibus optime meritis proles pientiss.
aeternum gratitudinis monumentum poss.
vita defunctus est ille a° aetat. suae lxxvij haec xl.
a christo nato ille m. d. xl. xviii febr.
haec m. d. xxj. ij februarii.

Engelbert laissa une fille unique Marie Van der Noot, qui épousa Philippe Van der Meeren, seigneur de Saventhem, Sterrebeek, etc. fils aîné d'Henri Van der Meeren, et de Catherine de Nassau, précités : ils laissèrent Guillaume Van der Meeren, né le 6 octobre 1565, filleul de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et Anne Van der Meeren.

2. CATHERINE DE LOCQUENGHEN, née le 12 mars 1515.

3. CHARLES DE LOCQUENGHEN, né le 6 avril 1517 mort à marier.

4. JEAN DE LOCQUENGHEN, qui suit XIII.

5. MAXIMILIENNE DE LOCQUENGHEN, née au mois d'août 1519, décédée en nourrice à Alseberg.

6. JEANNE DE LOCQUENGHEN, née le 13 janvier 1521, épousa Philibert de Bruxelles, chevalier, seigneur de Grandreng, né à Malines vers le commencement du XVI^e siècle, fils unique de Raould de Bruxelles, chevalier, et de Marguerite de Longueville. A l'exemple de son père, Philibert de Bruxelles s'appliqua à l'étude du droit et succéda le 25 septembre 1539 à son père, comme conseiller au grand conseil de Malines. En 1543, il remplaça Pierre de Breul en qualité de conseiller-avocat-fiscal au même conseil. Ce fut lui qui harangua à Bruxelles, le 25 octobre 1555, pour expliquer les intentions de Charles-Quint, dans la mémorable assemblée où ce grand prince abdiqua le royaume d'Espagne, et le remit à son fils. Philippe II le fit conseiller d'état, et du conseil privé, il lui confia aussi la garde des chartres d'Artois. Une harangue qu'il prononça en 1570 tête nue, à Anvers pour complimenter la reine Anne d'Autriche, lui causa une maladie dont il fut emporté au bout de quatorze jours, le 21 octobre de cette année. Son corps fut enterré au monastère de Blyenberg, près de Malines, et y resta jusqu'en 1578, qu'il fut transporté à l'église des Carmes de Bruxelles, où l'on voyait anciennement cette épitaphe :

CY GIST

BRUXELLES.	MESSIRE PHILIBERT DE BRUXELLES,	LOCQUENGHEN.
	EN SON VIVANT CHEVALIER, SGR.	
	DE HEYSBROECK ET DE GRANDREIN,	
	CONSEILLER DE L'EMPEREUR CHARLES V,	
ROGIER.	ET DEPUIS DU ROY PHILIPPE SON FILS	TAINTELIER.
	ES CONSEAUX D'ESTAT ET PRIVÉ, ET	
	GARDE DES CHARTRES DE S. M. EN ARTOIS	
	QUI TRESPASSA L'AN 1570 LE 21 OCTOBRE.	
LONGUEVILLE.	ET JOHANNE DE LOCQUENGHEN	NIEUWENHOVEN.
	SA FEMME, FILLE DE MESSIRE	
	PHILIPPE DE LOCQUENGHEN CHEVALIER	
VAN DER NOOT.	TRESPASSÉE L'AN 1577, LE 16 DE MAY.	VAN DER MERE.

Ils laissèrent sept enfants : 1. Gaspar de Bruxelles, né à Malines, le 22 février 1541, seigneur de Grandreng, conseiller au conseil d'Utrecht, décédé en 1595, épousa Christine Monincx, fille de Jean Monincx, et de Marguerite de Nyenrode, et laissa Charles de Bruxelles, né à Bruxelles le 28 octobre 1576. — 2. Jacques de Bruxelles, né à Malines le 7 avril 1542, chanoine de Notre-Dame à Termonde. — 3. Catherine de Bruxelles, née à Malines le 19 septembre 1543, première femme de Charles Rym, seigneur de Bellem, dont il sera parlé plus bas : elle mourut le 18 mai 1567, et fut enterrée à l'église de Saints Michel et Gudule, avec cette épitaphe :

ICY DEVANT EST ENSEVELIE
BRUXELLES. DAME CATHERINE DE BRUXELLES LOQUENGHEN.
PREMIERE EPOUSE DE MESSIRE
CHARLES RYM,
CHEVALIER, SGR. DE BELLEM, ETC.
LONGUEVILLE. TRESPASSÉE L'AN XV^e LXVIJ LEXVIJ MAY. NIEUWENHOVE.

4. Philibert de Bruxelles, né à Malines le 9 août 1546, gentilhomme de bouche de l'empereur Maximilien : il accompagna son beau-frère Charles Rym, allant en ambassade à Constantinople ; d'où il fut dépêché vers l'empereur à Vienne, qui le renvoya en 1574 avec plusieurs présents à Constantinople ; après trois ans d'absence il revint en Belgique et mourut à Bruxelles le 3 décembre 1580, sans avoir été marié. — 5. Guillaume de Bruxelles, né à Malines le 22 février 1550, décédé le 1 mars suivant. — 6. Jean de Bruxelles, né à Bruxelles, le 27 septembre 1552, et y décédé le 21 mars 1623, marié à Gertrude de Sicclers, décédée le 27 décembre 1630. — 7. Marie de Bruxelles, sœur jumelle de Jean, mariée à Guillaume de Middleton, capitaine au service de S. M. Cath., et depuis général d'une armée navale au service d'Angleterre.

7. ANTOINETTE DE LOCQUENGHEN, née le 16 octobre 1522, religieuse à l'abbaye de Grand-Bigard.

NOTICE

SUR

L'ENTRÉE SOLENNELLE DU DUC D'ANJOU

DANS LA VILLE D'ANVERS,

le 19 février 1582.

PAR

J. DIEGERICK,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.



Après la déplorable bataille de Gembloux (31 janvier 1578), les États-Généraux des Pays-Bas, entraînés par les intrigues de Marguerite de Valois, appelèrent dans ces provinces le duc d'Alençon et lui accordèrent le titre de *Protecteur de la liberté Belgique*. Arrivé avec une armée française, le duc s'empara bientôt de Bouchain et de Maubeuge, mais il ne tarda pas à licencier ses troupes et retourna en France, sans avoir mérité le titre pompeux que les États-Généraux lui avaient si libéralement décerné.

Des conférences, qui avaient pour but de réconcilier le roi d'Espagne avec ses sujets des Pays-Bas, s'ouvrirent à Cologne, le 5 avril 1579. Le duc ne les vit pas avec plaisir, car il craignait de se voir enlever par là l'espoir de régner sur nos provinces : aussi s'empressa-t-il d'envoyer aux États-Généraux, comme ambassadeur, le seigneur d'Espruneaux, avec mission

d'exalter les qualités et les mérites de son maître afin d'engager les États à l'accepter pour souverain.

Les démarches du seigneur d'Espruneaux n'eurent pas le résultat auquel il s'attendait. Les États refusèrent de se prononcer; mais quand les mécontents se furent emparés des places de Mortagne et de St-Amand, du château d'Antoing et de la ville de Courtrai, quand la trahison du comte de Rennebourg fut manifeste, ils s'empressèrent de renouer avec le duc les négociations interrompues et lui envoyèrent à cet effet une ambassade brillante, choisie parmi les députés des diverses provinces.

Cette députation qui avait pour chef Philippe de Marnix, seigneur de Ste-Aldegonde, se composait des personnes suivantes : Jean Heyncaert, seigneur de Dohain; André Hessels, greffier des États de Brabant; François de Provins, seigneur de Lavenbourg, premier échevin de Gand; Jacques Tayaert, conseiller pensionnaire de la même ville; Noël de Caron, seigneur de Schoonewalle, bourgmestre du Franc, et Jaspard von Vosberghen, haut-bailli de la Vère. Ils arrivèrent le 30 août aux Montils ou au Plessis-lès-Tours, château célèbre par la retraite et la mort de Louis XI. C'est là que se trouvait le duc d'Anjou, c'est là qu'il reçut les députés qui venaient, de la part des États Généraux, lui offrir la souveraineté de nos provinces.

François-Hercule de Valois, duc d'Alençon et d'Anjou, quatrième fils du roi Henri II et de Catherine de Médicis, était alors âgé de vingt-six ans. Efféminé et libertin, usé par l'abus des plaisirs, ce prince n'était certainement pas l'homme qu'il fallait pour se mettre à la tête de la révolution de nos provinces, mais son titre de frère de Henri III, faisait espérer aux États que la France prendrait le parti des Pays-Bas, ou attirerait en d'autres lieux l'attention de l'Espagne.

Les conférences au château de Plessis-lès-Tours commencèrent le 12 septembre. Après quelques jours de négociation, le duc accepta, le 29 du même mois, l'offre des États-Généraux, avec

un empressement qu'on ne peut attribuer qu'au désir de régner, et après avoir signé au préalable un traité qui restreignait singulièrement son pouvoir. — Le traité d'acceptation fut confirmé à Bordeaux, le 23 janvier 1581.

Entre-temps le duc s'occupe à réunir une armée pour se rendre dans ses nouveaux États et se signaler par quelque fait remarquable. Le 10 mai il annonce aux États-Généraux qu'il se dispose à venir au secours de Cambrai, assiégée par le prince de Parme, et en effet le 19 août il annonce au prince d'Espinoi, gouverneur de Tournai pour les États, la délivrance de cette ville importante. « Maintenant, écrit-il, m'ayant le » prince de Parme quieté la place, et s'estant retiré la nuyct » de juesday dernier, je suis entré le jour d'hier en ceste ville, » sans coup frapper et aussy doucement que s'il n'eust poinct » esté dedans le pays, avecq applaudissement de tout le peuple ¹. »

Au lieu de profiter de sa facile victoire pour poursuivre l'armée d'Alexandre Farnèse, le duc retourna bientôt en France et se rendit de là en Angleterre, sous prétexte de solliciter du secours de la reine Elisabeth, mais en réalité pour tacher de nouveau d'obtenir la main de cette princesse astucieuse qui se jouait de lui.

Il y fut bientôt suivi par Marnix et quelques autres députés des États, qui essayèrent vainement de le décider à revenir aux Pays-Bas, et à prendre possession de sa souveraineté. Trompé

¹ Voyez le n° XXXIII des *Lettres inédites de Pierre de Melun, prince d'Espinoi, connétable et sénéchal héréditaire de Hainaut, gouverneur de Tournai pour les États-généraux*, que nous avons publiées dans le tome I des *Mémoires de la Société Historique et Littéraire de Tournai*. Voici comment le prince d'Espinoi rend compte de la délivrance de Cambrai, dans une lettre adressée au Sr Houfflin, secrétaire des États-Généraux : « *Les forces de Monseigneur le duc d'Anjou se vindrent présenter jedy dernier à douze heures au disnez vers la ville de Cambray en bon ordre de bataille, et sur les estes xxvj compaignies d'ordonnance, l'ennemy aussy en ordre de bataille les ayant très bien recogneu, fist ung cercle et se rethira droit à Bouchain, laissant la ville de Cambray libre aux franchois les quels y entraient.* » Idem n° XXXII.

dans son espoir et persuadé de l'impossibilité de son mariage, le duc annonce enfin à Marnix qu'il est décidé à se rendre à Anvers endéans les huit jours, déclarant que tout nouveau délai de sa part pourra être considéré comme un refus. St-Aldegonde s'empessa d'en informer le Conseil d'état, par lettre du 27 janvier, dont voici le contenu :

« Messieurs. Nous n'avons voulu faillir de vous escrire ce mot en diligence, pour vous advertir que à ce coup son alteze a prises resolution de partir asseurement; et a prises à cest effet le mercredy prochainement venant qui sera le dernier de ce mois; à quoy la Reyne finalement y a consenty et fait apprester les bateaux en toute diligence. Son alteze nous a promis d'avancer le jour sy aulcunement luy estoit possible; toutesfois il nous a asseurez à tout événement que, sy pour toute la semaine prochaine il ne parte, qu'il est content que nous le tenions pour refus; de fachen que nous croions fermément que, d'entre ichy à huyt jours pour tout le plus tard, il ne faudra de partir, ou aultrement nous sommes resolu de n'attendre ichy plus longtemps; mais selon tous les préparatifs que nous y voions, et mesmes de ce que les empeschemens du passé sout ostez, et les yeux ouverts, nous tenons pour tout asseuré qu'il ne faudra de partir au temps susdit. Monsieur le conte de Leycestre, et messieurs les millortz de Houston et de Houwart les accompagneront jusques à Anvers, à quoy tout le monde s'appreste ichy. Dont nous n'avons voulu obmectre de vous en advertir, Messieurs, vous priant de vouloir donner ordre à ce que les dictz seigneurs soient logiez, et puissent recevoir contentement. Nous vous pouvons bien asseurer de la bonne affection de son Alteze, et que sy le pays ne lui fait faulte, que de sou côté, il n'oblira riens de tout ce qui sera en sou pouvoir, et esperons avec l'ayde de Dieu que quant ung chacun de vous s'esvertuera selon sa portée, que nous aurons bientôt occasion d'esperer une bonne et heureuse yssue des misères du passé.

Cependant nous vous supplions, Messieurs, de tenir la bonne main à ce que nulle innovation ne s'entreprenne, et que les dévotions du peuple puissent tousiours estre maintenues, comme de nostre costé nous ferons debvoir par deça, selon nostre possibilité, de maintenir les affaires en l'estat tel qu'il pourra estre fructueux pour l'acheminément des affaires au point où nous tous le desirons; quy est l'endroit où après avoir présenté nos humbles et affectueuses recommandations à vos bonnes graces, prions Dieu vous donner.

» Messieurs, en parfaite santé, vie heureuse et longue. Escript à Londres le xxvij de janvier 1582.

Vos biens affectionnez serviteurs
et amys

MARNICX, JUNIUS DE JONGHE,
HEYNCAERT. »

A Messieurs

Messieurs du Conseil

*d'estat des Pais-bas, ordonnez
par les Estats-généraux.*

De grands préparatifs avaient été faits en Angleterre pour le départ du duc; la Reine lui avait prêté des sommes considérables; elle le conduisit jusqu'à Cantorbéry et le fit accompagner du duc de Leycester et de plusieurs autres grands seigneurs qui avaient ordre de le conduire jusqu'à Anvers.

Le 6 février, Élisabeth adressa aux États-Généraux une lettre de recommandation pour le duc d'Anjou, dans laquelle elle déclare que « *le prince luy est sy cher et recommandé qu'elle faict estat de luy comme d'ung aultre soy-mesmes; car pour tels, ajoute-t-elle, vous le recommandons et pour tel estimons que le recevres.* » Cette lettre ne fut remise aux États-Généraux que le 23 février; la voici textuellement :

« Messieurs, s'en allant pardelà nostre très cher cousin Monsieur le duc d'Anjou, combien qu'estimons qu'il ne sera grandement

de besoing que vous ramentierions l'obligation que pour plusieurs respectsz lui avez, ne doubtant pas que selon icelle ne vous portiez envers lui avecq tout honneur et respect digne d'ung prince de son rang et qualité, sy ne nous a il semblé superflu qu'il allast accompagné de la recommandation d'ungne princesse qui, tant par l'ancienne amitié que vos prédécesseurs ont tousiours porté à ceulx quy ont tenu le lieu que tenons à présent, que pour plusieurs aultres respectz, estime avoir tel intéretz en vous, que vous en serez poussez davantage à honorer ung prince quy luy est sy cher et recommandé qu'elle faict estat de luy comme d'ung aultre soy-mesme; car pour tel vous le recommandons, et pour tel estimons que le recevrez; vous assurant que l'honneur ou deshonneur qu'il recevra pardelà sera tout tel en nostre endroit comme sy on nous l'avoit fait à nous-mesmes. Surquoy ne vous ferons plus ample discours, vous remettant à ce que nos cousins de Leycester et de Hunsdon et mylord Howard qu'envoyons expressement pour conduire ledict seigneur Ducq jusques pardelà, vous en diront plus particulièrement de nostre part, en quoy vous prions de leur donner foy et crédit comme feriez à nous mesmes. Quy sera l'endroit où prierons Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt tousiours en sa sainte et digne garde. De Cantorberye le vje jour de febvrier 1582.

Votre bonne amye,

ELIZABETH. »

*A Messieurs les estatx-géné-
raulx des Pays-bas.*

Recepta xxij de febvrier 1582.

Le 10 le duc arrive à Flessingue, où il est reçu par les princes d'Orange et d'Espinoi et par plusieurs autres seigneurs. Le lendemain il se rend à Middelbourg, où il est harangué, le 12, par les députés de la Flandre; le 17 il s'embarque, arrive le lendemain devant Lillo et se rend enfin le 19 à Anvers, où il débarque dans la journée.

Pieter Bor, Hooft et Van Meteren ont raconté avec beaucoup de détails la réception brillante et féerique qui fut faite au duc d'Anjon, dans la ville d'Anvers, mais aucun de ces auteurs ne nous a conservé les inscriptions en vers latins, français et flamands qui ornaient les arcs-de-triomphe érigés sur son passage¹. Nous avons retrouvé, dans les archives d'Ypres, un document de l'époque mentionnant ces diverses inscriptions, et nous le croyons assez intéressant pour être communiqué à nos lecteurs. Le voici :

Op den xix dach van february 1582 is zyne hoocheyt aenghecommen t' Andwerpen, den welken teghen gegaen waeren buyten der stadt omtrent iiiij^m mannen zeere wel gewapent ende in goet ordre, met noch 4 cornetten peirden, zonder noch ontrent de duysent peirden van de ghene die hem uiter stadt ghewillich te gemoet gegaen waeren.

Item buyten der stadt wiert op een groot magnifique theatre verhaelt het tractaet met zyne hoocheyt by den staten aenghegaen tot Bordeaux, daer naer de blyde incompste van Brabant metter ampliatioe daerby ghevoecht by den staten van den zelven lande, die by zyn hoocheyt wierden beswooren, ende hem terstont by den zelve staten doer den mont van den cancelier reciproquen eedt ghedaen. Naer den welcken terstont afgheschoten wiert alle t' gheschut van der stadt, ende met groote acclammatioe by den ghemeenten gheroepen : *Vive le Ducq de Brabant!* Onder den welken van alle zyden by twee heraulten gheworpen ende ghestroyt wierden groote menichte van zilver pennynghen van de weirde van ontrent x stuvers 't stuk, gemunt mette wapenen van zyne hoocheyt ende Brabant. Ende

¹ Cette joyeuse entrée a été publiée en 1582, à Anvers, chez Plantin : *La joyeuse entrée de M^{seigneur} François, fils de France, etc... dans sa très renommée ville d'Anvers*, in-f^o avec 21 planches. Il y a eu aussi une édition française in-4^o et une autre en flamand du même format. Ces ouvrages sont devenus fort rares.

wert terstont aengedaen een mantel ende hoedt ducael van rooden fluweel gevoert met ermynen, ende geleit tot voor St. Jooris poorte aldaer hem by eender maecht, zeere costelic ghecleedt, ghepresentent wierdt een goude sleutel, metter stadt van Andwerpen in gedaente van een casteel van fynen goude; twelcke men zecht dat zyne hoocheyt de zelve maecht geschoncken heeft. Ende wiert ooc ter zelver plaetze inlandt gegeven diversche baellinghen die hem daer presenteirden in grooten nombre.

Van daer quam zyn hoocheyt binnen der stat, zittende op een wit costelick spaens peirt, onder een tabernackel van gouden laken, t' welcke gedraghen wiert by sommigte edelen van Brabant, verciert met costelicke cleederen.

Voor St. Joris-poorte stondt :

« Francisco, Henrici II filio, Henrici III galliarum regis
» fratri unico, singulari numinis providentia ad amplissimum
» Belgii principatum vocato, atque in Brabantiae ducem sacrique
» imperii marchionem, quod foelix ac faustum sit, inaugurato
» principi suo exoptatissimo, hanc urbem sibi devotissimam
» auspiciatissime ingredienti, votis faventes, »

« S : P : Q : A. »

Int incommen op den hoeck van der straete was een theatre becleet met de wapenen van zyn hoocheyt, Brabant ende Andwerpen ende wiert t' zynder incompste aldaer by personaigen gerepresenteirt tgene in de naervolghende versen begrepen es.

« Abstulit ut regni Dominus moderamina Sauli,
» Et reprobum sancti privavit numinis aura,
» Prefecitque suo, regem Davida, popello;
» Sic modo depulsis patria regnoque tyrannis,
» Dux generose, tuo voluit nos marte tueri. »

» Saül ayant laissé de Dieu le mandement,
» Fust osté de son règne à son grand détrimet ;
» Et David fust esleu pour regir sa province ,
» Qui se montra fidel en son gouvernement ,
» Heureux est le pays gouverné dung bon prince ! »

« De heere het conyncryck van Saül trect,
» Want hy hem niet en was obedient ,
» Doet den David salven, die hy verwect
» Tot een overste zyns volc in gouvernement.
» Wel den lande daer God zulk een forst en leider zendt ! »

Aen den dryehouck stondt ghescreven onder een zone aldaer gheschildert :

» *Discutit exortas dux Alenconius iras.*
» *Jupiter in gremio quem deus usque fovet.* »

Op den zelve dryehouck wiert op een theater vertoocht tnaervolghende :

« *Adversus veluti Saülis promiserat omnes*
» *Tutari Jonathas regem Davida furores,*
» *Sic contra instantes, princeps generose, tyrannos*
» *Nos tibi commissos serva, rege, pacis amantes.* »

Op de Meire was gestelt een elephant hebbende een casteel op den rugghe daerop waren xij moren werpende pylen uuter handt.

Op de Meire, nevens 't huus van de Cancelier, stont een costelicken theatre overal verciert met de wapenen van zyn hoocheyt, in middel van welcke was gemaect een witte duyve, hebbende in de beck een olyve tack ende daer onder gescreven : « *Ecce gratia* » ter rechter handt « *perseverantia* » ter slyncker « *prudencia.* » Ende wiert aldaer vertoocht tnaervolghende :

« Gratia nata deo, cultu vestita nivali,
» Et foliis ornata manum pallentis olivæ;
» O princeps, patriæ pater, et spes maxima nostræ
» Virginis Andtwerpæ, jussit te celsa subire
» Mœnia, et afflictum populum pietate levare,
» Justitiaque suis depellere finibus hostes. »

» Grace divine et vraye cognoissance
» Ont maintenu la renaissante Anvers,
» Par bonne garde et fidelle alliance,
» Pour toy, grand Duc, filz et frère de France.
» Chasse et metz doncq par justice à l'envers
» Des ennemys cruelz, faulx et pervers. »

» De gheests gracie en macht met gods kennesse schoone,
» Hebben Andtwerpen trauwelick bewaert tot noch,
» Door eendracht en goedt wacht, dat voor uwen persooene
» Hoog vorst, zoone ende broer van d'edel fransche croone,
» Wilt se uyt liefde voortaan met recht beschermen doch
» Teghen s'vyants gewelt en zyn godloos bedroch. »

In de Nieustrate, neffens de buerse, stondt een arcq triomphal behanghen met de wapenen van zyn hoocheyt, Brabant ende Andtwerpen. Boven was gheschildert de zonne, ende onder stondt : « *Fovet et discutit.* »

Daer onder stondt :

« Adventui fœlicissimo
» Francisci,
» Regis Henrici II filii,
» Fratris unici Franciæ regis,
» Ducis Brabantiae inaugurati,
» Principis optime meriti,
» Patris patriæ
» S : P : Q : A. »

Onder stondt :

- « Hunc tandem everso juvenem succurere sæclo.
- » Ne prohibete. »

Op de marct was ghestelt den grooten reuse van Andtwerpen, hebbende een vendele in zyn handt met de wapen van Vrankryck, ende zittende op eenen waghen daer voren geschreven stondt :

- » Cernitis immanem hunc horrenda mole gigantem ,
- » Talem olim ut fama est, tollit Andwerpa tyrannum. »

Onder stondt noch :

- « Nil rabies vesana furor nil sæva tyrannis
- » Profuit imperio vis aut violentia nostro.
- » Est regi pietas, virtus tutissima; sæpe
- » Quod violento nequit peragit tranquilla potestas.
- » Nil feritate feres: populum pietate gubernas,
- » Exemploque meo truculentis abstine factis. »

Daer beneffens was een walvisch lanck vichtich voeten daerop zat Neptunus met een trident, ende daerboven gescreven :

- « Terrarum imperium tibi spondent fata : tridentem ,
- » Hunc tibi Neptunus cedo; terraque marique
- » Ut domitis monstris, votivum Andwerpia fructum
- » Sentiat adventûs, duce te, segura pericli. »

Item, was noch een costelic theater voor stadhuys, ende boven de stellinghe geschildert de zonne ende onder stondt :

« Fovet et discutit. »

Ende was beneden de wapen van Vranckryke :

- » Venisti tandem atque tua expectata tueri
- » Ora datur. »

In de middel was ghescreven :

- « Est deus, est qui cuncta movet præcordia regum ,
- » Qui quum celsa cadunt hic vultu utcumque sereno
- » Despectat populos, placidam sub nube quietem
- » Dat justo; ast alios exercet dura tyrannos. »

Ter rechter zyde was ghescreven met sommige figuren :

- « Frustra magnanimos jactarint regna triumphos,
- » Justitia æquali populos ni laute gubernet. »

Ter slincker zyde :

- « Nil leges, nil scepra valent, nil cura senatus
- » Plebs nisi legitimis submittat fascibus arma. »

By St. Jorispoorte was een arcq triumphal costelicker dan de voorgaende, becleet met de wapenen van zyne hoocheyt, met de devise « *Fovet et Discutit.* » ende daer onder stondt :

- « Exoriens veluti obscuras sol discutit umbras,
- » Arvaque nativo laeta calore fovet :
- » Non secus adventu dispergis nubila, princeps,
- » Ac libertatis spe recreas populum. »

Daer beneffens was ghestelt de figure van een zee peirdt zeere groot ende horrible om zien, ende van daer voorts, tot het huys van zyne alteze, was de straete afgeschut met columnen, becleet met de wapenen van zyn hoocheyt, Brabant ende Andwerpen, op dewelke gestelt waren twee hondert torsen die alle onsteken waren t'zynder incompste, die geviel genouch ontrent den avont.

Item, voor de munte, stondt een arcq triumphal als t'voorgaende, ende daeronder stondt :

- « Illa potens, nimiumque viget respublica fœlix,
- » Cœlitus omnigenis accumulata bonis,
- » In qua dux populi caput est, populusque relata
- » Obsequitur capiti, ceu sua membra, vice. »

Voor 't paleis stonden personnaigen : *concordia*, *justitia*, *prudentia*, hebbende elck een croone in de handt die zy zyn hoocheyt presenteerden , met dit opschrift :

- « Qui decus antevenis meritis, qui moribus omnes,
- » Fortunamque animis vincis, virtutibus annos.
- » Accipe nympharum facilis tria munera, olivae
- » Ramum, victricem laurum, meritamque coronam. »

Daer beneffens stont een hooch theatre vol jonghe dochterkens zeere costelic geleet voortwelk stontd :

- « O sic justitiæ pacisque ut basia tellus
- » Sentiat, et facili fundat opes gremio;
- » Atque comes pietas, fidei facta obvia, nexu
- » Omnia solidius firmet amicitia. »

Item, voor den tapissierspandt, was opgherecht een groot schip met drie masten besteken met ontallycke pectonnen, die snavonds ontsteken wierden, ende daer beneffens xvij lanternen met de wapenen van xvij Nederlanden, zeer plaisant om ziene, met de divise vanzyne alteze « *Fovet et Discutit* » ende daer onder :

- « De cracht der zonne, die 't quaet verdwynen doet
- » Verschyne ons met vrede in onse daghen,
- » Op dat zyn hoocheyt zonder pyne moet
- » Het landt regeren naer Gods behaghen.
- » Zoo zal Belgia wel de croone draghen. »

Item, boven alle 't voorgaende waren ghestelt in de straeten groote menichte van viervaten ende vieren gemaect, ende zullen ghecontinueert worden acht daghen lanck wel tot nombre, zoo men zegt, van zes duysent.

Les fêtes et les réjouissances continuèrent pendant plusieurs jours : elles furent troublées par un accident bien déplorable, qui manqua d'avoir pour le duc les suites les plus regrettables.

Nous faisons allusion à la tentative d'assassinat commise sur la personne du prince d'Orange par le Biscayen Jean Jaureguy.

Bientôt le duc quitte Anvers pour parcourir ses nouveaux états : il se rend à l'Écluse, arrive le 27 juillet à Bruges, où il est reçu avec splendeur; le 20 août il fait son entrée solennelle à Gand ¹, et retourne bientôt à Anvers en passant par Termonde.

Mécontent du peu d'autorité dont il jouissait, il voulut au moins relever l'état de sa maison, et à cet effet il présenta, le 13 décembre 1582, aux États-Généraux, un projet de budget montant à la somme de 601,654 florins. Voici ce curieux document en entier :

« Messieurs, je n'ay voulu différer d'avantage de vous faire entendre le grand désir que j'ay, depuis mon advenement à la principauté de ce pays, de me veoir accompagné et servy en l'estat de ma maison des seigneurs, gentilzhommes et officiers de pardeça, comme jadis les princes mes prédécesseurs sont estez accoustumez de ce faire; m'estant en cela souvenu aultant de vostre bien que de ma qualité et réputation propre. Considéré d'une part qu'il n'importe peu à l'utilité desd^{ts} pays que des premiers et principaulx personnaiges tant gentilzhommes qu'aultres qualifiez se puissent trouver et fréquenter entour de la personne de leur prince et seigneur, pour nourrir et accroistre l'amour, faveur et correspondance mutuelle que doibt estre entre icelluy et ses vassaulx ou sujets; comme aussy avez trouvé convenir d'ainsy le conditionner à votre adventaige et commodité, par le dixiesme article de vostre traicté conclu à Bordeaux;

¹ L'entrée triomphale du duc d'Anjou dans la ville de Bruges a été imprimée en 1582, à Bruges chez Thomas Moerman, et réimprimée dans les *Annales de la Société d'Émulation* de cette ville, tome 2 de la 2^e série, 1844. — Celle de Gand a été imprimée dans cette ville, en 1582, chez Corneille de Rekenaere et reproduite, en partie, dans le 2^e volume des *Gendsche Geschiedenissen*, du père De Jonghe.

et que d'autre part la raison ne veult, et ne seroit bien séant n'y à l'honneur et respect, ny à la recognoissance et gratitude, que je ne doute me desirez, sy après l'espace d'envirou de dix mois que me voyez au milieu de vous, l'on dilayat plus longuement de pourveoir à mon dict estat par moiens convenables et à suffissance, comme il est semblablement porté et promis par le iiiij^e article dudict traité, là ou les domaines se trouveraient trop chargiez et ny pouvoir furnir. Vous ayaut à ceste fin par ceulx de mes finances, conformément à ce qu'en avez requis, faict exhiber deux distinctz estatz desd^{ts} domaines, l'ung de l'an xv^e soixante huit, temps du gouvernement du duc d'Alva, et paravant, l'autre selon qu'iceulx se retrouvent àprésent. — Et d'autant que par là il appert lesd^{ts} domaines ne rendre seulement aucun cler, ains mesme estre grandement surchargez, vous ay bien voulu requérir tant pour vostre commodité et bien du pays, que pour mon contentement et service, d'entendre et resouldre au plustot à ce que sera uécessaire pour l'entretienement de mondict estat et pays de par de cha, suyvant le sommaire sur ce dressé, lequel trouverez, le conférant (s'il vous plait) tant avecq la despence de ma maison de France, et les mémoires que pouvez avoir à la main des princes précédesseurs de ces pays, en beaucoup retranché plustost selon la nécessité de voz affaires et exigences de la guerre, que non augmenté selon ma dignité; laquelle et la reste de mes commoditez seray tousiours content de postposer pour les vostres, y ayant aide et mon pouvoir et ma personne propre.

ESTAT EN BRIEF

de la Maison de Monseigneur le Ducq.

CHAPPELLE.

La chapelle de Mondict Seigneur viendra à couster annuellement en traictemens et gaiges prises ou moins que faire se peult :

vi^m vi^c XLIIII ^q xv s.

CHAMBRE.

La chambre de mond^t Sg^r furnye des seigneurs, gentilhombres, paiges, varletz, aydes, médecins, chirurgiens, huysiers et autres officiers nécessaires et comprises soubz icelle, en traictemens et gaiges prises au moins par an.

XXIIII^m VI^c VII^l ℥ V s.

MAISON.

La maison furnie de Maistres d'hostel, gentilzhombres tant de bouche que ordinaires de la maison, et aultres officiers y nécessaires en traictemens et gaiges par an :

XXXI^m III^c ℥.

FOURIÈRE.

La fourière, y compris les officiers nécessaires, si comme les mareschaux-des-logis, fouriers, tant du corps que du commn portiers, varlets de la fourière et autres olliciers servans soubz icelles, coustera par an en traitemens et gaiges.

IIII^m XIIII^l ℥ X s.

ESCHANCONNERIE.

Celle de bouche coustera par an en gaiges d'officiers.

VI^c IIIII^l XIIII^l ℥ X s.

Celle du commun.

VI^c XX^l ℥ X s.

PANNERIE.

Celle de bouche coustera par an en gaiges comme dessus.

VI^c IIIII^l XIIII^l ℥ X s.

Celle du commun.

VI^c LVIIII^l ℥.

FRUCTERIE.

Celle de bouche coustera par an en gaiges d'officiers.

VI^c IIIII^l XIIII^l ℥ X s.

Celle du commun.

V^c X^l ℥.

CUYSINE.

Les gaiges des officiers servans en icelle de bouche revient par an à IIJ^m VIJ^o LXXV 6 XV s.
Et en celle du commun IIJ^m IIJ^c LXXXII 6 XV s.

ESCUYRIE.

Les officiers servans es escuyries, tant grande que petite, y comprises la nourriture des paiges d'escuyrie, varletz, palfreniers, marischaulx, pourvoyeurs, selliers, maistre muletier, muletiers, cochers, lacquais, cousteront par an, tant en traictement et gaiges que nourriture susditz. . . . XVIJ^m VIJ^c XXXVIJ 6 V s.

Prima somma grossa. IIJ^{xx} XV^m IIJ^c IX 6 V s.

Item la despence de bouche tant de son alteze que de son hostel, ascavoir les fournitures de boucherie, poissonnerie, boulengerie, fruicterie, patisserie, verduries, apoticarie, vins, bois, charbons, paille, linge et aultres semblables parties, viendra couster par an estimé au moins CLX^m 6.

ij^a somma grossa par soy.

Item la despence de l'escuyrie y comprenant l'achat des chevaux tant grans que courtaux, les selles, harnois, ferrures, médicaments et aultres nécessitez, habillement des paiges et lacquais, coustera par an estimé au moins XLVIJ^m 6.

iiij^a somma grossa par soy.

Item la despence de l'argenterie de son alteze, consistant en habits d'icelle et ameublemens de chambre, habillemens des paiges d'icelle chambre, et livrée des officiers, coustera par estimation prises au moins XL^m V^c 6.

iiii^a somma grossa par soy.

LA GARDE.

Celle des archiers avecq les officiers y nécessaires, coustera par an XXXIX^m II^c XIIIJ 6.

Celle des hallesbardiers	XIX ^m VII ^r ④.
v ^a somma grossa	LVIII ^m IX ^c XIII ④.
Item le prévost de l'hostel avec quatre sergears, constera par an	IX ^c XXX ④ XV s.
vi ^a somma grossa par soy.	

Et convient outre ce comprendre les gaiges et traictement du gouverneur et capitaine général des consaulx d'estat, privé et des finances, l'ordinaire du grand maistre d'artillerie, super-intendant de vivres, maistre général des postes, avec les officiers eu despendans. Item, la despence des ambassades, gros et menus voiaiges, gratuitz et récompenses, avecq aultres parties reprises en la fin de l'estat des domaines. Ce que ne pourra par estimation estre prins à moins par an que à. 11^c m ④.

Somma., VI^c J^m VI^c LIII ④.

(Exhibé par son alteze aux estats-généraulx le xiiij^e de décembre 1582. Signé : M. de Hennin.).

Nous ignorons quelle a été la décision des États-Généraux sur cette demande du duc. Dans nos archives d'Ypres, si riches en documents de cette époque, nous n'avons trouvé aucune trace de la résolution des États.



NOTICE

SUR LE

BARON DE STASSART,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE ;

PAR

N. J. VAN DER HEYDEN,

membre effectif de l'Académie.

La perte sensible que la littérature vient d'éprouver par la mort qui a frappé, le 10 octobre 1854, un des écrivains les plus distingués dont la Belgique s'honore, que l'Académie d'Archéologie comptait parmi ses membres, et qui est digne de tous les regrets tant pour son noble caractère, les services signalés qu'il a rendus au pays que comme écrivain laborieux, nous engage à rendre un dernier hommage à sa mémoire : nous voulons parler de M. GOSWIN-JOSEPH-ANDRÉ BARON DE STASSART, issu d'une ancienne famille noble de Flandre, laquelle descend d'après l'opinion de Hemricourt (*Miroir des nobles de Hesbaye*), des anciens seigneurs de Neufchâteau, par Eustache Stassart de Berlagmines, dont est issu Eustache Stassart de Bricx, originaire du pays de Liège. écoutête de Bruges, mort victime de son devoir dans une émeute populaire en 1436.

Goswin-Joseph-André baron de Stassart naquit à Malines, le 2 septembre 1780, il fut reconnu avec le titre de baron dans la noblesse nationale par le roi Guillaume I des Pays-Bas, au port des armoiries que l'empereur Charles-Quint avait accordées à sa famille en date du 17 novembre 1547, savoir : *d'or à une tête et col de taureau de sable, au chef d'or chargé d'une aigle naissante de sable, languée de gueules; l'écu timbré d'un casque de profil, orné de son bourcle et de ses lambrequins d'or et de sable Cimier : deux cornes de taureau de sable. Couronne de baron; pour supports : deux lions contournés au naturel, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu et pour devise : Semper fidelis.*

Il avait épousé, le 20 décembre 1810, Caroline-Gabrielle-Jeanne du Mas, comtesse de Peysac, née à Paris, le 4 novembre 1789, dame du palais de

la reine des Belges, de glorieuse mémoire, décédée à Liège, le 8 juillet 1849, femme d'un esprit distingué qui possédait à un haut degré les traditions de la bonne compagnie, qualités précieuses et charmantes du véritable bon ton, qu'on ne rencontre que rarement de nos jours.

Il fit ses humanités au collège de Namur, et se rendit à Paris en 1802. — Ses succès à l'université de jurisprudence où le prix d'éloquence, de législation criminelle et de plaidoirie lui furent décernés, appellèrent sur lui l'attention et la bienveillance du gouvernement : le 5 août 1804, un décret impérial le nomma auditeur près le conseil d'État et le ministère de l'intérieur. A cette époque seize places avaient été créées, et la moitié seulement fut d'abord remplie. Attaché à l'intendance générale de l'armée et des pays conquis à Vienne, après la campagne d'Austerlitz, il partit pour Inspruck comme intendant du Tyrol et du Virarilberg, en décembre 1805. Il prévint par la sagesse de ses mesures une révolte sur le point d'éclater dans ces montagnes, que peu de temps après le prince Eugène devait traverser pour aller à Munich, épouser la princesse Auguste de Bavière. — Dix-huit mois après son départ du Tyrol, les états de cette province lui décernèrent comme une marque toute particulière de leur gratitude un diplôme de membre héréditaire, avec le droit de siège dans leur assemblée.

Chargé, en juillet 1806, d'une mission dans les départements des 25^e et 26^e divisions militaires, il présenta, dans ses rapports aux divers ministres, des vues administratives dont la plupart furent accueillies, entre autres l'établissement d'un sous-préfet au chef-lieu du département, ainsi que la mesure, si favorable à la sécurité commerciale, de faire constater par l'administration des postes, sur les lettres mêmes, la date de leur arrivée. En octobre de la même année, le ministre des finances (Gaudin) lui confia une mission relative au cadastre à Liège.

Il fut de nouveau placé sous les ordres de M. le comte Daru, intendant général de l'armée et du pays conquis, en décembre 1806 et janvier 1807, à Varsovie où l'histoire et la littérature polonaises devinrent les objets de ses études spéciales. En février 1807, intendant d'Elbing et de la vieille Prusse, il rendit à l'armée française d'immenses services qui fixèrent sur lui les yeux de Napoléon. Ce prince après la prise de Königsberg, l'y fit venir et le chargea de l'importante intendance de la Prusse orientale qui s'étendait jusqu'à Tilsitt, et le 12 juillet, il le décora de l'étoile de la Légion d'honneur.

C'est là qu'il eut occasion de donner des preuves éclatantes de sa délicatesse et de son désintéressement. Il avait obtenu que la contribution de huit millions en argent, imposée à la ville de Königsberg, serait supportée par toute la province, comme l'équité l'exigeait. Des députés vinrent l'en remercier et voulurent lui faire accepter dix mille ducats en témoignage de reconnaissance. Il les arrêta par ces mémorables paroles consignées dans les journaux de l'époque. « Voudriez vous me faire rougir d'un acte de justice ? »

A la paix, M. de Stassart parcourut le Grand-duché de Varsovie pour y dresser l'état des réclamations des Polonais à la charge de la Prusse, et pour présider à l'échange des archives entre les commissaires des deux gouvernements. Au mois d'octobre de la même année (1807), le roi de Prusse n'ayant pas rempli les obligations pécuniaires qui lui étaient imposées par le traité de Tilsitt, le gouvernement français reprit les rênes de l'administration des provinces prussiennes encore occupées par la grande armée. M. de Stassart exerça les fonctions d'intendant de la Prusse occidentale à Marienwerder, puis à Marienbourg, et au mois de mai 1808, il remplaça M. Bignon, en qualité d'intendant de la moyenne Marche à Berlin, où par des mesures tout à la fois énergiques et modérées il sut mettre un terme à la disette factice qui désolait cette capitale. Les conférences des deux empereurs à Erfurt amenèrent l'évacuation définitive des Etats prussiens, et M. de Stassart après avoir, en qualité de commissaire impérial, réglé, avec les commissaires prussiens, les derniers arrangements pour le départ des Français, alla prendre possession de la sous-préfecture d'Orange, à laquelle il avait été nommé l'année précédente. Dans ce nouveau poste, et dans la préfecture de Vaucluse qu'il occupa bientôt après, il laissa de nombreux et honorables souvenirs administratifs : un monument élevé, par ses soins et à ses frais, à la mémoire du vertueux évêque d'Orange (Dutillet); un prix fondé pour l'éloge de Pétrarque à l'Athénée de Vaucluse dont il raviva les travaux; la bibliothèque publique d'Orange dont il a formé le noyau par le don de trois mille volumes; le cours qui conduit aux eaux de Vacqueyras; enfin la charmante promenade autour de l'arc-de-triomphe, à laquelle l'acclamation publique, dit M. de Gasparin (*Histoire d'Orange et de ses antiquités*, vol. in-12, Orange, 1816) a donné le nom à ce digne administrateur. M. de Stassart s'est montré l'un des plus ardents propagateurs de la vaccine, aussi le comité central de Paris lui décerna-t-il une médaille d'or. « Préfet du département des Bouches de la Meuse, en 1811, il donna, » dit M. de Beaunoir (*les Etrangers vengés*, brochure in-8°, Paris, 1814), » des soins particuliers aux arts et aux écoles, comme le prouvent les discours » qu'il a prononcés à des séances classiques et le programme de l'exposition » à La Haye. » Dans ce pays où tout était à organiser pour le mettre sur le pied des anciens départements de l'empire, et où les institutions nouvelles ne trouvaient pas des partisans bien zélés, il parvint à mériter l'estime générale et même à surmonter tous les obstacles, jusqu'au moment où, la fortune abandonnant les aigles impériales, les difficultés se multiplièrent de plus en plus. Il triompha néanmoins des émeutes qui éclatèrent dans l'île d'Oud-Beyerland, en février, à La Haye, et à Leyde en avril 1815. Ces émeutes le mirent à même de déployer un grand caractère, et plus d'une fois de faire preuve de magnanimité.

Il ne voulut jamais permettre l'arrestation d'un marin qui avait voulu lui porter un coup de couteau, il s'était contenté de le désarmer. Cependant les résultats de la bataille de Leipzig rendaient presque impossible une plus

longue occupation de la Hollande; le prince Lebrun, gouverneur général, venait d'évacuer Amsterdam, la nuit du 15 au 16 novembre 1813, et le 17 M. de Stassart prit le parti de se retirer à Gorcum, d'où les instructions du ministre de l'intérieur le firent partir pour Paris, lorsque la place fut investie.

Si quelques personnes, peu disposées à jamais faire la part des circonstances, reprochent à son administration en Hollande, une excessive sévérité, toutes furent d'accord pour louer son exactitude en affaires, son impartiale justice pour toutes les classes et sa scrupuleuse probité. Voici le portrait qu'en traçait à cette époque M. van der Palm, dans un écrit fait pour exalter les têtes de la multitude, et par conséquent, empreint d'une malveillance manifeste; « de Stassart occupant le même poste à La Haye (que le » comte de Celles à Amsterdam), exécutait les ordres de son maître avec » la même fidélité mais avec moins d'ostentation et de dureté. Vif et » entreprenant, actif et infatigable, mais toujours enclin, par vanité ou par » ambition, à estimer les éloges et l'élévation comme le souverain bien, » homme d'Etat rempli de mérite et de savoir mais entraîné par ses passions » au-delà de toutes les bornes, il s'efforçait à la vérité d'atteindre son but » par la persuasion, mais s'irritait au dernier point quand on ne voulait » pas se laisser convaincre. »

En mars 1814, pendant le siège de Paris, fidèle au serment des légionnaires, M. de Stassart fit le service d'officier supérieur d'ordonnance auprès du roi Joseph et conduisit d'anciens artilleurs aux batteries qui en manquaient. Après la chute de Napoléon et l'abdication de Fontainebleau, l'empereur d'Autriche, à qui M. de Stassart fut présenté et qui se rappela le soin avec lequel il avait su conserver intact, pendant son séjour dans le Tyrol, le beau musée d'Ambras près Inspruck, lui conféra sa clef de chambellan. Le prince Lebrun, ancien gouverneur général du département de la Hollande, avait voulu le retenir en France; il lui avait même offert de demander en sa faveur la préfecture de Châteauroux, vacante alors, et située dans sa sénatorerie, mais l'amour de la patrie ne lui permit point d'accepter ces propositions. M. de Stassart se rendit à Vienne, à Gratz et à Prague où se trouvaient des membres de sa famille que les révolutions avaient dispersés.

Le sort de la Belgique paraissant tout-à-fait décidé, M. de Stassart venait de quitter Vienne à la fin de février 1815, pour retourner en Belgique, lorsqu'il apprit à Munich le prodigieux départ de l'île d'Elbe et le débarquement de Napoléon en France.

Dès lors il prit la résolution de se diriger sur la France. Il arriva le 26 mars à Paris, et Napoléon, le 16 avril, le chargea de se rendre à Vienne avec une missive pour l'empereur d'Autriche, des dépêches du duc de Vicéine et des pleins pouvoirs pour négocier le maintien du traité de Paris. Il ne put aller au-delà de Lintz, mais trouva moyen de faire parvenir au gouvernement autrichien les pièces dont il était porteur. M. le baron de Menneval a donné sur cette mission de curieux détails dans ses *Souvenirs historiques* (Paris 1844, 2^e édition, tome 2, pag. 382 et suivantes).

M. de Stassart à son retour fut nommé maître des requêtes en service extraordinaire, avec ordre de se tenir prêt à reprendre les négociations lorsque l'opportunité des circonstances le permettrait.

Rentré dans ses foyers, après la restauration en France (juillet 1815) et compris dans l'organisation du corps équestre de la province de Namur, M. de Stassart fut élu membre des États-Généraux, où plusieurs élections successives le maintinrent. Il y prit part à toutes les discussions importantes, et ses discours eurent beaucoup de retentissement; ils étaient reproduits par la plupart des journaux belges et par plusieurs journaux français. Aussi son nom était-il un des plus populaires. — Chargé, conjointement avec MM. Zoude, Brabant, de Bruges, et le comte de Quarré, d'une adresse des notables de Namur pour le Roi des Pays-Bas à La Haye, il n'hésita pas de remplir cette mission périlleuse et qui faillit lui coûter la vie à Rotterdam, où il eut la générosité de se désigner lui-même aux furieux, afin d'éviter une méprise qui pouvait devenir funeste à un de ses collègues. Ce fait est consigné dans le rapport fait par la commission, le 7 septembre 1850, aux habitants de Namur, et inséré au *Courrier de la Sambre* du lendemain. Cette circonstance ne le détourna point d'assister à l'ouverture de la session extraordinaire des États-Généraux en Hollande (septembre). Mais le discours du trône, conçu dans des termes ambigus, le décida bientôt à reprendre la route de la Belgique. Il fut sur le point d'être arrêté dans sa terre de Corioule, et se vit contraint de chercher un asile à Givet, d'où il écrivit une lettre au ministre secrétaire d'État à La Haye pour l'informer qu'il se considérait comme dégagé de ses serments.

Arrivé le 30 septembre à Bruxelles, il accepta, le lendemain, du gouvernement provisoire, la présidence du comité de l'intérieur (place à laquelle il renonça dix jours après), et par arrêté de la même date (1^{er} octobre) le gouvernement de la province de Namur, où sa présence fut pour ainsi dire providentielle; il maintint l'ordre merveilleusement, prévint toute réaction, en donnant lui-même l'exemple de l'oubli des rancunes particulières, et huit jours lui suffirent pour organiser six bataillons de garde-civique à la reprise des hostilités en 1851.

Membre du congrès, M. de Stassart partagea les voix pour la présidence en nombre à peu près égal avec MM. de Surllet et de Gerlache. Néanmoins le premier fut élu, au second tour du scrutin. M. de Stassart fut un des vice-présidents de cette assemblée où constamment il défendit les principes de l'ordre et les institutions monarchiques. Il se montra favorable à l'union intime de la Belgique avec la France, et sa combinaison en faveur du duc de Leuchtenberg n'était pour lui qu'un moyen d'atteindre ce but, comme on peut le voir dans sa lettre au duc de Bassano, reproduite par M. Huyttens, *Discussions du congrès national de Belgique 1850-1851*, Bruxelles Société Typographique belge, 1844, tome deuxième, page 400). Les destinées de la Belgique furent tout autres qu'on ne l'avait prévu; son indépendance fut proclamée, et l'on s'occupa de ses lois organiques. M. de

Stassart présida la commission chargée de préparer la loi provinciale et la loi communale.

Son rapport sur la province de Namur, imprimé en 1834, et les quatre qu'il a rédigés successivement comme gouverneur du Brabant, sont remplis d'excellentes vues, exprimées avec une précision remarquable. Namur le perdit en septembre de cette même année; il prit possession, le 30, du gouvernement du Brabant, où ses idées sur la marche des affaires intérieures, et notamment en matière d'élections, ne tardèrent pas à se trouver en désaccord avec les opinions du ministre de l'intérieur (M. de Theux.) L'administration du Brabant avait été longtemps négligée, M. de Stassart appliqua tous ses soins à la remettre sur un bon pied, et l'on ressent encore les effets du bien opéré par lui.

Il fit partie du jury d'exposition de l'industrie nationale en 1835, et le présida. Une autre présidence, qui devint pour lui une source de tracasseries de tout genre, fut celle dont l'investit le titre de grand maître de la maçonnerie nationale, et qu'il n'accepta, paraît-il, que par déférence pour le roi et par dévouement au pays, afin d'éviter qu'on ne fit de cette institution, comme tout l'annonçait, un moyen de correspondance avec La Haye. Bien que la franc-maçonnerie belge, tenue en dehors de la politique et dirigée vers les progrès des arts, ne se montra nullement hostile au clergé, une encyclique épiscopale fut lancée contre elle à la fin de 1837. Il est impossible de ne pas convenir que ce fut une énorme faute politique, et les résultats s'en font encore sentir. La maçonnerie, jusque là fort tiède et restreinte dans des limites assez étroites, s'étendit d'une manière prodigieuse; les têtes s'exaltèrent, et, sans la sagesse, sans l'extrême modération du grand-maître, les choses seraient allées fort loin.

L'année suivante, en 1838, M. de Stassart qui pendant sept années consécutives avait été élu président du sénat, se vit éloigner du fauteuil. La persécution dont il était l'objet ne devait pas s'arrêter là : trois arrondissements électoraux, Namur, Nivelles, et la capitale, Bruxelles, ayant élu en 1839 à une grande majorité M. de Stassart au sénat, le ministre s'en irrita, et, le 17 juin, il fut révoqué de ses fonctions de gouverneur et admis à la pension de retraite. Il est à remarquer que peu de jours auparavant il avait été nommé officier de l'ordre de Léopold pour ses bons et loyaux services. Quoiqu'il en soit de cette espèce d'inconséquence ministérielle des regrets sur la perte d'un administrateur actif, éclairé, équitable et probe, se manifestèrent avec éclat; une solennelle protestation eut lieu de la part des principaux électeurs de Bruxelles... plus de trois mille personnes se rendirent processionnellement à l'hôtel du gouvernement provincial; elles avaient le projet d'aller ensuite au château de Laeken, mais M. de Stassart s'opposa formellement à cette inconvenante démonstration. Une médaille en or lui fut décernée par souscription, comme cela s'était fait en 1830 à propos de l'acte du gouvernement néerlandais qui le priva de sa pension d'ancien préfet.

Cependant, la position de M. Stassart dans la maçonnerie était changée; de protecteur qu'il était auparavant, il devenait en quelque sorte, protégé. Il ne pouvait, au milieu de l'effervescence générale, conserver son influence qu'en se montrant plus exalté, plus exaspéré qu'aucun autre. Cela n'allait guère à ses antécédents, aux principes de modération qui l'avaient dirigé dans tout le cours de sa vie, et qu'il avait si bien développés dans son discours d'installation au Grand Orient. Aussi lorsqu'il eut échoué dans sa tentative pour maintenir aux élections de juin 1841, à la Chambre des Représentants, la députation de Bruxelles telle qu'elle était, donna-t-il, sans hésiter, sa démission de la grande maîtrise; mais il n'en suivit pas moins son ancienne ligne de conduite et, par ses votes comme par ses discours, se montra toujours partisan des idées progressives et tout à la fois conservatrices de l'ordre social.

Une mission en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire à Turin, en 1840, le mit en rapport avec les principaux savants de l'Italie, réunis en congrès scientifique, et lui valut des témoignages flatteurs de bienveillance du gouvernement Sarde. Le roi lui fit remettre une boîte avec son portrait entouré de brillants, et une médaille commémorative du congrès scientifique dont il avait fait partie.

M. de Stassart, dans la discussion qui fit tomber le ministère Lebeau-Rogier, en avril 1841, ne se démentit point, et, tout en blâmant l'attitude que ces deux hommes d'État avaient prise devant le sénat, il blâma ce corps de vouloir effectuer un renversement ministériel qui ne lui semblait motivé par aucun acte.

M. de Stassart cessa de siéger au sénat en 1847, et malgré la déclaration formelle qu'il avait faite dans une des séances du sénat pour n'être point réélu, les deux camps opposés, lui manifestèrent l'intention de le maintenir sur la liste des candidats, mais sa réponse fut qu'ayant vendu quelques propriétés foncières, il ne payait plus le cens d'éligibilité.

Ayant établi son domicile dans un des faubourgs, il a cessé de faire partie du Conseil communal de Bruxelles: et après l'affreux malheur qui, le 8 juillet 1849, l'a privé d'une compagne si justement chérie, si digne de toute sa tendresse, il a donné sa démission de membre de jury d'examen pour les jeunes gens qui se destinent à la diplomatie. La commission des indemnités dont il avait été président, ayant terminé son épineux travail dans les délais fixés par la loi, et ce qui est bien remarquable, sans que les résultats aient donné lieu à aucune réclamation, M. de Stassart est rentré dans la vie privée. Le Roi des Belges néanmoins lui conserva, par un arrêté spécial, le titre de ministre plénipotentiaire.

Un de ces hommes qui croient devoir professer un profond mépris pour les décorations, après les avoir sollicitées avec d'autant plus d'ardeur qu'ils le méritaient moins, préteudait que M. de Stassart, grand-officier de la Légion d'Honneur, grand-croix de l'ordre de Saint-Stanislas, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de l'Étoile Polaire en brillants, de l'ordre

Tyrolien et de l'ordre du Mérite civil de Bavière, paraissait trop se complaire dans ces vains hochets, celui-ci répondit vivement : « Si j'y attache quelque prix, c'est que je ne les ai point ramassés dans les anticambres. »

Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, correspondant de l'Institut de France, de l'Académie royale des sciences de Turin et de la commission d'histoire attachée au ministère de l'instruction publique à Paris, directeur annuel de l'Académie Royale des sciences, belles-lettres et arts de Bruxelles, M. de Stassart a débuté dans la carrière des lettres, en 1800, par un recueil d'idylles en prose, et ce qu'il y eut de remarquable, c'est qu'à cette époque où la littérature française était fort négligée en Belgique, ces opuscules jouirent de l'honneur d'être reproduits dans plusieurs ouvrages français, tels que *l'Almanach des Prozaïques* de MM. Noël et Lamare, la *Bibliothèque Pastorale* de Claussard, etc. Sa traduction de : *Dieu est l'amour le plus pur*, d'Eckartshausen, est devenue classique. Ses *Maximes morales*, publiées pour la première fois à Paris, en 1814, sous le titre de : *Pensées de Circé*; ses *Fables*, traduites dans les langues étrangères et qui compte plusieurs éditions (la septième augmentée d'un huitième livre, a paru à Paris, en 1847), ses Discours sur notre histoire, de même que ses Notices sur un grand nombre de célébrités belges, qui ont donné une si puissante impulsion à la recherche des glorieux souvenirs nationaux, le classent honorablement parmi les littérateurs. Il fut un des collaborateurs de la *Biographie Universelle* des frères Michaud, de la *Revue Encyclopédique*, de la *Revue Belge*, du *Trésor National*, du *Bibliophile Belge*, etc.

M. de Stassart a achevé, cette année, la publication de ses œuvres complètes. Ses travaux littéraires l'avaient mis en relation avec les principaux hommes de lettres de l'époque. Il était très-dévoué dans ses attachements et comptait un grand nombre d'amis, surtout dans la classe des savants. Depuis plus de trente ans, il entretenait une correspondance active avec le président de notre Académie, M. le vicomte de Kerckhove.



EXTRAIT

DE LA

Correspondance de l'Académie.

Plusieurs souverains et un grand nombre de compagnies savantes remercient l'Académie, dans les termes les plus flatteurs, de l'hommage qu'elle leur a fait de ses derniers travaux.

— M. le docteur Vallez, M. de Grandpont, commissaire général de la marine impériale à Rochefort, et M. le professeur Diegerick, archiviste de la ville d'Ypres, adressent à l'Académie des remerciements pour leur admission, le premier comme membre effectif et les autres comme membres correspondants.

— M. le docteur Broeckx, archiviste bibliothécaire de l'Académie, rend compte, au nom de la commission, de l'inauguration du monument que l'Académie a fait élever, à l'église de St-Jacques d'Anvers, à la mémoire de Félix Bogaerts, si regretté par les lettres et par la compagnie dont il fut, pendant plusieurs années, secrétaire-perpétuel.

— L'Académie impériale de Reims, la Société des antiquaires de la morinie, la Société dunkerquoise des sciences, lettres et arts et d'autres sociétés savantes adressent à l'Académie leurs programmes des concours ouverts pour l'année 1855.

— M. Hoeben, membre correspondant à Xanten (Prusse-Rhénane), invite les membres de l'Académie à visiter son cabinet d'antiquités, qui est fort riche.

— La Société des antiquaires de Picardie invite l'Académie à assister à la séance publique à l'issue de laquelle cette compagnie savante, de concert avec l'administration municipale et M. l'Evêque d'Amiens, doit procéder à l'inauguration de la statue de Pierre l'Ermite.

— M. de Tyberchamps, membre correspondant, transmet à l'Académie quelques détails historiques sur le monument *Brunehaut* entre les villages de Hollain et Rongé; sur celui appelé : *Pierre du Diable* en la commune de Jambes, près de Namur, et sur celui connu sous le nom de *Pierre à Bray*, monument druidique au village de Bray.

M. de Tyberchamps adresse également à l'Académie des remarques historiques sur les armes des Rois de France.

— M. Schayes, conseiller de l'Académie, lui fait part, au nom de la famille van Weleveld, de la mort de M. Louis-Alexandre van Weleveld, héraut-d'armes du conseil suprême de noblesse des Pays-Bas, membre correspondant de l'Académie, décédé à La Haye le 31 décembre 1853. M. van Weleveld a publié l'*Armorial des Pays-Bas* et plusieurs autres écrits généalogiques.

— M. le vicomte de Kerckhove-Varent, président de l'Académie, lui annonce la mort de son ami M. des Alleurs, docteur en médecine, médecin en chef de l'hôtel-Dieu de Rouen, membre correspondant de l'Académie depuis sa fondation, décédé en mai 1854. M. des Alleurs, issu de l'une des plus anciennes maisons nobles de France, ayant le titre de comte, était un savant distingué et un médecin-praticien des plus habiles. Il fut successivement secrétaire-perpétuel et président de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, devant laquelle il a prononcé un grand nombre de discours remarquables, il a publié plusieurs écrits estimés.

— L'Académie reçoit l'annonce de la mort de M. Raoul-Rochette, de l'Institut de France, membre correspondant de l'Académie, décédé en juillet 1854. Les travaux littéraires de M. Raoul-Rochette sont mentionnés dans les biographies des contemporains.

— M. le président est chargé de notifier la mort du célèbre métaphysicien et littérateur allemand de Schelling, membre honoraire de l'Académie depuis sa fondation, décédé en Suisse, le 20 août 1854. Ses travaux et ses services rendus dans l'instruc-

tion publique, qui ont été dignement récompensés par l'excellent roi Louis de Bavière, juste appréciateur des Sciences et Arts, sont mentionnés dans les biographies des contemporains. Ce patriarche de la philosophie allemande affirme dans son testament que quarante années d'expérience lui ont démontré jusqu'à l'évidence que la raison, livrée à ses propres forces et sans aucun secours de la révélation, ne peut que s'égarer, et que pour être bon philosophe il faut être bon chrétien.

— M. le président annonce également la mort du chevalier R. de Longobardi, ministre de la justice du royaume des Deux-Siciles, membre honoraire de l'Académie, décédé à Naples en août 1854. M. de Longobardi était non-seulement un homme d'état très-distingué, mais aussi un savant d'un mérite supérieur. Il est vivement regretté de toutes les personnes qui l'ont connu, et surtout du Roi Ferdinand, prince éclairé et d'un noble cœur, qui se plaît à reconnaître et à honorer les talents.

— L'Académie est informée, par la famille, de la perte sensible qu'elle vient d'éprouver de l'un de ses conseillers, M. Smolderen, décédé le 26 août 1854 à Thurnhout. M. Smolderen possédait de vastes connaissances : comme professeur des mathématiques il a prouvé qu'il était profondément savant, et comme membre de la députation permanente du conseil provincial d'Anvers, il a donné des preuves de grandes capacités administratives. Il était modeste et bienveillant jusqu'à l'excès, ami véritable et dévoué, et jamais homme n'a réuni plus d'estimables qualités.

— L'Académie est informée d'une autre perte non moins sensible, c'est celle de M. l'avocat de Smet, conseiller honoraire de la compagnie, décédé à Alost. Il est auteur de plusieurs écrits estimés : il a publié dans nos Annales une dissertation traduite du latin sur l'émigration des Belges et des Hollandais vers l'Allemagne au XII^e siècle, et dans les dernières années de sa vie il a mis au jour une *Histoire de la ville et du comté d'Alost*. C'était un écrivain consciencieux et de mérite, et ce qui vaut mieux encore un homme de bien.

— M. le vicomte de Kerckhove donne part à l'Académie de la mort de son ami le Baron de Stassart, membre honoraire, décédé le 10 octobre 1854 à Bruxelles. M. Van der Heyden, membre de l'Académie, s'est chargé de consacrer une notice à cet illustre écrivain.

L'Académie a reçu, depuis la dernière livraison de ses Annales, les envois suivants :

1. De M. Ph. Van der Maelen, membre correspondant de l'Académie, les *Dictionnaires géographiques* qu'il a publiés des provinces de Liège, Namur, Hainaut, Flandre orientale et Flandre occidentale.

2. De la Direction du *Messenger des Sciences historiques de Belgique*, la 2^e et la 3^e livraison de son *Recueil et les tables générales* des volumes qui en ont paru depuis 1823 jusqu'à 1854.

3. De l'Académie impériale des Sciences de Saint-Petersbourg, ses volumes VIII et IX de son *Bulletin de la classe historico-philologique*.

4. De la Société archéologique et historique du Limousin, la 1^{re} et la 2^{de} livraison du tome V de son *Bulletin*.

5. De la Direction du *Journal Belge de l'architecture*, etc. plusieurs nouvelles livraisons de la 6^e année de son existence.

6. De M. Van Kerckhoven, membre correspondant de l'Académie, quelques nouvelles livraisons de 1854 de son *Recueil : De Vlaemsche Rederyker*.

7. De M. le vicaire-général Parenti, président de l'Académie d'Arras, membre correspondant de l'Académie, le discours qu'il a prononcé sur la tombe de M. l'abbé Dissaux, le 16 Janvier 1854.

8. De la Société archéologique de l'Orléanais, les numéros 16 et 17 de son *Bulletin* de 1854.

9. De la Société de médecine de Gand, plusieurs livraisons de ses *Annales* de 1854.

10. De la Société d'Archéologie de Lorraine, plusieurs numéros de 1854 de son *Journal*.

11. De l'Institut archéologique Liégeois, la 1^{re} livraison du tome 2 de son *Bulletin*.

12. De la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles, plusieurs nouveaux cahiers de son *Journal*.

13. De M. Petit de Rosen, membre correspondant de l'Académie, une brochure intitulée : *Quelques mots sur un florin d'or anonyme attribué à Engelbert de la Marck, évêque de Liège*.

14. De M. Ulysse Capitaine, deux brochures, dont l'une intitulée : *Le chant national Liégeois*, et l'autre, *Le dernier chroniqueur Liégeois*.

15. De M. N. J. Van der Heyden, membre de l'Académie, correspondant de l'Académie royale et nationale d'archéologie d'Espagne et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, la 1^{re} livraison du tome deuxième de son Recueil intitulé : *Nobiliaire de Belgique*. Elle renferme des notices sur les familles de *Witte, de Stein d'Altenstein, de Murat, du Mortier, van Hamme, Carez, Siraut, Rotsart, de Troostenbergh, Marin de la Motte, de Wellington prince de Waterloo, Arents de Beerteghem, de Loose, Bounder de Melsbrouck, Mulle de Terschueren, Blommaert de Soye et van den Branden de Reeth*.

16. De M. Heussner, éditeur du *Bibliophile Belge*, plusieurs cahiers du tome de 1853 de son Recueil.

17. De la Société impériale archéologique du midi de la France, la 2^e livraison du tome VII de ses mémoires.

18. De M. le baron de Witte, membre de l'Académie, son mémoire sur les monnaies Gauloises de Tournai. Extrait de la *Revue de la numismatique belge*.

19. De M. le chanoine de Ram, Recteur de l'Université catholique, conseiller de l'Académie, ses *Considérations sur l'Histoire de l'université de Louvain (1425-1797)*. Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 10 mai 1854. In-8°, 1854, Bruxelles, imprimerie de Goemaere.

20. Du même, son *Discours* prononcé après le service funèbre, célébré en l'église de saint Pierre de Louvain, pour le repos de

l'âme de M. Grégoire Demonceau, professeur et doyen de la faculté de droit de l'Université catholique.

21. Du même, son *Discours* prononcé après le service funèbre, célébré à l'église de saint Pierre, pour le repos de l'âme de M. Henri Barthélemi Waterkeyn, professeur de la faculté des sciences et vice-recteur de l'Université catholique.

22. De M. le professeur Blume, membre honoraire de l'Académie, le Rapport fait à l'Institut de France sur son grand ouvrage qui a pour titre : *Rumphia*, etc, ayant pour but d'éclaircir et de compléter les connaissances que la science possède sur les plantes de l'Inde continentale, et spécialement de l'Archipel indien. Cet ouvrage, l'un des plus remarquables dont l'histoire naturelle ait été enrichie de nos jours, a valu à notre célèbre confrère des décorations de plusieurs souverains et son admission à presque toutes les compagnies savantes.

23. De l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique, les n° 5, 6, 7, 8 et 9 du tome XXI de son *Bulletin* et l'*Annexe* aux Bulletins de 1853 et 1854.

24. De la Société de Statistique de Marseille, le *procès-verbal de sa séance publique*, tenue en 1853 et *compte-rendu de ses travaux* pendant les années 1852 et 1853, par M. le docteur Roux, secrétaire-perpétuel de la Société.

25. De M. Schayes, conseiller de l'Académie, sa *Notice sur la découverte d'un cimetière franc au village d'Haulchin* dans la province de Hainaut. Extrait des Bulletins de l'Académie royale de Belgique.

26. De M. l'abbé Michot, membre correspondant de l'Académie à Mons, sa brochure intitulée : *L'instinct des plantes*.

27. De M. Michelsen, membre de la Société historique et archéologique de Thuringe, membre correspondant de l'Académie à Jéna, son *Mémoire historique sur la Science héraldique*, publié en Allemand.

28. De la Société royale asiatique de Bombay, le tome V de son *Journal* publié en janvier 1854.

29. De la Société archéologique de Touraine, les livraisons des 1^{re} et 2^e trimestres de ses *Mémoires* de l'année 1854.

30. De M. de Grandpont, commissaire général de la marine impériale à Cherbourg, sa *Notice sur les Jetons de la Marine et des Galères*.

31. Du même, son Recueil intitulé : *Gloriæ navales, odæ ; cum præfatione, notis, isographiâ, et quorundam numismatum Descriptione*. In-8°, 1854, Brest, imprimerie de Lefournier.

32. De M. Cahier, secrétaire-général de la Société impériale d'Agriculture, Sciences, et Arts de Douai, membre correspondant de l'Académie, son ouvrage intitulé : *Coup-d'œil sur quelques parties du Musée de Douai*.

33. De la Société des Sciences de Zélande, le *supplément du catalogue de sa bibliothèque*. Middelbourg, 1854.

34. De M. Jacob Karsman, son nouveau Recueil de poésie sous le titre *De Zangloover*, qui intéressera la littérature flamande.

35. De la Société de pharmacie d'Anvers, plusieurs nouvelles livraisons de son *Journal*.

36. De la Société de médecine d'Anvers, plusieurs nouvelles livraisons de ses *Annales*.

37. De la Direction du journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique, ses trois premières livraisons. 1854, Bruxelles, imprimerie de Méline, Cans et Cie.

38. De la Société archéologique de Namur, la 3^e livraison du tome troisième de ses *Annales*.

39. De la Société des Arts et Sciences du Brabant septentrional, les six derniers volumes *d'actes et mémoires* qu'elle a publiés.

40. De la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, la première livraison du tome II de son *Bulletin*.

41. De la même : *Incendie et destruction de la ville de Tongres, 1672-1680*. — Extrait de son *Bulletin*.

42. De la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, la première livraison de ses *Annales* de 1854-1855.

43. De l'Académie royale de médecine de Belgique, les nos 4, 8, 9 et 10 du tome XIII de son *Bulletin*.

44. De la Société pour la recherche et la Conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, ses *publications de l'année 1853*; publications qui jouissent d'une si juste renommée dans le monde savant.

45. De M. de Barnion, capitaine de frégate, sa brochure intitulée : *Seigneurs de Lonvilliers ascendants de l'impératrice Joséphine*. — Jehan, seigneur d'Angoudessent, année 1380. — In-8°, 1854, Cherbourg, imprimerie de Seuardent.

46. De M. le docteur Broeckx, archiviste bibliothécaire de l'Académie, sa *Notice* sur notre honorable confrère le docteur d'Avoine, récemment décédé.

47. De M. Alexandre Schaepekens, membre correspondant, une brochure intitulée : *Réceptions, intronisations et funérailles de princes, princesses et prélats aux XV^e et XVI^e siècles*.

48. De M. Edmond Van der Straeten, membre correspondant, sa *Notice sur Charles Félix de Hollande*, compositeur de musique sacrée.

49. De M. Hubaud, membre correspondant à Marseille, sa *Dissertation littéraire et bibliographique sur deux poèmes satiriques italiens*, composés dans le XVI^e siècle.

50. De M. Diegerick, membre correspondant, plusieurs ouvrages d'un haut intérêt pour la plupart publiés par ce savant et laborieux écrivain : *Inventaire des archives de la province de la Flandre occidentale*, II vol. in-8°;

51. *Inventaire des archives de la ville d'Ypres*, 2 vol. in-8°;

52. *Correspondance des magistrats d'Ypres, députés à Gand et à Bruges pendant les troubles de Flandre sous Maximilien*, in-8°;

53. *Salomon Faber*, poète Yprois, lettre à M. le président de la Société d'émulation de Bruges, in-8°;

54. *P. D. Cras*, auteur d'un poème latin, sur la mort de l'archiduchesse Isabelle, in-8°;

55. *Joyeuse entrée de Philippe-le-Bon dans sa bonne ville d'Ypres*, in-8°;

56. *Lettres inédites de Pierre de Méton*, prince d'Espinoy, gouverneur de Tournay pour les États-Généraux, in-8°;

57. *Documents historiques concernant la ville de Tournay*, in-8°;

58. *Quelques Lettres et autres documents concernant l'empereur Charles-Quint*, in-8°;

59. *Analectes Yprois ou recueil de documents historiques concernant la ville d'Ypres*, in-4°;

60. *Episode de l'histoire d'Ypres*, sous le règne de Marie de Bourgogne, in-4°;

61. *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale*, 4 vol. in-8°;

62. *Inventaire des objets d'art, qui ornent les églises et les établissements de la Flandre Occidentale*, 1 vol. in-8°.

63. De M. de Coussemaker, membre correspondant de l'Académie à Dunkerque, une brochure contenant *trois chants historiques*.

64. De M. Raymond de Bertrand, membre correspondant de l'Académie à Dunkerque, une brochure intitulée : *Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Dunkerque*.

65. De M. V. Gaillard, membre correspondant de l'Académie à Gand, une notice intitulée : *Deniers de Renould, abbé de Saint-Winoc*, 1052-1088.

66. De M. Edm. de Busscher, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, membre correspondant de l'Académie, son *Rapport sur l'état et les travaux de la Société royale des Beaux-Arts et de littérature de Gand*, présenté en séance solennelle du 28 mai 1854. Dans ce rapport, p. 22, M. de Busscher commet une erreur en citant Félix Bogaerts comme le fondateur de notre Académie; erreur que nous ne pouvons nous empêcher de relever : l'Académie a été fondée par son président actuel, M. le vicomte de Kerckhove, qui est, en même temps, auteur du Règlement de cette compagnie savante.

67. De la Société des antiquaires de Picardie, le n° 2 de son *Bulletin* de l'année 1854.

68. De la Société des antiquaires de l'Ouest, les *Bulletins* du 2^e et du 3^e trimestre de 1854.

69. De M. Stroobant, conseiller de l'Académie, son *Catalogue des Bienfaiteurs de la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Michel à Anvers*.

70. De M. Maurice Charlé, la *généalogie* qu'il a publiée de la noble et ancienne famille de Biseau.

71. De M. le professeur Fuss, membre correspondant de l'Académie, les deux épisodes de l'enfer de Dante : *Françoise de Rimini* et *le comte Ugolin* dont il a publié une traduction en vers latins.

72. De M. Louis de Baecker, membre correspond de l'Académie à Bergues, sa *Notice sur deux manuscrits flamands*, un calendrier et un livre d'heures du XVI^e siècle.

73. De M. Namur, secrétaire-général de la Société archéologique du grand-Duché de Luxembourg, membre correspondant de l'Académie, son traité — accompagné de planches — *sur une sépulture druidique du commencement de l'ère Gallo-Romaine*, découverte entre Helange et Souftgen, — en 1853 — sur le sol du grand-Duché de Luxembourg. Cette découverte est de la plus haute importance et ne peut manquer d'attirer l'attention de tous les archéologues.

74. Du même, son *Deuxième Rapport* (imprimé in-4°) *sur les fouilles dans le camp Romain de Dalhem*, continuées en 1852 et 1853 par les soins de l'administration des travaux publics du grand-duché de Luxembourg.

75. De M. Polain, conservateur des archives de l'État, conseiller de l'Académie, sa *Notice sur Pierre l'Ermite*.

76. Du même, deux *Notices sur l'histoire de la France*, etc., par des membres de l'Institut, et sur l'ouvrage intitulé : *Histoire des Belges*, par Ad. Borgnet.

77. De M. l'abbé Jules Corblet, vicaire de St-Germain, sa *Notice sur l'église de St-Germain d'Amiens*.

78. De M. Hart, membre correspondant de l'Académie, la grande médaille qu'il vient de frapper en commémoration de l'alliance anglo-française. La nouvelle œuvre de cet habile graveur fait le plus grand honneur à son talent. La médaille représente, d'un côté, le portrait du sultan, entouré des principaux noms militaires et diplomatiques de France, d'Angleterre et de Turquie, tels que *S'-Arnaud, Lord Redcliffe, Réchid-pacha*, etc. Sur l'autre côté, s'élève une pyramide où le génie de l'histoire écrit les noms de la reine Victoria et de l'empereur Napoléon III, avec ces mots prophétiques : *la mer noire et le Dunube seront libres*. Au haut de la médaille, se déroule cette légende : *La France et l'Angleterre unies pour la défense du droit*. En contemplant cette magnifique composition, si riche comme pensée et si belle d'exécution, nous espérons que M. Hart, qui a si heureusement abordé la question d'Orient, la suivra dans toutes ses phases, et nous lui souhaitons d'y trouver souvent d'aussi incontestables succès.

79. M. Henri de Laplane, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie, membre correspondant de l'Académie, lui fait hommage de son ouvrage intitulé : *Les abbés de Saint-Bertin*, d'après les anciens monuments de ce monastère. 2 vol. in-8°, avec vignettes, 1854, Saint-Omer, de l'imprimerie de Chauvin fils.

Nous nous plaçons à rapporter sur cet ouvrage l'excellent article qui suit, et qui nous a été fourni par notre savant et honorable collègue, M. Le Maistre d'Anstaing, membre correspondant de l'Académie à Tournai :

LES ABBÉS DE ST-BERTIN,

D'APRÈS LES ANCIENS MONUMENTS DE CE MONASTÈRE;

PAR

M. HENRI DE LAPLANE.

» Parmi les nombreuses abbayes des anciens Pays-Bas, celle de Sithiu ou plutôt de St-Bertin était une des plus célèbres. Ses privilèges, ses vastes domaines, la magnificence de ses édifices la mettaient sur le même rang que les illustres abbayes de St-Pierre à Gand, de St-Waast à Arras et de St-Amand dans le Tournaisis, toutes appartenant à l'ordre de St-Benoit. Son existence durant douze siècles est liée aux grands événements du pays, en rappelle les hommes illustres et les monarques, qui, depuis Charlemagne jusqu'aux derniers rois de la monarchie française, vinrent visiter l'auguste monastère. Que de faits, que de souvenirs se rattachent à son histoire? ou plutôt son histoire n'est-elle pas un reflet de l'histoire générale? Il n'est pas un événement important dans la contrée, pas une guerre entre les maisons de France et de Bourgogne, pas une bataille, comme la sanglante défaite d'Azincourt, dont l'écho ne retentit sous les voûtes de St-Bertin. Nous y voyons au VIII^e siècle la race royale des Mérovingiens s'y éteindre dans la personne de Childéric III; trois comtes de Flandre, Bauduin-le-Chaume Adolphe son fils et Arnould en deviennent abbés; ce qui ne les empêchait pas de porter l'épée et d'avoir femme et enfants, mais alors encore plus qu'aujourd'hui, la force dominait. Plusieurs comtes tinrent à honneur d'y être enterrés; les ducs de Bourgogne, leurs successeurs, affectionnaient ce séjour magnifique et tranquille. Cette époque fut sans doute la plus prospère et la plus brillante pour l'abbaye. Comblée de dons par la piété des fidèles et la magnificence des princes, elle put élever ces édifices somptueux, dont la grandeur et l'élégance ont le droit

de nous étonner. Plus tard, au XVI^e siècle, vint la réforme, les guerres de religion, les violences, le doute; la piété et la vénération allèrent toujours en diminuant; un esprit inquisiteur et mondain s'empara de la société restée si pieuse et si catholique jusque là, il pénétra même dans le cloître et y affaiblit la discipline monastique. L'époque de la ferveur et de la simplicité religieuses était passée, et bientôt après les hardiesses de la réforme, le philosophisme moderne, comme sa conséquence légitime et inévitable, poussait invinciblement le monde vers des idées inconnues. La révolution française se chargea de les traduire en réalités effrayantes. On vit alors l'ancien ordre de choses s'écrouler, comme un édifice usé. Quelle main aurait pu le soutenir contre tant et de si violentes attaques? L'abbaye de St-Bertin eut le sort commun, le sort des prêtres, des religieux, des nobles, de tous ceux qui représentaient l'ancien système. La rage contre ces hommes fut si grande qu'elle s'attaquât même à leurs demeures, aux pierres, qui les avait abrités; on démolit les églises en haine des prêtres, comme les châteaux en haine des nobles.

» Les moines de St-Bertin furent dispersés, l'abbaye vendue à l'enchère pour la modique somme de 12,000 francs. Cette magnifique église, grande comme une cathédrale, et riche comme un musée, fut mise à l'encan! mais d'autres et de plus grandes humiliations l'attendaient. En 1811, l'acquéreur, après l'avoir dépouillée de ses ornements, de ses pierres tumulaires, des mausolées des princes et des abbés, de ses dalles, de ses plombs, de ses marbres, enfin de tout ce qu'elle renfermait de riche et de précieux, la revendit dévastée à la ville de St-Omer, pour la somme de 8,244 francs; et dès-lors on aurait dû la croire sauvée; mais le contraire arriva, et elle fut abattue par ceux-là mêmes qui auraient dû la conserver; de 1811 à 1832, elle resta à l'état d'édifice découvert et délabré, mais ayant conservé du moins ses formes grandioses et monumentales. Le voyageur qui les visitait était émerveillé de leur aspect imposant. Le dernier de ces visiteurs illustres fut l'empereur Napoléon; il y retrouva

les traces d'un autre conquérant non moins célèbre, Charlemagne, qui fit don au mouastère d'un magnifique reliquaire d'or renfermant des morceaux de la vraie croix. Entre ces deux dates, 780 et 1804, dix siècles ont passé; mais les noms des grands hommes surnagent sur l'océan des temps?

» A partir de 1831, le conseil municipal de St-Omer, comme si la vue de l'église l'importunait, décréta sa démolition, et dès-lors la belle église de Guillaume Fillastre, embellie par les largesses des ducs de Bourgogne, devint une carrière de pierres et de moëllons; on en fit un abattoir, que, par une conveance parfaite, on adossa à son enceinte, et un hôtel-de-ville-théâtre, d'une construction lourde, destiné à remplacer l'élégant hôtel-de-ville, qui faisait l'ornement de la cité. Abattre deux beaux monuments anciens pour les remplacer par une lourde construction moderne, c'était faire d'une pierre deux coups, et le conseil de la ville de St-Omer ne faillit pas à une si bonne fortune. On vit donc une administration municipale, gardienne naturelle de l'antique abbaye, abattre de ses propres mains, en pleine paix et sans l'excitation des passions populaires, un monument splendide, une des gloires de l'art ogival au XV^e siècle.

» Mais, après les jours d'erreur et de vertige, vinrent la raison et les regrets. Regrets hélas superflus! Après les fureurs de la destruction, surgirent les projets de reconstruction; car, on peut dire de la société ce que le poëte applique à l'homme :

Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.

» Aujourd'hui l'abbaye de St-Bertin est détruite; il n'en reste plus, comme à St-Amand, qu'une tour, témoin solitaire et pourtant imposant encore de la somptuosité des anciens édifices. Le conseil municipal qui, en 1814, achetait toute l'abbaye pour la modique somme de 8,244 fr., qui en 1832 en faisait une carrière de pierres pour son hôtel-de-ville, en 1850, revenu à des sentiments meilleurs et à des idées plus conservatrices, votait des sommes considérables pour le rétablissement de la tour

de St-Bertin. Étrange contradiction des hommes, toujours changeants et allant d'un extrême à l'autre ! Naguère on abattait les églises et aujourd'hui on les rebâtit, ou plutôt on en bâtit de nouvelles ; car, celles que notre fureur a jetées bas ne se relèveront plus.

» Nous sommes donc pour le quart-d'heure à une époque de réaction archéologique. Dieu sait combien de temps elle durera. Mais puisqu'elle existe, c'est le cas d'en profiter. Aujourd'hui à St-Omer, non plus qu'ailleurs, on ne démolit plus ou peu du moins ; on regrette au contraire les ruines qu'on a faites. Maintenant que l'église de St-Bertin est gisante par terre, comme un cadavre mutilé, on se met à l'étudier, à en relever les proportions, à en décrire les tombes, les vitraux, les ornements. Des hommes instruits et amoureux du passé, comme il s'en trouve plusieurs dans la capitale de la Morinie, se vouent à ce travail d'investigations ; ils s'efforcent par leurs travaux de faire oublier la conduite insensée des démolisseurs et de rétablir du moins dans la mémoire des hommes les monuments que la fureur ou l'ignorance ont détruits. La savante Société des antiquaires de la Morinie s'est livrée avec un zèle persévérant à cette étude du passé. L'abbaye de St-Bertin a surtout attiré son attention. Plusieurs de ses membres en ont fait l'objet de leurs recherches. M. Wallet en a relevé les mesures et les plans, avant que l'édifice ne fut totalement détruit. Ces indications d'un témoin oculaire et exact sont précieuses. De son côté, M. de Laplane a présidé aux fouilles qui ont été faites au milieu des ruines, et a rendu compte de ses découvertes dans les mémoires de la Société. La dernière notice, qui a paru en 1851, a pour titre : *Un mot sur les ruines de St-Bertin*. A force de fouiller les ruines de l'abbaye, d'en étudier les archives, M. de Laplane s'est épris d'une belle passion pour les abbés de St-Bertin, et il a entrepris le projet d'en écrire l'histoire, projet commencé depuis longtemps, poursuivi avec amour et science et qu'il exécute aujourd'hui par la publication du 1^{er} volume. Il sera bientôt suivi d'un second déjà sous presse.

» L'auteur débute par une préface, qui a le double mérite d'être courte et modeste; son but est de venir en aide à ceux qui *un jour seraient tentés de mettre en œuvre les innombrables matériaux préparés pour l'histoire de St-Bertin*. Ce but nous paraît atteint par l'ouvrage de M. de Laplane, et il est du nombre de ceux qui ne se refont pas. Il a compulsé avec soin les riches archives de l'abbaye et notamment les écrits de Simon, Folquin, Jean Yperius et don Charles de Witte, laborieux historiographes du monastère. Ces renseignements intéressants sont cités à chaque page, souvent même des passages entiers traduits dans le texte.

» Le premier volume contient une notice sur les 63 premiers abbés, à partir de St-Bertin, fondateur de l'abbaye, qui vivait de 648 à 700, jusqu'à Jean de Medon en 1450; il embrasse donc le long espace de huit siècles. Une notice plus ou moins étendue, selon l'importance du sujet, est consacrée à chaque abbé; elle est suivie des noms des religieux reçus pendant sa prélature, de manière que nous aurons la nomenclature de tous ceux qui ont fait profession à St-Bertin pendant une longue suite de siècles. Souvent le nom du religieux est suivi d'une qualification, d'une appellation ou du lieu de sa naissance; ainsi Jean Bonne, peu éloquent, mais fort instruit; Martin, *qui puer obiit* : Jehan Pinchon, de Douay, Vietitor, Lambert, qui mourut en Flandre, après s'être marié deux fois, *bigamen*; Bernoldus, *hortulanus*, jardinier, et ainsi des autres.

» A la suite de la notice, sont citées les chartres les plus intéressantes relatives au gouvernement de l'abbé, et le plus souvent elles sont précédées d'une vignette, fidèlement reproduite d'après un curieux manuscrit du XV^e siècle, qui rappelle les faits les plus saillants de la vie de l'abbé; ainsi le dessin qui précède la notice de l'abbé Nanthaire, le représente debout, la crosse en main, recevant dans le cloître le dernier descendant de la race mérovingienne, Childéric III; il est à genoux et les mains jointes, comme un suppliant, son sceptre et son épée sont par terre. On conviendra que ce dessin expressif en dit

plus que de longs commentaires sur la puissance du clergé ; aussi félicitons-nous M. de Laplane de l'heureuse idée qu'il a eue d'illustrer son livre de ces dessins originaux , et nous ne saurions trop l'engager à conserver au second volume ce même intérêt.

» Tout donc concourt au succès du livre, son heureuse division, ses curieuses vignettes, son style simple et coulant, et j'ajouterais même le sujet qu'il traite. Car, nous n'en sommes plus à cette époque injuste et passionnée, où l'on ne s'occupait de l'histoire du clergé que pour la travestir; plus de justice lui est rendue aujourd'hui, et on reconnaît volontiers le bien qu'il a fait à une époque de violence, ainsi que les services rendus à une société trop souvent dominée par la force.

» L'histoire de l'abbaye de St-Bertin en fournirait la preuve, s'il était nécessaire. N'est-ce pas à l'ombre de l'abbaye que s'éleva la ville de St-Omer, qu'elle s'accrut, qu'elle s'entoura de murailles par les soins de Foulques, 18^e abbé? Plusieurs de ses successeurs rendirent à la culture de vastes terrains. Les abbés eurent dès l'origine un grand goût pour les lettres et les sciences. Dès 800, l'abbé Odlard obtint de Charlemagne l'autorisation de faire chasser aux bêtes fauves dans les forêts de l'abbaye, *afin de se procurer plus facilement la peau nécessaire à la reliure des livres*. Voilà, s'écrie M. de Laplane, *la première mention d'une bibliothèque à St-Bertin*. A dater de cette époque, nous retrouvons à chaque page des preuves du goût studieux des moines, les fondateurs ou du moins les restaurateurs de l'université d'Oxford. Sous Hildebrand, en 954, existait un religieux, Adoldus, Saxon d'origine, à qui fut confiée l'instruction des enfants, *cui ad imbuendam puerorum scholam commisit*. En 1085, l'abbé Jean augmenta la bibliothèque; parmi les religieux nommés par lui, on voit Alguerns, architecte et médecin, qui avait reconstruit l'église incendiée en 1081. — Jean I fit exécuter de beaux manuscrits cités au cartulaire. Son successeur Lambert, en 1095, était fort instruit, et avait enseigné la théologie, la philosophie et

la grammaire. En 1182, Simon, 45^e abbé, obtint du pape Alexandre III le privilège de fonder des écoles (*instituere scholas et clericos*) dans les terres dépendantes de l'abbaye. De là la preuve, que le clergé cultivait les sciences non-seulement pour lui, mais aussi pour le peuple qu'il instruisait et moralisait à la fois, et cela dès le VIII^e et le XII^e siècle, alors que la société était plongée dans les ténèbres d'une profonde ignorance.

» L'ouvrage de M. de Laplane abonde en preuves à l'appui de cette vérité; nous y renvoyons ceux qui seront désireux de les trouver, et nous croyons pouvoir leur promettre une lecture sérieuse certainement, mais attachante aussi. L'histoire de St-Bertin est celle d'une famille qui s'accroît et se perpétue durant douze siècles; c'est celle d'une institution assez forte pour survivre à tant d'institutions humaines, et qui n'est détruite que par le bouleversement de la société elle-même. « Comme » toute société dans ce monde, selon la remarque judicieuse » de l'auteur, elle offre un contraste permanent de prospérité » et d'infortune, un continuel exemple de régularité et de » relâchement, dont les excès finissent toujours par ramener » les réformes. »

» Nous pourrions revenir sur ce sujet intéressant à propos du 2^e volume *des abbés de St-Bertin*, dont nos désirs appellent la publication; en attendant qu'il paraisse, nous recommandons la première partie de ce consciencieux travail aux amis des sciences historiques, leur promettant l'intérêt que nous y avons trouvé nous-mêmes. »

Tournai, 2 Août.

Table générale des matières

contenues dans le XI^e volume des Annales de l'Académie d'Archéologie
de Belgique.

Tableau général des membres de l'Académie.	page 5	—
Analectes archéologiques, historiques, géographiques, etc.; par M. A. G. B. Schayes, conseiller de l'Académie. (<i>Suite</i>). 33-314-339		
Notice généalogique sur les vicomtes de Zélande; par M. l'abbé C. Stroobant, conseiller honoraire et membre effectif de l'Académie. (<i>Suite et fin, voir la 4^e livraison du X^e volume</i>). »	72	
Extrait de la Séance Générale du 19 Décembre 1853.	» 107	—
Rapport sur les échanges des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, présenté à la séance générale du 19 décembre 1853, par M. C. Broeckx, conseiller et bibliothécaire archiviste. »	116	—
Le premier ouvrage de J.-B. van Helmont, Seigneur de Mérode, Royenborch, Oirschot, Pellines, etc., publié pour la pre- mière fois; par C. Broeckx, conseiller de l'Académie. (<i>Suite et fin, voir tome X, 4^e livraison, p. 392</i>).	» 119	
Recherches sur les Templiers Belges; par M. A. Perreau, membre correspondant de l'Académie, etc.	» 192	—
La Haquenée d'Aiseau; communication par M. le baron de Stassart, membre honoraire de l'Académie.	» 204	
Lettre inédite de Charles d'Espagne depuis Charles-Quint, relative à un projet de mariage avec Renée de France; par M. G. Hagemans, membre correspondant de l'Académie.	» 206	
Extrait de la Correspondance de l'Académie.	» 220	—
Lettre adressée à M. le Président de l'Académie; par M. le docteur Roux.	» 228	

Artistes belges du XV ^e et XVI ^e siècles, mentionnés dans les archives de l'hôpital Notre-Dame à Audenarde. — Notes supplémentaires, par M. Edmond Vanderstraeten, membre correspondant de l'Académie	page 231
Mathieu Kessels, statuaire, né à Maestricht en 1784, mort à Rome en 1836; par M. A. Schaepkens, membre correspondant de l'Académie.	» 239
Nécrologe de l'ancien prieuré de Groenendael, fondé en 1304; publié par l'abbé Stroobant, conseiller honoraire de l'Académie.	» 254
Notice Archéologique sur l'ancien couvent de Berlaymont, à Bruxelles; par le docteur Vallez, membre de plusieurs Académies et sociétés savantes.	» 382
Généalogie de la maison de Locquenghien; par l'abbé C. Stroobant, conseiller honoraire et membre effectif de l'Académie.	» 390
Notice sur l'Entrée solennelle du duc d'Anjou dans la ville d'Anvers, le 19 février 1582; par J. Diegerick, membre correspondant de l'Académie.	» 405
Notice sur le baron de Stassart, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie; par N. J. Van der Heyden, membre effectif de l'Académie.	» 423
Extrait de la correspondance de l'Académie	» 431



